NOTE D'INFORMATION

OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT OBLIGATOIRE

VISANT LES ACTIONS DE LA SOCIETE MAROC LEASING

A L'INITIATIVE DE LA CAISSE DE DEPOT ET DE GESTION

ET

DE LA BANQUE CENTRALE POPULAIRE

Nombre d'actions visées : 447 016 actions

Prix par action : 325 Dirhams par action

Montant maximum de l'Offre : 145 280 200 dirhams

Durée de l'Offre : Du 07 décembre au 11 décembre 2009 inclus

Conseillers Financiers et Coordinateurs Globaux

UPLINE CORPORATE FINANCE

CDG CAPITAL GROUPE CDG

Organismes chargés de l'enregistrement de l'opération

CDG CAPITAL BOURSE

UPLINE SECURITIES

Visa du Conseil Déontologique Des Valeurs Mobilières

Conformément aux dispositions de l'article 14 du Dahir portant Loi n° 1-93-212 du 21 septembre 1993 relatif au Conseil Déontologique Des Valeurs Mobilières (CDVM) et aux informations exigées des personnes morales faisant appel public à l'épargne tel que modifié et complété, et de l'article 36 de la Loi n°26-03 relative aux Offres Publiques sur le marché boursier telle que modifiée et complétée par la Loi n°46-06, l'original de la présente Note d'Information a été visé par le CDVM le 25 novembre 2009 *sous la référence VI/EM/039/2009*

ABREVIATIONS

APSF	: Association Professionnelle des Sociétés de Financement
ALM	: Asset and Liability Management
BNDE	: Banque Nationale pour le Développement Economique
BSF	: Bon de Sociétés de Financement
CBM	: Crédit Bail Mobilier
CBI	: Crédit Bail Immobilier
CDG	: Caisse de Dépôt et de Gestion
CDVM	: Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières
CEC	: Comité des établissements de crédit
CES	: Créances en souffrance
CGI	: Code Général des Impôts
CIMR	: Caisse Interprofessionnelle Marocaine de Retraite
CMT	: Crédit à moyen terme
CNCE	: Conseil national du crédit et de l'épargne
CPM	: Crédit Populaire Marocain
CT	: Court terme
Dh	: Dirham
Ev.	: Evolution
FBCF	: Formation Brute du Capital Fixe
FCT	: Facilités de caisse, trésorerie
IS	: Impôt sur les sociétés
Kdh	: Millier de dirhams
Mdh	: Million de dirhams
MLT	: Moyen et long terme
OCDE	: Organisation de coopération et de développement économique
Opération	: Désigne l'Opération de fusion-absorption
PB	: Point de base
PCEC	: Plan comptable des Etablissements de Crédit
PNB	: Produit net bancaire
ROA	: Rendement des actifs
ROE	: Rendement des capitaux propres
RAI	: Résultat Avant Impôt
RN	: Résultat Net
SCR	: Société Centrale de Réassurance
Société	: Désigne la société Maroc Leasing
TEG	: Taux effectif global
TIMP	: Taux d'intérêt moyen pondéré
TMIC	: Taux maximum des intérêts conventionnels
TMP	: Taux moyen pondéré
TVA	: Taxe sur la valeur ajoutée

DEFINITIONS

Bons de trésor habitat économique :
Ce sont des emplois obligatoires pour les banques souscrits au profit du CIH dans le cadre du développement de l'habitat économique.

Dette subordonnée
Une dette est dite subordonnée lorsque son remboursement dépend du remboursement initial des autres créanciers (créanciers privilégiés, créanciers chirographaires). En contrepartie du risque supplémentaire accepté, les créanciers subordonnés exigent un taux d'intérêt plus élevé que les autres créanciers.

Crédit-bail, location simple ou leasing :
La banque acquiert des biens qu'elle met à la disposition du client en location moyennant un loyer direct.
Le contrat prend la forme d'un ordre du client envers sa banque lui demandant l'achat d'un équipement donné, s'engageant par la même occasion, de le louer auprès de la banque une fois que celle-ci l'aurait acquis. Par conséquent ce mode de financement comprend un ordre d'achat, une promesse de location et un contrat de crédit-bail.

Lead et co-lead arrangeur:
Chef ou co-chef de file.

Obligation subordonnée :
Elle se distingue de l'obligation classique en raison du rang de créance contractuellement défini par la clause de subordination. L'effet de la clause de subordination est de conditionner, en cas de liquidation de l'émetteur, le remboursement de l'emprunt au désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires.

Prêts spot :
Prêts de trésorerie à très court terme.

Société d'économie mixte à capital variable :
Société commerciale de droit privé qui associe des partenaires privés et des partenaires publics et qu est soumise au contrôle de l'Administration. Les SEM permettent de réaliser des opérations d'aménagement, de construction ou toute autre activité d'intérêt général. Les sociétés d'économie mixte diffèrent des entreprises publiques par le fait qu'une part seulement de leur capital est propriété publique, le plus souvent 51%, ce qui permet à la collectivité d'en conserver le contrôle, tout en bénéficiant de l'apport de capitaux privés. Elles ont ainsi plus de souplesse dans leur fonctionnement financier.

SOMMAIRE

ABREVIATIONS....2

DEFINITIONS....3

SOMMAIRE....4

AVERTISSEMENT....10

PREAMBULE....11

PARTIE I. ATTESTATIONS ET COORDONNEES....12

I Conseil d'Administration....13

II Commissaires aux Comptes....16

III Attestations de garantie irrévocable....50

IV Conseiller financier....52

V Conseiller juridique....54

VI Responsable de l'information et de la communication financière....55

PARTIE II. PRESENTATION DE L'OPERATION....56

I Cadre de l'opération....57

II Structure de l'offre....61

III Eléments d'appréciation du prix de l'Offre....62

IV Intermédiaires financiers....66

V Modalités de participation à l'offre....66

VI Fiscalité relative aux opérations sur titres....70

PARTIE III. PRESENTATION GENERALE DE LA BANQUE CENTRALE POPULAIRE....72

I Renseignements à caractère général....73

II Renseignements sur le capital de la BCP....78

III Marché des titres de la BCP....83

IV Notation de la BCP....83

V Assemblées Générales....84

VI Organes d'administration et de contrôle de la BCP....86

VII Organes de direction 94
VIII Gouvernement d'entreprise 99
PARTIE IV. ACTIVITE DE LA BANQUE CENTRALE POPULAIRE 105
I Historique et faits marquants de la BCP 106
II Appartenance de la BCP au Crédit Populaire du Maroc 108
III Filiales et fonds d'investissement de la BCP 123
IV Activité de la BCP 149
V Ressources humaines 164
VI Moyens Informatiques et Organisation de La BCP 167
VII Stratégie de développement de la BCP sur la période 2007-2009 171
PARTIE V. SITUATION FINANCIERE CONSOLIDEE DE LA BANQUE CENTRALE POPULAIRE 172
Données PCEC 173
I. Périmètre de consolidation 173
II. Analyse du bilan 175
III. Analyse du Compte de Produits et Charges 187
IV. Analyse des flux de trésorerie de la BCP 200
Données IFRS 202
I. Périmètre de consolidation 203
II. Analyse du compte de résultat consolidé IFRS 204
III. Analyse du bilan consolidé IFRS 212
IV. Tableau des flux de trésorerie au 30/06/2009 224
PARTIE VI. Facteurs de risques de la BCP 226
I Risques de contrepartie 227
II Risques de marché 230
III Risques de liquidité 231
IV Risques opérationnels 232
V Risques réglementaires 234
VI Risque lié à la garantie d'actif passif de Chaabi Leasing 234

PARTIE VII. PRESENTATION GENERALE DE LA CAISSE DE DEPOT ET DE GESTION 235

I. Renseignements à caractère général 236

II. Renseignements sur le capital de la CDG 236

III. Organes de surveillance de la Caisse de Dépôt et De Gestion 236

IV. Organes de direction de la CDG 238

PARTIE VIII. ACTIVITE DE LA CAISSE DE DEPOT ET DE GESTION 247

I. Missions de la CDG 248

II. Historique de la CDG 248

III. Organisation de la CDG 249

IV. Description de l'activité du groupe par métiers 253

V. CONTROLE INTERNE DE LA CDG 267

VI. MOYENS HUMAINS DE LA CDG 268

VII. SYSTEME D'INFORMATION DE LA CDG 269

VIII. ORIENTATIONS STRATEGIQUES DE LA CDG 269

IX. DEVELOPPEMENTS FUTURS 270

PARTIE IX. SITUATION FINANCIERE DE LA CAISSE DE DEPOT ET DE GESTION 271

I. Analyse des comptes au 31 décembre 2006 et 2007 (données PCEC) 272

II. Analyse des comptes au 31 décembre 2007 et 2008 (données IFRS) 289

PARTIE X. FACTEURS DE RISQUE DU GROUPE CAISSE DE DEPOT ET DE GESTION 316

I. Risques portées par les filiales et les participations 317

II. Risques de crédit 317

III. Risques de marché 317

IV. Risque de liquidité 317

V. Risque de taux d'intérêt global 318

VI. Risques opérationnels 318

VII. Plan de continuité des activités (PCA) 318

VIII. Risque fiscal 319

IX. Risque de continuité d'exploitation de certaines filiales 319

X. Risque encouru sur la liquidation de la BNDE 319

XI. Risque encouru sur la restructuration de Papelera de Tetuan 319

XII. Risque engendré par la conclusion de garantie d'actif et de passif de Maroc Leasing au profit de la BCP 320

PARTIE XI. ACTIVITE DU CREDIT BAIL AU MAROC 321

I. Historique 322

II. Principes du crédit-bail. 322

III. Avantages du crédit-bail 323

IV. Cadre réglementaire et juridique du crédit-bail au Maroc 323

V. Evolution de la production 330

VIII. Evolution de l'encours sectoriel 336

PARTIE XII. PRESENTATION GENERALE DE MAROC LEASING 337

I. Renseignements à caractère général 338

II. Renseignements sur le capital de la Société 340

III. Marché des titres de Maroc Leasing 346

IV. Notation 348

V. Assemblées des actionnaires 348

VI. Conseil d'Administration 350

VII. Organes de direction 352

VIII. Gouvernement d'entreprise 354

PARTIE XIII. ACTIVITE DE MAROC LEASING 356

I. Historique de la Société 357

II. Appartenance de la Société à un groupe 358

III. Filiales 358

IV. Flux financiers entre la Société et la CDG 358

V. Activité de la Société 359

VI. Moyens humains 367

VII. Contrôle interne et gestion des risques 372

VIII. Système d'information 373

IX. Stratégie commerciale et marketing 373

PARTIE XIV. ACTIVITE DE CHAÂBI LEASING 375

I. Historique de la Société 376

II. Appartenance de la Société à un groupe 376

III. Filiales 376

IV. Flux financiers entre Chaâbi Leasing et la BCP 376

V. Activité de Chaâbi Leasing 376

VI. Moyens humains 386

VII. Contrôle interne et gestion des risques 389

VIII. Système d'information 390

IX. Stratégie commerciale et marketing 391

PARTIE XV. SITUATION FINANCIERE DE MAROC LEASING 392

I. Analyse du compte de produits et charges 393

II. Analyse du bilan 408

III. Tableau des flux de trésorerie 418

IV. Indicateurs financiers 420

PARTIE XVI. SITUATION FINANCIERE DE CHAÂBI LEASING 425

I. Analyse du compte de produits et charges 426

II. Analyse du bilan 445

III. Tableau des flux de trésorerie 455

IV. Indicateurs financiers 458

PARTIE XVII. PERSPECTIVES ET STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT 464

I. Perspectives de développement du marché du crédit bail 465

II. Orientations stratégiques du nouvel ensemble 466

III. Business plan du nouvel ensemble 468

PARTIE XVIII. FAITS EXCEPTIONNELS ET LITIGES DE MAROC LEASING 480

PARTIE XIX. FACTEURS DE RISQUES DE MAROC LEASING 482

I. Risque de contrepartie 483

II. Risque concurrentiel 483
III. Risque règlementaire 483
IV. Risque de baisse de la rentabilité en raison de la baisse du TMIC 484
V. Risque de taux et de liquidité 484
VI. Risque fiscal 484
VII. Risque de non-réalisation du Business Plan 484
ANNEXES 485
I. Principes et méthodes comptables Maroc Leasing 486
II. Principes et méthodes comptables Chaâbi Leasing 487
III. Etats financiers de Maroc Leasing 488
IV. Etats financiers de Chaâbi Leasing 522
Données comptables & financières de la BCP 556
I. Résumé des principes comptables appliqués par le groupe BCP 557
II. Informations complementaires 575
III. Etats de synthèse des comptes consolidés en normes IFRS de la BCP 576
IV. Etats de synthèse des comptes consolidés en normes PCEC de la BCP 584
Données comptables & financières de la CDG 608
I. Résumé des principes comptables appliqués par le groupe CDG 609
II. Etats de synthèse des comptes consolidés en normes IFRS de la CDG 632
III. Etats de synthèse des comptes consolidés en normes PCEC de la CDG pour les exercices 2006-2007 638
Bulletin de souscription 664

AVERTISSEMENT

Le visa du CDVM n'implique ni approbation du prix ou de l'opportunité de l'opération, ni authentification des informations présentées. Il a été attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'offre faite aux actionnaires de Maroc Leasing.

La présente Note d'Information ne s'adresse pas aux personnes dont les Lois du lieu de résidence n'autorisent pas la participation à l'Opération, objet de ladite Note d'Information.

Les personnes en la possession desquelles ladite note viendrait à se trouver, sont invitées à s'informer et à respecter la réglementation dont elles dépendent en matière de participation à ce type d'opération.

PREAMBULE

En application des dispositions de l'article 14 du Dahir portant Loi n° 1-93-212 du 21 septembre 1993 relatif au CDVM et aux informations exigées des personnes morales faisant appel public à l'épargne tel que modifié et complété, et de l'article 36 de la Loi n°26-03 relative aux offres publiques sur le marché boursier telle que modifiée et complétée par la Loi 46-06, la présente Note d'Information porte, notamment, sur l'organisation de la CDG, de la BCP, de Chaâbi Leasing et de Maroc Leasing, leur situation financière et l'évolution de l'activité de Maroc Leasing, ainsi que sur les caractéristiques et l'objet de l'Opération envisagée.

Ladite Note d'Information a été préparée par CDG Capital et Upline, organismes conseils et coordinateurs globaux, en application des dispositions de l'article 14 précité.

Le contenu de cette Note d'Information a été établi sur la base d'informations recueillies, sauf mention spécifique, des sources suivantes :

- Procès verbaux des Conseils d'Administration, des Assemblées Générales et rapports de gestion, de la BCP, de Chaâbi Leasing et de Maroc Leasing, relatifs aux exercices 2006, 2007, 2008 et à la situation intermédiaire au 30 juin 2009 ;
- Procès-verbaux de la commission de surveillance de la CDG relatifs aux trois derniers exercices et à l'exercice en cours ;
- Rapport du Directeur Général à la Commission de Surveillance de la CDG relatifs aux trois derniers exercices et à l'exercice en cours ;
- Commentaires, analyses et statistiques fournis par la CDG, la BCP, Chaabi Leasing et Maroc Leasing et recueillis par CDG Capital et Upline;
- Liasses fiscales de la CDG, de la BCP, de Chaabi Leasing et de Maroc Leasing pour les exercices 2006, 2007 et 2008 ;
- Liasses comptables de la CDG, de la BCP, de Chaabi Leasing et de Maroc Leasing pour les exercices 2006, 2007 et 2008;
- Rapports des Commissaires aux Comptes de la CDG, de la BCP, de Chaabi Leasing et de Maroc Leasing pour les exercices 2006, 2007 et 2008;
- Prévisions établies par les organes de direction et de gestion de la CDG, de la BCP, de Chaabi Leasing et de Maroc Leasing.

En application des dispositions de l'article 13 du Dahir portant Loi n° 1-93-212 du 21 septembre 1993 relatif au Conseil Déontologique Des Valeurs Mobilières et aux informations exigées des personnes morales faisant appel public à l'épargne tel que modifié et complété, et de l'article 38 de la Loi n° 26-03 relative aux offres publiques sur le marché boursier telle que modifiée et complétée par la Loi 46-06, cette Note d'Information doit être :

- Remise ou adressée sans frais dans un délai de 48h à toute personne sollicitée dans le cadre de la présente opération ou qui en fait la demande ;
- Tenue à la disposition du public dans les lieux suivants :
  - Caisse de Dépôt et de Gestion : Place Moulay El Hassan, BP 408, Rabat, Rabat ;
  - Banque Centrale Populaire : 101, Bd Zerktouni 20 100, Casablanca ;
  - Maroc Leasing : 57 Bd. Abdelmoumen, angle rue Pinel, 20100, Casablanca ;
  - CDG Capital Bourse (organisme chargé de l'enregistrement de l'opération) : 9, Bd Kennedy – Casablanca ;
  - Upline Securities (organisme chargé de l'enregistrement de l'opération) : 37, Bd Abdellatif Ben Kaddour, Casablanca ;
  - Bourse de Casablanca : Angle Avenue des Forces Armées Royales et Rue Arrachid Mohamed, Casablanca.

Cette Note d'Information sera également disponible sur les sites du CDVM (www.cdvm.gov.ma) et de la Bourse de Casablanca (www.casablanca-bourse.com).

PARTIE I. ATTESTATIONS ET COORDONNEES

I Conseil d'Administration

I.1 CAISSE DE DEPOT ET DE GESTION

Identité :

Nom et prénom	Anass Houir Alami
Fonction	Directeur Général
Adresse postale	Place Moulay El Hassan, BP 408, Rabat
Adresse électronique	dg@cdg.ma
Téléphone / Fax	05 37 66 90 31 / 05 37 76 38 49

Attestation :

Objet : OPA sur les actions de Maroc Leasing.

Le Directeur Général atteste que, à sa connaissance, les données de la présente Note d'Information, dont il assume la responsabilité, sont conformes à la réalité. Elles comprennent toutes les informations nécessaires aux actionnaires de Maroc Leasing pour fonder leur jugement sur l'opération envisagée. Elles ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée.

Pour la CDG

Anass HouirAlami

Directeur Général

I.2 BANQUE CENTRALE POPULAIRE

Identité :

Nom et prénom	Mohamed BENCHAABOUN
Fonction	Président Directeur Général
Adresse postale	101, Bd Zerktouni 20 100 – Casablanca
Adresse électronique	mbenchaaboun@cpm.co.ma
Téléphone / Fax	05 22 20 25 33 / 05 22 22 26 99

Attestation :

Objet : OPA sur les actions de Maroc Leasing.

Le Président du Conseil d'Administration atteste que, à sa connaissance, les données de la présente Note d'Information, dont il assume la responsabilité, sont conformes à la réalité. Elles comprennent toutes les informations nécessaires aux actionnaires de Maroc Leasing pour fonder leur jugement sur l'opération envisagée. Elles ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée.

M. Mohamed BENCHAABOUN

Président du Conseil d'Administration

I.3 MAROC LEASING

Identité

Dénomination ou raison sociale :	Maroc Leasing, Société Anonyme à Conseil d'Administration
Représentant légal :	M. Ali Harraj
Fonction :	Président du Conseil d'Administration
Adresse :	57 Bd. Abdelmoumen, angle rue Pinel, 20100 Casablanca
Numéro de téléphone :	+212 5 22 42 95 12
Numéro de fax :	+212 5 22 42 95 04
Adresse électronique :	aharraj@marocleasing.ma

Attestation

Le Président du conseil d'Administration atteste que, à sa connaissance, les données de la présente note d'information dont il assume la responsabilité, sont conformes à la réalité. Elles comprennent toutes les informations nécessaires aux actionnaires de Maroc Leasing pour fonder leur jugement sur l'opération envisagée. Elles ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée.

M. Ali Harraj

Président du Conseil d'Administration

II Commissaires aux Comptes

II.1 Caisse de Dépôt et de Gestion

Identité

Dénomination ou raison sociale :	Deloitte
Représentant légal :	Ahmed Benabdelkhalek
Adresse :	288, Bd Zerktouni-Casablanca
Numéro de téléphone :	0522 22 40 25 et 0522 22 47 34 (lignes groupées)
Numéro de fax :	0522 22 40 78
Adresse électronique :	abenabdelkhalek@deloitte.com
Date du 1er exercice soumis au contrôle :	2006
Date d'expiration du mandat actuel :	Exercice 2009

Dénomination ou raison sociale :	Coopers & Lybrand (Maroc) S.A.
Représentant légal :	Abdelaziz Al Mechatt
Adresse :	83, Avenue Hassan II – Casablanca
Numéro de téléphone :	0522 27 50 02 et 0522 27 50 05
Numéro de fax :	0522 27 48 90
Adresse électronique :	abdelaziz.almechatt@pwac-cl.com
Date du 1er exercice soumis au contrôle :	2007
Date d'expiration du mandat actuel :	Exercice 2009

II.2 Banque Centrale Populaire

Identité

Dénomination ou raison sociale :	Mazars Masnaoui
Représentant légal :	K. Mokdad
Adresse :	104 bis Bd Abdelmoumen, Casablanca
Numéro de téléphone :	+212 522 23 36 96
Numéro de fax :	+212 522 23 18 39
Adresse électronique :	Kamal.mokdad@ mazars.ma
Date du 1er exercice soumis au contrôle :	2004
Date d'expiration du dernier mandat :	AGO statuant sur les comptes de l'exercice 2009

Dénomination ou raison sociale :	PriceWaterhouseCoopers
Représentant légal :	A.BIDAH
Adresse :	101, Bd Massira Al Khadra, Casablanca
Numéro de téléphone :	+212 522 98 40 40 / +212 522 77 90 00
Numéro de fax :	+212 522 77 90 90 / +212 522 99 11 96
Adresse électronique :	aziz.bidah@ma-pwac.com
Date du 1er exercice soumis au contrôle :	2004
Date d'expiration du mandat actuel :	AGO statuant sur les comptes de l'exercice 2006

Dénomination ou raison sociale :	Deloitte Audit
Représentant légal :	A. Benabdelkhalek
Adresse :	228, Bd Zerktouni, Casablanca
Numéro de téléphone :	+212 522 22 47 34
Numéro de fax :	+212 522 22 47 59
Adresse électronique :	abenabdelkalek @deloitte.co.ma
Date du 1er exercice soumis au contrôle :	2007
Date d'expiration du mandat actuel :	AGO statuant sur les comptes de l'exercice 2009

II.3 Maroc Leasing

Identité

Dénomination ou raison sociale :	PriceWaterhouseCoopers
Représentant légal :	Aziz BIDAH
Adresse :	101, Bd Massira Al Khadra - 20 000 Casablanca
Numéro de téléphone :	+212 522 98 40 40 / +212 522 77 90 00
Numéro de fax :	+212 522 77 90 90 / +212 522 99 11 96
Adresse électronique :	aziz.bidah@ma-pwac.com
Date du 1er exercice soumis au contrôle :	1997
Date d'expiration du mandat actuel :	2011

Dénomination ou raison sociale :	Ernst and Young
Représentant légal :	Bachir TAZI
Adresse :	37, Bld Abdellatif Benkaddour, 20050 Casablanca
Numéro de téléphone :	+212 522 77 90 00
Numéro de fax :	+212 522 39 02 15
Adresse électronique :	bachir.tazi@ma.ey.com
Date du 1er exercice soumis au contrôle :	1999
Date d'expiration du dernier mandat :	2008 (démission[1])

Dénomination ou raison sociale :	Deloitte
Représentant légal :	Faouzi Britel
Adresse :	282 Bd Zerktouni - Casablanca
Numéro de téléphone :	05 22 22 40 25/26 / 05 22 47 34
Numéro de fax :	05 22 22 47 59
Adresse électronique :	fbritel@deloitte.com
Date du 1er exercice soumis au contrôle :	2009
Date d'expiration du mandat actuel :	AGO statuant sur les comptes de l'exercice 2011

II.4 Chaâbi Leasing

Identité

Dénomination ou raison sociale :	PriceWaterhouseCoopers
Représentant légal :	Aziz BIDAH
Adresse :	101, Bd Massira Al Khadra - 20 000 Casablanca
Numéro de téléphone :	+212 522 98 40 40 / +212 522 77 90 00
Numéro de fax :	+212 522 77 90 90 / +212 522 99 11 96
Adresse électronique :	aziz.bidah@ma-pwac.com
Date du 1er exercice soumis au contrôle :	2000
Date de fin du dernier mandat :	30 septembre 2009

Dénomination ou raison sociale :	Mazars Masnaoui
Représentant légal :	K. Mokdad
Adresse :	104 bis Bd Abdelmoumen, Casablanca
Numéro de téléphone :	+212 522 23 36 96
Numéro de fax :	+212 522 23 18 39
Adresse électronique :	Kamal.mokdad@ mazars.ma
Date du 1er exercice soumis au contrôle :	2000
Date de fin du dernier mandat :	30 septembre 2009

[1] Le cabinet Ernst & Young a démissionné en mars 2009 de son mandat de commissariat aux comptes pour ne pas être en situation d'incompatibilité due à une mission de conseil réalisée pour le compte de la CDG.

II.5 Attestations des commissaires aux comptes de la Caisse de Dépôt et de Gestion

Attestation de concordance relative aux comptes consolidés des exercices 2006, 2007 (PCEC)

Nous avons procédé à la vérification des informations comptables et financières consolidées contenues dans la présente note d'information en effectuant les diligences nécessaires et compte tenu des dispositions légales et réglementaires en vigueur. Nos diligences ont consisté à nous assurer de la concordance desdites informations avec les états de synthèse consolidés 2006 et 2007 établis en normes PCEC, audités.

Sur la base des diligences ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance des informations comptables et financières consolidées, données dans la présente note d'information, avec les états de synthèse consolidés tels qu'audités par nos soins pour l'exercice 2007 et par les soins de l'auditeur indépendant Deloitte Audit pour l'exercice 2006.

Les commissaires aux Comptes

DELOITTE AUDIT	COOPERS&LYBRAND MAROC (SA)
A. Benabdelkhalek	A.Almechatt
Associé	Associé

Attestation de concordance relative aux comptes consolidés 2007 et 2008 (IFRS)

Nous avons procédé à la vérification des informations comptables et financières consolidées contenues dans la présente note d'information en effectuant les diligences nécessaires et compte tenu des dispositions légales et réglementaires en vigueur. Nos diligences ont consisté à nous assurer de la concordance desdites informations avec les états de synthèse consolidés 2008 établis en normes IFRS, audités et comprenant, à titre comparatif, les données relatives à l'exercice 2007 retraitées selon les mêmes règles.

Sur la base des diligences ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance des informations comptables et financières consolidées, données dans la présente note d'information, avec les états de synthèse consolidés précités tels qu'audités par nos soins.

Les commissaires aux Comptes

DELOITTE AUDIT	COOPERS&LYBRAND MAROC (SA)
A. Benabdelkhalek	A.Almechatt
Associé	Associé

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice du 1er janvier au 31 décembre 2008

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés, de la Caisse de Dépôt et de Gestion et de ses filiales (Groupe CDG) comprenant le bilan au 31 décembre 2008 ainsi que le compte de résultat, l'état des variations des capitaux propres et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives préparées pour la première fois conformément aux normes IFRS telles que décrites dans les notes annexes. Ces états consolidés comprennent à titre comparatif des données relatives à l'exercice 2007 retraitées selon les mêmes règles.

Responsabilité de la Direction

La Direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (IFRS). Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états financiers ne comportant pas d'anomalie significative, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'Auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états de synthèse ne comportent pas d'anomalie significative.

Un audit implique la mise en oeuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états de synthèse. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que (l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significative que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à L'établissement et la présentation des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également (l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropries pour fonder notre opinion.

Opinion sur les états de synthese

A notre avis les états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidele de la situation financiere du Groupe Caisse de Dépôt et de Gestion (CDG) au 31 decembre 2008, ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes Internationales d'Information Financière (IFRS).

Sans remettre en cause (l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les situations suivantes détaillées au niveau de la note 12 des états financiers consolidés :

- Le risque encouru dans le processus de liquidation ou de restructuration de

certaines filiales ;
- Le risque de continuité d'exploitation affectant certaines entités ;
- Les contrôles fiscaux en cours pour certaines sociétés consolidées.

Le 30 juin 2009

Les commissaires aux Comptes

DELOITTE AUDIT	**COOPERS&LYBRAND MAROC (SA)**
A. Benabdelkhalek	A.Almechatt
Associé	Associé

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice du 1er janvier au 31 décembre 2007

Nous avons procédé à l'audit du bilan consolidé de la Caisse de Dépôt et de Gestion et ses filiales (Groupe CDG) arrêté au 31 décembre 2007, du compte de produits et charges consolidé, de l'état des soldes de gestion consolidé, du tableau des flux de trésorerie consolidé ainsi que de l'état des informations complémentaires (ETIC) consolidé, relatifs a l'exercice clos à cette date. Ces comptes consolidés qui font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de 14 955 042 milliers de Dirhams dont un benefice net de 6 443 226 milliers de Dirhams sont la responsabilité des organes de gestion de la Caisse de Dépôt et de Gestion. Notre responsabilité consiste à émettre une opinion sur ces comptes sur la base de notre audit.

Nous avons effectué notre mission selon les normes de la profession applicables au Maroc. Ces normes requièrent qu'un tel audit soit planifié et réalisé de manière à obtenir une assurance raisonnable que les comptes consolidés ne contiennent pas d'anomalie signiifcative. Un audit comprend l'examen, sur la base de sondages, des éléments probants qui justifient les montants et informations contenus dans les comptes consolidés. Un audit comprend aussi une appréciation des principes comptables utilisés, des estimations significatives faites par la Direction «Générale, ainsi que de la présentation générale des comptes consolidés. Nous estimons que nos travaux d'audit constituent un fondement raisonnable de notre opinion.

Opinion sur les états de synthese

La Caisse de Dépôt et de Gestion a procédé au cours de l'exercice 2007 à une cession temporaire sans perte de contrôle de titres d'une entreprise consolidée suivi de leur rachat dans un délai très court. Cette opération a généré une plus value de 1 104 millions de Dirhams comptabilisée en résultat et la constatation en actif d'un écart d'acquisition du même ordre. En respect des principes qui régissent ce type d'opération, le résultat de cette opération devrait être affecté aux réserves consolidées.

A notre avis, à l'exception de la situation décrite ci-dessus, les comptes consolidés mentionnés au premier paragraphe de ce rapport, donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du patrimoine et de la situation financière consolidés au 31 décembre 2007 de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans la consolidation, ainsi que du résultat consolidé de ses opérations et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables décrits dans l'état des informations complémentaires consolidé.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci dessus, nous attirons votre attention sur les situations suivantes

1. La dérogation aux méthodes de consolidation précisée dans l'état B1 de l'ETIC consolidé, les notes E et J de l'état B2 de l'ETIC consolidé relatives respectivement au processus d'immatriculation en cours de cessions de terrains nus et au mode d'estimation de la provision pour risque et charge liée à la liquidation en cours de la BNDE. Les commissaires aux comptes de cette dernière n'ont pas été en mesure d'exprimer d'opinion sur les comptes au 31 décembre 2007 en raison principalement du fait que les dits comptes n'ont pas été établis en valeurs liquidatives ;

2. Les principales observations formulées dans les rapports des commissaires aux comptes au 31 décembre 2007 des filiales et qui portent sur :

- La continuité d'exploitation des sociétés SONADAC, Papelera de Tetouan et Royal Golf de Fès ;

- L'utilisation de la contribution financière revue par la SONADAC du fonds Hassan II ;
- Les principes et méthodes retenues par le CIH pour l'évaluation des créances et garanties ainsi que sur le périmètre de consolidation.

Casablanca, Le 05 juin 2008

Les commissaires aux Comptes

DELOITTE AUDIT	**COOPERS&LYBRAND MAROC (SA)**
A. Benabdelkhalek	A.Almechatt
Expert Comptable	Expert Comptable

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice du 1er janvier au 31 décembre 2006

Nous avons procédé à l'audit du bilan consolidé de la Caisse de Dépôt et de Gestion et ses filiales (Groupe CDG) arrêté au 31 décembre 2006, ainsi que du compte de produits et charges consolidés et de l'état des informations complémentaires (ETIC) relatifs à l'exercice clos à la même date présentés ci-joints. La préparation de ces comptes consolidés relève de la responsabilité des organes de gestion de CDG. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la Profession au Maroc. Ces normes requièrent qu'un tel audit soit planifié et exécute de manière à obtenir une assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondage, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables utilisés et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos travaux d'audit fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Opinion sur les états de synthese

1. La Caisse de Dépôt et de Gestion n'a pas établi le tableau des flux de trésorerie consolidé au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2006. Par conséquent, nous n'exprimons pas d'opinion sur les flux de trésorerie consolidés à cette date.

2. Concernant le palier CDG Développement consolidé par mise en équivalence :

2.1 Nous rappelons que le commissaire aux comptes de CDG Développement n'a pas été en mesure d'exprimer d'opinion sur les comptes consolidés du palier au 31 décembre 2005.

2.2 CDG Développement n'a pas reçu l'ensemble des rapports des commissaires aux comptes et/ou des auditeurs des entités consolidées. Par ailleurs, certains rapports d'opinion reçus font état de réserves de la part des commissaires aux comptes/auditeurs. Par conséquent le commissaire aux comptes de CDG Développement n'est pas en mesure de se prononcer sur l'impact que pourraient avoir les opinions des commissaires aux comptes et/ou auditeurs sur la situation nette consolidée de CDG Développement au 31 décembre 2006.

3. Les commissaires aux comptes des filiales mises en équivalence dont les rapports nous ont été communiqués font état des principales réserves résumées ci-après :

3.1 Les commissaires aux comptes de la Banque Nationale de Développement Economique (BNDE) ont émis un refus de certifier portant notamment sur les points suivants:

- Les dysfonctionnements liés aux systèmes d'organisation comptable, d'information et de contrôle interne n'ont pas été totalement résolus. Par ailleurs la BNDE S.A en liquidation n'a pas établi le tableau des flux de trésorerie au titre de l'exercice 2006. Par conséquent, les commissaires aux comptes ne

sont pas en mesure d'exprimer une opinion sur les flux de trésorerie à cette date et les soldes de clôture ;

- Les comptes établis par la BNDE ne sont pas en valeur liquidative en opposition avec son statut de banque en liquidation ;
- LA BNDE S.A en liquidation fait l'objet d'un contrôle fiscal portant sur plusieurs exercices. Le contrôle fiscal étant toujours en cours, les commissaires aux comptes ne sont pas en mesure, à ce stade, de se prononcer sur l'impact des ajustements éventuels sur les comptes qui pourraient en résulter.

3.2. Les commissaires aux comptes des autres filiales mises en équivalence ont émis les réserves suivantes:

- Le commissaire aux comptes de la société SABR Aménagement a relevé les problématiques suivantes :

  - Le traitement comptable de la subvention de l'ordre de 105 MDH revue par le fond Hassan II ;
  - Traitement comptable des avances (160 MDH), dépenses de fonctionnement, stocks (243 MDH), dépenses et indemnités entre SABR et l'Agence pour l'Aménagement de la Vallée du Bouregreg liés à la non finalisation des accords juridiques.

- La société SIM a reçu le 6 février 2006 une notification de contrôle fiscal de l'impôt sur les sociétés et de la taxe sur la valeur ajoutée au titre des exercices clos au 31 octobre 1998 à 2005. Les résultats de la première notification adressée par l'administration fiscale en décembre 2006 au titre des exercices 1998 a 2002 ont été totalement rejetés par la société. En l'état actuel de la procédure, les commissaires aux comptes n'ont pas pu évaleur les impacts éventuels de ce contrôle sur le résultat et les capitaux propres de la Société Immobilière de la Mer.
- Le commissaire aux comptes de la Société de Gestion de la Loterie Nationale a relevé les problématiques suivantes :

  - Traitement de la TVA induisant un risque fiscal ;
  - Rapprochements bancaires faisant apparaître des suspens anciens.

- Le commissaire aux comptes de la société AIXOR relève une insuffisance de provisionnement sur les titres de participation de l'ordre de 32 MDH.
- Les comptes de régularisation maritime et sinistres de la société SANAD sont débiteurs de 56,7 MDH au 31 décembre 2006 et comportent des montants significatifs antérieurs à 2006 non encore apurés. Au stade actuel, les commissaires aux comptes ne sont pas en mesure de se prononcer sur les ajustements éventuels pouvant subvenir après l'apurement total de ces comptes.

A notre avis, à l'exception de ce qui est décrit aux paragraphes 1 a 3 ci-dessus, les comptes consolidés du Groupe CDG, cités au premier paragraphe de ce rapport donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans la consolidation, ainsi que du résultat consolidé de ses opérations pour l'exercice clos au 31 décembre 2006.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants :

1. Par dérogation aux méthodes de consolidation, et comme cela est précisé dans l'annexe 1 de l'ETIC, les sociétés dont le plan de compte diffère structurellement de celui de la CDG (PCEC) sont consolidées par mise en équivalence même quand elles remplissent les conditions de l'intégration globale.

2. La note 1 de l'annexe 1 de l'ETIC consolidé fait état du mode calcul de la provision pour risque et charge BNDE.

3. Les commissaires aux comptes des filiales dont les rapports nous ont été communiqués font état des principales observations résumées par ci-après :

3.1 Les observations contenues dans le rapport CIH sont les suivantes :

a. Certaines participations n'ont pas été retenues dans le périmètre de consolidation du Groupe CIH au 31 décembre 2006. Cette situation est expliquée par le management du CIH par le fait que des participations hôtelières du CIH font l'objet de processus transactionnels et d'autres actions en cours qui devraient se dénouer dans leur grande partie au cours de l'exercice 2007. Ledit dénouement ne devrait pas avoir, selon le management, d'impact négatif sur les comptes du CIH au 31 décembre 2006.

b. La banque n'a pas retenu l'option de pratiquer la décote des garanties hypothécaires adossées aux créances qui étaient classées compromises telle que prévue par l'article N°22 de la circulaire N° 19/G/2002 de BAM qui fixe la date d'échéance pour son application à fin 2007. Le management de la banque a pris l'engagement d'appliquer cette décote à partir de l'arrêté en conformité avec les dispositions de ladite circulaire à l'horizon des 4 exercices à venir.

c. Le CIH a constaté un actif d'impôts différés au 31 décembre 2006 générant un profit de 439 MDH provenant principalement de l'activation de la partie des déficits fiscaux.

3.2 La société LYDEC a fait l'objet d'un contrôle fiscal en 2006 au titre des exercices 2001 à 2005 inclus et a reçu une première notification en décembre 2006 qui a porté sur les exercices 2001 et 2002. Le management de LYDEC a refusé par écrit la majeure partie des chefs de redressement et estime que le montant de la provision pour risques et charges constaté dans ses comptes pour 146 MDH couvrirait largement, le cas échéant, les rappels d'impôts qui seraient définitivement arrêtés au titre des exercices 2001 à 2005. A ce stade, et en attendant l'issue du contentieux précité, les commissaires aux comptes ne sont donc pas en mesure de connaitre l'impact final sur les comptes de LYDEC qui résulterait de cette situation.

Le 03 septembre 2007

Les commissaires aux Comptes

DELOITTE AUDIT

A. Benabdelkhalek

Expert Comptable

II.6 Attestations des commissaires aux comptes de la Banque Centrale Populaire

Objet : Offre publique d'achat obligatoire visant les actions de la société Maroc Leasing à l'initiative de la Caisse de Dépôt et de Gestion et la Banque Centrale Populaire

Attestation de concordance relative aux états de synthèse consolidés annuels 2005, 2006 et 2007 (PCEC)

Nous avons procédé à la vérification des informations comptables et financières consolidées contenues dans la présente note d'information en effectuant les diligences nécessaires et compte tenu des dispositions légales et réglementaires en vigueur. Nos diligences ont consisté à nous assurer de la concordance desdites informations avec les états de synthèse consolidés 2005, 2006 et 2007 établis en normes PCEC, audités.

Sur la base des diligences ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance des informations comptables et financières consolidées, données dans la présente note d'information, avec les états de synthèse consolidés tels qu'audités par nos soins pour l'exercice 2007 et par les soins des co-commissaires aux comptes Masnaoui Mazars et Price Waterhouse au titre des exercices 2005 et 2006.

Les Commissaires aux Comptes

Deloitte Audit	**Mazars Masnaoui**
A. Benabdelkhalek	K. Mokdad
Associé	Associé

Rapports de certification comptes consolidés annuels 2005, 2006 et 2007 (PCEC)

Exercice du 1er janvier au 31 décembre 2007

Nous avons procédé à l'audit du bilan consolidé, ci-joint, de la **Banque Centrale Populaire (BCP)** et ses filiales **(Groupe BCP)**, arrêté au 31 décembre 2007, du compte de produits et charges consolidé, de l'état de soldes de gestion consolidé, du tableau des flux de trésorerie consolidé, ainsi que l'état des informations complémentaires (ETIC) consolidé, relatifs à l'exercice clos à cette date.

Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres consolidés totalisant **4.664.576 KMAD** dont un bénéfice consolidé de **652.489 KMAD** relève de la responsabilité des organes de gestion de la Banque Centrale Populaire (BCP). Notre responsabilité consiste à émettre une opinion sur ces comptes sur la base de notre audit.

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession applicables au Maroc. Ces normes requièrent que l'audit soit planifié et réalisé de manière à obtenir une assurance raisonnable que les comptes consolidés ne contiennent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondage, les éléments probants justifiant les montants et informations contenus dans ces comptes consolidés. Un audit consiste également à apprécier les principes comptables utilisés et les estimations significatives faites par la Direction Générale, ainsi que de la présentation générale des comptes consolidés. Nous estimons que nos travaux d'audit constituent un fondement raisonnable de notre opinion exprimée ci-après.

Opinion sur les états de synthèse

A notre avis, les comptes consolidés mentionnés au premier paragraphe ci-dessus du **Groupe Banque Centrale Populaire** pour l'exercice clos le 31 décembre 2007, donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du patrimoine et de la situation financière consolidé de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans la consolidation, ainsi que du résultat consolidé de ses opérations et des flux de sa trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables décrits dans l'état des informations complémentaires consolidé, ci-joint.

Casablanca, le 21 Avril 2008

Les Commissaires aux Comptes

Deloitte Audit	**Masnaoui Audit et Conseil**
A. Benabdelkhalek	A. Masnaoui
Associé	Associé

Exercice du 1er janvier au 31 décembre 2006

Nous avons procédé à l'audit du bilan consolidé, ci-joint, de la **Banque Centrale Populaire (BCP)** et ses filiales **(Groupe BCP)**, arrêté au 31 décembre 2006, du compte de produits et charges consolidé, de l'état de soldes de gestion consolidé, du tableau des flux de trésorerie consolidé, ainsi que l'état des informations complémentaires (ETIC) consolidé, relatifs à l'exercice clos à cette date.

Ces états de synthèse qui font ressortir un montant de capitaux propres consolidés totalisant **4.326.301 KMAD** dont un bénéfice consolidé de **801.791 KMAD** relève de la responsabilité des organes de gestion de la Banque Centrale Populaire (BCP). Notre responsabilité consiste à émettre une opinion sur ces comptes sur la base de notre audit.

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession applicables au Maroc. Ces normes requièrent que l'audit soit planifié et réalisé de manière à obtenir une assurance raisonnable que les comptes consolidés ne contiennent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondage, les éléments probants justifiant les montants et informations contenus dans ces comptes consolidés. Un audit consiste également à apprécier les principes comptables utilisés et les estimations significatives faites par la Direction Générale, ainsi que de la présentation générale des comptes consolidés. Nous estimons que nos travaux d'audit constituent un fondement raisonnable de notre opinion exprimée ci-après.

Opinion sur les états de synthèse

A notre avis, les comptes consolidés mentionnés au premier paragraphe ci-dessus du **Groupe Banque Centrale Populaire** pour l'exercice clos le 31 décembre 2006, donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du patrimoine et de la situation financière consolidé de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans la consolidation, ainsi que du résultat consolidé de ses opérations et des flux de sa trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables décrits dans l'état des informations complémentaires consolidé, ci-joint.

Casablanca, le 10 mai 2007

Les Commissaires aux Comptes

Masnaoui Audit et Conseil	**Price Waterhouse**
A. Diop	A. Bidah
Associé	Associé

Exercice du 1er janvier au 31 décembre 2005

Nous avons procédé à l'audit du bilan consolidé, ci-joint, de la **Banque Centrale Populaire (BCP)** et ses filiales **(Groupe BCP)**, arrêté au 31 décembre 2005, du compte de produits et charges consolidé, de l'état de soldes de gestion consolidé, du tableau des flux de trésorerie consolidé, ainsi que l'état des informations complémentaires (ETIC) consolidé, relatifs à l'exercice clos à cette date.

Ces états de synthèse qui font ressortir un montant de capitaux propres consolidés totalisant 3**.850.388 KMAD** dont un bénéfice consolidé de **425.912 KMAD** relève de la responsabilité des organes de gestion de la Banque Centrale Populaire (BCP). Notre responsabilité consiste à émettre une opinion sur ces comptes sur la base de notre audit.

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la Profession applicables au Maroc. Ces normes requièrent que l'audit soit planifié et réalisé de manière à obtenir une assurance raisonnable que les comptes consolidés ne contiennent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondage, les éléments probants justifiant les montants et informations contenus dans ces comptes consolidés. Un audit consiste également à apprécier les principes comptables utilisés et les estimations significatives faites par la Direction Générale, ainsi que de la présentation générale des comptes consolidés. Nous estimons que nos travaux d'audit constituent un fondement raisonnable de notre opinion exprimée ci-après.

Opinion sur les états de synthèse

A notre avis, les comptes consolidés mentionnés au premier paragraphe ci-dessus du **Groupe Banque Centrale Populaire** pour l'exercice clos le 31 décembre 2005, donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du patrimoine et de la situation financière consolidé de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans la consolidation, ainsi que du résultat consolidé de ses opérations et des flux de sa trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables décrits dans l'état des informations complémentaires consolidé, ci-joint.

Casablanca, le 10 mai 2006

Les Commissaires aux Comptes

Masnaoui Audit et Conseil	**Price Waterhouse**
A. Diop	A. Bidah
Associé	Associé

Objet : Offre publique d'achat obligatoire visant les actions de la société Maroc Leasing à l'initiative de la Caisse de Dépôt et de Gestion et la Banque Centrale Populaire

Attestation de concordance relative aux états de synthèse consolidés annuels 2007 et 2008 (IFRS)

Nous avons procédé à la vérification des informations comptables et financières consolidées contenues dans la présente note d'information en effectuant les diligences nécessaires et compte tenu des dispositions légales et réglementaires en vigueur. Nos diligences ont consisté à nous assurer de la concordance desdites informations avec les états de synthèse consolidés 2008 établis en normes IFRS, audités et comprenant, à titre comparatif, les données relatives à l'exercice 2007 retraitées selon les mêmes règles.

Sur la base des diligences ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance des informations comptables et financières consolidées, données dans la présente note d'information, avec les états de synthèse consolidés tels qu'audités par nos soins.

Les Commissaires aux Comptes

Deloitte Audit	**Mazars Masnaoui**
A. Benabdelkhalek	K. Mokdad
Associé	Associé

Rapport de certification comptes consolidés annuels 2008 (IFRS)

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joint, du **Groupe Banque Centrale Populaire** comprenant le bilan au 31 décembre 2008, le compte de résultat, l'état de variation des capitaux propres et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives, préparés pour la première fois conformément aux Normes IFRS telles que décrites dans les notes annexes.

Ces états financiers consolidés comprennent à titre comparatif des données relatives à l'exercice 2007 retraitées selon les mêmes règles.

Responsabilité de la Direction.

La Direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au Normes Internationales d'Information Financière. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états financiers ne comportant pas d'anomalie significative, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'Auditeur.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états de synthèse ne comportent pas d'anomalie significative.

Un audit implique la mise en œuvre des procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états de synthèse. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion sur les états de synthèse

A notre avis, les états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'ensemble constitué par les entités comprises dans la consolidation au 31 décembre 2008, ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (IFRS).

Casablanca, le 24 mars 2009

Les Commissaires aux Comptes

Deloitte Audit	**Mazars Masnaoui**
A. Benabdelkhalek	K.Mokdad
Associé	Associé

Objet : Offre publique d'achat obligatoire visant les actions de la société Maroc Leasing à l'initiative de la Caisse de Dépôt et de Gestion et la Banque Centrale Populaire.

Attestation de concordance relative aux ététs de synthèse consolidés semestriels 2008 et 2009 (IFRS)

Nous avons procédé à la vérification des informations comptables et financières consolidées contenues dans la présente note d'information en effectuant les diligences nécessaires et compte tenu des dispositions légales et réglementaires en vigueur. Nos diligences ont consisté à nous assurer de la concordance desdites informations avec les états de synthèse consolidés semestriels clos au 30/06/2008 et au 30/06/2009 établis en normes IFRS, et ayant fait l'objet d'une revue limitée.

Sur la base des diligences ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance des informations comptables et financières consolidées, données dans la présente note d'information, avec les états de synthèse consolidés semestriels précités, objet de notre revue limitée.

Les Commissaires aux Comptes

Deloitte Audit	**Mazars Masnaoui**
A. Benabdelkhalek	K. Mokdad
Associé	Associé

Attestations de revue limitée relative aux comptes consolidés semestriels 2008 et 2009

Attestation d'examen limité de la situation intermediaire consolidée au 30 juin 2009

Nous avons procédé à un examen limité de la situation intermédiaire de la Banque Centrale Populaire et ses filiales (Groupe Banque Centrale Populaire) comprenant le bilan, le compte de résultat, le tableau des flux de trésorerie, l'état de variation des capitaux propres et une sélection de notes explicatives au terme du semestre couvrant la période du 1er janvier au 30 juin 2009. Cette situation intermédiaire fait ressortir un montant de capitaux propres consolidés totalisant 11.008.224 KMAD dont un bénéfice net consolidé de 755.380 KMAD.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession au Maroc. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que la situation provisoire des états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus ne comporte pas d'anomalie significative. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des vérifications analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent penser que les états consolidés, ci-joints, ne donnent pas une image fidèle du résultat des opérations du semestre écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du Groupe Banque Centrale Populaire arrêtés au 30 juin 2009, conformément aux normes comptables internationales (IAS/IFRS).

Casablanca, le 25 septembre 2009

Les Commissaires aux Comptes :

Deloitte Audit	**Mazars Masnaoui**
A. Benabdelkhalek	K. Mokdad
Associé	Associé

Attestation d'examen limité de la situation intermediaire consolidée au 30 juin 2008

Nous avons procédé à un examen limité des comptes consolidés résumés du Groupe Banque Centrale Populaire couvrant la période du 1er janvier au 30 juin 2008, préparés pour la première fois conformément aux normes IFRS applicables au 30 juin 2008, tels que décrites dans les notes annexes. Ces comptes consolidés comprennent à titre comparatif des données relatives à l'exercice 2007 et au premier semestre 2007 retraitées selon les mêmes règles.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables au Maroc. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les comptes consolidés ne comprennent pas d'anomalies significatives. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des vérifications analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent penser que les comptes consolidés résumés ci-joints ne sont pas, dans tous leurs aspects significatifs, conformes aux principes comptables tels que décrits dans les notes annexes et à la norme IAS 34 - norme du référentiel IFRS relative à l'information financière intermédiaire.

Les commissaires aux comptes

DELOITTE AUDIT	MAZARS MASNAOUI
A. Benabdelkhalek	K. Mokdad
Associé	Associé

II.7 Attestations des commissaires aux comptes de Maroc Leasing

Attestation de concordance relative aux comptes annuels 2006, 2007 et 2008

Nous avons procédé à la vérification des informations comptables et financières contenues dans la présente note d'information en effectuant les diligences nécessaires et compte tenu des dispositions légales et réglementaires en vigueur. Nos diligences ont consisté à nous assurer de la concordance desdites informations avec les états de synthèse 2006, 2007 et 2008 audités.

Sur la base des diligences ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance des informations comptables et financières, données dans la présente note d'information, avec les états de synthèse tels qu'audités par nos soins au titre des exercices 2006, 2007 et 2008.

Les Commissaires aux comptes

ERNST & YOUNG,

M. Bachir TAZI, Associé.

PRICE WATERHOUSE,

M. Aziz BIDAH, Associé

Rapports de certification des comptes annuels 2006, 2007 et 2008

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIF A L'EXERCICE DU 1ER JANVIER AU 31 DECEMBRE 2008

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons procédé à l'audit des états de synthèse, ci-joints, de la société Maroc Leasing comprenant le bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau des flux de trésorerie et l'état des informations complémentaires (ETIC) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2008. Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de KDH 342 175, dont un bénéfice net de KDH 66 177.

Responsabilité de la Direction.
La Direction est responsable de l'établissement et de la présentation de ces états de synthèse, conformément au référentiel comptable admis au Maroc. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse ne comportant pas d'anomalie significative, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.
Responsabilité de l'Auditeur.
Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états de synthèse sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes de la Profession applicables au Maroc. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser pour obtenir une assurance raisonnable que les états de synthèse ne comportent pas d'anomalie significative.
Un audit implique la mise en œuvre des procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états de synthèse. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états de synthèse contiennent des anomalies significatives. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états de synthèse. Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.
Opinion sur les états de synthèse
Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers, sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société Maroc Leasing au 31 décembre 2008 conformément au référentiel comptable admis au Maroc.
Vérifications et informations spécifiques
Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la concordance des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la Société.

Casablanca, le 7 avril 2009.

Les Commissaires aux comptes

ERNST & YOUNG,	**PRICE WATERHOUSE,**
M. Bachir TAZI, Associé.	M. Aziz BIDAH, Associé

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIF A L'EXERCICE DU 1ER JANVIER AU 31 DECEMBRE 2007

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons procédé à l'audit des états de synthèse, ci-joints, de Maroc Leasing arrêtés au 31 décembre 2007, lesquels comprennent le bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau des flux de trésorerie et l'état des informations complémentaires (ETIC) relatifs à l'exercice clos à cette date. Ces états de synthèse qui font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés totalisant KDH 298.462, y compris un bénéfice net de KDH 50.558, sont la responsabilité des organes de gestion de la Société. Notre responsabilité consiste à émettre une opinion sur ces états de synthèse sur la base de notre audit.

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la Profession applicables au Maroc. Ces normes requièrent qu'un tel audit soit planifié et exécuté de manière à obtenir une assurance raisonnable que les états de synthèse ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit comprend l'examen, sur la base de sondages, des documents justifiant les montants et les informations contenus dans les états de synthèse. Un audit comprend également une appréciation des principes comptables utilisés, des estimations significatives faites par la Direction Générale ainsi que la présentation générale des comptes. Nous estimons que notre audit fournit un fondement raisonnable de notre opinion.

Opinion sur les états de synthèse

A notre avis, les états de synthèse cités au premier paragraphe donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de Maroc Leasing au 31 décembre 2007 ainsi que du résultat de ses opérations et de l'évolution de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables admis au Maroc.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la concordance des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la Société.

Casablanca, le 13 mars 2008.

Les Commissaires aux comptes

ERNST & YOUNG,

M. Bachir TAZI, Associé.

PRICE WATERHOUSE,

M. Aziz BIDAH, Associé

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIF A L'EXERCICE DU 1ER JANVIER AU 31 DECEMBRE 2006

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous avons procédé à l'audit des états de synthèse, ci-joints, de Maroc Leasing arrêtés au 31 décembre 2006, lesquels comprennent le bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau des flux de trésorerie et l'état des informations complémentaires (ETIC) relatifs à l'exercice clos à cette date. Ces états de synthèse qui font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés totalisant DH 267 043 428, y compris un bénéfice net de DH 44 388 259, sont la responsabilité des organes de gestion de la Société. Notre responsabilité consiste à émettre une opinion sur ces états de synthèse sur la base de notre audit.

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la Profession applicables au Maroc. Ces normes requièrent qu'un tel audit soit planifié et exécuté de manière à obtenir une assurance raisonnable que les états de synthèse ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit comprend l'examen, sur la base de sondages, des documents justifiant les montants et les informations contenus dans les états de synthèse. Un audit comprend également une appréciation des principes comptables utilisés, des estimations significatives faites par la Direction Générale ainsi que la présentation générale des comptes. Nous estimons que notre audit fournit un fondement raisonnable de notre opinion.

Opinion sur les états de synthèse

A notre avis, les états de synthèse cités au premier paragraphe donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de Maroc Leasing au 31 décembre 2006, ainsi que du résultat de ses opérations et de l'évolution de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables admis au Maroc.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la concordance des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la Société.

Le 26 mars 2007.

Les Commissaires aux comptes

ERNST & YOUNG,	**PRICE WATERHOUSE,**
M. Bachir TAZI, Associé.	M. Aziz BIDAH, Associé

Attestation de concordance relative aux comptes semestriels 2008 et 2009

Nous avons procédé à la vérification des informations comptables et financières contenues dans la présente note d'information en effectuant les diligences nécessaires et compte tenu des dispositions légales et réglementaires en vigueur. Nos diligences ont consisté à nous assurer de la concordance desdites informations avec les états de synthèse semestriels clos au 30/06/2008 et au 30/06/2009 ayant fait l'objet d'une revue limitée.

Sur la base des diligences ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance des informations comptables et financières données dans la présente note d'information, avec les états de synthèse semestriels précités, objet de notre revue limitée pour le semestre clos au 30/06/2009 et de celle des co-commissaires aux comptes Ernst&Young et Price Waterhouse pour le semestre clos au 30/06/2008.

Les Commissaires aux comptes

ERNST & YOUNG,

M. Bachir TAZI, Associé.

PRICE WATERHOUSE,

M. Aziz BIDAH, Associé

Attestations de revue limitée relative aux comptes semestriels 2008 et 2009

Du 1er janvier au 30 juin 2009

En application des dispositions du Dahir portant loi n°1-93-212 du 21 septembre 1993, tel que modifié et complété, nous avons procédé à un examen limité de la situation intermédiaire de Maroc Leasing comprenant la situation provisoire du bilan, du hors bilan, et du compte de produits et charges relatifs à la période du 1er janvier au 30 juin 2009. Cette situation intermédiaire qui fait ressortir un montant de capitaux propres et assimilés totalisant 343 172 KMAD, dont un bénéfice net de 34 356 KMAD, relève de la responsabilité des organes de direction de l'émetteur.

Nous avons effectué notre mission selon les normes de la profession au Maroc relatives aux missions d'examen limité. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que la situation intermédiaire ne comporte pas d'anomalie significative. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des vérifications analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurances moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent penser que la situation intermédiaire, ci-jointe, ne donne pas une image fidèle du résultat des opérations du semestre écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société arrêtés au 30 juin 2009, conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Le 31 Août 2009,

Les Commissaires aux Comptes

Price Waterhouse	**Deloitte**
A. BIDAH	F.BRITEL
Associé	Associé

Du 1er janvier au 30 juin 2008

En exécution de la mission prévue par l'article 17 du Dahir portant loi n°1-93-212 du 21 septembre 1993, tel que modifié et complété, nous avons procédé à un examen limité de la situation provisoire du bilan, du compte de produits et charges, de l'état des soldes de gestion, du tableau des flux de trésorerie et des états ci-joints de l'ETIC de la société MAROC LEASING au terme du premier semestre couvrant la période du 1er janvier au 30 juin 2008.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicable au Maroc et compte tenu des dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits susceptibles d'entacher, de manière significative, la sincérité des informations contenues dans lesdits documents.

Les Commissaires aux Comptes

Price Waterhouse	**Ernst & Young**
A. BIDAH	B.TAZI
Associé	Associé

II.8 Attestations des commissaires aux comptes de Chaabi Leasing

Objet : Offre publique d'achat obligatoire visant les actions de la société Maroc Leasing à l'initiative de la Caisse de Dépôt et de Gestion et la Banque Centrale Populaire

Attestation de concordance relative aux états de synthèse annuels 2006, 2007 et 2008

Nous avons procédé à la vérification des informations comptables et financières contenues dans la présente note d'information en effectuant les diligences nécessaires et compte tenu des dispositions légales et réglementaires en vigueur. Nos diligences ont consisté à nous assurer de la concordance desdites informations avec les états de synthèse 2006, 2007 et 2008 audités.

Sur la base des diligences ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance des informations comptables et financières, données dans la présente note d'information, avec les états de synthèse tels qu'audités par nos soins.

Les Commissaires aux Comptes

Price Waterhouse	**Mazars Masnaoui**
A. Bidah	K. Mokdad
Associé	Associé

Rapports de certification comptes annuels 2006, 2007 et 2008

Exercice du 1er janvier au 31 décembre 2008

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des états de synthèse, ci-joints, de la société CHAABI LEASING comprenant le bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau des flux de trésorerie et l'état des informations complémentaires (ETIC) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2008. Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de KMAD 274 674, dont un bénéfice net de KMAD 45 374.

Responsabilité de la Direction.

La Direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincére de ces états de synthèse, conformément au référentiel comptable admis au Maroc. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse ne comportant pas d'anomalie significative, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'Auditeur.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états de synthèse sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes de la Profession au Maroc. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états de synthèse ne comportent pas d'anomalie significative.

Un audit implique la mise en œuvre des procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états de synthèse. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états de synthèse contiennent des anomalies significatives. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états de synthèse.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion sur les états de synthèse

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers, sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société CHAABI LEASING au 31 décembre 2008 conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la concordance des informations données dans le rapport de gestion du Directoir destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la Société.

Casablanca, le 31 mars 2009.

Les Commissaires aux comptes

Price Waterhouse	**Mazars Masnaoui**
A. Bidah	K.Mokdad
Associé	Associé

Exercice du 1er janvier au 31 décembre 2007

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons procédé à l'audit des états de synthèse, ci-joints, de la société CHAABI LEASING au 31 décembre 2007, lesquels comprennent le bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau des flux de trésorerie et l'état des informations complémentaires (ETIC) relatifs à l'exercice clos à cette date. Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de KMAD 229.301 dont un bénéfice net de KMAD 40.081 sont la responsabilité des organes de gestion de la société. Notre responsabilité consiste à émettre une opinion sur ces états de synthèse sur la base de notre audit.

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la Profession applicables au Maroc. Ces normes requièrent qu'un tel audit soit planifié et exécuté de manière à obtenir une assurance raisonnable que les états de synthèse ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit comprend l'examen, sur la base de sondages, des documents justifiant les montants et les informations contenus dans les états de synthèse. Un audit comprend également une appréciation des principes comptables utilisés, des estimations significatives faites par la Direction Générale ainsi que de la présentation générale des comptes. Nous estimons que notre audit fournit un fondement raisonnable de notre opinion.

Opinion sur les états de synthèse

A notre avis, les états de synthèse cités au premier paragraphe donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la société CHAABI LEASING au 31 Décembre 2007, ainsi que du résultat de ses opérations et de l'évolution de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis au Maroc.

Vérifications spécifiques

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la concordance des informations données dans le rapport du Directoire destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la Société.

Casablanca, le 23 avril 2008

Les Commissaires aux Comptes

Price Waterhouse	**Mazars Masnaoui**
A. Bidah	K. Mokdad
Associé	Associé

Exercice du 1er janvier au 31 décembre 2006

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 9 mai 2006, nous avons procédé à l'audit des états de synthèse, ci-joints, de la société CHAABI LEASING au 31 décembre 2006, lesquels comprennent le bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau des flux de trésorerie et l'état des informations complémentaires (ETIC) relatifs à l'exercice clos à cette date. Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de KMAD 189.220 dont un bénéfice net de KMAD 31.636 sont la responsabilité des organes de gestion de la société. Notre responsabilité consiste à émettre une opinion sur ces états de synthèse sur la base de notre audit.

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la Profession applicables au Maroc. Ces normes requièrent qu'un tel audit soit planifié et exécuté de manière à obtenir une assurance raisonnable que les états de synthèse ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit comprend l'examen, sur la base de sondages, des documents justifiant les montants et les informations contenus dans les états de synthèse. Un audit comprend également une appréciation des principes comptables utilisés, des estimations significatives faites par la Direction Générale ainsi que de la présentation générale des comptes. Nous estimons que notre audit fournit un fondement raisonnable de notre opinion.

Opinion sur les états de synthèse

A notre avis, les états de synthèse cités au premier paragraphe donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la société CHAABI LEASING au 31 Décembre 2006, ainsi que du résultat de ses opérations et de l'évolution de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis au Maroc.

Vérifications spécifiques

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la concordance des informations données dans le rapport du Directoire destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la Société.

Casablanca, le 03 avril 2007

Les Commissaires aux Comptes

Price Waterhouse	**Mazars Masnaoui**
A. Bidah	Abdou Diop
Associé	Associé

Objet : Offre publique d'achat obligatoire visant les actions de la société Maroc Leasing à l'initiative de la Caisse de Dépôt et de Gestion et la Banque Centrale Populaire

Attestation de concordance relative aux comptes semestriels 2008 et 2009

Nous avons procédé à la vérification des informations comptables et financières contenues dans la présente note d'information en effectuant les diligences nécessaires et compte tenu des dispositions légales et réglementaires en vigueur. Nos diligences ont consisté à nous assurer de la concordance desdites informations avec les états de synthèse semestriels clos au 30/06/2008 et au 30/06/2009 ayant fait l'objet d'une revue limitée.

Sur la base des diligences ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance des informations comptables et financières données dans la présente note d'information, avec les états de synthèse semestriels précités, objet de notre revue limitée

Les Commissaires aux Comptes

Price Waterhouse	**Mazars Masnaoui**
A. Bidah	K. Mokdad
Associé	Associé

Attestations de revue limitée des comptes semestriels 2008 et 2009

Du 1er janvier au 30 juin 2009

Nous avons procédé à un examen limité de la situation intermédiaire de CHAABI LEASING S.A., comprenant le bilan et le compte de produits et charges relatifs à la période du 1er janvier au 30 juin 2009. Cette situation intermédiaire qui fait ressortir un montant de capitaux propres et assimilés totalisant 277.512 KMAD, dont un bénéfice net de 24.838 KMAD, est la responsabilité des organes de gestion de la société. Notre responsabilité consiste à émettre nos observations sur la conformité de ces états avec les livres comptables de la société.

Nous avons effectué notre mission selon les normes de la Profession relatives aux missions d'examen limité. Ces normes requièrent qu'un tel examen limité soit planifié et executé en vue d'obtenir une assurance modérée que les états de synthèse ne comportent pas d'anomalies significatives. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des vérifications analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent penser que la situation intermédiaire, ci-jointe, ne donne pas une image fidèle du résultat des opérations du semestre écoulé ainsi que la situation financière et du patrimoine de la société arrêtés au 30 juin 2009, conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Casablanca, Le 14 septembre 2009

Les Commissaires aux Comptes

Price Waterhouse	**Mazars Masnaoui**
A. Bidah	K. Mokdad
Associé	Associé

Du 1er janvier au 30 juin 2008

En exécution de la mission prévue par l'article 17 du Dahir portant loi n° 1-93-212 du 21 septembre 1993 tel que modifié et complété, nous avons procédé à un examen limité de la situation provisoire du bilan, du compte de produits et charges, de l'état des soldes de gestion, du tableau des flux de trésorerie et des états annexes ci-joints de la Société Chaabi Leasing au terme du premier semestre couvrant la période du 1er janvier au 30 juin 2008.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la Profession applicables au Maroc et compte tenu des dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits susceptibles d'entacher, de manière significative, la sincérité des informations contenues dans lesdits documents.

Le 23 septembre 2008

Les Commissaires aux Comptes

Price Waterhouse	**Mazars Masnaoui**
A. Bidah	K. Mokdad
Associé	Associé

III Attestations de garantie irrévocable

III.1 CAISSE DE DEPOT ET DE GESTION

Identité :

Nom et prénom	Anass Houir Alami
Fonction	Directeur Général
Adresse postale	Place Moulay El Hassan, BP 408, Rabat
Adresse électronique	dg@cdg.ma
Téléphone / Fax	05 37 66 90 31 / 05 37 76 38 49

Attestation :

Objet : OPA sur les actions de Maroc Leasing.

Le directeur général de la Caisse de Dépôt et de Gestion garantit la teneur et le caractère irrévocable de l'engagement pris par les initiateurs de la présente opération. Il s'engage ainsi à mettre à la disposition de CDG Capital Bourse les fonds nécessaires pour garantir le bon dénouement de la présente opération.

Les caractéristiques de la présente offre publique d'achat sont les suivantes:

- Nombre de titres concernés : 447 016 actions Maroc Leasing
- Prix par action: 325 Dh par action

Anass Houir Alami

Directeur Général

III.2 BANQUE CENTRALE POPULAIRE

Identité :

Nom et prénom	Mohamed BENCHAABOUN
Fonction	Président Directeur Général
Adresse postale	101, Bd Zerktouni 20 100 – Casablanca
Adresse électronique	mbenchaaboun@cpm.co.ma
Téléphone / Fax	05 22 20 25 33 / 05 22 22 26 99

Attestation :

Objet : OPA sur les actions de Maroc Leasing.

Le président directeur général de la Banque Centrale Populaire garantit la teneur et le caractère irrévocable de l'engagement pris par les initiateurs de la présente opération. Il s'engage ainsi à mettre à la disposition d'Upline Securities les fonds nécessaires pour le bon dénouement de la présente opération.

Les caractéristiques de la présente offre publique d'achat sont les suivantes:

- Nombre de titres concernés : 447 016 actions Maroc Leasing
- Prix par action: 325 Dh par action

Mohamed BENCHAABOUN

Président Directeur Général

IV Conseiller financier

Identité

Dénomination ou raison sociale :	CDG Capital
Représentant légal :	Abdessamad ISSAMI
Fonction :	Directeur Délégué
Adresse :	Place Moulay El Hassan, Tour Mamounia – Rabat
Numéro de téléphone :	+212 5 37 66 52 22
Numéro de fax :	+212 5 37 66 52 56
Adresse électronique :	Issami@cdgcapital.ma

Identité

Dénomination ou raison sociale :	Upline Coporate Finance
Représentant légal :	Mouhssine CHERKAOUI
Fonction :	Directeur Général Délégué
Adresse :	37, Bd Abdellatif Ben Kaddour – Casablanca
Numéro de téléphone :	+212 5 22 99 71 71
Numéro de fax :	+212 5 22 99 71 91
Adresse électronique :	mouhssine.cherkaoui@uplinegroup.ma

Attestation

La présente note d'information a été préparée par nos soins et sous notre responsabilité. Nous attestons avoir effectué les diligences nécessaires pour nous assurer de la sincérité des informations qu'elle contient.

Ces diligences ont notamment concerné l'analyse de l'environnement économique et financier de Maroc Leasing, de Chaabi Leasing, de la CDG et de la BCP à travers notamment:

- Les requêtes d'informations et d'éléments de compréhension auprès de la Direction Générale de Maroc Leasing, de la CDG et de la BCP ;
- L'analyse des rapports des commissaires aux comptes et des comptes sociaux de Maroc Leasing aux 31/12/2006, 31/12/2007, 31/12/2008, 30/06/2008 et 30/06/2009
- L'analyse des rapports des commissaires aux comptes et des comptes sociaux de Chaabi Leasing aux 31/12/2006, 31/12/2007, 31/12/2008, 30/06/2008 et 30/06/2009
- L'analyse des rapports des commissaires aux comptes et des comptes consolidés de la BCP aux 31/12/2005, 31/12/2006, 31/12/2007, 31/12/2008, 30/06/2008 et 30/06/2009
- L'analyse des rapports des commissaires aux comptes et des comptes consolidés de la CDG aux 31/12/2006, 31/12/2007 et 31/12/2008
- La lecture des procès verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales d'actionnaires de la BCP tenues pendant les exercices 2005, 2006, 2007, 2008 et 2009
- La lecture des procès verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales d'actionnaires de Maroc Leasing tenues pendant les exercices 2006, 2007, 2008 et 2009
- La lecture des procès verbaux des réunions du directoire, du conseil de surveillance et des assemblées générales d'actionnaires de Chaabi Leasing tenues pendant les exercices 2006, 2007, 2008 et 2009
- La lecture des rapports de gestion du directoire au conseil de surveillance de Chaabi leasing relatifs aux exercices 2006, 2007, 2008 et 2009
- La lecture des rapports de gestion du conseil d'administration à l'assemblée générale des actionnaires de la BCP relatifs aux exercices 2006, 2007 et 2008
- La lecture des rapports de gestion du conseil d'administration à l'assemblée générale des actionnaires de Maroc Leasing relatifs aux exercices 2006, 2007 et 2008

- La lecture des rapports du directeur général à la commission de surveillance relatifs aux exercices 2006, 2007, 2008 et 2009
- La lecture des procès verbaux des réunions de la commissions de surveillance tenues pendant les exercices 2006, 2007, 2008 et 2009
- Les statistiques du GPBM et de l'APSF ainsi que les caractéristiques du métier des établissements bancaires et de crédit-bail

Par ailleurs, la Caisse de Dépôt et de Gestion, actionnaire de Maroc Leasing post-fusion à hauteur de 41,34% (contre 71,97% pré-fusion) est aussi actionnaire de CDG capital à hauteur de 100%.

Aussi, la Banque Centrale Populaire, ex-actionnaire de Chaabi Leasing à hauteur de 100% et actionnaire actuel de Maroc Leasing à hauteur de 42,56%, est aussi actionnaire d'Upline Corporate Finance à hauteur de 50,09%.

Compte tenu de ce qui précède, nos attestons avoir mis en œuvre toutes les mesures nécessaires afin de garantir l'objectivité de notre analyse et la qualité de la mission pour laquelle nous avons été mandatés.

La préparation de cette note d'information a été effectuée conformément aux règles et usages internes en vigueur au sein de CDG Capital et de Upline Corporate Finance.

Mouhssine CHERKAOUI
Directeur Général Délégué
Upline Coporate Finance

Abdessamad ISSAMI
Directeur Délégué
CDG Capital

V Conseiller juridique

Identité

Dénomination ou raison sociale :	Norton Rose
Représentant légal :	Me. Alain MALEK
Fonction :	Associé/Avocat à la Cour
Adresse :	42 rue Washington 75008 Paris
Numéro de téléphone :	+33 1 53 89 56 00
Numéro de fax :	+ 33 1 53 89 56 56
Adresse électronique :	alain.malek@nortonrose.com

Identité :

Dénomination ou raison sociale :	Naciri & Associés
Représentant légal :	Me. Hicham Naciri
Fonction :	Associé/Avocat à la Cour
Adresse :	63, boulevard Moulay Youssef – 20 000 Casablanca
Numéro de téléphone :	05 22 27 46 28
Numéro de fax :	05 22 27 30 16
Adresse électronique :	naciri@gide.com

Objet : OPA sur les actions de Maroc Leasing.

L'opération, objet de la présente note d'information, à savoir l'offre publique d'achat, est conforme aux textes législatifs régissant la BCP, aux dispositions statutaires de la BCP et de Maroc Leasing, et à la législation marocaine en matière de droit des sociétés.

Me.Hicham Naciri

Avocat aux Barreaux de Paris et Casablanca

Attestation :

Objet : OPA sur les actions de Maroc Leasing.

L'opération, objet de la présente note d'information, à savoir l'offre publique d'achat, est conforme aux textes législatifs régissant la CDG, aux dispositions statutaires de Maroc Leasing et à la législation marocaine en matière de droit des sociétés.

Me. Alain Malek

Avocat au Barreau de Paris

VI Responsable de l'information et de la communication financière

VI.1 Caisse de Dépôt et de Gestion

Identité

Personne responsable :	Mustapha Lahboubi
Fonction :	Directeur du Pole Finance
Adresse :	Place Moulay El Hassan, B.P 408, Rabat
Numéro de téléphone :	05 37 66 92 99
Numéro de fax :	05 37 66 93 58
Adresse électronique :	mlahboubi@cdg.ma

Personne responsable :	Hatim Seffar
Fonction :	Directeur Marketing et Communication
Adresse :	Place Moulay El Hassan, B.P 408, Rabat
Numéro de téléphone :	05 37 66 90 00
Numéro de fax :	05 37 66 93 70
Adresse électronique :	seffar@cdg.ma

VI.2 Banque Centrale Populaire

Identité

Personne responsable :	Aomar YIDAR
Fonction :	Directeur du Pôle Vie Institutionnelle
Adresse :	101, Bd. Zerktouni 20 100 – Casablanca
Numéro de téléphone :	+212 5 22 46 93 28
Numéro de fax :	+212 5 22 20 19 32
Adresse électronique :	ayidar@cpm.co.ma

VI.3 Maroc Leasing

Identité

Personne responsable :	M. Youssef AMMOR
Fonction :	Directeur Administratif et Financier
Adresse :	57, Bld Abdelmoumen, angle rue Pinel Casablanca
Numéro de téléphone :	+212 522 42 95 14/ +212 520 42 95 14
Numéro de fax :	+212 522 42 95 15/ +212 520 42 95 15
Adresse électronique :	ammor@marocleasing.ma

PARTIE II. PRESENTATION DE L'OPERATION

I Cadre de l'opération

I.1 CONTEXTE DE L'OPERATION

La CDG et la BCP ont signé le 27 avril 2009, en présence des sociétés Maroc Leasing et Chaabi Leasing, un protocole d'accord fixant les termes et les conditions relatifs à leur rapprochement stratégique par voie de fusion par absorption de Chaâbi Leasing par Maroc Leasing.

La fusion-absorption par la société MAROC LEASING de la société CHAABI LEASING, vise à optimiser les performances économiques, accroître la part de marché et renforcer les potentialités financières. Il s'agit d'une fusion-absorption basée sur une réelle synergie dans les structures, les moyens humains, matériels ou financiers et dans la gestion des différents métiers du crédit bail.

Les objectifs de cette fusion absorption résident dans la complémentarité qui caractérise ces sociétés notamment au niveau :

- Du champ d'activité commun ;
- De la couverture de l'ensemble des métiers du crédit bail ;
- Du potentiel de croissance dans un domaine très concurrentiel ;
- De l'amélioration de la productivité en développant les synergies, tant au niveau opérationnel, commercial, financier qu'au niveau du réseau de distribution.

Quatre leviers majeurs sont identifiés et constitueront les gisements de synergies :

- Le couplage du réseau de distribution dense des Banques Populaires Régionales et d'une force de vente performante ;
- L'optimisation du dispositif de distribution en dehors de l'axe Casablanca – Rabat ;
- La diversification du portefeuille clients ;
- Le maintien d'un avantage concurrentiel en termes de maîtrise des risques et de rentabilité.

Le 30 septembre 2009, suite à l'approbation de l'opération par les assemblées générales d'actionnaires respectives de Chaabi Leasing et Maroc Leasing, la fusion-absorption de Chaabi Leasing par Maroc Leasing est devenue effective.

La BCP a reçu 1 181 818 actions en rémunération de l'apport de Chaabi Leasing, soit 42,56% du capital de Maroc Leasing (post-fusion). La CDG quant à elle, en gardant le même nombre de titres Maroc Leasing, soit 1 147 934 actions, est passée d'un pourcentage de contrôle de 71,97% à 41,34%. TAIC et les autres actionnaires constituant le flottant et détenant 447 016 actions sont passés d'un pourcentage de détention de 28,03% à 16,10% suite à l'opération de fusion.

Suite à la réalisation de la fusion-absorption, un pacte d'actionnaires régissant les modalités de contrôle de Maroc Leasing a été signé par la CDG et la BCP. Désormais, les deux entités contrôlent, de concert, 83,9% du capital et des droits de vote de Maroc Leasing. La CDG et la BCP ont donc, de concert, franchi à la hausse le seuil des 40% des droits de vote mentionné à l'article 18 de la loi n°26-03 relative aux offres publiques sur le marché boursier. Le franchissement de ce seuil a rendu obligatoire le lancement d'une offre publique d'achat sur les actions Maroc Leasing non détenues par la BCP et la CDG, soit 447 016 actions.

En application de l'article 18 de la loi 26-03 relative aux offres publiques sur le marché boursier, la CDG et la BCP, agissant de concert, ont déposé auprès du CDVM, un projet d'offre publique d'achat visant les actions constituant le flottant en bourse de Maroc Leasing y compris les actions détenues par TAIC (The Arab Investment Company), soit un total de 447.016 actions représentant 16,10% du capital et des droits de vote de la société.

I.2 CADRE LEGAL DE L'OPERATION

- **Instance ayant autorisé l'opération pour la CDG**

Le 13 octobre 2009, Le Directeur Général de la CDG a pris acte de l'obligation de lancer une Offre Publique d'Achat conjointement avec la BCP sur les actions constituant le flottant en bourse (y compris les actions détenues par TAIC) et ce suite au franchissement, de concert avec la BCP, du seuil de 40% dans le capital et les droits de vote de la société Maroc Leasing.

Le Directeur Général a décidé que l'offre publique d'achat portera sur les actions composant le flottant en bourse de Maroc Leasing soit 447 016 actions représentant 16,1% du capital et des droits de vote de la société Maroc Leasing au prix unitaire de 325 (trois cent vingt cinq) dirhams tel qu'arrêté par les conseillers financiers.

- **Instance ayant autorisé l'opération pour la BCP**

En date du 25 septembre 2009, le Conseil d'Administration de la Banque Centrale Populaire a pris acte de la nécessité de lancer une offre publique d'achat de concert avec la CDG visant les actions Maroc Leasing non détenues par la CDG et la BCP, soit 447 016 actions, au prix unitaire de 325 (trois cent vingt cinq) Dirhams tel qu'arrêté par les conseillers financiers.

Le conseil d'administration a donné tous les pouvoir au Président du Conseil d'Administration de la BCP et à toute personne désignée par lui à cet effet d'accomplir les différentes démarches administratives, établir les documents d'information, solliciter les autorisations et visas des autorités compétentes, effectuer toutes les formalités nécessaires en vue de réaliser l'opération et de prendre toutes décisions et mesures nécessaires, le tout dans le cadre des dispositions légales et réglementaires.

- **Dépôt du projet d'offre publique d'achat**

Conformément aux stipulations de l'article 18 de la loi 26-03 relative aux offres publiques sur le marché boursier, la CDG et la BCP ont déposé un projet d'OPA auprès du CDVM en date du 5 octobre 2009, soit 3 jours ouvrables après le franchissement de seuil engendré par la réalisation de la fusion-absorption.

- **Suspension de la cotation du titre Maroc Leasing**

En conséquence du dépôt du projet d'OPA, le CDVM a demandé, selon les dispositions de l'article 30 de la Loi n°26-03, à la Bourse de Casablanca de procéder à la suspension de la cotation des titres Maroc Leasing à compter du 06 octobre 2009.

Le CDVM, après avoir donné son avis de recevabilité sur l'OPA, a demandé à la Bourse de Casablanca de reprendre la cotation de la valeur MAROC LEASING à partir du 19 octobre 2009.

- **Autorisation du Ministre de l'Economie et des Finances**

Le CDVM a soumis le 8 octobre 2009, le projet d'OPA objet de la présente note d'information au Ministre de l'Economie et des Finances en vue de l'appréciation dudit projet au regard des intérêts stratégiques nationaux conformément aux dispositions de l'article 29 de la Loi 26-03.

Le Ministre n'a pas formulé d'objection au projet d'OPA.

- **Décision de recevabilité du Conseil Déontologique Des Valeurs Mobilières**

Le projet d'OPA a fait l'objet d'une demande de recevabilité, auprès du CDVM, de la part de la Caisse de Dépôt et de Gestion et de la Banque Centrale Populaire, représentées respectivement par Monsieur Anass Houir Alami, Directeur Général et Monsieur Mohamed Benchaâboun, Président Directeur Général, en date du 5 octobre 2009.

En référence aux dispositions des articles 13, 31 et 32 de la Loi 26-03, le CDVM a apprécié le projet d'offre publique d'achat, objet de la présente note d'information et a examiné ses caractéristiques au regard des principes énoncés par l'article 32 de la Loi 26-03 et notamment les principes de transparence et d'égalité de traitement des actionnaires.

Au vu de l'ensemble des autorisations précitées et après examen du projet de l'offre, le CDVM a publié en date du 16 octobre 2009, la décision de recevabilité relative au projet d'offre publique d'achat initiée, de concert, par la Caisse de Dépôt et de Gestion et la Banque Centrale Populaire sur les actions MAROC LEASING, au prix unitaire de 325 dh.

I.3 ACCORDS POUVANT AVOIR UNE INCIDENCE SUR L'OFFRE

Il n'existe aucun accord susceptible d'avoir une incidence significative sur l'appréciation de l'Offre ou sur son issue.

I.4 OBJECTIFS DE L'OFFRE

L'Offre Publique d'Achat, objet de la présente Note d'Information, vise l'acquisition des titres Maroc Leasing non encore détenus par la Caisse de Dépôt et de Gestion et la Banque Centrale Populaire conformément aux dispositions légales et réglementaires.

I.5 INTENTIONS DES INITIATEURS

En fonction du nombre d'actions apportées par les actionnaires de Maroc Leasing en réponse à la présente OPA, la part de la CDG et de la BCP variera entre 83,90% et 100,00%.

Dans le cas où suite à la présente OPA la CDG et la BCP venaient à détenir strictement moins de 95% du capital et des droits de vote de Maroc Leasing, celles-là n'envisagent pas de continuer à acquérir des actions Maroc Leasing durant les 12 mois à venir. Dans le cas contraire, la CDG et la BCP devront lancer une offre publique de retrait sur les titres Maroc Leasing.

L'intention de la CDG et de la BCP est de conserver les titres Maroc Leasing qu'elles détiennent et ceux qu'elles pourront acquérir dans le cadre de la présente OPA.

I.6 LIEN ENTRE L'EMETTEUR ET LES INITIATEURS

Un pacte d'actionnaires a été conclu le 30 septembre 2009, pour une durée de 10 ans à compter de sa signature, entre la BCP et la CDG.
Ce pacte d'actionnaires a pour objectif de définir les termes et les conditions de la participation de chacune des parties concernées aux organes de la Société, de leur relation au sein de la Société, ainsi que des droits et obligations attachés à leur qualité d'actionnaires de la Société.
Conformément au pacte d'actionnaires (cf. la partie XII de la présente note d'information), le Conseil d'administration de la Société comprendra dix (10) membres, nommés pour une durée de six (6) ans :

- quatre (4) administrateurs seront désignés parmi les personnes dont le nom figurera dans une liste proposée par la CDG ;

- quatre (4) administrateurs seront désignés parmi les personnes dont le nom figurera dans une liste proposée par la BCP ;
- TAIC disposera du droit de proposer la désignation d'un (1) administrateur ; et
- un (1) membre indépendant choisi en considération de sa réputation, de son ethique et de son expérience sera proposé d'un commun accord entre CDG et BCP.

I.7 ENGAGEMENTS DES INITIATEURS

La CDG et la BCP s'engagent conjointement à acquérir toutes les actions apportées en réponse à l'offre publique d'achat objet de la présente note d'information. Les titres apportés seront répartis de manière égalitaire entre les deux initiateurs. Chacun des deux initiateurs reprendra 50% des titres apportés.

Conformément aux stipulations de l'article 10 de la loi 26-03 relative aux offres publiques sur le marché boursier, les initiateurs, agissant de concert, sont solidairement tenus aux obligations qui leur sont faites en vertu de ladite loi.

Dans le cas d'une réponse à 100% à la présente OPA, chacun des initiateurs devra reprendre 50% des titres apportés, soit 223 508 actions, pour un coût de 72 640 100 Dirhams. Les deux initiateurs sont solidaires en cas de défaillance de l'un d'entre eux.

La BCP s'engage à maintenir un compte espèces et un compte titres chez Upline Securities avant le début de la durée de l'offre et jusqu'au dénouement de l'opération. La BCP s'engage à mettre à la disposition de Upline Securities les fonds nécessaires pour garantir le bon dénouement de l'opération.

La CDG s'engage à maintenir un compte espèces et un compte titres chez CDG Capital Bourse avant le début de la durée de l'offre et jusqu'au dénouement de l'opération. La CDG s'engage à mettre à la disposition de CDG Capital Bourse les fonds nécessaires pour garantir le bon dénouement de l'opération.

I.8 FINANCEMENT DES PRISES DE PARTICIPATIONS

Le nombre d'actions concernées par la présente OPA s'établit à 447 016. Sur la base d'un prix de 325 dh par action, le montant maximum de l'Opération s'établit à 145 280 200,00 dh.

Les actions Maroc Leasing à acquérir en réponse à la présente offre seront financées par les disponibilités de la Caisse de Dépôt et de Gestion et la Banque Centrale Populaire.

I.9 ISSUES POSSIBLES DE L'OPA

Sous réserve du respect des dispositions légales en vigueur, notamment en matière de règles de maintien des titres à la cote de la Bourse de Casablanca, la CDG et la BCP n'envisagent pas de faire radier le titre Maroc Leasing de la cote de la Bourse de Casablanca.

Néanmoins, conformément aux dispositions :

- de la Loi n°26-03 relative aux offres publiques sur le marché boursier, promulguée par le Dahir n°1-04-21 du 1er rabii I 1425 (21 Avril 2004), et telle que modifiée et complétée par la Loi n°46-06, notamment son article 20 ;
- de l'Arrêté du Ministre des Finances et de la Privatisation n° 1875-04 du 11 ramadan 1425 (25 octobre 2004) fixant le pourcentage des droits de vote qui oblige son détenteur à procéder à une Offre Publique de Retrait ;

- du Décret n° 2-04-546 du 8 ramadan 1425 (22 octobre 2004) pris pour l'application de la Loi relative aux offres publiques sur le marché boursier notamment son article premier.

La CDG et la BCP pourraient être amenées à lancer une Offre Publique de Retrait Obligatoire.

Par ailleurs, il y a lieu de noter qu'une offre publique de retrait peut également avoir lieu dans le cadre des dispositions de l'article 21 du dahir n°1-04-21 du 1er rabii I 1425 (21 avril 2004) portant promulgation de la Loi n°26-03 relatives aux Offres Publiques sur le marché boursier telle que modifiée et complétée par la Loi n°46-06.

I.10 RECONFIGURATION DU CAPITAL DE MAROC LEASING

A l'issue de l'Offre Publique d'Achat, objet de la présente Note d'Information, et dans le cas où toutes les actions Maroc Leasing non détenues par la CDG et la BCP sont apportées en réponse à l'offre, la répartition de l'actionnariat sera la suivante :

Actionnaires	Avant l'opération			Après l'opération		
	Nb. De titres	% du capital	% des droits de vote	Nb. de titres	% du capital	% des droits de vote
CDG[2]	1.147.934	41,3%	41,3%	1 371 442	49,39%	49,39%
TAIC	159 495	5,7%	5,7%	-	-	-
Flottant	287.521	10,4%	10,4%	-	-	-
BCP	1 181 818	42,6%	42,6%	1 405 326	50,61%	50,61%
Total	**2 776 768**	**100%**	**100%**	**2 776 768**	**100%**	**100%**

II Structure de l'offre

II.1 NOMBRE DE TITRES VISES PAR L'OPA

L'OPA portera sur la totalité des actions Maroc Leasing non détenues par la CDG et la BCP, soit 447 016 actions.

II.2 SEUIL DE RENONCIATION

La CDG et la BCP s'engagent à acquérir de manière ferme et irrévocable la totalité des actions apportées par les actionnaires de Maroc Leasing.

S'agissant d'une OPA obligatoire, aucun seuil de renonciation ne peut être envisagé dans le cadre de cette opération.

II.3 MONTANT GLOBAL DE L'OPERATION

La CDG et la BCP offrent aux actionnaires de Maroc Leasing d'acquérir leurs actions Maroc Leasing au prix de 325 dh par action. Le montant global maximal de l'opération serait de 145 280 200 dh dans le cas d'un apport total des titres visés.

II.4 PRIX DE L'OFFRE

Le prix unitaire proposé par les initiateurs de l'offre est de 325 dh par action.

[2] La part de la CDG intègre la détention de la SCR, filiale de réassurance de la CDG, dans Maroc Leasing à hauteur de 30 777 actions.

II.5 JOUISSANCE DES ACTIONS

Les actions Maroc Leasing portent jouissance au 1er janvier 2009.

II.6 CARACTERISTIQUES DES ACTIONS MAROC LEASING

Secteur	Sociétés de Financement & Autres Activités Financières
Libellé	MAROC LEASING
Ticker	MLE
Code ISIN	MA0000010035
Compartiment	Premier compartiment (Marché principal)
Mode de cotation	Continu
Date d'introduction en bourse	27 février 1997

Source : Bourse de Casablanca

III Eléments d'appréciation du prix de l'Offre

Le CDVM a examiné les conditions de l'Offre telles que proposées par la CDG et la BCP et a déclaré le projet de l'Offre recevable sur la base d'un prix de 325dh par action tel que arrêté par les Conseilllers Financiers.
Ce prix découle d'une approche d'évaluation multicritères, les méthodes retenues sont :

- La méthode d'actualisation des cash flows disponibles après dotation des réserves règlementaires ;
- La moyenne des cours boursiers ;
- La méthode des comparables boursiers.

III.1 METHODE D'ACTUALISATION DES FLUX FUTURS

a. Rappel méthodologique

Cette méthode consiste à évaluer la valeur de l'actif économique sur la base des flux de trésorerie disponibles après dotation des fonds propres règlementaires, actualisés au coût moyen pondéré du capital (Weighted Average Cost of Capital – WACC).

Les flux de trésorerie sont appréhendés nets d'impôt. Ils sont prévus sur un horizon 2009-2012, lequel est borné par une valeur terminale.
Méthode d'évaluation fondamentale, l'actualisation des flux de trésorerie disponibles pour l'actionnaire aboutit à une valeur des fonds propres.

b. Principales hypothèses retenues

Cash flows libres pour l'actionnaire (equity value)

Au Maroc, les sociétés de leasing sont soumises à des contraintes réglementaires, et en particulier à celle du ratio de solvabilité qui nécessite de maintenir un rapport minimum entre les capitaux propres et les engagements pondérés (8% actuellement, 10% à fin 2009 et prévu d'augmenter à 12% en 2012).
Les cash-flows disponibles pour l'actionnaire correspondent aux cash-flows hors cash réinvestis dans la société de leasing.

Compte tenu du business plan de Maroc Leasing, les cash flows disponibles pour l'actionnaire de l'entité nouvellement créée se présentent comme suit :

Kdh	2009e	2010e	2011e	2012e
Cash disponible pour les actionnaires	**70 803**	**74 977**	**88 745**	**28 258**
Cash disponible pour les actionnaires actualisé	**70 803**	**69 896**	**77 124**	**22 893**

Taux d'actualisation

Indicateur	Valeur	Explication
Taux sans risque	3,75%	Taux secondaire 5 ans : compte tenu de la faible présence du Trésor sur le marché primaire, le taux primaire n'est plus considéré comme un référent de marché.
Beta endetté	0,427	Beta de Maroc Leasing sur les 2 dernières années
Prime de risque	8,25%	Rentabilité des Fonds propres des sociétés cotées retraitée des extrêmes (12%) – Taux sans risque.
Taux Capitaux Propres	**7,27%**	
Taux d'actualisation	**7,27%**	

Croissance perpétuelle

Indicateur	Valeur	Explication
Taux de croissance perpétuelle	3,0%	Croissance du PIB à long terme.

Il résulte de l'application de ce taux de croissance perpétuelle une valeur terminale de 681 641 KDH, soit une la valeur terminale actualisée de 552 231 KDH.

c. Valorisation résultante

Indicateur	Valeur
Valeur des fonds propres en Kdh	**792 947**
Valeur par action en Dh	**286**

III.2 METHODE DES COURS BOURSIERS

Cette méthode se base sur la moyenne des cours de l'action Maroc Leasing observés sur le marché central.

Pour cette méthode, la moyenne des cours boursiers de Maroc Leasing en vigueur à la Bourse de Casablanca a été calculée, pondérée par les volumes échangés sur le marché central sur une période allant de 3 à 12 mois précédant le **5 octobre 2009**, date de la présente demande de recevabilité de l'OPA adressée au CDVM.

Analyse du cours avant dépôt dossier CDVM soit le 05/10/2009	
Moyenne pondérée par les volumes	
3 mois	382,18
6 mois	383,00
9 mois	363,74
12 mois	354,71
Moyenne	**370,91**

Source : Bourse de Casablanca + Calculs CDG Capital et Upline Corporate Finance

III.3 METHODE DES COMPARABLES BOURSIERS

a. Rappel méthodologique

La méthode des comparables boursiers est fondée sur la comparaison de l'entreprise avec des actifs ou des entreprises de même nature (activité, zone géographique). C'est une approche analogique, pragmatique dont le fondement mathématique est la règle de trois et le fondement conceptuel est la théorie des marchés à l'équilibre : l'équilibre des marchés permettant de situer la valeur d'une entreprise par rapport aux autres.

Quatre ratios ont été retenus pour établir la comparaison :

- PER (Price Earning Ratio): c'est le rapport du cours de l'action sur le bénéfice par action. On l'appelle aussi multiple de capitalisation des bénéfices.
- P/B (Price to Book Ratio) : c'est le coefficient mesurant le rapport entre la valeur de marché des capitaux propres (la capitalisation boursière) et leur valeur comptable.
- P/Encours : c'est le rapport de la capitalisation boursière sur l'encours de la société.
- P/PNB : c'est le rapport de la capitalisation boursière sur le PNB de la société.

b. Principales hypothèses retenues

L'évaluation de Maroc Leasing a été établie sur la base des fonds propres et du résultat au 30 juin 2009 agrégés des sociétés Maroc Leasing et Chaâbi Leasing après retraitement de ce dernier sur une base annuelle.

Par ailleurs, l'évaluation de l'entité nouvellement créée a été établie sur la base des indicateurs boursiers, recalculés sur la base des moyennes pondérées des cours de bourse sur trois, six et douze derniers mois, appliqués aux fonds propres et au résultat de Maroc Leasing pré-fsion au 30 juin 2008 après retraitement de ces derniers sur base annuelle.

Agrégats de la société Maroc Leasing fusionnée

Les résultats nets et fonds propres de la nouvelle entité se présentent comme suit :

(En Kdh)	Maroc Leasing 30 juin 2009	Chaabi Leasing 30 juin 2009	Maroc Leasing Fusionné 30 juin 2009
Encours	4 954 440	3 415 891	8 370 331
PNB	149 715	102 064	251 778
Résultat	69 132	49 676	118 809
Fonds Propres	377 948	302 350	680 299

c. Valorisation résultante

L'application de la méthode des comparables boursiers aboutit à ce qui suit :

(En Kdh)	31/12/2008	Moyenne pondérée des cours sur 12 mois	Moyenne pondérée des cours sur 6 mois	Moyenne pondérée des cours sur 3 mois	
Cours Moyen	258,05	382,18	383,00	354,71	
P/E	5,95	8,82	8,84	8,18	
P/B	1,09	1,61	1,62	1,50	
P/Encours	8,3%	12,3%	12,3%	11,4%	
P/PNB	2,75	4,07	4,08	3,78	
Valorisation Maroc Leasing	708 913	1 049 910	1 052 185	974 454	
Valeur par Action	255,30	378,1	378,9	350,9	
Valeur moyenne par action					**340,8**

III.4 SYNTHESE DES RESULTATS

Le tableau ci-dessous récapitule les résultats des différentes méthodes de valorisation utilisées pour la détermination du prix de l'OPA :

Type de valorisation (en dh)	Prix par action	Pondération
Actualisation des cash disponibles pour l'actionnaire	286	40%
Méthode des comparables	341	40%
Méthode des cours boursiers historiques	371	20%
Prix de l'OPA		**325**

La méthode des cours boursiers a été pondérée à 20%. Cette sous-pondération se justifie par l'impact des spéculations sur le cours de Maroc Leasing qui a suivi l'opération de fusion-absorption de Chaabi Leasing. En effet, après l'annonce de l'opération, les volumes traités sur la valeur ont été largement plus importants par rapport à l'historique de la valeur, avec un niveau de cours nettement plus élevé.

Les autres méthodes (comparables boursiers et DCF) ont été pondérées d'une manière égale à 40% :

- La méthode des comparables boursiers a été utilisée comme méthode de base pour évaluer les deux sociétés (Maroc Leasing et Chaabi Leasing) lors de la transaction réalisée
- La méthode DCF reflète plus la valeur fondamentale de Maroc Leasing, incluant les synergies et éliminant les effets de spéculation sur le cours
- En plus, ces méthodes prennent en compte les résultats agrégés des deux sociétés formant l'actuelle Maroc Leasing.

Ainsi, le prix de l'OPA ressort à **325 DH** par action.

IV Intermédiaires financiers

Intervenant	Identité	Adresse
Conseillers et coordinateurs globaux	CDG CAPITAL	Tour Mamounia Place Moulay El Hassan – Rabat
	UPLINE CORPORATE FINANCE	37, Bd Abdellatif Ben kaddour, Casablanca
Organismes chargés de l'enregistrement de l'opération (côté acheteurs)	CDG CAPITAL BOURSE	9, Bd Kennedy- Casablanca.
	Upline Securities	37, Bd Abdellatif Ben kaddour, Casablanca

V Modalités de participation à l'offre

V.1 DUREE DE L'OFFRE

La durée de l'offre s'étale du 07 décembre au 11 décembre 2009 inclus soit sur une durée de 5 (cinq) jours de bourse.

V.2 BENEFICIAIRES

La présente offre s'adresse à tous les porteurs des 447 016 actions Maroc Leasing non détenues par la CDG et la BCP.

V.3 MODALITES DE COLLECTE DES ORDRES

Les actionnaires de Maroc Leasing souhaitant apporter leurs actions en réponse à l'offre devront remettre à l'organisme collecteur d'ordres (Cf. V.5 modalités de centralisation, d'enregistrement et de reglement-livraison) :

- Un ordre de vente dûment horodaté et émargé par le cédant et par l'organisme collecteur d'ordre ;
- Une attestation de blocage des titres (fournie par le dépositaire des titres) ;
- Un justificatif d'identité ;

Les ordres sont irrévocables après la clôture de la durée de l'offre. Cependant, ils peuvent être révoqués à tout moment jusqu'à la fin de ladite durée.

a. Blocage des titres

L'actionnaire de Maroc Leasing apportant ses actions pendant la durée de l'offre doit obligatoirement joindre une attestation de blocage des titres. Ladite attestation est délivrée par l'établissement teneur de compte et doit comporter :

- Le numéro de la carte d'identité nationale pour les personnes physiques marocaines résidentes ou non résidentes, le numéro du titre de séjour pour les personnes physiques étrangères résidentes au Maroc ou le numéro du passeport pour les personnes physiques étrangères non résidentes ;
- Le numéro d'inscription au registre du commerce pour les personnes morales de droit marocain ou de tout autre document faisant foi dans le pays d'origine et accepté par l'organisme chargé de l'intermédiation pour les personnes morales étrangères;
- Les coordonnées bancaires identifiant le compte qui sera crédité du produit de l'apport[3] dans le cadre de la présente Offre Publique d'Achat.

[3] Produit de l'apport = nombre d'actions Maroc Leasing * 325 dh

Le blocage des actions sera effectif à partir de la date de présentation des actions à l'offre jusqu'à la date de règlement livraison. Il sera irrévocable dès la clôture de la durée de l'offre.

b. Remise des ordres

Les actionnaires de Maroc Leasing souhaitant participer à la présente offre doivent remettre aux collecteurs d'ordres un ordre de vente, joint en annexe de la présente Note d'Information, dûment signé et daté par leurs soins et ce, pendant la durée de l'offre s'étalant du 07 décembre au 11 décembre 2009 inclus.

L'ordre de vente doit être passé par le propriétaire même des actions ou par un tiers dûment mandaté et présentant une procuration dûment signée et légalisée par le propriétaire desdites actions.

Les ordres de vente aux noms des enfants mineurs peuvent être passés par le père, la mère, le tuteur ou le représentant légal.

Dans le cas d'un mandat de gestion de portefeuille, le gestionnaire peut passer l'ordre de vente pour le compte du client dont il gère le portefeuille à condition de disposer d'une procuration dûment signée et légalisée par son mandant ou le mandat de gestion si celui-ci prévoit une disposition expresse dans ce sens. Les sociétés de gestion marocaines ou étrangères agréées sont dispensées de présenter ces justificatifs pour les OPCVM qu'elles gèrent.

Les ordres sont irrévocables après la clôture de la durée de l'offre. Cependant, ils peuvent être révoqués à tout moment jusqu'à la fin de ladite durée.

c. Identification des apporteurs d'actions Maroc Leasing

Les collecteurs d'ordre doivent s'assurer de l'appartenance des apporteurs d'actions Maroc Leasing à l'une des catégories définies ci-dessous. A ce titre, ils doivent obtenir copie du document qui atteste de ladite appartenance et la joindre à l'ordre de vente.

Le détail des documents à joindre à l'ordre de vente se décline comme suit :

Personnes physiques marocaines résidentes	Photocopie de la carte d'identité nationale
Personnes physiques marocaines résidentes à l'Etranger	Photocopie de la carte d'identité nationale
Personnes physiques résidentes non marocaines	Photocopie de la carte de résident
Personnes physiques non-résidentes et non marocaines	Photocopie du passeport contenant l'identité de la personne ainsi que les dates d'émission et d'échéance du document
Personnes morales de droit marocain (hors OPCVM)	Modèle des inscriptions au registre du commerce
Personnes morales de droit étranger	Tout document faisant foi dans le pays d'origine et attestant de l'appartenance à la catégorie, ou tout autre moyen jugé acceptable par l'organisme chargé de l'intermédiation
Associations marocaines	Photocopie des Statuts et photocopie du récépissé du dépôt du dossier
OPCVM	Photocopie de la décision d'agrément et en plus : - Pour les FCP, le certificat de dépôt au greffe du tribunal ; - Pour les SICAV, le modèle des inscriptions au registre de commerce
Investisseurs qualifiés par nature et Banques	Photocopie des Statuts.
Enfants mineurs	Photocopie de la page du livret de famille attestant de la date de naissance de l'enfant.

V.4 CALENDRIER DE L'OPERATION

Ordres	Etapes	Date
1	Réception du dossier complet par la Bourse de Casablanca	20/11/2009
2	Emission de l'avis d'approbation de la Bourse de Casablanca sur l'OPA	25/11/2009
3	Réception de la Note d'information visée par le CDVM	25/11/2009
4	Publication au Bulletin de la cote de l'avis relatif à l'OPA	26/11/2009
5	Publication de l'extrait de la note d'information dans un journal d'annonces légales	02/12/2009
6	Ouverture de la durée de l'OPA	07/12/2009
7	Clôture de la durée de l'OPA	11/12/2009
8	Réception des fichiers des ordres d'apports de titres par la Bourse de Casablanca	15/12/2009 à 12h00
9	Consolidation et traitement des ordres d'apports de titres par la Bourse de Casablanca	16/12/2009
10	Envoi d'un état récapitulatif des ordres d'apports de titres au CDVM	17/12/2009
11	Suite du CDVM sur l'OPA (positive ou sans suite)	21/12/2009
12	Annonce, au Bulletin de la cote, dans le cas où le CDVM déclare l'opération sans suite	21/12/2009
13	Remise, par la Bourse de Casablanca, des résultats de l'OPA aux collecteurs d'ordres	22/12/2009
14	- Enregistrement des transactions relatives à l'OPA - Annonce des résultats de l'OPA	23/12/2009
15	Règlement / Livraison des titres objet de l'OPA	28/12/2009

V.5 MODALITES DE CENTRALISATION, D'ENREGISTREMENT ET DE REGLEMENT LIVRAISON

a. Centralisation et consolidation des ordres:

La structure du fichier de centralisation des ordres établi par la Bourse de Casablanca sera transmise, à la demande, par CDG Capital Bourse aux collecteurs d'ordres.

Les collecteurs d'ordre de vente remettront séparément à la Bourse de Casablanca, contre accusé de réception, et sous forme de clés USB, les fichiers des ordres de ventes de leurs clients, en respectant la structure du fichier de centralisation précitée, et ce, au plus tard, le 15/12/2009 à 12h00.

Par la suite, la Bourse de Casablanca procèdera à la consolidation des différents fichiers vendeurs, au rejet des ventes ne respectant pas les conditions fixées dans la présente Note d'Information et à l'allocation des actions apportées dans le cadre de la présente opération à raison de 50% pour la CDG et 50% pour la BCP. Dans le cas où le nombre d'actions apporté à l'offre est impair, le reliquat de la division du total des actions apportées (1 action) sera alloué à la BCP.

Les organismes collecteurs d'ordres n'ayant pas le statut de société de bourse sont libres de désigner la société de bourse qui se chargera de l'enregistrement des transactions auprès de la Bourse de Casablanca. Ils devront informer la Bourse de Casablanca ainsi que la société de bourse choisie par écrit et au plus tard le jour de réception des fichiers par la Bourse de Casablanca soit le 15/12/2009 à 12h00.

b. Enregistrement de l'offre

Du côté acheteur, l'enregistrement à la Bourse de Casablanca des transactions relatives à la présente offre sera effectué par CDG Capital Bourse pour la CDG et par Upline Securities pour la BCP à hauteur de 50% chacune, le reliquat éventuel (1 action) sera enregistré par Upline Securities.

Du côté vendeur, l'enregistrement de l'opération se fera par les collecteurs d'ordre ayant le statut de société de bourse ou les sociétés de bourse désignés par ceux-ci.

La date de l'enregistrement de l'opération à la Bourse de Casablanca est fixée pour le 23/12/2009.

c. Règlement livraison

Le règlement et la livraison des titres Maroc Leasing seront réalisés le 28/12/2009. Ils s'effectueront selon les procédures en vigueur à la Bourse de Casablanca.

V.6 RESULTAT DE L'OPERATION

Les résultats de l'Opération seront publiés par la Bourse de Casablanca au bulletin de la cote le 23/12/2009, par le Conseil Déontologique Des Valeurs Mobilières conformément aux dispositions de l'article 39 de la Loi n°26-03 et par les initiateurs dans un journal d'annonces légales dans un délai de 2 jours suivant la publication de la Bourse de Casablanca.

V.7 FRAIS DE TRANSACTION

Tous les frais d'intermédiation relatifs à la présente offre, incluant les commissions de la Bourse de Casablanca et du dépositaire, ainsi que tous les impôts et taxes dont sont redevables les actionnaires de Maroc Leasing, apportant leurs actions à l'OPA, demeureront à leur charge.

Le détail des commissions applicables au moment de la transaction, à payer par les apporteurs d'actions Maroc Leasing, se présente comme suit :

Commissions HT[4]	
Société de bourse	0,6%
Bourse de Casablanca	0,1%
Teneur de compte	0,2%

V.8 CHARGES RELATIVES A L'OPERATION

Les frais légaux et administratifs relatifs à l'Opération sont à la charge de la CDG et la BCP et sont estimés à près de 0,25% du montant de l'opération.

[4] Un taux de TVA de 10% est appliqué en sus

VI Fiscalité relative aux opérations sur titres

Le régime fiscal marocain est présenté ci-dessous à titre indicatif et ne constitue pas l'exhaustivité des situations fiscales applicables à chaque investisseur.

Sous réserve de modifications législatives ou réglementaires, le régime actuellement en vigueur est le suivant :

VI.1 ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES RESIDENTES

Imposition des profits de cession

Conformément aux dispositions de l'article 73 du Code Général des Impôts, les profits de cession des actions sont soumis à l'IR au taux de 15%. Pour les actions cotées, l'impôt est retenu à la source et versé au Trésor par l'intermédiaire financier habilité teneur de comptes titres.

Selon les dispositions de l'article 68 du Code Général des Impôts, sont exonérés de l'impôt :

- Les profits ou la fraction des profits sur cession d'actions correspondant au montant des cessions réalisées au cours d'une année civile, n'excédant pas le seuil de 28 000 Dh.
- La donation des actions effectuée entre ascendants et descendants, entre époux et entre frères et sœurs.

Le fait générateur de l'impôt est constitué par la réalisation des opérations ci-après :

- La cession, à titre onéreux ou gratuit à l'exclusion de la donation entre ascendants et descendants et entre époux, frères et sœurs ;
- L'échange, considéré comme une double vente de valeurs mobilières ;
- L'apport en société.

Le profit net de cession est constitué par la différence entre :

- D'une part, le prix de cession diminué, le cas échéant, des frais supportés à l'occasion de cette cession, notamment les frais de courtage et de commission ;
- Et d'autre part, le prix d'acquisition majoré, le cas échéant, des frais supportés à l'occasion de ladite acquisition, tels que les frais de courtage et de commission.

Les moins-values subies au cours d'une année sont imputables sur les plus-values des années suivantes jusqu'à l'expiration de la 4ème année qui suit celle de la réalisation des moins-values.

Imposition des dividendes

Les dividendes distribués à des personnes physiques résidentes sont soumis à une retenue à la source de 10% libératoire de l'IR.

VI.2 ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES RESIDENTES

Imposition des profits de cession

Les profits nets résultant de la cession, en cours ou en fin d'exploitation, d'actions cotées à la Bourse de Casablanca sont imposables en totalité.

Imposition des dividendes

Personnes morales résidentes passibles de l'IS

Les dividendes distribués, versés, mis à la disposition ou inscrits en comptes par des sociétés soumises à l'IS sont soumis à une retenue à la source de 10% libératoire de l'IS.

Cependant, les revenus précités ne sont pas soumis au dit impôt si la société bénéficiaire fournit à la société distributrice une attestation de propriété des titres comportant son numéro d'imposition à l'IS.

Personnes morales résidentes passibles de l'IR

Les dividendes distribués à des personnes morales résidentes passibles de l'IR sont soumis à une retenue à la source au taux de 10% libératoire de l'impôt.

VI.3 ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES NON RESIDENTES

Imposition des profits de cession

Sous réserve de l'application des dispositions des conventions internationales de non double imposition, les profits de cession d'actions réalisées par des personnes physiques non résidentes sont imposables à l'IR.

Imposition des dividendes

Sous réserve de l'application des dispositions des conventions internationales de non double imposition, les dividendes sont soumis à une retenue à la source au taux de 10%.

VI.4 ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES NON RESIDENTES

Imposition des profits de cession

Les profits de cession d'actions cotées à la Bourse de Casablanca réalisées par des personnes morales non résidentes sont exonérés de l'impôt sur les sociétés. Toutefois, cette exonération ne s'applique pas aux profits résultant de la cession des titres des sociétés à prépondérance immobilière.

Imposition des dividendes

Sous réserve de l'application des dispositions des conventions internationales de non double imposition, les dividendes sont soumis à une retenue à la source au taux de 10%.

PARTIE III. PRESENTATION GENERALE DE LA BANQUE CENTRALE POPULAIRE

I Renseignements à caractère général

La Banque Centrale Populaire est un organisme du Crédit Populaire du Maroc - CPM. Ce dernier, créé en vertu du dahir N° 1-60-232 du 2 février 1961, est désormais régi par la Loi N°12-96 portant réforme du CPM telle que complétée et modifiée par la loi n°42-07 du 20 octobre 2008.

Le CPM est défini comme un groupement de banques, constitué de la Banque Centrale Populaire, d'une part, et de onze (11) Banques Populaires Régionales, d'autre part. Sa mission est de favoriser l'activité et le développement de toute entreprise moyenne ou petite, artisanale, industrielle ou de service par la distribution de crédits. Il contribue à la mobilisation de l'épargne, à son utilisation au niveau des régions où elle est collectée et à la promotion des activités bancaires au niveau régional.

Dénomination sociale	Banque Centrale Populaire – BCP
Siège social	101, Boulevard Zerktouni- B.P : 20100, Casablanca
Numéro de téléphone	(212) 522 20 25 33 / 522 22 41 11 / 522 22 25 89
Numéro de fax	(212) 522 22 26 99 / 522 20 93 40
Site Web	www.gbp.ma
Forme juridique	La BCP a été transformée d'une Société de forme Coopérative à Capital Variable en Société Anonyme (SA) à Conseil d'Administration, en vertu des dispositions de l'article 16 de la loi N° 12-96 précitée.
Date de création	La Banque Centrale Populaire a été créée en vertu du Dahir N° 1-60-232 du 2 février 1961 sous forme de Société coopérative à Capital Variable.
Durée de vie	99 ans
Numéro du registre de commerce	R.C. Casablanca N° 28173
Exercice social	Du 1er janvier au 31 décembre
Objet social	D'après l'article 5 des statuts de la Banque Centrale Populaire, il est mentionné ce qui suit : 5.1 - Opérations de banque La société a pour objet d'effectuer, à titre de profession habituelle, toutes les opérations susceptibles d'être pratiquées par les banques en vertu des dispositions du Dahir portant loi n°1-93-147 du 15 Moharrem 1414 (6 juillet 1993) précité et par tout texte modifiant ou complétant cette loi. La société exerce ses activités bancaires, sous la tutelle et le contrôle administratif technique et financier du Comité Directeur du Crédit Populaire du Maroc. 5.2- Organisme central bancaire des Banques Populaires

	Régionales La société est l'organisme central bancaire des Banques Populaires Régionales régie par la loi n°12/96 précitée. A ce titre, elle est chargée : de la compensation des créances et des dettes réciproques des organismes du Crédit Populaire du Maroc ; du refinancement des Banques Populaires Régionales, dans les conditions fixées par le Comité Directeur ; de la centralisation des souscriptions des valeurs mobilières publiques ou privées recueillies par les organismes du Crédit Populaire du Maroc ; de l'établissement, en cas de besoin, et sous réserve des dispositions du Dahir portant loi n°1-93-147 du 15 Moharrem 1414 (6 juillet 1993) précité et des dispositions des articles 21 et 54 de la loi n° 12/96 précitée, du bilan consolidé de l'ensemble des organismes du Crédit Populaire du Maroc ; de la gestion, selon les modalités fixées par le Comité Directeur : des excédents de trésorerie des Banques Populaires Régionales ; des services d'intérêt commun aux organismes du Crédit Populaire du Maroc; du fonds de soutien du Crédit Populaire du Maroc ; de la centralisation des déclarations de toute nature vis à vis de Bank Al-Maghrib, de l'Administration et des Organismes Professionnels ; de toute mission qui lui est confiée par le Comité Directeur, en application des dispositions de l'article 11 de la loi n° 12/96 précitée. En vertu des dispositions de l'article 55 de la loi N° 12/96 précitée, la Banque Centrale Populaire met à la disposition des Banques Populaires Régionales, à titre transitoire, le personnel de direction nécessaire à leur bon fonctionnement. 5.3 - Activités pour le compte du Comité Directeur

La Banque Centrale Populaire assure le secrétariat du Comité Directeur du Crédit Populaire du Maroc en vertu des dispositions de l'article 14 de la loi n°12/96 précitée.

Le Comité Directeur peut, conformément à l'article 11 de ladite loi, charger la Banque Centrale Populaire de la mise en œuvre des décisions qu'il prend en vertu des attributions qui lui sont reconnues par la loi.

Les décisions dudit Comité obligent la Banque Centrale Populaire.

5.4- Opérations de fonctionnement, d'investissement, de prise de participation - Filiales

Sous réserve du respect des normes, des procédures et des conditions de financement des budgets arrêtées par le Comité Directeur du Crédit Populaire du Maroc, la société peut effectuer les opérations suivantes :

5.4.1- Fonctionnement :

La société peut effectuer toutes dépenses de fonctionnement nécessaires à son activité.

5.4.2 - Investissement :

La société peut effectuer tous investissements mobiliers ou immobiliers nécessaires à l'exercice de son activité, à la sauvegarde de ses intérêts et au logement de son personnel.

- Prises de participations dans le capital des Banques Populaires Régionales :

La société peut participer au capital d'une Banque Populaire Régionale sans limitation, à titre provisoire, et exceptionnel lorsque la situation financière de ladite Banque le justifie.

Toutefois elle peut, à titre permanent, prendre une participation n'excédant pas 5% dans le capital d'une Banque Populaire Régionale, ou d'un groupe de Banques Populaires Régionales.

	Ces participations ne peuvent aboutir à la prise de contrôle de toute Banque Populaire Régionale par la société au sens de l'article 144 de la loi n°17/95 précitée. Le niveau et les modalités de ces participations sont décidés par le Comité Directeur du Crédit Populaire du Maroc. 5.4.4 - Autres prises de participations et filiales La société peut, sous réserve du respect des dispositions du dahir portant loi du 6 Juillet 1993 précité, de la réglementation en vigueur, et sous réserve de l'autorisation du Comité Directeur : Prendre des participations dans toutes sociétés ou entreprises existantes ou en création en donnant priorité à celles présentant un intérêt régional ou local. Créer ou supprimer toute filiale, au Maroc ou à l'Etranger, chargée de gérer ou d'exploiter des activités communes au Groupe des Banques Populaires. Toutefois, elle ne peut intervenir directement dans les circonscriptions territoriales où les Banques Populaires Régionales exercent leurs activités, qu'en accord avec la Banque Populaire Régionale concernée. En cas de conflit, le Comité Directeur statue. Et plus généralement, la Société peut effectuer toutes opérations bancaires, financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à son objet social.
Capital social actuel	▪ Au 30 septembre 2009, 660 982 480 Dirhams, divisé en 66 098 248 actions de valeur nominale de 10 Dirhams chacune.
Documents juridiques	▪ Les documents juridiques, notamment les statuts, les procès verbaux des assemblées d'actionnaires, les rapports des commissaires aux comptes et les rapports de gestion peuvent être consultés au siège de la Banque Centrale Populaire sis au 101, Bd Mohamed Zerktouni.
Textes législatifs applicables	▪ De par sa forme juridique, la BCP est régie par le droit marocain et la loi 17-95 du 30 août 1996 relative aux sociétés anonymes telle que modifiée et complétée par la loi 20-05;

	▪ De par son appartenance au Crédit Populaire du Maroc, la BCP est régie par la loi 12-96, telle que complétée et modifiée par la loi 42-07, relative au CPM ; ▪ De par son activité, la BCP est régie le Dahir N° 1-05-178 du 15 moharrem 1427 (14 février 2006) portant promulgation de la loi N° 34-03 relatif à l'exercice de l'activité des établissements de crédit et organismes assimilés (loi bancaire) ; ▪ De par sa cotation en bourse, la BCP est soumise à toutes les dispositions légales et réglementaires relatives au marché financier et notamment : ▪ Dahir portant loi n°1-93-211 du 21 septembre 1993 relatif à la Bourse des Valeurs modifié et complété par les lois 34-96, 29-00, 52-01 et 45-06 ; ▪ Règlement Général de la Bourse des Valeurs approuvé par l'Arrêté du Ministre de l'Economie et des Finances n°499-98 du 27 juillet 1998 et amendé par l'Arrêté du Ministre de Privatisation et du Tourisme n°1960-01 du 30 octobre2001. Celui-ci a été modifié par l'amendement de juin2004 entré en vigueur le 22 novembre 2004, ainsi que par l'arrêté n° 1268-08 du 7 juillet 2008; ▪ Dahir portant loi n°1-93-212 du 21 septembre 1993 relatif au Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières et aux informations exigées des personnes faisant appel public à l'épargne tel que modifié et complété par la loi n°23-01, 36-05 et 44-06 ; ▪ Dahir portant loi n°35-96 relative à la création du dépositaire central et à l'institution d'un régime général de l'inscription en compte de certaines valeurs, modifié et complété par la loi N° 43-02 ; ▪ Règlement général du dépositaire central approuvé par l'arrêté du Ministre de l'Economie et des Finances n°932-98 du 16 avril 1998 et amendé par l'arrêté du Ministre de Privatisation et du Tourisme n°1961-01 du 30 octobre2001 ; ▪ Dahir N° 1-04-21 du 21 avril 2004 portant promulgation de la Loi N° 26-03 relative aux offres publiques sur le marché boursier telle que modifiée et complétée par la loi 46-06 ; ▪ Règlement général du Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières approuvé par l'arrêté du Ministre de l'Economie et des Finances n°822-08 du 14 avril 2008
Régime fiscal	▪ La BCP est soumise, en tant qu'établissement de crédit, à l'impôt sur les sociétés (37%) et à la TVA (10%).
Tribunal compétent en cas de litige	▪ Tribunal de commerce de Casablanca.

II Renseignements sur le capital de la BCP

II.1 HISTORIQUE DU CAPITAL ET DE L'ACTIONNARIAT

Année	Nature de l'Opération	Nombre de titres émis	Prix par action (Dh)	Valeur nominale (Dh)	Montant de l'opération (Dh)	Nombre total d'actions	Capital social post opération (Dh)
10/07/2002	Cession de 21% du capital aux BPR	-	450	100	543 874 500	5 755 288	575 528 800
31/12/2002	Fusion par voie d'absorption de la SMDC	132 763	400	100	53 105 200	5 888 051	588 805 100
08/07/2004	Introduction en Bourse par cession de 20% du capital par l'Etat	-	680	100	800 774 800	5 888 051	588 805 100
22/09/2008	Augmentation de capital réservée aux salariés du CPM de 4,6%	284 137	1 888	100	536 450 656	6 172 188	617 218 800
15/01/2009	Split du nominal par action de 100 DH à 10 DH	-	NA	10	-	61 721 880	617 218 800
13/02/2009	Augmentation de capital réservée à l'OCP de 6,62%%	4 376 368	228,5	10	1 000 000 000	66 098 248	660 982 480

Source : BCP

Le 10 Juillet 2002, l'Etat a procédé à la cession de 21% du capital social de la BCP en faveur des Banques populaires régionales. Cette cession a porté sur la cession de 1 208 610 actions vendues au prix unitaire de 450 DH par action soit un montant total de l'opération de 543 874 500 actions.

Au 31 Décembre 2002, la BCP a procédé à l'absorption de la SMDC. Cette fusion s'est faite au moyen d'une augmentation de capital de la BCP portant sur un montant de 53 105 200 DH.

Au 08 Juillet 2004, la BCP a été introduite en bourse par cession de l'Etat de 20% de son capital. La cession a porté sur 1 177 610 actions cédées au prix unitaire de 680 DH, pour une valeur nominale unitaire de 100 DH.

Le montant total de l'opération s'est élevé à 800 774 800 DH.

Le 22 Septembre 2008, la BCP a procédé à une augmentation de capital par la création de 284 137 actions en faveur des salariés du CPM. Cette augmentation de capital s'est faite au prix unitaire de 1 888 DH, soit une prime d'émission de 1 788 DH par action, pour un montant total de 536 450 656 DH. Les salariés détiennent suite à cette opération 4,6% du capital de la BCP.

Une réduction du nominal des actions de la BCP de 100 DH à 10 DH par action a été effectuée le 15 Janvier 2009.

Le capital social de la BCP, qui s'élevait à 617 218 800 DH et réparti en 61 721 880 actions suite au split.

La dernière opération en date a été visée par le CDVM, en date du 12 février 2009. Elle a porté sur une augmentation de capital social de la BCP de 6,62%, exclusivement réservée à l'OCP, pour un montant global de 1 milliard de dirhams, répartis en augmentation de capital de 43 763 680 dirhams et en prime d'émission de 956 236 320 dirhams. Le capital social de la BCP, en date du 12 février 2009, est de 660 982 480 dirhams.

II.2 STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT

Evolution historique de l'actionnariat

Actionnaire	31/12/2006		31/12/2007		31/12/2008	
	Nombre de titres détenus	% Capital et droits de vote	Nombre de titres détenus	% Capital et droits de vote	Nombre de titres détenus	% Capital et droits de vote
Trésor	2 671 409	*45,37%*	2 671 409	*45,37%*	2 671 683	*43,29%*
BPR	1 220 004	*20,72%*	1 229 425	*20,88%*	1 232 010	*19,96%*
CDG	287 926	*4,89%*	287 926	*4,89%*	287 926	*4,66%*
BMCE	186 062	*3,16%*	186 062	*3,16%*	186 062	*3,01%*
CAM	287 926	*4,89%*	-	-	-	-
Salariés CPM	-	-	-	-	284 137	*4,60%*
Flottant en bourse	1 234 135	*20,96%*	1 513 229	*25,70%*	1 510 370	*24,47%*
TOTAL	**5 888 051**	*100%*	**5 888 051**	*100%*	**6 172 188**	*100%*

Source : BCP

En date du 22 septembre 2008, la BCP a procédé à une augmentation de capital entièrement réservée aux membres du personnel du CPM, portant ainsi le capital social à 617 218 800 dirhams divisé en 6 172 188 actions d'une valeur nominale de 100 dirhams, soit 61.721.880 actions après le split du nominal intervenu en janvier 2009.

En date du 13 février 2009, la BCP a procédé à une augmentation de capital exclusivement réservée à l'Office Chérifien des Phosphates – OCP. Désormais, le capital social de la BCP est de 660 982 480 dirhams divisé en 66 098 248 actions de valeur nominale de 10 dirhams.

L'actionnariat arrêté au 30 septembre 2009 se présente comme suit :

Actionnaires	Nombre Actions et de droits de vote	% Capital (*)
BPR Centre Sud	1 109 280	1,68%
BPR El Jadida Safi	1 109 280	1,68%
BPR Fès Taza	1 107 280	1,68%
BPR Laâyoune	1 109 280	1,68%
BPR Marrakech Beni Mellal	1 109 280	1,68%
BPR Meknès	1 149 280	1,74%
BPR Nador Al Hoceïma	1 125 160	1,70%
BPR Oujda	1 149 280	1,74%
BPR Tanger Tétouan	1 109 280	1,68%
BPR Casablanca	1 254 100	1,90%
BPR Rabat Kénitra	1 864 630	2,82%
Total BPR	**13 196 130**	**19,96%**
Trésor	26 716 830	40,42%
CDG	2 357 670	3,57%
OCP	4 376 368	6,62%
Participations publiques	**33 450 868**	**50,61%**
Personnel	**2 841 370**	**4,30%**
RMA WATANIYA	**3 341 812**	**5,05%**

Flottant en bourse	**13 814 533**	**20,09%**
TOTAL	**66 098 248**	**100,00%**

Source : BCP

Conformément à la loi n°12-96 portant réforme du CPM telle que complétée et modifiée par la loi n°42-07, l'Etat Marocain et les BPR doivent détenir au moins 51% du capital de la BCP.

Présentation de l'Office Chérifien des Phosphates (OCP)

Activité : Exploitation du phosphate

Actionnariat à fin 2008	
Etat Marocain	94,12%
Banque Centrale Populaire	5,88%

Source : OCP

Créé en 1920, l'OCP est un des acteurs majeurs du marché mondial du phosphate et de ses produits dérivés. Le groupe opère sur deux principaux métiers, à savoir l'exploitation minière et la transformation chimique des minerais extraits :

- L'exploitation minière consiste en l'extraction et le traitement de la roche de phosphate qui sert de matière première pour la transformation chimique (transformation en acide phosphorique et engrais) ;
- L'exploitation minière est opérée dans quatre centres miniers : Khouribga, Youssoufia, Benguérir et Boucraâ-Laâyoune.

A partir de 1965 et pour répondre à la demande internationale, le Groupe OCP s'est doté de complexes chimiques ayant pour but la production d'acide phosphorique, d'engrais et autres dérivés à base de phosphate. Ces unités regroupées au sein d'un pôle chimie sont réparties entre le site de Jorf Lasfar et celui de Safi.

An 31 décembre 2008, le groupe OCP a réalisé un chiffre d'affaires de 60,1 milliards de dirhams et un résultat net de 23,4 milliards DH.

Principaux agrégats financiers :

En milliards DH	**2006**	**2007**	**2008**
Chiffre d'affaires	23,9	28,90	60,03
Résultat net	-12,3	2,75	23,41
Total bilan	30,6	38,50	50,23

Source : OCP

Présentation RMA Watanya

Activité : Assurances

Actionnariat à fin 2008	
FinanceCom	65,5%
Groupe Assurances du Crédit Mutuel	20%
Divers	14,5%

Source : RMA WATANYA

Née de la fusion entre la Royale Marocaine d'Assurances et Al Wataniya effective depuis janvier 2005, RMA WATANYA est la deuxième compagnie du secteur marocain des assurances en termes de primes émises.

En effet, au 31 décembre 2008, le montant de ces primes s'élève à MAD 4,0 milliards en augmentation de 12,6% par rapport à une année auparavant.

Ainsi, RMA WATANYA capte une part de marché globale de 21,1%. La compagnie d'assurance affiche par ailleurs un résultat net de MAD 1 064,2 millions au titre de l'exercice 2007.

Principaux agrégats financiers :

En milliards DH	2006	2007	2008
Primes émises	3, 05	3,56	4, 00
Résultat net	0,57	1,18	1,06
Total bilan	22,18	24,58	26,89

Source : RMA WATANYA

II.3 DISPOSITIONS SPECIALES RELATIVES AU CAPITAL DE LA BCP

Selon l'article 17 de la loi n°42-07[5] modifiant et complétant la loi 12-96, portant réforme du Crédit Populaire du Maroc, le capital social de la Banque Centrale Populaire est détenu à hauteur d'au moins 51% par l'Etat et les Banques populaires régionales. Toute autre personne morale ne peut détenir, directement ou indirectement, une part supérieure à 15% dans le capital de la Banque centrale populaire. Toute autre personne physique ne peut détenir une part supérieure à 5% dans le capital de la Banque Centrale Populaire.

II.4 FRANCHISSEMENTS DE SEUIL

Les porteurs d'actions BCP sont tenus de déclarer aux organismes concernés certains franchissements de seuil conformément aux dispositions des articles 68 ter et 68 quater du Dahir portant loi n°1-93-211 relatif à la Bourse des Valeurs tel que modifié et complété.

L'article 68 ter prévoit que « toute personne physique ou morale qui vient à posséder plus du vingtième, du dixième, du cinquième, du tiers, de la moitié ou des deux tiers du capital ou des droits de vote d'une société ayant son siège au Maroc et dont les actions sont cotées à la Bourse des valeurs, informe cette société ainsi que le CDVM et la société gestionnaire, dans un délai de 5 jours ouvrables à compter de la date de franchissement de l'un des seuils de participation, du nombre total des actions de la société qu'elle possède, ainsi que du nombre de titres donnant à terme accès au capital et des droits de vote qui lui sont rattachés. Elle informe en outre dans les mêmes délais le CDVM des objectifs qu'elle a l'intention de poursuivre au cours des 12 mois qui suivent lesdits franchissements de seuil »

L'article 68 quater prévoit que « toute personne physique ou morale possédant plus du vingtième, du dixième du cinquième, du tiers, de la moitié ou des deux tiers du capital ou de droits de vote sur une société ayant son siège au Maroc et dont les actions sont cotées à la Bourse des valeurs, qui vient à céder tout ou une partie des ces actions ou de ces droits de vote, doit en informer cette société ainsi que le CDVM et la société gestionnaire dans les mêmes conditions que celles visées à l'article 68 ter, s'il franchit à la baisse, l'un de ces seuils de participation ».

II.5 Politique de distribution de dividendes

Dispositions Statutaires relatives à l'affectation et Répartition des bénéfices

[5] La loi 42-07 a été instituée suite au Dahir n°1-08-86 du 20 Octobre 2008 publié au BO n°5681 du 10/11/2008.

Selon l'article 42 des statuts de la BCP, les produits de chaque exercice, déduction faite des frais généraux et autres charges de la société, ainsi que tous amortissements et provisions dont une provision spéciale pour risques courus du fait de la contribution d'assainissement à tout organisme du Crédit Populaire du Maroc et toute contribution légale au Fonds de Soutien du Crédit Populaire du Maroc en application des dispositions de la loi 12/96 précitée, telle que complétée et modifiée par la loi 42-07, constituent les bénéfices nets, ou les pertes de l'exercice.

Sur le bénéfice net de chaque exercice, diminué, le cas échéant, des pertes antérieures, il est tout d'abord procédé au prélèvement de 5% pour constituer la réserve légale ; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le montant de la réserve légale excède le dixième du capital social ; il reprend son cours lorsque, pour une cause quelconque, la réserve légale est descendue au-dessous de cette fraction.

Le bénéfice distribuable est constitué du bénéfice net de l'exercice augmenté, le cas échéant, du report bénéficiaire des exercices précédents et diminué du report déficitaire de ces mêmes exercices, des réserves imposées par la loi, ou de réserves dont la constitution peut être décidée, avant toute distribution, par le Comité Directeur au titre de la contribution complémentaire au Fonds de Soutien du Crédit Populaire du Maroc, ou par l'Assemblée Générale Ordinaire.

L'Assemblée Générale décide souverainement de l'affectation de ce bénéfice. A ce titre, elle peut, en totalité ou partiellement, l'affecter à la constitution de toutes réserves générales ou spéciales, le reporter à nouveau ou l'attribuer totalement ou partiellement aux actionnaires sous forme de dividendes.

L'Assemblée fixe un premier dividende, après détermination, le cas échéant, de la part attribuée aux actions jouissant de droits prioritaires ou d'avantages particuliers, attribué aux actions ordinaires, calculé sur le montant libéré et non remboursé du capital social. Le solde peut constituer un superdividende, après déduction de toutes autres affectations de réserves.

Dispositions Statutaires relatives à la mise en paiement des dividendes

Conformément à l'article 44 des statuts, l'Assemblée Générale ou à défaut le Conseil d'Administration, fixe les modalités de mise en paiement des dividendes.

La mise en paiement des dividendes doit avoir lieu dans un délai maximum de neuf mois après la clôture de l'exercice, sauf prolongation de ce délai par ordonnance du Président du Tribunal compétent.

Elle peut être suspendue à titre de sanction si le propriétaire des actions ne les a pas libérées des versements exigibles.

Les dividendes non réclamés dans les cinq ans, à compter de leur mise en paiement sont prescrits au profit de la société. En cas de cession d'actions, l'acquéreur a droit aux dividendes non encore mis en paiement, sauf convention contraire des parties, notifiée à la société.

Dividendes payés au cours des 3 derniers exercices

Le tableau ci-dessous indique le montant des dividendes distribués par la société sur les 3 derniers exercices :

(MDH)	2006	2007	2008	2009
Résultat social	578	553	785	NA
Dividendes distribués (1)	236	283	283	380
Taux de distribution des dividendes (2)	*56% (3)*	*49%*	*51%*	*48%*

Résultat net par action (DH) (4)	9,8	9,4	12,7	NA
Dividende par action (DH) (1) (4)	4,0	4,8	4,8	5,75

(1) : les dividendes distribués et le dividende par action sont des dividendes relatifs aux résultats de l'exercice précédent
(2) : (Dividendes n/Bénéfices n-1)
(3) : le résultat de l'exercice 2005 auquel correspond le dividende distribué en 2006 est 419 MDH
(4) valeur nominale de 10 DH/action
Source : BCP-Comptes sociaux

Le montant des dividendes qui mis en distribution est déterminé en prenant en considération les besoins en capitaux de la BCP, le rendement des capitaux, et sa rentabilité actuelle et future.

Au courant du 1er semestre 2009, la Banque Centrale Populaire a procédé à la distribution d'un dividende au titre du résultat de l'exercice 2008 de 5,75 dirhams par action décidée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 22 mai 2009.

III Marché des titres de la BCP

Les actions de la Banque Centrale Populaire sont cotées à la Bourse de Casablanca sous le libellé BCP. A fin 2008, le flottant du titre BCP s'élève à plus de 25,13% du capital social de la banque.

La BCP n'a émis aucun titre de créance ou de capital sur le marché local ou étranger.

IV Notation de la BCP

Dans son rapport publié en janvier 2009, Standard and Poor's a décerné au Groupe Banque Populaire, pour la cinquième année consécutive, la note de contrepartie « BB+ à long terme, B à court terme et des perspectives de développement stables ». Elle consacre ainsi la position de leader du Groupe au sein du système bancaire marocain, sa forte liquidité, sa bonne capitalisation et sa rentabilité adéquate soutenue par une constante amélioration de la qualité de ses actifs et de son efficacité.

Le rapport souligne la position de premier plan du Groupe au sein du secteur bancaire marocain, avec un total actif à fin juin 2008, de plus de 184,1 milliards de dirhams et une part de marché en dépôts de la clientèle de 26,4%.

Les opérations internationales du Groupe font partie de son cœur de métier. Afin de servir ses clients MRE, la banque a une forte présence à l'étranger, particulièrement en Europe. Bien que la concurrence des autres banques marocaines sur ce créneau soit de plus en plus importante, Standard & Poor's pense que le Groupe est en mesure de protéger sa position de leader, en raison de son expertise développée depuis de longues années.

Les indicateurs de qualité des actifs sont adéquats et se sont améliorés, en raison des efforts de récupération des créances, des opérations d'assainissement et du développement prononcé des crédits à l'économie. L'agence de rating projette une poursuite de l'amélioration de la qualité de ces actifs.

La gestion des risques au niveau de la banque est conforme aux standards en vigueur. Standard and Poor's estime que la culture de risque est bien intégrée dans l'organisation. La banque a adopté en 2008, au titre de Bâle II, l'approche standard du risque de crédit et l'approche « Indicateur de Base » pour le risque opérationnel, et prévoit de passer progressivement aux méthodes les plus avancées. L'adoption de Bâle II est une opportunité pour le Groupe en vue de renforcer son dispositif de gestion globale des risques

Concernant la rentabilité des activités, Standard & Poor's estime qu'elle est adéquate eu égard au profil de risque de la banque et au volume des affaires. Le coefficient d'exploitation, quant à lui, s'est sensiblement amélioré durant les cinq dernières années ; une tendance appelée à se

poursuivre sous l'effet du reengineering des activités de back-office. La structure des résultats du Groupe s'apprécie également, avec des revenus hors intérêts, avoisinant 20% du total produits.

En définitive, le rapport indique que sur le plan stratégique, le Groupe Banque Populaire projette de :

- consolider le développement de son business dans les activités de banque de détail et investir de nouveaux segments de marché ;
- poursuivre l'extension de son réseau d'agences pour une meilleure proximité de la clientèle ;
- conforter sa position de leader sur le marché des MRE à travers l'ouverture de nouvelles agences et des bureaux de représentation dans les pays d'accueil ;
- développer son expertise et ses relations avec la clientèle corporate.

V Assemblées Générales

Les actionnaires se réunissent en Assemblées Générales qui peuvent être ordinaires ou extraordinaires.

L'Assemblée Générale régulièrement constituée représente l'universalité des actionnaires ; ses décisions obligent tous les actionnaires, même absents, dissidents ou incapables, opposants ou privés de droit de vote.

V.1 ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires est convoquée en vue de prendre toutes décisions qui ne modifient pas les statuts de la société.

L'Assemblée Générale Ordinaire se réunit au moins une fois par an, dans les six mois de la clôture de chaque exercice social, sous réserve de prolongation de ce délai une seule fois et pour la même durée, par ordonnance du Président du tribunal compétent statuant en référé, à la demande du Conseil d'Administration

Quorum

L'Assemblée ne délibère valablement sur première convocation que si les actionnaires présents ou représentés possèdent au moins le quart des actions ayant le droit de vote. Sur deuxième convocation, aucun quorum n'est requis.

Majorité

L'Assemblée statue à la majorité des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés.

V.2 ASSEMBLEES GENERALES EXTRAORDINAIRES

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires est seule habilitée à modifier les statuts dans toutes leurs dispositions, sous réserve de l'approbation du Ministre chargé des Finances prévue par la loi n° 12/96 précitée, telle que complétée et modifiée par la loi 42-07.

Elle ne peut augmenter les engagements des actionnaires, ni changer la nationalité de la société.

Quorum

L'Assemblée ne délibère valablement que si les actionnaires présents ou représentés possèdent au moins, sur première convocation, la moitié des actions et sur deuxième convocation, le quart des actions ayant le droit de vote. A défaut de ce dernier quorum, la deuxième Assemblée peut être prorogée à une date postérieure de deux mois au plus à celle à laquelle elle avait été convoquée.

Majorité

L'Assemblée statue à la majorité des deux tiers des voix exprimées dont disposent les actionnaires présents ou représentés.

V.3 CONVOCATION - LIEU DES REUNIONS

Le Conseil d'Administration convoque les Assemblées d'actionnaires, fixe leur ordre du jour, arrête les termes des résolutions à leur soumettre et ceux du rapport à leur présenter sur l'activité de la société.

A défaut, les Assemblées Générales Ordinaires peuvent également être convoquées par:

- Le ou les commissaires aux comptes ;
- le ou les liquidateurs, en cas de dissolution de la société et pendant la période de liquidation ;
- un mandataire désigné en justice à la demande :
  - soit de tout intéressé en cas d'urgence,
  - soit d'un ou de plusieurs actionnaires réunissant au moins le dixième du capital social.

Le ou les commissaires aux comptes ne peuvent convoquer l'Assemblée des actionnaires qu'après avoir vainement requis sa convocation par le Conseil d'Administration et ce, par lettre recommandée avec accusé de réception comportant un délai de 21 jours au moins.

Au cas où la convocation serait le fait d'un seul commissaire aux comptes par suite de mésentente entre eux, l'autorisation du Président du Tribunal est requise à ce faire.

Les Assemblées Générales se réunissent au siège social, ou en tout autre lieu où est situé le siège social figurant dans les avis de convocation. Les convocations aux Assemblées sont faites par un avis inséré dans un journal d'annonces légales du lieu de siège social, quinze jours au moins avant la date de l'Assemblée.

Si toutes les actions sont nominatives, cet avis peut être remplacé par une convocation faite à chaque actionnaire.

Lorsque l'Assemblée n'a pu délibérer, faute de réunir le quorum requis, la deuxième Assemblée et, le cas échéant, la deuxième Assemblée prorogée est convoquée huit jours au moins à l'avance, dans les mêmes formes que la première. L'avis et les lettres de convocation de cette deuxième Assemblée reproduisent la date et l'ordre du jour de la première.

Les Assemblées Générales peuvent être réunies verbalement et sans délai, si tous les actionnaires y sont présents ou représentés.

V.4 ORDRE DU JOUR

L'auteur de la convocation arrête l'ordre du jour de l'Assemblée qui figure sur les avis et les lettres de convocation.

Toutefois, un ou plusieurs actionnaires représentant au moins (5%) cinq pour cent du capital social ont la faculté de requérir l'inscription d'un ou de plusieurs projets de résolutions à l'ordre du jour.

Lorsque le capital est supérieur à cinq Millions de Dirhams (5 Millions DHS), le montant du capital à représenter est réduit à (2%) deux pour cent pour le surplus.

L'Assemblée ne peut délibérer sur une question qui n'est pas inscrite à l'ordre du jour.

Néanmoins, elle peut, en toutes circonstances, révoquer un ou plusieurs administrateurs et procéder à leur remplacement.

L'ordre du jour de l'Assemblée ne peut être modifié sur deuxième convocation, ou en cas de prorogation.

V.5 REPRESENTATION AUX ASSEMBLEES

Tout actionnaire a le droit d'assister aux Assemblées Générales et de participer aux délibérations, personnellement ou par mandataire, sur simple justification de son identité, à condition, pour les propriétaires d'actions au porteur, de déposer, au lieu indiqué sur l'avis de convocation, ces actions ou un certificat de dépôt délivré par l'établissement dépositaire de ces actions.

Ces formalités doivent être effectuées cinq (5) jours au moins avant l'Assemblée.

En cas de démembrement de la propriété de l'action, seul le titulaire du droit de vote peut participer à l'Assemblée Générale.

Un actionnaire ne peut se faire représenter que par un autre actionnaire justifiant d'un mandat, par son conjoint ou par un ascendant ou descendant. Le mandat est donné pour une seule Assemblée. Il peut cependant être donné pour deux Assemblées, une ordinaire, l'autre extraordinaire, tenues le même jour ou dans un délai de quinze jours.

Le mandat donné pour une Assemblée est valable pour des Assemblées successives convoquées avec le même ordre du jour.

V.6 QUORUM - DROIT DE VOTE

Dans toutes les Assemblées, le quorum est calculé sur l'ensemble des actions composant le capital social, déduction faite éventuellement de celles qui sont privées du droit de vote, en vertu des dispositions légales ou statutaires.

Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel à la quotité de capital qu'elles représentent. Chaque action donne droit à une voix.

Le vote a lieu et les suffrages sont exprimés à mainlevée, par bulletin secret ou par appel nominal, selon ce qu'en décide le bureau de l'Assemblée. Tout actionnaire peut recevoir les pouvoirs d'autres actionnaires en vue d'être représenté à une Assemblée et ce, sans limitation du nombre de mandats ni, de voix dont peut disposer une même personne.

Pour toute procuration d'un actionnaire sans indication de mandataire, le Président de l'Assemblée émet un vote favorable aux résolutions présentées ou agréées par le Conseil d'Administration.

VI Organes d'administration et de contrôle de la BCP

Le Crédit Populaire du Maroc est un groupement de banques composé de la BCP et des BPR. La réforme du Crédit Populaire du Maroc (Article 16 de la Loi 12-96 promulguée par le Dahir n° 1-00-70 du 17 octobre 2000) a induit un changement organisationnel et juridique de la BCP qui

est passée d'une Société Coopérative à Capital Variable (Dahir N° 1-60-232 du 2 février 1961) à une Société Anonyme à Conseil d'Administration.

VI.1 LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Composition

La BCP est administrée par un Conseil d'Administration composé de 10 membres dont 3 représentants des Banques Populaires Régionales (BPR). Le Conseil d'Administration de la BCP est investi de tous les pouvoirs nécessaires à l'administration et à la gestion de la banque tels qu'ils sont prévus par la loi 17-95 relative aux sociétés anonymes telle que complétée et modifiée par la loi 22-05 à l'exception de ceux réservés par la loi 12-96 au Comité Directeur du Crédit Populaire du Maroc telle que modifiée et complétée par la loi n°42-07.

Nomination et durée des fonctions

Conformément à l'article 17.3 des statuts, les administrateurs sont nommés par l'Assemblée Générale Ordinaire pour une durée de 4 années au maximum. Cependant, l'Assemblée Générale Mixte, tenue en date du 15 janvier 2009, a décidé la modification dudit article pour ramener la durée du mandat à 6 ans.

Les administrateurs sont toujours rééligibles. L'Assemblée Générale Ordinaire peut, à tout moment, révoquer un ou plusieurs administrateurs et procéder à leur remplacement en toutes circonstances même si la question n'est pas inscrite à l'ordre du jour.

Les fonctions d'un administrateur prennent fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat dudit administrateur.

Actions de garantie

Chaque administrateur doit être propriétaire d'au moins dix(10) actions. Ces actions sont indivisiblement affectées à la garantie de la responsabilité que peuvent encourir les administrateurs collectivement ou individuellement à l'occasion de la gestion de la société ou même d'actes qui leur seraient personnels.

Si au jour de sa nomination, un administrateur n'est pas propriétaire du nombre d'actions requis ou si, en cours de mandat, il cesse d'en être propriétaire, il est réputé démissionnaire de plein droit, s'il n'a pas régularisé sa situation dans le délai de trois mois. Les actions de garantie sont nécessairement nominatives, elles sont inaliénables. Cette inaliénabilité est mentionnée sur le registre des transferts de la société.

Pouvoirs du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration a les pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances, au nom de la société. Il les exerce dans la limite de l'objet social et sous réserve des pouvoirs expressément attribués par les lois 17-95, telle que complétée et modifiée par la loi 20-05 et 12-96 précitées, telle que complétée et modifiée par la loi 42-07, respectivement aux Assemblées d'Actionnaires et au Comité Directeur du Crédit Populaire du Maroc.

Il a notamment les pouvoirs suivants, lesquels sont énonciatifs et non limitatifs :

- Il nomme, révoque et fixe la rémunération du Président, du Secrétaire du Conseil et du ou des Directeurs Généraux ;
- Il autorise les engagements qui, par leur montant, excèdent les limites de délégation conférées au Président Directeur Général. Il peut déléguer ce pouvoir à

un Comité de crédit dont il fixe la composition, les attributions et les modalités de fonctionnement ;

Sont soumis également à l'accord préalable du Comité Directeur les crédits de toutes sortes que la Société se propose de consentir aux membres de son Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration peut émettre tous emprunts avec ou sans hypothèques ou, autres garanties sur les biens sociaux ; toutefois les émissions d'emprunt à long terme doivent être approuvées par le Comité Directeur en application de l'article 7 de la loi 12/96, telle que complétée et modifiée par la loi 42-07.

Il peut acquérir et aliéner tout immeuble, décider tout investissement immobilier dans le respect des normes et procédures budgétaires arrêtées par le Comité Directeur.

En revanche, toute prise de participation dans toute société ou entreprise existante ou en création, ainsi que la création ou la suppression de toute filiale chargée de gérer ou d'exploiter des activités communes au Groupe, devront être autorisées par le Comité Directeur.

- Il représente la société auprès de toutes administrations marocaines ou étrangères ;
- Il autorise et poursuit toutes actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant et représente, plus généralement, la société en justice ;
- Il dresse un inventaire des différents éléments de l'actif et du passif social existant à cette date, et établit les états de synthèse annuels, conformément à la législation en vigueur ;
- Il convoque toutes Assemblées Générales, en fixe les ordres du jour, arrête les termes des projets de résolutions à soumettre à l'Assemblée, sous réserve des cas où l'Assemblée est convoquée par d'autres organes ;
- Il présente à l'Assemblée Générale des actionnaires un rapport sur la gestion de la société.

Rémunération des Administrateurs

L'Assemblée Générale Ordinaire peut allouer au Conseil d'Administration, à titre de jetons de présence, une somme fixe annuelle qu'elle détermine librement et que le conseil répartit entre ses membres dans les proportions qu'il juge convenables. En dehors du remboursement des frais de voyage et de déplacement engagés dans l'intérêt de la société et sur décision préalable du conseil, les administrateurs ne peuvent recevoir, en cette qualité, aucune autre rémunération de la société.

Le Conseil d'Administration peut rémunérer à titre exceptionnel des administrateurs pour la mission ou le mandat qu'il leur a confié à titre spécial et temporaire ; dans ce cas, ces rémunérations, portées en charges d'exploitation, sont soumises à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire.

Délibérations du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation de son Président, aussi souvent que l'exige l'intérêt de la société ; la convocation précise le lieu et l'ordre du jour de la réunion.

Le Conseil peut également être convoqué par le Commissaire du Gouvernement, sur la base d'un ordre du jour déterminé et préalablement communiqué aux membres du Conseil et ce, après obtention de l'accord de l'Autorité Gouvernementale Chargée des Finances.
Toutefois, en cas d'urgence ou s'il y a défaillance de la part du Président, la convocation peut être faite par les Commissaires aux Comptes.

En outre le Conseil peut être convoqué par des administrateurs représentant au moins le tiers de son effectif s'il ne s'est pas réuni depuis trois mois.

Les administrateurs participant à la séance du conseil signent le registre de présence.

Quorum

Le Conseil ne délibère valablement que si la moitié au moins de ses membres sont effectivement présents.

Majorité

Le Conseil prend ses décisions à la majorité des membres présents ou représentés, sauf ce qui est prévu à l'article 19 des statuts.

Un administrateur peut donner, par lettre ou par télégramme ou par fax confirmé par lettre, mandat à un autre administrateur de le représenter à une séance du Conseil d'Administration.

Toutefois, chaque administrateur ne peut réunir plus de deux voix, la sienne comprise.

La voix du Président de séance est prépondérante en cas de partage égal des voix.

Au 30 septembre 2009, la composition du Conseil d'Administration de la BCP se présente comme suit:

Nom	Fonction	Date 1ère nomination	Date renouvellement mandat	Date expiration mandat (*)
M. Mohamed BENCHAABOUN	Président Directeur Général	Assemblée Générale du 23/05/2008	NA	Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2010
M Abdeltif LOUDYI	Secrétaire Général du Ministère de l'Economie et des Finances	Assemblée Générale du 27/02/2001	Assemblée Générale du 25/05/2005	Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2010
M Zouhair CHORFI	Directeur du Trésor et des Finances Extérieures au Ministère de l'Economie et des Finances	Assemblée Générale du 27/02/2001	Assemblée Générale du 25/05/2005	Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2010
M Mohammed Rachid El FIHRI	Architecte chargé des Relations avec le Groupe AL OMRANE au Ministère Chargé de l'Habitat, de l'Urbanisme et de l'Aménagement de l'Espace.	Assemblée Générale du 27/02/2001	Assemblée Générale du 25/05/2005	Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2010
M Bousselham HILIA	Secrétaire Général du Ministère de l'Industrie, du Commerce et des Nouvelles Technologies	Assemblée Générale du 27/02/2001	Assemblée Générale du 25/05/2005	Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2010
M Hassan DABZAT	Chargé de mission au Ministère Délégué auprès du Premier Ministre, chargé des Affaires Economiques et Générales	Assemblée Générale du 27/02/2001	Assemblée Générale du 25/05/2005	Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2010

M. Ali HARRAJ	Représentant permanent de la Caisse de Dépôt et de Gestion	Conseil d'Administration 01/02/2008	NA	Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2010
Banque Populaire de Rabat-Kenitra	Représentée par son Président du Directoire M Ahmed ASSALHI	Assemblée Générale du 25/05/2005	NA	Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2010
Banque Populaire de Marrakech-Béni Mellal	Représentée par son Président du Directoire M El Mehdi AMRANI JOUTEY	Assemblée Générale du 25/05/2005	NA	Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2010
Banque Populaire de Meknès	Représentée par son Président du Directoire M Abdelaziz TRACHEN	Assemblée Générale du 25/05/2005	NA	Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2010

L'Assemblée Générale Mixte tenue en date du 15 janvier 2009, a décidé de modifier l'article 17.3 des statuts relatif à la durée du mandat des administrateurs et a décidé de proroger le mandat des administrateurs pour une durée de deux ans, soit à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur l'exercice 2010.
Source : BCP

Les membres du Conseil d'Administration sont désignés par l'Assemblée Générale Ordinaire pour une durée de 6 années au maximum, ils sont rééligibles mais peuvent être révoqués ou remplacés, à tout moment, par simple décision de l'AGO et ce conformément aux dispositions de la loi 17-95 relative aux sociétés anonymes telle que complétée et modifiée par la loi 22-05.

Il n'existe aucun lien d'alliance ou de parenté des administrateurs avec des dirigeants de la Banque Centrale Populaire.

VI.2 LE COMITE DIRECTEUR DU CPM

Le Comité Directeur du CPM est un organe disposant d'un pouvoir de tutelle et de contrôle sur la Banque Centrale Populaire et sur les Banques Populaires Régionales.

Le Comité Directeur est composé de 10 membres dont :
- Cinq présidents des conseils de surveillance des BPR élus par leurs pairs;
- Cinq représentants du conseil d'administration de la BCP nommés par ledit conseil.

Le Comité Directeur délibère valablement lorsque six au moins de ses membres sont présents.

Ses décisions sont prises à la majorité des membres présents. En cas de partage égal des voix, celle du président est prépondérante.

Au 30 septembre 2009, la composition du Comité Directeur se présente comme suit:

Nom	Fonction	Date de nomination	Date expiration mandat
M. Mohamed BENCHAABOUN	Président du conseil d'administration de la Banque populaire	1er Février 2008	déc-11
M. Abdeltif LOUDYI	Secrétaire Général du Ministère de l'Economie et des Finances	18-janv-05	déc-11
M. Zouhair CHORFI	Directeur du Trésor et des Finances Extérieures au Ministère de l'Economie et des Finances	18-janv-05	déc-11

M. Bousselham HILIA	Secrétaire Général du Département du Commerce, de l'Industrie au Ministère du Commerce de l'Industrie et des Nouvelles Technologies	18-janv-05	déc-11
M. Youness SHAIMI	Chargé de mission au Ministère Délégué auprès du Premier Ministre, chargé des Affaires Economiques et Générales	18-janv-05	déc-11
M. Mostapha SAJID	Président du Conseil de Surveillance de la Banque Populaire de Casablanca	18-janv-05	déc-11
M. Abdelhadi BENALLAL	Président du Conseil de Surveillance de la Banque Populaire de Tanger Tétouan	18-janv-05	déc-11
M. Ahmed ZERKDI	Président du Conseil de Surveillance de la Banque Populaire du Centre Sud	18-janv-05	déc-11
M. Driss HOUAT	Président du Conseil de Surveillance de la Banque Populaire d'Oujda	18-janv-05	déc-11
M. Larbi LARAICHI	Président du Conseil de Surveillance de la Banque Populaire de Meknès	17-juil-07	déc-11

Le Président actuel du Comité Directeur est M. Mohamed Benchaaboun.

Le Comité Directeur élit, parmi ses membres, un président dont la nomination est soumise à la ratification du Ministre des finances.

Le président du Comité Directeur peut appeler toute personne, dont la collaboration est jugée utile, à participer à titre consultatif aux réunions de ce comité.

Par ailleurs, le Comité Directeur dispose d'un corps d'inspection générale qui lui est directement rattaché pour effectuer ses missions de contrôle, d'un secrétariat assuré légalement par la BCP et de tout comité ou commissions chargées d'étudier les questions qu'il leur soumet.

D'après l'article 2 de la loi n°12-96 portant la réforme du CPM modifiée par la loi n°42-07, les principales attributions du comité directeur sont les suivantes :

- définir les orientations stratégiques du crédit populaire du Maroc
- exercer un contrôle administratif, technique et financier sur l'organisation et la gestion de la banque centrale populaire et de chaque banque populaire régionale et en particulier de veiller au respect par ces organismes des dispositions de la présente loi et de celles du dahir portant loi n°1-93-147 du 15 Moharrem 1414 (6 Juillet 1993) relatif à l'exercice de l'activité des établissements de crédit et de leur contrôle, et des textes pris pour leur application telles qu'elles leur sont applicables ;
- prendre toutes les mesures nécessaires au bon fonctionnement des organismes du crédit populaire du Maroc et à la sauvegarde de leur équilibre financier et au redressement éventuel des banques concernées ;
- représenter collectivement les organismes du Crédit populaire du Maroc pour faire valoir leur droits et intérêts communs ;
- définir et contrôler les règles de fonctionnement communes au crédit populaire du Maroc.

VI.3 COMITES ISSUS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'Administration de la BCP a mis en place un comité d'audit, chargé de l'assister en matière de contrôle interne. Ce comité est composé du Président Directeur Général de la BCP

et de deux Administrateurs non dirigeants (Mr Zouhair CHORFI, Directeur de la Direction du Trésor & des Finances Extérieures, et Mr Hassan DEBZAT, Chargé de mission au Ministère Délégué auprès du Premier Ministre chargé des Affaires Economiques et Générales). Assistent également M. KHAOUA, Commissaire du Gouvernement auprès du CPM, l'Inspecteur général du CPM, le Directeur d'Audit de la BCP, ainsi que les commissaires aux comptes.

Ce comité se réunit semestriellement et a pour attributions :

- l'évaluation du contrôle interne : appréciation de la cohérence et de l'adéquation des dispositifs de contrôle mis en place, ainsi que de la pertinence des mesures correctives prises ou proposées pour combler les lacunes ou insuffisances décelées dans le système de contrôle interne ;
- le suivi de l'activité de l'audit interne : approbation de la charte d'audit, et appréciation du plan annuel et des moyens humains et matériels alloués à la fonction, et proposition le cas échéant des mesures permettant d'assurer une qualité de ses services ;
- le suivi de l'activité des commissaires aux comptes : émission d'un avis sur les propositions de nomination/révocation et les conditions d'engagements des commissaires aux comptes, vérification, sur la base des rapports des commissaires aux comptes, de la fiabilité et l'exactitude des informations financières destinées au Conseil d'Administration et aux tiers, et appréciation de la pertinence des méthodes comptables adoptées pour l'élaboration des comptes individuels et consolidés.

VI.4 AUTRES MANDATS D'ADMINISTRATEUR DU PRESIDENT MOHAMED BENCHAABOUN

M. Mohamed BENCHAABOUN est également membre des conseils d'administration ou des conseils de surveillance de certaines filiales stratégiques de la BCP et d'autres institutions.

Filiales	Titres
Upline Group	Président du Conseil d'administration
Assalaf Chaâbi	Président du Conseil de Surveillance
BCDM (Banque Chaâbi du Maroc)	Président du Conseil d'Administration
Chaâbi LLD	Président du Conseil d'Administration
Multi Assistance Internationale	Président du Conseil d'Administration
Maroc Assistance Internationale	Président du Conseil d'Administration
Mediafinance	Président du Conseil de Surveillance
Chaâbi Capital Investment	Président du Conseil d'Administration
Fonds Moussahama I	Président du Conseil d'Administration
Fonds Moussahama II	Président du Conseil d'Administration
Chaâbi Moussahama	Président du Conseil d'Administration
Fondation BP pour le Micro Crédit	Président du Conseil d'Administration
Fondation BP pour la Création d'Entreprises	Président du Conseil d'Administration
Fondation BP pour l'Education & la Culture	Président du Conseil d'Administration
Fonds IGRANE	Administrateur
Fonds AM Invest Morocco	Administrateur
OCP	Administrateur
Caisse Interprofessionnelle Marocaine de Retraite	Administrateur
Barid Al Maghrib	Administrateur

Source : BCP

VI.5 ORGANES DE CONTROLE DE LA BCP

La BCP est soumise au contrôle de Bank Al-Maghrib dans les conditions du Dahir portant loi n°1-93-147 du 6 Juillet 1993 précité et les textes pris pour son application.

Le contrôle est également exercé par deux ou plusieurs commissaires aux comptes chargés des missions de contrôle et du suivi des comptes sociaux dans les conditions et pour les buts déterminés par la loi 17-95 telle que complétée et modifiée par la loi 22-05, et par le Comité Directeur du Crédit Populaire du Maroc et le Commissaire du Gouvernement dans les conditions des chapitres VI et VII de la loi 12-96 telle que complétée et modifiée par la loi 42-07.

VI.5.1 Commissariat aux comptes

Les commissaires aux comptes sont nommés par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires pour une durée de trois exercices éventuellement renouvelable, qui expire après l'assemblée générale statuant sur les comptes du dernier exercice pour lequel ils sont nommés.

Ils doivent être inscrits au tableau de l'ordre des Experts Comptables.

Le commissaire aux comptes nommé par l'Assemblée en remplacement d'un autre ne demeure en fonction que jusqu'à l'expiration du mandat de son prédécesseur.

Si, à l'expiration de ses fonctions, il est proposé à l'Assemblée de ne pas renouveler son mandat, le commissaire aux comptes a le droit d'être entendu par l'Assemblée, s'il le demande.

Un ou plusieurs actionnaires représentant au moins 5% du capital social peuvent demander, dans les conditions prévues par la loi, la récusation du ou des commissaires aux comptes désignés par l'Assemblée Générale et demander la désignation d'un ou de plusieurs commissaires qui exercent leurs fonctions en leur place.

Si l'Assemblée Générale omet de nommer un commissaire aux comptes, tout actionnaire peut demander au Président du Tribunal statuant en référé d'en désigner un, les Administrateurs dûment appelés.

En cas de faute ou d'empêchement pour quelque cause que ce soit, un ou plusieurs commissaires aux comptes peuvent, à la demande du Conseil d'Administration, d'un ou de plusieurs actionnaires représentant au moins le dixième du capital social, être relevés de leurs fonctions par l'Assemblée Générale, sinon par le Président du tribunal statuant en référé.

Les commissaires aux comptes ont pour mission permanente, à l'exclusion de l'immixtion dans la gestion, de vérifier les valeurs, livres et documents comptables de la société, et de vérifier la conformité de sa comptabilité aux règles en vigueur.

Ils vérifient également la sincérité et la concordance avec les états de synthèse, des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur le patrimoine de la société, sa situation financière et ses résultats.

Les commissaires aux comptes s'assurent que l'égalité a été respectée entre les actionnaires, sauf les restrictions légales.

Les commissaires aux comptes sont convoqués à la réunion du Conseil d'Administration qui arrête les comptes de l'exercice écoulé, ainsi qu'à toutes les Assemblées d'actionnaires, par lettre recommandée avec accusé de réception.

Les commissaires aux comptes peuvent remplir séparément leur mission, mais ils établissent un rapport commun. En cas de désaccord entre les commissaires aux comptes, le rapport indique les différentes opinions exprimées.

Les commissaires aux comptes portent à la connaissance du Conseil d'Administration, aussi souvent que nécessaire, les résultats de leurs observations.

Les commissaires aux comptes établissent un rapport dans lequel ils rendent compte de l'exécution des missions qui leurs ont été confiées. Ce rapport sera déposé au siège social quinze jours au moins avant la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire.

Les honoraires des commissaires aux comptes sont fixés par l'Assemblée Générale Ordinaire, laquelle peut déléguer ce pouvoir au Président du Conseil d'Administration.

VI.5.2 Contrôle de l'Etat

Le contrôle de l'Etat sur la BCP est assuré par un Commissaire du Gouvernement qui a pour mission de veiller pour le compte de l'Etat au respect par les organismes du Crédit Populaire du Maroc des dispositions de la loi 12-96, ainsi que des missions qui sont confiées au Crédit Populaire du Maroc et en rend compte au Ministre chargé des Finances.

Cette fonction est assurée par Mr Abdelaziz Khaoua, nommé en 2001 par décret du Premier Ministre pour une durée ne dépassant pas 6 ans et renouvelable une fois.

Le mandat de Mr Abdelaziz Khaoua a été renouvelé en octobre 2007. Ce second mandat a comme fin, octobre 2013.

Le Commissaire du Gouvernement peut assister, à titre consultatif, aux séances du Conseil d'Administration de la Société, ainsi qu'à celles des instances qui en émanent.

Il peut exiger la communication de tout document qu'il estime devoir consulter.

Le Commissaire du Gouvernement dispose du pouvoir de s'opposer, dans un délai de huit jours, à l'application des décisions prises par le Conseil d'Administration.

A cet effet, il peut demander au Conseil d'Administration de procéder à une seconde délibération de toute décision préalablement à sa mise en exécution ; en cas de différend, la décision est réservée au Ministre Chargé des Finances.

Le Commissaire du Gouvernement peut faire au Conseil d'Administration, ainsi qu'aux instances qui en émanent toutes propositions qu'il juge utiles, et ce après obtention de l'accord de Ministre Chargé des Finances.

VII Organes de direction

VII.1 ORGANISATION

L'article 20.2 des statuts de la BCP stipule que :

« Sur proposition du Président, le Conseil d'Administration peut donner mandat à une ou plusieurs personnes physiques d'assister le Président à titre de Directeur Général.

L'étendue et la durée des pouvoirs délégués aux Directeurs Généraux, ainsi que leur rémunération sont déterminées par le Conseil d'Administration, sur proposition du Président.

Les Directeurs Généraux sont révocables à tout moment, par le Conseil d'Administration sur proposition du Président.

En cas de décès, de démission ou de révocation de ce dernier, les Directeurs Généraux conservent, sauf décision contraire du conseil, leurs fonctions et leurs attributions jusqu'à la nomination du nouveau Président.

Toutefois, lorsqu'un Directeur Général est administrateur, la durée de ses fonctions ne peut excéder celle de son mandat.

Les Directeurs Généraux disposent à l'égard des tiers des mêmes pouvoirs que le Président.

Les Administrateurs qui ne sont ni Président, ni Directeur Général, ni salarié de la société exerçant des fonctions de direction doivent être plus nombreux que les administrateurs ayant l'une de ces qualités. »

L'organisation des activités de la BCP est essentiellement motivée par la volonté du Groupe de mettre en phase son organisation par rapport aux attentes du marché, notamment en termes de réactivité, d'efficacité et de renforcement de la relation de proximité à la clientèle.

Articulant de manière opérationnelle, visible, intégrée et effective, les différentes filières-métiers du Groupe et recentrant toute l'organisation sur le client et la satisfaction de ses besoins.

Une nouvelle organisation de la BCP a été adoptée le 02 juin 2008. Elle vise essentiellement à :

- Orienter les filières-métiers du Groupe vers le développement de fonds de commerce clairement identifiés ;
- Clarifier les rôles et responsabilités des différentes entités qui composent l'organisation du Groupe ;
- Assurer une plus grande proximité et une meilleure intégration entre les structures centrales de la BCP et les structures régionales des BPR ;
- Intégrer tout naturellement, les filiales spécialisées dans les filières-métiers afin de favoriser la réalisation effective des synergies potentielles, le développement d'approches coordonnées (ventes croisées, …), et la fertilisation des idées pour le développement d'offres communes. »

Ainsi, la BCP est organisée autour de quatre « Business Units » opérationnelles correspondant aux principales activités du Groupe :

- La BU « Banque des Marocains du Monde » (BMDM) qui fédère au sein d'une même unité opérationnelle, l'ensemble des fonctions-clés (marketing, animation commerciale et opérations clients) œuvrant pour le développement du fonds de commerce composé de la clientèle des Marocains du Monde ;
- La BU « Banque des Particuliers et Professionnels » (B2P) dont la principale mission est de développer le fonds de commerce composé de la clientèle des Particuliers et des Professionnels ;
- La BU « Banque de l'Entreprise» (BEN) qui a pour principale mission d'accompagner le développement des activités des Entreprises ;
- La BU « BCP-Bank », Banque de Financement, d'Investissement et des Marchés du Groupe.

Pour soutenir les activités des quatre « Business Units » opérationnelles, la BCP dote son organisation de six autres entités qui assurent des missions d'ordre institutionnel ou de support :

- Cinq pôles regroupés au sein d'un Secrétariat Général du CPM :
  - Vie Institutionnelle
  - Pilotage de la performance, Comptabilité & Finances
  - Ressources (Développement du Capital Humain et Moyens Généraux)
  - Gestion Globales des Risques
  - Communication Institutionnelle & Interne
- Une entité CPM-Services regroupant des fonctions d'expertise (informatique, organisation, …) et de traitement (Production Bancaire), qui est au service de ses donneurs d'ordres que sont les Banques Populaires Régionales et les entités de la Banque Centrale Populaire.

L'organigramme du groupe se décline comme suit :

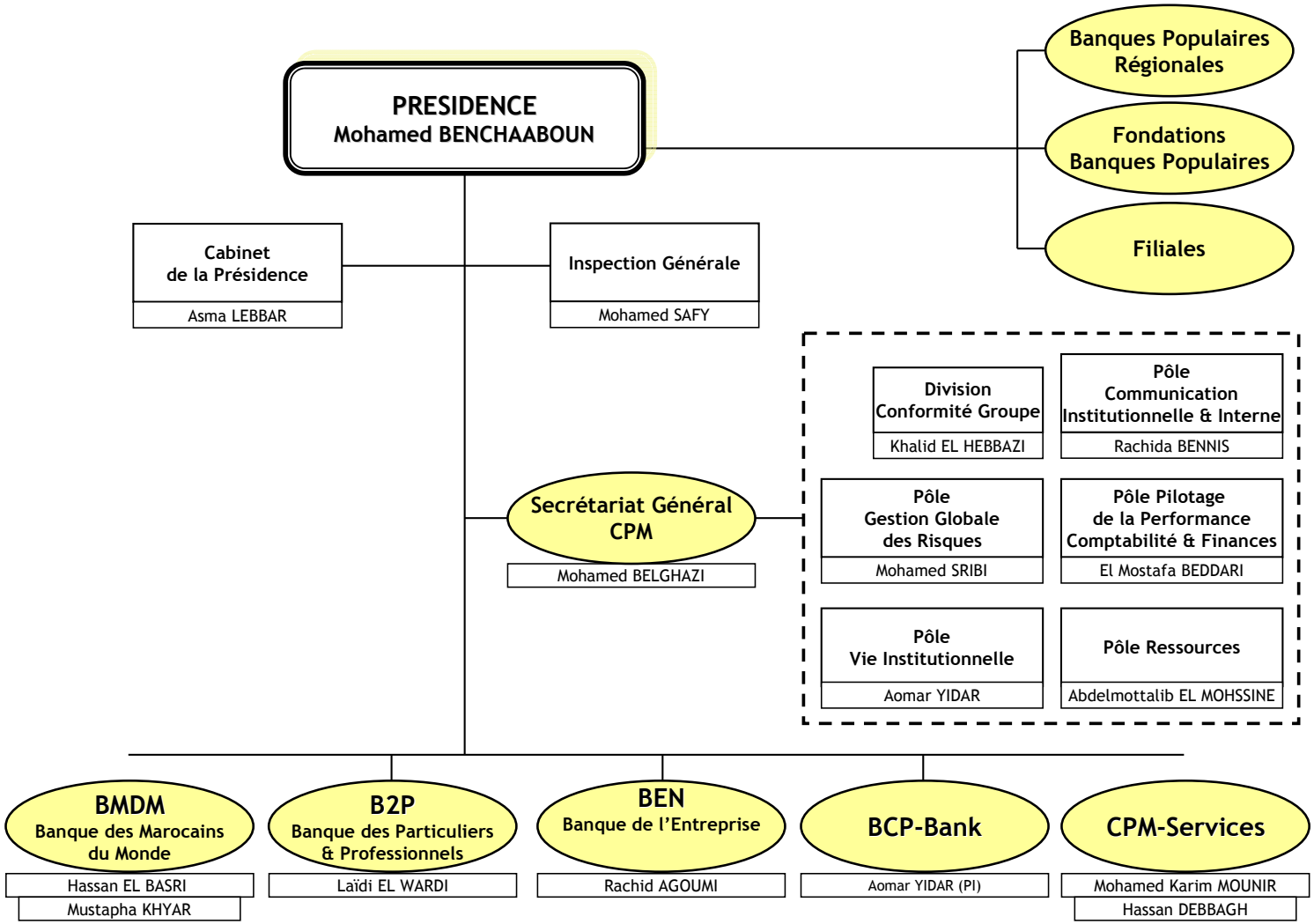

Source BCP
Date : juillet 2009

VII.2 PRINCIPAUX DIRIGEANTS

Les principaux dirigeants de la BCP sont :

- M. Mohamed BENCHAABOUN : Né en 1961 et diplômé de l'Ecole Nationale Supérieure des Télécommunications de Paris (1984). Il a entamé sa carrière dans le Groupe Alsthom Maroc où il a notamment occupé le poste de Directeur de la Stratégie, du Développement et du Contrôle de Gestion avant d'être chargé de la Direction Industrielle. En août 1996, il est nommé Directeur à l'Administration des Douanes et Impôts Indirects. M. Benchaaboun a rejoint la Banque Centrale Populaire en septembre 1999. En tant que Directeur Général Adjoint, il a été successivement chargé des Services Communs puis du Pôle Développement. Durant cette période, il était administrateur des fondations et de certaines filiales du Groupe. En 2003, il a été nommé, par Sa Majesté le Roi Mohammed VI, Directeur Général de l'ANRT. M. Benchaaboun est un expert auprès du FMI et a été élu Président du FRATEL (Réseau Francophone de la Régulation des Télécommunications) entre 2005 et 2006. En Février 2008, Sa Majesté le Roi a nommé M. Benchaaboun en tant que Président Directeur Général de la BCP.

- M. Mohamed BELGHAZI : Né en 1951 et titulaire du DES de l'Institut Technique de Banque, M. Belghazi a rejoint le CPM en 1974. M. Belghazi a occupé plusieurs postes de décision notamment celui de Directeur de l'Audit CPM, de Directeur Adjoint à la Banque Populaire de Rabat, de Directeur Général de la Société Marocaine de Dépôt et Crédit (S.M.D.C) entre 1991 et 1998, de Directeur Général de BCP-Bank entre 1999 et 2001 et de Directeur Général du Pôle Services Communs et Opérations entre 2001 et 2002. Il a ensuite occupé la fonction de Directeur Général Chargé de la Coordination des Pôles. Actuellement, il occupe la fonction de Directeur Général Chargé du Secrétariat Général du CPM.

- M. Hassan EL BASRI : Né en 1956 et titulaire d'un DES en Sciences Politiques de l'Université Mohamed V Rabat en 1982 et du diplôme du Cycle Supérieur de Gestion de l'ISCAE 1992, M. El Basri a occupé des postes de responsabilité au sein de L'Inspection Générale des Finances et de la Direction du Budget au Service du Financement des Projets Publics. Par la suite, M. El Basri a occupé plusieurs postes au sein de la Direction du Trésor, notamment en tant que chef de la Division des Etablissements de Crédit. M. El Basri a intégré le Cabinet de la Présidence du CPM en 2001. Entre 2002 et 2006, il a occupé la fonction de Directeur Général Adjoint Chargé de la Réforme et du Sociétariat. Il a été ensuite nommé Directeur Général Adjoint chargé du Pôle Ressources et Production. Actuellement, M. El Basri est Directeur Général chargé du pôle Banque des Marocains du Monde.

- M. Yidar Aomar : Né en 1951 et titulaire d'une licence en sciences économiques, d'un deuxième certificat d'études supérieures en économie d'entreprises et du diplôme de l'ITB, M. Yidar a rejoint le CPM en 1975. M. Yidar compte 28 années de pratique bancaire au sein de la BCP, occupant divers postes de responsabilité dans les domaines suivants : Marketing et Etudes Economiques, Audit et Contrôle bancaire, Finance et Contrôle Budgétaire, et Opérations Financières avec l'étranger. M. Yidar a occupé la fonction de Directeur Général de la Société de Bourse Al Wassit (de janvier 1995 à février 1999). Il a également assuré le poste de Président de l'Association des Sociétés de Bourse de 1997 à 1998 ainsi que le poste de Vice-Président de la SBVC dont il était membre du comité exécutif de mai 1998 à avril 1999. De 1999 à 2003, il a occupé le poste de Directeur de la Division des Marchés de Capitaux puis Directeur Général Adjoint Chargé de la BCP Bank de 2003 à 2005. Durant ces dernières années, celui-ci a

été nommé conseiller du Président du CPM ainsi que Président de la Bourse de Casablanca. Depuis Mai 2009, M.Yidar est Directeur Général Adjoint du Pôle BCP Bank par intérim.

- M. Mohamed Karim MOUNIR : Né en 1959 et diplômé de l'Ecole Mohammadia d'Ingénieurs (1982) et du Conservatoire National des Arts et Métiers (2000). Il a entamé sa carrière au sein du Groupe Office Chérifien des Phosphates où il a notamment occupé successivement plusieurs postes de responsabilité avant de prendre la Responsabilité de la Division des Systèmes d'Information en 1987. Il rejoint la Banque Centrale Populaire en février 1997 en qualité de Directeur des Etudes & Développements puis Directeur de la Relation Client avant d'être nommé Directeur des Systèmes d'Information en 2001. En août 2005, il est nommé Directeur Général Adjoint chargé du Pôle Gestion Globale des Risques. Actuellement, M. MOUNIR occupe le poste de Directeur Général Adjoint chargé de CPM Services. Parallèlement, M. MOUNIR est membre de Conseils de l'Université Mohamed V et de l'Ecole Nationale Supérieure d'Informatique et d'Analyse des (ENSIAS). Il est également Administrateur de plusieurs sociétés intervenant dans les domaines des moyens de paiement, des technologies de l'information ou du capital investissement.

- M. Laïdi EL WARDI : Né en 1959 et diplômé de l'Ecole Centrale de Lyon (1983). Il a entamé sa carrière au sein de la Direction Générale des Impôts où il a contribué à la modernisation du Système d'Information et de Gestion de cette administration. Il a rejoint la Banque Centrale Populaire en avril 1986 en tant que Chef de Projet en charge du Système d'Information Agence. Après un parcours au sein de la Direction Centrale des Systèmes d'Information où il a occupé plusieurs postes de responsabilité, M. EL WARDI est nommé Directeur de la Division Organisation et Procédures en 2001, puis Directeur de la Division Marketing en 2003. En septembre 2006, il est nommé Directeur Général Adjoint successivement en charge du Pôle Marketing et Communication, puis du Pôle Stratégie et Contrôle de Gestion. Actuellement, M. EL WARDI occupe le poste de Directeur Général Adjoint en charge du pôle la Banque des Particuliers et des Professionnels.

- M. Rachid AGOUMI : Né en 1964 est diplômé de l'Ecole Nationale Supérieure de l'Electronique, Electrotechnique, Informatique, Hydraulique et Télécommunications de l'Institut Polytechnique de Toulouse (1987). Il a entamé sa carrière dans l'industrie Automobile chez Berliet Maroc en tant que Directeur Informatique. Il a ensuite exercé dans le conseil et le service informatique en tant que Directeur Associé avant d'intégrer la Banque Centrale Populaire en Octobre 1993. Il a occupé successivement plusieurs postes de direction : Informatique, Administratif et financier, Logistique, Organisation et Qualité, Stratégie et Contrôle de gestion, Marketing et Communication. Il a été nommé Directeur Général Adjoint en 2005. Il est en charge actuellement de la Banque de l'Entreprise.

VIII Gouvernement d'entreprise

L'organe de Direction de la BCP a mis en place un certain nombre de comités d'animation du Groupe, à savoir :

- des comités dédiés au CPM, qui regroupent la Présidence, les Pôles et fonctions concernés, et sont ouverts à la participation des autres fonctions, BPR, Filiales ou fondations, selon le cas. Ces comités procèdent à toute étude ou à toute proposition entrant dans le cadre de l'activité courante, et assurent également le suivi de

l'exécution des orientations et des décisions arrêtées par le Comité Directeur. Il s'agit notamment du :

- Comité de la Stratégie (à la demande) ;
- Comité Exécutif (hebdomadaire) ;
- Tarification Organisation & systèmes d'Information (hebdomadaire) ;
- Comité d'Evaluation des Performances (mensuel) ;
- Comité de Placement (mensuel) ;
- Comité de Gestion des Risques et Conformité (bimestriel) ;
- Comité Ressources (trimestriel ou à la demande) ;
- Comité de Crédit Elargi et de Recouvrement (Chaque fois qu'il y a des dossiers à traiter).

- un Comité Groupe, instance la plus large de concertation de toutes les composantes du Groupe (BCP, BPR, filiales et fondations), pour évoquer les questions générales de stratégie, performance et sécurité (semestriel).

Ci-après, le tableau reprenant les différents comités, leur composition, leur mission, et la périodicité de leurs réunions :

Comités d'Animation	Composition	Mission	Fréquence
Comité de la Stratégie	- Président du Comité Directeur - Secrétaire Général du CPM - Représentant du Ministère de l'Economie et des Finances au sein du Comité Directeur - Représentant du Trésor, au sein du Comité Directeur - Représentant des Présidents de Conseil de Surveillance de BPR, au sein du Comité Directeur - Commissaire du gouvernement auprès du CPM	- Assure l'évaluation et l'approbation des stratégies du Groupe ainsi que le suivi de leur exécution ; - Assure l'évaluation et l'approbation des projets de croissance externe, de fusion-acquisition et de cession, ainsi que le suivi de leur mise en œuvre ; - Procède à l'examen et à l'approbation des opportunités d'investissements, de désinvestissements, et de mutualisation des moyens à caractère stratégique	A la demande
Comité Exécutif	- Président - Secrétariat Général du CPM - Business Units - CPM-Services - Cabinet de la Présidence - Inspection Générale	- Veille à la bonne coordination des activités des différents marchés et à l'harmonisation des Plans d'action Commerciale du réseau ; - Fixe les objectifs consolidés, pilote les projets stratégiques, décide des priorités et met en œuvre les moyens nécessaires auprès des fonctions du Groupe ; - Décide de la politique de tarification des produits & services et définit les marges de négociation accordées aux Présidents de Directoires et aux responsables des Business Units.	Hebdomadaire
Comité Organisation & Systèmes d'Information	- Président - Secrétariat Général du CPM - Business Units de la BCP - 2 Présidents de Directoires de BPR - CPM-Services - Cabinet de la Présidence	- Définit la politique d'investissement de CPM-Services en veillant à son recentrage sur la stratégie de développement du Groupe, sur sa qualité et son efficience ; - Arrête les critères d'évaluation des prestations de CPM-Services et définit les règles de facturation de ces prestations ; - Approuve les projets de budgets annuels d'investissements, à soumettre au Comité Directeur, et prononce les arbitrages nécessaires, notamment en termes de priorisation ; - Examine et approuve les projets de mutualisation et/ou d'externalisation des traitements et moyens.	Hebdomadaire
Comité d'Evaluation des Performances	- Président - Secrétariat Général du CPM - Business Units - CPM-Services - Cabinet de la Présidence	- Analyse, à travers des benchmarks du positionnement du CPM - Evaluation des performances commerciales et financières du CPM et des filiales stratégiques - Suivi de l'exécution du PMT avec chacune des composantes du Groupe, pour identification et analyse des écarts et détermination des correctifs	Mensuel

	- Pôle Pilotage de la Performance, Comptabilité & Finances - Pôle Ressources - Pôle Gestion Globale des Risques - Pôle Vie Institutionnelle - Pôle Communication Institutionnelle & Interne - Inspection Générale		
Comité de Placement	- Président - Secrétariat Général du CPM - BCP-Bank - Pôle Gestion Globale des Risques - Pôle Pilotage de la Performance, Comptabilité & Finances	- Examine et soumet à l'approbation du Comité Directeur les adaptations rendues nécessaires par l'évolution de la conjoncture, des relations financières entre la BCP et les BPRs ; - Revoit annuellement ou au besoin la Politique de liquidité et de placement en termes de distribution de crédits et activités de marché et d'investissement. Recommande en conséquence des amendements aux différents Comités et instances du Groupe ; - Supervise l'ensemble des activités de placement en accord avec les règles élaborées dans le cadre de la Politique correspondante et en accord avec les normes internes en matière de collecte, de transformation et de distribution ; - Apprécie les performances et les risques des placements effectués; - Sur proposition des différentes entités, procède à l'analyse et à l'approbation des dérogations temporaires à la Politique (paramètres d'allocation d'actifs, dépassements temporaires des limites…) ; - Identifie les possibilités de développement des effets de synergie entre les filiales du Groupe et propose les plans d'action y afférents.	Mensuel
Comité Gestion des Risques et de la Conformité	- Président - Secrétariat Général du CPM - Pôle Gestion Globale des Risques - Conformité Groupe - Banque de l'Entreprise - BCP-Bank - CPM-Services - Pôle Pilotage de la Performanc Comptabilité & Finances - Pôle Ressources - Cabinet de la Présidence - Inspection Générale - Audit BCP	- Suivi des risques : de crédit, de marché, financiers du bilan, opérationnels et risques liés à la sécurité physique des personnes et des biens - Examen et plan d'action pour une meilleure approche des risques, conciliant développement été sécurité - Suivi des projets en matière de management des risques - Suivi de la mise en œuvre de la politique de la conformité définie par le comité directeur du CPM	Bimestriel
Comité Ressources	- Président - Secrétariat Général du CPM - Pôle Ressources	- Définit la Politique salariale, de recrutement, d'intégration des nouvelles recrues, de formation et de gestion des carrières ; - Veille à la mise en œuvre de la politique définie ;	Trimestriel ou à la demande

	- Cabinet de la Présidence - Business Units - CPM Services.	- Décide sur les nominations, jusqu'au niveau Direction ; - Examine et décide sur les propositions de promotions (hiérarchiques et indiciaires) qui lui sont soumises par la DRH, au titre de l'ensemble des organismes de l'Institution - Approuve les orientations générales, les normes et les référentiels communs en matière de logistique et de moyens généraux ; - Examine et valide les actions visant à renforcer les aspects relatifs à la sécurité des Personnes et des Biens.	
Comité de Crédit Elargi & de Recouvrement	- Président - Secrétariat Général du CPM - Pôle Gestion Globale des risques - Entité Risques Engagements - BCP-Bank, B2P, BMDM (pour les dossiers les concernant) - Division Gestion des Crédits et Recouvrement contentieux (aspect contentieux)	- Examine les dossiers de crédit dépassant la compétence des Business Units ; - Statue sur les dossiers relevant de sa compétence ; - Examine et décide sur les demandes d'arrangements formulées dans le cadre des dossiers contentieux ne relevant pas de la compétence des BPR ; - Examine les honoraires des avocats chargés de la récupération des créances contentieuses.	Chaque fois qu'il y a des dossiers à traiter
Comité Groupe	- Président - Secrétaire Général du CPM - Cabinet de la Présidence - Responsables de Pôles - Responsables de divisions - Inspecteur Général - Responsable Audit Interne BCP - Présidents de directoire BPR - Présidents Conseils de surveillance BPR - Filiales et Fondations	- Information des composantes du Groupe sur les grandes questions concernant l'activité et le développement de l'institution - Fédération des composantes du Groupe sur les grandes orientations et formulation des recommandations en la matière - Mise au point sur l'évolution de la réglementation du secteur bancaire notamment les règles prudentielles et les aspects liés à la sécurité et aux risques	Semestrielle

VIII.1 REMUNERATION OCTROYEE AUX MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DES DIRECTION

La rémunération des membres du conseil d'administration de la BCP est constituée des jetons de présence dont le montant est fixé à 57.142,82 DH par membre.

A ce jour, aucun prêt n'a été accordé à un des membres du conseil d'administration de la BCP.

La rémunération brute annuelle des membres de direction est de 15 628 155 DH.

Le montant global des prêts accordés par la Banque Centrale Populaire en faveur des membres des organes de direction est de 5 356 595 DH.

Les prêts octroyés aux membres des organes de direction obéissent aux conditions appliquées à l'ensemble du personnel du CPM

VIII.2 CONVENTIONS ENTRE LA BCP, SES ADMINISTRATEURS ET SES PRINCIPAUX DIRIGEANTS

A la veille de la présente opération, il n'existe pas de convention signée entre la BCP, ses administrateurs et ses principaux dirigeants.

VIII.3 INTERESSEMENT ET PARTICIPATION DU PERSONNEL

Afin d'intéresser son personnel, la BCP a procédé en septembre 2008 à une augmentation de son capital réservé au personnel du CPM pour un montant de 536 MDH, correspondant à 4,6% du capital de la Banque.

Actuellement, le personnel de la Banque, suite à cette opération et celle de l'augmentation de capital réservée à l'OCP, détient 4,3% du capital de la BCP.

PARTIE IV. ACTIVITE DE LA BANQUE CENTRALE POPULAIRE

I Historique et faits marquants de la BCP

1961	Création du CPM et de la BCP sous forme de coopérative à capital variable.
1969	Le CPM devient la plus grande implantation bancaire du Maroc
1972	Mise en place du premier plan quinquennal de développement adopté par le CPM
1973	Adhésion à l'Union des Banques Arabes et ouverture de la Banque Chaabi Du Maroc à Paris
1977	Ouverture de la BCDM à Bruxelles
1979	Début de la nouvelle politique de redimensionnement des Banques Populaires Régionales et déménagement au nouveau siège de la BCP
1984	Création de la Fondation Banque Populaire pour l'Education
1985	Nomination de M. Laraki en tant que Président du CPM
1988	Ouvertures des représentations de la Banque Populaire à Abidjan, Montréal et Bruxelles
1990	Signature de la convention d'établissement BCP/Guinée
1995	Intégration par la BCP de nouveaux métiers financiers : - Création de la société de bourse Al Wassit, ayant pour objet l'intermédiation en bourse, le conseil en placement et la gestion de portefeuilles ; - Agrément de la société de gestion « Al Istitmar Chaabi » appelé à être un vecteur de mobilisation de l'épargne ; - Désignation de la BCP en tant qu'Intermédiaire en Valeurs du Trésor par le Ministère des Finances ; - Renforcement du compartiment Bancassurance par la création de nouveaux produits
1997	Regroupement des trois anciennes Banques Populaires Régionales de Casablanca Anfa, Casablanca Sud et Casablanca Est au sein de la BP Casablanca
1998	▪ Nomination par Sa Majesté le Roi feu Hassan II de M. Abdallah El Maâroufi à la présidence de la BCP ; ▪ Elaboration d'une nouvelle structure de la BCP effective à partir du 3 août. Le nouvel organigramme obéit aux principes de développement segmenté par marché de limitation des niveaux hiérarchiques et vise la préparation de la BCP à ses rôles futurs assignés par la réforme du CPM ; ▪ Agrément de la BCP pour le financement d'opérations foncières et d'acquisition de logements et de promotion immobilière ; ▪ Signature de la convention de partenariat entre la BCP et la fondation Hassan II pour les Marocains Résidents à l'Etranger (MRE) ;
1999	▪ Adoption par la chambre des représentants, le 23 décembre, du projet de réforme du CPM, qui prévoit l'ouverture du capital de la BCP et sa transformation en Société Anonyme et le renforcement de l'autonomie des Banques Populaires Régionales ; ▪ Regroupement des Banques Populaires Régionales de Tanger et de Tétouan puis des BPR d'Agadir, de Ouarzazate et de Tiznit donnant lieu à la naissance de la Banque Populaire du Centre Sud ; ▪ Création, dans le cadre de la stratégie de diversification des activités du groupe, de Chaabi Leasing, filiale spécialisée dans le Crédit Bail ;
2000	▪ Mise en œuvre du projet de réforme du CPM, entrée en vigueur le 19 octobre 2000, comportant des innovations majeures : - La transformation de la BCP en société Anonyme à Capital fixe en vue de l'ouverture de son capital aux BPR et au privé ; - L'extension de la mission du CPM qui, en parallèle avec le financement de la PME/PMI, de l'artisanat et des services, englobe désormais une dimension régionale par la contribution à la mobilisation de l'épargne et de son utilisation au niveau local et régional au service du développement des activités bancaires ; - L'élargissement des prérogatives du Comité Directeur, instance suprême du CPM ; - Affirmation de l'autonomie des Banques Populaires Régionales et modernisation de leurs organes de gestion ; - Transformation du fonds de garantie en Fonds de Soutien ;
2001	▪ Nomination par Sa Majesté le roi Mohamed VI, de M. Noureddine OMARY,

	Président de la BCP ; ▪ Réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la BCP le 27 Février et transformation de la BCP en SA à Capital fixe, en application des dispositions de la Loi 12-96 portant réforme du CPM ; ▪ Adoption d'un plan de développement du groupe 2002-2005 axé sur les relations clientèle, la réorganisation des structures, la maîtrise des risques et l'amélioration de la rentabilité ; ▪ Recomposition du tour de table de la BCP suite à l'exercice, par les anciens sociétaires de leur option, de rester actionnaire de la BCP moyennant le paiement de la prime d'émission de 400 DH, ou de céder leur part à l'Etat à la valeur nominale ;
2002	▪ Ouverture du capital de la BCP à travers la cession par l'Etat de 21% du capital aux Banques Populaires Régionales ; ▪ Regroupement de la BP Rabat et de la BP Gharb ; ▪ Absorption par la BCP de la SMDC à travers une augmentation de capital de 53,1 MDH par la création de 132 763 actions d'une valeur nominale de 100 DH chacune. Le capital de la BCP a été ainsi porté de 575 528 800 DH à 588 805 100 DH ;
2003	▪ Regroupement des BPR de Fès-Taza, Marrakech-Beni Mellal, El Jadida-Safi et Al Hoceima-Nador ; ▪ Approbation par décret du 1er Ministre du statut type des BPR ; ▪ Approbation du modèle type du Règlement Intérieur des BPR par le Comité Transitoire ; ▪ Adoption des nouveaux statuts et mise en place des organes de direction et de contrôle au sein des BPR (directive et conseil de surveillance) ; ▪ Approbation par le Ministre des Finances du Règlement Intérieur du comité Directeur ;
2004	Introduction en bourse par cession par l'Etat Marocain de 20% du capital de la Banque Centrale Populaire ;
2005	▪ La Banque populaire a reçu la certification ISO 9001 pour l'activité monétique ; ▪ L'agence de notation Standard & Poor's a relevé, le 10 août 2005, la note de la BCP de BB/Positive/B à BB+/Stable/B ; ▪ Achèvement de la réforme institutionnelle : Mise en place du Comité Directeur du CPM ;
2006	▪ Signature de la convention Moukawalati avec le Ministère de l'Emploi et de la Formation ; ▪ Lancement du nouveau programme Business Project ; ▪ Signature d'une convention de partenariat avec la Trésorerie Générale du Royaume devant permettre aux contribuables de procéder au règlement de leurs impôts et taxes via les guichets du groupe ;
2007	La Banque Centrale Populaires et le Groupe Société Générale ont signé un projet de protocole d'accord visant la mise en œuvre d'un partenariat stratégique dans le domaine de l'assurance de personnes. Ce projet comprend l'acquisition par la BCP, de 43,54% des actions de la Marocaine Vie ; Il est à préciser que ce protocole d'accord a été annulé.
2008	▪ Nomination par Sa Majesté le roi Mohamed VI, de M. Mohamed BENCHAABOUN, Président de la BCP ; ▪ Augmentation de capital de la BCP de 4,83%, réservée exclusivement aux membres du personnel du CPM ; ▪ Obtention de l'agrément pour la création d'une banque en Mauritanie ; ▪ Signature d'un protocole d'accord avec Upline Group ayant pour objectif de regrouper l'ensemble des métiers de la banque d'investissement au sein de Upline Group ; ▪ Réforme sur la loi du CPM à travers la nouvelle Loi 42-07 (Dahir n° 1-08-86 du 20 octobre 2008), qui modifie et complète les articles suivants : - Article 7, relatif aux prérogatives du Comité Directeur ; - Article 17, relatif aux participations des personnes morales et physiques, dans le capital de la BCP ; - Article 55, portant sur le personnel de Direction.
2009	Signature d'un partenariat stratégique entre la BCP et l'OCP visant à détenir des participations croisées des deux entités : - Apport de 5 Mds DH sous forme d'augmentation de capital de l'OCP réservée à la BCP correspondant à un taux de 5,88% du capital

- Apport de 1 Mds DH sous forme d'augmentation de capital de la BCP réservée à l'OCP correspondant à un taux de 6,6 % du capital.

Augmentation de capital de la BCP de 6,62%, réservée à l'OCP, en date du 13 janvier 2009, portant le capital social de la BCP à 660 982 480 dirhams

II Appartenance de la BCP au Crédit Populaire du Maroc

II.1 PRESENTATION DU CREDIT POPULAIRE DU MAROC

Le Crédit Populaire du Maroc, dont la dénomination sociale est Groupe Banques Populaires, a pour principales missions de contribuer au développement économique et social et de participer au développement régional et local.

Le Crédit Populaire du Maroc est un groupement de banques constitué de la Banque Centrale Populaire et des Banques Populaires Régionales et placé sous la tutelle du Comité Directeur. Il participe au financement des PME et de l'artisanat et assure les transferts MRE. Par ailleurs, il joue un rôle actif dans la collecte et la mobilisation de l'épargne et contribue à son utilisation au niveau des diverses régions du pays.

La BCP assure un rôle central au sein du CPM. Outre son activité d'établissement de crédit, c'est l'organisme central bancaire des BPR et à ce titre elle agit en tant que compensateur central du groupe, coordonne la politique financière des BPR, gère leurs liquidités, assure leur refinancement et assure les services d'intérêt commun pour le compte des organismes du groupe. Elle est également chargée des déclarations de toute nature vis-à-vis de BAM, de l'administration fiscale et des organismes professionnels ainsi que d'effectuer toute mission qui lui est confiée par le Comité Directeur (article 11 de la loi 12-96).

Par ailleurs, l'année 2008 a été marquée par une évolution de la loi 12-96 pour mieux accompagner le développement du Groupe.

En effet, huit ans après sa promulgation, le texte de référence du Crédit Populaire du Maroc : la Loi 12-96 portant réforme du CPM (Dahir n°1-00-70 du 17 Octobre 2000 publié au B.O n°4840 du 19/10/2000), évolue à travers la nouvelle Loi 42-07 (Dahir n°1-08-86 du 20 Octobre 2008 publié au BO n°5681 du 10/11/2008) qui le modifie et le complète au niveau des articles 7, 17 et 55 :

Loi 12-96	Loi 42-07
Article 7 : « Le Comité Directeur détermine : ▪ Les niveaux au-delà desquels les banques populaires régionales doivent verser leurs excédents de trésorerie à la Banque centrale populaire, les modalités de gestion de ces excédents, ainsi que les conditions de leur rémunération en rapport avec celles du marché. ▪ Le niveau et les modalités de refinancement des banques populaires régionales dans des conditions de rémunération en rapport avec celles du marché ; ▪ Sur proposition de chacun des organismes du Crédit populaire du Maroc, les niveaux au-delà desquels les ouvertures de crédits doivent lui être soumises. Le Comité directeur approuve les émissions d'emprunts à long terme par les organismes du Crédit populaire du Maroc »	**Article 7** : « Le Comité Directeur détermine : ▪ Les niveaux au-delà desquels les banques populaires régionales doivent verser leurs excédents de trésorerie à la Banque Centrale Populaire, les modalités de gestion de ces excédents, ainsi que les conditions de leur rémunération en rapport avec celles du marché. ▪ Le niveau et les modalités de refinancement des banques populaires régionales dans des conditions de rémunération en rapport avec celles du marché. Le Comité directeur approuve les émissions d'emprunts à long terme par les organismes du Crédit populaire du Maroc ».

Article 17 : « Le capital social de la Banque centrale populaire est détenu à hauteur d'au moins 51% par l'Etat et les Banque populaires régionales. Toutes autre personne physique ou morale ne peut détenir, directement ou indirectement, une part supérieure à 5% dans le capital de la Banque centrale populaire. »	**Article 17** : « Le capital social de la Banque centrale populaire est détenu à hauteur d'au moins 51% par l'Etat et les Banque populaires régionales. Ils représentent à eux-seuls la Banque Centrale Populaire au sein du Comité Directeur du Crédit Populaire du Maroc. Toute autre personne morale ne peut détenir, directement ou indirectement, une part supérieure à 15% dans le capital de la Banque centrale populaire. Toute autre personne physique ne peut détenir une part supérieure à 5% dans le capital de la Banque Centrale Populaire. »
Article 55 : « La Banque Centrale Populaire met à la disposition des Banques populaires régionales le personnel de direction nécessaire à leur bon de fonctionnement. Elle établit et soumet pour approbation au Comité directeur, dans un délai de 6 mois, à compter de la publication de la présente loi, un programme permettant aux Banques populaires régionales de disposer, dans un délai maximum de cinq ans, de leur propre personnel de direction. Dans l'intervalle, le personnel de direction des Banques populaires régionales relève, pour ce qui concerne sa mobilité, son appréciation et ses sanctions, du président du Comité directeur. Le règlement intérieur du Comité directeur fixe les catégories du personnel de direction concernées. »	**Article 55 :** « La Banque Centrale Populaire met à la disposition des Banques populaires régionales le personnel de direction nécessaire à leur bon de fonctionnement. Le personnel de direction des Banques populaires régionales et de la Banque centrale populaire relève, pour ce qui concerne sa mobilité, son appréciation et ses sanctions, du président du Comité Directeur. Le règlement intérieur du Comité Directeur fixe les catégories du personnel de direction concernées.

Ces trois aménagements introduisent un renforcement du système de gouvernance du Groupe tout en assurant son ouverture sur l'avenir.

II.2 REALISATIONS DU CREDIT POPULAIRE DU MAROC[1]

Les réalisations du CPM au 30 juin 2009 ont montré d'excellents résultats :

- Le Résultat Net Part du Groupe a enregistré une progression significative de 7,6% par rapport au 30 juin 2008, à 1,6 milliards de DH. Cette évolution est portée notamment par l'activité d'intermédiation bancaire;
- Le Produit Net Bancaire consolidé s'est apprécié de 8% par rapport au 30 juin 2008 à 4,4 milliards de dirhams, tenant à une progression sensible de l'ensemble de ses composantes (Marge d'intérêt : +2%, résultat des activités de marché : +17% et marge sur commissions : +12%).

Le Groupe consolide davantage son assise financière avec des fonds propres part du groupe à 22,7 milliards de DH en hausse de 11% par rapport au 31 décembre 2008, des dépôts de la clientèle en augmentation de 4% par rapport à fin décembre 2008, soit 159,3 milliards de DH, confortant la position du Groupe en matière de collecte.

A fin juin 2009, le GBP a procédé à l'ouverture de 21 nouvelles agences, portant ainsi son réseau, à 766 agences. Ceci est dû à une dynamique confirmée par le développement du réseau de proximité Banque Populaire.

[1] Comptes présentés en normes IFRS.

Véritable relais de croissance du Groupe, les filiales à l'international poursuivent leur développement accéléré. Le Groupe poursuit par ailleurs, sa stratégie de croissance externe en renforçant son rayonnement international avec notamment la réflexion sur la création de nouvelles banques en Afrique.

II.3 INDICATEURS DU GBP

Au 30 juin 2009, le Groupe Banques Populaires présente les indicateurs bilanciels consolidés suivants :

En Mds DH	2007	2008	Variation 07/08	Juin 09	Variation 08/ juin 09
Dépôts clientèle	135,0	153,1	*13%*	159,3	*4%*
Fonds Propres Part du Groupe	18,0	20,5	*14%*	22,7	*11%*
Crédits à la clientèle	81,5	111,1	*36%*	119,4	*8%*
Nombre de clients	2 601 203	2 864 285	*10%*	3 007 705	*5%*
Réseau d'agences	690	745	*+55*	766	*+21*

(*)Les crédits à l'économie sont des encours nets
Source : BCP-IFRS

Au terme du premier semestre de l'année 2009, les dépôts de la clientèle ont progressé de 4% à 159,3 Mds DH, confortant la position du Groupe en matière de collecte. Les fonds propres part du Groupe se sont également appréciés à 24,2 milliards de DH, en hausse de 18% par rapport au 31 décembre 2008, lui permettant de saisir des opportunités de développement.

Quant aux crédits à la clientèle, le GBP y a contribué de manière active en affichant une hausse de 8% à 119,4 Mds DH.

Au 30 juin 2009, le Groupe Banques Populaires présente les indicateurs de résultat suivants :

Indicateur en Mds DH	Juin 07	Juin 08	Variation 07/08	Juin 09	Variation 08/09
Résultat Net Part du Groupe	1,2	1,5	*22%*	1,6	*7%*
Produit Net Bancaire	3,5	4,1	*17%*	4,4	*8%*

Source : BCP-IFRS

Au 30 juin 2009, le résultat net part du groupe a affiché une évolution de 7% par rapport au 30 juin 2008 soit 1,6Mds DH. Par ailleurs, le PNB a aussi connu une évolution favorable soit de 8% par rapport à la même période de l'année précédente soit à 4,1 Mds DH.

II.4 STRUCTURE DU CREDIT POPULAIRE DU MAROC AU 30 SEPTEMBRE 2009

Crédit Populaire du Maroc

Banque Centrale Populaire **Banques Populaires Régionales**

+

Filiales

Filiales bancaires

- BCDM
- BP Maroco-Centrafricaine
- BP Maroco-Guinéenne
- Médiafinance
- Chaabi International Bank Off Shore

Sociétés de financement

- Maroc Leasing
- Assalaf Chaabi

Banque d'affaires

- Upline Group

Gestion d'actif et bourse

- Al Istitmar Chaabi
- ICF Al Wassit

Capital Risque

- Chaabi Moussahama

Fondations

Fondation BP pour le Micro Crédit

Fondation BP pour la Création d'Entreprises

Fondation BP pour l'Education et Culture

Source : BCP

II.5 FILIALES ET FONDATIONS DU CPM

II.5.1 Filiales

Le CPM contrôle plusieurs filiales qui interviennent dans des domaines divers du secteur financier :

Filiales	Domaine d'activité	% de contrôle
Médiafinance	Marché des Capitaux	60,0%
Maroc Leasing	Crédit Bail	42,56%
Upline Group	Banque d'affaires	67,0%
Assalaf Chaabi	Crédit à la Consommation	61,5%
Maroc Assistance Internationale	Assistance	77,4%
Banque Chaabi du Maroc	Banque	100,0%
BPMG	Banque	53,9%
BPMC	Banque	62,5%
Fonds Moussahama I	Fonds d'investissement généraliste	99,9%
Fonds Moussahama II	Fonds d'investissement généraliste	56,0%
Chaabi Moussahama	Société gestionnaire des Fonds	100,0%
Chaabi International Bank	Banque off shore	60,0%
Chaabi Courtage	Courtage en assurance	90,0%
Chaabi LLD	Location Longue Durée	30,0%
Essoukna	Immobilier	78,1%
BENAF	Immobilier	100,0%
SCI Dait Roumi II	Immobilier	90,0%

Source : BCP

II.5.2 Fondations

Les fondations du GBP sont au nombre de 3 :

Fondation BP pour le Micro Crédit

A pour activité la promotion et le développement de programmes de micro-finance afin de favoriser l'insertion économique des populations défavorisées.

Fondation BP pour la création d'entreprises

A pour vocation principale la promotion de la création et le développement d'entreprises à travers le financement de porteurs de projets.

Fondation BP pour l'éducation et la culture

A pour vocation principale le soutien, la promotion et l'organisation au Maroc et à l'étranger de toute rencontre et manifestation ayant un caractère éducatif, culturel, social et artistique, et ce par tous les moyens, notamment, le sponsoring, le mécénat, les subventions et autres contributions.

Fondation BP pour le Micro Crédit

- Baisse de 25% des crédits octroyés à fin juin 2009 par rapport à juin 2008. Ils s'établissent à 643 millions de DH contre 854 millions de DH une année avant.
- Décroissance de 10% de l'encours à 1 004 millions de DH entre juin 2008 et juin 2009 ;
- Baisse de 17% du nombre de clients actifs en juin 2009 par rapport à juin 2008 en se situant à 154 860 clients ;
- Stagnation du nombre de branches à 219 en juin 2009 contre 221 une année auparavant.

Source fondation BP pour le Micro Crédit

Fondation BP pour la création d'entreprises

- 5110 actions d'assistance et d'accompagnement ont été dispensées à fin juin 2009 au profit des porteurs d'idées de projets et des créateurs d'entreprises ;
- 130 entreprises ont été créées au titre du 1er semestre 2009, soit une évolution de 31% par rapport à la même période de l'année dernière.
- 72 entreprises ont été pérennisées sur les 130 créées contre seulement 16 entreprises pérennisées en juin 2008.

Source fondation BP pour la Création d'Entreprises

Fondation BP pour l'éducation et la culture

- 6,7 millions de DH engagés à fin juin 2009 dans des actions de sponsoring et mécénat culturel;
- Poursuite du programme d'alphabétisation en faveur des clients de la Fondation Micro-Crédit;
- contribution à la plupart des festivals et manifestations culturelles importantes du pays;
- Poursuite en 2009 de l'engagement effectif dans l'éducation de plus de 1 400 enfants des Marocains du Monde dans les deux écoles dédiées et gérées par la Fondation.

Source Fondation BP pour l'éducation et la culture

II.6 Les Banques Populaires Régionales

Etablissements de crédit, les Banques Populaires Régionales (BPR) sont régies par la loi bancaire (Dahir n°1-05-178 portant loi n°34-03 du 14 février 2006), par la loi n°12-96 portant réforme du CPM telle que modifiée et complétée par la loi n°42-07, par leurs statuts et par les dispositions relatives aux sociétés anonymes à capital variable édictées par le Dahir du 11 août 1922 relatif aux sociétés de capitaux. Elles sont formées de 11 banques régionales de forme coopérative à capital variable, et depuis mai 2003 à Directoire et à Conseil de Surveillance. Elles constituent le levier du CPM dans la collecte de l'épargne au niveau régional, sa mobilisation et son emploi dans la région.

Le capital des BPR est détenu par des sociétaires qui sont en même temps des clients des BPR et est constitué de parts sociales rémunérées. A cet égard, trois cas de figure se présentent pour l'attribution des parts sociales :

- Les parts sociales ordinaires sont de deux types :
  - Parts sociales à souscription obligatoire : Elles sont souscrites par toute personne physique ou morale bénéficiaire auprès de la BPR de concours sous forme de crédit. Dans ce cas, le sociétaire souscrit un nombre de parts sociales suivant un barème déterminé par le Comité Directeur du CPM ;
  - Parts sociales à souscription facultative : Elles sont souscrites par toute personne physique ou morale bénéficiaire d'autres produits ou services de la banque et ce, dans la limite de 5% du capital de la BPR concernée ;
- Les parts sociales privilégiées peuvent être souscrites, à l'occasion de leur création, par toute personne physique ou morale bénéficiaire de services de la BPR et ce, dans la limite de 5% du capital de la BPR concernée.

A la différence des actionnaires d'une société anonyme, les sociétaires des Banques Régionales ont la possibilité de céder leur part sociale à tout moment et qui sera rachetée par la BPR à une valeur déterminée annuellement par le Comité Directeur. Dans le cas où la BPR ne réalise pas de bénéfices ou ses bénéfices sont en deçà d'un certain seuil, elle peut se faire octroyer une subvention du Fonds de Soutien lui permettant de rémunérer les sociétaires (distribution de dividendes).

De ce fait, le capital des BPR est variable et évolue à chaque souscription ou rétrocession. Les BPR peuvent effectuer toutes les opérations bancaires dans leurs circonscriptions territoriales respectives, sous réserves des prérogatives dévolues au Comité Directeur par la loi 12-96, telle que complétée et modifiée par la loi 42-07, et peuvent également effectuer des opérations dans d'autres circonscriptions territoriales en accord avec la ou les BPR concernées.

Les Parts Sociales, dont la valeur nominale est de 100 dirhams, sont rémunérées à un taux fixé par l'assemblée générale annuelle de la BPR dans le cadre du plafond fixé par le Comité Directeur du CPM. C'est ainsi que les sociétaires se voient rémunérer, depuis plusieurs exercices au taux de 6.5% l'an, étant précisé que les parts sociales détenues sur moins d'un exercice complet, sont rémunérées au prorata temporis.

Selon les termes de l'article 26 de la loi 12-96, telle que complétée et modifiée par la loi 42-07, les Banques Populaires Régionales ne peuvent se refinancer, notamment sous forme d'avances de toute nature, qu'auprès de la Banque centrale populaire, sauf dérogation accordée par le comité directeur.

II.6.1 Evolution de la structure des sociétaires des BPR

Catégories	2006	Structure	2007	Structure	2008	Structure	Juin 2009	Structure
Particuliers Locaux	294 094	*61,3%*	305 654	*62,6%*	304 685	*66,5%*	319 844	*67,4%*
Sociétaires MRE	145 683	*30,3%*	143 796	*29,5%*	119 420	*26%*	120 611	*25,4%*
Entreprises	40 284	*8,4%*	38 462	*7,9%*	34 396	*7,5%*	34 182	*7,2%*
Total	**480 061**	*100,0%*	**487 912**	*100,0%*	**458 501**	*100,0%*	**474 637**	*100,0%*

Source : BCP

La structure des sociétaires a enregistré une légère baisse sur la période 2006/2009, enregistrant un global de 474 637 sociétaires à fin juin 2009 contre 480 061 à fin 2006 soit -1,1%. Cependant la structure a connu une hausse de +3,5% par rapport à fin 2008 (soit +16 136 nouveaux sociétaires). Cette évolution est principalement due à la progression de la catégorie Particuliers de 5%, soit +15 159 nouveaux sociétaires, ainsi qu'une légère augmentation de la catégorie MRE (+1190) sociétaires MRE)

La structure des sociétaires reste dominée par la catégorie Particuliers locaux, représentant plus de 62% des sociétaires. Les catégories MRE et Entreprises représentent respectivement 25,4% et 7,2%.

Les sociétaires MRE et Entreprises sont passés respectivement de 145 683 et 40 284 à fin 2006, à 143 796 et 38 462 à fin 2007. La baisse de l'effectif des sociétaires peut être constatée suite aux travaux d'inventaire et d'assainissement effectués par les Banques Populaires Régionales, des dossiers de sociétaires passés au contentieux. Ces dernières procèdent à des rachats de parts sociales qui viennent en remboursement de crédits.

En effet, dès qu'un sociétaire passe au contentieux, les parts, dont il était détenteur, sont rachetées par la Banque et viennent en paiement d'une partie du crédit non remboursé.

Quant à la part représentée par les particuliers locaux dans la structure des sociétaires, elle a encore largement augmenté pour atteindre 67,4% à fin juin 2009 et ce aux dépens des parts respectives des catégories MRE et Entreprises, situées dans la structure des sociétaires à respectivement 25,4% et 7,2%, au lieu de 29,5% et 7,9% en décembre 2007.

II.6.2 Evolution des principaux indicateurs des BPR

En MDH	2007			2008			Juin 2009		
BPR	D *(1)*	C *(2)*	RN *(3)*	D *(1)*	C *(2)*	RN *(3)*	D *(1)*	C *(2)*	RN *(3)*
Centre Sud	11 835	6 419	125	12 532	7 829	202	13 112	8 479	62
El Jadida -Safi	3 613	2 622	51	3 884	3 189	62	4 073	3 507	23
Fès-Taza	9 985	4 120	102	10 880	4 962	134	10 909	5 335	69
Laâyoune	1 169	1 568	30	1 838	1 870	35	2 109	1 913	30
Marrakech-Beni Mellal	11 667	5 722	141	12 394	8 272	164	12 614	8 904	92
Meknès	6 826	3 123	92	7 850	4 079	90	8 090	4 679	58
Nador-Al Hoceima	17 250	1 833	195	18 564	2 280	247	18 654	2 546	101
Oujda	9 547	2 524	111	10 478	3 334	142	10 804	3 655	59
Tanger-Tétouan	11 982	4 322	126	12 413	5 604	169	12 280	6 132	48
Casablanca	22 359	21 592	273	28 576	31 932	392	30 469	31 259	196
Rabat-Kénitra	16 578	8 137	131	17 361	9 976	144	18 499	11 450	85
Total	**122 810**	**61 982**	**1 376**	**136 769**	**83 326**	**1 781**	**141 611**	**87 859**	**822**

(1) D : Dépôts clientèle
(2) C : Créances sur la clientèle
(3) RN : Résultat net
Source: BCP

Les principaux indicateurs des BPR ont enregistré des progressions sur la période 2007-2009, comme en témoigne le tableau ci-visé, avec des réalisations plus performantes pour les BPR Casablanca, Rabat-Kénitra, Marrakech-Beni Mellal, El Jadida-Safi et d'autres moins performantes.

A fin 2008, le résultat net de l'ensemble des BPR a enregistré une hausse de 29%.

A fin juin 2009, les dépôts de clientèle ont augmenté de 3,5%, quant aux emplois, ceux-ci ont augmenté de 5,5%.

II.6.3Relations entre la BCP et les BPR

Les relations entre la BCP et les BPR couvrent trois principaux domaines d'activités :

- Les relations d'ordre financier et administratif ;
- Les relations dans le domaine de l'intermédiation bancaire ;
- Les relations relatives aux services d'intérêt commun.

Relations financières entre la BCP et les BPR

- **Gestion et placement des excédents de trésorerie des BPR :**

Selon la loi 12-96, les BPR doivent verser leurs excédents de trésorerie à la BCP qui en assume le rôle de gestionnaire. Le Comité Directeur fixe les niveaux au-delà desquels les BPR doivent verser leurs excédents de trésorerie à la BCP, les modalités de gestion de ces excédents, ainsi que les conditions de leur rémunération en rapport avec celles du marché.

De plus, l'excédent de trésorerie de chaque BPR est défini comme étant le solde disponible sur le compte ouvert par la BPR auprès de la succursale locale de BAM après satisfaction des besoins journaliers de ses agences (retraits de fonds, achats de devises, opérations de compensation…).

La BCP place les excédents de trésorerie selon la politique suivante : la trésorerie excédentaire des BPR, après souscription des emplois réglementés, est placée principalement en titres d'investissement (bons du trésor et autres titres de créances) et en titres de placements sur le marché interbancaire marocain. Le portefeuille placements doit s'inscrire autour de 20% du portefeuille global, avec un maximum de 8 Mds DH et ce, dans un souci de limiter le risque du portefeuille de la banque contre les fluctuations des taux d'intérêt et d'adosser les ressources stables des BPR à des emplois stables.

La rémunération de la trésorerie des BPR est faite sur la base d'un taux de rendement moyen égal au rapport des produits globaux engendrés par les placements de la trésorerie du Groupe et du solde moyen des comptes financiers abritant les excédents de trésorerie des BPR. La rémunération des BPR est le taux de rendement annuel moyen duquel est déduite une commission de gestion de 10,5%.

- **Refinancement des BPR et de la BCP**

Les BPR sont tenues de se refinancer exclusivement auprès de la BCP sauf dérogation de la part du Comité Directeur et ce conformément à l'article 26 de la loi 12-96.

De ce fait, le Comité Directeur fixe le niveau et les modalités de refinancement des Banques Populaires Régionales dans des conditions de rémunération en rapport avec celles du marché. Le taux applicable est le taux moyen pondéré des Bons du Trésor à 52 semaines émis par adjudication. Ce taux moyen pondéré est révisable trimestriellement.

Le recours des BPR à la BCP intervient lorsque la trésorerie de la BPR est insuffisante pour couvrir ses besoins quotidiens.

Les besoins de trésorerie de la BCP, quant à elle, résultent de la différence entre le montant de ses engagements sur sa clientèle et le cumul de l'encours du fonds de soutien, des dépôts de la clientèle et la trésorerie non rémunérée utilisée par la BCP pour le compte des organismes du CPM.

- **Gestion du Fonds de Soutien**

Le fonds de soutien est un fonds destiné à octroyer au profit des organismes du CPM :

- des avances exceptionnelles destinées à permettre aux Banques Populaires Régionales de faire face à des opérations ponctuelles, en cas d'insuffisance de leur capacité d'autofinancement ;
- des subventions d'exploitation assorties de la clause de *« retour à meilleure fortune »* destinées à contrebalancer des charges d'exploitation jugées trop importantes ou une insuffisance de produits. Elles sont octroyées aux Banques Populaires Régionales pour soutenir leur activité et leur permettre éventuellement, de distribuer les intérêts statutaires et de constituer la réserve légale dans la limite de 10% du capital au titre d'un exercice donné ;
- des subventions d'exploitation assorties de la clause de *« retour à meilleure fortune »* octroyées à la Banque Centrale Populaire, visant à contrebalancer un niveau important de dotations aux provisions au titre des risques encourus sur les emplois du Groupe ;
- et à consentir, dans le cadre d'un plan de restructuration agréé par le Comité Directeur, à l'organisme du CPM se trouvant en difficulté, des concours remboursables sous forme de prêts de restructuration. Ces prêts sont comptabilisés en tant que prêts subordonnées au niveau de la BCP dont les conditions sont déterminées par le Comité directeur en fonction notamment des ressources, des emplois et de la rentabilité desdits organismes.

Le Fonds de Soutien est alimenté par tous les organismes du CPM (BCP et BPR). Ces derniers sont tenus de participer au financement du fonds de soutien et ce, par le versement d'une contribution annuelle fixée par le Comité Directeur sans que cette dernière n'excède 2% du chiffre d'affaires de ces organismes. Par chiffre d'affaires, il est entendu les produits courants de l'exercice, considérés hors taxe et excluant pour la BCP les produits revenant aux BPR au titre de leurs placements ainsi que ceux correspondant aux prestations des services d'intérêt commun refacturés aux BPR. S'ajoutent à cette contribution, les remboursements des concours consentis (subventions d'exploitation et prêts de restructuration) par le Fonds de Garantie antérieurement et le Fonds de Soutien[1] ainsi que les intérêts y afférents, et une proportion des résultats de chacun des organismes du CPM arrêté par le Comité Directeur sous réserve d'approbation par le Ministre des Finances. Pour les exercices sous revue, la contribution au Fonds de Soutien a été maintenue à raison de 2% du chiffre d'affaires du CPM par tous ses organes y compris la BCP.

Il est à signaler que la Banque Centrale Populaire est chargée, selon les modalités fixées par le Comité Directeur, de la gestion du Fonds de Soutien dont les disponibilités ne font pas l'objet de rémunération. De ce fait, le Fonds de Soutien constitue une ressource gratuite pour la BCP.

- **Gestion du Fonds Social**

[1] Le fonds de soutien se substitue au fonds collectif de garantie institué par le dahir n°1-60-232 du 06 juillet 1993

Le Comité Directeur a pour attributions d'établir le statut applicable au personnel du CPM. Ainsi, un Fonds Social spécial est instauré, conformément à l'article 65 des statuts du Personnel des Banques Populaires. Le CPM contribue financièrement par le biais du Fonds Social à l'alimentation de toute association sportive et culturelle.

Les différents organismes du CPM versent annuellement au Fonds Social 5% de leurs résultats nets dégagés après la dotation de la réserve légale, la rémunération des parts sociales et la contribution aux Fondations Banques Populaires.

La Direction Générale et la Division des Ressources Humaines assurent la gestion du fonds selon un système de délégation bien défini qui régit les décisions de financement des opérations à caractère social et humanitaire. Le compte « fonds social » est ouvert à la BCP à l'instar d'un client déposant. Tous les mouvements de fonds transitent par ce compte.

- **Réglementation prudentielle et obligatoire**

Parmi les activités prudentielles et obligatoires prises en charge par la BCP, figure la centralisation des souscriptions qui consiste en :

- La souscription des emplois réglementés[1], exigée par la réglementation bancaire, et centralisée pour le compte du CPM au niveau de la BCP ;
- L'enregistrement à l'actif de la BCP (part BCP et part BPR) de l'intégralité des emplois réglementés, déterminés individuellement pour chaque organisme du CPM (BPR et BCP) et prélevés sur leurs ressources propres pour la partie leur revenant ;
- Les emplois réglementés sont inscrits dans des comptes ouverts chez Bank Al Maghrib au nom de la BCP.

Actuellement, la réserve monétaire est rémunérée à 0,75% l'an.

Relation de l'intermédiation bancaire en matière d'engagements

La gestion en commun des dossiers de crédit BCP/BPR vient de la volonté du partage des risques liés à l'importance du financement. Ce dernier peut être effectué sous forme de consortium ou de syndication.

1- Consortium

Il s'agit de financements conjoints réalisés à la demande de la BCP ou de la BPR au profit d'un client commun entretenant des relations commerciales avec les deux banques. La BCP participe aux financements consortialisés en intervenant sur des crédits d'investissement et d'exploitation avec la Banque Populaire de Casablanca uniquement et sur des crédits d'investissement avec toutes les autres BPR. Le chef de file désigné par le client (BCP ou BPR) se charge du suivi de la rémunération revenant à chaque banque participante

2- Syndication

Pour les crédits de fonctionnement des clients des BPR (hors Casablanca), la BCP apporte ses contre-garanties à la demande de la BPR pour des montants à l'intérieur des lignes de crédit accordées dès que la BPR aura atteint le seuil des autorisations notifiées. Ceci se fait sous forme de conventions signées entre la BCP et la BPR concernée définissant les modalités de

[1] Emplois réglementés: Selon l'article premier de l'Arrêté du ministre des finances n° 348-85 du 3 rejeb 1405 (25 mars 1985) modifiant l'arrêté du ministre des finances n°1450-80 du 16 Safar 1401 (24 décembre 1980) relatif aux emplois obligatoires des banques, les banques inscrites et les organismes du crédit populaire sont tenus de constituer, en dépôts indisponibles, auprès de la Banque du Maroc des réserves calculées sur les dépôts de leur clientèle à l'exclusion des comptes et bons à échéance fixe et des dépôts en dirhams convertibles.

partage et de gestion du risque ainsi que les conditions de rémunération revenant à la BCP. Les conventions signées entre la BCP et la BPR concernent chaque dossier.

Les contrats de prêt doivent mentionner une cession de créances de la BPR au profit de la BCP à hauteur de la participation de cette dernière dans les engagements accordés.

La rémunération de la BCP s'effectuera au moyen de versements de commissions par la BPR au profit de la BCP au terme de chaque trimestre sur la base de la moitié du taux appliqué aux engagements par signatures.

Services d'intérêt commun

Le Comité Directeur détermine la liste des services d'intérêt commun aux organismes du CPM ainsi que les modalités de financement et de gestion desdits services. Mais, c'est la BCP qui est responsable de la gestion proprement dite des services d'intérêt commun.

Ils couvrent les activités mentionnées dans la charte illustrant les relations entre la BCP et les BPR. De ce fait, la BCP représente un centre de coûts pour les autres entités du CPM. En conséquence, les frais engagés par celle-ci sont répercutés sans marge aux BPR.

Le mode de refacturation des services d'intérêt commun permet la séparation entre les charges imputables à l'activité propre de la BCP et aux activités communes à répartir entre la BCP et les BPR.

Les services d'intérêt commun aux organismes du Crédit Populaire du Maroc sont distingués selon les trois critères suivants :

- Les services induits par les attributions du Comité Directeur,
- les services prévus par le texte de loi n°12/96, telle que complétée et modifiée par la loi 42-07,
- les autres services répondant aux critères de mutualisation.

Services induits par les attributions du Comité Directeur

a. Activité de développement du Groupe

- La planification et l'évaluation des actions du Groupe ;
- La communication institutionnelle ;
- La veille concurrentielle et technologique ;
- La stratégie de développement informatique ;
- L'élaboration et l'animation du programme du sociétariat ;
- L'élaboration des normes et règles de distribution des produits et services ainsi que des conditions tarifaires.

b. Contrôle des organismes du Crédit Populaire du Maroc

c. Fonctionnement du Comité Directeur

d. Activités de normalisation du mode de fonctionnement des entités du Groupe

- Organisation des activités des Banques Populaires ;
- Organisation du système d'information des Banques Populaires ;
- Elaboration des politiques de gestion des ressources humaines :
  - Recrutement ;
  - Evaluation ;
  - Formation ;
  - Actions sociales.

e. Sécurité

- Normalisation de la gestion des risques.

Services prévus par la loi n°12/96, telle que complétée et modifiée par la loi 42-07

a. Activités de production bancaire

- La centralisation des souscriptions de valeurs mobilières publiques ou privées recueillies par les organismes du Crédit Populaire du Maroc ;

b. Activités de comptabilité

- Etablissement des déclarations aux autorités de tutelle (Bank Al Maghrib, …) ;
- Etablissement du bilan consolidé du groupe.

c. Activités financières

- La gestion des excédents de trésorerie des organismes du Crédit Populaire du Maroc.

d. Activités de gestion des ressources humaines

- Etablissement du statut applicable au personnel du Crédit Populaire du Maroc ;

Services répondant aux critères de mutualisation

a. Activités Marketing

- La conception et l'adaptation des produits et services distribués ou à distribuer par les organismes du Crédit Populaire du Maroc ;
- La communication autour des produits et services distribués ou à distribuer par les organismes du Crédit Populaire du Maroc.

b. Activités de production bancaire

- Le recouvrement des chèques inter-Banques Populaires Régionales ;
- Le recouvrement des valeurs déplacées ;
- La gestion des échanges de masse tant avec les clients qu'avec les partenaires :
  - Les rapatriements de masse de la clientèle MRE ;

- Les domiciliations de masse notamment des salaires des fonctionnaires et des salariés de la clientèle des institutionnels ;
- Les prélèvements de masse ordonnés par la clientèle notamment des factures de téléphone et des factures d'eau et d'électricité.

- L'administration de la plate-forme applicative commune pour la gestion des produits de bancassurance (gestion des échanges de données avec les compagnies d'assurance, suivi des renouvellements automatiques, maintenance réglementaire et évolutive des applications, …) ;
- Les relations avec les compagnies d'assurances : règlement des primes dues et la gestion des protocoles d'accord.

c. Activités d'exploitation informatique

- L'exploitation de la plate-forme applicative bancaire commune aux organismes du Crédit Populaire du Maroc ;
- La gestion des équipements et infrastructures techniques ;
- La gestion et l'administration du réseau de télécommunication commun aux organismes du Crédit Populaire du Maroc.

d. Activité de gestion des canaux de distribution

- La coordination des canaux de distribution des Banques Populaires Régionales ;
- Les relations avec les réseaux de partenaires nationaux et internationaux ;
- La gestion opérationnelle des canaux de distribution mutualisés :
  - les délégations et représentations à l'étranger ;
  - le réseau monétique ;
  - les nouveaux canaux (e-Banking, internet, …).

e. Activités de gestion des ressources humaines

- L'exploitation et l'administration de la plate-forme applicative commune pour la gestion des Ressources Humaines du Groupe ;
- La maintenance réglementaire et évolutive de la plate-forme applicative commune de gestion des Ressources Humaines du Groupe ;
- L'établissement des déclarations sociales (CNSS, CIMR, …) ;
- La représentation des organismes du Crédit Populaire du Maroc auprès des organismes sociaux (CNSS, CIMR, …) ;
- La gestion des actions sociales Groupe : centres de loisirs et de vacances.

f. Activités de logistique

- La centralisation :
  - des achats d'imprimés ;
  - des achats d'équipements informatiques et de télécommunication ;
  - des achats faisant l'objet d'un contrat cadre au niveau Groupe.
- La gestion des archives communes aux organismes du Crédit Populaire du Maroc.

g. Activités à l'international

- Les relations internationales et le correspondant banking ;
- La gestion des lignes de financement internationales.

La liste des services d'intérêt commun ainsi arrêtée, peut être modifiée à tout moment par le Comité Directeur du Crédit Populaire du Maroc, sur proposition de la Banque Centrale Populaire ou des Banques Populaires Régionales, et notamment à l'occasion de changements réglementaires ou d'évolutions des conditions du marché.

Principe de l'unicité fiscale

Du fait du statut juridique particulier du CPM et de son organisation complexe, le Ministre des Finances, à la demande de la Banque Centrale Populaire, a répondu favorablement pour l'application d'un certain nombre de mesures sollicitées, dont notamment l'application du principe de l'unicité fiscale. En vertu de ce principe, tous les organismes du CPM sont considérés fiscalement comme une seule entité en matière d'impôt sur les sociétés et de taxe sur la valeur ajoutée. La BCP prend en charge la déclaration fiscale pour l'ensemble des organismes du CPM.

III Filiales et fonds d'investissement de la BCP

III.1 Présentation des filiales

La Banque Centrale populaire contrôle plusieurs filiales :

Filiales	Domaine d'activité	% de contrôle
Maroc Leasing	Crédit Bail	42,56%
Assalaf Chaabi	Crédit à la Consommation	61,54%
Upline Group	Banque d'affaires	50,09%
Maroc Assistance Internationale	Assistance	77,43%
Banque Chaabi du Maroc	Banque	100,00%
BPMG	Banque	53,90%
BPMC	Banque	62,50%
Chaâbi Capital investissement	Fonds de fonds d'investissement	49,00%
Fonds Moussahama I	Fonds d'investissement généraliste	99,86%
Fonds Moussahama II	Fonds d'investissement généraliste	56,00%
Chaabi Moussahama	Société gestionnaire des Fonds	99,99%
Chaabi International Bank	Banque off shore	60,00%
Chaabi Courtage	Courtage en assurance	89,97%
Chaabi LLD	Location Longue Durée	30,00%
Essoukna	Immobilier	78,07%
Médiafinance	Marché des Capitaux	60,00%

Source : BCP

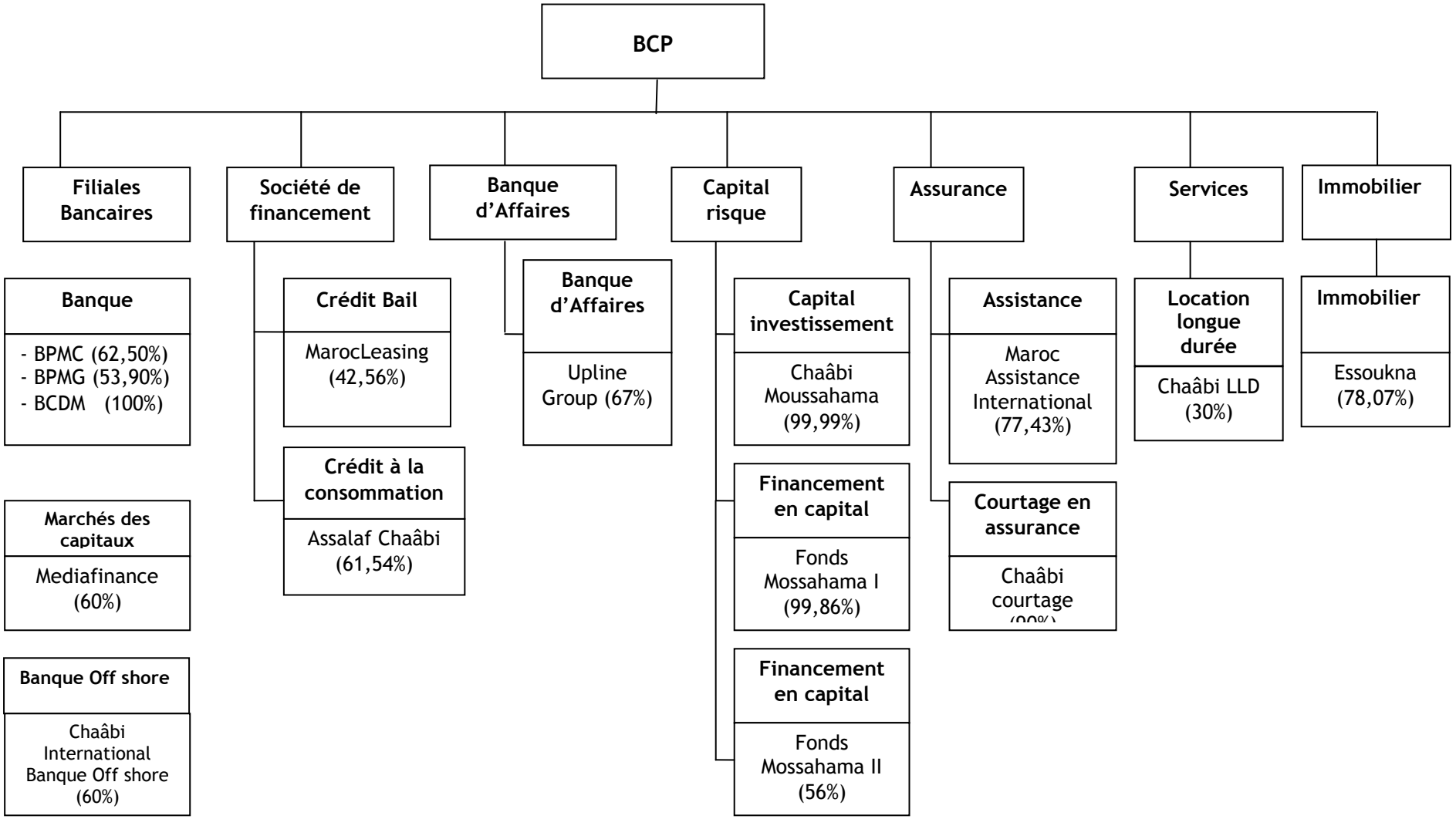
BCP
Filiales Bancaires
Société de financement
Banque d'Affaires
Capital risque
Assurance
Services
Immobilier
Banque
- BPMC (62,50%)
- BPMG (53,90%)
- BCDM (100%)
Marchés des capitaux
Mediafinance (60%)
Banque Off shore
Chaâbi International Banque Off shore (60%)
Crédit Bail
MarocLeasing (42,56%)
Crédit à la consommation
Assalaf Chaâbi (61,54%)
Banque d'Affaires
Upline Group (67%)
Capital investissement
Chaâbi Moussahama (99,99%)
Financement en capital
Fonds Mossahama I (99,86%)
Financement en capital
Fonds Mossahama II (56%)
Assistance
Maroc Assistance International (77,43%)
Courtage en assurance
Chaâbi courtage
Location longue durée
Chaâbi LLD (30%)
Immobilier
Essoukna (78,07%)

III.1.1 Flux entre BCP et Filiales

	2006	2007	2008	30/06/08	30/06/09
Actif (en MDH)					
Créances sur BCDM	22	-	-	-	-
Créances sur Mediafinance	364	-	-	-	-
Créances sur CIB	111	511	3 714	1 409	3 322
Créances subordonnées sur BCDM	31	-	-	-	-
Passif (en MDH)					
Refinancement BCDM	90	29	-	-	-
Refinancement CIB	241	483	2 559	837	1 934
Autres Passifs BCDM	15	-	-	-	56
CPC (en MDH)					
Commissions sur prestations de services MAI	-	-	-	-	-
Charges externes BCDM	53	-	102	47	38
Dividendes perçus (en KDH)					
Chaabi Leasing	3 600	-	-	-	8 800
EGAC	1 360	1 360	1 870	1 870	2 856
Mediafinance		10 500			
MAI	2 325	5 166	5166	5 166	2 583
BPMC	11 590	19 118	-	-	-
BPMG	-	-	877	1 032	890

Source : BCP

Les flux entre la BCP et ses filiales concernent principalement les dividendes perçus des filiales, Médiafinance, Chaabi Leasing et Al Wassit.

Les dividendes inscrits en 2008 correspondent à l'exercice 2009. Leur distribution a eu lieu en 2009.

III.1.2 UPLINE GROUP

Fondée en 1992, Upline Group se positionne an tant qu'acteur de référence dans les métiers de la banque d'affaires répondant aux besoins en services financiers d'un grand nombre d'investisseurs particulier, de clients institutionnels et d'entreprises.

En date du 29 octobre 2008, un protocole d'accord a été signé entre la BCP et Upline Group en vertu duquel la Banque Centrale Populaire détiendra la majorité du capital d'Upline Group à la faveur du rachat d'une part des actions existantes et d'une augmentation de capital réservée.

Ce rapprochement vise à regrouper les activités de banque d'investissements de la BCP au sein d'Upline Group.

A l'issue de cette opération Upline Group renforcera et / ou prendra en charge les activités suivantes :
- Intermédiation boursière,
- Analyses et Recherches,
- Conseil et Ingénierie financière,
- Gestion de fonds,
- Capital investissement,
- Banque privée.

A - Orientations & objectifs stratégiques

- Regrouper les activités de banque d'investissement de la BCP au sein d'Upline Group.
- Consolider toutes les activités de placements et d'investissement de la Banque Populaire à Upline Group.
- Regrouper l'ensemble des métiers de conseil financiers et d'opérations de marché au sein d' Upline Group.

B - Indicateurs de la filiale

- **Identification :**

Forme juridique : Société Anonyme à Conseil d'Administration

Objet social : Holding de participations

Secteur d'activité : Banques d'affaires

Adresse : 37, Bd Abdellatif Ben Kaddour, Casablanca

Effectif : 100

- **Actionnariat actuel :**

Capital social : 46 783 600 DH

Valeur nominale : 100 DH

Actionnaires	Titres détenus	Pourcentage du capital et des droits de vote
BCP	234 338	50,09%
BP CASABLANCA	79 143	16,92%
Sous total Groupe	*313 481*	*67,01%*
Hassan AIT ALI	36 810	7,87%
Maghreb Investments Limited "MIL"	117 545	25,13%
Sous total Hors Groupe	*154 355*	*32,99%*
Total	**467 836**	*100,00%*

Source : BCP

- **Indicateurs d'activité consolidés**

En KDH	2006	2007	2008	30/06/2009
Chiffre d'affaires	48 915	139 845	64 579	32 223
Résultat net part du groupe	13 231	49 940	-11 880	10 692
Capitaux propres consolidés	42 424	90 397	79 406	509 512

Source : Rapport d'activité Upline Group

Le chiffre d'affaires indiqué est relatif au chiffre d'affaires consolidé d'Upline Group. Durant 2008 le chiffre d'affaires a atteint 64 MDH avec un niveau plus faible que celui de l'année 2007, année où Upline Group a pris part des conditions favorables des activités boursières et de marché (opérations importantes générant des revenus pour le groupe).

III.1.3 Chaabi Leasing :

Voir parties Chaabi Leasing.

III.1.4 Chaabi Location Longue Durée :

Créée en 2004 en partenariat avec deux filiales du Groupe, en l'occurrence Chaabi Leasing et le fonds d'investissement Moussahama I, Chaâbi LLD est spécialisée dans la location longue durée et le fleet management :

- Location de véhicules en longue durée : solution sur mesure et flexible associant un financement automobile et une gamme complète de prestations et de services, moyennant un loyer mensuel forfaitaire ;
- Gestion de flotte pour compte : couvre l'ensemble des prestations liées à l'automobile à l'exclusion de l'acquisition (l'entreprise cliente demeurant propriétaire de sa flotte).

Quelque soit le mode de financement choisi par le client pour l'acquisition de ses véhicules, Chaâbi LLD lui propose de confier la gestion de sa flotte automobile en « gestion pour compte » ou « fleet management ». La société propose une palette de services à savoir : Fleet scanner, revente du parc ancien, assistance 24/24 et 7/7, centre infodrive, assurance tous risques, assurance perte financière, gestion du carburant, remplacement des pneumatiques, entretien préventif et curatif, véhicules de remplacement, convoyage en cas de remplacement, revente du véhicule au conducteur.

A - Orientations & objectifs stratégiques

- Développement du portefeuille des grandes entreprises à travers des actions ciblées permettant le renforcement de la notoriété de la société ;
- Innovation commerciale par des packagings des produits et services et des partenariats avec les constructeurs ;
- Dynamisation du cross-selling.

B - Indicateurs de la filiale

- **Identification :**

Forme juridique :	Société Anonyme
Objet social :	Location longue durée et gestion de flottes automobiles
Secteur d'activité :	Location longue durée et gestion de flottes automobiles
Adresse :	Angle Bd. Zerktouni, et rue Chella (Ex Avignon) n° 2- Casablanca
Effectif :	23

- **Actionnariat actuel :**

Capital social : 20 000 000 DH

Valeur nominale : 100 DH

Actionnaires	Titres détenus	Pourcentage du capital et des droits de vote
BCP	59 999	*30,00%*
Maroc Leasing	60 000	*30,00%*
Fonds Moussahama I	20 000	*10,00%*
Noureddine Omary	1	*0,01%*
Sous total groupe	**140 000**	*70,00%*
Natixis Lease	30 000	*15,00%*
Akwa group	30 000	*15,00%*
Total	**200 000**	*100,00%*

Source : BCP

- **Indicateurs d'activité :**

En KDH	2006	2007	2008	30/06/2009
Chiffre d'affaires	34 716	56 721	96 583	67 315
Résultat net	-2 763	-3 827	906	414
Part de marché	ND	ND	ND	ND
Dividendes perçus sur l'exercice par la BCP	0	0	0	0

Source : BCP

Le chiffre d'affaires de Chaabi LLD a évolué de 70% durant l'année 2008 pour atteindre 96,5 MDH, contribuant ainsi à la hausse du résultat net qui est passé positif (906 KDH).

Le chiffre d'affaires à fin juin 2009, s'est inscrit dans la continuité enregistrant 67,3 MDH et un résultat net atteint de 414 KDH durant ce 1er semestre.

III.1.5 Chaabi Moussahama :

La société de gestion Chaâbi Moussahama a été créée en avril 2007 suite à la transformation de SPPP Moussahama (Première société de gestion de fonds d'investissement au Maroc) en fonds d'investissement « Fonds Moussahama I ».

Chaâbi Moussahama est une société de gestion de fonds d'investissement dont l'objet consiste en apports financiers pour les entreprises en fonds propres et quasi-fonds propres (obligations convertibles et comptes courants d'associés). Les entreprises cibles sont les sociétés présentant un fort potentiel de croissance en phase de développement, de transmission ou de création.

Actuellement, Chaâbi Moussahama gère deux fonds d'investissement : Fonds Moussahama I et Fonds Moussahama II.

A - Orientations & objectifs stratégiques

- Financer en priorité les entreprises en phase de développement et de transmission ;
- Se conformer aux meilleures pratiques et standards internationaux ;
- Atteindre un rendement des fonds gérés au moins conforme aux objectifs assignés.

B - Indicateurs de la filiale

- **Identification :**

Forme juridique : Société Anonyme

Objet social : Gestion des fonds d'investissements

Secteur d'activité : Capital investissement

Adresse : 3, Rue Bab Mansour-Immeuble C - 1er étage Espace Porte d'Anfa-Casablanca

Effectif : 8

- **Actionnariat actuel :**

Capital social : 5 000 000 DH

Valeur nominale : 100 DH

Actionnaires:	Titres détenus	Pourcentage du capital et des droits de vote
BCP	49 995	*99,99%*
Petits porteurs physiques (*)	5	*0,01%*
Total	**50 000**	*100,00%*

(')Les petits porteurs physiques sont représentés par Monsieur Benchaâboun, Monsieur El Basri, Monsieur Yidar, Monsieur Belghazi et Monsieur Agoumi avec 1 titre chacun soit un pourcentage global de 0.01%.*
Source : BCP

- **Indicateurs d'activité :**

En KDH	2007	2008	30/06/2009
Chiffre d'affaires ou Commissions de gestion	1 261	9 101	3 593
Résultat net	- 403	1 876	888
Part de marché	ND	ND	ND
Dividendes perçus sur l'exercice par la BCP	0	0	0

Source : BCP

Le chiffre d'affaires enregistré durant l'année 2008 a été de 9,1 millions de dirhams générant ainsi un résultat net de 1,8 million de dirhams.

La taille des fonds gérés par Chaâbi Moussahama au 30/09/09 est de

- Fonds Moussahama I : 36,4 MDH
- Fonds Moussahama II : 60 MDH

III.1.6 Etablissement Gestionnaire Alistitmar Chaabi :

Créée en 1995 suite aux mutations qu'a connues le marché financier national, l'Etablissement Gestionnaire Alistitmar Chaabi est une filiale qui était contrôlée à 100% par le CPM avant la

cession de l'intégralité de cette participation à Upline Group en juin 2009. Elle a pour objet principal la gestion d'actifs OPCVM.

Alistitmar Chaabi propose une large gamme d'OPCVM : 4 FCP actions, 2 FCP diversifiés, 2 FCP monétaires, 1 OPCVM obligataire court terme et 7 obligataires moyen et long terme en fonction de l'horizon de placement souhaité, des performances attendues et de l'aversion au risque.

La participation a été cédée à Upline Group dans le cadre du rapprochement stratégique avec la BCP en juin 2009. Elle est considérée en tant que participation indirecte de la BCP.

A - Orientations & objectifs stratégiques

- Augmenter la contribution du réseau de commercialisation BCP et BPR;
- Développer la commercialisation directe par Alistitmar Chaabi ;
- Augmenter la part des fonds dédiés dans les actifs gérés ;
- Développer une offre à destination des investisseurs étrangers en capitalisant sur la réussite de l'expérience de la délégation de gestion du FCP Atlas Maroc II ;
- Promouvoir une image d'innovation, expertise et réactivité.

B - Indicateurs de la filiale

- **Identification :**

Forme juridique : Société Anonyme

Objet social : Gestion d'OPCVM

Secteur d'activité : Etablissement gestionnaire d'OPCVM

Adresse : 3, Rue Bab Mansour Porte N°8 - Espace Porte d'Anfa - 20050 Casablanca

Effectif : 16

- **Actionnariat actuel :**

Capital social : 44 635 200DH

Valeur nominale : 100 DH

Actionnaires	Titres détenus	Pourcentage du capital et des droits de vote
UPLINE GROUP	446 352	*100%*
Total	**446 352**	*100,00%*

Source : BCP

- **Indicateurs d'activité :**

En KDH	2006	2007	2008	30/06/2009
Chiffre d'affaires	31 489	39 413	40 988	18 409
Résultat net	7 559	11 033	17 027	6 150
Part de marché (*)		*3,84%*	*3,25%*	*3,06%*
Dividendes perçus sur l'exercice par la BCP	1 360	1 870	13 673	

(*) la part de marché est basée sur l'actif net
Source : BCP

Durant l'année 2008, le résultat net affiché a été de 17 millions de dirhams en progression de 54%. Quant à la part de marché, celle-ci s'est établie à 3,25%.

Le rendement annuel moyen ainsi que l'actif net des OPCVM gérés par la société sur les 3 dernières années se présentent comme suit :

(KDH)		2006	2007	2008	juin-09
Fonds Actions	Rendement	64,54%	37,44%	-15,50%	4,64%
	Actif net	89 717	239 743	74 737	76 491
Fonds Diversifiés	Rendement	39,00%	19,02%	-6,07%	4,00%
	Actif net	663 065	818 464	1 866 153	2 006 477
Fonds Monétaire	Rendement	2,73%	2,87%	3,31%	1,83%
	Actif net	414 673	445 091	478 859	584 066
Fonds OCT	Rendement	3,27%	2,31%	3,63%	2,20%
	Actif net	1 419 446	1 322 291	1 244 499	1 429 615
Fonds OMLT	Rendement	11,44%	-2,47%	2,87%	3,56%
	Actif net	990 229	716 286	614 725	642 179

Durant l'année 2008, le rendement des fonds actions et diversifiés ont subi une baisse de -15,5% et -6% respectivement reflétant les conditions de marché de l'année 2008 (marché boursier impacté par la baisse des volumes,..).

Quant aux fonds monétaire, obligataire court terme et obligataire long terme ceux-ci ont connu une une hausse du taux de rendement qui a atteint respectivement 3,31%, 3,63% et 2,87%. A fin juin 2009, le rendement du fonds actions et diversifiés s'est situé à 4,64% et 4% respectivement alors que le rendement des fonds monétaires et obligataires court terme a baissé à 1,83% et 2,2% respectivement.

III.1.7 ICF Al Wassit :

ICF Al Wassit est une société de bourse créée en 1994. Son activité s'articule autour des métiers suivants :

- Intermédiation boursière : consiste à exécuter sur le marché boursier des ordres d'achat ou de vente de valeurs mobilières, donnés directement par les clients ou via un réseau bancaire;
- Conseil de placement boursier : la société de bourse étudie les différentes sociétés cotées afin d'apporter le meilleur conseil à la clientèle concernant la vente ou l'acquisition des valeurs mobilières;
- Gestion des portefeuilles en vertu des mandats.

A - Orientations & objectifs stratégiques

Suite au rapprochement entre la BCP et Upline Group visant à regrouper les activités de banque d'investissement au sein d'Upline Group, la spécialisation d'ICF Al Wassit par type de clientèle aboutira à terme à la consolidation d'ICF Al Wassit de sa présence et son capital confiance auprès du réseau Banques Populaires en ciblant le segment des Particuliers et la bourse en ligne.

Cette participation a été cédée à Upline Group dans le cadre du rapprochement stratégique avec la BCP en juin 2009. Elle est considérée en tant que participation indirecte de la BCP.

B - Indicateurs de la filiale

- **Identification :**

Forme juridique : Société Anonyme

Objet social : Intermédiation boursière & conseils financiers

Secteur d'activité : Société de bourse

Adresse : 3, Rue Bab Mansour, porte n°8 - Espace Porte d'Anfa – Casablanca

Effectif : 11

- **Actionnariat actuel :**

Capital social : 29 355 200 DH

Valeur nominale : 100 DH

Actionnaires	Titres détenus	Pourcentage du capital et des droits de vote
UPLINE GROUP	293 552	*100,00%*
Total	**293 552**	*100,00%*

Source : BCP

- **Indicateurs d'activité :**

En KDH	2006	2007	2008	30/06/2009
Chiffre d'affaires	11 092	16 030	11 045	3 140
Commissions d'intermédiation colléctées	9 726	13 758	9 352	1 290
Résultat net	7 127	6 515	3 206	94
Part de marché (*)	3,44%	3,87%	4,04%	NC
Dividendes perçus sur l'exercice par la BCP	0	0	0	10 067

(*) la part de marché est basée sur le volume des transaction
Source : BCP

A fin 2008, le résultat net enregistré s'est élevé à 3,2 millions de dirhams avec un chiffre d'affaires de 11 Mdh. Ces réalisations ont été en baisse par rapport à 2007, année exceptionnelle à la Bourse de Casablanca en termes d'introduction et d'opérations.

Les commissions d'intermédiation réalisées en 2007 se sont inscrites à la hausse avec 13,7 millions de dirhams contre 9,7 une année auparavant(2006). Suite à la baisse du volume des transactions sur la bourse de Casablanaca en 2008, la commission d'intermédiation d'Al Wassit a enregistré une baisse de 32% à 9,3 durant l'exercice 2008.

III.1.8 MEDIAFINANCE

Opérationnelle depuis 1996, Mediafinance a joué un rôle majeur dans le démarrage et le développement du marché obligataire de la place, organisé autour du marché des Valeurs du Trésor et du marché des Titres de Créances Négociables.

Disposant du statut de banque agréée, l'activité de Mediafinance se focalise sur toute la gamme des produits de taux des marchés monétaire et obligataire.

Désigné, depuis début 1997, comme Intermédiaire en Valeurs du Trésor (IVT), Mediafinance est un intervenant majeur sur les marchés Primaire et Secondaire de la dette publique négociable. A ce titre, Mediafinance est partenaire et Conseiller du Trésor Public dans le cadre de ses opérations de financement par appel au marché.

A - Orientations & objectifs stratégiques

- Développer l'activité pour améliorer le positionnement de la filiale à travers le renforcement des synergies et la croissance externe;
- Diversifier l'activité afin de désensibiliser le PNB par rapport à la volatilité du marché de taux.

B - Indicateurs de la filiale

- **Identification :**

Forme juridique :	Société Anonyme
Objet social :	Intermédiation en Valeurs du Trésor, Banque de marché
Secteur d'activité :	Marché des taux
Adresse :	3, rue Bab Al Mansour / Espace Portes d'Anfa - 20050 Casablanca
Effectif :	12

- **Actionnariat actuel :**

Capital social : 206 403 300 DH

Valeur nominale : 100 DH

Actionnaires	Titres détenus	Pourcentage du capital et des droits de vote
BCP	1 238 420	*60,00%*
UPLINE GROUP	825 613	*40,00%*
Total	**2 064 033**	*100,00%*

Source : BCP

- **Indicateurs d'activité :**

En KDH	2006	2007	2008	30/06/2009
Chiffre d'affaires	284 852	87 632	36 312	11 006
PNB	53 318	10 751	23 517	9 467
Résultat net	27 502	-22 675	11 325	3 430
Part de marché(*)	*12,2%*	*4,1%*	*4,6%*	*0,03%*
Dividendes perçus sur l'exercice par la BCP	10 500	0	0	96 038

(*) la part de marché est basée sur le volume transactionnel
Source : BCP

Le Chiffre d'affaires est constitué principalement des revenus d'intérêts sur titres de créances, des commissions sur prestations de services et des plus values sur cession de titres.

Le PNB enregistré à fin juin 2009 est de 9,4 millions de dirhams contribuant à générer un résultat net de 3,4 millions de dirhams.

Durant l'année 2008, le résultat net enregistré a été de 11,3 millions de dirhams contre -22 ,6 millions l'année d'avant. Quant à la part de marché, celle-ci est passé à 4,6% en 2008.

Les montants placés se présentent comme suit :

Volume transactionnel (en Millions DH)	31/12/2006	31/12/2007	31/12/2008	30/06/2009
Marché Primaire BT	4 835	120	1 026	100
Marché Secondaire BT	29 910	5 864	6 572	1 059

III.1.9 Maroc Assistance Internationale :

Maroc Assistance Internationale est une filiale du Groupe. Elle a été créée en 1976. La BCP a participé à son capital en 1988. C'est une société d'assurances à vocation d'assistance qui intervient dans les quatre domaines suivants :

- L'assistance médicale aux personnes malades ou blessées ;
- L'assistance technique aux véhicules ;
- L'assistance en cas de décès ;
- L'assistance juridique à l'étranger.

A - Orientations & objectifs stratégiques

Dans une logique d'amélioration de la performance et de maitrise des risques, MAI ambitionne de :

- Consolider son leadership sur le Marché des Marocains Du Monde ;
- Acquérir le statut de leader sur le Marché local et la mobilisation du réseau de distribution.

B - Indicateurs de la filiale

- **Identification :**

Forme juridique : Société anonyme

Objet social : Assistance

Secteur d'activité : Assurances

Adresse : 216 Bd Mohamed V - 20 000 Casablanca

Effectif : 87

- **Actionnariat actuel :**

Capital social : 50 000 000 DH

Valeur nominale : 100 DH

Actionnaires	Titres détenus	Pourcentage du capital et des droits de vote
BCP	387 145	77,43%
Héritiers Feu Abdelhai Benkirane	104 167	20,83%
Héritiers Haj Beliout Bouchentouf	8 688	1,74%
Total	**500 000**	**100,00%**

- **Indicateurs d'activité :**

En KDH	2006	2007	2008	30/06/2009
Chiffre d'affaires	206 207	222 382	240 034	245 123
Résultat net	22 330	24 628	24 111	12 871
Part de marché(*)	*48,6%*	*52,20%*	*49,8%*	*47%*
Dividendes perçus sur l'exercice par la BCP	5 166	5 166	2 583	

(*) part de marché basée sur primes émises
Source : BCP

A fin 2008, le resultat net enregistré s'est élèvé à 24,1 millions de dirhams en legère baisse par rapport à 2007 (soit 24,6 millions). La part de marché durant cette année s'est situé à 49,8%.

III.1.10 Chaabi Courtage :

La BCP a décidé de se doter d'une société de courtage en assurances et réassurances en vue de canaliser les flux liés à l'activité d'assurances (vie et non vie). Dans ce cadre, elle a décidé de s'associer à une société de courtage qui opère déjà dans ce domaine, la société d'origine Capital Assurance.

Le partenariat est passé par la transformation de cette entreprise en une société anonyme à Conseil d'Administration ainsi que l'augmentation de son capital qui est passé de 100.000 DH à 1.500.000 DH, intervenues en mars 2007.

A - Orientations & objectifs stratégiques

La société a une vision d'une société, captive du GBP, dont la majorité de ses activités sont appelées à se développer en synergie avec le Groupe :

- Compléter le transfert du placement et de la gestion du portefeuille Bancassurance du Groupe;
- Mettre en place, en partenariat avec la BCP et certaines filiales, de nouveaux produits Bancassurance.

B - Indicateurs de la filiale

- **Identification :**

Forme juridique : Société Anonyme

Objet social : Courtage en Assurance et Réassurance

Secteur d'activité : Intermédiation en Assurances

Adresse : 2ème étage Bat C Espace Porte d'Anfa 17, Rue Bab Mansour, Casablanca

Effectif : 7

- **Actionnariat actuel :**

Capital social : 1 500 000 DH

Valeur nominale : 100 DH

Actionnaires:	Titres détenus	Pourcentage du capital et des droits de vote
BCP	13 495	89,96%
Petits porteurs physiques (*)	5	0,04%
Sous total groupe	13 494	89,96%
M.Abdelkrim Khiraoui	**1 500**	**10,00%**
Total	**15 000**	**100,00%**

(*) Les petits porteurs physiques représentent Monsieur Belghazi, Monsieur El Wardi, Monsieur Yidar, Monsieur El Beddari et Monsieur El Ouardi avec 1 titre détenu chacun.
Source : BCP

- **Indicateurs d'activité :**

En KDH	2007	2008	Juin 2009
Chiffre d'affaires ou Commissions de courtage	13,6	9 193	11 371
Résultat net	-1 388	5 419	6 783
Part de marché	ND	ND	ND

Dividendes perçus sur l'exercice par la BCP	0	3 374

Source : BCP

A fin 2008, le resultat net enregistré s'est élèvé à 5,4 millions de dirhams.

A fin juin 2009, le chiffre d'affaires réalisé est de 11,3 millions de dirhams générant un résultat net de 6,7 millions de dirhams.

III.1.11 Chaabi International Bank Off Shore :

Créée en mars 2005, Chaâbi International Bank Offshore exerce l'activité d'une banque offshore.

A - Orientations & objectifs stratégiques

- Améliorer la part de marché du Groupe en matière d'activité à l'international ;
- Développer la synergie entre les entités du groupe en profitant du caractère de banque internationale dont jouit la filiale ;
- Organiser des actions commerciales communes avec les différentes entités du groupe en faveur des clients et des prospects en offrant des produits diversifiés ;
- Diversifier la gamme des produits et services offerts à la clientèle par l'implication davantage de certaines fonctions de la B.C.P.

B - Indicateurs de la filiale

- **Identification :**

Forme juridique : Société Anonyme

Objet social : Toute opération de banque et de crédit en off shore

Secteur d'activité : Banque off shore

Adresse : Lot 45-d zone franche d'exportation, Route de Rabat- Tanger Maroc

Effectif : 5

- **Actionnariat actuel :**

Capital social : 2 200 000 USD

Valeur nominale : 50 USD

Actionnaires	Titres détenus	Pourcentage du capital et des droits de vote
BCP	26 400	60,00%
BP Casablanca	4 400	10,00%
BP Tanger/Tetouan	4 400	10,00%
BP Centre sud	4 400	10,00%
BP Nador-Al Hoceima	4 400	10,00%
Total	**44 000**	**100,00%**

Source : BCP

- **Indicateurs d'activité :**

En KUSD	2006	2007	2008	30/06/2009
Chiffre d'affaires ou produits d'exploitation bancaire	2 192	4 055	10 726	7 457
PNB	367	537	1 296	996
Résultat net	202	340	1 082	877
Part de marché	ND	ND	ND	ND
Dividendes perçus sur l'exercice par la BCP	0	0	0	0

Source : BCP

A fin 2008, le chiffre d'affaires réalisé a été de 10,7 millions de dirhams générant un résultat net de 1,2 millions de dirhams en progression de plus de 200% .

III.1.12 La Banque Chaabi Du Maroc (BCDM):

La Banque Chaâbi Du Maroc a été créée en 1972. Elle avait pour mission essentielle, jusqu'au début de la décennie 1990, la promotion des opérations de collecte et de transfert de l'épargne des MRE vers le Maroc.

Cette mission a été ensuite élargie à l'exercice d'autres activités de banque commerciale en vue de mieux accompagner cette clientèle.

L'année 2007 a été caractérisée pour cette filiale par l'obtention du passeport européen lui permettant de s'implanter et d'exercer dans plusieurs autres pays européens dans le dessein d'assurer plus de proximité à la communauté résidente à l'étranger.

A - Orientations & objectifs stratégiques

- Implantation de nouvelles succursales dans les principaux pays européens d'accueil des Marocains du Monde (MDM) ;
- Conclusion d'accords avec des partenaires Européens ;
- Amélioration des structures d'accueil ;
- Augmentation des flux des transferts des MDM.

B - Indicateurs de la filiale

- **Identification :**

Forme juridique : Société Anonyme de droit français

Objet social : Toutes opérations de banque et de crédit

Secteur d'activité : Bancaire

Adresse : 49, avenue Kléber 75016 Paris / France

Effectif : 167

- **Actionnariat actuel :**

Capital social : 21 000 000 €

Valeur nominale : 61 €

Actionnaires:	Titres détenus	Pourcentage du capital et des droits de vote
BCP	343 200	*99,84%*
Petits porteurs physiques (Groupe) (*)	660	*0,16%*
Total	**343 750**	*100,00%*

(*) les petits porteurs étant M.Benchaâboun, M.Belghazi, M.Agoumi, M.Khyar et M.Tahri détenant chacun 110 titres et 0,03% du capital et des droits de vote de la société
Source : BCP

- **Indicateurs d'activité :**

En KEuro	2006	2007	2008	Juin 2009
Chiffre d'affaires ou produits d'exploitation bancaire	9 977	10 968	14 897	9 200
PNB	9 312	10 258	13 961	8 910
Résultat net	286	165	437	1 099
Dividendes perçus sur l'exercice par la BCP	0	0	0	0

Source : BCP

A fin 2008, le PNB de la BCDM a enregistré une progression de 35% pour atteindre 14 mEuro. Le résultat net s'est établit à 437 KEuro.

A fin juin 2009, le PNB a atteint 9,2 millions d'Euro.

III.1.13 Banque Populaire Maroco-Centrafricaine (BPMC):

La Banque Populaire Maroco-Centrafricaine est une société anonyme d'économie mixte à capital variable.

De droit Centrafricain, la Banque Populaire Maroco-Centrafricaine est née d'un Protocole d'Accord signé le 13 février 1989 entre le Royaume du Maroc et la République Centrafricaine en vue de renforcer les liens économiques et financiers entre les deux pays.

La BCP assure, en sa qualité d'actionnaire de référence, la gestion de la banque par le redéploiement de cadres qualifiés auprès de sa filiale.

Avec pour principale mission de bancariser la population et de participer au développement de la PME-PMI, la BPMC axe ses interventions essentiellement sur les secteurs de l'artisanat, de l'agriculture, du commerce extérieur…

A - Orientations & objectifs stratégiques

- S'implanter en dehors de Bangui ;
- Améliorer le positionnement de la banque;
- Veiller à la qualité des engagements;

B - Indicateurs de la filiale

- **Identification :**

Forme juridique : Société anonyme d'économie mixte à capital variable

Objet social : Toutes opérations de banque et de crédit

Secteur d'activité : Bancaire

Adresse : Rue Guérillot - BP 844 Bangui - République Centrafricaine

Effectif : 59

- **Actionnariat actuel :**

Capital social : 8 127 050 000 FCFA

Valeur nominale : 10 000 FCFA

Actionnaires:	Titres détenus	Pourcentage du capital et des droits de vote
BCP	507 941	*62,50%*
Etat Centrafricain	304 764	*37,50%*
Total	**812 705**	*100,00%*

Source : BCP

- **Indicateurs d'activité :**

En millions de FCFA	2006	2007	2008	Juin 2009
Chiffre d'affaires ou produits d'exploitation bancaire	2 976	2 919	2 866	1 381
PNB	2 596	2 635	2 548	1 222
Résultat net	2 503	1 931	1 015	1 445
Part de marché	ND	ND	ND	ND
Dividendes perçus sur l'exercice par la BCP(en KDH)	1 1 590	0	0	0

Source : BCP

A fin 2008, le PNB réalisé a été de 2,5 millions de FCFA générant un résultat net de 1 million de FCFA en baisse de 47% par rapport à 2007.

A fin juin 2009, le PNB atteint a été de 1,2 millions de FCFA.

III.1.14 Banque Populaire Maroco-Guineenne (BPMG) :

La Banque Populaire Maroco-Guinéenne est une société coopérative de banque et de crédit à capital variable.

De droit Guinéen, la BPMG a été créée en 1990 dans le cadre du développement des relations sud-sud, notamment, la participation à la promotion de l'économie de la République de Guinée, mais également pour soutenir les échanges commerciaux entre le Royaume du Maroc et la République de Guinée.

Conformément aux dispositions statutaires et autres conventions d'établissement et d'assistance technique conclues entre les deux gouvernements, la stratégie du Groupe Banques Populaires pour la banque et pour le continent africain en Guinée est axée sur le transfert de son savoir-faire avéré dans les domaines de la bancarisation de la population, du financement de la PME / PMI, de l'artisanat et de la pêche.

A - Orientations & objectifs stratégiques

- Entreprendre des démarches commerciales en direction de toutes les catégories de clientèle à l'effet d'améliorer le positionnement de la banque;
- Négocier la mise en place de facilités auprès de ses correspondants et d'établir des relations avec des banques au niveau régional afin de répondre aux besoins de la clientèle actuelle et potentielle notamment à l'international.
- Etendre le réseau d'agences.

B - Indicateurs de la filiale

- **Identification :**

Forme juridique : Société Anonyme à capital variable

Objet social : Toutes opérations de banque et de crédit

Secteur d'activité : Bancaire

Adresse : BPMG - BP 4400, Bd du Commerce, Conakry, République de Guinée

Effectif : 49 dont 5 expatriés

- **Actionnariat actuel :**

Capital social: 25 000 000 000 GNF

Valeur nominale : 10 000 GNF

Actionnaires:	Titres détenus	Pourcentage du capital et des droits de vote
BCP	1 347 500	53,90%
Sous total groupe	1 347 500	53,90%
CIH	10 250	0,41%
Etat Guinéen	1 081 000	43,24%
Sidegui (sté guinéenne)	40 750	1,63%
M Keita (privé guinéen)	10 250	0,41%

M Toure (privé guinéen)	10 250	0,41%
Total	**1 000 000**	**100,00%**

Source : BCP

- **Indicateurs d'activité :**

En millions de GNF	2006	2007	2008	Juin 2009
Chiffre d'affaires ou produits d'exploitation bancaire	18 551	19 554	23 526	14 257
PNB	14 543	15 236	18 492	11 302
Résultat net	5 937	6 404	7 891	5 294
Part de marché	ND	ND	ND	ND
Dividendes perçus sur l'exercice par la BCP(en Kdh)	0	647	549	

Source : BCP

A fin 2008, le PNB réalisé a été de 18,4 millions de GNF générant un résultat net de 7,8 million de GNF en hausse de 21% par rapport à 2007.

A fin juin 2009, le PNB atteint a été de 11,3 millions de GNF.

III.1.15 Essoukna :

La société Essoukna a été créée en 1976 dont l'objet principal de la société consistait à vendre clés en main des logements économiques ou de standing moyen aux MRE.

Depuis le démarrage de ses activités en 1978, la société Essoukna a été surtout un instrument au service des projets immobiliers du Groupe, chargée de réaliser dans un premier temps tous ses programmes immobiliers (agences et sièges) et dans un second temps les programmes dont le budget est supérieur à 1,5 M DH, son activité se limitait à la vente du stock des projets réalisés, et à la stratégie de développement de la société c'est pourquoi elle a été désactivée à la fin de l'année 1998.

En juin 2008, la société a été réactivée pour soutenir les entités du Groupe dans la réalisation de leur programme d'investissement et d'équipement immobilier et dans la gestion de leur patrimoine.

A - Orientations & objectifs stratégiques

Les actions d'Essoukna portent sur :

- Réalisation des projets d'investissements de la banque en matière de construction ou aménagement de sièges des filiales, des banques régionales et de leur réseau de succursales et d'agences,);
- Maintien en bon état de fonctionnement des installations techniques des sites GBP ;
- Sécurisation des sites du Groupe que ce soit dans le cadre de la sécurité physique ou encore des installations techniques et continuité d'activité ;
- Suivi & la maitrise du patrimoine immobilier (Cession du patrimoine hors exploitation……..)

B - Indicateurs de la filiale

- **Identification :**

Forme juridique : Société Anonyme

Objet social : Promotion immobilière & réalisation des projets immobiliers du G.B.P

Secteur d'activité : Immobilier

Adresse : 9 -9bis, Rue d'Oran - Rez de chaussée- Casablanca

Effectif : 11

- **Actionnariat actuel :**

Capital social : 38 750 000 DH

Valeur nominale : 1 000 DH

Actionnaires:	Titres détenus	Pourcentage du capital et des droits de vote
BCP	30 254	78,07%
BP Casablanca	1 700	4,39%
BP Marrakech-Béni Mellal	637	1,64%
BP Centre Sud	1 275	3,29%
BP Tanger-Tétouan	637	1,64%
BP Fès-Taza	1 062	2,74%
BP Meknès	425	1,10%
BP Rabat-Kenitra	1 062	2,74%
BP Nador-Al Hoceima	637	1,64%
BP Oujda	425	1,10%
BP El Jadida-Safi	424	1,09%
BP Laayoune	212	0,55%
Total	**38 750**	**100,00%**

Source : BCP

- **Indicateurs d'activité :**

En KDH	2006	2007	2008	Juin 2009
Chiffre d'affaires	124	99	2 589	5 614
Résultat net	- 1 826	38 134	-5 439	353
Part de marché	ND	ND	ND	ND
Dividendes perçus sur l'exercice par la BCP	0	0	0	

Source : BCP

Le chiffre d'affaires de cette filiale est constitué principalement des produits de prestation de services, de location et de cession des actifs immobiliers de ses participations.

A fin juin 2009, le chiffre d'affaires a atteint 5,6 millions de dirhams.

III.1.16 Filiales de la BCP et la CDG est présente au niveau du tour de table :

Maroc Leasing

III.2 Conventions BCP / filiales

III.2.1 Convention BP LEASE entre les BPR, la BCP et Chaâbi Leasing

Dans le cadre de la concrétisation de l'esprit de synergie, la Convention « BP LEASE » a été signée en octobre 2000 par Chaabi Leasing avec les BPR et la BCP dans le but de positionner le financement en crédit-bail en tant que produit bancaire complémentaire de la gamme de financement proposée à la clientèle du Groupe.

Les principaux aspects de cette convention sont :

- Les opérations sont assorties d'une participation au risque à hauteur de 50% du prix d'achat Hors taxe du matériel financé ;
- A la date de la prise d'effet du contrat : commission d'apport flat de 0,5% du montant HT versée par Chaabi Leasing à la BPR ;
- En contrepartie de la participation au risque, une rémunération de 1% sur le montant du risque garanti par la BPR est versée par Chaabi Leasing.

La reconduite ou le remplacement de cette convention seront discutée lors du prochain Conseil d'Administration de Maroc Leasing

III.2.2 Convention de prise en charge du traitement et assistance de CIB Off Shore par les fonctions de la BCP

Cette convention, signée le 05.12.2007, définit les domaines pour lesquels CIB Off Shore demande l'assistance de certaines fonctions de la BCP moyennant une rémunération prédéfinie. Les pôles concernés sont :

- Pôle BCP Bank
- Pôle Production et Comptabilité
- Pôle Ressources Humaines
- Pôle Organisation et Système d'Information
- Pôle Engagements, Recouvrement et Affaires Juridiques

III.2.3 Convention de prestations de services effectuées par la BCDM au profit de la BCP

Ce contrat conclu le 16.07.1998 entre la BCP et la BCDM, a été amendé par un avenant en date du 14.05.1999, par lequel la BCDM a accepté d'être le correspondant en France et en Belgique de la BCP auprès des MRE.

Ce contrat a été remplacé en 2003 par une Convention qui a pour objet de définir les principales règles du partenariat entre les parties organisant la communication et le transfert de fonds entre les clients de la BCP et des BPR par l'intermédiaire de la BCDM.

Le réseau de la BCDM sert de relais entre BCP et clients MRE localisés en Europe, notamment en matière d'information et de promotion des services financiers marocains à travers des opérations marketing direct et des campagnes publicitaires dans les points de vente et à travers les mass medias, la BCDM ne réalise aucune opération sur le compte bancaire marocain des MRE et ni n'en assure la gestion. Elle joue le rôle d'intermédiaire pour assister les clients dans la conduite de leurs opérations.

La BCDM réalise au profit de la BCP, les services suivants :

- Le transfert de fonds à la demande des clients de leurs comptes ouverts dans les livres de BCP et/ou des BPR ;
- Le transfert des allocations familiales et de retraites à la dmande des clients au crédit de leurs comptes ouverts dans les livres de BCP et/ou des BPR ;
- La transmission de demandes diverses et la communication d'informations entre BCP et/ou les BPR et les Clients et réciproquement.

III.3 Fonds d'investissement de la BCP

III.3.1 Fonds d'investissement de l'oriental :

Objectif du fonds : Développement de la région de l'Oriental

Taille : 300 millions de DH

Participation du CPM : 21,510 millions de DH sur la taille cible soit 7,17% / Participation détenue par BP Oujda

Secteur cible : projets pour le développement de la région de l'oriental

Société de gestion : FIROGEST

Actionnaires du fonds :

Actionnaires	Montant	Part en %
LA REGION DE L'ORIENTAL	30 000 000	20,00%
FONDS HASSAN II	25 500 000	17,00%
AGENCE DE L'ORIENTAL	30 000 000	20,00%
BP oujda	**10 750 000**	**7,17%**
ATTIJARI WAFABANK	10 750 000	7,17%
BMCE	10 750 000	7,17%
LA CDG	10 750 000	7,17%
LE CREDIT AGRICOLE	10 750 000	7,17%
HOLMARCOM	10 750 000	7,17%
Total	**150 000 000**	**100,00%**

Source : BCP

III.3.2 Fonds d'investissement IGRANE :

Objectif du fonds : Développement de la région du Souss Massa Draa

Taille cible : 500 millions de DH

Participation du CPM : 20 millions de DH / Participation détenue par BP Centre Sud

Secteur cible : secteurs à fort potentiel ayant un impact structurel sur la région

Société de gestion : REGIONAL GESTION

Actionnaires du fonds :

Actionnaires	Montant	Part en %
REGION DU SOUSS MASSA DRAA	12 782 000	18,26%
ATTIJARIWAFA BANK	12 782 000	18,26%

CAISSE DE DEPOT ET DE GESTION	11 109 000	15,87%
BANQUE POPULAIRE CENTRE SUD	**11 109 000**	**15,87%**
HOLMARCOM	11 109 000	15,87%
CREDIT AGRICOLE DU MAROC	11 109 000	15,87%
Total	**70 000 000**	**100,00%**

Source : BCP

III.3.3 Fonds d'investissement SGAM Al Kantara Morocco:

Fonds généraliste

Taille : 400 millions de DH

Participation du CPM : 50 millions de DH sur la taille cible soit une part de 12,5% /Participation détenue par la BCP

Secteur cible : secteurs à forte croissance

Société de gestion: SGAM Alternative Investment

Actionnaires du fonds :

Actionnaires	Montant	Part en %
SGAM FINANCE SA	26 412 500	26,42%
BANQUE CENTRALE POPULAIRE	12 500 000	12,50%
SCR	12 500 000	12,50%
AL AJIAL FUNDS	12 500 000	12,50%
CAISSE INTERPROFESSIONNELLE DE RETRAITE (LARBEL SARL)	10 000 000	10,00%
MAMDA	5 000 000	5,00%
MCMA	5 000 000	5,00%
INVESTIMA	5 000 000	5,00%
FILACOM	2 750 000	2,75%
LES GRANDS MOULINS FASSIS	2 750 000	2,75%
ZAK FINANCE	2 750 000	2,75%
HOLD CAP INVEST	2 750 000	2,75%
KANTARA INVESTMENTS	52 500	0,05%
Total	**99 965 000**	**100,00%**

Source : BCP

III.3.4 Fonds d'investissement Am Invest Morocco:

Objectif du fonds : Prise de diverses participations

Taille : 500 millions de DH

Participation du CPM : 40 millions de DH sur la taille cible soit une part de 8% / Participation détenue par la BCP

Secteur cible : secteurs présentant des avantages comparatifs à l'export ou un fort potentiel de croissance locale

Société de gestion : ATLAMED SA

Actionnaires du fonds :

Actionnaires	Montant(KDH)	Taux
SNI	78 000 000	20,37%
MAMDA	30 000 000	7,83%
MCMA	30 000 000	7,83%
CIMR	39 000 000	10,18%
AXA ASSURANCES MAROC	39 000 000	10,18%
SCR	39 000 000	10,18%
BCP	**40 000 000**	**10,44%**
SOMED	32 500 000	8,48%
WAFA ASSURANCE	26 000 000	6,79%
ATTIJARIWAFA BANK	13 000 000	3,39%
ATLAMED	16 500 000	4,31%
Total	**383 000 000**	**100,00%**

III.3.5 Fonds d'investissement Moussahama I:

Objectif du fonds : Prise de diverses participations

Taille : 140 millions de DH

Participation du CPM : 100%

Secteur cible : fonds généraliste.

Société de gestion : CHAABI MOUSSAHAMA, filiale de la BCP.

III.3.6 Fonds d'investissement Moussahama II:

Objectif du fonds : Prise de diverses participations

Taille : 200 millions de DH

Participation du CPM : 200 millions de DH soit 100% de la taille cible

Secteur cible : secteurs à fort potentiel de développement dont distribution et franchise, agro-alimentaire, technologies de l'information et de la communication, loisirs et divertissement, services aux entreprises, industrie manufacturière

Société de gestion : CHAABI MOUSSAHAMA

III.3.7 Fonds d'investissement H Partners:

Objectif du fonds : Investissement dans des sociétés détenant et/ou exploitant des actifs touristiques

Taille : 2,5 milliards de dirhams

Participation du CPM : 400 millions de DH sur la taille cible soit une part de 16%/ Participation détenue par la BCP

Secteur cible : le secteur touristique marocain

Société de gestion : H PARTNERS GESTION

Actionnaires	Montant	Part en %
BCP (sponsor)	**300 000 000**	**28,57%**
Attijari Wafabank(sponsor)	75 000 000	7,14%
Wafa Assurance	225 000 000	21,43%
CMR	225 000 000	21,43%
Al Ajial Funds	150 000 000	14,29%
CIMR	75 000 000	7,14%
H Partners Gestion	7 500	0,00071%
Total	**1 050 007 500**	**100,00%**

III.3.8 Fonds Chaabi Capital Investissement :

Objectif du Fonds: véhicule d'investissement destiné à porter les participations du CPM dans les fonds d'investissement.

Actionnaires : Le capital de Chaabi Capital Investissement est détenu à hauteur de 49% par la Banque Centrale Populaire et 51% par les Banques Populaires régionales hormis BP Casa.

Capital de constitution : 300 000Dirhams

La taille cible : 1 000 000 000 DH ;

Secteur cible : les prises de participation dans différents fonds, agréés par le Comité d'investissement

Chaabi Capital Investissement n'est pas géré par une société de gestion.

IV Activité de la BCP

IV.1 Le secteur d'activité : Secteur Bancaire

Les établissements financiers sont placés sous le contrôle et la supervision de Bank Al Maghrib et du Ministère des Finances. Ces deux institutions agissent sous la recommandation du Conseil National de la Monnaie et de l'Épargne et du Conseil des Établissements de Crédit.

IV.1.1 Evolution du cadre réglementaire

Le système bancaire Marocain a connu de profondes mutations au cours des années 90. Une série de mesures ont en effet été mises en place dès 1991, consistant notamment en la levée, par les autorités monétaires, de l'encadrement du crédit.

Ces réformes ont impliqué une modernisation du cadre juridique régissant le système bancaire. La loi bancaire a ainsi été promulguée par le Dahir du 6 juillet 1993 permettant la libéralisation de l'activité bancaire et la dynamisation des marchés des capitaux.

La nouvelle loi vise l'élargissement des pouvoirs de Bank Al Maghrib, lui conférant plus d'indépendance, renforçant sa réglementation et appuyant son rôle de supervision et de contrôle. Bank Al Maghrib est habilité dorénavant à octroyer ou retirer les agréments ou encore à s'opposer à la nomination de personnes ne remplissant pas les conditions requises au sein des instances d'administration ou de direction des établissements de crédit.

Dans le cadre de la nouvelle loi bancaire, promulguée par le Dahir n° 1-05-178 du 15 moharrem 1427 (14 février 2006) portant promulgation de la loi n° 34-03 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés, c'est le gouverneur de BAM qui fixe les proportions à respecter au niveau des ratios prudentiels. Toutefois, certaines circulaires d'application de cette loi ne sont pas encore disponibles, ce qui revient à dire que les textes applicables en matière de règles prudentielles sont toujours les arrêtés du ministre des finances et les circulaires de BAM en vigueur avant la promulgation de la loi 34-03 par le Dahir 1-05-178.

Ces règles prudentielles permettent de mieux gérer les risques liés à une insuffisance des ressources liquides des banques et établissements de crédit, à une insolvabilité et à la concentration des crédits sur un seul bénéficiaire ou même groupe de bénéficiaires.

Après l'entrée en vigueur du nouvel Accord sur les fonds propres (Bâle II) dans son approche standard, au cours de 2007, Bank Al-Maghrib a édicté plusieurs textes régissant notamment le contrôle interne, la gouvernance, la conformité, le plan de continuité d'activité et les dispositifs de gestion des risques, de concentration, de taux d'intérêt et de liquidité. Ces textes visent à aligner les pratiques bancaires sur les standards internationaux et à renforcer la capacité des institutions de crédit à gérer les risques.

Afin de doter le secteur bancaire d'un cadre de comptabilité et d'information financière conforme aux standards internationaux, Bank Al-Maghrib, en concertation avec la profession bancaire et comptable, a procédé à la révision des dispositions du Plan Comptable des Etablissements de Crédit pour les mettre en conformité avec les normes IFRS (International Financial Reporting Standards). L'entrée en vigueur de ces normes a été effective à partir de 2008.

Principales évolutions réglementaires

- Adoption de la réglementation relative à la commercialisation des produits alternatifs :
  - La circulaire n° **33/G/2007** de Bank Al Maghrib sur la «commercialisation des produits alternatifs » fixe les conditions générales selon lesquelles les

établissements de crédit peuvent présenter au public les produits Ijara, Moucharaka et Mourabaha.

- Renforcement du dispositif réglementaire régissant le contrôle interne et la gestion des risques bancaires :

  - La circulaire du gouverneur de Bank Al-Maghrib n° **40/G/2007** relative au « contrôle interne des établissements de crédit » Parmi ses principaux apports figure l'élargissement du champ de contrôle interne aux nouvelles normes de gouvernance et de conformité à l'instar de la réglementation internationale ;

  - La directive **n°44/G/07** de Bank Al-Maghrib relative à la « publication par les établissements de crédit des informations financières portant sur les Fonds Propres et sur les Risques » ;

  - La directive **n°45/G/07** de Bank Al Maghrib relative au « processus d'évaluation de l'adéquation des Fonds Propres Internes[9] ;

  - La directive **n°46/G/07** de Bank Al Maghrib relative au « dispositif de gestion des risques sur produits dérivés » instaurant un dispositif devant permettre l'identification, la mesure, la gestion, le suivi et le contrôle du risque sur les produits dérivés ;

  - La directive n°**47/G/07** de Bank Al Maghrib relative au « plan de continuité de l'activité au sein des établissements de crédit ». Le PCA est un plan d'action écrit qui expose les procédures et détermine les processus et les systèmes nécessaires pour poursuivre ou rétablir les opérations d'une organisation en cas de perturbation opérationnelle. (Pilier 2 de Bâle II) ;

  - La directive n°**48/G/07** de Bank Al Maghrib relative au « dispositif de gestion du risque de concentration du crédit ». Parmi les principales dispositions figurent la maîtrise et l'atténuation du risque de concentration du crédit (examen régulier de l'environnement, suivi des performances économiques, revue régulière des techniques d'atténuation du risque, revue des limites, allocation des Fonds Propres additionnels).

- Adoption de la réglementation contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme :

  - Adoption de la loi n° **43-05** relative à la « lutte contre le blanchiment des capitaux ». Cette loi fixe les dispositions particulières relatives à la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme par adoption des recommandations et conventions de l'ONU et du GAFI auxquels adhère le Royaume ;

  - La circulaire du gouverneur de Bank Al-Maghrib n° **41/G/2007** relative à l'obligation de vigilance incombant aux établissements de crédit ;

  - La Lettre circulaire n° **05/07** de Bank Al Maghrib relative aux conditions d'exercice de l'activité d'intermédiation en matière de transfert de fonds.

[9] Fonds propres internes : Dans le cadre de la mise en œuvre du deuxième pilier de Bâle II, les établissements de crédit, doivent se doter d'un processus d'évaluation d'adéquation de leurs fonds propres internes dit (ICAAP). La fonction fondamentale de l'ICAAP est de permettre à l'établissement de s'assurer que ses fonds propres couvrent correctement l'ensemble de ses expositions aux risques et qu'ils sont maintenus, en permanence, à un niveau compatible avec son profil de risque.

- Adoption des règles de gestion de la gouvernance et de la conformité :

  - La Directive n°**49/G/07** de Bank Al Maghrib relative à la fonction « Conformité ». Il s'agit de définir l'organisation de la fonction Conformité, et de déterminer son rôle et ses responsabilités par adoption du texte du Comité de Bâle d'avril 2006 ;

  - La Directive n°**50/G/07** de Bank Al Maghrib relative à la « Gouvernance au sein des établissements de crédit ». cette directive fixe les règles devant être observées par les établissements de crédit en matière de gouvernance d'entreprise.

- Réglementation du marché des changes :

  - Modificatif daté du 4 décembre 2007 de la lettre circulaire de Bank Al-Maghrib n°**31/DOMC/07** du 1er mars 2007 relative aux opérations de change manuel. A partir du 2 janvier 2008, les bureaux de change, à l'instar des intermédiaires agréés, peuvent acheter et vendre des billets de banques étrangers auprès de Bank Al-Maghrib.

  - La circulaire n°**1723** de l'Office des Changes du 1er Août 2007, relative à la couverture contre le risque de change. Cette circulaire a pour objet d'informer les intermédiaires agréés qu'ils peuvent, effectuer pour leur propre compte ou pour le compte de leurs clients des opérations de couverture contre le risque de change lié à tout règlement à destination ou en provenance de l'étranger au titre des opérations entre résidents et non-résidents.

IV.1.2 Règles prudentielles

Afin de renforcer la solidité du système bancaire et de le mettre au niveau des standards internationaux, des règles prudentielles ont été réaménagées.

L'ensemble de ces règles peut être décliné à travers les principaux points suivants :

Ratio de solvabilité (ou Ratio McDonough)

Rapport entre les fonds propres d'une banque et ses engagements pondérés en fonction des risques de signature

Taux : => 10%

Il est prévu d'augmenter le ratio de solvabilité à 12% en 2010

Coefficient minimum de liquidité

Rapport entre, d'une part, les éléments d'actif disponibles réalisables à court terme et les engagements par signature reçus et, d'autre part, les exigibilités à vue et à court terme et les engagements par signature donnés

Taux : => 100%

Ratio de division des risques

Rapport entre, d'une part, le total des risques encourus sur un même bénéficiaire affecté d'un taux de pondération en fonction de leur degré de risque et, d'autre part, les fonds propres nets de la banque

Taux : =< 20%

Réserve monétaire

Fonds que les banques sont tenues de disposer sous forme de comptes gelés auprès de BAM, à hauteur de 8% de leurs dépôts à vue.

Taux : = 8%

Classification des créances en souffrance et leur couverture par des provisions

Depuis le renforcement du régime de couverture par les provisions des créances en souffrance en décembre 2002, (sortie de la circulaire n°19/G/2002), les créances en souffrance sont réparties en 3 catégories selon leur degré de risque exprimé en gel de compte ; en nombre d'impayés et de durée de séjour desdits impayés : créances pré-douteuses, douteuses et contentieuses. Les provisions doivent être constatées déduction faite des garanties détenues (sûretés, hypothèques …) et des agios réservés, et ce, respectivement à hauteur d'un minimum de 20%, 50% et 100%

Taux : = 20%, ou 50%, ou 100%.

IV.1.3 Activité du secteur bancaire Marocain

Le secteur bancaire joue un rôle clef dans l'économie marocaine. A travers ses deux principales activités, collecte de l'épargne et allocation des crédits, il est le moteur du développement de l'économie.

Le secteur bancaire Marocain se compose, outre des six banques commerciales de la zone off-shore de Tanger, de quatre catégories de banques, à savoir *:*

- Les banques publiques : le Crédit Populaire du Maroc (la BCP et 11 Banques Populaires Régionales) et Bank Al Amal ;
- Les ex-OFS : le Crédit Agricole du Maroc et le CIH ;
- 8 banques commerciales privées qui sont : AttijariWafa Bank, BMCE, BMCI, CDM, Société Générale Marocaine des Banques, Citibank, Arab Bank, UMB ;
- Des banques spécialisées : le Fonds d'Equipement Communal, Médiafinance, et Casablanca Finance Markets.

Les principaux faits marquants du secteur depuis 2005 se résument comme suit :

- La cession par la BCP de 20% du capital du CIH au profit de la CDG en octobre 2005 ;
- Le rachat par Attijariwafa Bank de 53,54% de la Banque du Sud en Tunisie en novembre 2005 ;
- La prise de participation, en juillet 2006, par le Groupe des Caisses d'Epargne de 35% du holding Massira Capital Management, actionnaire majoritaire (67%) du CIH ;
- La cession en avril 2007 de 5% du capital de BMCE Bank détenu en propre au profit de la Caja de Ahorros del Mediterraneo ;
- L'obtention en mai 2007 d'un agrément bancaire par la filiale londonienne de BMCE Bank, MediCapital Bank ;
- Et la signature, en novembre 2007, d'un protocole d'accord entre la Groupe des Banques Populaires et la Société Générale pour l'entrée en capital du premier dans La Marocaine Vie, compagnie d'assurance vie. Protocole, par ailleurs annulé en 2008 ;
- Nouvelle orientation de Barid Al Maghrib (devenu Poste Maroc SA) qui se veut plus une entreprise multiservice à dimension internationale offrant des services dans les domaines du courrier, de la messagerie et des services financiers.

- le projet de création de la banque postale, filiale bancaire de Barid Al-Maghrib, en 2008.

La structure du système bancaire est caractérisée par une forte concentration, qui s'est au demeurant maintenue. En effet, en termes d'emplois et de ressources, la part des trois plus grandes banques (CPM, AttijariWafa Bank et BMCE) est passée respectivement de 60,9% et 65,3% en 2008 à à 61,2% et 65,1% à fin juin 2009.

Part de marché des crédits à l'économie octroyés par les principales banques marocaines à fin juin 2009 :

	AWB	CPM	BMCE	BMCI	SGMB	CAM	CDM	CIH
Créances sur les SF	36,3%	20,0%	15,7%	8,06%	14,8%	1,28%	3,7%	0,0%
Créances sur la clientèle	24,9%	22,6%	12,5%	8,5%	8,4%	8,6%	6,2%	5,5%
Total emplois	**26,0%**	**22,3%**	**12,9%**	**8,4%**	**9,0%**	**7,8%**	**5,9%**	**4,9%**

Source : GPBM

A fin juin 2009, le Crédit Populaire du Maroc est en deuxième position en termes de crédits octroyés par le secteur bancaire avec une part de marché est de 22,3%.

Les 3 banques, AttijariWafa Bank, CPM, et BMCE, détiennent à elles seules 72% des créances sur les sociétés de financement et 60% des créances sur la clientèle. Le reste du secteur se partage 28% de part de marché des créances sur les sociétés de financement et 40% de part de marché sur le segment créances sur la clientèle.

Part de marché des ressources des principales banques marocaines à fin juin 2009 :

	AWB	CPM	BMCE	BMCI	CA	SG	CDM	CIH
Dettes envers les SF	53,2%	30,2%	12,3%	1,9%	1,2%	0,3%	0,4%	0,2%
Dépôts de la clientèle	26,3%	27,4%	14,4%	6,5%	7,8%	7,8%	5,3%	3,2%
Emprunts Financiers Extérieurs	1,9%	0,3%	4,6%	0,0%	36,6%	12,4%	0,3%	0,0%
Titres de créance émis	14,0%	0,0%	7,4%	19,6%	0,0%	25,6%	14,9%	11,4%
Total ressources	**25,6%**	**25,6%**	**13,9%**	**7,3%**	**7,4%**	**8,9%**	**5,8%**	**3,7%**

Source : GPBM

A fin juin 2009, en terme de ressources du secteur bancaire, le Crédit Populaire du Maroc est en deuxième position avec une part de marché est de 25,6%.

Evolution des Créances du secteur bancaire Marocain :

En millions DH	2006	2007	2008	Juin 09	Var 07/08	Var 08/Juin 09
Créances sur les SF	**27 712**	**43 160**	**52 492**	**55 393**	**22%**	**6%**
Comptes ordinaires des SF	2 631	3 304	5 520	6 897	67%	25%
Comptes et prêts de trésorerie à terme SF	10 823	12 222	13 130	11 372	7%	-13%
Prêts financiers des SF	14 244	27 627	33 842	37 123	22%	10%
Créances en souffrance sur les SF	13	7	0	0	ns	Ns
Créances clientèle	**301 446**	**382 314**	**467 328**	**492 563**	**22%**	**5%**
Crédits de trésorerie	104 125	133 068	151 550	142 478	14%	-6%
Crédits à l'équipement	63 994	83 113	98 043	110 665	18%	13%

Crédits à la consommation	13 896	19 669	25 084	28 123	28%	12%
Crédits immobiliers	73 789	102 289	143 204	166 076	40%	16%
Autres crédits	5 230	7 321	16 404	15 071	124%	-8%
Créances en souffrance brutes	40 411	36 854	33 044	30 150	-10%	-9%
Total emplois	**329 158**	**425 474**	**519 820**	**547 956**	**22%**	**5%**

Source : GPBM

Durant l'année 2008, les crédits à l'économie ont marqué une progression d'encours de 22%, et ce parallèlement à la poursuite de la contraction des créances en souffrance (baisse de 10%).

A fin juin 2009, les encours emplois ont enregistré une progression de 5% avec des performances qui semblent plus timides sur les différentes catégories (crédits immobiliers évoluant de 16% et crédits d'équipement de 13%) reflétant un 1er semestre moins dynamique qu'en 2008.

La structure des crédits clientèle est légèrement altérée à fin juin 2009 avec une prédominance des crédits immobilier soit 33,7% de l'encours des créances clientèle alors qu'à fin décembre 2008, les crédits de trésorerie dominaient générant près de 32,5% de l'encours des créances clientèle.

Evolution des ressources du secteur bancaire Marocain

En millions DH	2006	2007	2008	Juin 09	Var 07/08	Var 08/ Juin 09
Dettes envers les SF	**691**	**1 728**	**2 448**	**1 950**	**42%**	**-20%**
Total dépôts clientèle	**425 603**	**498 513**	**563 833**	**573 232**	**13%**	**2%**
Comptes chèques	169 740	206 553	218 537	222 743	6%	2%
Comptes courants	69 580	90 088	91 902	83 852	2%	-9%
Comptes d'épargne	53 375	58 966	65 251	68 037	11%	4%
Dépôts à terme	119 045	124 351	153 642	165 040	24%	7%
Autres dépôts	13 863	18 555	34 503	33 560	86%	-3%
Emprunts Financiers Extérieurs	**3 834**	**3 887**	**3 061**	**2 145**	**-21%**	**-30%**
Titres de créance émis	**14 877**	**17 696**	**31 296**	**36 842**	**77%**	**18%**
Total ressources	**445 005**	**521 824**	**600 638**	**614 170**	**15%**	**2%**

Source : GPBM

Au 31 décembre 2008, les dépôts de la clientèle se sont inscrits en hausse de +13,0% entraînant l'amélioration des ressources du secteur bancaire marocain de 15% soit avec un encours de 600 Mds DH. Ces ressources ont progressé de 2% seulement à fin juin 2009.

Les dépôts clientèle restent la majeure partie des ressources des banques marocaines (plus de 90%).

La part des ressources non rémunérées[10] a atteint 59,3% des dépôts clientèle(en repli de près de 2 points par rapport à fin 2008), reflétant ainsi un niveau des comptes courants qui n'a pu être maintenue sur les 6 premiers mois de l'année 2009(en retrait de 9%).

[10] Ressources non rémunérées : comptes courants, comptes chèques et autres dépôts

Evolution des opérations hors bilan du secteur bancaire Marocain

En millions DH	2006	2007	2008	Juin 09	Var 07/08	Var 08/ Juin 09
Engagements de financement donnés	31 498	36 916	73 026	68 467	98%	-6%
Engagements de garantie donnés	54 586	67 699	84 040	87 991	24%	5%
Provisions sur Engagements par Signature	432	442	437	452	-1%	3%
Total engagements hors bilan	**86 515**	**105 058**	**157 504**	**156 910**	**50%**	**-0,4%**

Source : GPBM-30/06/2009

IV.2 Activité des marchés financiers Marocains

IV.2.1 Marché boursier

Durant ce premier semestre 2009, le marché boursier a été marqué par un attentisme de la part des investisseurs. Aussi, la Bourse de Casablanca a accusé un repli des indices, le Masi a baissé à 11 588 contre 14 191 enregistrée durant la même période de l'année précédente et le Madex est passé de 11 715 à fin juin 2008, à 9 527 à fin juin 2009 reflétant la correction entamée au terme de l'année 2008.

Brassé dans sa quasi-globalité sur le marché central, le volume global des transactions se situe à 71 Mds DH contre 108 Mds DH sur la même période de l'année précédente. Pour sa part, la capitalisation boursière a atteint 554 Mds DH, contre 660 Mds DH enregistrée durant le premier semestre de l'année 2008.

IV.2.2 Marché monétaire

Au cours du premier semestre de l'année 2009, Les taux monétaires s'inscrivent dans une tendance baissière, et ce suite à la décision du conseil de Bank Al-Maghrib réuni le 26 mars 2009, de baisser le taux des avances à 7 jours (principal taux directeur) de 25 Pbs à 3,25%.

Cette décision s'est traduite par une baisse presque équivalente des taux monétaires. Ainsi, le TMP interbancaire moyen enregistré au cours du premier semestre de l'année 2009 s'établit à 3,31% contre 3,48% enregistré au second semestre de l'année 2008.

De même, la moyenne sur le marché des repos est passée à 3,05% contre 3,33% enregistrée le semestre précédent. Par ailleurs, malgré l'accentuation de l'état de sous liquidité du système, les taux monétaires continuent à évoluer généralement à des niveaux proches du taux directeur, et ce grâce aux interventions régulières de Bank Al-Maghrib essentiellement à travers les avances à 7 jours.

Malgré la baisse du taux de la réserve obligatoire de 3 points à 12% suite à la décision du conseil de BAM réuni en décembre 2008, le creusement du déficit de la liquidité du système s'est accentué au premier semestre 2009 sous l'effet de la :

- baisse des avoirs extérieurs nets principalement due à la baisse des flux de capitaux en provenance de l'étranger ;
- progression des levées nettes du trésor ;
- hausse des retraits bancaires ayant accompagnés des événements tels que les vacances la rentrée scolaire, les fêtes religieuses.

Ainsi, le montant du déficit est passé à -17,5 Mds DH au terme du premier semestre 2009 contre -10,7 Mds DH enregistré au terme du semestre précédent.

IV.2.3 Marché obligataire

Le marché obligataire a été caractérisé durant ce premier semestre 2009 par un contexte de ralentissement au niveau macro-économique et par la détérioration des conditions monétaires.

En effet, les taux obligataires se sont inscrits globalement en baisse dans un contexte marqué par un ralentissement de la croissance non-agricole. Cette tendance a été favorisée par une évolution favorable de l'inflation, une situation maîtrisable des finances publiques, mais également par la rareté des titres bons du Trésor sur le marché obligataire.

Dans un tel contexte Bank Al Maghrib a décidé de baisser le taux directeur de 25 pbs à 3,25%. Cette décision s'est traduite par une baisse des taux obligataires sur l'ensemble des maturités. En effet, à fin Mars 2009, les taux obligataires enregistrent une baisse moyenne de 11 pbs sur le court terme, 13 pbs sur le moyen terme et 24 pbs sur le long terme.

Par ailleurs, l'encours des bons du trésor émis s'est inscrit en quasi-stagnation à fin juin 2009, soit 252 Mds DH et ce en raison du léger désendettement du Trésor alors que les soumissions aux adjudications des bons du trésor ont progressé de 244 Mds DH à fin juin 2008 à 278,5 Mds DH à fin juin 2009, et ce en raison de l'intérêt porté par les investisseurs aux titres obligataires considérés comme placement refuge en période de crise.

IV.2.4 Marché des changes

En ce premier semestre 2009, la conjoncture internationale a été marquée par :

- L'accentuation de la crise économique mondiale ;
- La contraction du commerce international ;
- Le recul de l'investissement ;
- La dégradation du marché de l'emploi aux Etats-Unis et en Zone Euro ;
- Le repli de l'inflation ;
- Les baisses en cascade des taux directeurs des principales banques centrales :
  - la BCE à 1,5%.
  - la FED maintient son taux directeur entre 0% et 0,25% après l'avoir baissé à la fin de l'année 2008.

L'appréciation du Dollar, de plus de 16,2%, a été favorable pour les exportations à destination des Etats-Unis et du Moyen orient. A l'opposé, la dépréciation de l'Euro d'environ 2,9% a été préjudiciable pour les exportations à destination de l'Afrique et de l'Europe.

IV.2.5 Marché des OPCVM

A l'issue du 1er semestre 2009, l'encours des OPCVM a atteint 180 Mds DH, en hausse de 16,5% par rapport à fin juin 2009.

Cette hausse est due à une progression des OPCVM obligataires moyen et long terme et OPCVM actions ainsi qu'OPCVM monétaires qui ont vu leurs actifs s'accroître respectivement de près de 8 Mds DH, 5 Mds DH et 12 Mds DH.

Les OPCVM diversifiés quant à eux ont connu un repli de 25%.

La répartition du nombre, de l'actif net et de la structure des OPCVM par catégorie se ventile comme suit :

Catégorie	2007			2008			Juin 2009		
	Nbre	AN	%	Nbre	AN	%	Nbre	AN	%
Actions	60	14 631	11,0%	62	12 712	8,2%	68	21 421	12%
Diversifiés	39	9 774	7,3%	41	8 124	5,2%	41	6 067	3%
Obligataires CT	16	5 516	4,1%	15	4 692	3,0%	15	6 103	3%
Obligataires MLT	102	70 200	52,6%	108	88 072	56,7%	109	93 004	51%
Monétaires	23	33 235	24,9%	27	41 563	26,8%	27	54 049	30%
Contractuels				1	200	0,1%	2	244	
Total	**240**	**133 356**	**100%**	**254**	**155 363**	**100%**	**262**	**180 888**	**100%**

Nbre : Nombre
AN : Actif Net
Source : ASFIM

Les taux de rendement annuels moyens des OPCVM par catégorie se ventilent comme suit :

Taux de rendement	2007	2008	Juin 2009
Actions	34,42%	-13,81%	3,7%
Diversifiés	25,95%	-4,72%	5,6%
Obligataires Court Terme	2,49%	3,14%	2,0%
Obligataires Moyen et Long Terme	-1,22%	2,36%	1,5%
Monétaires	2,22%	3,13%	1,3%

Source : ASFIM

IV.3 Activités de la Banque Centrale Populaire

La BCP intervient dans trois principaux domaines d'activité :

- Activité de gestion des excédents de trésorerie provenant des BPR : activité traditionnelle de la BCP, à la différence des autres banques commerciales, gérée au niveau de la salle des marchés au niveau du pôle BCP Bank ;
- Activité d'intermédiation bancaire : développé suite à la réforme du CPM du 19 octobre 2000 et gérée également au pôle BCP Bank ;
- Activité de gestion des services d'intérêt commun aux organismes du CPM

Ainsi, la BCP joue un rôle central au sein du CPM.

IV.3.1 Activité Pôle BCP Bank

Activité de la Division Banque de Financement

La BCP a pour objet d'effectuer toutes les opérations susceptibles d'être réalisées par une banque (Dahir du 6 juillet 1993). Toutefois, son champ d'intervention en matière d'intermédiation bancaire est limité par la loi. En effet, cette activité était réservée aux BPR et la BCP n'intervenait qu'en matière de consortialisation et de syndication des crédits avec les BPR au regard de leurs coefficients de division des risques et de la politique de partage du risque de contre partie (contre-garanties).

L'activité de l'intermédiation bancaire de la BCP a été développée avec la réforme du CPM en 2000. La BCP a été autorisée à renforcer son portefeuille clientèle moyennant l'entrée directement en relation avec de nouvelles affaires non-clientes opérant dans le champ d'action territorial des BPR, tout en se limitant aux grandes entreprises publiques ou privées développant un CA supérieur à un certain seuil (300 millions de DH).

Outre la limitation légale de son champ d'activité, la BCP ne dispose pas d'un réseau commercial propre matérialisé par des guichets. Ce n'est qu'en avril 2002 qu'une antenne commerciale a été ouverte à Casablanca pour servir la clientèle de la banque.

Activité de la Division Banque des Marchés

Compte tenu des spécificités organisationnelles du Groupe Banques Populaires et eu égard aux prérogatives qui lui sont dévolues par la loi 12-96 et l'article 5 des statuts de la BCP, l'activité de marchés au sein de la Banque Centrale Populaire s'organise autour des métiers suivants :

- Gestion de trésorerie pour le compte du Groupe,
- Gestion du portefeuille titres du Groupe
- Négociation et trading pour le compte de la clientèle au niveau des marchés de changes et des produits dérivés (options de changes, produits structurés et couvertures sur les matières premières)
- Intervention sur le marché boursier pour le compte de la banque
- Gestion du portefeuille obligataire international

La Division Banque de marchés regroupe donc une plateforme unique de toutes les activités de Marché comprenant les opérations de change et produits dérivés, de marché monétaire, de taux et d'actions. Cette organisation permet une coordination optimale entre les différentes unités du groupe opérant sur ces marchés.

Ainsi et de par son statut et ses missions, la BCP s'impose de fait comme l'un des principaux investisseurs du Royaume, jouant un rôle de premier plan sur le marché aussi bien en tant que principale contrepartie pour les diverses opérations de sa clientèle qu'à travers l'activité de gestion de fonds.

Quant à la politique de placement de la BCP, elle consiste à maintenir un rendement stable à moyen terme, tout en profitant des opportunités de trading qu'offre le marché et ce, dans le respect des limites de risque autorisées par le Comité Directeur.

De ce fait, les placements de la BCP se composent principalement des portefeuilles investissement et placement.

Les placements du Portefeuille investissement sont adossés à des ressources stables. Ils sont par conséquent préservés à long terme.

Les placements en portefeuille placement sont quant à eux opérés dans la perspective de réaliser des plus-values à court-terme. En effet, le portefeuille placement joue le rôle d'un portefeuille de trading sur l'ensemble des compartiments financiers (devises, actions, obligataire international, obligataire domestique,…)

IV.3.2 Services d'intérêt commun

En tant qu'organisme central des entités du groupe CPM, la BCP est, conformément à l'article 21 de la loi 12-96, chargée de la gestion, selon les modalités fixées par le Comité Directeur, des services d'intérêt commun aux organismes du CPM.

De part sa mission et son organisation, la BCP est, pour les activités communes du CPM, un centre de coûts qui facture aux BPR les prestations des services d'intérêt commun. Par conséquent, tous les frais engagés par la BCP pour le bon fonctionnement du CPM (constatés en totalité en charges générales d'exploitation dans les comptes de la BCP) sont, selon un mode de refacturation, répercutés à l'identique (au prix coûtant) aux BPR.

Les prestations refacturées sont comptabilisées en produits d'exploitation non bancaire. De ce fait, elles viennent en déduction des charges générales d'exploitation de la BCP.

- **Nature des services d'intérêt commun**

De manière générale, ces services regroupent tout ce qui concerne les opérations commerciales, de marketing et de développement, de recouvrement des valeurs, de gestion et de formation du personnel, de traitement comptable et financier, de conception, de fonctionnement et de maintenance du système de traitement de l'information.

Les services d'intérêt commun sont financés dans le cadre des budgets d'investissement et de fonctionnement des organismes du CPM et ce conformément aux dispositions de la circulaire NOR-309/01-01 relative à la normalisation de la procédure budgétaire.

- **Facturation des services d'intérêt commun**

L'approche retenue pour déterminer les coûts opératoires ainsi que les charges de structure des prestations de service réalisées par la BCP pour le compte des organismes du CPM ou de son Comité Directeur est une approche par les centres de coûts. Elle distingue huit (8) centres de coût dits « centres de charges communes » regroupant chacune une ou plusieurs fonctions prestataires de services de la BCP. (cf. Tableau ci-dessous).

Les prestations de service réalisées par la BCP pour le compte des organismes du CPM et de son Comité Directeur sont facturées au prix coûtant (sans marge).

Deux modes de facturation sont prévus :

- Facturation directe des frais occasionnés par les prestations dont les coûts sont clairement identifiés :
  - Affranchissement ;
  - Confection de chéquiers ;
  - Confection de cartes monétiques ;
  - Microfilmage et production de CD-ROM.
- Répartition des coûts des huit centres de charges communes, y compris les dotations aux amortissements, selon des clés de répartition bien définies (voire tableau ci dessous).

Ainsi, à l'occasion de l'arrêté comptable, la BCP arrête les charges des centres d'intérêt commun (fonds commun) et facture à chacun des organismes du CPM la part le concernant.

Centre de charges communes	Clé de répartition	Fonctions concernées
1. Structure	▪ Chiffre d'affaires	▪ Présidence Direction Générale ▪ Cabinet de la Présidence Direction Générale ▪ Sociétariat & Relations Institutionnelles ▪ Gestion Globale des Risques et Conformité
2. Développement	▪ Chiffre d'affaires	▪ Direction Générale Développement ▪ Animation Middle Market ▪ Fondation BP pour la Création d'Entreprises ▪ Fondation BP Education et Culture ▪ Fondation Micro-Crédit ▪ Planification et contrôle de gestion ▪ Réseau local ▪ Marketing ▪ Communication ▪ Organisation et Qualité
3. Inspection Générale	▪ Nombre d'écritures	▪ Inspection Générale ▪ Audit interne BCP
4. Ressources Humaines	▪ Effectif	▪ Ressources Humaines
5. Engagements	▪ Crédits à l'économie moyens	▪ Engagements ▪ Juridique ▪ Recouvrement
6. Production	▪ Nombre d'écritures	▪ Production ▪ Comptabilité ▪ Moyens Généraux
7. MRE	▪ Ressources moyennes MRE	▪ Délégations à l'étranger ▪ Traitements MRE ▪ Marché des MRE
8. Informatique	▪ Nombre d'écritures	▪ Pôle Système d'Information

IV.3.3 Evolution des Principaux Indicateurs d'Exploitation de la BCP

Evolution des crédits

L'encours net des crédits à la clientèle par type de crédit est réparti de la manière suivante :

(En MDH)	2006	2007	Var 07/08	2008	Var 07/08	Juin 2009	Var 07/08
Crédits de trésorerie et à la consommation	3 035	6 837	125%	7 894	15%	8 376	6%
Crédits à l'équipement	3 194	4 883	53%	6 998	43%	9 329	33%
Crédits immobiliers	302	560	85%	2 255	303%	2 001	-11%
Autres crédits	62	151	141%	1 631	980%	1 882	15%
Encours net des crédits à la clientèle	**6 594**	**12 430**	**89%**	**18 778**	**51%**	**21 587**	**15%**

Source : BCP-Comptes sociaux

En 2007, l'encours net des crédits à la clientèle a progressé de l'ordre de 89% grâce à la croissance de tous les types de crédits et à la percée de la BCP sur le segment des grandes entreprises et institutionnels.

En 2008, l'encours net des crédits à la clientèle a progressé de l'ordre de 51% grâce à la croissance de tous les types de crédits, surtout les crédits immobiliers et à l'équipement, témoignant de la percée de la BCP sur le segment des grandes entreprises et institutionnels.

A fin juin 2009, l'encours net des crédits à la clientèle s'est apprécié de 15% à 21,59 Mds DH suite à l'essor des crédits de trésorerie & à la consommation et à l'équipement.

La ventilation des crédits par secteur d'activité fait état du tableau suivant :

Secteur	2006	%	2007	%	2008	%	Juin 2009	%
(EN MDH)	Encours	Structure	Encours	Structure	Encours	Structure	Encours	Structure
Holding	379	5%	1 183	9%	2 564	13%	3 049	14%
Télécoms	1 645	22%	2 226	17%	1 834	9%	1 442	6%
Société de financement	721	10%	1 043	8%	893	5%	850	4%
Hôtellerie/Tourisme	255	3%	1 085	8%	973	5%	1 900	8%
Industries	617	8%	1 329	10%	3 784	19%	5 590	25%
Administration et Offices	847	12%	698	5%	559	3%	476	2%
Energie	1 048	14%	1 861	14%	1 325	7%	1 815	8%
Services	75	1%	426	3%	574	3%	741	3%
OPCVM	2	0%	78	1%	72	0%	0	0%
Transports	128	2%	422	3%	635	3%	1 123	5%
Immobilier	404	6%	1 362	10%	3 102	16%	3 170	14%
Particuliers	271	4%	268	2%	429	2%	426	2%
Autres	943	13%	1 482	11%	2 849	15%	1 945	9%
Encours brut total des crédits	**7 336**	**100%**	**13 462**	**100%**	**19 593**	**100%**	**22 527**	**100%**

Source : BCP- Comptes sociaux - crédits bruts (non compris les intérêts courus par décaissement)

Les secteurs des holdings, télécoms, énergie, industrie et immobilier ont représenté 66% de l'encours brut des crédits à fin juin 2009, contre 64% en 2008 59%, en 2007 et 56% en 2006.

L'évolution des crédits par région se présente comme suit :

(En MDH)	2006	Part	2007	Part	2008	Part	Juin 2009	Part
Casablanca	4 882	67%	9132	68%	15 571	79%	17 102	76%
Rabat	1 365	19%	2306	17%	1 105	6%	1 112	5%
Centre Sud	21	0%	4	0%	209	1%	311	1%
Tanger-Tétouan	868	12%	958	7%	1 160	6%	1 527	7%
Oujda	200	3%	500	4%	500	3%	438	2%
Marrakech	0	0%	562	4%	1 049	5%	2 038	9%
Encours brut crédits	**7 336**	**100%**	**13 462**	**100%**	**19 592**	**100%**	**22 527**	**100%**

Source : BCP- Comptes sociaux - crédits bruts (non compris les intérêts courus par décaissement)

A fin 2009, l'encours des crédits reste concentré à hauteur de 81% dans les régions de Casablanca et Rabat.

La répartition des crédits par segment de clientèle est reprise dans le tableau ci-dessous :

(En MDH)	2006	Part	2007	Part	2008	Part	Juin 2009	Part
Secteur Public	2 459	34%	4 413	33%	6 020	31%	6 705	30%
Secteur Privé	4 877	66%	9 049	67%	13 573	69%	15 823	70%
Encours brut des crédits	**7 336**	**100%**	**13 462**	**100%**	**19 592**	**100%**	**22 527**	**100%**

Source : BCP- Comptes sociaux - crédits bruts (non compris les intérêts courus par décaissement)

La répartition par catégorie de clientèle montre une prépondérance du secteur privé dans l'encours des crédits de la BCP.

La répartition des crédits par segment de clientèle est reprise dans le tableau ci-dessous :

(En MDH)	2006	Part	2007	Part	2008	Part	Juin 2009	Part
Court Terme	3 680	50%	7 772	58%	6 377	33%	6 492	29%
Moyen Terme	1 528	21%	2 487	18%	6 603	34%	7 979	35%
Long Terme	2 128	29%	3 202	24%	6 612	34%	8 057	36%
Encours brut des crédits	**7 336**	**100%**	**13 461**	**100%**	**19 592**	**100%**	**22 527**	**100%**

Source : BCP- Comptes sociaux - crédits bruts (non compris les intérêts courus par décaissement)

A fin juin 2009, l'encours global des crédits de la BCP est réparti sur le court terme, le moyen terme et le long terme avec des parts approximativement équivalentes.

La concentration des dossiers de crédit par emprunteur est résumée dans le tableau suivant :

Part des encours par emprunteur (En MDH)	Encours	Part
Le 1er emprunteur	2 232	9%
Les cinq 1ers emprunteurs	8 629	36%
Les dix 1ers emprunteurs	13 358	55%
Total	**24 219**	**100%**

Source : BCP- Comptes sociaux - crédits bruts (non compris les intérêts courus par décaissement)

S'adressant principalement à une clientèle de grande taille, le portefeuille crédits de la BCP est relativement concentré.

Evolution des dépôts clientèle

L'encours des dépôts de la clientèle par type de produit est réparti de la manière suivante :

(En MDH)	2006	Part	2007	Part	2008	Part	juin-09	Part
Comptes à vue créditeurs	445	9%	2 137	21%	1 469	10%	1 456	9%
Dépôts à terme (DAT)	3 818	78%	6 934	70%	12 504	83%	13 164	82%
Autres comptes créditeurs	610	13%	863	9%	1 179	8%	1 446	9%
Dépôts de la clientèle	**4 872**	**100%**	**9 935**	**100%**	**15 152**	**100%**	**16 067**	**100%**
% de croissance			104%		53%		6%	

Source : BCP - Comptes sociaux

L'exercice 2007 a été marqué par un effort considérable en matière de collecte. Ainsi, les dépôts ont enregistré une progression remarquable de 104% avec un additionnel de +5 milliards de dirhams. Les comptes à vue ont vu leur part progresser à 21,5%, avec une augmentation de près de 1,7 Mds DH, et ce à la défaveur de la part des DAT et des autres comptes créditeurs.

A fin 2008, les dépôts de la clientèle ont progressé de 53% et ce, à la faveur des dépôts à terme qui ont augmenté de 80% avec une part de 83% du total des dépôts.

A fin juin 2009, les dépôts de la clientèle se sont appréciéscde 6% grâcé à la progression des dépôts à terme (+5%) avec une part de 82% du total des dépôts.

Evolution des Engagements donnés par signature

(En MDH)	2006	2007	Var 06/07	2008	Var 07/08	Juin 2009	Var 08/09
Engagements de financement donnés en faveur d'EC	37	40	8%	290	625%	51	-82%
Engagements de financement donnés en faveur de la clientèle	5 074	5 822	15%	13 871	138%	12 488	-10%
Engagements de garantie d'ordre d'EC	2 067	2 406	16%	3 340	39%	4 028	21%
Engagements de garantie d'ordre de la clientèle	120	260	116%	690	165%	1 662	141%
Autres titres à livrer				200		61	-70%
Total engagements donnés	**7 299**	**8 528**	**17%**	**18 391**	**116%**	**18 290**	**-1%**

Source : BCP - Comptes sociaux

En 2007, les engagements par signature se sont améliorés de 17% suite à la progression des engagements de financement en faveur de la clientèle et des engagements de garantie en faveur des établissements de crédit.

Les engagements par signature ont connu une croissance de 116% en 2008 grâce à la progression des engagements de financement en faveur de la clientèle et des engagements de garantie en faveur des établissements de crédit.

A fin juin 2009, le total des engagements donnés est à un niveau comparable du global des engagements enregistrés durant toute l'année 2008.

La répartition des engagements par signature par secteur d'activité se présente comme suit :

Secteurs d'activité	2006	2007	2008	Juin 2009
Hôtellerie/ Tourisme		1%	12%	7%
Industries	22%	26%	39%	44%
Administration et Offices	58%	27%	3%	2%
Energie	20%	36%	4%	2%
Transports		1%	3%	4%
Immobilier		1%	15%	12%
Holdings			11%	21%
Autres			15%	1%
Total	**100%**	**100%**	**100%**	**100%**

Source : BCP - Comptes sociaux

A fin juin 2009, les secteurs de l'industrie, de l'hôtellerie/tourisme, des holdings ainsi que de l'énergie représentent 74% du total des engagements par signature.

La répartition des engagements par signature par région se présente comme suit :

REGIONS	2006	2007	2008	Juin 2009
Casablanca	42%	71%	74%	80%
Rabat	58%	27%	5%	4%
Oujda		2%	2%	3%
Tanger			5%	4%
Marrakech			12%	7%
Centre Sud			3%	2%
Total	**100%**	**100%**	**100%**	**100%**

Source : BCP - Comptes sociaux

L'encours des crédits par signature est concentré à hauteur de 84% dans les régions de Casablanca et Rabat.

V Ressources humaines

Les ressources humaines figurent parmi les axes prioritaires de la stratégie de développement de la BCP. De ce fait, la BCP a pu capitaliser un savoir-faire dans les métiers de la banque et de la finance en général. Cette expertise dont jouit l'ensemble de son capital humain constitue un atout considérable pour la banque.

V.1 Effectifs

V.1.1 Evolution de l'effectif par catégorie

	2006	%	Var	2007	%	Var	2008	%	Var	Juin 09	%	Var
Employés	91	7%	-14%	73	6%	-20%	57	5%	-22%	90	7%	+58%
Gradés	315	24%	-15%	273	22%	-13%	240	19%	-12%	195	16%	-19%
Cadres	892	69%	9%	921	73%	3%	948	76%	3%	973	77%	+3%
Total	**1298**	**100%**	**0%**	**1267**	**100%**	**-2%**	**1245**	**100%**	**-2%**	**1258**	**100%**	**+1%**

Source : BCP

A fin juin 2009, l'effectif de la BCP s'est élevé à 1 258 personnes en progression de 1% par rapport à 2008.

Par ailleurs, l'évolution de l'effectif reflète une politique de consolidation de l'encadrement –cadres et gradés- au détriment de la catégorie -employés-. Cette résultante a été soutenue par l'utilisation de leviers, notamment, le non-remplacement des départs en retraite.

Corrélativement, le taux d'encadrement de la BCP s'est amélioré de 14 Pts passant de 63% de la structure de l'effectif en 2005 à 77% à fin juin 2009. En revanche, le nombre de collaborateurs, de catégorie « employés », a baissé de 3 pts sur la même période dans cette composition.

L'évolution de la catégorie Cadres a été de l'ordre de 18% sur les cinq exercices sous revus.

V.1.2 Répartition des effectifs par Sexe

	2006	%	Var	2007	%	Var	2008	%	Var	Juin 09	%	Var
Hommes	826	64%	0%	796	63%	-4%	784	63%	-2%	774	62%	-1%
Femmes	472	36%	0%	471	37%	0%	461	37%	-2%	484	38%	+5%
Total	**1298**	**100%**	**0%**	**1267**	**100%**	**-2%**	**1245**	**100%**	**-2%**	**1258**	**100%**	**+1%**

Source : BCP

L'effectif de la BCP est à prédominance masculine avec 62% du total à fin juin 2009.

Par ailleurs, il est à signaler qu'à fin juin 2009, 71% des effectifs ont une ancienneté supérieure ou égale à 10 ans au sein de la banque. En outre, la BCP demeure une institution modérément jeune en terme d'âge, puisque à fin juin 2009, 47% des effectifs sont âgés moins de 45 ans.

V.2 Politique de recrutement

La banque privilégie le recrutement en interne, et n'a recours au recrutement externe qu'après avoir épuisé les possibilités de recrutement au sein de la banque. La Division des Ressources Humaines (DRH) recueille, via la bourse interne d'emploi, les demandes de toutes les entités qui ont exprimé un besoin et les alimente selon les profils recherchés.

Le recrutement externe, en cas de besoin, se fait à travers un schéma bien défini permettant à la banque de sélectionner les profils adéquats. La procédure de recrutement externe comprend des concours de présélection écrits, des entretiens individuels et en groupe ainsi qu'une évaluation des résultats par un comité dédié au recrutement.

Les besoins de recrutement sont déterminés en tenant compte des exigences du plan de développement et des indicateurs de la cartographie des effectifs et des compétences ainsi que des plans de relève.

La politique de recrutement est adaptée aux enjeux de renouvellement de compétences et de préparation de la relève afin d'éviter de gérer des périodes de rupture en dotation des compétences et notamment pour les emplois clés.

V.3 Formation et Evaluation

La BCP, à l'instar de l'ensemble du groupe CPM, privilégie la formation de son effectif. La politique de formation poursuivie par la banque est basée sur la mise à niveau des qualifications techniques, la préparation de la relève et sur l'élévation du niveau de

compétence du personnel. Chaque année, le groupe alloue un budget global destiné à la formation.

La majorité des formations réalisées par la BCP sont animées par des formateurs internes. Le recours à des organismes externes porte sur des thèmes pointus ainsi que sur des formations bancaires diplômantes tels les brevets bancaires et les diplômes de l'Institut Technique de Banque. Les formations sont généralement organisées selon les domaines, soit en séminaire de 2 à 5 jours, soit en cycle.

De même, l'accent est mis sur la gestion des carrières grâce à des évaluations régulières qui visent à développer le management de proximité et à instaurer une culture basée sur le mérite et l'appréciation des compétences. La BCP poursuit un système de management par objectifs. En effet, au début de chaque exercice, des objectifs sont établis pour chaque agent en concertation avec sa hiérarchie. A la fin de l'année, la banque a recours à l'évaluation de son personnel par rapport aux objectifs préétablis.

V.4 Politique Sociale

La BCP adopte la politique sociale instaurée par le Crédit Populaire du Maroc, visant à motiver ses Ressources Humaines. Dans ce contexte, la rémunération des salariés comprend un salaire de base, auquel s'ajoute une bonification personnelle, une prime d'ancienneté, une prime de bilan, une allocation de congé, une prime d'intéressement, des indemnités de transport, de logement et d'emploi, une aide au logement et enfin des frais de représentation. Viennent s'ajouter à ces éléments, d'autres éléments de rémunération non récurrents et soumis à des conditions particulières. Ces éléments comprennent une prime de réussite, une prime de scolarité, une prime spéciale d'ancienneté et une indemnité de fin de carrière.

Les collaborateurs de la BCP bénéficient de plusieurs prestations comprenant des prêts à des taux préférentiels, des assurances, un système de prévoyance sociale et de loisirs en plus d'autres prestations et avantages sociaux.

Les prêts accordés au personnel comprennent deux types. Des prêts accordés dans le cadre d'une enveloppe annuelle fixée par la Direction Générale au début de chaque année et répartie entre les différentes BPR et la BCP. Des prêts accordés hors enveloppe qui, à l'exception de quelques prêts spécifiques, ont les mêmes caractéristiques que les crédits accordés à la clientèle, bénéficiant toutefois de taux préférentiels.

En terme d'assurances, le personnel bénéficie en plus des garanties prévues par la législation sociale, de garanties complémentaires dont la Mutuelle de Prévoyance des Banques Populaires, l'Assurance Maladie Complémentaire, le régime de Retraite Complémentaire du Personnel du CPM, l'Assurance décès toutes causes, l'Assurance Accident de travail et l'Assurance Prêt habitat.

Dans le cadre des efforts déployés par la banque en vue d'offrir aux agents et à leur famille le maximum d'avantages sociaux, la banque dispose de centres de vacances installés à travers le Royaume. Par ailleurs, la banque offre aux enfants de ses agents un environnement social favorable, et ce, à travers l'organisation de colonies de vacances, la célébration de certaines fêtes, des indemnités de rentrée scolaire et enfin des primes et des aides de scolarité. A cela s'ajoute un système d'aide sociale en cas de décès du salarié ou d'un membre de sa famille, en cas de maladie grave ou en cas de problèmes sociaux graves.

En outre, la banque dispose d'un fonds social destiné à financer les opérations à caractère humanitaire et social en faveur du personnel. Ce fonds est alimenté annuellement à hauteur de 5% du Résultat Net dégagé par le Crédit Populaire du Maroc après constitution de la réserve légale, la rémunération des parts sociales et après contribution aux Fondations Banques Populaires.

Par ailleurs, les agents bénéficient d'autres prestations sociales dont :

- La Médecine préventive qui :
  - Assure le suivi médical de l'agent depuis son recrutement ;
  - Participe à l'amélioration des conditions de travail, de l'hygiène et de la sécurité ;
  - Assure le conseil, la sensibilisation et l'information des agents dans le domaine de la santé.
- Une Centrale d'achat à Casablanca qui propose aux agents des produits divers à prix de gros pour les produits de 1ère nécessité (Farine, sucre, huile……..) ;
- Un restaurant collectif est mis à la disposition des agents du siège de la BCP et dont les repas sont subventionnés à hauteur des 2/3 par la banque. Pour les agents ne disposant pas de restaurant collectif ; il est mis à leur disposition une prime de panier de 15DH/jour.

Enfin la banque offre chaque année à un certain nombre d'agents éligibles, la possibilité d'effectuer le pèlerinage aux lieux saints en leur accordant une dotation pécuniaire et un congé supplémentaire de 10 jours ouvrés.

VI Moyens Informatiques et Organisation de La BCP

VI.1 Système d'Information

VI.1.1 Présentation du Système d'Information du CPM

Dans le cadre d'une politique volontariste de développement de son Système d'Information, le Crédit Populaire du Maroc confie sa gestion à la Banque Centrale Populaire, en tant que service commun du Groupe, qui assure ainsi des économies d'échelle, une cohérence globale, une sécurité optimale et une qualité de service digne des meilleures pratiques en la matière.

Cette politique a permis la couverture de l'ensemble des métiers de la banque, le taux d'automatisation avoisine les 95%, et le taux d'équipement est quasiment de 100%. Dotée d'une organisation technique et humaine transversale où le back et le front office se synchronisent parfaitement, en assurant ainsi une grande disponibilité et une intégrité totale des données informatisées.

Parallèlement à la stabilité de l'infrastructure et de la production informatique, un programme de développement ambitieux est engagé depuis l'année 2000, pour répondre à la forte progression annuelle des activités du Groupe (plus de 5% du PNB est consacré annuellement à l'informatique), tout en maintenant son avancée dans la mise en place des nouvelles technologies afin de répondre au mieux aux besoins actuels et futurs de sa clientèle.

VI.1.2 Organisation du Pôle Systèmes d'Information

Le Pôle Système d'information est structuré en quatre Divisions :

- la Division Etude et Développement qui :
  - assure la réalisation de solutions informatiques ;
  - garantit l'application rigoureuse de la structure logique des données de l'Institution ;
  - assure la planification et le suivi des budgets et des ressources de la fonction chargée des SI.
- la Division Architecture & Infrastructure qui gère l'infrastructure et les télécommunications du Groupe ;

- la Division Production Informatique qui gère le patrimoine tangible et les moyens d'exploitation informatique de l'Institution et garantit la disponibilité du Système d'Information ;
- La Division Monétique gère la Monétique du Groupe.

Parallèlement deux Directions lui sont rattachées :

- la Direction Sécurité des Systèmes d'Information et Contrôle Interne qui assure le cadre général et le pilotage de la sécurité des Systèmes d'Information ;
- la Direction Assistance à Maitrise d'Ouvrage qui assure l'interface entre les utilisateurs finaux et la Pôle Systèmes d'Information.

Le Pôle Système d'Information compte aujourd'hui 250 collaborateurs dont 195 ingénieurs, dispose de deux Centre à Casablanca, le premier hautement sécurisé de plus de 7000 m² loge l'ensemble des équipements de production et les compétences en charge de leur maintien, et le second, baptisé Centre de Recherche et Développement, agencé sur plus de 4000 m², loge la matière grise, qui conçoit, développe et anticipe les produits technologiques du Groupe, véritable moteur de croissance au service du développement de la Banque.
Un Centre de Backup est aussi en production pour assurer la continuité de service en cas de sinistre.

VI.1.3 Description du Système d'Information actuel

Le système d'information repose sur plusieurs environnements :

- Un environnement Agence qui remonte vers un environnement Central ;
- Des serveurs abritant des solutions centrales ;
- Des serveurs pour la gestion de l'infrastructure.

Le réseau du GBP est un réseau étendu constitué de plusieurs réseaux locaux interconnectés par des liaisons spécialisées reliant le site central, 11 BPR, 12 grandes succursales et 800 agences.
Les serveurs et les postes de travail de la BCP et des Banques Populaires Régionales sont connectés directement.
L'environnement applicatif actuel du CPM repose sur des applications agences et des applications centrales. Les solutions mises en place résultent de développements en interne et sur un certain nombre de solutions du marché.

Quelques indicateurs d'activité du Système d'Information du Groupe- au 30 juin 2009

L'ordinateur central a géré en 2008 environ 5,5 millions de comptes générant plus de 231,5 millions d'écritures comptables pour une charge moyenne ne dépassant pas 35% de sa capacité de traitement.
Quant à la production éditique, 60 millions de pages ont été imprimées en 2008, dont 29,5 millions ont été mises sous enveloppes, pour un coût d'affranchissement dépassant 111 MDH.

Enfin, le taux de disponibilité moyen des liaisons de télécommunication entre les différents sites du Groupe dépasse les 99%.

Au cours de l'année 2008, le parc des Guichets Automatiques Bancaires a enregistré une croissance importante. Il a atteint 881 unités (722 à fin 2007). Le nombre de cartes émises par le réseau GBP a progressé de plus de 30 %, passant d'un Million de cartes en 2007 à plus d'un Million trois cent mille cartes en 2008. L'activité monétique en nombre de transactions GAB a, quant à elle, évolué de 17%, en passant de 36 millions de transactions en 2007 à environ de 42 millions en 2008 avec un taux de disponibilité des GAB supérieur à 96%.

VI.2 Système Organisation et Qualité du Groupe et de la BCP

Le Système Organisationnel du Groupe Banques Populaires a pour but de normaliser et d'optimiser le fonctionnement du Groupe et de ses différentes entités, et ce à travers un ensemble de supports méthodologiques et de référentiels normatifs.

Le système organisationnel du groupe est constitué :

- D'un recueil des définitions de missions ;
- D'un dispositif réglementaire interne.

VI.2.1 Recueil des définitions de missions

Définitions de fonctions de la BCP :

La définition de fonction BCP décrit le mode de fonctionnement des différentes structures de la Banque Centrale Populaire. Elle comprend :

- L'organigramme de la Banque Centrale Populaire ;
- L'organigramme détaillé de chaque fonction ;
- les attributions de chaque fonction et les interdépendances éventuelles avec les autres entités.

Définitions de fonctions de la BPR :

La définition de fonction BPR décrit le mode de fonctionnement des différentes structures de la Banque Populaire Régionale. Elle comprend :

- L'organigramme type de la Banque Populaire Régionale ainsi que les attributions des fonctions du siège ;
- Les attributions des fonctions de la succursale et son organigramme générique ;
- Le mode de fonctionnement du Directoire de la BPR ;
- Les comités d'animation de la structure du siège de la BPR et des succursales.

VI.2.2 Dispositif réglementaire interne

Ce dispositif vise à fixer les conditions d'exercice des activités de la banque en précisant, pour chaque acteur, ses obligations professionnelles et juridiques tant à l'égard du groupement, de ses sociétaires, de ses clients, de ses partenaires, de ses fournisseurs que de ses concurrents. Il regroupe les circulaires et les procédures de travail.

Le groupe veille en permanence au respect par ses organismes :

- des dispositions légales et réglementaires concernant ses diverses activités ;
- des prescriptions prévues par le texte de loi n° 12/96, telle que complétée et modifiée par la loi 42-07, portant réforme du Crédit Populaire du Maroc.

Pour ce faire, il est mis en place un ensemble de textes réglementaires internes qui ont pour objectifs de :

- Normaliser le fonctionnement des organismes du Crédit Populaire du Maroc, en l'occurrence la Banque Centrale Populaire et les Banques Populaires Régionales ce qui est à même :
  - de contribuer à la cohésion du groupe,
  - d'homogénéiser la qualité des services et d'en assurer la régularité.
- Responsabiliser les agents par une définition claire des tâches et une délimitation des responsabilités, ce qui constitue un gage de sécurité et une base pour l'évaluation des performances ;
- Faciliter la formation et les rotations du personnel et, par la, assurer la continuité des activités ;
- Constituer une base objective pour les activités de contrôle et d'audit.

VI.3 Qualité

Le Crédit Populaire du Maroc (CPM) à travers l'adoption d'une démarche qualité orientée client, a procédé à la mise en œuvre d'un système de management qualité qui s'articule principalement autour des axes suivants :

VI.3.1 Certification des activités de la Banque:

En s'inscrivant dans le respect des exigences de la norme ISO 9001 V2000, le CPM a certifié 2 activités :

- Activité Monétique en Mai 2005, certification renouvelée en juillet 2009;
- Activité Crédits et Remises Documentaires en Décembre 2006.

A l'issue de deux certifications, un dispositif a été mis en place afin d'assurer le suivi et la maintenance du niveau de performance des activités certifiées.

VI.3.2 Amélioration des processus:

Afin de répondre aux exigences de la norme 9001 V2000, le CPM a adopté l'approche processus, comme démarche d'amélioration continue du système de management qualité. Les actions entreprises à ce niveau sont :

- Elaboration de la cartographie des processus des activités certifiées et leur modélisation; La cartographie des processus et leur modélisation a été étendue à l'ensemble de l'activité de la Banque ;
- Suivi des indicateurs de performance de ces processus, à travers les tableaux de bord, conçus à cet effet.

VI.3.3 Amélioration de la relation client

L'amélioration de la satisfaction de la clientèle conformément aux orientations stratégiques se fait à travers les actions suivantes :

- La gestion des réclamations des clients, qui vise les objectifs suivants :
  - Assurer un suivi permanent et des relances régulières des différents intervenants dans le traitement des doléances de la clientèle ;
  - Constituer un levier commercial important permettant d'être une source d'amélioration de la qualité de service pour toute la clientèle.
- L'amélioration de l'accueil en agence :
  - Une charte d'accueil définissant des normes sur la qualité d'accueil physique et téléphonique a été mise en place;

- Mise en place d'un système électronique de gestion de la file d'attente au niveau des certaines agences connaissant une forte affluence et ayant un espace d'accueil adéquat ;
- Formation et sensibilisation des acteurs commerciaux sur l'aspect accueil physique et téléphonique ;
- Création d'un environnement d'accueil adéquat au niveau des agences.

- La mise en place et animation des Groupes d'amélioration de la Qualité :
  - Identifier les processus présentant des dysfonctionnements, afin d'en analyser les causes, proposer les solutions adéquates et les déployer au réseau après validation par les instances dirigeantes.
  - L'écoute client, à travers notamment :
    - des enquêtes de satisfaction et des enquêtes mystères.
    - De divers canaux de réception des doléances clients : Web, lettres…

VII Stratégie de développement de la BCP sur la période 2007-2009

Le Groupe Banque Populaire s'est attelé à renforcer sa position de référence dans ses métiers de base, et à poursuivre sa stratégie pour conforter son leadership en matière de mobilisation de l'épargne et de financement de l'économie, tout en cherchant à investir des relais de croissance interne et externe.

En ce qui concerne la BCP, les objectifs recherchés pour la période 2007-2009 ont été marqués par la volonté de renforcement des parts de marché de la BCP dans le segment du large corporate en :

- Participant au financement des grands projets structurants du Royaume. Les secteurs de l'Infrastructure, de l'Energie, des Télécoms, de l'Immobilier et du Tourisme ont été les principaux bénéficiaires de cette nouvelle stratégie initiée par la BCP, qui s'est caractérisé par une progression importante du volume des crédits distribués ;

- Dans le même ordre d'idée, la BCP a adopté une approche plus globale lui permettant à travers des métiers dans lesquelles elle était peu ou pas présente de tenter une percée au niveau de son métier de base. Ainsi, la stratégie définie par la banque a consisté à rechercher parmi les grandes entreprises du Royaume d'identifier et développer des relations capitalistiques afin de s'ouvrir un chemin privilégié de partenariat stratégique à l'image de l'opération avec l'OCP ;

Poursuivant ce même objectif, la banque tente également à travers des partenariats capitalistiques, qu'on qualifierait de « partenariats-métiers », d'élargir la gamme de son offre et de développer les parts de marché des filiales à un niveau en phase avec celui de l'activité d'intermédiation du Groupe. Il en est ainsi du rapprochement avec Upline Group, avec un regroupement des activités de banque d'investissement au sein de cette Filiale, et de l'opération de fusion Chaâbi Leasing/Maroc Leasing.

Par ailleurs, grâce à une approche commerciale offensive et le développement d'offres spécifiques et innovantes, la banque a confirmé sa capacité à réussir le montage et la structuration des plus grandes opérations réalisées sur le marché en qualité de chef ou co-chef de file.

Soucieuse de répondre aux besoins des grandes entreprises et des institutionnels, la banque a opté, durant l'année 2008, pour une nouvelle organisation par ligne de métier. Ce choix tient compte de la volonté de la banque de renforcer sa présence sur les métiers du financement et de l'investissement et de repenser son approche clients, en l'axant sur la réactivité, la proximité et l'offre personnalisée.

PARTIE V. SITUATION FINANCIERE CONSOLIDEE DE LA BANQUE CENTRALE POPULAIRE

Données PCEC

Note importante :

La structure financière de la BCP est caractérisée par une prédominance des opérations interbancaires et des opérations sur titres et une proportion moins importante que les banques traditionnelles des opérations avec la clientèle. Cette structure reflète la nature de l'activité de la BCP : banque de marché au service du CPM.

I. Périmètre de consolidation

Les entreprises laissées en dehors du périmètre de consolidation sont celles qui ne présentent pas d'importance significative à l'égard de l'ensemble consolidé (sociétés dont la part du groupe consolidée dans leur situation nette est inférieure à 16 MDH).

I.1. Périmètre de consolidation au 31 décembre 2006

Sociétés Consolidées	Capital social (KDH)	% de contrôle	% d'intérêt	Méthode de consolidation
BCP	588 805	100,00	100,00	Mère
BCDM (K EURO)	16 769	100,00	100,00	Intégration Globale
MAI	50 000	51,66	51,66	Intégration Globale
Moussahama	140 000	99,93	99,93	Intégration Globale
Alistitmar Chaabi	10 000	34,00	34,00	Mise en équivalence
Media Finance	100 000	70,00	70,00	Intégration Globale
Chaabi LLD	20 000	40,00	48,99	Intégration Globale
CIB (K USD)	2 200	60,00	60,00	Intégration Globale
Chaabi leasing	100 000	30,00	30,00	Mise en équivalence
BPMG (K GNF)	10 129 620	53,90	53,90	Intégration Globale
BPMC (K FCFA)	2 000 000	62,50	62,50	Intégration Globale

Source : BCP

Par rapport à l'exercice 2005, le périmètre de consolidation a connu les évolutions suivantes :

Année	Entreprises entrées
2006	Banque Populaire Maroco Guinéenne (BPMG) Banque Populaire Maroco Centrafricaine (BPMC)

Source : BCP

I.2. Périmètre de consolidation au 31 décembre 2007

Sociétés Consolidées	Capital social (KDH)	% de contrôle	% d'intérêt	Méthode de consolidation
BCP	588 805	100,00	100,00	Mère
BCDM (K Euro)	21 000	100,00	100,00	Intégration Globale
MAI	50 000	51,66	51,66	Intégration Globale
Moussahama	140 000	99,93	99,93	Intégration Globale
Alistitmar Chaabi	10 000	34,00	34,00	Mise en équivalence
Media Finance	100 000	70,00	70,00	Intégration Globale
Chaabi LLD	20 000	40,00	48,99	Intégration Globale
CIB (K USD)	2 200	60,00	60,00	Intégration Globale
Chaabi leasing	100 000	30,00	30,00	Mise en équivalence
BPMG (K GNF)	10 137 690	53,90	53,90	Intégration Globale
BPMC (K FCFA)	2 000 000	62,50	62,50	Intégration Globale

Source : BCP

Les filiales ci-après sont détenues dans le portefeuille de la BCP sans toutefois faire partie du périmètre de consolidation :

Sociétés non Consolidées	Capital social (KDH)	% de participation
ICF Al Wassit	13 438	32,56%
Chaabi Courtage	1 500	89,96%

Source : BCP

II. Analyse du bilan

II.1. Bilan résumé

(en MDH)	2005	2006	Var	2007	Var
Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	13 973	11 780	-16%	15 118	28%
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	5 316	11 588	>100%	8 678	-25%
Créances sur la clientèle	5 487	7 076	29%	13 001	84%
Titres de transaction et de placement	9 145	12 134	33%	6 313	-48%
Autres actifs	594	744	25%	1 054	42%
Titres d'investissement	37 700	34 783	-8%	38 621	11%
Titres de participation et emplois assimilés	409	371	-9%	496	34%
Titres mis en équivalence	62	70	13%	85	22%
Créances subordonnées	100	100	0%	420	>100%
Immobilisations incorporelles	33	63	89%	74	18%
Immobilisations corporelles	689	725	5%	747	3%
Total Actif	**73 508**	**79 433**	**8%**	**84 607**	**7%**
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	60 991	64 393	6%	65 060	1%
Dépôts de la clientèle	6 514	8 048	24%	12 337	53%
Autres passifs	918	1 478	61%	1 068	-28%
Provisions pour risques et charges	455	255	-44%	302	18%
Fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie	780	932	19%	1 175	26%
Fonds propres	3 850	4 326	12%	4 665	8%
Total Passif	**73 508**	**79 433**	**8%**	**84 607**	**7%**

Source : BCP-Comptes consolidés

II.2. Analyse des principales ressources de la BCP

II.2.1. Dettes envers les établissements de crédit

(en MDH)	2005	2006	Var	2007	Var
Dettes à vue envers les E.C	48 018	50 202	5%	48 040	-4%
Dettes à terme envers les E.C	12 973	14 192	9%	17 020	20%
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	**60 991**	**64 393**	**6%**	**65 060**	**1%**
Part des EC dans le total bilan	*83,0%*	*81,1%*	*-1,9 pts*	*76,9%*	*-4,2 pts*

Source : BCP-Comptes consolidés

De part la nature de son activité et ses relations financières avec les BPR, les dettes envers les établissements de crédits de la BCP sont constituées à plus de 90% des ressources provenant des BPR. Ces dernières constituent la principale ressource de la BCP représentant 72% du total passif en 2007.

Les dettes envers les établissements de crédits sont ventilées en dettes à vue et dettes à terme. Les dettes à vue sont principalement composées des ressources des BPR hors emplois obligatoires [11]. En revanche, les dettes à terme correspondent en quasi-totalité aux ressources provenant des BPR relatives à la dotation des emplois réglementés et à la réserve monétaire des BPR. Elles figurent pour le même montant à l'actif dans les rubriques BAM et créances sur les établissements de crédits.

En 2006, les dettes envers les établissements de crédit se sont appréciées de 6% s'établissant à 64,4 Mds DH, suite à l'effet conjugué de l'augmentation des dettes à terme (réserve monétaire et autres emplois obligatoires) et des dettes à vue (liées principalement au solde des comptes ordinaires des BPR). Toutefois, la part des dettes envers les établissements de crédit dans le total bilan s'est dépréciée de 1,9 points représentant 81,1% du total passif de la BCP, et ce en faveur de l'amélioration de la part des dépôts clientèle.

En 2007, les dettes envers les établissements de crédit ont augmenté de 1% à 65 Mds DH, suite à l'effet contrasté de l'augmentation des dettes à terme et de la baisse des dettes à vue. Malgré cette légère hausse, la part des dettes envers les établissements de crédit dans le total bilan a baissé de 4,2 points à 76,9% du total bilan de la BCP en contrepartie de l'amélioration de la part des dépôts clientèle.

Sur la période 2005-2007, les ressources provenant des BPR se ventilent de la manière suivante :

(En MDH)	2005	2006	Var	2007	Var
Réserve monétaire provenant des BPR	10 611	11 982	13%	13 473	12%
Emplois obligatoires habitat économique	657	743	13%	887	19%
Total "Emplois obligatoires et assimilés"	**11 268**	**12 725**	**13%**	**14 360**	**13%**
Comptes ordinaires des BPR*	**47 187**	**49 230**	**4%**	**46 759**	**-5%**
Total ressources provenant des BPR	**58 455**	**61 955**	**6%**	**61 119**	**-1%**

(*) : Correspondent aux excédents de trésoreries des BPR hors emplois obligatoires.
Source : BCP

En 2006, les ressources provenant des BPR ont enregistré une hausse de 6% en raison de l'augmentation des emplois obligatoires et des comptes ordinaires des BPR respectivement de 13% et 4% à 12,7 et 49,2 Mds DH.

En 2007, les ressources provenant des BPR ont baissé de 1% à 61,1 Mds DH du fait de la baisse des comptes ordinaires des BPR de 5% et ce, malgré la hausse des emplois obligatoires et assimilés de 13%. La baisse des comptes ordinaires des BPR s'explique par le développement des crédits à l'économie octroyés par les BPR.

[11] Les emplois obligatoires concernent les emplois en bons de Trésor habitat économique ainsi que la réserve monétaire.

II.2.2. Dépôts

L'encours des dépôts clientèle par type de produit a évolué sur les trois dernières années comme suit :

(en MDH)	2005	2006	Var	2007	Var
Comptes à vue créditeurs	746	904	21%	2 809	211%
Comptes d'épargne	97	168	73%	172	2%
Dépôts à terme	5 005	6 338	27%	8 473	34%
Autres comptes créditeurs	666	638	-4%	883	38%
Total dépôts clientèle	**6 514**	**8 048**	**24%**	**12 337**	**53%**
Part des dépôts clientèle dans le total bilan	*8,9%*	*10,1%*	*1,3 pts*	*14,6%*	*4,4 pts*

Source : BCP-Comptes consolidés

En 2006, les dépôts clientèle ont enregistré une augmentation de 24% à 8 Mds DH. Cette évolution tient compte des hausses respectives :

- des comptes à vue créditeurs de 21% à 904 MDH ;
- des comptes d'épargne de 73% à 168 MDH ;
- et des dépôts à terme de 27% à 6 338 MDH.
- Et ce, en dépit du léger recul des autres comptes créditeurs de 4%.

Ainsi, la part des dépôts clientèle dans le total passif s'est accrue de 1,3 points à 10,1%.

En 2007, les dépôts clientèle marquent une appréciation de 53% à 12,3 Mds DH, suite à la nette augmentation des comptes à vue (211%) ainsi que celle des dépôts à terme (34%). De ce fait, la part des dépôts clientèle dans le total passif s'est appréciée de 4,4 points à 14,6%.
L'agressivité commerciale de la BCP lui a permis le recrutement de nouveaux clients et la diversification de ses ressources, ce qui s'est traduit par l'amélioration de la structure de ses dépôts.

En terme de structure, les dépôts à terme représentent la part prépondérante du total des dépôts clientèle (69% à fin 2007). Pour ce qui est des comptes à vue créditeurs, leur part a augmenté en 2007 pour atteindre 23% du total des dépôts clientèle contre 11% en 2005.

Structure en %	2005	2006	2007
Comptes à vue créditeurs	11%	11%	23%
Comptes d'épargne	1%	2%	1%
Dépôts à terme	77%	79%	69%
Autres comptes créditeurs	10%	8%	7%
Total dépôts clientèle	**100%**	**100%**	**100%**

Source : BCP-Comptes consolidés

II.2.3. Autres passifs

En 2006, les autres passifs ont augmenté de 61% à 1,5 Mds DH suite à l'augmentation de sommes dues à l'Etat au titre de l'acompte de l'IS et des comptes de régularisation Passif.
Par contre, en 2007, ils ont diminué de 28% à 1,1 Mds DH en raison de la baisse des sommes dues à l'Etat du fait du changement de leur mode de comptabilisation. Ce changement de mode concerne l'imputation des acomptes sur IS versés sur l'impôt à payer au titre de l'exercice 2007.

II.2.4. Provisions pour risques et charges

En 2006, les provisions pour risque et charges ont baissé de 44% à 255 MDH en conséquence d'une reprise de provisions de 300 MDH relative au règlement du contrôle fiscal post-fusion de l'ex-SMDC.

En 2007, ces provisions ont augmenté de 18% s'établissant à 302 MDH, principalement en raison d'une dotation pour risque de change de 81 Mdh.

II.2.5. Capitaux propres

(en MDH)	2005	2006	Var	2007	Var
Réserves et primes liées au capital	2 364	2 534	7%	2 776	10%
Capital	589	589	0%	589	0%
Réserves consolidées, écarts de réévaluation, écarts de conversion et différences sur mises en équivalence	472	401	-15%	648	61%
Part du groupe	327	258	-21%	465	80%
Part des intérêts minoritaires	145	143	-1%	182	27%
Résultat net de l'exercice	426	802	88%	652	-19%
Part du groupe	415	745	79%	632	-15%
Part des intérêts minoritaires	11	57	434%	21	-64%
Total des Capitaux Propres	**3 850**	**4 326**	**12%**	**4 665**	**8%**
Part du groupe	3 695	4 126	12%	4 462	8%
Part des intérêts minoritaires	155	200	29%	203	1%
Part des capitaux propres dans le total bilan	*5,2%*	*5,4%*	*0,2 pts*	*5,5%*	*0,1 pts*

Source : BCP-Comptes consolidés

En 2006, les capitaux propres part du groupe ont augmenté de 431 MDH. Cette évolution est principalement attribuable à :

- La distribution des dividendes relatifs à l'exercice 2005 de 254 MDH ;
- La variation de l'écart de conversion de -68 MDH due principalement à celle de la filiale BPMG ;
- La réalisation d'un résultat net part du groupe de 745 MDH.

La part des capitaux propres dans le total bilan s'est, de ce fait, améliorée de 0,2 point à 5,4%.

En 2007, les capitaux propres part du groupe ont augmenté de 335 MDH. Cette évolution est principalement attribuable à :

- La distribution des dividendes relatifs à l'exercice 2006 de 319 MDH ;
- La variation de l'écart de conversion de la filiale BCDM de -43 MDH ;
- L'augmentation de capital de la BCDM de 48 MDH ;
- La réalisation d'un résultat net part du groupe de 632 MDH.

Suite à cette évolution, la part des capitaux propres dans le total bilan a marqué une hausse de 0,1 point à 5,5%.

(en MDH)	2005	2006	Var	2007	Var
Capitaux propres nets	10 344	12 314	19%	13 958	13%
Actifs et hors bilan pondérés	45 095	57 524	28%	97 029	69%
Ratio minimum de solvabilité (Ratio Mc Donough)	**23%**	**21%**	**-1,5 pts**	**14%**	**-7,0 pts**

Source : BCP

Par ailleurs, le coefficient de solvabilité, calculé sur la base des engagements pondérés des risques du CPM, s'établit à fin 2007 à 14%. Ce niveau est supérieur aux exigences réglementaires de Bank Al Maghrib fixé à 8% pour l'exercice 2007.

II.2.6. Fonds de soutien

Evolution du fonds de soutien sur les exercices 2005-2007 :

(en MDH)	2005	2006	Var	2007	Var
Encours début d'exercice	*597*	*780*	*31%*	*932*	*19%*
Alimentations	*283*	*268*	*-5%*	*244*	*-9%*
Contribution des organismes du CPM	141	151	7%	181	20%
Intérêts du prêt de restructuration	27	27	0%	13	-52%
Remboursement subvention	115	90	-22%		-100%
Remboursement prêts de restructuration				50	NA
Prélèvements	*100*	*116*	*16%*	*0*	*-100%*
Subventions accordées	100	116	16%		-100%
Prêts de restructuration accordés					
Encours fin d'exercice	*780*	*932*	*19%*	*1 176*	*26%*

Source : BCP

En 2006, l'encours du fonds de soutien a augmenté de 152 MDH en raison d'un niveau d'alimentations (268 MDH) supérieur à celui des prélèvements (116 MDH). Les alimentations ont été composées de la contribution de la BCP et des BPR au Fonds de soutien (151 MDH), des intérêts de prêts de restructuration (27 MDH) et du remboursement de subventions accordées (90 MDH). Il y a lieu de noter que la contribution de la BCP et des BPR au fonds de soutien se fait à hauteur de 2% du chiffre d'affaires hors taxe du CPM. Les prélèvements ont consisté en des subventions accordées de 116 MDH.
Il est à signaler que les prêts de restructuration sont facturés aux BPR au taux des BDT à 52 semaines. Leur durée dépend de la période de restructuration de la BPR concernée.

En 2007, l'encours du fonds de soutien s'est apprécié de 244 MDH suite à la contribution de la BCP et des BPR de 181 MDH et aux intérêts de prêts de restructuration de 13 MDH ainsi qu'au remboursement par la BP Rabat/Kénitra de la première tranche de 50 MDH de son prêt de restructuration.

Participation de la BCP au Fonds de Soutien

(en MDH)	2005	2006	Var	2007	Var
Encours début de période	*275*	*310*	*13%*	*307*	*-1%*
Alimentations	*135*	*113*	*-17%*	*36*	*-68%*
Dotation au 31/12	20	23	12%	36	58%
Remboursement de subvention	115	90	-22%	0	-100%
Prélèvements	*100*	*116*	*16%*	*0*	*-100%*
Subvention reçue	100	116	16%	0	-100%
Encours fin de période	*310*	*307*	*-1%*	*343*	*12%*

Source : BCP

La participation de la BCP au fonds de soutien a baissé de 3 MDH en 2006 suite à une utilisation de la subvention reçue de 116 MDH supérieure aux alimentations de 113 MDH constituées de dotation et de remboursement de subvention.

En 2007, la participation de la BCP au fonds de soutien a augmenté de 36 MDH parallèlement à sa contribution annuelle.

II.3. Analyse des emplois de la BCP

II.3.1. Disponibilités de la BCP

(En MDH)	2005	2006	Var	2007	Var
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	13 964	11 764	-16%	15 078	**28%**
Valeurs en caisse	9	16	72%	40	**145%**
Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	**13 973**	**11 780**	**-16%**	**15 118**	**28%**
Part des disponibilités dans le total bilan	*19%*	*15%*	*-4,2 pts*	*18%*	*+3,0 pts*

Source : BCP-Comptes consolidés

Du fait de son rôle d'organe centralisateur du CPM, la BCP enregistre la réserve monétaire des BPR dans ses propres comptes et agit en tant qu'intermédiaire pour ces dernières. De ce fait, la réserve monétaire des BPR est inscrite à l'actif de la BCP en tant que compte auprès de BAM en contrepartie de sa valeur au passif en tant que ressource provenant des BPR.
Les disponibilités de la BCP comprennent essentiellement la réserve monétaire, calculée sur l'ensemble des dépôts à vue du CPM, ainsi que la trésorerie disponible à la BCP placée chez BAM.

A fin 2006, les disponibilités de la BCP ont marqué une baisse de 16% à 11,8 Mds DH. Leur part dans le bilan de la BCP s'est réduite de 4,2 points à 15%.
La majeure partie des disponibilités correspond à la réserve monétaire du CPM placée à BAM (12,1 Mds DH en 2006)12.
La baisse des disponibilités à fin 2006 s'explique par une utilisation de la trésorerie de la BCP plus importante que les ressources collectées.

A fin 2007, les disponibilités de la BCP ont enregistré une augmentation de 28% à 15 Mds DH. Leur part dans le total bilan de la BCP a augmenté de 3 points à 18%.
La réserve monétaire du CPM s'est élevée à 13,9 Mds DH, dont 13,5 Mds DH pour les BPR et 0,4 Mds DH pour la BCP. Le reliquat des disponibilités correspond à des excédents de trésorerie de la BCP en fin d'exercice.

II.3.2. Créances sur les établissements de crédit

(En MDH)	2005	2006	Var	2007	Var
Créances à vue	663	2 392	>100%	1 211	-49%
Créances à terme	4 653	9 196	98%	7 466	-19%
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	**5 316**	**11 588**	**118%**	**8 678**	**-25%**
Part des créances envers les EC dans le total bilan	*7%*	*15%*	*7,4 pts*	*10%*	*-4,3 pts*

Source : BCP-Comptes consolidés

Les créances sur les établissements de crédit et assimilés portent principalement sur les opérations de la BCP sur le marché interbancaire.

A fin 2006, les créances envers les établissements de crédit et assimilés ont augmenté de 118% à 11,6 Mds DH. Leur part dans le total bilan de la BCP s'est appréciée de 7,4 points à 15%.

---

12 La différence entre la réserve monétaire et les disponibilités provient d'une utilisation ponctuelle d'une partie de la réserve : La réserve monétaire étant calculée sur une base mensuelle (du 21 du mois n au 20 du mis n+1), la moyenne du solde de la réserve monétaire doit correspondre aux exigences réglementaires. Toutefois, les soldes quotidiens du compte de la Banque chez BAM peuvent différer, à la hausse comme à la baisse, de cette moyenne. Au 31/12/2006, le solde de la BCP chez BAM a coïncidé avec une légère baisse par rapport à la moyenne de la réserve monétaire correspondante au mois de décembre 2006/janvier 2007.

L'augmentation des créances envers les établissements de crédit trouve son origine dans le fait que la Banque a opté pour un placement plus important de d'une partie de sa trésorerie sur le marché interbancaire.

Au terme de l'exercice 2007, les créances envers les établissements de crédit et assimilés se sont repliées de 25% à 8,7 Mds DH. Leur part dans le total bilan de la BCP s'est réduite de 4,3 points à 10%.
La baisse des créances envers les établissements de crédit s'explique par un placement moins élevé de la Banque d'une partie de ses disponibilités sur le marché interbancaire.

II.3.3. Crédits à la clientèle

L'encours des crédits par type de produit a évolué comme suit sur les trois dernières années :

(en MDH)	2005	2006	Var	2007	Var
Crédits de trésorerie et à la consommation	2 359	3 254	38%	7 118	>100%
Crédits à l'équipement	2 580	3 201	24%	4 885	53%
Crédits immobiliers	380	443	17%	735	66%
Autres crédits	168	179	6%	262	47%
Créances sur la clientèle nettes	**5 487**	**7 076**	**29%**	**13 001**	**84%**
Part des créances sur la clientèle dans le total bilan	7%	9%	1,4 pts	15%	6,5 pts

Source : BCP-Comptes consolidés

En 2006, les créances nettes sur la clientèle se sont appréciées de 29% à 7,1 Mds DH sous l'effet de l'essor des crédits de trésorerie et à la consommation ainsi que des crédits à l'équipement qui ont connu une hausse respective de 38% et 24%. Corollairement à cette hausse, la part des créances clientèle dans le total bilan s'est accrue de 1,4 points à 9%.

En 2007, l'encours des créances nettes sur la clientèle s'est établi à 13 Mds DH, soit 15% du total actif de la BCP. Il est constitué essentiellement des crédits de trésorerie (7,1 Mds DH) et des crédits à l'équipement (4,9 Mds DH). Cette hausse est le fruit de l'agressivité commerciale entreprise par la BCP ces dernières années.

A fin 2007, la structure des crédits clientèle de la BCP est dominée par les crédits de trésorerie et à la consommation et les crédits à l'équipement qui représentent respectivement 55% et 38% du total des crédits distribués.
Pour la BCP, les crédits immobiliers ne représentent pas une partie phare de l'activité de financement du fait de la nature de sa clientèle : grandes entreprises ne sollicitant pas un montant élevé de crédits immobiliers.

Structure en %	2005	2006	2007
Crédits de trésorerie et à la consommation	43%	46%	55%
Crédits à l'équipement	47%	45%	38%
Crédits immobiliers	7%	6%	6%
Autres crédits	3%	3%	2%
Total Crédits	**100%**	**100%**	**100%**

Source : BCP-Comptes consolidés

La part des crédits de trésorerie et à la consommation a augmenté aux dépens des autres types de crédits sur toute la période sous revue, passant de 43% en 2005 à 46% en 2006 puis à 55% en 2007.

Evolution des indicateurs de la qualité du portefeuille crédits de la BCP :

(En MDH)	2005	2006	Var	2007 (*)	Var
Créances pré-douteuses	0	0	-100%	0	NA
Créances douteuses	4	110	>100%	0	NA
Créances compromises	97	47	-51%	4	-92%
Créances en souffrance nettes	**101**	**154**	**52%**	**4**	-98%
Provisions	**214**	**214**	**0%**	**69**	**-68%**
Créances en souffrance brutes	**315**	**368**	**17%**	**73**	**-80%**
Créances brutes sur la clientèle	**5 701**	**7 291**	**28%**	**13 070**	**79%**
Taux de créances en souffrance	**5,5%**	**5,0%**	**-0,5 pts**	**0,6%**	**-4,5 pts**
Taux de provisionnement	**67,9%**	**58,2%**	**-9,7 pts**	**94,9%**	**36,7 pts**

(*) Les créances en souffrance de l'exercice 2007 ont été retraitées d'une créance en souffrance sur un crédit restructuré déjà reprise mais dont la provision figurait encore dans les comptes de la BCP au 31/12/2007 (délai réglementaire d'apurement de 6 mois)
Source : BCP-Comptes consolidés retraités

La qualité du portefeuille clients de la BCP se caractérise par son faible taux de créances en souffrance par rapport au secteur bancaire du fait de la nature de l'activité d'intermédiation bancaire orientée grands comptes.
Ainsi, l'encours des créances en souffrance brut a augmenté en 2006 à 368 MDH puis s'est réduit à 73 MDH, avec un taux de créances en souffrance de 0,6% en 2007 et un taux de provisionnement de 94,9%.

Taux de transformation des dépôts en crédits de la BCP :

(En MDH)	2005	2006	Var	2007	Var
Total crédits clientèle bruts	5 627	7 225	28%	13 070	81%
Total dépôts clientèle	6 514	8 048	24%	12 337	53%
Ratio de transformation	**86%**	**90%**	**3,4 pts**	**106%**	**16,2 pts**

Source : BCP

La BCP a amélioré le taux de transformation de ses dépôts en crédits sur les deux dernières années passant de 86% en 2005 à 90% en 2006 puis à 106% en 2007. Ceci témoigne de l'agressivité commerciale de la BCP sur ce créneau de produits ainsi qu'une meilleure distribution des crédits.

II.3.4. Titres de placement, d'investissement et de participation

(en MDH)	2005	%	2006	%	Var	2007	%	Var
Titres de placement	9 145	19%	12 134	26%	33%	6 313	14%	-48%
Titres d'investissement	37 700	80%	34 783	74%	-8%	38 621	85%	11%
Titres de Participation	409	1%	371	1%	-9%	496	1%	34%
Valeur nette du portefeuille	**47 254**	**100%**	**47 287**	**100%**	**0%**	**45 430**	**100%**	**-4%**
Part des titres dans le total bilan	*64%*		*60%*			*54%*		

Source : BCP-Comptes consolidés

Le portefeuille de la BCP à fin 2007 se présente comme suit :

- Les titres de placement sont utilisés par la salle des marchés pour la réalisation d'opérations de trading sur le marché des capitaux. Ces titres représentent 14% du total portefeuille pour un montant de 6,3 Mds DH ;
- Les titres d'investissement sont destinés à être conservés jusqu'à leur échéance et représentent près de 85% du total portefeuille ;
- Les titres de participation correspondent aux participations de la BCP dans ses filiales non consolidées ainsi que les prêts participatifs et les créances rattachées aux participations et représentent 1% du total portefeuille consolidé de la BCP.

L'évolution du portefeuille titres de la BCP s'est opérée en fonction des anticipations de la BCP suite aux conditions du marché et des opportunités qui s'y sont présentées. Ainsi, en anticipant une hausse éventuelle en cas de tendance baissière, les titres sont alloués au portefeuille « placement » alors qu'en anticipant une baisse éventuelle en cas de tendance haussière, les titres sont alloués en portefeuille « investissement ».

En 2006, le portefeuille titres de la BCP s'est établi à 47,3 Mds DH en stagnation par rapport à celui de 2005. Cependant, la répartition de ce portefeuille a été différente : hausse de la part des titres de placement à 26% et baisse de celle des titres d'investissement à 74%. En anticipant une hausse des taux, la BCP a préféré ne pas renouveler ses titres échus en BDT en titres d'investissement et a opté à les placer en titres de placement.

En 2007, le portefeuille titres de la BCP a enregistré une baisse de 4% soit -1.857 MDH. Cette situation s'explique par la baisse des titres de placement, en liaison avec le non renouvellement des tombées des BDT (baisse de 48% entre 2006 et 2007, soit -5.820 MDH). Les titres d'investissement ont, quant à eux, enregistré une hausse de 11% (+3.838 MDH) suite notamment à l'acquisition de nouveaux titres et au renouvellement des titres BDT échus.

Durant la période sous revue, la structure du portefeuille titres d'investissement, de placement et de participations dans le total bilan est passée de 64% en 2005 à 60% en 2006 et 54% en 2007. Cette baisse de la part du portefeuille titres s'explique par la stagnation de ce portefeuille en 2006-2005 et sa baisse en 2007-2006 parallèlement à une hausse des crédits octroyés par la BCP.
Il est à signaler que les placements titres de la BCP proviennent majoritairement des excédents de trésorerie des BPR. En effet, sur la période sous revue, les placements titres ont représenté 100% des comptes ordinaires des BPR à fin 2005, 96% à fin 2006 et 97% à fin 2007.

Structure du portefeuille titres de la BCP

Les emplois de la BCP sont essentiellement constitués de titres de placement et d'investissement représentant 53% du total bilan à fin 2007. Ces derniers sont principalement investis en Bons du Trésor et assimilés (avec 88% du total des placements). Cette structure s'explique par la spécificité de la mission de la BCP, qui se doit, en tant que gestionnaire des excédents de trésorerie des BPR, de privilégier les placements à niveau de risque modéré.

(En Millions de DH)	2005	%	2006	%	2007	%
Bonds du Trésor et assimilés	43 800	92,7%	43 194	91,3%	39 834	87,7%
Autres émetteurs	2 029	4,3%	1 859	3,9%	2 301	5,1%
Titres de propriété	1 016	2,2%	1 863	3,9%	2 798	6,2%
Titres de participation	409	0,9%	371	0,8%	496	1,1%
Valeur nette du portefeuille	**47 254**	**100,0%**	**47 287**	**100,0%**	**45 430**	**100,0%**

Source : BCP-Comptes consolidés

Le portefeuille titre de participations consolidé par secteur d'activité au 31/12/2007 :

(en KDH)	Valeur brute	Provision	Valeur nette	Comptes courants nets de provisions (*)	Total
Banques	59 408	1 703	57 705	10 384	68 089
Sociétés de financement	4 492	1 433	3 059	2 491	5 550
Sociétés de portefeuille	10 538		10 538		10 538
Immobilier	138 419	21 718	116 701	22 878	139 579
Autres	271 511	3 576	267 935	4 620	272 555
Total général	**484 368**	**28 430**	**455 938**	**40 373**	**496 311**

(*) La provision pour dépréciation des comptes courants s'élève à 1 500 KDH
Source : BCP-Comptes consolidés

Les secteurs les plus importants dans les titres de participation de la BCP sont le secteur immobilier (participations dans des sociétés de promotion immobilière) et le secteur financier.

Le portefeuille titre de participations consolidé par secteur d'activité au 31/12/2006 :

(en KDH)	Valeur brute	Provision	Valeur nette	Comptes courants nets de provisions (*)	Total
Banques	47 601	1 671	44 931	10 191	55 122
Sociétés de financement	17 022	2 152	14 483	2 445	16 928
Sociétés de portefeuille	5 578	40	5 538		5 538
Immobilier	138 483	14 272	124 211	28 020	152 231
Autres	140 535	6 701	134 528	6 212	140 740
Total général	**349 219**	**24 836**	**323 691**	**46 868**	**370 559**

(*) La provision pour dépréciation des comptes courants s'élève à 1 500 KDH
Source : BCP-Comptes consolidés

Le portefeuille titre de participations consolidé par secteur d'activité au 31/12/2005 :

(en KDH)	Valeur brute	Provision	Valeur nette	Comptes courants nets de provisions (*)	Total
Banques	157 078	66 098	90 980	9 978	100 958
Sociétés de financement	16 985	2 862	14 123	2 394	16 517
Sociétés de portefeuille	5 578	280	5 298		5 298
Immobilier	136 483	12 092	124 391	20 398	144 789
Autres	143 994	6 917	137 077	4 712	141 789
Total général	**460 118**	**88 249**	**371 869**	**37 482**	**409 351**

(*) La provision pour dépréciation des comptes courants s'élève à 2 683 KDH
Source : BCP-Comptes consolidés

II.3.5. Autres actifs

En 2006, les autres actifs ont augmenté de 25% à 744 MDH en raison des sommes dues à l'Etat au titre de l'acompte de l'IS et des régularisations Actif de fin d'année.
En 2007, suite à une augmentation des régularisations de fin d'année relatives à certaines opérations de change et de hors bilan, les autres actifs ont augmenté de 42% à 1054 MDH.

II.3.6. Créances subordonnées

En 2006, les créances subordonnées ont stagné au même niveau que 2005 à 100 MDH. Alors qu'en 2007, elles ont augmenté à 420 MDH au titre de nouvelles souscriptions à des créances subordonnées émises.

II.3.7. Immobilisations incorporelles

En 2006, les immobilisations incorporelles ont augmenté de près de 30 MDH en 2006 et de 11 MDH en 2007 pour se situer à 74 MDH.

II.3.8. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont réparties en immobilisations corporelles d'exploitation et hors exploitation.
En 2006, les immobilisations corporelles d'exploitation et hors exploitation ont enregistré une progression respective de 26,5 MDH et 9,4 MDH s'établissant respectivement à 325 MDH et 400 MDH. Leur augmentation s'explique par l'acquisition d'immeubles pris en crédit-bail (retraités) et d'immeubles et mobiliers hors exploitation.
En 2007, les immobilisations corporelles d'exploitation et hors exploitation ont enregistré une évolution respective de -2,5 MDH et 24,4 MDH s'établissant respectivement à 322 MDH et 425 MDH. Cette situation trouve son origine dans l'amortissement des immobilisations et l'acquisition d'immeubles hors exploitation.

II.3.9. Ecarts d'acquisition

Les écarts d'acquisition bruts se sont élevés à un niveau de 17,2 MDH à fin 2006, et ont été totalement amortis.
En 2007, les écarts d'acquisition n'ont pas connu de variation.

II.4. Analyse du Hors Bilan

(en MDH)	2005	2006	Var	2007	Var
Engagements donnés	**8 233**	**8 905**	**8%**	**9 363**	**5%**
Engagements de financement donnés en faveur d'établissements de crédit et assimilés	20	38	84%	40	7%
Engagements de financement donnés en faveur de la clientèle	3 088	5 105	65%	5 865	15%
Engagements de garantie d'ordre d'établissements de crédit et assimilés	2 088	2 140	3%	2 452	15%
Engagements de garantie d'ordre de la clientèle	95	137	45%	268	96%
Autres titres à livrer	2 942	1 485	-50%	738	-50%
Engagements reçus	**334**	**882**	**164%**	**1 322**	**50%**
Engagements de financement reçus en faveur d'établissements de crédit	0	0	0%	142	NA
Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit et assimilés	313	879	181%	876	-0.3%
Engagements de garantie reçus de l'Etat et d'organismes de garantie divers	0	3	NA	4	51%
Autres titres à recevoir	21	0	NA	300	NA

Source : BCP-Comptes consolidés

Au titre de l'exercice 2006, les engagements donnés par signature de la BCP ont enregistré une croissance de 8% à 8,9 Mds DH par rapport à l'exercice 2005. Cette évolution s'explique principalement par la hausse des engagements en faveur de la clientèle qui ont augmenté de 65% à 5,1 Mds DH. En revanche, les autres titres à livrer ont baissé à 1,5 Mds DH.
Les engagements reçus par signature se sont nettement appréciés, s'établissant à 882 MDH suite à l'augmentation des engagements de garantie reçus en faveur d'établissements de crédit de 566 MDH à un niveau de 879 MDH.

Au terme de l'exercice 2007, les engagements donnés par signature de la BCP se sont situés à 9,4 Mds DH, en croissance de 5% par rapport à l'exercice 2006. Cette évolution est imputable à

la hausse des engagements en faveur de la clientèle (+15%, soit 5,6 Mds DH) et aux engagements de garantie d'ordre d'établissements de crédit et assimilés (+15% à 2,45 Mds DH).
Toutefois, les autres titres à livrer ont baissé à 738 MDH à fin 2007.
Les engagements reçus par signature se sont appréciés de 50% à 1,3 Mds DH grâce à l'amélioration des engagements de financement reçus en faveur d'établissements de crédit et des autres titres à recevoir.

III. Analyse du Compte de Produits et Charges

(en MDH)	2005	2006	Var	2007	Var
Produits d'exploitation bancaire	3 383	4 032	19%	4 580	14%
Charges d'exploitation bancaire	2 539	2 904	14%	3 256	12%
Produit Net Bancaire	**844**	**1 128**	**34%**	**1 324**	**17%**
Produits d'exploitation non bancaire	1 038	1 103	6%	1 104	0%
Charges d'exploitation non bancaire	444	152	-66%	166	10%
Charges générales d'exploitation bancaire	958	1 077	12%	1 231	14%
Dotations aux provisions et pertes sur créances irrécouvrables	127	190	49%	84	-56%
Reprises de provisions et récupérations sur créances amorties	529	522	-1%	31	-94%
Dotations aux amortissements sur écarts d'acquisition	0	2	700%	0	-100%
Résultat courant	**881**	**1 331**	**51%**	**978**	**-27%**
Produits non courants	127	214	69%	26	-88%
Charges non courantes	262	392	50%	35	-91%
Résultat non courant	**-136**	**-179**	**32%**	**-9**	**-95%**
Impôts sur les résultats	331	364	10%	333	-9%
Résultat Net des entreprises intégrées	**415**	**789**	**90%**	**636**	**-19%**
Quote- part dans les résultats des entreprises mises en équivalence	11	13	18%	17	26%
Résultat Net du groupe	**426**	**802**	**88%**	**653**	**-19%**
Part du groupe	415	745	79%	632	-15%
Part des intérêts minoritaires	11	57	436%	21	-64%

Source : BCP-Comptes consolidés

III.1. Produits d'exploitation bancaire

(en MDH)	2005	2006	Var	2007	Var
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	223	416	87%	560	35%
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	255	352	38%	489	39%
Intérêts et produits assimilés sur titres de créance	2 493	2 479	-1%	2 302	-7%
Produits sur titres de propriété	13	16	24%	52	227%
Commissions sur prestations de service	94	176	87%	321	82%
Autres produits bancaires	305	593	94%	857	45%
Produits d'exploitation bancaire	**3 383**	**4 032**	**19%**	**4 580**	**14%**

Source : BCP-Comptes consolidés

En 2006, les produits d'exploitation bancaire consolidés se sont établis à 4 Mds DH en progression de 19% par rapport à l'exercice précédent du fait de la progression des intérêts sur opérations avec la clientèle et les établissements de crédits ainsi que des autres produits bancaires.
En 2007, les produits d'exploitation bancaire consolidés ressortent à prés de 4,6 Mds DH en augmentation de 13,6% par rapport à 2006 grâce à la progression des intérêts sur les opérations avec la clientèle et les établissements de crédit, associée à celle des commissions sur prestations de service ainsi que les autres produits bancaires. Ces derniers correspondent principalement aux produits sur opérations de change et plus-value sur titres de placements.

III.1.1. Intérêts et produits assimilés sur opérations avec les Etablissements de Crédits

(en MDH)	2005	2006	Var	2007	Var
Intérêts et produits sur opérations avec les établissements de crédits	223	416	87%	560	35%

Source : BCP-Comptes consolidés

Ils correspondent essentiellement aux intérêts sur valeurs reçues en pension, prêts et autres comptes ainsi que les intérêts sur comptes ordinaires des établissements de crédits.

Au terme de l'exercice 2006, les intérêts et produits sur opérations avec les établissements de crédit ont enregistré une forte croissance de 87% s'établissant à 416 MDH, et ce parallèlement à la hausse de l'encours des créances envers les établissements de crédits à fin 2006.

A fin 2007, les intérêts et produits sur opérations avec les établissements de crédit ont progressé de 35% par rapport à l'année précédente suite notamment à l'augmentation de l'encours moyen des créances envers les établissements de crédits et la hausse du taux de rémunération sur les placements en devises. Ils contribuent à hauteur de 12% du total des produits d'exploitation de la BCP.

III.1.2. Intérêts et produits sur opérations avec la clientèle

(en MDH)	2005	2006	Var	2007	Var
Intérêts et produits sur opérations avec la clientèle	255	352	38%	489	39%

Source : BCP-Comptes consolidés

Les intérêts et produits sur opérations avec la clientèle réalisés en 2006 se sont montés à 352 MDH en augmentation de 38% par rapport à 2005, grâce à l'appréciation des créances sur la clientèle de 29%.
Au terme de l'exercice 2007, les intérêts et produits sur opérations avec la clientèle ont enregistré une progression de 39% par rapport à 2006 passant de 352 à près de 489 MDH. Leur part dans le total des produits d'exploitation bancaire est de 11%.
Cette évolution confirme la stratégie de la BCP de développer son portefeuille de clientèle grande entreprise, d'où la progression de l'encours des crédits qui ressort à 13 Mds DH contre 7 Mds DH une année auparavant.

III.1.3. Intérêts et produits assimilés sur titres de créances et taux de rendement

(en MDH)	2005	2006	Var	2007	Var
Intérêts et produits assimilés sur titres de créances	2 493	2 479	-1%	2 302	-7%

Source : BCP-comptes consolidés

Les intérêts et produits assimilés sur titres de créances correspondent en quasi-totalité à ceux générés par le portefeuille titres d'investissement et de placement. Ceux-ci contribuent à hauteur de 50% du total des produits d'exploitation bancaire à fin 2007 contre 61% en 2006 et 74% en 2005.

A fin 2006, les intérêts et produits assimilés sur titres de créance ont baissé de 1% à 2479 MDH suite à la stagnation de l'encours du portefeuille titres.
Au titre de l'exercice 2007, les intérêts et produits assimilés sur titres de créances se sont réduits de 7% en parallèle à la baisse du taux de rendement du portefeuille titres de la BCP.

III.1.4. Produits sur titres de propriété

(en MDH)	2005	2006	Var	2007	Var
Produits sur titres de placement	6,5	8,2	27%	6,9	-16%
Produits sur titres de participation et emplois assimilés	6,3	7,6	21%	44,7	487%
Produits sur titres de propriété	**12,7**	**15,8**	**23%**	**52,0**	**225%**

Source : BCP-Comptes consolidés

Les produits sur titres de propriété comprennent essentiellement les dividendes perçus par la BCP de la part de ses filiales non consolidées.
En 2006, ces produits ont progressé de 23% parallèlement à la hausse de l'encours des titres de propriété de 57% : les produits sur titres de placement ont progressé de 27% suite à la hausse de l'encours des titres de placement de 83% alors que les prouidts sur titres de participation ont progressé de 21% malgré la baisse de l'encours des titres de participation de 9%.
Au titre de l'exercice 2007, les produits sur titres de propriété se sont à nouveau inscrits à la hausse à 52 MDH, suite à l'effet d'un dividende exceptionnel distribué par une société immobilière du groupe (32 MDH) ainsi qu'à la hausse de l'encours des titres de propriété de 47%.

III.1.5. Commissions sur prestations de service

(en MDH)	2005	2006	Var	2007	var
BCP	85	121	42%	201	66%
Banque Chaabi du Maroc	2	2	0%	59	>>100%
Media Finance	1	0	-100%	0	NA
Chaabi LLD	6	33	450%	57	73%
BPMG	0	19	NA	3	-84%
Commissions sur prestations de service	**94**	**176**	87%	**321**	82%

Source : BCP-Comptes consolidés

Les commissions sur prestations de service ont progressé de 87% à fin 2006 à 176 Mdh suite à la hausse des commissions perçues par la BCP, Chaabi LLD et BPMG

A fin 2007, la progression des commissions sur prestation de service de 82% s'explique par l'impact de la BCP, de la BCDM et de Chaabi LLD et ce malgré la baisse des commissions de la BPMG.

Malgré la forte progression enregistrée entre 2005 et 2007 (TCAM de 85%), la part des commissions sur prestations de service dans le total des produits d'exploitation de la BCP n'excède pas 7% et s'explique essentiellement par la nature de l'activité bancaire de la BCP et l'absence de réseau d'agences propre à la BCP qui ne lui permet pas d'avoir une large base clientèle : clientèle de grandes entreprises à faible taux de commissionnement.

Ventilation des commissions perçues par la BCP par catégorie :

(en % des commissions perçues)	2005	2006	Var	2007	Var
relatives aux interventions sur les marchés primaires de titres	7%	19%	12 pts	18%	-1 pts
sur moyens de paiement	31%	22%	-8 pts	14%	-8 pts
sur activités de conseil et d'assistance	0%	0%	0 pts	23%	23 pts
sur autres prestations de service	61%	58%	-3 pts	45%	-14 pts
Commissions perçues	**100%**	**100%**		**100%**	

A fin 2007, les commissions perçues par la BCP comprennent essentiellement les commissions relatives aux interventions sur les marchés primaires de titres (18%), les commissions sur moyens de paiement (14%), les commissions sur activités de conseil et d'accistance (23%) et autres commissions (45%).

III.1.6. Autres produits sur opérations bancaires

(en MDH)	2005	2006	Var	2007	Var
BCP	286	446	56%	805	80%
Banque Chaabi du Maroc	2	2	0%	1	-50%
Media Finance	17	139	718%	32	-77%
Chaabi LLD	1	1	0%	3	200%
BPMC	0	0	NA	13	NA
BPMG	0	5	NA	4	-20%
Autres produits sur opérations bancaires	**305**	**593**	**94%**	**857**	**45%**

Source : BCP-Comptes consolidés

En 2006, les autres produits sur opérations bancaires ont augmenté de 288 MDH suite à la contribution de la BCP (produits sur opérations de change et plus-value sur titres de placements) et Médiafinance (plus-value de cession de titres de placements).

A fin 2007, ces produits contribuent à hauteur de 19% du total des produits d'exploitation.

Ventilation des autres produits sur opérations bancaires de la BCP par catégorie :

(en % des autres produits sur opérations bancaires)	2005	2006	Var	2007	Var
Revenus des titres de placement	42%	60%	18 pts	44%	-16 pts
Gains sur opérations de change virement	50%	36%	-14 pts	48%	12 pts
Divers autres produits bancaires	8%	4%	-4 pts	8%	4 pts
Autres produits sur opérations bancaires	**100%**	**100%**		**100%**	

A fin 2007, les gains sur opérations de change virements et les revenus des titres de placement ont représenté respectivement 48% et 44% du total des autres produits sur opérations bancaires.

III.2. Charges d'exploitation bancaire

(en MDH)	2 005	2 006	Var	2 007	Var
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec les établissements de crédit	2 304	2 415	5%	2 489	3%
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec la clientèle	128	213	66%	322	51%
Charges sur opérations de crédit-bail et de location	1	3	>100%	3	6%
Autres charges bancaires	107	273	>100%	442	62%
Charges d'exploitation bancaire	**2 539**	**2 904**	**14%**	**3 256**	**12%**

Source : BCP-Comptes consolidés

III.2.1. Intérêts et charges sur les opérations avec les établissements de crédit

(en MDH)	2005	2006	Var	2007	Var
Intérêts et charges sur opérations avec les EC	**2 304**	**2 415**	5%	**2 488**	3%
dont intérêts servis aux BPR	2 265	2 322	3%	2 249	-3%
Encours moyen des ressources provenant des BPR	46 199	49 978	8%	52 132	4%
Coût du placement des ressources provenant des BPR	**4,9%**	**4,6%**	**-0,3 pts**	**4,3%**	**-0,3 pts**

Source : BCP-Comptes consolidés-DPCG

Ces charges sont principalement constituées des intérêts servis aux BPR au titre de la rémunération de leurs excédents de trésorerie. Ceux-ci se sont établis à près de 2,5 Mds DH en 2007 représentant 76% du total des charges d'exploitation bancaire de la BCP contre 83% en 2006.

En 2006, les intérêts et charges sur opérations avec les établissements de crédits ont augmenté de 5% à 2415 MDH et ce suite à l'effet conjugué de l'augmentation :

- des intérêts servis aux BPR de 3% à 2322 MDH suite à l'effet contrasté de l'augmentation de l'encours moyen des ressources provenant des BPR et la baisse du taux de rendement du portefeuille titres de la BCP ;
- des intérêts servis au titre d'opérations avec les autres établissements de crédit de 54 MDH à 93 MDH suite à un niveau de dettes avec les établissements de crédit supérieur à l'exercice 2005.

En 2007, les intérêts et charges sur opérations avec les établissements de crédit se sont appréciés de 3% à 2488 MDH et ce suite à l'effet contrasté de :

- l'augmentation des intérêts servis au titre d'opérations avec les autres établissements de crédit de 146 MDH à 239 MDH suite principalement au différentiel d'intérêts sur opérations de couverture effectuées par la BCP (113 MDH) ;
- la baisse des intérêts servis aux BPR et ce, parallèlement à la baisse du taux de rendement du portefeuille titres de la BCP, et ce malgré l'augmentation de l'encours moyen des ressources provenant des BPR.

III.2.2. Intérêts et charges sur les opérations avec la clientèle

(en MDH)	2005	2006	Var	2007	Var
Intérêts et charges sur opérations avec la clientèle	128	212	66%	322	52%

Source : BCP-Comptes consolidés

En 2006, les intérêts sur opérations avec la clientèle se sont appréciés de 65% et ressortent à 212 MDH sous l'effet d'une hausse des dépôts à terme (+27%) et des comptes d'épargne (+73%). Ainsi, le coût moyen des dépôts s'est apprécié de 0,2 points à 2,7%.

Concernant l'année 2007, l'évolution des intérêts servis à la clientèle s'est limitée à 52% suite à l'évolution des dépôts rémunérés (+33%) et du coût moyen des dépôts (+0,6 points) à 3,3%.

III.3. Produit Net Bancaire

(en MDH)	2005	2006	Var	2007	Var
Intérêts et produits assimilés	2 971	3 247	9%	3 350	3%
Intérêts et charges assimilées	2 432	2 628	8%	2 810	7%
Marge d'intérêts	**539**	**619**	**15%**	**540**	**-13%**
Commissions perçues	95	176	85%	321	82%
Commissions servies	3	5	67%	38	>100%
Marge sur commissions	**92**	**171**	**86%**	**283**	**66%**
Résultat des opérations sur titres de placement	98	222	>100%	296	33%
Résultat des opérations de change	101	103	2%	151	47%
Résultat des opérations de marché	**199**	**325**	**63%**	**447**	**38%**
Divers	14	12	-14%	54	>100%
Produit net bancaire	**844**	**1 127**	**34%**	**1 324**	**18%**

Source : BCP-Comptes consolidés

III.3.1. Structure du PNB

(en % du PNB)	2005	2006	Var	2007	Var
Marge d'intérêts	64%	55%	-8,9 pts	41%	-14,1 pts
Marge sur commissions	11%	15%	4,3 pts	21%	6,2 pts
Résultat des opérations de marché	24%	29%	5,3 pts	34%	4,9 pts
Divers	2%	1%	-0,6 pts	4%	3,0 pts
Produit net bancaire	**100%**	**100%**		**100%**	

Source : BCP-Comptes consolidés

Sur la période 2005-2007, la part de la marge d'intérêts a baissé dans le PNB de 23,1 points, parallèlement à la baisse du taux de rendement des titres de créances de la BCP, et ce en faveur d'une plus grande part de la marge sur commissions et du résultat des opérations de marché.

III.3.2. Marge d'intérêts

La marge d'intérêt 2006 s'élève à 619 MDH contre 539 MDH en 2005 soit une croissance de l'ordre de 15%. Cette évolution s'explique par une augmentation des intérêts et produits assimilés de 9,3% engendrée principalement par la hausse des encours crédits.

En 2007, la marge d'intérêts a régressé de 12,8% à cause de la baisse de l'encours du portefeuille titres de 4% qui a entrainé une diminution des produits sur titres de créances de l'ordre de 7% soit près de 177 MDH, ainsi qu'à une hausse plus importante des charges que celle des produits d'intérêt.

III.3.3. Marge sur commissions

Depuis l'année 2005, la marge sur commissions s'est inscrite en constante amélioration enregistrant une progression de 76% sur la période pour atteindre 283 MDH à fin 2007 suite au développement des activités génératrices de commissions (intermédiation bancaire et conseil).
En effet, en 2006, la marge sur commissions a augmenté de 86% à 171 MDH suite notamment à la hausse des commissions perçues (récupérations de frais). Ainsi, la part de la marge sur commissions dans le PNB de la BCP a progressé à 15%.
En 2007, la marge sur commissions a progressé de 66% à 283 MDH suite notamment à la hausse des commissions perçues sur prestations de services sur crédits et sur activités de conseils et d'assistance, et ce en dépit de la hausse des commissions payées sur opérations de change. La part de la marge sur commissions dans le PNB de la BCP s'est appréciée à 21%.

III.3.4. Résultat des opérations de marché

En 2006, le résultat des opérations de marché a enregistré une croissance de 63,3%. Cette progression résulte de l'évolution positive des éléments suivants :

- Résultat des opérations sur titres de placement (+124 MDH) : augmentation des plus-values de cessions (+218 MDH) et des reprises de provisions (+12 MDH) supérieure à celle des moins-values de cessions (+102 MDH) et des dotations (+5 MDH) ;
- Résultat des opérations de change (+2 MDH).

Au titre de l'exercice 2007, le résultat des opérations de marché s'est à nouveau inscrit à la hausse grâce à la croissance des éléments suivants :

- Résultat des opérations sur titres de placement (+74 MDH) : augmentation des plus-values de cessions (+52 MDH), baisse des moins-values de cessions (+52 MDH), augmentation des reprises de provisions (4 mdh) contre une augmentation des dotations (+33 MDH) ;
- Résultat des opérations de change (+48 MDH).

III.4. Les Produits d'exploitation non bancaire

(en MDH)	2005	2006	Var	2007	Var
Frais refacturés aux BPR	796	858	8%	876	2%
Autres produits d'exploitation non bancaire	242	244	1%	228	-7%
Produits d'exploitation non bancaire	**1 038**	**1 102**	**6%**	**1 104**	**0%**

Source : BCP-Comptes consolidés

Les produits d'exploitation non bancaire se composent principalement des frais refacturés aux BPR au prix coûtant en contrepartie des services d'intérêt commun rendus. Ils ont enregistré une hausse de 6% pour atteindre 1,1 Mds DH à fin 2006 suite essentiellement à l'augmentation des frais refacturés aux BPR.
Les autres produits d'exploitation non bancaire concernent des produits de filiales non bancaires, notamment les produits d'assurance de Maroc Assistance Internationale (186 MDH en 2006 contre 176 MDH en 2005) et les produits de Moussahama (2 MDH en 2006 contre 41 MDH en 2005) ainsi que certains produits accessoires de la BCP qui ont augmenté de 33 MDH se situant à 57 MDH en 2006.

En 2007, la progression des produits d'exploitation non bancaire s'est limitée à 0,1% : l'augmentation des frais refacturés aux BPR a été atténuée par la légère baisse des autres produits d'exploitation non bancaire.
Les autres produits d'exploitation non bancaire ont concerné la BCP pour 29 MDH et MAI pour 199 MDH.

III.5. Les charges d'exploitation non bancaire

(en MDH)	2005	2006	Var	2007	Var
Charges d'exploitation non bancaire	444	152	-66%	166	10%

Source : BCP-Comptes consolidés

En 2006, les charges d'exploitation non bancaire ont enregistré une considérable baisse (-66%) du fait de l'effet exceptionnel de la moins-value réalisée sur cession du titre CIH de 302 MDH en 2005 (moins-values de cession sur immobilisations financières).
Les charges d'exploitation non bancaire concernent principalement l'activité de Maroc Assistance Internationale pour 129 MDH.

En 2007, les charges d'exploitation non bancaire ont augmenté de 10% à 166 MDH, parallèlement à la dotation de la BCP au fonds de soutien (36 MDH en 2007 contre 23 MDH en 2006).

III.6. Les charges générales d'exploitation bancaire

(en MDH)	2005	2006	Var	2007	Var
Charges de personnel	510	509	0%	559	10%
Impôts et Taxes	16	20	23%	18	-9%
Charges externes	348	438	26%	547	25%
Autres charges générales d'exploitation	8	15	92%	12	-18%
Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles	75	95	26%	93	-1%
Charges générales d'exploitation	**958**	**1 077**	**12%**	**1 230**	**14%**
dont frais refacturés aux BPR	796	858	8%	876	2%
Charges générales d'exploitation retraitées des frais refacturés aux BPR	**161**	**219**	**36%**	**354**	**62%**

Source : BCP-Comptes consolidés

Au titre de l'exercice 2006, les charges générales d'exploitation ont enregistré une évolution à la hausse de 12% sous l'effet d'une progression des charges externes de 26%.
L'augmentation des charges générales d'exploitation retraitées des frais refacturés aux BPR provient essentiellement de la filiale Chaabi LLD du fait du développement de son activité ainsi que de l'intégration des filiales BPMC et BPMG dans le périmètre de consolidation en 2006.

En 2007, les charges générales d'exploitation ont augmenté de 14% sous l'effet conjugué d'une hausse de près de 10% des charges de personnel (augmentations promotionnelles et générales, nouveaux recrutements et programme de retraite anticipée bonifié) qui représentent près de 46% du total des charges d'une part et d'une hausse de 25% des charges externes d'autres part.
L'augmentation des charges générales d'exploitation retraitées des frais refacturés aux BPR provient essentiellement des filiales Maroc Assistance Internationale, la BCDM et Chaabi LLD.

Structure des frais refacturés aux BPR :

(en MDH)	2005	2006	2007
Fonds commun y compris prestations C.I (*)	709	768	785
CD-ROMS	2	2	2
Confections chéquiers	3	0	0
Frais d'affranchissement MRE	29	30	28
Frais d'affranchissement C.I	54	58	61
Total des frais refacturés aux BPR	**796**	**858**	**876**

(*) CI : Centre Informatique
Source : BCP- Sur base sociale

Ces frais sont constitués à hauteur de 90% de charges de personnel et de charges générales d'exploitation refacturés dans le cadre du fonds commun et des prestations informatiques. Rappelons que le fonds commun est un centre d'imputation des charges communes au CPM réparties en huit centres en contrepartie des services rendus par la BCP aux BPR (cf. services d'intérêts communs).

III.7. Coefficient d'exploitation

(en MDH)	2005	2006	Var	2007	Var
Produit Net Bancaire (1)	844	1127	34%	1324	17%
Charges Générales d'Exploitation réduites des frais refacturés aux BPR (2)	161	219	36%	354	62%
Coefficient d'exploitation (2)/(1)	**19%**	**19%**	**0,3 pts**	**27%**	**7,3 pts**

Source : BCP-Comptes consolidés

Le coefficient d'exploitation s'est apprécié de 7,3 points en 2007 en raison de la hausse des charges générales d'exploitation de 61,6%. Néanmoins, ce coefficient reste inférieur à celui du secteur bancaire qui est d'environ 50%. L'activité prépondérante de gestionnaire de fonds et l'absence de réseau d'agences chez la BCP explique ce faible taux.

III.8. Résultat courant

(en MDH)	2005	2006	Var	2007	Var
Produit net bancaire	**844**	**1 127**	**34%**	**1 324**	**17%**
Résultat des opérations sur immobilisations financières	230	81	-65%	-3	-104%
Autres produits d'exploitation non bancaire	997	1 090	9%	1 104	1%
Autres charges d'exploitation non bancaire	142	152	7%	166	10%
Charges générales d'exploitation	958	1 077	12%	1 230	14%
Résultat Brut d'exploitation	**971**	**1 069**	**10%**	**1 027**	**-4%**
Dotations nettes des reprises aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	67	-66	-198%	-7	-89%
Autres dotations nettes de reprises aux provisions	23	-198	-972%	57	-129%
Dotations nettes des reprises aux amortissements des écarts d'acquisition		2	NA		0
Résultat Courant	**881**	**1 331**	**51%**	**978**	**-27%**

Source : BCP-Comptes consolidés

En 2006, le résultat brut d'exploitation a progressé de 10% et s'établit à 1,1 Mds DH. Cette croissance résulte principalement de :

- Amélioration du PNB de l'ordre de 34% ;
- Hausse des autres produits d'exploitation non bancaires de 9%
- Et ce, malgré l'augmentation des charges générales d'exploitation et la baisse du résultat des opérations sur immobilisations financières : en 2005, les opérations sur immobilisations financières étaient impactées par l'effet exceptionnel de la reprise de provisions sur titres CIH de 494 MDH contre la constatation de la moins value sur cession des titres de participation CIH d'un montant de 302 MDH. En 2006, le résultat des opérations sur immobilisations financières a été impacté par des retraitements consolidés relatifs à des neutralisations de dotations aux provisions constituées sur le titre BPMG (72 MDH) intégrée au périmètre de consolidation en 2006.

Aussi, le résultat courant 2006 ressort à 1,33 Mds DH en raison :

- de la progression du résultat brut d'exploitation de 10% ;
- des dotations nettes de reprises pour créances en souffrance de -66 MDH, se ventilant comme suit :
    - Dotations pour créances en souffrance de 1 MDH (contre 69 MDH en 2005 pour le Britanic Hotel) ;
    - Pertes sur créances irrécupérables de 13 MDH ;
    - Reprises de la provision pour créances en souffrance du palais des roses pour 67 MDH (restructuration de la créance).
- et des dotations nettes pour autres risques de -198 MDH se composant de 5 MDH au niveau de la BCDM et de -204 MDH au niveau de la BCP. Cette dernière se détaille comme suit :
    - Reprise de provisions réglementées de 19 MDH et pour autres risques et charges de 327 MDH principalement composée de la reprise de la provision pour risque fiscal lié à la fusion-absorption de l'ex-SMDC suite au règlement de ce contentieux fiscal et de la reprise de la provision sur la différence de l'impôt sur les sociétés pour l'exercice 2000 de 9 MDH ;
    - En contrepartie de la constatation de provisions pour investissement de 19 MDH et de provisions pour pertes et charges de 123 MDH relatives principalement à un différend avec l'administration italienne de 90 MDH et à des congés payés de 13 MDH.

En 2007, malgré l'évolution favorable du Produit Net Bancaire (+17%), le résultat brut d'exploitation a baissé de 4% s'inscrivant à 1,03 Mds DH, en raison de la baisse du résultat sur immobilisations financières à -3 MDH compte tenu de la non réalisation d'éléments exceptionnels en 2007 par rapport à 2006. En 2007, la BCP a également inscrit des dotations sur des titres de participation, en l'occurrence, Mossahama (5 MDH) et Sonadac (6 MDH).

Aussi, le résultat courant a enregistré une baisse de 27% et s'établit à 978 MDH du fait de la baisse du résultat brut d'exploitation ainsi que l'augmentation des autres dotations non courantes nettes liée à la reprise de provision enregistrée en 2006 (327 MDH suite au règlement du contentieux fiscal relatif à la fusion-absorption de l'ex-SMDC) et non récurrente en 2007 :

- Les dotations pour créances en souffrance se sont établies à 12 MDH : 10 MDH pour la BPMC, 1 MDH pour la BCP et pour la BCDM ;
- Les reprises pour créances en souffrance ont principalement concerné la BPMC (12 MDH) et la BCDM (6 MDH) ;
- Les autres dotations nettes des reprises de 57 MDH liées notamment à la constatation de diverses provisions à la BCP (congés payés : 8 MDH, primes fin de carrière : 8 MDH, rappel IR : 5 MDH, agents retraités : 4 MDH), et à la BCDM (6 MDH).

Coût du risque :

En MDH	2005	2006	Var	2007	Var
Dotations aux provisions pour créances en souffrance et pertes sur créances irrécouvrables	77	50	-35%	12	-77%
Reprises des provisions pour créances en souffrance et récupérations de créances amorties	10	116	1071%	19	-84%
Dotations nettes aux provisions	**67**	**-66**	**NA**	**-7**	**89%**
Encours brut de crédits	5 701	7 291	28%	13 070	79%
Coût du risque	**1,2%**	**-0,9%**	**-2,1 pts**	**-0,05%**	**0,85 pts**

Source : BCP-Comptes consolidés

Vu que les reprises des provisions pour créances en souffrance ont été supérieures aux dotations aux provisions pour les créances en souffrance sur les exercices 2006 et 2007, le coût du risque de la BCP a été négatif.

III.9. Résultat non courant

(en MDH)	2005	2006	Var	2007	Var
Produits non courants	126	214	69%	26	-88%
Charges non courantes	262	392	50%	35	-91%
Résultat Non courant	**-136**	**-179**	**32%**	**-9**	**-95%**

Source : BCP-Comptes consolidés

A fin 2006, le résultat non courant s'est élevé à -179 MDH contre -136 MDH en 2005 en raison de charges non courantes de 392,4 MDH contre 262,2 MDH une année auparavant.

En 2007, le résultat non courant s'est nettement amélioré en passant à -9 MDH.

La répartition des produits et charges non courantes sur les trois dernières années par filiale est retracée dans le tableau suivant :

(en MDH)	2005	2006	Var	2007	Var
BCP	124	140	13%	21	-85%
BPMC		72	NA	2	-98%
MAI		1	NA	1	-9%
Moussahama	2		-100%		NA
Chaabi LLD		1	NA	3	333%
Produits non courants	**126**	**214**	**69%**	**26**	**-88%**
BCP	223	333	49%	3	-99%
BCDM	20	20	0%	21	5%
Moussahama	19	3	-84%	5	67%
Chaabi LLD		1	NA	2	100%
BPMC		1	NA	3	200%
BPMG		35	NA	0	-100%
Charges non courantes	**262**	**392**	**50%**	**35**	**-91%**

Source : BCP

En 2005, les produits non courants correspondent principalement au remboursement du quart de la créance faite en 1999 au profit de la BCDM (20 MDH) ainsi qu'une subvention du fonds de soutien (100 MDH) qui a servi à combler la dotation non courante relative au contrôle fiscal post-fusion de l'ex-SMDC du même montant. Les autres charges non courantes de l'exercice

2005 sont constituées principalement du remboursement de la subvention relative à la dotation du titre CIH et ce, suite à la cession de la participation intégrale détenue par la BCP (115 MDH) ainsi que la constatation d'une charge non courante au niveau de la BCDM (20 MDH) relative au remboursement d'une partie de sa dette envers la BCP.

En 2006, les produits non courants de la BCP ont porté principalement sur le remboursement de la dette de la BCDM pour 20 MDH, l'effet de l'entrée dans le périmètre de consolidation de la BPMC (cumul des résultats des exercices antécédents de 72 MDH) et une subvention du fonds de soutien accordée de 116 MDH pour couvrir :

- la ristourne de 13 MDH de HBM (habitats bon marché) et RME compensé et déduite à la source par l'Etat au titre de l'échéance de 1961 à 1967 ;
- la constatation du complément provision pour risque fiscal post-fusion de l'ex-SMDC de 13MDH ;
- la dotation pour couverture du risque avec l'administration d'Italie de 90 MDH.

La part de la BCP dans les charges non courantes de l'année 2006 est de 85%. Il s'agit principalement de charges exceptionnelles afférentes :

- au contrôle fiscal post-fusion de l'ex-SMDC (210 MDH) ;
- à la ristourne HBM (habitats bon marché) et MRE compensée et déduite à la source par l'Etat au titre des échéances impayées du 30/12/1961 au 31/12/1967 (13,4 MDH) ;
- à la constatation de la différence de l'IS de l'exercice 2000 (8,9 MDH) ;
- au remboursement au fonds de soutien de la subvention reçue par la BCP dans le cadre de la dotation à la provision pour risque fiscal ex-SMDC (90 MDH).

L'entrée dans le périmètre de consolidation de la BPMG a induit des charges non courantes de 35 MDH relatives aux pertes cumulées sur exercices antérieurs.

En 2007, les produits non courants de la BCP ont concerné principalement un remboursement de la dette envers la BCDM de 21 MDH. En contrepartie, la BCDM a constaté une charge non courante du même montant.

III.10. Résultat net

(en MDH)	2005	2006	Var	2007	Var
Résultat courant	**881**	**1331**	**51%**	**978**	**-27%**
Résultat Non courant	**-136**	**-179**	**NA**	**-9**	**NA**
Impôts sur les résultats	331	364	10%	333	-9%
Résultat Net des entreprises intégrées	**415**	**789**	**90%**	**636**	**-19%**
Quote-part dans les résultats des entreprises mises en équivalence	11	13	18%	17	26%
Résultat Net du Groupe	**426**	**802**	**88%**	**653**	**-19%**
Part du groupe	415	745	79%	632	-15%
Part des intérêts minoritaires	11	57	>100%	21	-64%

Source : BCP-Comptes consolidés

En 2006, la capacité bénéficiaire part du groupe a totalisé 745 MDH en progression de 79,4% par rapport à 2005.

En 2007, la capacité bénéficiaire part du groupe s'établit à 631,8 MDH en diminution de 15% compte tenu de la baisse du résultat courant de 26,6%.

Quote-part dans les résultats des entreprises mises en équivalence :

(en MDH)	2005	2006	Var	2007	Var
Chaabi Leasing	10	11	11%	13	20%
Al Istitmar Chaabi	2	2	55%	4	50%
Quote-part dans les résultats des entreprises mises en équivalence	**11**	**13**	**17%**	**17**	**26%**

Source : BCP

Le résultat net part du groupe par filiale se ventile comme suit :

(en MDH)	2005	2006	Var	2007	Var
BCP	419	578	38%	553	-4%
BCDM	2	3	31%	3	-17%
BPMC	NC	42	NA	33	-22%
MAI	14	22	62%	21	-6%
Moussahama	3	2	-36%	-7	-434%
Alistitmar Chaabi	0	0	NA	0	NA
Media Finance	14	28	96%	-23	NA
Chaabi Leasing	0	0	NA	0	NA
Chaabi LLD	-3	-3	NA	-4	NA
CIB	0	2	-1147%	3	57%
BPMG	NC	10	NA	12	17%
Retraitements	-34	60	NA	41	-31%
Résultat Net Part du Groupe	**415**	**745**	**79%**	**632**	**-15%**

NC : non consolidée
Source : BCP

Le résultat social de la BCP contribue pour la partie majoritaire au résultat net part du groupe. En effet, sa part dans le RNPG s'est établie à 87% en 2007, contre 78% en 2006 et 109% en 2005 (compte tenu des retraitements).

III.11. Rentabilité des fonds propres et rentabilité des actifs

A la fin des exercices 2005, 2006 et 2007, la rentabilité financière de la BCP a évolué comme suit :

(en MDH)	2005	2006	Var	2007	Var
Résultat net part du groupe	415	745	80%	632	-15%
Capitaux propres part du groupe (*)	3 695	4 126	12%	4 462	8%
Actifs (*)	73 508	79 433	8%	84 607	7%
ROE	**11,2%**	**18,1%**	**6,9 pts**	**14,2%**	**-3,9 pts**
ROA	**0,6%**	**0,9%**	**0,3 pts**	**0,7%**	**-0,2 pts**

(*) Données fin d'exercice
Source : BCP

La rentabilité financière de la BCP a connu une amélioration en 2006, avec un ROE qui s'est redressé de 6,9 points à 18,1% suite à une évolution positive du résultat net (+79%). Au terme de l'exercice 2007, le ROE s'est situé à 14,2%.

Parallèlement, la rentabilité des actifs a enregistré une augmentation en 2006 et une baisse en 2007, s'établissant respectivement à 0,9% et 0,7%.

IV. Analyse des flux de trésorerie de la BCP

(en MDH)	2005	2006	Var	2007	Var
Produits d'exploitation bancaire perçus	3 389	4 148	22%	4 598	11%
Récupérations sur créances amorties	3	0	-98%	0	53%
Produits d'exploitation non bancaire perçus	1 039	1 316	27%	1 130	-14%
Charges d'exploitation bancaire versées	-2 616	-2 954	13%	-3 267	11%
Charges d'exploitation non bancaire versées	-156	-544	250%	-202	-63%
Charges générales d'exploitation versées	-878	-982	12%	-1 137	16%
Impôts sur les résultats versés	-331	-364	10%	-333	-9%
I. Flux de trésorerie nets provenant du compte de produits et charges	**452**	**619**	**37%**	**790**	**28%**
Variation des :					
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	177	-6 203	NA	2 910	NA
Créances sur la clientèle	-922	-1 415	53%	-5 924	NA
Titres de transaction et de placement	45	-2 909	NA	5 820	NA
Autres actifs	218	-148	-168%	-310	NA
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	5 475	3 398	-38%	667	-80%
Dépôts de la clientèle	2 083	1 321	-37%	4 289	225%
Autres passifs	-493	526	NA	-410	NA
II. Solde des variations des actifs et passifs d'exploitation	**6 581**	**-5 430**	**NA**	**7 042**	**NA**
III. Flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation (I + II)	**7 033**	**-4 812**	**NA**	**7 832**	**NA**
Produit des cessions d'immobilisations financières	5 745	4 643	-19%	5 639	21%
Produit des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	1	22	1555%	4	-79%
Acquisition d'immobilisations financières	-8 372	-1 942	NA	-9 783	NA
Acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	-121	-26	NA	-113	NA
Dividendes perçus	21	7	-65%	45	528%
IV. Flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement	**-2 727**	**2 704**	**-199%**	**-4 208**	**-256%**
Subventions, fonds publics et fonds spéciaux de garantie reçus	183	152	-17%	243	60%
Emission de dettes subordonnées	-1	0	-100%	-279	NA
Emission d'actions	20	0	-100%	53	NA
Dividendes versés	-185	-238	NA	-304	NA
V. Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	**18**	**-86**	**-584%**	**-286**	**233%**
Impact des écarts de conversion	**4**	**0**	**-100%**	**0**	**NA**
VI. Variation nette de la trésorerie (III+IV+V)	**4 328**	**-2 193**	**NA**	**3 338**	**NA**
VII. Trésorerie à l'ouverture de l'exercice	**9 645**	**13 973**	**45%**	**11 780**	**-16%**
VIII. Trésorerie à la clôture de l'exercice	**13 973**	**11 780**	**-16%**	**15 118**	**28%**

Source : BCP-Comptes consolidés

Au 31 décembre 2006, la trésorerie consolidée de la BCP s'est resserrée en observant une variation nette de -2,2 Mds DH. Cette situation trouve son explication dans :

- Les flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation qui se sont élevés à -4,8 Mds DH du fait du solde des variations des actifs et passifs (-5,4 Mds DH), notamment des crédits accordés aux clients, des créances sur les établissements de crédits et des titres acquis qui ont été supérieurs aux variations des dettes envers les établissements de crédits et des dépôts clientèle, et ce malgré l'effet positif des flux de trésorerie provenant du CPC ;
- Et ce, en dépit des flux positifs provenant des activités d'investissement (2,7 Mds DH), et notamment les produits de cession d'immobilisations financières.

Au 31 décembre 2007, la trésorerie consolidée de la BCP s'est détendue en observant une variation nette de +3,3 Mds DH. Cette situation trouve son origine dans :

- Les flux de trésorerie positifs nets provenant des activités d'exploitation (7,8 Mds DH), suite à l'effet conjugué des flux de trésorerie provenant du CPC et du solde des variations des actifs et passifs (5,6 Mds DH), notamment la baisse des créances sur les établissements de crédits et des titres qui a été supérieure aux variations des créances clientèle ;
- Et ce, en malgré les flux provenant des activités d'investissement (-4,2 Mds DH), et notamment les acquisitions d'immobilisations financières.

Données IFRS

Avertissement :

A compter de juin 2008, la BCP tient ses comptes consolidés aux normes IAS/IFRS.

Tel qu'édicté par Bank Al Maghrib, la BCP a opté pour le passage progressif de ses comptes consolidés aux normes IFRS en 2008.

Il est à signaler que les comptes de l'exercice clos au 31/12/2008 établis en normes IFRS, ayant fait l'objet d'une certification de la part des commissaires aux comptes, contiennent à titre comparatif, les données relatives à l'exercice clos au 31/12/2007 retraitées selon les mêmes règles. Les comptes arrêtés au 31/12/2007 en normes IFRS n'ont pas fait l'objet d'une certification de la part des commissaires aux comptes.

Les comptes arrêtés au 30 juin 2008 et 2009 en normes IFRS ont fait l'objet de certification de la part des commissaires aux comptes.

I. Périmètre de consolidation

I.1. Périmètre de consolidation au 31 décembre 2008

Sociétés Consolidées	Capital social (KDH)	% de contrôle	% d'intérêt	Méthode de consolidation
BCP	617 219	100,00	100,00	EC (*)
BCDM (K Euro)	21 000	100,00	100,00	IG (**)
MAI	50 000	51,66	51,66	IG
Moussahama	36 400	99,93	99,93	IG
Alistitmar Chaabi	10 000	34,00	34,00	MEE (***)
Media Finance	100 000	74,50	74,50	IG
Chaabi LLD	20 000	40,00	48,99	IG
CIB (K USD)	2 200	60,00	60,00	IG
Chaabi leasing	100 000	30,00	30,00	MEE
BPMG (K GNF)	10 143 000	53,90	53,90	IG
BPMC (K FCFA)	2 000 000	62,50	62,50	IG
Bank Al Amal	500 000	0,06	0,06	MEE
Fondation BP Microcrédits	212 653	100	100	IG

(*) Etablissement consolidant
(**) Intégration Globale
(***) Mise en équivalence
Source : BCP

Mouvement relatif aux comptes IFRS :

- Entrée dans le périmètre de consolidation de Bank Al Amal. Le groupe BCP a prouvé l'influence notable à travers une représentation au niveau des organes de gestion ;
- Entrée dans le périmètre de consolidation de la Fondation BP Microcrédits.

I.2. Périmètre de consolidation au 30 Juin 2009

Sociétés Consolidées	Capital Social (Kdh)	% de contrôle	% d'intérêt	Méthode de consolidation
BCP	660 982	100,00%	100,00 %	EC
BCDM (Keuro)	21 000	100,00%	100,00%	IG
MEDIA FINANCE	206 403	60,00%	100,00%	IG
Fondation BP Microcrédits	212 653	100,00%	100,00%	IG
MOUSSAHAMA	36 400	99,86%	99,86%	IG
CHAABI LLD	20 000	51,99%	70,00%	IG
ASSALAF CHAABI	177 000	61,54%	61,54%	IG
MAI	50 000	60,76%	60,76%	IG
CIB (KUSD)	2 200	60,00%	60,00%	IG
BPMC (K FCA)	2 000 000	62,50%	62,50%	IG
BPMG(K GNF)	25 149 330	53,90%	53,90%	IG
UPLINE GROUP	46 784	50,09%	50,09%	IG
CHAABI LEASING	250 000	40,00%	40,00%	MEE
Bank Al Amal	500 000	3,42%	3,42%	MEE

(*) Etablissement consolidant
(**) Intégration Globale
(***) Mise en équivalence
Source : BCP

Mouvement relatif aux comptes IFRS :

- Entrée dans le périmètre de consolidation de Assalaf Chaâbi.

II. Analyse du compte de résultat consolidé IFRS

(en MDH)	31/12/2007	31/12/2008	Var 07/08	Juin 2008	Juin 2009	Var 08/09
Intérêts et produits assimilés	3 388	3 934	16%	1 854	2 130	15%
Intérêts et charges assimilés	-2 825	-2 973	5%	-1 499	-1 608	7%
Marge d'intérêts	**564**	**961**	**70%**	**355**	**523**	**47%**
Commissions perçues	261	303	16%	155	234	51%
Commissions servies	-38	-5	-87%	-3	-2	-25%
Marge sur commissions	**223**	**298**	**34%**	**152**	**232**	**52%**
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	189	62	-67%	126	162	29%
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	339	357	5%	228	432	89%
Résultat des activités de marché	**528**	**419**	**-21%**	**354**	**594**	**68%**
Produits des autres activités	268	240	-10%	158	120	-24%
Charges des autres activités	-141	-161	14%	-83	-98	18%
Produit net bancaire	**1 442**	**1 758**	**22%**	**937**	**1 370**	**46%**
Charges générales d'exploitation (*)	-194	-363	87%	-108	-307	184%
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	-89	-127	42%	-51	-60	19%
Résultat brut d'exploitation	**1 159**	**1 268**	**9%**	**778**	**1 003**	**29%**
Coût du risque	-47	-48	2%	-43	-18	-59%
Résultat d'exploitation	**1 112**	**1 220**	**10%**	**735**	**985**	**34%**
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	17	23	41%	11	12	12%
Gains ou pertes nets sur autres actifs (*)	-20	29	-245%	8	38	366%
Résultat avant impôts	**1 109**	**1 272**	**15%**	**754**	**1 035**	**37%**
Impôts sur les bénéfices	-369	-415	13%	-252	-280	11%
Résultat net	**740**	**857**	**16%**	**502**	**755**	**51%**
Résultat hors groupe	25	31	22%	21	37	77%
Résultat net part du groupe	**715**	**826**	**16%**	**481**	**718**	**49%**

(*) Les charges générales d'exploitation et les gains ou pertes sur autres actifs au 31/12/2007 et 2008 ont été retraités des frais refacturés aux BPR pour refléter les charges et gains ou pertes réels de la BCP
Source : BCP comptes consolidés IFRS

II.1. Détails des marges du PNB

Ventilation de la Marge d'intérêts:

	2007	2008	Var 08/07	juin-08	juin-09	Var Juin 09/08
Opérations avec la clientèle	490	1 048	114%	380	842	122%
Comptes et prêts/emprunts	488	1 047	115%	371	819	121%
Opérations de pensions	2	0	-80%	9	2	-81%
Opérations de location-financement	-	-	-	-	21	-
Opérations interbancaires	560	980	75%	418	516	23%
Comptes et prêts/emprunts	550	976	78%	268	503	88%
Opérations de pensions	10	4	-59%	150	13	-91%
Actifs disponibles à la vente	196	333	70%	253	47	-82%
Actifs détenus jusqu'à échéance	2 143	1 573	-27%	804	718	-11%
Autres intérêts assimilés					8	
Total des produits d'intérêts ou assimilés	**3 388**	**3 934**	**16%**	**1 854**	**2 130**	**15%**

Source : BCP comptes consolidés IFRS

	2007	2008	Var 08/07	juin-08	juin-09	Var Juin 09/08
Opérations avec la clientèle	325	395	21%	163	302	85%
Comptes et prêts/emprunts	305	310	2%	142	158	11%
Opérations de pensions	17	81	374%	19	140	636%
Opérations de location-financement	3	3	3%	2	3	89%
Opérations interbancaires	2 488	2 578	4%	1 322	1 297	-2%
Comptes et prêts/emprunts	2 445	2 397	-2%	1 105	1 265	15%
Opérations de pensions	44	182	315%	217	32	-85%
Actifs disponibles à la vente	-	-	-	3	-	-
Actifs détenus jusqu'à échéance	-	-	-	12	-	-
Autres intérêts assimilés	11	-	-	-	9	-
Total des charges d'intérêts ou assimilés	**2 825**	**2 973**	**5%**	**1 499**	**1 608**	**7%**

Source : BCP comptes consolidés IFRS

Le total des produits d'intérêts ou assimilés a progressé de 16% entre 2007 et 2008 et ce grâce à des opérations avec la clientèle ainsi que des opérations interbancaires qui ont progressé de 114% et 75% respectivement durant cette même période et ce malgré la baisse des produits des actifs détenus jusqu'à échéance de 27% constitués principalement des intérêts de bons de trésor.
Les charges d'intérêts et assimilés ont progressé de 5% passant de 2825 à 2973 Mdh pricniaplement à cause de l'augmentation des intérêts sur opérations interbancaires de 4% (compsés principalement des intérêts servis aux BPR).
Suite aux évolutions des produits et charges d'intérêts, la marge d'intérêts a progressé de 70% entre 2007 et 2008 se situant à 961 Mdh.

A fin juin 2009, la marge d'intérêts s'est améliorée de 47% à 523 Mdh contre 355 MDh à fin juin 2008 suite à une augmentation des produits d'intérêts ou assimilés de 15% et des charges d'intérêts ou assimilés de 7%.

Ventilation des Commissions:

	2007	2008	Var 08/07	juin-08	juin-09	Var Juin 09/08
Commissions nettes sur opérations	132	142	8%	40	128	221%
avec la clientèle	75	46	-39%	1	46	-
sur titres	57	96	70%	39	82	111%
Prestation de services bancaires et financiers	129	161	25%	115	106	-8%
Produits nets sur moyen de paiement	45	54	20%	25	18	-27%
Autres	84	107	27%	91	88	-3%
Commissions nettes perçues	**261**	**303**	**16%**	**155**	**234**	**51%**

	2007	2008	Var 08/07	juin-08	juin-09	Var Juin 09/08
Commissions nettes sur opérations	37	1	-96%	1	2	5%
sur titres	3	1	-58%	1	1	0%
de change	33	0	-100%	0	0	47%
Prestation de services bancaires et financiers	2	1	-18%	1	1	-59%
Produits nets sur moyen de paiement	0	0	-96%	0	0	150%
Autres	1	1	-10%	1	0	-60%
Commissions nettes servies	38	3	-93%	3	2	-25%

Source : BCP comptes consolidés IFRS

Sur l'exercice 2008, les commissions nettes perçues ont progressé de 16% à 303 Mdh contre 261 Mdh en 2007.
A fin juin 2009, les commissions perçues ont atteint 234 Mdh avec une progression de 51% par rapport à fin juin 2008.

Au titre de l'exercice 2008, les commissions nettes servies ont baissé de -93% à 3 Mdh.
A fin juin 2009, les commissions nettes servies ont regressé de 25% conséquence d'une baisse des prestations de services bancaires et financiers de 59%.

La marge sur commissions a ainsi pu progresser de 34% entre fin 2008 et 2007 et de 52% à fin juin 2009 soit à 232 Mdh.

Ventilation des activités de marché:

Gains nets sur actifs financiers disponibles à la vente	2007	2008	Var 08/07	juin-08	juin-09	Var Juin 09/ 08
Titres à revenu fixe	287	216	-25%	153	191	25%
plus ou moins values de cession	287	216	-25%	153	191	25%
Actions et autres titres à revenu variable	52	142	173%	76	241	218%
Produits de dividendes	52	59	15%	6	213	-
Charges de dépréciation	-	-	-	(16)	(51)	213%
Plus-values nettes de cession	0	82	-	87	80	-8%
Total	**339**	**357**	**5%**	**228**	**432**	**89%**

Source : BCP comptes consolidés IFRS

Gains nets sur instruments financiers A la juste valeur par résultat	2007	2008	Var 08/07	Juin-08	Juin-09	Var Juin 09/ 08
Instruments financiers dérivés	**189**	**62**	**-67%**	**126**	**162**	**29%**

Source : BCP comptes consolidés IFRS

Durant l'année 2008, le résultat sur activités de marché s'est inscrit en baisse de -21% causé principalement par une baisse du résultat sur instruments financiers dérivés de -67%.

Le résultat sur activités de marché s'est amélioré de 68% à fin juin 2009, soit à 594 Mdh et ce grâce à une amélioration des gains sur actifs financiers disponibles à la vente de 89% à 432 Mdh ainsi que des gains sur instruments financiers dérivés qui ont progresse de 29% à 162 Mdh.

Ventilation autres activités:

	2007	2008	Var 08/07	juin-08	juin-09	Var Juin 09/ 08
Produits de l'activité d'assurance	199	217	9%	106	115	8%
Autres produits	69	23	-66%	52	5	-90%
Total produits autres activités	**268**	**240**	**-10%**	**158**	**120**	**-24%**

	2007	2008	Var 08/07	juin-08	juin-09	Var Juin 09/ 08
Charges de l'activité d'assurance	130	141	9%	74	73	-2%
Autres charges	11	20	79%	9	26	177%
Total charges autres activités	**141**	**161**	**14%**	**83**	**98**	**18%**

Source : BCP comptes consolidés IFRS

Le résultat des autres activités conserne principalement le résultat des activités de l'assurance.
Durant l'année 2008, les produits sur activités d'assurance ont progressé de 9%. Quant aux charges relatives à celles-ci ont aussi augmenté durant cette même période à 9%.
A fin juin 2009, ces charges ont baissé de -2% alors que les produits de l'activité d'assurance ont progressé de 8% à 115 Mdh.

II.2. Evolution du PNB

(en MDH)	31/12/2007	31/12/2008	Var 07/08	Juin 2008	Juin 2009	Var 08/09
Intérêts et produits assimilés	3 388	3 934	16%	1 854	2 130	15%
Intérêts et charges assimilés	-2 825	-2 973	5%	-1 499	-1 608	7%
Marge d'intérêts	**564**	**961**	**70%**	**355**	**523**	**47%**
Commissions perçues	261	303	16%	155	234	51%
Commissions servies	-38	-5	-87%	-3	-2	-25%
Marge sur commissions	**223**	**298**	**34%**	**152**	**232**	**52%**
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	189	62	-67%	126	162	29%
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	339	357	5%	228	432	89%
Résultat des activités de marché	**528**	**419**	**-21%**	**354**	**594**	**68%**
Produits des autres activités	268	240	-10%	158	120	-24%
Charges des autres activités	-141	-161	14%	-83	-98	18%
Produit net bancaire	**1 442**	**1 758**	**22%**	**937**	**1 370**	**46%**

Source : BCP comptes consolidés IFRS

Structure du PNB

(en % du PNB)	31/12/2007	31/12/2008	Var 07/08	Juin 2008	Juin 2009	Var 08/09
Marge d'intérêts	39%	55%	15,6 pts	38%	38%	0,2 pts
Marge sur commissions	15%	17%	1,5 pts	16%	17%	0,6 pts
Résultat des opérations de marché	37%	24%	-12,8 pts	38%	43%	5,6 pts
Divers	9%	5%	-4,3 pts	8%	2%	-6,5 pts
Produit net bancaire	**100%**	**100%**		**100%**	**100%**	

Source : BCP comptes consolidés IFRS

Au terme de l'exercice 2008, le produit net bancaire s'affiche en progression de 22% par rapport à celui de l'exercice 2007, pour s'établir à 1 758 MDH. Cette évolution tient compte de:

- la croissance de la marge d'intérêt de 70% à 961 MDH ;
- la hausse de la marge sur commissions de 34% à 298 MDH ;
- et ce malgré la baisse du résultat des activités de marché de 21% à 419 MDH et des autres produits nets des charges de 37% à 80 MDH.

La baisse du résultat des activités de marché s'explique par celle du résultat des opérations sur titres de placement de la BCP (réduction de 90 MDH entre 2008 et 2007) et à la baisse du résultat des opérations de change de 17 MDH.

De ce fait, la part de la marge d'intérêts a progressé de 15,6 points à 55% au détriment de celle du résultat sur opérations de marché (-12,8 points) et des divers (-4,3 points).

Au premier semestre 2009, le produit net bancaire a crû de 46% par rapport à la même période de l'année 2008 à 1 370 MDH. Cette évolution est générée principalement par :

- la croissance de la marge d'intérêt de 355 à 523 MDH;
- la hausse de la marge sur commissions de 152 à 232 MDH;

- la bonne performance du résultat sur les activités de marché soit 68% de progression, améliorant ainsi la marge à 43% avec (+5,6points);

II.3. Résultat brut d'exploitation

(en MDH)	2007	2008	Var 07/08	Juin 2008	Juin 2009	Var 08/09
Produit net bancaire	**1 442**	**1 758**	**22%**	**937**	**1 370**	**46%**
Charges générales d'exploitation (*)	-194	-363	87%	-108	-307	184%
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	-89	-127	42%	-51	-60	19%
Résultat brut d'exploitation	**1 159**	**1 268**	**9%**	**778**	**1 003**	**29%**
Coefficient d'exploitation (**)	*19,6%*	*27,9%*	*8,2 pts*	*17,0%*	*26,8%*	*9,9 pts*

(*) Les charges générales d'exploitation 31/12/2007 et 2008 ont été retraités des frais refacturés aux BPR pour refléter les charges réelles de la BCP
(**)(Charges générales d'exploitation + dotations)/PNB
Source : BCP comptes consolidés IFRS

Au titre de l'exercice 2008, le résultat brut d'exploitation de la BCP enregistre une progression de 9% par rapport à 2007. Cette évolution tient compte de la croissance de 22% du PNB amortie par la progression des charges générales d'exploitations et des dotations de 87% et 42% respectivement.

	2007	2008	Var 08/07	Juin-08	Juin-09	Var Juin 08/09
Charges de personnel	559	676	21%	288	376	30%
Impôts et taxes	18	24	30%	10	24	141%
Charges externes	547	658	20%	242	375	55%
Autres charges générales d'exploitation	12	35	185%	8	12	52%
Charges refacturées aux BPR	875	1 043	19%	441	485	
Retraitement IFRS	(69)	14	-120%	1	6	
Total charges générales d'exploitation	**194**	**363**	87%	108	307	185%

Source : BCP comptes consolidés IFRS

La hausse des charges générales d'exploitation est due à l'effet conjugué de la hausse de 21% des charges salariales et de 20% des charges externes par rapport à fin 2007. Ces deux postes représentent respectivement 49% et 47% des charges générales d'exploitations. Il est à noter que l'augmentation des charges externes est due principalement à une importante hausse des frais marketing (publicité, relations publiques, et publication) par rapport à l'année précédente, suite à l'effort notable de communication, notamment de la nouvelle identité visuelle du groupe. Par ailleurs, la hausse des charges salariales provient essentiellement des filiales, notamment la BCDM, avec une hausse de 65% par rapport à 2007, ainsi que la comptabilisation de la quote-part relative à la BCP dans la décote de l'offre réservée au personnel pour 18 MDH.

A fin 2008, le coefficient d'exploitation ressort à 27,9% en hausse de 8,2 points par rapport à 2007.

Durant le premier semestre 2009, le résultat brut d'exploitation de la BCP a augmenté de 29% par rapport au premier semestre 2008. Cette évolution trouve son origine dans la hausse du PNB pondérée par celle des charges générales d'exploitations et des dotations de 184% et 19% respectivement.

L'évolution des charges générales d'exploitation se justifie par l'intégration de Assalaf Chaabi et de la Fondation Micro-Crédits dans le périmètre de consolidation ainsi que par

l'augmentation des frais marketing (publicité, relations publiques, et publication) et au déploiement du réseau BCDM en Europe. Les deux principaux éléments concernés par cette hausse sont les charges de personnel et les autres charges externes qui représentent 48% chacun des charges générales d'exploitation.

A fin juin 2009, le coefficient d'exploitation ressort à 26,8% en hausse de 9,9 points par rapport à fin 2008.

II.4. Coût du risque

Le détail du coût du risque est présenté ci-dessous :

(en MDH)	2007	2008	Var 07/08	Juin 2008	Juin 2009	Var 08/09
Dotations aux provisions (A)	**20**	**53**	**>100%**	**16**	**115**	**>100%**
Provisions pour dépréciation des prêts et créances	12	24	>100%	4	73	>100%
Provisions engagements par signature	0	2	NA	0	0	NA
Autres provisions pour risques et charges	8	28	>100%	12	42	>100%
Reprises de provisions (B)	**-27**	**41**	**>100%**	**-27**	**97**	**>100%**
Reprises de provisions pour dépréciation des prêts et créances	19	16	-14%	2	60	NA
Reprises de provisions pour dépréciations des titres détenus jusqu'à l'échéance	0	0	NA	-1	-1	1%
Reprises des autres provisions pour risques et charges	-45	25	>100%	-28	38	>100%
Variation des provisions (C)	**0**	**35**	**NA**	**0**	**0**	**NA**
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables provisionnées	0	35	NA	0	1	NA
Récupérations sur prêts et créances amorties	0	0	-81%	0	1	NA
Coût du risque (A)+(B)-(C)	**47**	**48**	**2%**	**43**	**18**	**-59%**

Source : BCP comptes consolidés IFRS

Le coût du risque s'est amélioré à fin juin 2009 par rapport à juin 2008 et ce, grâce essentiellement à des reprises sur provisions importantes.

En récapitulatif, le coût du risque a évolué comme suit :

(en MDH)	31/12/2007	31/12/2008	Var 07/08	Juin 2008	Juin 2009	Var 08/09
Coût du risque pour dépréciation des créances en souffrance [13]	-7	45	NA	3	12	>100%
Coût du risque pour dépréciation des autres risques et charges[14]	54	3	-94%	41	5	-87%
Coût du risque	**47**	**48**	**2%**	**43**	**18**	**-59%**

Source : BCP comptes consolidés IFRS

La norme IAS 39 « Dépréciation des prêts et créances » introduit une approche différente pour le calcul des provisions pour créances. Dans ce cadre, les options retenues par la Banque Centrale Populaire se présentent comme suit :

- Au niveau individuel, la dépréciation est mesurée comme la différence entre la valeur comptable avant dépréciation et la valeur actualisée au taux d'intérêt effectif

[13] Coût du risque pour dépréciation des créances en souffrance = Provisions pour dépréciation des prêts et créances + Provisions engagements par signature - Reprises de provisions pour dépréciation des prêts et créances + Pertes sur prêts et créances irrécouvrables provisionnées + Récupérations sur prêts et créances amorties

[14] Coût du risque pour dépréciation des autres risques et charges = Autres provisions pour risques et charges - Reprises de provisions pour dépréciations des titres détenus jusqu'à l'échéance - Reprises des autres provisions pour risques et charges

d'origine de l'actif, des composantes jugées recouvrables notamment des garanties et des perspectives de recouvrement du principal et des intérêts ;

- Les actifs non dépréciés individuellement font l'objet d'une analyse du risque par portefeuilles homogènes, qui s'appuie sur le système de notation interne du Groupe, fondée sur des données historiques, ajustée si nécessaire pour tenir compte des circonstances prévalant à la date d'arrêté.

Au titre de l'exercice 2008, le coût du risque a été maintenu au même niveau que celui de l'exercice précédent et ce malgré la hausse du coût du risque pour dépréciation des créances en souffrance. Du fait de la nature de sa clientèle (grandes entreprises), la BCP présente un faible coût du risque. L'évolution du coût de risque s'explique par l'impact du provisionnement individuel.

A fin juin 2009, le coût du risque de la BCP s'est amélioré et ce sous l'effet d'un coût du risque pour dépréciation des autres risques et charges moins élevé qu'au premier semestre 2008.

II.5. Résultat d'exploitation

(en MDH)	31/12/2007	31/12/2008	Var 07/08	Juin 2008	Var 07/08	Juin 2009	Var 08/09
Résultat brut d'exploitation	**1 159**	**1 268**	**9%**	**778**	**21%**	**1 003**	**29%**
Coût du risque	-47	-48	2%	-43	1726%	-18	-59%
Résultat d'exploitation	**1 112**	**1 220**	**10%**	**735**	**14%**	**985**	**34%**

Source : BCP comptes consolidés IFRS

Suite à l'effet conjugué de l'appréciation du RBE de 9% et du maintien du coût de risque, le résultat d'exploitation de la BCP a marqué une progression de 10% s'établissant à 1 220 MDH au titre de l'exercice 2008.

Suite à l'effet conjugué de l'appréciation du RBE de 29% et d'une baisse du coût de risque de 59%, le résultat d'exploitation de la BCP a marqué une progression de 34% s'établissant à 985 MDH à fin juin 2009.

II.6. Résultat net part du groupe

(en MDH)	31/12/2007	31/12/2008	Var 07/08	Juin 2008	Juin 2009	Var 08/09
Résultat d'exploitation	**1 112**	**1 220**	**10%**	**735**	**985**	**34%**
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	17	23	41%	11	12	12%
Gains ou pertes nets sur autres actifs (*)	-20	29	NA	8	38	366%
Résultat avant impôts	**1 109**	**1 272**	**15%**	**754**	**1 035**	**37%**
Impôts sur les bénéfices	-369	-415	13%	-252	-280	11%
Résultat net	**740**	**857**	**16%**	**502**	**755**	**51%**
Résultat hors groupe	25	31	22%	21	37	77%
Résultat net part du groupe	**715**	**826**	**16%**	**481**	**718**	**49%**

(*) Les gains ou pertes sur autres actifs au 31/12/2007 et 2008 ont été retraités des frais refacturés aux BPR pour refléter les gains ou pertes réels de la BCP
Source : BCP comptes consolidés IFRS

A fin 2008, le résultat net part du groupe s'est élevé à 826 MDH, marquant une progression de 16% par rapport à celui réalisé en 2007, du fait principalement de l'essor du résultat d'exploitation (+10%) et des gains sur autres actifs. Ces derniers comprennent principalement des produits d'exploitation non bancaire de la BCP (26 MDH) et de la BCDM (39 MDH), déduction faite de la dotation au fonds de soutien de la BCP (35 MDH).

Durant le premier semestre 2009, le résultat net part du groupe s'est élevé à 718 MDH, soit une progression de 49% par rapport à celui réalisé durant la même période 2008. Cette évolution découle de celle du résultat d'exploitation (+34%) conjuguée à des gains sur autres actifs de 38 MDH. Ces derniers résultent, à fin juin 2009, pour une grande partie de l'intégration de Assalaf Chaabi dans le périmètre de consolidation (résultat non courant dans les comptes BCP IFRS de 50,7 MDH).

II.7. Rentabilité de la BCP

(en MDH)	31/12/2007	31/12/2008	Var 07/08	Juin 2008	Juin 2009	Var 08/09
Résultat net part du groupe	715	826	16%	481	718	49%
Fonds propres part du groupe	5 465	6 454	18%	5 690	7 706	35%
ROE (1)	**15,0%**	**14,7%**	**-0,4 pts**	**9,2%**	**10,3%**	**1,1 pts**
Résultat net part du groupe	715	826	16%	481	718	49%
Total bilan	86 119	94 632	10%	84 829	101 623	20%
ROA	**0,8%**	**0,9%**	**0,0 pts**	**0,6%**	**0,7%**	**0,1 pts**

(1) Résultat net part du groupe/fonds propres hors résultat net
(2) Résultat net part du groupe/total actif
Source : BCP comptes consolidés IFRS

A fin 2008, la rentabilité des fonds propres de la BCP s'est quelque peu réduite de -0,4 points par rapport à 2007 suite à l'augmentation des fonds propres supérieure au résultat (sous l'effet de l'augmentation de capital réservée aux salariés et la réalisation de résultats).
Le ROA s'est, quant à lui, légèrement amélioré sous l'effet d'une plus grande augmentation du résultat net que celle du total bilan.

A fin juin 2009, en termes semestriels, la rentabilité des fonds prorpes de la BCP s'est améliorée à 10,3% et ce en dépit de l'augmentation de capital réservée à l'OCP.
Il est à noter que la rentabilité du bilan s'est également améliorée à 0,7%.

III. Analyse du bilan consolidé IFRS

Principes des retraitements

L'application des normes IAS/IFRS nécessite :

- lors de la première application « First Time Adoption (FTA) », le retraitement rétrospectif des différentes rubriques du bilan d'ouverture en impactant les capitaux propres au niveau des réserves consolidées ;
- lors des clôtures semestrielles et annuelles ultérieures, l'enregistrement de la contrepartie des corrections observées sur les différentes rubriques en impactant, en fonction des options retenues, les réserves consolidées ou le résultat du groupe.

Synthèse des impacts FTA au 31.12.2006

L'application des normes IAS/IFRS a induit une augmentation du total du bilan de 2,6 Mds DH, soit 3,3% par rapport au total bilan établi en normes PCEC. Cette augmentation est principalement due aux impacts compensés relatifs à la valorisation des titres et des immobilisations corporelles.
Parallèlement, des capitaux propres consolidés se sont appréciés de 36,8% pour s'établir à 5,9 Mds DH (contre 4,32 Mds DH suivant les normes PCEC).

Le graphique ci-dessous reprend les principaux impacts capitaux propres part du groupe par norme :

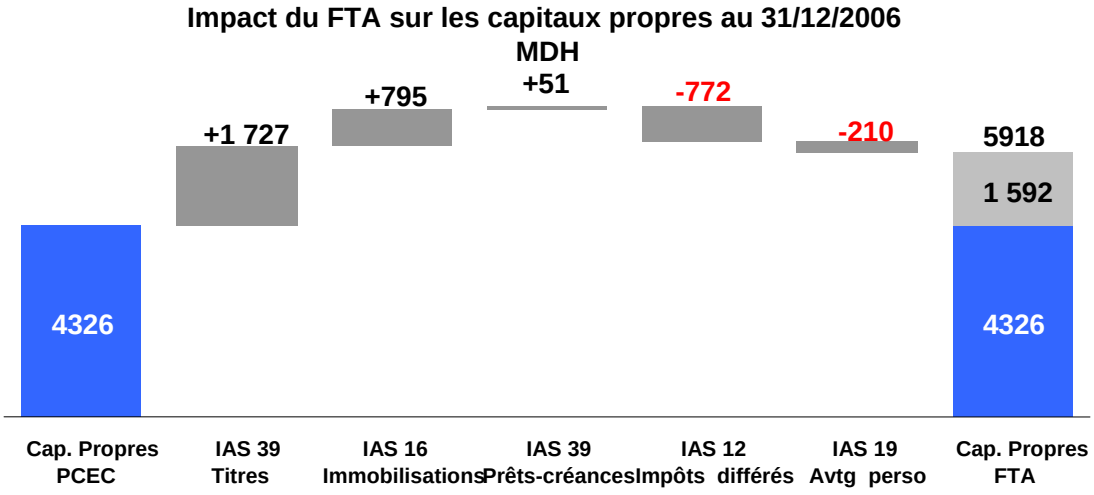

Source : BCP comptes consolidés IFRS

Bilan consolidé IFRS :

En MDH	2007	2008	Var 07/08	Juin 2009	Var 08/09
Valeurs en caisse, Banques Centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	15 118	16 553	9%	12 178	-26%
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	134	26	-80%	34	30%
Actifs financiers disponibles à la vente	16 612	7 344	-56%	11 594	58%
Prêts et créances sur les Etablissements de crédit et assimilés	9 098	20 210	122%	20 375	1%
Prêts et créances sur la clientèle	13 001	20 815	60%	27 331	31%
Placements détenus jusqu'à leur échéance	29 497	26 095	-12%	24 612	-6%
Actifs d'impôt exigible	193	169	-13%	506	200%
Actifs d'impôt différé	141	147	5%	146	-1%
Comptes de régularisation et autres actifs	621	1 206	94%	2 269	88%
Participations dans des entreprises mises en équivalence	85	107	25%	163	53%
Immobilisations corporelles	1 546	1 892	22%	1 941	3%
Immobilisations incorporelles	74	67	-9%	111	65%
Ecarts d'acquisition	0	0	NA	362	NA
TOTAL ACTIF IFRS	**86 119**	**94 632**	**10%**	**101 623**	**7%**
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux				5	NA
Dettes envers les Etablissements de crédit et assimilés	65 060	66 868	3%	67 773	1%
Dettes envers la clientèle	12 337	16 276	32%	17 702	9%
Passifs d'impôt courant	55	201	266%	437	118%
Passifs d'impôt différé	481	410	-15%	504	23%
Comptes de régularisation et autres passifs	755	1 405	86%	2 227	59%
Provisions techniques des contrats d'assurance	179	154	-14%	80	-48%
Provisions pour risques et charges	407	389	-4%	370	-5%
Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie	1 175	2 256	92%	2 872	27%
Dettes subordonnées				1 517	NA
Capital et réserves liées	3 364	4 150	23%	5 399	30%
Réserves consolidées	1 216	1 564	29%	1 725	10%
- Part du groupe	*1 035*	*1 376*	*33%*	*1 332*	*-3%*
- Part des minoritaires	*181*	*188*	*4%*	*393*	*109%*
Gains ou pertes latents ou différés, part du groupe	351	103	-71%	257	150%
Résultat net de l'exercice	740	857	16%	755	-12%
- Part du groupe	*715*	*826*	*16%*	*718*	*-13%*
- Part des minoritaires	*25*	*31*	*22%*	*37*	*19%*
TOTAL PASSIF IFRS	**86 119**	**94 632**	**10%**	**101 623**	**7%**

Source : BCP comptes consolidés IFRS

Au terme de l'exercice 2008, le total bilan consolidé de la BCP s'est élevé à 94,6 Mds DH, en hausse de 10% par rapport à fin 2007. Cette progression est redevable à l'effort soutenu d'octroi des crédits à la clientèle ainsi que les prêts en faveur des établissements de crédits et ce, malgré la réduction du portefeuille titres (-27,6% à 33,5 Mds DH).

Pour leur part, les capitaux propres consolidés ont totalisé 6,7 Mds DH, enregistrant une augmentation de 18% par rapport à leur niveau à fin décembre 2007. Cette variation est la conséquence de l'augmentation de capital réservée au personnel (+23%), l'évolution des réserves consolidées (+29%) et de la réalisation de bénéfices (+16%).

Durant le premier semestre 2009, le total bilan consolidé de la BCP s'est élevé à 101,6 Mds DH, en hausse de 7% par rapport au premier semestre 2008.

Pour leur part, les capitaux propres consolidés ont totalisé 8,1 Mds DH, enregistrant une évolution de 22% par rapport à leur niveau de fin 2008. Cette variation est essentiellement générée par une progression du capital et des réserves liées de 30% ainsi que des réserves consolidées de 10%.

III.1. Emplois

Prêts et créances sur les Etablissements de Crédit : créances à vue et à terme

(en MDH)	2007	2008	Var 07/08	Juin 2009	Var 08/09
Comptes à vue	1 058	12 589	1090%	13 124	4%
Prêts	8 040	7 620	-5%	7 251	-5%
Prêts et créances EC	**9 098**	**20 210**	**122%**	**20 375**	**1%**
Part des Prêts et créances EC dans le total bilan	*10,6%*	*21,4%*	*10,8 pts*	*20,0%*	*-1,3 pts*

Source : BCP comptes consolidés IFRS

Les prêts et créances sur les établissements de crédit ont enregistré une importante hausse de 122%, conséquence du niveau élevé des comptes à vue placés auprès des établissements de crédits en fin d'année et ce parallèlement à la baisse des titres détenus par la BCP (augmentation des comptes à vue de 11,5 milliards dirhams contre 12,7 milliards de dirhams de titres échus ou vendus).

Les prêts et créances sur les établissements de crédit ont enregistré une progression de 1% depuis la fin de l'exercice 2008, attestant d'une légère augmentation des prêts accordés aux établissements de crédits.

Créances sur la clientèle

L'encours des crédits par type de produit a évolué comme suit sur la période considérée :

(en MDH)	2007	2008	Var 07/08	Juin 2009	Var 08/09
Comptes ordinaires débiteurs	3 666	3 128	-15%	3 550	14%
Prêts consentis à la clientèle	9 335	17 688	89%	23 236	31%
Opérations de location-financement				545	NA
Prêts et créances sur la clientèle nets	**13 001**	**20 815**	**60%**	**27 331**	**31%**
Dépréciation des prêts et créances sur la clientèle	70	61	-12%	809	>100%
Prêts et créances sur la clientèle bruts	13 071	20 876	60%	28 140	35%
Part des Prêts et créances sur la clientèle du total Bilan	*15,1%*	*22,0%*	*6,9 pts*	*26,9%*	*4,9 pts*

Source : BCP comptes consolidés IFRS

Au titre de l'exercice 2008, l'encours des créances clients s'est élevé à 20,8 Mds DH, en progression de 60% par rapport à fin 2007. Cette progression est principalement tirée par les prêts consentis à la clientèle (+89%). Suite à cette augmentation, la part des prêts et créances sur la clientèle dans le total bilan est passée de 15% à 22% sur la période étudiée.

La croissance des prêts et créances sur la clientèle de 89% est due essentiellement aux hausses importantes enregistrées au niveau des crédits immobiliers (+302,9%) et les crédits à l'équipement (+43,3%), filiales non-comprises. De ce fait, la part des crédits immobiliers s'est sensiblement améliorée pour atteindre 12% de l'encours de la BCP (en comptes sociaux).

A fin juin 2009, les créances clients se sont établies à 27,3 Mds DH, (+31% par rapport à fin 2008). Cette évolution est parallèle à celle des prêts consentis à la clientèle (+31%). A cet effet, la part des prêts et créances sur la clientèle dans le total bilan représente 27%.

La structure des créances sur la clientèle est dominée par les crédits de trésorerie et à la consommation ainsi que par les crédits à l'équipement, 38,8% et 43,2% respectivement. On note toutefois une légère baisse de la part des crédits de trésorerie en faveur des crédits à l'équipement.

En %	2007	2008	Juin 2009
Crédits de trésorerie et à la consommation	55,0%	42,0%	38,8%
Crédits à l'équipement	39,2%	37,3%	43,2%
Crédits immobiliers	4,5%	12,0%	9,3%
Autres crédits	1,2%	8,7%	8,7%
Total Prêts consentis à la clientèle	**100%**	**100%**	**100%**

Source : BCP comptes sociaux

Titres

Les titres détenus par le Groupe BCP sont classés en trois catégories :

- Actifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- Actifs financiers disponibles à la vente ;
- Placements détenus jusqu'à l'échéance.

Actifs financiers à la juste valeur par résultat

La catégorie des actifs financiers à la juste valeur par résultat comprend :

- Les actifs financiers détenus à des fins de transaction ;
- Les actifs financiers que le Groupe a choisi par option de comptabiliser et d'évaluer à la juste valeur par résultat dès l'origine, car cette option permet une information plus pertinente.

Les titres classés dans cette catégorie sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, les frais des transactions étant directement comptabilisés en compte de résultat.
En date d'arrêté, ils sont évalués à leur juste valeur et les changements de juste valeur, coupon couru inclus pour les titres à revenu fixe, sont comptabilisées en résultat dans le poste « Gains ou pertes nets sur les instruments financiers à la juste valeur par résultat ». De même, les dividendes des titres à revenu variable et les plus et moinsvalues de cession réalisées, sont comptabilisés dans ce poste. L'évaluation du risque de crédit sur ces titres est comprise dans leur juste valeur.

Actifs financiers disponibles à la vente

La catégorie des « Actifs financiers disponibles à la vente » comprend les titres à revenu fixe ou à revenu variable qui ne relèvent pas des deux autres catégories.
Les titres classés dans cette catégorie sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, frais de transaction inclus lorsque ces derniers sont significatifs.
En date d'arrêté, ils sont évalués à leur juste valeur et les changements de juste valeur, hors coupon courus pour les titres à revenu fixe, sont présentées dans le poste des capitaux propres « Gains ou pertes latents ou différés ».
Lors de la cession des titres, ces gains ou pertes latents précédemment comptabilisés en capitaux propres sont constatés en compte de résultat dans le poste « Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente ».
Les revenus comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif sur les titres à revenu fixe de cette catégorie sont présentés dans le poste « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat.
Les dividendes perçus sur les titres à revenu variable sont présentés dans le poste « Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente » lorsque le droit du Groupe à les recevoir est établi.

Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

La catégorie des « Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance » comprend les titres à revenu fixe ou déterminable, à échéance fixe, que le Groupe BCP a l'intention et la capacité de détenir jusqu'à leur échéance.
Les opérations de couverture du risque de taux d'intérêt éventuellement mises en place sur cette catégorie de titres ne sont pas éligibles à la comptabilité de couverture définie par la norme IAS 39.

Les titres détenus jusqu'à l'échéance sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, qui intègre l'amortissement des primes et décotes correspondant à la différence entre la valeur d'acquisition (y compris les frais de transaction s'ils présentent un caractère significatif) et la valeur de remboursement de ces titres. Les revenus perçus sur ces titres sont présentés sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat.

Options retenues par le Groupe

Les options retenues pour la classification des différents portefeuilles de titres sont les suivantes :

AFS

- Bons du trésor classés en titres de placement
- Obligations marocaines non cotés
- Titres d'OPCVM détenus (titrisation)
- OPCVM et actions
- Bons du trésor reclassés des titres d'investissement

HTM

- Titres d'investissements (hors bons du trésor reclassés en AFS)
- Bons du trésor Habitat économique classés en titres de placement.

Trading

- Ne figurent en trading que les produits dérivés.

Evolution et répartition des titres détenus par la BCP :

(en MDH)	2007	%	2008	%	Var 07/08	Juin 2009	%	Var 08/09
Instruments dérivés de cours de change	134	100%	26	100%	-80%	34	100%	30%
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	**134**	**0%**	**26**	**0%**	**-80%**	**34**	**0%**	**30%**
Part des titres dans le total bilan	*0,2%*		*0,0%*		*-0,1 pts*	*0,0%*		*0,0 pts*
Titres de créance négociables	**12 986**	**78%**	**3 026**	**41%**	**-77%**	**2 469**	**21%**	**-18%**
Bons du Trésor et autres effets mobilisables auprès de la banque centrale	12 939	78%	3 025	41%	-77%	2 417	21%	-20%
Autres titres de créance négociables	47	0%	1	0%	-97%	52	0%	4154%
Obligations	**201**	**1%**	**1 307**	**18%**	**550%**	**360**	**3%**	**-72%**
Obligations d'Etat	165	1%	502	7%	204%	11	0%	-98%
Autres Obligations	36	0%	806	11%	2127%	349	3%	-57%
Actions et autres titres à revenu variable	**3 427**	**21%**	**3 011**	**41%**	**-12%**	**8 766**	**76%**	**191%**
dont titres cotés	3 186	19%	2 727	37%	-14%	2 833	24%	4%
dont titres non cotés	241	1%	284	4%	18%	5 933	51%	1989%
Actifs financiers bruts disponibles à la vente	**16 614**	**100%**	**7 344**	**100%**	**-56%**	**11 594**	**100%**	**58%**
Provisions pour dépréciation des actifs disponibles à la vente	2	0%		0%	-100%		0%	NA
Actifs financiers nets disponibles à la vente	**16 612**	**36%**	**7 344**	**22%**	**-56%**	**11 594**	**32%**	**58%**
Part des titres dans le total bilan	*19,3%*		*7,8%*		*-11,5 pts*	*11,4%*		*3,6 pts*
Titres de créance négociables	**28 342**	**96%**	**25 206**	**97%**	**-11%**	**23 943**	**97%**	**-5%**
Bons du Trésor et autres effets mobilisables auprès de la banque centrale	27 444	93%	24 421	94%	-11%	23 066	94%	-6%
Autres titres de créance négociables	898	3%	784	3%	-13%	877	4%	12%
Obligations	**1 155**	**4%**	**889**	**3%**	**-23%**	**669**	**3%**	**-25%**
Obligations d'Etat	194	1%	112	0%	-42%	83	0%	-26%
Autres Obligations	961	3%	777	3%	-19%	585	2%	-25%
Placements détenus jusqu'à leur échéance	**29 497**	**64%**	**26 095**	**78%**	**-12%**	**24 612**	**68%**	**-6%**
Part des titres dans le total bilan	*34,3%*		*27,6%*		*-6,7 pts*	*24,2%*		*-3,4 pts*
Valeur nette du portefeuille	**46 242**	**100%**	**33 465**	**100%**	**-28%**	**36 240**	**100%**	**8%**
Part des titres dans le total bilan	*53,7%*		*35,4%*		*-18,3 pts*	*35,7%*		*0,3 pts*

La valeur nette du portefeuille a progressé de 8% entre décembre 2008 et juin 2009. Cette légère hausse est essentiellement dûe à l'augmentation des actifs nets disponibles à la vente (titres de placement) de 58% qui compense la baisse des placements détenues jusqu'à échéance (titres d'investissement) de -6%.

Tableau récapitulatif des titres détenus par la BCP :

(en MDH)	2007	%	2008	%	Juin 2009	%
Titres de créance négociables	**41 328**	**90%**	**28 232**	**84%**	**26 412**	**73%**
Bons du Trésor et autres effets mobilisables auprès de la banque centrale	40 383	88%	27 446	82%	25 483	70%
Autres titres de créance négociables	945	2%	786	2%	930	3%
Obligations	**1 353**	**3%**	**2 196**	**7%**	**1 028**	**3%**
Obligations d'Etat	359	1%	614	2%	94	0%
Autres Obligations	994	2%	1 582	5%	934	3%
Actions et autres titres à revenu variable	**3 427**	**7%**	**3 011**	**9%**	**8 766**	**24%**
dont titres cotés	3 186	7%	2 727	8%	2 833	8%
dont titres non cotés	241	1%	284	1%	5 933	16%
Instruments dérivés de cours de change	**134**	**0%**	**26**	**0%**	**34**	**0%**
Valeur nette du portefeuille	**46 242**	**100%**	**33 465**	**100%**	**36 240**	**100%**
Part des titres dans le total bilan	*53,7%*		*35,4%*	*-18,3 pts*	*35,7%*	*0,3 pts*

Source : BCP comptes consolidés IFRS

Historiquement, les titres détenus dans le portefeuille de la BCP constituaient le poste d'emplois le plus important dans son actif. Les titres de la BCP sont principalement investis en Bons du Trésor et assimilés et obligations de l'Etat (plus de 80% du total des placements).
A fin 2008, leur part dans le bilan a baissé à 35,3%. Cette situation s'explique par la réorientation d'une partie du portefeuille titres échu en crédits à la clientèle. A fin juin 2009, cette part s'est stabilisée pour se situer à 35,6%.

III.2. Ressources

Dépôts

(en MDH)	Déc 2007	Déc 2008	Var 07/08	Juin 2009	Var 08/09
Comptes à vue	47 734	62 863	32%	61 215	-3%
Emprunts	15 328	2 380	-84%	4 877	105%
opérations de pension	1 998	1 625	-19%	1 680	3%
Dettes envers EC et assimilés	**65 060**	**66 868**	**3%**	**67 773**	**1%**
Comptes ordinaires créditeurs	2 809	2 228	-21%	2 515	13%
Comptes à terme	8 473	12 678	50%	13 505	7%
Comptes d'épargne à taux administré	172	177	3%	201	14%
Bons de caisse	883	1 193	35%	1 482	24%
Dettes envers la clientèle	**12 337**	**16 276**	**32%**	**17 702**	**9%**
Total dépôts	**77 396**	**83 144**	**7%**	**85 475**	**3%**
Part des Dettes envers EC dans le total Bilan	*75,5%*	*70,7%*	*-4,9 pts*	*66,7%*	*-4,0 pts*
Part des dettes envers la clientèle dans le total bilan	*14,3%*	*17,2%*	*2,9 pts*	*17,4%*	*0,2 pts*

Source : BCP comptes consolidés IFRS

Au terme de l'exercice 2008, les dépôts collectés par la BCP ont augmenté de 7% par rapport à fin 2007 à 83 Mds DH. Ceux-ci ont progressé de 3% à fin juin 2009.
Les dettes envers les établissements de crédit, principale ressource de la BCP, sont essentiellement constituées des excédents de trésorerie provenant des BPR. Elles se sont appréciées de 1% à 67,7 Mds DH à fin juin 2009 et ce en dépit d'un recul des comptes à vue envers les EC de -3%.

Quant aux dettes envers la clientèle, elles se sont accrues de 9%, marquée par une évolution des bons de caisse de 24%.

(En MDH)	2007	2008	Var	Juin 2009	Var 08/09
Réserve monétaire provenant des BPR	13 473	12 515	-7%	10 304	-18%
Emplois obligatoires habitat économique	887	974	10%	973	0%
Total "Emplois obligatoires et assimilés"	**14 360**	**13 489**	**-6%**	**11 277**	**-16%**
Comptes ordinaires des BPR	**46 759**	**49 232**	**5%**	**48 985**	**-1%**
Total ressources provenant des BPR	**61 119**	**62 721**	**3%**	**60 262**	**-4%**

Par ailleurs, les ressources de la clientèle se sont également élevées pour s'établir à 16,2 Mds DH à fin 2008, contre 12,3 Mds DH à fin décembre 2007. Cette hausse provient d'une amélioration des comptes à terme.

Sur la période 2007-2008, la part des dettes envers les établissements de crédits dans le total bilan s'est réduite de près de 5 points à 70,7%. La part des dettes envers la clientèle a, quant à elle, enregistré une augmentation de 2,9 points à 17,2%.

Au terme du 1er semestre 2009, l'encours des dépôts collectés par la BCP a augmenté de 3% par rapport à fin 2008 soit à 85,4 Mds DH. Cette hausse est principalement générée par une amélioration des dépôts de la clientèle (+9% et ce en partie grâce à la hausse des comptes à terme).

Les dettes envers les établissements de crédit se sont appréciées de 1% à 67,7 Mds DH. Celles-ci sont essentiellement constituées des excédents de trésorerie provenant des BPR. Ces

dernières ont connu une baisse de 4% pour s'établir à 60,2Mds DH à fin juin 2009, contre 62,7 Mds DH à fin décembre 2008.

Pour leur part, les ressources de la clientèle se sont appréciées pour s'établir à 17,7 Mds DH à fin juin 2009.

En comparaison à fin 2008, la part des dettes envers les établissements de crédits dans le total bilan a baissé de 4 points à 66,7%. Par contre, la part des dettes envers la clientèle a progressé de 0,2 points à 17,4%.

Fonds propres et assimilés

(En MDH)	2007	2008	Var 07/08	Juin 2009	Var 08/09
Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie (*)	**1 175**	**2 256**	**92%**	**2 872**	**27%**
Dettes subordonnées				**1 517**	**NA**
Capital et réserves liées	3 364	4 150	23%	5 399	30%
Réserves consolidées	1 216	1 564	29%	1 725	10%
- Part du groupe	*1 035*	*1 376*	*33%*	*1 332*	*-3%*
- Part des minoritaires	*181*	*188*	*4%*	*393*	*109%*
Gains ou pertes latents ou différés, part du groupe	351	103	-71%	257	150%
Résultat net de l'exercice	740	857	16%	755	-12%
- Part du groupe	*715*	*826*	*16%*	*718*	*-13%*
- Part des minoritaires	*25*	*31*	*22%*	*37*	*19%*
Fonds propres part du groupe	**5 465**	**6 454**	**18%**	**7 706**	**19%**
Fonds propres	**5 671**	**6 674**	**18%**	**8 137**	**22%**
Part des fonds propres dans le total bilan	*6,6%*	*7,1%*	*0,5 pts*	*8,0%*	*1,0 pts*

(*) Fonds de soutien
Source : BCP comptes consolidés IFRS

Au titre de l'exercice 2008, les fonds propres consolidés et les fonds propres part du groupe de la BCP ont enregistré une progression de 18% à 6,8 Mds DH et 6,5 Mds DH respectivement. Cette progression est due principalement à l'augmentation de capital de la BCP réservée au personnel du CPM pour 536 MDH et à l'intégration de la partie non distribuée du résultat net de 2007 dans les réserves et la réalisation des bénéfices de 2008 (+520 MDH) ainsi qu'à la variation du périmètre de consolidation, à travers l'inclusion de la Fondation BP pour le Micro Crédit (+434 MDH).

A fin juin 2009, les fonds propres consolidés et les fonds propres part du groupe de la BCP ont marqué une augmentation de 22% et 19% à 8,1 Mds DH et 7,7 Mds DH respectivement. Cette évolution se justifie par l'intégration de la partie non distribuée du résultat net de 2008 dans les réserves et la réalisation des bénéfices du 1er semestre 2009 ainsi qu'à l'augmentation de capital de la BCP en faveur de l'OCP (1 milliard de dirhams).

Fonds de soutien

Evolution du fonds de soutien sur les exercices 2007-2008 et à fin juin 2009 :

(en MDH)	2007	2008	Var	Juin 2009	Var 08/09
Encours début d'exercice	**932**	**1 176**	**26%**	**2 256**	**92%**
Alimentations	*244*	*201*	*-18%*	*616*	*206%*
Contribution des organismes du CPM	181	201	11%	116	-42%
Dotation complémentaire	-	-	-	500	NA
Intérêts du prêt de restructuration	13	17	31%	0	NA
Remboursement subvention	-	-	-	-	-
Remboursement prêts de restructuration	50	862	1624%	-	NA
Prélèvements	*0*	*0*	-	*0*	-
Subventions accordées	-	-	-	-	-
Prêts de restructuration accordés	-	-	-	-	-
Encours fin d'exercice	**1 176**	**2 256**	**92%**	**2 872**	**27%**

Source : BCP

A fin 2008, Le fonds de soutien a augmenté de 92% à 2,3 Mds DH suite principalement à la contribution des organismes du CPM (201 MDH) et au remboursement d'une partie des prêts de restructuration (862 MDH).

A fin juin 2009, le fonds de soutien s'est apprécié de 27% à 2,9 Mds DH sous l'effet conjugué de la contribution des organismes du CPM et de la dotation complémentaire (500 MDH).

Participation de la BCP au Fonds de Soutien

(en MDH)	2007	2008	Var	Juin 2009	Var 08/09
Encours début de période	**307**	**343**	**12%**	**378**	**10%**
Alimentations	*36*	*35*	-3%	*113*	223%
Dotation ordinaire	36	35	-3%	26	-26%
Dotation complémentaire				87	NA
Remboursement de subvention	-	-	-	-	-
Prélèvements	-	-	-	-	-
Subvention reçue	-	-	-	-	-
Encours fin de période	**343**	**378**	**10%**	**491**	**30%**

Source : BCP

A fin 2008, l'encours de la BCP dans le fonds de soutien a augmenté de 35 MDH à 378 MDH parallèlement à sa contribution annuelle.

Au titre du premier semestre 2009, la participation de la BCP au fonds de soutien s'est appréciée de 30% à 491 MDH sous l'effet de sa contribution annuelle et de la dotation complémentaire.

III.3. Hors bilan

Engagements de financement

(en MDH)	2007	2008	Var	Juin 2009	Var 08/09
Engagements de financement donnés	**5 905**	**58 797**	**896%**	**12 790**	**-78%**
Aux établissements de crédit	40	300	646%	122	-59%
A la clientèle	5 865	58 497	897%	12 668	-78%
Ouverture de crédit				*3 416*	*NA*
Autres engagement en faveur de la clientèle	*5 865*	*58 497*	*897%*	*9 252*	*-84%*
Engagements de financement reçus	**142**	**0**	**-100%**	**560**	**NA**
Des établissements de crédit	142	0	-100%	560	NA

Source : BCP comptes consolidés IFRS

En 2008, les engagements de financement donnés par la BCP se sont largement appréciés par rapport à 2007 passant à 58,8 Mds DH, se justifiant principalement par les engagementrs de financement données à la clientèle qui se sont situés à 58,5 Mds DH.
Les engagements de financement reçus sont constitués d'engagements reçus des établissements de crédit. Ces derniers ont été nuls à fin 2008.

A fin juin 2009, les engagements de financement donnés par la BCP ont régressé de 78% à 12,8 Mds DH et ce, en raison de la baisse des engagements données à la clientèle qui sont passés de 58,5 Mds DH à 12,7 Mds DH.
Les engagements de financement reçus des établissements de crédit se sont élevés à 560 MDH.

Engagements de garantie

(en MDH)	2007	2008	Var	Juin 2009	Var 08/09
Engagements de garantie donnés	**2 721**	**4 064**	**49%**	**5 872**	**44%**
D'ordre des établissements de crédit	2 452	3 361	37%	4 144	23%
D'ordre de la clientèle	268	703	162%	1 728	146%
Cautions administratives et fiscales et autres cautions	*113*	*187*	*65%*	*540*	*190%*
Autres garanties d'ordre à la clientèle	*156*	*516*	*232%*	*1 188*	*130%*
Engagements de garantie reçus	**844**	**4 551**	**439%**	**3 933**	**-6%**
Des établissements de crédit	840	371	-56%	3 910	>>100%
De l'Etat et d'autres organismes de garantie	4	4 180	>>100%	23	-99%

Source : BCP comptes consolidés IFRS

En 2008, les engagements de garantie donnés par la BCP ont augmenté de 49% par rapport à 2007 s'élevant à 4,1 Mds DH, en raison principalement de l'évolution des engagementrs de garantie données d'ordre des établissements de crédit (+37% à 3,4 Mds DH).
Le niveau des engagements de garantie reçus a plus que quadruplé suite aux engagements reçus de l'Etat et d'autres organismes de garantie s'élevant à 4,2 Mds DH.

A fin juin 2009, les engagements de garantie donnés par la BCP ont progressé de 44% à 5,9 Mds DH et ce, en raison de l'effet conjugué de la hausse des engagements données de garantie données d'ordre des établissements de crédit et de la clientèle.
Les engagements de garantie reçus ont baissé de 6% à 3,9 Mds DH en raison du niveau des engagements de garantie reçus des établissements de crédit (3,9 Mdh DH) qui a compensé la baisse des engagements de garantie reçus des l'Etat et d'autres organismes de garantie passant de 4,2 Mds DH à 23 MDH.

IV. Tableau des flux de trésorerie au 30/06/2009

	2007	2008	Var 07/08	Juin 2009	Var 08/09
Résultat avant impôts	**1 109**	**1 272**	**15%**	**1 035**	**-19%**
+/- Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	89	127	42%	60	-53%
+/- Dotations nettes pour dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	0	0	NA	0	NA
+/- Dotations nettes pour dépréciation des actifs financiers	0	-9	NA	748	NA
+/- Dotations nettes aux provisions	47	-18	NA	52	NA
+/- Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	-17	-23	41%	-12	46%
+/- Perte nette/(gain net) des activités d'investissement	-528	-1 672	217%	-994	41%
+/- Perte nette/(gain net) des activités de financement	0	0	NA	0	NA
+/- Autres mouvements	104	153	47%	14	-91%
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements	**-304**	**-1 441**	**-374%**	**-132**	**91%**
+/- Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit et assimilés	4 390	-12 168	NA	193	NA
+/- Flux liés aux opérations avec la clientèle	-1 533	-3 866	152%	-3 047	21%
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	6 805	8 985	32%	977	-89%
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	-1 563	40	NA	-659	NA
- Impôts versés	-335	-278	-17%	-322	-16%
Diminution/(augmentation) nette des actifs et des passifs provenant des activités opérationnelles	**7 764**	**-7 286**	**NA**	**-2 858**	**61%**
Flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle	**8 569**	**-7 455**	**NA**	**-1 955**	**74%**
+/- Flux liés aux actifs financiers et aux participations	-4 017	4 038	NA	-3 370	-183%
+/- Flux liés aux immeubles de placement	0	0	NA	0	NA
+/- Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	-37	-470	1160%	462	NA
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	**-4 055**	**3 568**	**NA**	**-2 908**	**NA**
+/- Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	-286	665	NA	620	-7%
+/- Autres flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	243	1 080	345%	2 045	89%
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	**-43**	**1 745**	**NA**	**2 665**	**53%**
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie	**0**	**-20**	**NA**	**0**	**NA**
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	**4 472**	**-2 162**	**NA**	**-2 197**	**-2%**
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	**-36 030**	**-31 558**	**-12%**	**-33 721**	**-7%**
Caisse, Banques centrales, CCP (actif & passif)	11 780	15 118	28%	16 553	9%
Comptes (actif & passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	-47 810	-46 676	-2%	-50 274	-8%
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	**-31 558**	**-33 721**	**7%**	**-35 918**	**-7%**
Caisse, Banques centrales, CCP (actif & passif)	15 118	16 553	9%	12 173	-26%
Comptes (actif & passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	-46 676	-50 274	8%	-48 091	4%
Variation de la trésorerie nette	**4 472**	**-2 162**	**NA**	**-2 197**	**-2%**

Source : BCP comptes consolidés IFRS

Au terme de l'exercice 2008, la trésorerie consolidée de la BCP s'est resserrée par rapport au début de l'année en enregistrant une variation nette de -2,2 Mds DH suite aux mouvements suivants :

- Les flux nets de trésorerie négatifs provenant des activités d'exploitation qui ont atteint -7,5 Mds DH,
- Et ce, malgré la détente occasionnée par les flux net provenant des activités d'investissement (3,6 Mds DH) conjugués aux flux de trésorerie nets provenant des activités de financement (1,7 Mds DH).

A fin juin 2009, la trésorerie consolidée de la BCP s'est maintenue à un niveau de resserrement semblable au niveau atteint durant l'année 2008.
La variation nette a été de -2,2 Mds DH suite aux mouvements suivants :

- les flux nets de trésorerie négatifs provenant des activités opérationnelles et d'exploitation qui ont atteint -1,9 Mds DH,
- les flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement s'élevant à -2,9 Mds DH,
- Et ce, malgré la détente occasionnée par les flux net provenant des activités de financement (2,6 Mds DH).

PARTIE VI. Facteurs de risques de la BCP

I Risques de contrepartie

Le risque de contrepartie ou de crédit est le risque de perte du fait du non respect par le client des ses obligations à l'égard de la banque (peut résulter du comportement du client, de l'évolution des marchés et autres facteurs externes).

La stratégie globale des risques de la BCP est basée sur les principes suivants :

- Le respect des exigences réglementaires dictées par Bank Al Maghrib ;
- Un suivi rigoureux des risques avec un développement maîtrisé des activités ;
- L'intégration des meilleures pratiques en matière de gestion des risques et l'alignement des rendements visés aux risques assumés.

Plus spécifiquement, le processus d'octroi des crédits repose sur la séparation des tâches entre les entités commerciales et celles chargées de l'évaluation et du suivi du risque. L'ensemble de ce processus est couvert par des procédures qui cadrent l'activité du crédit, notamment :

- L'évaluation des dossiers de crédits et les informations minimum requises pour le traitement des dossiers ;
- La notation des clients ;
- Les compétences des comités et instances de décisions ;
- La gestion des garanties (évaluation, renouvellement,…) ;
- Le suivi des risques (suivi des indicateurs de risque de la Banque…).

I.1. Créances en souffrance

Le déclassement et le provisionnement des créances en souffrances s'effectuent conformément aux exigences quantitatives de la circulaire de BAM n° 19/G/2002 et aux instructions de Bank Al Maghrib en la matière. Un suivi périodique de ces créances est assuré et un reporting élaboré pour les instances de décisions de la Banque, notamment le Comité Directeur.

Le taux des créances en souffrance de la BCP, quoiqu'il eût connu une hausse à fin juin 2009 (2,4% contre 0,3% à fin décembre 2008), reste nettement maîtrisé.

I.2. Dispositif de notation interne

La notation est un outil d'aide à l'évaluation, à la décision ainsi qu'au suivi des risques. Elle constitue l'un des instruments de détection de la dégradation ou l'amélioration d'un risque lors des revues annuelles de portefeuille.

Pour les entreprises et professionnels, un processus de notation a été instauré depuis l'année 2003 construit à dire d'experts et basé sur une échelle de 4 classes de risques. Il est cadré par des procédures d'utilisation, et constitue la base d'un système de délégation et de tarification.

En parallèle à cet outil, un nouveau système de notation conforme aux exigences Bâle II et basé sur des données historiques et des modèles statistiques a été développé en 2007 avec une échelle de 9 classes dont une relative au défaut.

Depuis 2008, ce système est intégré dans un nouveau cadre d'utilisation visant sa conformité aux exigences de la méthode NI de Bâle, et ce à travers :

- L'intégration de l'outil de notation dans le système d'informations, assurant le stockage et l'historisation des données ainsi que la traçabilité.
- La normalisation du processus par une circulaire et une procédure de travail conforme aux exigences de transparence et d'indépendance de la notation.

Les différentes classes de risques retenues et leurs significations sont retracées ci-dessous :

Notes	Libellé court	Libellé détaillé
A	Excellent	Excellente évolution, et positionnement excellent sur son secteur, capacité d'endettement très élevée, le management jouit d'une longue réputation d'excellence.
B	Très Bon	Très Bonne évolution des indicateurs d'activité et de rentabilité, bon positionnement au plan commercial, forte capacité d'endettement, le management jouit d'une bonne réputation.
C	Bon	Bonne évolution de l'activité et de la rentabilité, endettement modeste, management de bonne réputation.
D	Assez Bon	Evolution normale de l'activité et de la rentabilité, endettement modéré, management de bonne réputation.
E	Moyen	Actifs de qualité satisfaisante, endettement modéré, management de bonne réputation, l'emprunteur jouit d'une position moyenne dans son secteur.
F	Passable	Actifs de qualité acceptable, capacité d'endettement faible voire nulle, management moyen.
G	Médiocre	Endettement important, management faible, faible positionnement sur son secteur.
H	Très Médiocre	Situation financière trop fragile, lourd endettement, management anarchique, mauvaise position sur le secteur…..etc
Défaut	Défaut	Les engagements du client font ressortir l'existence d'au moins d'une créance en souffrance.

I.3. Répartition des engagements de la BCP au 30/06/2009

Le portefeuille de la BCP - Bank est constitué essentiellement des grandes entreprises et institutionnels dont le chiffre d'affaires est égal ou supérieur à 300 millions de DH.

Au titre du premier semestre 2009, l'encours des crédits à l'économie a continué sa forte progression en s'établissant à 22,5 milliards de DH, soit +44,7% par rapport à fin juin 2008.

Répartition par secteur d'activité :

Secteur d'activité	Encours par décaissement en %	Encours par signature en %
Holding	14%	21%
Immobilier	6%	-
Télécoms	4%	3%
Industries	8%	7%
Energie	25%	44%
Autres	2%	2%
Société de financement	8%	2%
Hôtellerie/Tourisme	3%	0%
Administration/offices	0%	4%
Services	5%	4%
Transports	14%	12%
Particuliers	2%	
Autres	9%	1%
Total	**100%**	**100%**

Source : BCP

La diversification sectorielle constitue un des axes de la politique de la gestion des risques de crédit.

Pour les crédits par décaissement, les secteurs des holdings, télécoms, énergie, industrie et immobilier ont représenté 67% de l'encours global à fin juin 2009.

Répartition par zone géographique :

Région	Encours par décaissement en %	Encours par signature en %
Casablanca	76%	80%
Rabat	5%	4%
Centre Sud	1%	2%
Tanger-Tétouan	7%	4%
Oujda	2%	3%
Marrakech	9%	7%
Total	**100%**	**100%**

Source : BCP

La région de Casablanca constitue la première zone géographique en termes d'importance. Elle représente, elle seule, plus de 75% aussi bien pour les crédits par décaissement que pour les engagements par signature.

II Risques de marché

Le risque de marché est le risque de perte provoquée par une évolution défavorable des facteurs de marché, tels que les taux de change, les taux d'intérêt, les cours des actions et les matières premières.

La gestion des risques de marché a pour objectif de gérer et de contrôler les expositions au risque de marché afin d'optimiser le couple risque/rendement, tout en conservant un profil de marché cohérent avec le statut de la BCP en tant qu'établissement financier de premier plan et intervenant important en matière de produits financiers.

Le portefeuille de négociation représente l'ensemble des actifs détenus avec objectif de les vendre à court terme pour bénéficier d'une évolution favorable des marchés. Ce portefeuille est réparti en plusieurs instruments de marché : les titres obligataires, la position de change, les actions liquides, les OPCVM...etc.

L'évaluation des risques de marché à la Banque repose sur la combinaison de deux groupes de mesures. D'une part le calcul de la valeur à risque (VaR), et d'autre part l'utilisation de diverses mesures de sensibilité (y compris les scénarii de stress) qui permettent d'encadrer les risques potentiels à caractère non récurrent.

La BCP a adopté une structure de gestion et de suivi des risques de marché qui inclut le recours à la méthodologie VAR pour l'ensemble de son portefeuille de négociation. La valeur à risque correspond à la perte maximale que la BCP pourrait enregistrer sur une période d'une journée, avec un niveau de confiance de 95%. Par conséquent, les chances que les pertes réelles encourues soient plus élevées que la VaR sont de l'ordre de 5%.

La méthode retenue pour le calcul de la VaR est celle basé sur un modèle paramétrique à distribution normale (avec matrice de Variance-Covariance) qui prend implicitement en compte les corrélations entre les différents facteurs de risques se basant sur un historique de 2 ans. Une valeur à risque globale est calculée pour l'ensemble des activités de négociation et par nature d'instruments.

Parallèlement aux calculs de valeurs à risque, des impacts en termes de profits et pertes (P/L) à partir de scénarii standards ou de scénarii de stress sont estimés pour l'ensemble du portefeuille de négociation. Ces scénarii sont choisis parmi trois catégories à savoir : des scénarii historiquement avérés, des scénarii hypothétiques et des scénarii adverses.

Evolution des positions et des indicateurs relatifs au portefeuille de négociation :

- Compartiment obligataire : Le portefeuille de négociation obligataire a connu durant l'année 2008 une forte augmentation de la position, passant ainsi de 659 millions de dirhams en Mars 2008 à 2.657 milliards de dirhams en fin d'année. Cela est dû à la reconstitution du portefeuille de placement en juin 2008 par un reclassement de 10 milliards de dirhams du portefeuille d'investissement.
  La VaR du portefeuille obligataire (hors effet de corrélation) est de 23.8 millions à fin juin 2009 contre 33.5 millions de dirhams à fin décembre 2008 représentant ainsi 1.15% de la valeur du portefeuille.

- Compartiment actions et OPCVM : Ce portefeuille est demeuré pratiquement stable durant l'année 2008. Par rapport à décembre 2008, ce portefeuille a accusé une baisse de 11% au premier trimestre 2009 sous l'effet de la prise des bénéfices relatifs aux positions sur actions.
  Les VaR(s) des portefeuilles actions et OPCVM représentant respectivement 1.9 millions dirhams et 5.6 millions de dirhams à fin juin 2009 contre 0.5 millions et 9.7 millions de

dirhams à fin décembre 2008 représentant ainsi en moyenne de 0.56% de la valeur du portefeuille.

- Compartiment change : Après une tendance haussière du portefeuille change à terme en 2008, montrant la volonté des clients de se couvrir contre la volatilité accrue des cours EUR et USD, la position de ce portefeuille s'est quasiment stabilisée courant le premier semestre 2009 avec une légère augmentation aux derniers mois de cette période, pour atteindre à fin juin 2009, 6 milliards de dirhams.
  La VaR sur la position de change demeure très faible compte tenu de son indexation sur le panier. La VaR sur le portefeuille change à terme a atteint 202 millions de dirhams à fin juin 2009, une valeur qui reste assez proche à celle enregistrée en décembre 2008. Néanmoins, la VaR sur ce portefeuille a augmenté de 16.7 % par rapport à juin 2008 dû essentiellement à la forte volatilité des taux ainsi qu'à l'augmentation de la position change à terme.

III Risques de liquidité

Le risque de liquidité représente le risque que la banque subisse une perte si elle ne disposait pas au moment approprié des liquidités nécessaires pour respecter ses obligations financières.
Ce risque peut découler de la structure du bilan en raison des décalages entre les échéances réelles des éléments de l'actif et du passif, des besoins de financement des activités futures, du comportement des clients ou d'une éventuelle perturbation dans les marchés, ou de la conjoncture économique.

La gestion du risque de liquidité vise à garantir à la banque l'accès aux fonds nécessaires afin d'honorer ses engagements financiers lorsqu'ils deviennent exigibles. La gestion de ce risque se traduit par le maintien d'un niveau suffisant de titres liquides et un approvisionnement en fonds stables et diversifiés. Le portefeuille des titres est constitué majoritairement de Bons du Trésor et accessoirement de positions sur actions liquides et sur OPCVM.

La gestion de la liquidité s'appuie sur :

- Le suivi des ratios de liquidité du bilan selon les exigences internes et celles issues de la réglementation ;
- Le suivi du portefeuille d'investissement et la projection des flux de trésorerie ;
- Le maintien d'un éventail varié de sources de financement et le suivi de la concentration des dépôts par nature de produits.

La BCP a pour vocation principale d'animer et de développer les produits et les services offerts aux grandes entreprises. En conséquence, les dépôts de la clientèle sont fortement concentrés sur le segment des entreprises et constituent une part importante du financement de la BCP.

Comptant sur la synergie du groupe, la diversification des sources de financement pour les activités de détail est assurée par les Banques Populaires Régionales.

La BCP est également un intervenant important sur les marchés monétaire et obligataire, par l'intermédiaire de ses activités de marchés. La position de la BCP lui permet de recourir, occasionnellement à court terme, auprès de BAM, des banques et d'autres institutions financières aux opérations de pension.

L'encours des dépôts de la clientèle par type de produit est réparti de la manière suivante :

(En MDH)	2007	Part	2008	Part	Juin 09	Part
Comptes à vue créditeurs	2 137	21%	1 427	14%	1 456	9%
Dépôts à terme (DAT)	6 934	70%	7 596	76%	13 164	82%
Autres comptes créditeurs	863	9%	945	9%	1 446	9%
Dépôts de la clientèle	**9 935**	**100%**	**9 968**	**100%**	**16 067**	**100%**
% de croissance			0,3%		61,2%	

Source : BCP- Comptes sociaux

A fin juin 2009, les dépôts de la clientèle ont progressé de 61,2% et ce, à la faveur des dépôts à terme qui ont augmenté de 73% avec une part de 82% du total des dépôts. Cette prépondérance de la collecte des ressources en provenance des entreprises et des institutionnels confirme le positionnement de la BCP en tant qu'acteur majeur dans le segment des Corporates par rapport aux autres entités du Groupe.

La BCP bénéficie également d'un levier important en termes de ressources via le transfert des excédents des BPR dont l'allocation et la rémunération sont orientées dans le cadre de la stratégie financière du groupe. Ce montant s'est situé à fin juin 2009 à hauteur de 60,3 milliards.

IV Risques opérationnels

Organisation de la fonction

La filière de gestion des risques opérationnels est organisée comme suit :

- La fonction risques opérationnels au niveau du de la BCP est chargée de la conception et du pilotage des outils méthodologiques et informatiques pour le compte du GBP ainsi que de l'animation de la filière risques opérationnels du Groupe.
- Un réseau de correspondants risques opérationnels positionnés au niveau des BPR, des fonctions centrales de la BCP et des filiales. Ces correspondants ont pour principales missions la collecte des pertes opérationnelles, la mise à jour de la cartographie des risques, le suivi des indicateurs d'alertes et la mise en place des plans d'actions visant ainsi le renforcement du dispositif du contrôle interne.

Le dispositif de gestion des risques opérationnels est organisé autour de quatre composantes permettant l'identification des risques, la mesure des impacts, le suivi des indicateurs et l'atténuation des risques majeurs.

Cartographie des risques

La première étape de la démarche d'identification des risques opérationnels consiste à établir une cartographie des risques. Cette cartographie s'appuie sur un mécanisme d'autoévaluation des risques inhérents aux activités de la banque et sur les contrôles permettant de réduire les risques résiduels. Cette approche s'appuie sur une analyse approfondie des processus de la banque.

La démarche adoptée pour la mise en place de la cartographie des risques opérationnels se déroule en 3 phases :

- Phase 1 : Découpage en processus des activités de la banque supportant les risques opérationnels ;
- Phase 2 : Identification et autoévaluation des risques opérationnels ;

- Phase 3 : Classification des risques résiduels en fonction de l'impact et de la probabilité de survenance.

Collecte des incidents

La deuxième étape relative à l'identification des risques consiste à mettre en place un processus de collecte des incidents et constituer une base historique des pertes avérées. La BCP dispose actuellement d'un historique qui permettra tout d'abord de dégager une vision objective et chiffrée des risques réellement encourus par la banque, ensuite de peaufiner sa cartographie des risques potentiels et enfin de préparer l'adoption par la banque des méthodes avancées au titre des risques opérationnels.

Cette démarche est appuyée par un outil informatique de gestion des risques opérationnels permettant la consolidation, la remontée des indicateurs et leur suivi. L'objectif du système de reporting mis en place est de fournir aux instances dirigeantes de la BCP, des BPR et des filiales une vision consolidée des risques opérationnels leur permettant :

- d'appréhender la nature et l'ampleur des risques encourus ;
- d'effectuer les arbitrages nécessaires en terme de couverture en fonction du niveau de tolérance aux risques identifiés ;
- de piloter les actions préventives / correctives et leur état d'avancement.

Politique de maîtrise des risques

La BCP a adopté une politique de couverture et d'atténuation du risque basée sur la mise en œuvre de trois types de plans d'actions :

- des actions de prévention efficaces identifiées notamment lors des cartographies et mises en œuvre directement par les opérationnels à travers le renforcement du dispositif de contrôle interne ;
- des plans de relève et de continuité d'activité (PCA), ayant pour objectif de garantir un fonctionnement sans interruption des activités essentielles de la banque et de limiter les pertes engendrées en cas de perturbation grave de l'activité ;
- du transfert de certains risques majeurs par la mise en place d'une politique d'assurance adaptée.

Cartographie des activités externalisées

Conformément aux recommandations de la circulaire 29/G/2007 de BAM qui stipule que les activités externalisées doivent faire l'objet de politiques appropriées de suivi des risques, et répondant aux saines pratiques en matière de gestion des risques opérationnels, la BCP a lancé le projet de la cartographie des activités externalisées du CPM.

Pour rappel, Ce chantier fait partie des projets structurants du point de vue Risques Opérationnels, car relevant des actions de surveillance prudentielle visant la sécurisation des actifs et du patrimoine de la Banque.

Ci-après, les principales étapes de ce projet :

- Identifier le périmètre de gestion des activités externalisées de la Banque et leur domiciliation par domaine
- Identifier les prestations à caractère critique du point de vue Sécurité & Continuité des Activités
- Etudier les contrats mis en œuvre et ceux en cours de mise en place, et analyser les clauses visant à protéger la Banque et ses actifs et assurer la continuité des opérations

- Mettre en place des actions correctives pour les contrats ne disposant pas de Backup
- Mettre en place un dispositif de gestion de crise le cas échéant.

V Risques réglementaires

Sur le plan réglementaire, l'année 2009 a été marquée par la consolidation des processus de gouvernance, d'identification, de mesure et de suivi des risques conformément aux normes Bâle II et aux meilleures pratiques admises au sein de la profession.

A fin juin 2009, le CPM affiche un ratio de solvabilité de 12,36% intégrant les différentes catégories de risques (crédit, marché et opérationnel).

VI Risque lié à la garantie d'actif passif de Chaabi Leasing

Suite à la fusion-absorption de Chaabi Leasing par Maroc Leasing, la BCP (garant) a conclu une garantie d'actif-passif de Chaabi Leasing au profit de la CDG (béneficiaire).

En vertu de cette garantie, la BCP indemnisera la CDG et/ou Maroc Leasing de tout préjudice qui résulterait d'une erreur, omission ou inexactitude dans les déclarations et garanties faites sur Chaabi Leasing pour son rapprochement avec Maroc Leasing. La BCP indemnisera aussi la CDG de toute augmentation de passif ou réduction d'actif par rapport aux comptes de référence utilisés pour le rapprochement si de telles augmentations ou diminutions ont une origine antérieure à la date de la réalisation de la fusion et si elles résultent d'une erreur, omission ou inexactitude dans les déclarations.

Toutefois, les indemnisations précitées sont proportionnelles à la quote-part du bénéficiaire dans le préjudice subi, et sont plafonnées à un montant global de 33 165 033 Dhs. Ces limitations à l'indemnisation sont inapplicables en cas d'omission ou inexactitude intentionnelle ou frauduleuse dans les déclarations.

Notons que les annexes aux contrats de garantie d'actif et de passif, résultant des différents audits réalisés chez Chaabi Leasing, et portant sur les garanties et les exclusions à ces garanties, n'ont toujours pas été finalisées à la date de visa de la présente note d'information.

PARTIE VII. PRESENTATION GENERALE DE LA CAISSE DE DEPOT ET DE GESTION

I. Renseignements à caractère général

Dénomination sociale	Caisse de Dépôt et de Gestion
Siège social	Place Moulay El Hassan BP.408 – Rabat
Forme juridique	Institution financière, créée sous forme d'établissement public par le Dahir 1-59-074 du 10 février 1959.
Téléphone / Fax	0537 66 90 00/ 0537 66 93 70
Site Web	www.cdg.ma
Adresse électronique	seffar@cdg.ma
Date de constitution	10 février 1959
Exercice social	L'exercice social débute le 1 janvier et se termine le 31 décembre.
Objet social	La Caisse de Dépôt et de Gestion est chargée, dans les conditions prévues au dahir 1-59-074 du 10 février 1959 : - d'assurer la gestion des deniers et la conservation des valeurs appartenant aux fonds ou organismes qui y sont tenus ou qui le demandent ; - de recevoir les consignations administratives et judiciaires, ainsi que les cautionnements ; - de gérer les caisses ou service spéciaux qui peuvent lui être confiés.
Textes législatifs applicables à la société	Par sa forme juridique, La Caisse de Dépôt et de Gestion est instituée par les dahirs suivants : - Dahir n°1-59-074 du 10 février 1959 ; - Dahir n°1-59-420 du 06 Janvier 1960 modifiant et complétant le Dahir n°1-59-074 du 10 février 1959 ; Par son organisation financière et comptable, la Caisse de Dépôt et de Gestion est régie par le Décret n°2-60-058 du 06 février 1960.

II. Renseignements sur le capital de la CDG

La Caisse de Dépôt et de Gestion est une institution financière, créée sous forme d'établissement public en 1959, et régie par le dahir n° 1-59-074 du 10 février 1959. Compte tenu de son statut, la CDG n'a pas de capital social.

III. Organes de surveillance de la Caisse de Dépôt et De Gestion

La CDG est un établissement public doté de la personnalité civile et de l'autonomie financière. Elle est administrée par un Directeur général dont la gestion est contrôlée par une Commission de Surveillance.

Instituée par le dahir de création de la CDG, la Commission de surveillance est composée :

- De deux membres de la Cour suprême, désignés par le Ministre de la Justice ;
- Du ministre de l'économie nationale ou son représentant ;
- Du ministre des finances ou son représentant, et
- Du gouverneur de Bank Al-Maghrib ou son représentant.

La commission de surveillance, chargée d'exercer, au nom de l'Etat, le contrôle des opérations de la Caisse, possède notamment les attributions suivantes :

- Elle reçoit périodiquement le compte rendu de la situation de la Caisse et elle est informée de son activité ;
- Elle fait procéder par un de ses membres, au moins une fois par mois, à la vérification des fonds en caisse et du portefeuille ;
- Elle adresse au directeur général les observations et avis qu'elle juge nécessaires. Celui-ci lui soumet toutes les affaires qu'il juge utile de lui présenter et lui expose ses vues pour l'amélioration du service ;
- Elle est obligatoirement consultée chaque fois qu'il s'agit de confier à la Caisse de Dépôt et de Gestion de nouvelles attributions, ainsi que pour certaines opérations définies par décret ;
- Elle examine le budget des dépenses administratives que le directeur général lui présente chaque année pour l'année suivante, avant son approbation par arrêté du ministre des finances. Il lui est rendu compte de l'exécution dudit budget ;
- Elle nous présente chaque année un rapport sur la gestion financière et sur l'activité de la Caisse. Ce rapport est publié au Bulletin officiel.

La commission de surveillance de la CDG au 30 septembre 2009 est présidée par Monsieur Abdellatif JOUAHRI, Gouverneur de Bank-Al-Maghrib, et se compose des membres suivants :

Membre	Fonction
Abdellatif JOUAHRI	Gouverneur de Bank-Al-Maghrib
Abdeltif LOUDYI	Secrétaire Général du Ministère de l'Economie et des Finances
Driss MOULINE	Président de Chambre à la Cour Suprême
Youssef LAMRABET	Chargé de Missions auprès du Premier Ministre
El-Hassan EL-GUASSEM	Premier Président de la cour d'appel de commerce de Casablanca

Caissier Général

Un caissier général nommé par décret assure le maniement des fonds et valeurs. Il effectue ou constate l'encaissement des recettes et le paiement des dépenses. Il a la conservation et la garde des deniers et valeurs déposés entre ses mains à quelque titre que ce soit. Sauf le cas de force majeure, il demeure responsable de tous déficits et de toutes erreurs, ainsi que de la régularité des pièces comptables ou justificatives.

Le caissier général a le statut de comptable public. Il est astreint à un cautionnement fixé par le décret de nomination. Ses comptes sont soumis à la juridiction des comptes devant laquelle il prête, comme tel, serment avant son entrée en fonctions.

Comité d'audit

Le Comité d'Audit et des Risques, émanation de la Commission de Surveillance et dont la création a été approuvée par cette dernière en date du 23/03/2005, assiste et conseille celle-ci en toutes matières relatives aux comptes annuels et aux comptes consolidés, au système de contrôle interne et aux risques liés à l'activité de la CDG.

Le Comité comprend trois membres de droit:

- M. Abdeltif LOUDYI : Secrétaire Général du Ministère de l'Economie des Finances, Président ;
- M. Marouan GHELLAB : Chargé de Mission auprès du Premier Ministre ;
- M. Mustapha MOUSSAOUI : Personnalité externe, membre intuitu personae.

Les membres du Comité sont nommés pour une durée de 4 ans renouvelable. Le Secrétaire du Comité peut être désigné parmi les trois responsables CDG des domaines de compétence du Comité.

Les missions du comité d'audit sont résumées ci-dessous :

- Passer en revue les procédures et les normes comptables utilisées ;
- Analyse des comptes sociaux et consolidés ;
- Passer en revue les méthodes de la comptabilité analytique: recoupements entre la direction comptable et le contrôle de gestion ;
- Analyse des rapports des comités d'audit des filiales ;
- Participation au choix des commissaires aux comptes ;
- Analyse des rapports d'audit interne ;
- Analyse du rapport annuel de contrôle interne ;
- Participation à la validation du programme de contrôle interne ;
- Analyse des rapports de contrôle établis par la Direction de Supervision Bancaire ;
- Analyse du reporting réglementaire transmis aux autorités de tutelle ;
- Analyse de la mise en œuvre de la cartographie des risques ;
- Analyse des paramètres de mesure des risques ;
- Analyse de la politique de suivi des risques ;
- Analyse des mesures envisagées en cas de scénario catastrophes ;
- Focus spécifique sur les risques opérationnels et juridiques.

Le Comité se réunit en moyenne 3 à 4 fois par an et au besoin à la demande de son Président ou de la majorité de ses membres.

IV.Organes de direction de la CDG

IV.1. La Direction Générale

Membre	Fonction
Anass Houir ALAMI	Directeur Général
Saïd LAFTIT	Directeur Général Adjoint
Hassan BOUBRIK	Secrétaire Général

Le Directeur Général de la CDG est nommé par Dahir. Ses prérogatives non exhaustives sont :

- Il ordonnance toutes les opérations et règle les diverses parties du service ;
- Il prescrit les mesures nécessaires pour la tenue régulière des livres et de la caisse ;
- Il ordonne les paiements et signe la correspondance générale ;
- Il représente la CDG en justice, tant en demande qu'en défense ;
- Il nomme à tous les emplois, autres que ceux de secrétaire général et de caissier général, dans des conditions fixées par décret.

Le Directeur Général est assisté, pour la direction et l'administration de la CDG, par un secrétaire général nommé par décret. Il peut déléguer partie de ses pouvoirs au secrétaire général, qui le remplace, de droit, en cas d'absence ou d'empêchement.

IV.2. Le Comité de Direction

a. Composition du Comité de Direction

Le Comité de Direction de la CDG est composé de quinze membres et est présidé par Monsieur Anass Houir ALAMI, Directeur Général de la CDG.

Membre	Fonction
Anass Houir ALAMI	Directeur Général
Saïd LAFTIT	Directeur Général Adjoint
Hassan BOUBRIK	Secrétaire Général
Mohammed Khalid LARAICHI	Directeur du cabinet du Directeur Général
Mohamed HAFNAOUI	Directeur Général Adjoint de CDG Développement
Ali HARRAJ	Président de Maroc Leasing et SOFAC
Amine BENHALIMA	Administrateur Directeur Général de CDG Capital et Président Directeur Général de Fipar Holding
M'hammed GRINE	Président Délégué de l'institut CDG et de la fondation CDG
Mohammed GUEDDAR	Inspecteur Général
Mohammed GUERGACHI	Directeur du Pole Support
Mustapha LAHBOUBI	Directeur du Pole Finance
Mohamed Larbi NOUHA	Directeur du Pole Prévoyance
Mohamed Ali BENSOUDA	Directeur du Pole Dépôts et Consignations
Lhoucine BILAD	Directeur du Pole Stratégie et Développement
Amina FIGUIGUI	Directeur de Pôle en charge de la Conformité

b. Organigramme fonctionnel de la CDG

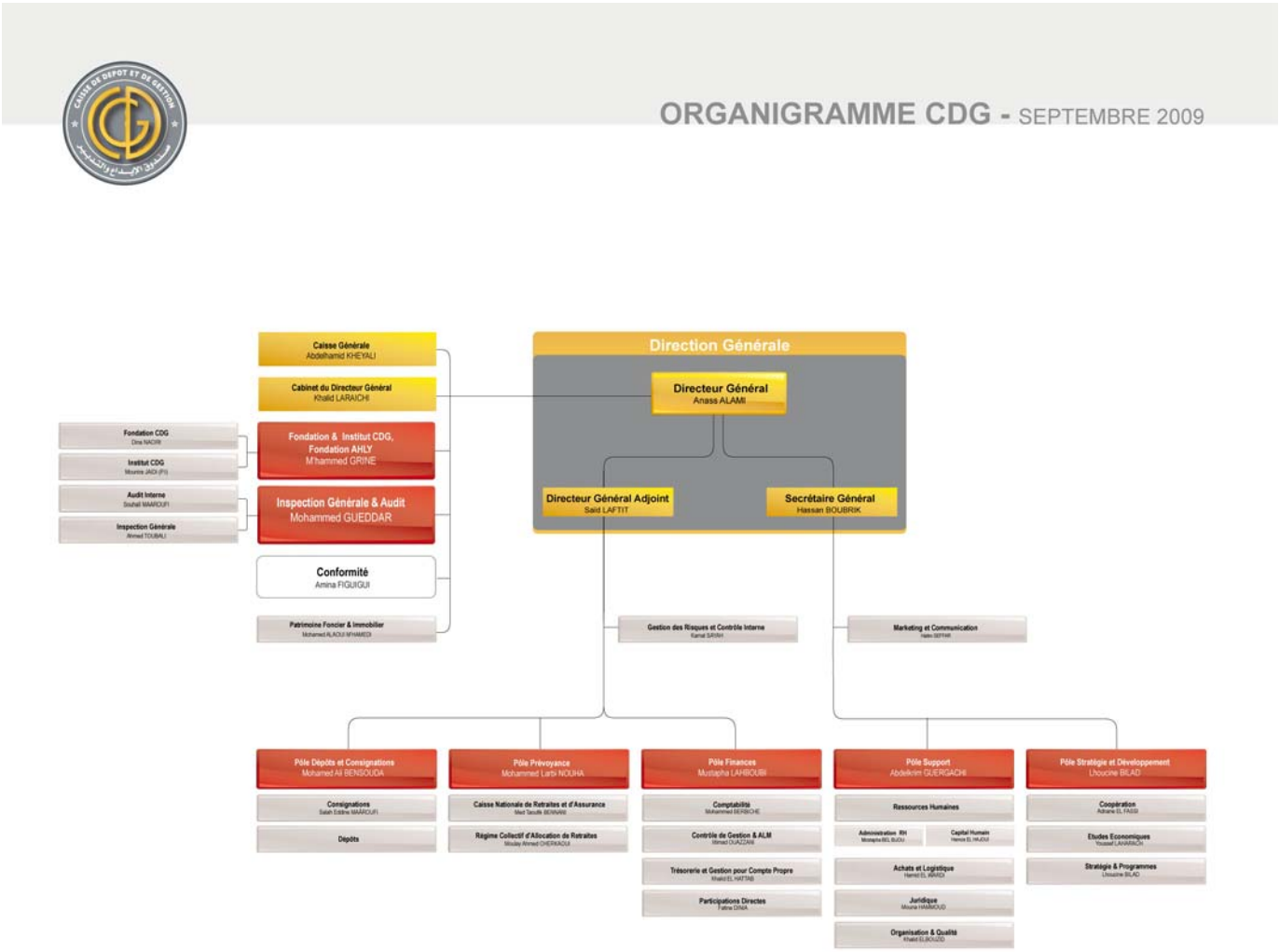

Pôle Dépôts et Consignations :

Le Pôle Dépôt et Consignations a pour mission d'assurer la gestion des deniers publics et la conservation des valeurs appartenant aux fonds ou organismes qui y sont tenus ou qui le demandent et de recevoir les consignations administratives et judiciaires, ainsi que les cautionnements.

Pôle Prévoyance :

Le pôle prévoyance a pour mission de développer la prévoyance à travers une approche client axée sur le partenariat et la qualité de service.

- La CNRA est chargée de la gestion des activités Retraite facultative et également l'activité de rentes accidents de travail (AT) et accidents de circulation ;
- La RCAR est chargée de la gestion des activités Retraite obligatoire et facultative.

Pôle Stratégie et Développement :

Le pôle Stratégie et Développement a pour missions de promouvoir et affirmer l'identité du Groupe Caisse de Dépôt et de Gestion à travers ses projets de développement, d'accroître et structurer la visibilité du Groupe et de développer et optimiser ses relations partenariales.

Il se compose de :

- Direction Études économiques ;
- Direction Stratégie et programme ;
- Direction Coopération.

Pôle Support :

Le pôle Support a pour responsabilité d'animer les activités de support afin qu'elles constituent un soutien efficace à la mise en œuvre de la stratégie de l'institution, mais également de favoriser les synergies des fonctions de support au niveau du Groupe.

Il se compose de :

- Direction du Capital Humain ;
- Direction Administration Ressources Humaines
- Direction Organisation et Qualité ;
- Direction des Achats et de la Logistique ;
- Direction Juridique.

Pôle Finances :

Le pôle financier de la CDG est en charge du pilotage financier du Groupe CDG, du pilotage des participations directes, de la tenue de la comptabilité CDG et production des comptes consolidés du Groupe, et de la gestion de la trésorerie et du compte propre CDG.

Il se compose de :

- Direction Comptabilité ;
- Direction Contrôle de Gestion et ALM ;
- Direction des Participations Directes ;
- Trésorerie et gestion pour Compte Propre.

Inspection Générale et Audit :

L'Inspection Générale et Audit est responsable du pilotage et du fonctionnement efficace du système de Contrôle Interne.

- La Direction de l'Audit interne procure à la Direction Générale et aux responsables opérationnels du Groupe CDG, des assurances, analyses, recommandations, avis et informations sur les activités revues. Il intervient dans le cadre d'un programme annuel validé par la Direction Générale ;
- La Direction de l'Inspection procure un mécanisme indépendant de recours pour enquêter sur des faits ou incidents suite à des réclamations ou des irrégularités constatées.

Fondation CDG :

Acteur reconnu de l'investissement responsable, le Groupe CDG joue également un rôle de leader dans la promotion des valeurs de citoyenneté et de responsabilité sociale de l'entreprise.

Créée pour renforcer cet engagement social, la Fondation CDG, Association reconnue d'utilité publique, s'est assignée pour missions de:

- Œuvrer en tant que levier fédérateur des actions citoyennes du Groupe CDG;
- Etre un catalyseur et un accompagnateur des actions de solidarité et de développement humain ;
- Accompagner la dynamique de développement local par le déploiement de partenariats novateurs ;
- Affirmer la responsabilité sociale du Groupe CDG en honorant ses engagements à l'égard de la collectivité.

La Fondation CDG a choisi d'intervenir dans les champs d'action suivants:

- Soutien aux actions de solidarité et de développement social ;
- Soutien aux actions de Mécénat.

Institut CDG :

L'institut est un espace de réflexion, d'échange et de confrontations d'idées ouvert à tous les collaborateurs qui se retrouvent autour de débats, de conférences et de « think-thank ». Il encourage l'esprit d'initiative, libère et fédère les énergies du Groupe CDG.

A l'écoute des évolutions de l'environnement, l'Institut CDG se veut également un vecteur de transformation de l'information en nouveaux savoirs partagés Ses champs d'actions sont :

- La Recherche–Action à travers les thinks tanks thématiques qu'il anime et initie;
- Le Progrès du management pour favoriser la mise en adéquation des pratiques managériales avec les défis et enjeux stratégiques du Groupe ;
- Le Rayonnement institutionnel du Groupe CDG via des conférences, des publications et le soutien intellectuel à des travaux de recherches universitaires ou de développement.

Conformité :

Elle ext chargée d'élaborer et de veiller à la mise en œuvre de la politique de conformité, notamment des activités bancaires du groupe, ainsi que suivre et gérer les risques de non-conformité.

c. Curriculum Vitae des principaux dirigeants

Anass Houir ALAMI, est titulaire d'un diplôme d'Ingénierie de l'Ecole Mohammedia des Ingénieurs – EMI et d'un MBA en finance et affaires internationales de la Stern School of Business de l'Université de New York.

Il a occupé le poste d'Analyste Financier, de Conseiller en opérations financières de haut de bilan puis Directeur Général d'Upline Group.

Il a aussi occupé la fonction de Président du Conseil de Surveillance de la Société de la Bourse des Valeurs de Casablanca (SBVC) et Directeur Général de BARID AL MAGHRIB.

M. ALAMI est actuellement Directeur Général de la Caisse de Dépôt et de Gestion.

Saïd LAFTIT, est titulaire du Diplôme de l'École Nationale de la Statistique et de l'Administration Économique (ENSAE) à Paris, d'un DEA en mathématiques, d'un DEA en

mathématiques appliquées aux sciences économiques et d'un Doctorat en gestion de production de l'Université Paris–Dauphine.

Il a occupé le poste d'Ingénieur expert à l'Institut National de Recherche en Informatique et Automatique (INRIA), de Responsable de l'Animation Commerciale, de Directeur de l'Exploitation, de Directeur du Pôle Moyens sein de la BMCI depuis 1992 et de Directeur du Développement et du Reengineering à la BMCI à partir de 2000.

Il a contribué à la restructuration de la BMCI, à l'élaboration, au pilotage et la mise en oeuvre des deux plans de développement de la BMCI (« Horizon 2000 » et « Cap 2005 »), à la mise en place d'un système de management de la performance dans le réseau d'exploitation (Contrat Entreprise) basé sur la rentabilité d'une agence bancaire et, en 2001, à la coordination du pilotage et du suivi du projet de rapprochement BMCI et de l'ex-ABN Amro.

Il a rejoint la CDG en Décembre 2004 pour y assurer la fonction de Directeur du Pôle Finances. M. LAFTIT est actuellement Directeur Général Adjoint de la CDG et membre du comité de direction générale, en charge des finances, risques et ressources du CIH.

Hassan BOUBRIK, est titulaire du Diplôme de l'Ecole Nationale de la Statistique et de l'Administration Economique (ENSAE) de Paris.

Après une expérience au Département Marketing de Procter & Gamble à Casablanca, il a rejoint le Ministère des Finances en tant que Chargé de Mission au sein du Cabinet du Ministre. Il a, par la suite, occupé les fonctions de Responsable du Service du Marché Boursier, puis des Crédits et Investissements au sein de la Direction du Trésor et des Finances Extérieures.

Il a rejoint la CDG en 1996 où il a occupé successivement le poste de Directeur Général de la société CD2G, de Directeur de la Gestion des Taux, Directeur du Pôle des Marchés des Capitaux, puis Directeur Général de CDG Capital.

M.BOUBRIK est Secrétaire Général de la CDG depuis 2007.

Mohamed Amine BENHALIMA, est titulaire du Diplôme d'Ingénieur de l'Ecole Polytechnique de Paris en 1991 et du Diplôme d'Ingénieur de l'Ecole Nationale Supérieure des Télécommunications de Paris en 1993.

Il a occupé le poste de Directeur des Programmes et de Directeur de l'Organisation et des Systèmes d'Information à Royal Air Maroc, avant de rejoindre CFG Group où il a occupé les fonctions de Directeur Délégué des Marchés des Capitaux et de Directeur Général Adjoint de Casablanca Finance Markets.

Il a rejoint la CDG en 2002 au poste de Directeur de l'Ingénierie et du Développement. Depuis mai 2004, il est Administrateur Directeur Général de FIPAR-HOLDING. Il est par ailleurs Vice-président de Foncière Immobilière Chellah, et est administrateur au sein de différentes participations de Fipar-Holding.

M.BENHALIMA est actuellement Directeur Général de CDG Capital et Président Directeur Général de Fipar Holding.

Mohammed Khalid LARAÏCHI, est titulaire du Diplôme d'Ingénieur des Arts et Manufactures de l'École Centrale des Arts et Manufactures de Paris en 1978.

Après avoir occupé les postes de Directeur du Budget et du Patrimoine au sein du Ministère de la Justice, puis d'Inspecteur Général au Ministère de l'Enseignement Supérieur, il a rejoint la CDG en 2004 en tant que chargé de mission auprès du Directeur Général.

Il occupe actuellement le poste de Directeur du Cabinet du Directeur Général de la CDG.

Mohamed Larbi NOUHA est titulaire d'un Doctorat de troisième cycle en Monnaie et Finance de l'Université Dijon France en 1981.

Après avoir occupé, au sein de la Direction du Trésor et des Finances Extérieures, successivement les postes d'administrateur, de chef du service Études et Balance des Paiements, de chef de la Division de la Balance des Paiements et des Relations Bilatérales et d'adjoint au Directeur du Trésor, il a rejoint la CDG où il occupe actuellement le poste de Directeur du Pôle Prévoyance et Promotion de l'Épargne.

M'Hammed GRINE est titulaire d'une Licence en Economie obtenue en 1975. Après avoir occupé les postes de chef du Service Immatriculations au RCAR puis chef du Service Informatique du CNRA-RCAR, il a été nommé à la CDG successivement : chef de la Division Production, chef du Département Informatique, Directeur de la Gestion des titres et enfin Directeur des Ressources Humaines.

Après un passage en tant que Secrétaire Général de la BNDE, il a rejoint de nouveau la CDG en tant que Directeur du Pôle Support.

M.GRINE est actuellement Président Délégué de l'institut CDG et de la fondation CDG.

M. Ali HARRAJ, est ingénieur diplômé de l'Ecole Centrale de Paris en 1981, de l'Institut Français du Pétrole en 1983 et titulaire d'un certificat de l'Institut Européen d'Administration des Affaires en 1987.

Il a occupé de 1989 à 2001, le poste de Directeur Général du groupe UNIVERS MOTORS.

Il a rejoint le groupe CDG depuis 2002 au sein duquel il a occupé de nombreuses responsabilités dont, notamment Directeur Général de la BNDE ; Président Directeur Général de MAROC LEASING ; Président du Conseil d'Administration de SOFAC ; Secrétaire Général de la CDG ; Membre du Comité de Direction de la CDG, responsable des métiers de banque de détail et de sociétés de financement ; Administrateur de plusieurs filiales et participations de la CDG ; Directeur Général du CIH.

M.HARRAJ est actuellement Président de Maroc Leasing et de SOFAC.

Lhoucine BILAD, est titulaire d'un diplôme d'ingénieur statisticien économiste de l'ENSAE de Paris en 1993.

Entre 1992 et 2005, il a occupé les fonctions suivantes :

- AttijariWafabank- Directeur du projet Bale II ; Directeur des Marchés des Capitaux ;
- MEDIAFINANCE- Cadre Fondateur, responsable du Trading&Commercial
- BMCI- Responsable Ingénierie Financière au Pole Activités Financières
- Ministère des Finances - Cabinet du Ministre et Direction du Trésor
- Crédit Lyonnais- Ingénierie Financière/Produits dérivés ;

M. BILAD est Directeur du Pole Stratégies et Développements de la CDG depuis juin 2008.

Mustapha LAHBOUBI, est titulaire d'un DEA en Economie de l'Université Paris IX Dauphine en 1992 et d'un Diplôme de Statisticien Economiste de l'ENSAE en 1995.

Entre 1995 et 2004, il a occupé les fonctions suivantes :

- Fond d'Equipement Communal - Directeur Financier ;
- Advisory Finances Group - Directeur de Fusions&Acquisitions ;
- Maroc Télécom – Conseiller du Président ;
- Ministère de la Privatisation - Conseiller Technique;
- Casablanca Finance Group - Analyste Financier ;
- Banque INDOSUEZ- Cadre au sein de la Direction de la Gestion des Risques de Marché.

M. LAHBOUBI est Directeur du Pole Finances de la CDG depuis novembre 2007.

Abdelkerim GUERGACHI, est titulaire d'un diplôme d'Ingénieur d'Etat de l'école Mohammedia des Ingénieurs en 1993 et d'un MBA de l'ENPC en 2002.

Entre 1993 et 2004, il a occupé les fonctions suivantes :

- Marjane Holding, Groupe ONA – Directeur des Ressources Humaines ;
- Groupe MANAGEM- Ingénieur Procédés à l'usine de traitement de la mine de GUEMASSA. ; Responsable de la Formation, puis Directeur des Ressources Humaines et de la Communication.

M. GUERGACHI est Directeur du Pole Support de la CDG depuis décembre 2007.

Mohammed GUEDDAR, est titulaire d'un Diplôme de l'ENAP en 1979, d'une licence en Sciences Economiques de la Faculté de Droit de Rabat en 1980 et d'un DESS en Analyse et Gestion des Projets de l'Université de Lille en 1992.

Entre 1981 et 2004, il a occupé les fonctions suivantes :

- CDG – Chargé de Mission détaché du Ministère des Finances ; Responsable des Structures de Contrôle ; Détaché auprès de la Compagnie Immobilière et Foncière Marocaine en tant que Directeur Général ;
- Ministère des Finances – Inspecteur ; Encadrant des inspecteurs stagiaires ; Chef du Service du Financement Multilatéral ; Chargé de la gestion et du suivi des prêts financés par les fonds arabes et la BID ; Chargé de Mission au Secrétariat Général du Ministère des Finances.

M. GUEDDAR est Inspecteur Général à la CDG depuis juin 2007.

Mohammed Ali BENSOUDA, est titulaire d'un Diplôme d'Ingénieur d'Etat de l'ENIM de Rabat en 1996 et d'un MBA de la Faculté de l'ENPC – EHTP en 2002.

Entre 1996 et 2006, il a occupé les fonctions suivantes :

- CDG – Ingénieur au sein de la Structure de Contrôle ; Attaché de Direction Chargé de l'Organisation et des Procédures; Directeur des Dépôts ; Directeur des Activités Bancaires et Services Financiers ; Directeur Délégué au sein de CDG Capital ;
- SGMB – Fondé de pouvoir principal, Direction des Projets et de l'Organisation.

M. BENSOUDA est actuellement Directeur du Pole Dépôts et Consignations.

Amina FIGUIGUI, est titulaire d'un Diplôme du Cycle Normal de l'ISCAE en 1991 et d'un Diplôme National d'Experts Comptables de l'ISCAE en 1996.

Entre 1991 et 2008,elle a occupé les fonctions suivantes :

- CDVM – Chef du Service Affaires Comptables ; Chef du Département Administratif et Organisation et Membre du Comité de Direction ; Chef du Département Opérations et Informations Financières ; Directeur en charge des Opérations et Information Financière ;
- Cabinet d'Expertise Comptable et d'Audit SOFI – Chef de mission d'Audit ;

Mme FIGUIGUI est actuellement Directeur de Pole en charge de la Conformité.

PARTIE VIII. ACTIVITE DE LA CAISSE DE DEPOT ET DE GESTION

I. Missions de la CDG

La Caisse de Dépôt et de Gestion (CDG) est une institution financière, créée sous la forme d'établissement public par le Dahir du 10 février 1959. Elle a pour vocation d'une part de conserver, sécuriser et convertir l'épargne institutionnelle en encours à long terme et, d'autre part, concourir à la dynamisation, l'animation et au développement des marchés. La CDG est un établissement public doté de la personnalité civile et de l'autonomie financière. Elle est administrée par un Directeur général dont la gestion est contrôlée par une Commission de Surveillance.

La CDG a ainsi pour rôle central de recevoir, conserver et gérer des ressources d'épargne qui, de par leur nature ou leur origine, requièrent une protection spéciale.

Le législateur fait obligation à certains déposants institutionnels, principalement la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) et la Caisse d'Epargne Nationale (CEN), de confier à la CDG l'excédent de leurs ressources afin de les investir de façon sure et rentable. Outre les dépôts réglementés de la CNSS, de la CEN et des professions d'auxiliaires de justice, notamment les secrétaires-greffiers et les notaires, la CDG reçoit aussi des dépôts « libres » principalement d'entreprises ou institutions publiques ou privées comme ses filiales, des compagnies d'assurance, des caisses mutualistes, des barreaux, etc.

La CDG assure, en outre, la gestion administrative et financière de la Caisse Nationale de Retraites et d'Assurances (CNRA), et, par son biais, du Régime Collectif d'Allocation de Retraite (RCAR). Il est à noter que la CNRA est un établissement public qui assure une activité traditionnelle de gestion des rentes d'accidents de travail et des maladies professionnelles et une activité plus concurrentielle de vente de produits d'assurance ciblés.

Le RCAR est une institution de prévoyance sociale constituée d'un régime général et d'un régime complémentaire de retraite destinés aux fonctionnaires non titulaires de l'Etat et des collectivités locales et au personnel des entreprises publiques soumises au contrôle financier de l'Etat.

II. Historique de la CDG

1959	Création de la CDG
1960	Création de la filiale Compagnie générale immobilière (CGI) Création de la filiale Société Centrale de Réassurance (SCR)
1961	Création de la filiale Maroc-Tourist
1978	Participation à la mise en place du Régime Collectif d'Allocation de Retraite (RCAR)
1990	Création de la Société Thermo- médicale de Moulay Yacoub (Sothermy) en partenariat avec les collectivités locales
1996	Mise en place d'une nouvelle organisation avec cinq pôles
1997	Création de l'établissement de gestion CD2G
2001	Création de la filiale Sabr Aménagement qui a pour mission le projet d'aménagement de la vallée du Bouregreg
2002	Début du processus d'intégration des caisses internes de retraite par le RCAR. Création du Fonds Sindibad, premier fonds d'amorçage au Maroc

2003	Convention entre l'Etat et la CDG pour le redéploiement de la BNDE
2004	Mise en place d'une nouvelle organisation basée sur les lignes de métiers
2005	Acquisition de 40% du Capital des compagnies d'assurance Sanad et Atlanta
2006	Réorganisation du Pole Prévoyance destinée à la poursuite de l'absorption des caisses internes de retraites de plusieurs établissements publics Création de CDG Capital Création du holding Massira Capital Management qui contrôle le CIH
2007	Introduction en bourse de la CGI ET ATLANTA
2008	Finalisation de l'externalisation de la Caisse Interne de Retraite (CIR) de l'OCP Certification ISO 9001 V2000 de l'activité consignations.
2009	Fusion par absorption de Chaabi Leasing par Maroc Leasing Prise de participation dans le Capital de Meditel

III. Organisation de la CDG

L'organisation générale du groupe CDG s'articule autour de deux structures principales :

- Une structure centrale composée de pôles transversaux fonctionnels assurant le rôle de pilotage stratégique et de support (Pôle Stratégie et Développement, Pôle Finances, Pôle Support) et le rôle de contrôle ;
- Une structure métier composée de pôles métiers en charge de l'exercice de l'activité opérationnelle du groupe CDG, à savoir CDG Développement pour les activités opérationnelles non financières, CDG Capital pour l'activité de banque d'affaires, Pôles Prévoyance et Dépôts&consignations et Fipar-Holding pour l'activité d'investissements financiers.

III.1- Organisation Centrale

Avec son organisation centrale et le processus de filialisation des métiers opérationnels amorcé, la CDG assure :

- Un rôle de commandement stratégique en dirigeant le développement des stratégies et en assurant à ces stratégies le soutien des pôles internes ;
- Un rôle de contrôle en donnant les lignes à suivre en matière d'éthique et de gouvernance tout en veillant aux résultats.

L'organisation centrale de la CDG est composée des structures fonctionnelles suivantes :

- Pôle Stratégie et Développement qui regroupe la Direction Stratégie et programmes, la Direction études économiques et la Direction Coopération ;
- Pôle Support qui regroupe la Direction des Ressources Humaines, la Direction Achats et Logistique, la Direction Juridique et la Direction Organisation et Qualité ;
- Pôle Finances qui regroupe la Direction Comptabilité, la Direction Contrôle de Gestion et ALM, la Direction des Participations Directes et la Direction Trésorerie et gestion pour compte propre ;
- Inspection Générale et Audit qui regroupe la Direction de l'Inspection et la Direction de l'Audit Interne ;
- Caisse Générale qui a pour responsabilité de produire des comptes de gestion pour la Cour des Comptes. Elle a en charge le contrôle et règlement des

dépenses budgétaires et d'investissement, des opérations de dépôts et de consignations ainsi que la conservation et le contrôle de la gestion des titres ;

- Direction Gestion des Risques qui est chargée de la conception et du suivi des dispositifs de gestion des risques en concertation avec les structures opérationnelles de la CDG ;
- Direction Patrimoine Foncier et Immobilier qui est chargée de la gestion du patrimoine foncier et immobilier de la CDG ;
- Direction conformité ;
- Direction Marketing et Communication.

III.2 Organisation Métiers

Caisse de Dépôt et de Gestion

CDG Établissement Public, assurant des missions de gestion de fonds publics et de promotion de l'épargne

Métiers Prévoyance et Promotion de l'Épargne	*Métiers* ***Financiers***			Métiers ***Opérationnels***
▪ Activités bancaires réglementées et consignations ▪ CNRA ▪ RCAR	Banque d'affaires ▪ CDG Capital Opérateur sur les marchés financiers, couvrant plusieurs lignes de métiers ▪ CDG Capital Bourse ▪ CDG Capital gestion ▪ CDG Capital private equity ▪ CDG capital real estate ▪ Maghreb Titrisation	Investissements financiers Fipar-Holding CDG Investisseur financier, détenant un portefeuille de participations minoritaires stratégiques.	Banques Commerciales ▪ CIH Sociétés de financement ▪ Maroc Leasing ▪ Sofac Assurance ▪ CMM	CDG Développement Opérateur en ingénierie et services dans les secteurs de : ▪ Promotion et Aménagements ▪ Tourisme ▪ Développement durable ▪ Infrastructures, services aux collectivités locales, appui aux l'entreprises

La CDG s'est dotée depuis l'année 2004 d'une nouvelle organisation métier qui permet de mieux séparer les activités opérationnelles, des activités de marchés et des investissements financiers et également son rôle d'opérateur de son rôle d'investisseur. Elle a permis également de dissocier, au sein des activités opérationnelles, les activités concurrentielles des interventions de "missions d'intérêt général" tout en améliorant la lisibilité du bilan et des actions de la CDG et le système de gouvernance au sein du Groupe.

Cette organisation s'articule autour des lignes métiers suivantes :

- **Métiers de Prévoyance et de Promotion de l'Epargne :** la CDG assure la gestion et centralisation des dépôts réglementés assurées par la Direction Activités Bancaires Réglementées et la gestion des consignations administratives et judiciaires ainsi que les cautionnements assurés par la Direction des Consignations. Cette ligne de métier comprend par ailleurs l'activité qui découle de la gestion de la Caisse nationale de retraites et d'assurances (CNRA),

et, par son biais, du Régime collectif d'allocation de retraite (RCAR) ainsi que de la gestion des dépôts réglementés. Ces activités sont regroupées au sein du Pôle Prévoyance et Promotion de l'Epargne (PPPE).

- **Métiers Opérationnels :** cette ligne regroupe les métiers opérationnels non financiers, à savoir : la promotion immobilière, l'aménagement de zones (touristiques, urbaines et industrielles), les services à l'immobilier, le tourisme, les infrastructures, les services aux collectivités locales, ainsi que les métiers d'appui aux entreprises et le développement durable. Ces métiers ont tous été logés au sein d'une nouvelle holding créée en 2004, CDG Développement.

- **Métiers financiers :** ce groupe de métiers peut lui-même être scindé en trois segments :

- **Banque d'affaires** qui regroupe les métiers suivants : activités de marché, corporate finance, gestion d'actifs, et services bancaires et financiers, logés au sein de CDG Capital, filiale créée en mars 2006.
- **Investissements financiers** qui s'articulent d'une part autour de l'activité de gestion et de prise de participation minoritaires mais stratégiques, logées dans Fipar-Holding et, d'autre part, autour de la gestion de fonds spécialisés, à savoir le fonds touristique Madaef dans lequel sont logés les actifs hôteliers du Club Med au Maroc, le fonds de capital-risque CDG Capital private equity, ….

- **Participations Financières Directes** comprend l'activité de pilotage et suivi des filiales financières de la CDG, à savoir principalement CIH (après prise de contrôle par la CDG), Sofac-Crédit, Maroc-Leasing, SCR, CMM et Loterie Nationale. Cette activité est assurée par une direction dédiée logée au sein du Pôle Finances de la CDG.

Ainsi, de par son statut et ses missions, la CDG s'impose de fait comme le principal investisseur institutionnel du Royaume, jouant un rôle de premier plan dans divers secteurs stratégiques de l'économie nationale aussi bien par des investissements directs qu'à travers ses filiales et organismes gérés.

A l'horizon 2010, le groupe CDG ambitionne de devenir un acteur de référence à l'échelle nationale, sur toute la chaîne de ses métiers (immobilier, tourisme, finance, prévoyance).

Il ambitionne également d'être un catalyseur des investissements dans le long terme en développant une expertise ainsi qu'un savoir-faire permettant de contribuer à la réalisation de grands projets territoriaux structurants et à la maturité des marchés financiers. La vision stratégique du groupe CDG comporte :

- Une recherche de performances financières maximales dans la gestion des avoirs de ses clients ;
- Un rôle de premier plan pour contribuer à la maturité des marchés financiers ;
- Un positionnement central dans la réforme des retraites ;
- Un rôle d'excellence pour le développement d'opérations d'aménagement urbain et territorial ;
- Une recherche de rentabilité maximale dans le cadre de ses missions de financement de projet, ….

A fin juin 2009, les principales participations du Groupe CDG se présentent comme suit :

en milliers de DH

Dénomination de la société émettrice	Secteur d'activité	Capital social	Participation au capital en %	Prix d'acquisition global	PROVISIONS AU 30/06/2009	Valeur comptabe nette	Part dans le portefuille	Produits inscrits au CPC au 30/06/2009
ATLANTA	Assurances	596 649	40%	1 641 790		1 641 790	11,7%	82 730
SANAD	Assurances	250 000	0%	1		1	0,0%	
SCR	Assurances	1 000 000	94%	452 241		452 241	3,2%	112 800
BNDE	Banque	571 429	30%	171 429	171 429	0	0,0%	
ACCES CAPITAL ATLANTIQUE MAROC	Finance	80 000	56%	44 450		44 450	0,3%	
CAISSE MAROCAINE DES MARCHES	Finance	70 000	99%	69 352	14 784	54 568	0,4%	
CDG CAPITAL	Finance	500 000	100%	500 000		500 000	3,5%	70 000
FIPAR HOLDING	Finance	1 440 000	100%	1 691 068		1 691 068	12,0%	100 800
FIPAR INTERNATIONAL	Finance	2 023 311	100%	2 023 311	1 697 047	326 264	2,3%	
FONDS AMORCAGE	Finance	15 000	100%	15 000		15 000	0,1%	
FONDS CAP MEZANNINE	Finance	60 000	29%	17 142		17 142	0,1%	
FONDS CARBONE	Finance	10 000	50%	5 000		5 000	0,0%	
FONDS JAIDA	Finance	300 000	45%	135 000		135 000	1,0%	
FONDS MAROC FORETS	Finance	67 000	50%	33 500		33 500	0,2%	
FONDS SINDIBAD	Finance	48 000	21%	10 000	2 796	7 204	0,1%	
HOLDCO	Finance	1 492 426	76%	1 130 420	259 874	870 546	6,2%	
MAGHREB TITRISATION	Finance	5 000	33%	1 650		1 650	0,0%	660
MAROC LEASING*	Finance	159 495	69%	243 083		243 083	1,7%	24 245
MASSIRA CAPITAL MANAGEMENT	Finance	3 193 000	65%	2 074 191		2 074 191	14,7%	171 073
SOFAC	Finance	141 666	41%	171 644		171 644	1,2%	10 444
UPLINE TECHNOLOGIES	Finance	300	20%	60		60	0,0%	
CDG DEVELOPPEMENT	Immobilier	4 655 956	100%	4 655 668		4 655 668	33,0%	325 000
FONCIERE CHELLAH	Immobilier	280 000	100%	310 000		310 000	2,2%	
SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE WIFAQ	Immobilier	8 150	68%	5 541	3 240	2 301	0,0%	
LOTERIE NATIONALE	Loisirs	5 000	100%	5 000		5 000	0,0%	
EDS CDG IT MAROC	Services	300	49%	147		147	0,0%	
LA MAMOUNIA	Tourisme	580 000	12%	84 000		84 000	0,6%	
MADAEF	Tourisme	746 003	100%	745 992		745 992	5,3%	
Ecart de conversion				-228		-228	0,0%	
TOTAL				**16 236 451**	**2 149 169**	**14 087 281**		**897 753**

Source : CDG

** Chiffres post fusion : Capital social 277 676 800 Dhs ; Participation au capital 40,2%.*

1 : Les pourcentages de droits de vote sont équivalents au pourcentage de détention.

IV.Description de l'activité du groupe par métiers

IV.1 Activités Métiers Prévoyance Et Promotion De L'épargne

Parmi les principales missions de la CDG, figurent le développement de la prévoyance sociale ainsi que la mobilisation et la promotion de l'épargne institutionnelle.

Au niveau de la prévoyance sociale, la CDG s'est assignée comme choix stratégique son développement et son extension à une large population et ce, à travers les deux organismes de prévoyance qu'elle gère : la Caisse Nationale de Retraites et d'Assurances (CNRA) et le Régime Collectif d'Allocation de Retraite (RCAR).

a. Caisse Nationale de Retraites et d'Assurances (CNRA)

Etablissement public, créé par le Dahir du 27 octobre 1959, la CNRA est dotée de la personnalité civile et de l'autonomie financière et fonctionnant sous la garantie de l'Etat. Elle s'est vue confier deux missions principales. La première, à vocation sociale, consiste à étendre la couverture de retraite à une population aussi large que possible. La seconde, d'ordre financier, a trait à la promotion de l'épargne institutionnelle par la mise en place de produits de retraite et de rente d'assurance - vie.

Dans ce cadre, la CNRA gère :

- Les rentes accidents de travail depuis 1959 ;
- Les rentes d'accidents de la circulation depuis 1985.

Parallèlement à ces activités institutionnelles précitées, la CNRA cible la couverture de certaines catégories socioprofessionnelles ne disposant pas de retraite de base notamment, les professions libérales. A cet effet, elle a mis en place un certain nombre de produits à caractère facultatif garantissant des pensions de retraite, d'invalidité ou de décès, notamment :

- Le Régime Complémentaire de retraite (RECORE) créé en 1988,
- Le Fonds de Retraite des Ordres des Avocats du Maroc (FRAM), institué en 1991,
- Le système Addamane Al Hirafi, lancé en 1995 au profit des artisans et commerçants.

La CNRA gère également par voie conventionnelle les Régime de Retraite des Membres de la Chambre des Représentants (RRMCR) et des Conseillers (RRMCC) ainsi que la Caisse de Retraite de l'Ordre des Avocats de Casablanca (CRAC).

Indicateurs démographiques

	2008	2007	Var (%)
Nombre de bénéficiaires de Rentes AT et AC	54 410	54 114	0,54%
Nombre d'affiliés RECORE	39 202	34 961	12,13%

Source : CDG

Indicateurs d'activité

En MDH	2008	2007	Var (%)
Capitaux, cotisations et primes	460,38	415,99	10,67%
Prestations	296,07	269,26	9,99%

Source : CDG

Indicateurs actuariels

En MDH	2008	2007	Var (%)
Provisions techniques	3 494	3 189	9,56%

Source : CDG

b. Régime Collectif d'Allocation des Retraites (RCAR)

Créé par le Dahir portant loi n°1-77du 04 octobre 1977, ce régime est doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière. Constitué d'un régime général et d'un régime complémentaire, il s'applique de plein droit aux agents non titulaires de l'Etat et des collectivités locales ainsi qu'au personnel des établissements publics, soumis au contrôle financier de l'Etat. Le RCAR couvre une population de près de 297.000 affiliés et pensionnés.

Le RCAR connaît un développement soutenu du fait de son assise financière solide (le RCAR polarise plus de la moitié des provisions de la profession), de son équilibre financier qui est assuré jusqu'à l'horizon 2038 et de son mode de financement mixte capitalisation-répartition.

Indicateurs démographiques

	2008	2007	Var (%)
Population affiliée	200 315	187 658	6,7%
Effectif des pensionnés	96 784	61 416	57,6%
Rapport démographique (affiliés/pensionnés)	2	3	-33%

Source : CDG

Indicateurs d'activité

	2008	2007	Var (%)
Cotisations et contributions (Millions DH)	1 458	1 395	4,51%
Prestations (Millions DH)	1 955,25	1 564	25,01%
Pension moyenne annuelle (en DH)	40 680	37 400	8,77%

Source : CDG

Indicateurs actuariels

	2008	2007	Var (%)
Horizon de viabilité	2 038	2 042	-4ans
Fonds réglementaires et réserves (Milliards DH)	80	50	60%
Taux de revalorisation des pensions	3,49%	3,20%	29 PP

Source : CDG

c. Dépôts réglementés

S'agissant de la promotion de l'épargne institutionnelle, la CDG gère les dépôts réglementés d'un certain nombre d'organismes, notamment ceux de la CNSS, la CEN, les Fonds de Travail, les notaires et Secrétaires Greffiers, les avocats, les Consignations, etc.

En 2008, L'encours moyen des dépôts collectés s'est élevé à 43 686 MDH, ventilés comme suit :

STRUCTURE / (En Mdh)	2008	2007	Var (%)
CNSS	18 055	17 383	3,9%
CEN	10 682	10 307	3,6%
Professions Juridiques	8 076	6 247	29,3%
Fonds du travail	1 068	1 051	1,5%
Consignations	2 502	2 169	15,4%
Autres dépôts	3 304	3 383	-2,3%
dont			
Court terme	1 322	1 353	-2,3%
Long Terme	1 982	2 030	-2,3%
TOTAL	**43 686**	**40 540**	**7,8%**

Source : CDG

d. Emplois de la CDG

En 2008, l'encours moyen des emplois s'est élevé à 51 155 MDH, ventilés comme suit :

En MDH	2008	2007	Var (%)
Type de portefeuille			
Actions	18 181	14 184	28,2%
Taux	27 186	28 424	-4,4%
Prêts et avances	5 788	5 282	9,6%
TOTAL	**51 155**	**47 890**	**6,8%**

Source : CDG

La structure des emplois de la CDG marque un renforcement de la part actions en 2008.

IV.2 Activités Métiers Financiers

a. CDG Capital

L'entité juridique de CDG Capital a été créée en mars 2006 en tant que Société Anonyme au capital de 500 Mdh, détenue à 100% par la CDG (Caisse de Dépôt et de Gestion).

CDG dispensait les services de banque d'affaires en son sein avant de les transférer à CDG Capital à sa création. Elle est structurée autour des quatre « lignes de métiers » suivantes :

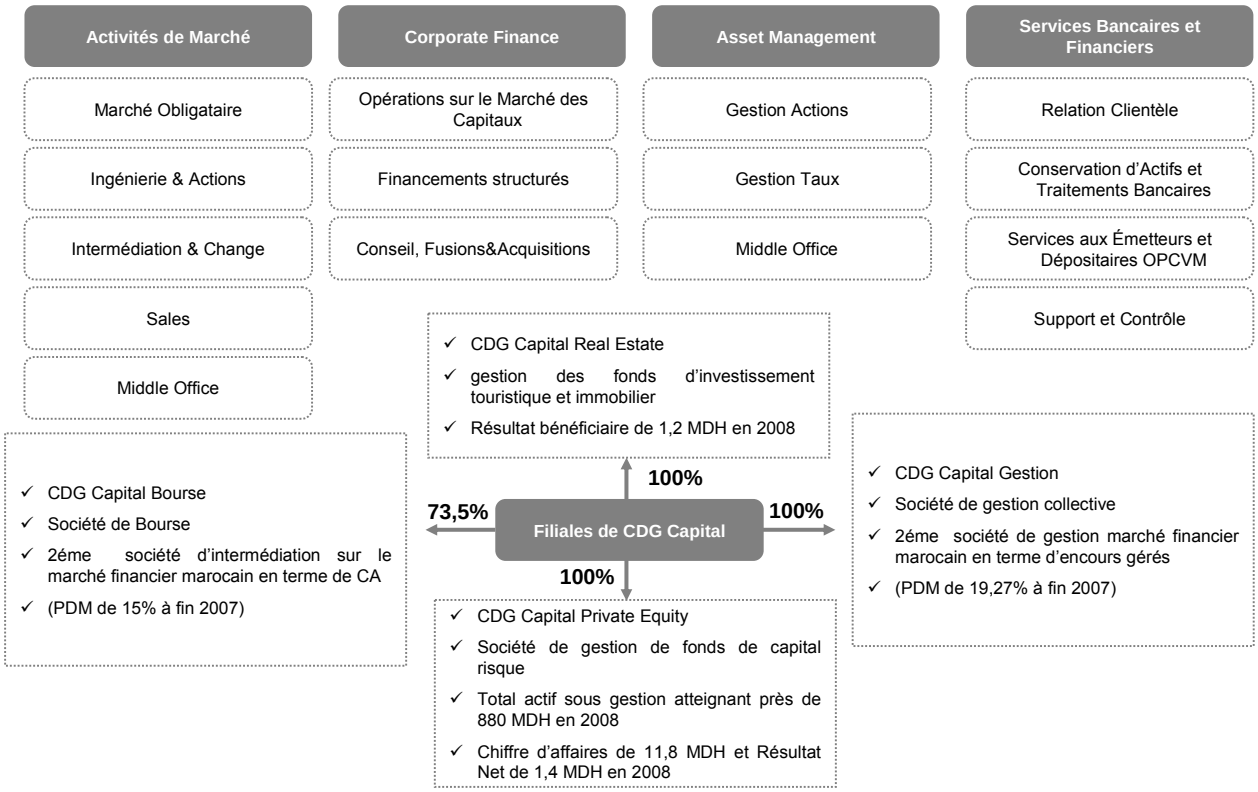

Les Activités de Marché

Les opérateurs de la salle des marchés pratiquent principalement de l'intermédiation et de la vente sur l'intégralité des instruments traités au Maroc. Leur clientèle est essentiellement composée d'institutionnels et de clients Corporate.

La salle des marchés de CDG Capital bénéficie d'une position privilégiée sur la place financière du fait de son rôle de premier plan dans la contribution à la liquidité de la dette publique grâce à son statut d'Intermédiaire en Valeurs du Trésor (IVT).

Le Corporate Finance :

Cette activité assure différents types de prestations spécialisées adressées à une clientèle d'institutionnels et corporates. Il s'agit principalement de:

- Opérations d'origination

La Direction Coporate Finance accompagne ses clients dans leurs opérations d'appel public à l'épargne aussi bien sur le marché action que sur le marché de la dette :

- **Marché actions** : Il s'agit pour l'essentiel d'opérations d'introduction en bourse, d'augmentation de capital et d'opérations d'offres publiques d'achat (OPA), d'échange (OPE) ou de retrait (OPR), etc...

- **Marché de la dette** : Il s'agit d'opérations de conseil et d'arrangement global dans le cadre d'émissions obligataires, d'émissions de billets de trésorerie, etc...

- Opérations de financements structurés

La Direction propose des solutions de financement en dette ou en capital, soit du :

- Conseil en financement : la Direction intervient dans des missions de conseil dans le cadre d'étude de rentabilité, d'évaluation financière, de structuration de financement et de levée de fonds.

- Conseil en dette : la Direction s'occupe du conseil financier et l'arrangement des financements syndiqués, etc...

- Opération de Fusion & Acquisition

Le conseil en fusion & acquisition est une activité économique à haute valeur ajoutée, visant à accompagner des clients institutionnels ou corporates dans des opérations de cession ou d'acquisition d'entreprises, de privatisation, de concessions, de rapprochement ou d'alliance & joint venture.

La Direction Corporate Finance sert d'intermédiaire et d'accompagnateur sur l'ensemble des étapes d'une transaction, à savoir : étude de marché, analyse financière, évaluation, recommandations stratégiques, négociations, etc..

L'Asset Management

L'activité de CDG CAPITAL en matière de gestion d'actifs (Asset Management) est composée de deux volets :

- La gestion d'actifs pour compte de tiers : les actifs gérés sous mandat sont principalement constitués par les portefeuilles de clientèle d'institutionnels et de corporates ;
- La gestion collective d'actifs sous forme d'OPCVM est assurée par la société de gestion « CDG CAPITAL GESTION», filiale spécialisée de CDG CAPITAL.

Les Services Bancaires et Financiers :

La ligne métier « Services Bancaires et Financiers » développe une offre sur mesure, combinant:

- Les activités de services bancaires (tenue de comptes, moyens de paiement, gestion de trésorerie, opérations de placement et de financement, …) ;
- Les activités de services financiers (custody et conservation d'actifs, dépositaire OPCVM, Services aux émetteurs, agent financier, …)

Ces offres sont profilées pour une clientèle Institutionnelle, Corporate, de Gestionnaires de Fonds et d'Émetteurs,

Principaux indicateurs d'activité et ratios

En DH	Décembre 2006	Décembre 2007	Décembre 2008
Total bilan	1 654 203 932	3 682 666 939	4 901 927 086

Produit net bancaire	268 089 284	279 776 976	272 667 827
Résultat net	138 687 506	154 418 676	154 498 204
Fonds propres	638 687 506	728 106 183	812 604 387

Source : CDG

Ratio	Décembre 2006	Décembre 2007	Décembre 2008
Coefficient d'exploitation	19%	27%	31%
Ratio de profitabilité	52%	55%	57%
ROE	22%	21%	19%
ROA	8%	4,2%	3,2%

Source : CDG

b. Fonds d'investissement

Investissements stratégiques	Fonds de capital investissement gérés	Fonds Immobiliers et Touristiques	Fonds Spécialisés	Contribution aux Fonds Régionaux
FIPAR GROUPE CDG 100% **FIPAR INTERNATIONAL** 100% *géré par Fipar Holding*	Fonds Sindibad S.A 23% **FONDS ACAMSA** 56% **FONDS CAPMEZZANINE** 29% *gérés par ACASA*	FONCIERE CHELLAH 100% MADAËF 100% *géré par MIRIAD Gestion*	JAÏDA 45% **FONDS MAROC FORETS** 50% *gérés par SF CDG* **FONDS CAPITAL CARBONE MAROC** 50% *géré par ACASA*	Barrages Finance 10,2% *géré par CDC -Proparco* FIRO 7,2% *géré par Firogest* FONDS IGRANE EXO 1 16% *géré par Régional Gestion*

Fipar Holding

Depuis son rachat par le Groupe CDG en septembre 2003, Fipar-Holding a restructuré son portefeuille de participations et a établi une stratégie d'investissement axée sur la mise en place d'une véritable collaboration à moyen et longs termes avec les entreprises partenaires.

Cette stratégie vise à accompagner activement les opérateurs nationaux porteurs de projets d'envergure, ainsi que les opérateurs internationaux désireux de s'implanter ou de développer des partenariats de premier plan au Maroc.

Les prises de participation de Fipar-Holding peuvent intervenir à différents stades de la vie de l'entreprise (création, développement, maturité). Elles s'opèrent généralement sous forme de fonds propres.

Fipar-Holding détient en direct et gère pour compte de tiers une trentaine de lignes de participations, pour une valorisation de plus de 11 milliards de dirhams au 31 décembre 2008.

Fipar-Holding gère également Fipar International, société d'investissement qui porte les participations financières et stratégiques du Groupe CDG à l'international (TUI, VIVENDI, CLUB MED).

La répartition du portefeuille de participations par secteur d'activité se présente comme suit :

- Infrastructures BTP 29,9%
- Services 36,7%
- Secteur financier 28,9 %
- Industrie 4,5%

Chiffres clés

En MDH	2008	2007
Résultat Net	70	305

Source : CDG

Fond Capital Carbone maroc

- Premier fonds africain francophone spécialement dédié à la finance carbone au Maroc, sponsorisé par le Groupe Caisse de Dépôt et de Gestion (CDG) et géré par la société CDG Capital Private Equity ;
- Création juridique du Fonds Carbone en Janvier 2007 avec un capital initial de 5 MDH libéré à moitié par la Caisse de Dépôt et de Gestion ;
- Promotion et participation au développement de projets marocains se rattachant à la mise en oeuvre du Protocole de Kyoto (PK) sur les Changements Climatiques, et entrant dans le cadre du Mécanisme pour un Développement Propre ;
- Libération en 2008 du solde du capital restant afin de permettre l'entrée de nouveaux actionnaires ;
- Signature d'un pacte d'actionnaires le 05 décembre 2008 entre la Caisse de Dépôt et de Gestion (CDG), la Caisse des Dépôts (CDC) et la Banque Européenne d'Investissement (BEI) avec l'objectif d'atteindre une taille cible du Fonds de 300 MDH ;
- Souscription en date du 15 janvier 2009 par la CDC et en date du 29 janvier 2009 par la BEI à une première augmentation de capital de 5 MDH portant leurs participations respectives à 25% du capital.

Chiffres clés 2008

Résultat Net (en MDH)	- 1,2
Capital social (en MDH)	10

Source : CDG

Fonds ACAMSA

- Créée en 2001, la société ACAMSA est dédiée au financement des entreprises marocaines innovantes et à fort potentiel de développement. La gestion du fonds est assurée par CDG CPE créée à la même date à cet effet.
- Le fonds regroupe autour de la CDG d'autres institutionnels tels qu'AXA Assurance, CNIA Assurance, MAMDA/MCMA et WAFA Assurance.
- Deux augmentations de capital ont été effectuées ramenant le fonds en 2004 à sa taille cible de 180 MDH. Par la suite plusieurs opérations de réduction ont permis de libérer la trésorerie excédentaire et de distribuer ainsi les bénéfices de cession de Finapack et d'une partie des actions de HPS.
- A fin 2008, le fonds ACAMSA a investi 147 MDH dans 9 participations à savoir Hightech Payment Systems (HPS), Aéronautique Sefcam, Finapack, Gespac Maroc, Aéroinvest, Sanash Sécurité, Aixor, Juice & Nectar Partners et Newrest Maroc. Par ailleurs le fonds a réalisé deux sortie complètes (Finapack et Sefcam) et deux partielles (HPS et Aixor).

Chiffres clés

En MDH	2008	2007
Résultat Net	-10,8	43

Source : CDG

c. Crédit Immobilier Hôtelier (CIH)

Intervenant de taille dans les secteurs de l'Immobilier et du Tourisme, Le CIH est un acteur important du dispositif économique et financier du Maroc. Suite à la loi bancaire de 1993, le CIH, doté initialement du statut d'Organisme Financier Spécialisé (O.F.S), a été transformé en banque de dépôt.

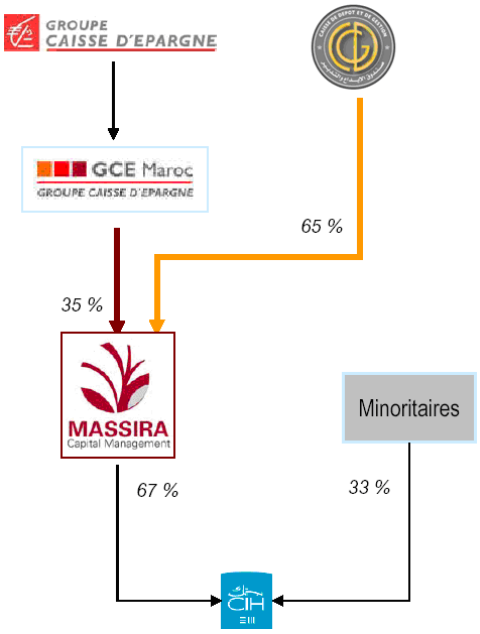

Faits marquants 2008

- Poursuite du plan de déploiement de nouvelles agences dans un marché bancaire extrêmement concurrentiel.
- Réalisation d'une opération de titrisation pour 1,5 Mrd DH (CREDILOG III) en décembre 2008.
- Prise en compte des nouvelles dispositions réglementaires en matière de contrôle permanent et de vigilance.

Chiffres clés

En MDH	2008	2007
Nombre d'agences	133 agences	-
Produit Net Bancaire	1 472	1 829
Résultat Net	576	823
Capitaux propres	3 241	2 882

Source : CDG- Comptes consolidés IFRS

Ratios de solvabilité et de liquidité

En MDH	2 006	2 007
Ratio de solvabilité*	7,86%	16,26%
Coefficient de Liquidité	80,1%	23,3%

Source : CDG
* Methode calcul BAM

d. SOFAC

SOFAC est une société de financement opérant dans le secteur du crédit à la consommation. Les deux principaux types de produits offerts aux particuliers sont :

- le crédit affecté -y compris la formule Location avec Option d'Achat (LOA)-, destiné à l'acquisition de véhicules ou équipements ménagers divers ;
- le crédit personnel ou non affecté qui n'est subordonné à l'achat d'aucun bien spécifique.

Le tour de table de Sofac-Crédit est composé principalement de :

- La Caisse de Dépôt et de Gestion 46%
- Barid Al Maghrib 39%
- RCAR 4,8 %
- SCR 4,8%
- Divers Actionnaires 5%

Faits marquants 2008

- Elargissement de la gamme produits de Sofac par le lancement du financement alternatif à l'occasion du salon automobile ;
- [2]Cession de l'ancien siège de Sofac. ;
- Partenariat Sofac –Poste Maroc : Accroissement du nombre d'agences déployés ;

- Assainissement du portefeuille correspondant.

Chiffres clés

En MDH	2008	2007
Produit Net Bancaire	142	108
Résultat Net	53	41,4
Ratio de solvabilité	14,8%	-

Source : CDG

e. Caisse Marocaine des Marchés (CMM)

La CMM est une filiale à 99% de la CDG, créée en 1950 pour intervenir aux côtés des banques en les garantissant contre les risques des crédits consentis aux entreprises titulaires des marchés publics. Depuis sa création, la CMM a affirmé sa place de principal intervenant en matière de financement des marchés publics contribuant aux efforts d'équipement en infrastructures de base du pays.

La mission de la CMM consiste en l'acceptation de nantissement de marchés.

Les marchés financés sont :

- Les marchés publics passés par l'Etat, les collectivités locales et les établissements publics.
- Les marchés privés présentant un intérêt général.
- Les marchés étrangers publics ou privés attribés à des entreprises marocaines.

L'ambition de la CMM est d'être la référence en accompagnement des entreprises adjudicataires des marchés publics et para-publics en devenant le spécialiste des financements de ces marchés.

Faits marquants 2008

- Adoption du projet de loi portant sur la réforme du nantissement des marchés publics par le Conseil du Gouvernement puis par le Conseil des Ministres.
- Démarrage effectif du Fonds de Garantie dédié à la Commande Publique.
- Lancement du processus d'implantation régionale et intensification de la campagne de communication.

Chiffres clés

EN MDH	2008	2007
Utilisations globales	316	205
PNB	11	6,6
Résultat Net	4,3	1

Source : CDG

f. ATLANTA

Atlanta a été créée le 7 août 1947 et a bénéficié du savoir faire de l'assureur français « La Préservatrice » et de sa volonté de développer l'activité des assurances au Maroc. Avec la marocanisation en 1974, Atlanta appartient au Groupe Holmarcom sous la Présidence de Feu Abdelkader BENSALAH.

En 1999, le groupe Holmarcom renforce son positionnement dans le secteur des assurances avec l'achat de la Compagnie d'assurances Sanad.

Fin 2005, 40% du capital Atlanta/Sanad est détenu par le groupe CDG. Sanad devient filiale d'Atlanta à 100%. En 2007, Atlanta entre en bourse.

Le tour de table d'atlanta est composé principalement de la CDG (40%), HOLMARCOM (40%), et divers actionnaires (20%).

Faits marquants 2008

- Augmentation du capital de la société par incorporation des dividendes 2007 ;
- Lancement du programme de rachat d'actions en bourse ;
- Consolidation du plan de développement commercial et technique.

Chiffres clés

EN MDH	2008	2007
Chiffre d'affaires	2 605	2 816
Résultat Net	245	534
Fonds propres	1 251	1 196

Source : CDG- Comptes consolidés

g. Société Centrale de Réassurance (SCR) :

La Société Centrale de Réassurance a été créée en 1960 par convention entre l'Etat et la Caisse de Dépôt et de Gestion (C.D.G), modifiée et renouvelée le 28 Novembre 2000. La SCR est la première compagnie de réassurance du marché marocain, avec plus de 70% de part de marché.

Elle assure ses missions de régularisation et sécurisation face aux turbulences internationales en participant à la conservation des primes au niveau national et à la mobilisation de l'épargne dans l'économie du pays. Elle assure sa rentabilité économique tout en se plaçant au service du marché marocain dont elle assure :

- La gestion obligatoire des cessions légales, soit 55% du chiffre d'affaires de la SCR ;
- L'acceptation de gré à gré des conventions TRAITÉS, soit 14% du chiffre d'affaires de la SCR ;
- La centralisation des cessions FACULTATIVES, soit 19% du chiffre d'affaires de la SCR.

De même, la SCR participe à des acceptations étrangères sous forme de traités ou de facultatives provenant de sa zone de prédilection (Afrique - Maghreb- Moyen & Extrême Orient), soit 12% du chiffre d'affaires de la SCR.

De par ce positionnement stratégique dans le secteur de la réassurance d'une part et de l'obligation de s'adapter à l'évolution de sa convention avec l'état, la SCR a amorcé son projet global d'amélioration de ses performances économiques et professionnelles afin de se maintenir leader dans son domaine d'activité au niveau national et mieux se positionner sur le marché international.

L'actionnariat de la SCR est composé des sociétés suivantes :

- La Caisse de Dépôt et de Gestion 94,4%
- AXA Assurance Maroc 4,18%
- MCMA 0,91 %
- Guardian Royal Exchange 0,5%

Faits marquants 2008

- Maintien d'une dynamique positive malgré une conjoncture internationale défavorable ;
- Maintien de la certification du Système de Management de la Qualité (S.M.Q).

Chiffres clés

EN MDH	2008	2007
Résultat Technique	507	390
Résultat Net	311	273
Fonds propres	1 531	1 411
ROE	25 ,5%	24%
Primes émises	2 442	2 369

Source : CDG

h. Maghreb Titrisation :

Maghreb Titrisation, société anonyme au capital de 5.000.000,00 de dirhams, est le premier établissement marocain spécialisé dans l'ingénierie financière, le dépôt et la gestion de tout Fonds de Placements Collectifs en Titrisation (FPCT). Créée en avril 2001, Maghreb Titrisation est aujourd'hui le leader régional de la titrisation, avec des réalisations au Maroc et à l'international.

L'actionnariat de Maghreb Titrisation se présente comme suit :

- La Caisse de Dépôt et de Gestion 33%
- Le Crédit Immobilier et Hotelier 33%
- La société de promotion et de participation pour la coopération économique 10%
- La Caisse Centrale du Crédit Immobilier de France 10%
- Upline International 7%
- M.S.I.N 7%

Faits marquants 2008

- Structuration du 3ème FCPT CREDILOG III d'un encours global de créances de 1,5 Mrd DH.

Chiffres clés

EN MDH	2008	2007
Chiffre d'affaires	8 ,2	6
Résultat Net	1,9	1,5

Source : CDG

i. CDG Développement :

Les activités opérationnelles non financières sont logées au niveau de la holding CDG Développement chargé du pilotage et de la conduite de la stratégie d'investissement de la CDG dans plusieurs secteurs tels que l'immobilier, le tourisme et les infrastructures.

La création de CDG Développement en 2004 s'insère dans le cadre de la réorganisation des activités et des métiers d'investissement opérée par la CDG. Elle est ainsi chargée de la mise en oeuvre de la stratégie de la CDG dans les secteurs d'activités suivants :

- Aménagement, promotion et services à l'immobilier ;
- Développement et gestion d'actifs dans le secteur touristique ;
- Infrastructures, services aux Collectivités locales et appui aux entreprises ;
- Filière bois et environnement.

Le positionnement stratégique de CDG Développement est axé sur les points suivants :

- Etre un leader dans les métiers d'aménagement urbain et de développement régional et un catalyseur des grands projets structurants à l'échelle nationale ;
- Renforcer les métiers concurrentiels du groupe CDG;
- Intégrer dans ses métiers les valeurs d'intérêt général et de développement durable ;
- Atteindre des niveaux de rentabilité des fonds propres en ligne avec les marchés de référence, et ce,sur l'ensemble des métiers, et Maximiser la création de valeur de l'actionnaire ;
- Développer et élargir les compétences du Groupe CDG en termes d'expertises et de savoir-faire dans les domaines de l'ingénierie, d'assistance à la maîtrise d'ouvrage, de gestion technique d'ensembles immobiliers ainsi que la gestion déléguée d'infrastructures et de services publics ;
- Renforcer le professionnalisme des structures de pilotage et d'intervention opérationnelle dans une double logique de spécialisation et de complémentarité ;
- Procéder à une allocation claire des activités, des moyens et des fonds propres par métier et filiale ;

- Développer et structurer de nouveaux métiers en particulier dans les filières non matures ;
- Jouer le rôle d'incubateurs de projets.

Les domaines d'intervention de CDG Développement sont résumés comme suit :

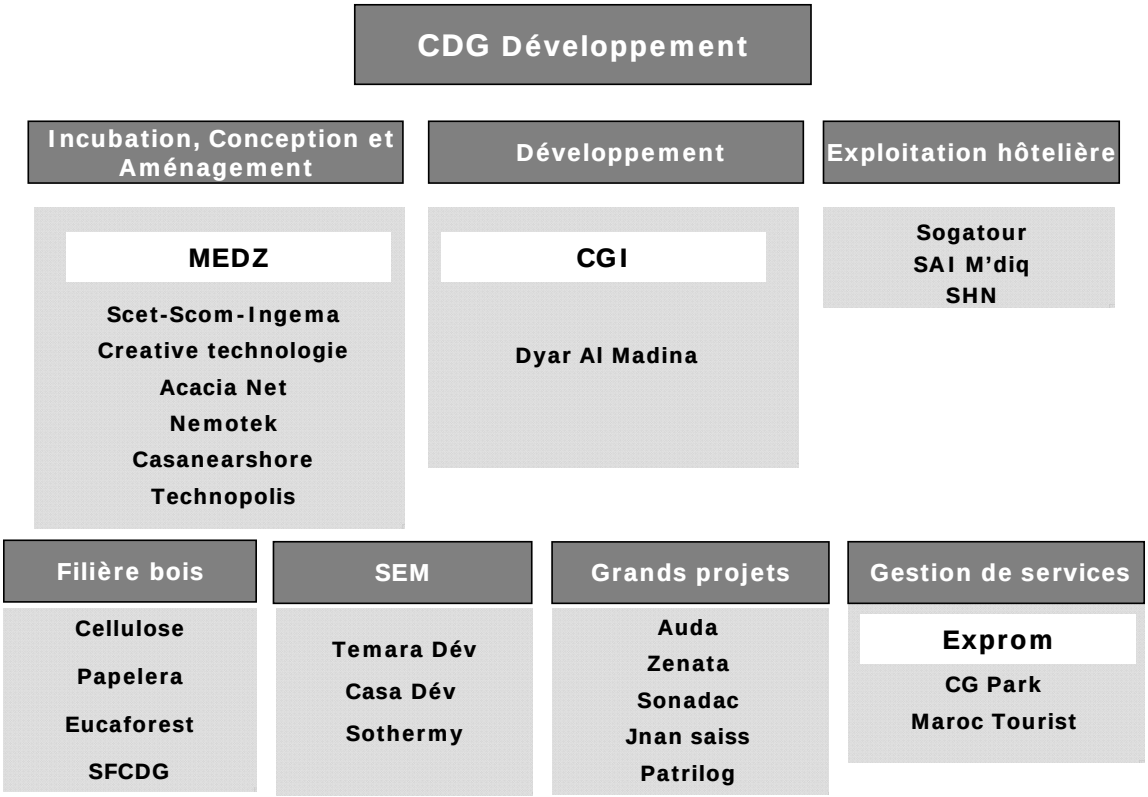

Faits marquants

Lancement de plusieurs projets inaugurés par Sa Majesté le Roi :

- Projet Anfa de Casablanca piloté par l'AUDA ;
- Projet de création de la cité Agropolis ;
- Projet de la Technopole d'Oujda ;
- Projet du pôle Agro-industriel de Berkane ;
- Parc Technopolis à Rabat ;
- Projet d'aménagement et de développement Chrifia à Marrakech ;
- Projet intégré Abdouna Trifa Resort dans la province de Nador ;
- Projet Souani Méditerranée à Al Hoceima ;
- Projet de réalisation d'un nouveau pôle urbain à Issaguen ;
- Projet de réalisation du pôle urbain Laroui à Nador.

Lancement de partenariats avec des groupes étrangers de référence

- Orascom Hotels & Development (Égypte) ;
- Mawared (Jordanie).

Chiffres clés

EN MDH	2008	2007
Chiffre d'affaires	3 413	3 159
Résultat d'exploitation	607	771
Résultat net part du groupe	811	1 320

Source : CDG

V. CONTROLE INTERNE DE LA CDG

La structure organisationnelle en charge des activités de contrôle interne s'appuie sur deux piliers :

a. Un pilier institutionnel

Ce pilier est articulé autour des organes suivants :

- La Commission de Surveillance en tant qu'instance d'orientation et de contrôle dont les moyens se sont renforcés notamment par la mise en place, depuis 2005, du Comité d'audit et des risques ;
- Le Comité d'Audit et des Risques ;
- La Caisse Générale, en tant que structure en charge notamment du contrôle de régularité des recettes et dépenses de la CDG.

b. Un pilier organisationnel

Il est principalement architecturé autour des structures suivantes :

- Inspection Générale et Audit chargée d'une mission de surveillance du fonctionnement global de l'ensemble des dispositifs de contrôle groupe ;
- Gestion des Risques et du Contrôle Interne. Cette Direction, a pour principales prérogatives de permettre à la C.D.G de disposer d'une organisation à même de répondre aux enjeux réglementaires et opérationnels en matière de gestion des risques et de contrôle interne.

D'autres structures, de par leurs attributions, parachèvent ce dispositif ; il s'agit notamment de :

- La Direction de l'Organisation et de la Qualité (DOQ) dont le périmètre d'action s'étend à toutes les structures internes et les filiales du Groupe, a comme principales missions :

- Organiser, normaliser et améliorer le fonctionnement des structures (mise en œuvre de nouvelles organisations, amélioration des méthodes & outils de travail, re-engineering des processus, assistance à la maîtrise d'ouvrage des projets structurants, pilotage de certains projets importants au niveau du Groupe, accompagnement à la conduite du changement) ;

- Décliner la vision de la C.D.G en matière de qualité ainsi qu'instaurer et piloter la démarche qualité Groupe.

- La Direction du Contrôle de Gestion & ALM relevant du pôle Finances. Elle est notamment en charge respectivement de l'analyse et du suivi des performances tant sur une base individuelle que consolidée ainsi que de la préparation des budgets et du suivi budgétaire y relatif. Cette structure est également en charge, à travers l'entité ALM du suivi des risques de taux et de liquidité et du pilotage financier du Groupe CDG.

VI.MOYENS HUMAINS DE LA CDG

Politique de recrutement

Parce que son capital humain est au cœur de sa stratégie de développement, le Groupe CDG a mis en place une gestion attentive des ressources humaines basée sur des outils RH performants, une valorisation du capital humain et un système efficace de progrès et d'évaluation. De par ailleurs, un plan de recrutement est élaboré annuellement, avec le souci d'effectuer des recrutements qualitatifs.

Politique d'évaluation

L'entretien d'évaluation et de progrès est un rendez-vous annuel fort. Il réunit de manière formelle le collaborateur et son manager. L'évaluation est basée sur les compétences et la performance dans l'exercice du poste. L'évaluation permet au manager de définir avec son collaborateur un parcours individuel de progrès pour l'année à venir. Ce système permet de mettre en place des plans de développement personnalisés.

Politique de formation

La CDG fait de la formation une mesure d'accompagnement importante pour la réalisation de ses orientations stratégiques et de ses projets. Ainsi, chaque année, un plan de formation ambitieux est élaboré. La formation à la CDG est au service des structures pour pallier à tout problème ou dysfonctionnement courant. Elle est aussi au service de chaque individu afin de faciliter sa promotion, sa mobilité ou son développement personnel.

Politique Sociale :

Dans le cadre de l'amélioration des conditions de vie des salariés, la CDG a fait de l'accompagnement social un outil essentiel dans la gestion des ressources humaines, par la mise ne œuvre de prestations assurant l'harmonisation entre vie professionnelle et vie familiale au travers la couverture médicale, la retraite complémentaire, les dons, les prêts sociaux, les centres de vacances,…

VII. SYSTEME D'INFORMATION DE LA CDG

En 2007, la CDG a crée une joint venture avec EDS qui donné lieu à la création de la société EDS CDG IT.

EDS CDG IT assure l'infogérance du système d'information de la CDG sur le volet infrastructure et support applicatif.

CDG a créée une structure interne en charge de piloter la relation d'infogérance et d'assurer l'assistance à la maîtrise d'ouvrage aux utilisateurs. Ladite structure est composée d'un responsable et 5 ingénieurs.

Les processus métiers ci-dessous sont supportés par des logiciels adéquats:

- ✓ L'activité dépôts et consignations;
- ✓ L'activité de marché;
- ✓ La comptabilité, gestion budgétaire, gestion des achats et de la comptabilité fournisseur, gestion des immobilisations;
- ✓ Le pilotage des risques;
- ✓ La consolidation IFRS;
- ✓ La gestion électronique des documents ;
- ✓ Le système de gestion des ressources humaine;
- ✓ La mise en place d'un logiciel de gestion ALM est en cours de réalisation.

L'infrastructure est construite autour de technologies CISCO pour la partie réseau, les technologies Oracles et Sybase pour la partie bases de données et Microsoft pour la bureautique et la messagerie, ainsi que les technologies Unix et Windows pour les systèmes d'exploitation.

La partie Matériel est principalement INTEL avec des serveurs Blad et Sun pour les serveurs critiques. Le logiciel SFT est utilisé pour les échanges de données avec l'extérieur.

VIII. ORIENTATIONS STRATEGIQUES DE LA CDG

Dépôts et Consignations	• Jouer un rôle plus structurant en matière de mobilisation de l'épargne à long terme; le Groupe CDG mène actuellement une étude dont l'objectif de définir une stratégie de développement de l'épargne à LT.
Prévoyance	• Capitaliser sur le rôle historique de la CDG en matière de prévoyance et de gestion de fonds de retraites pour se positionner comme acteur central du futur système des retraites au Maroc, objet de la réforme en cours.
Banque, Finance et Assurance	• Poursuivre le rôle de levier de maturation du secteur financier, renforcer la participation au financement des

	infrastructures et contribuer à l'objectif de bancarisation, à travers le développement d'un pôle bancaire public.
Développement Territorial	• Renforcer la position d'opérateur du développement territorial et de partenaire des grands chantiers nationaux • Investir de nouveaux métiers positionnant le groupe CDG comme acteur du développement durable

IX. DEVELOPPEMENTS FUTURS

- Développement de nouveaux secteurs d'activité accessibles pour le groupe CDG tels que les énergies renouvelables qui représentent un enjeu crucial pour le pays ;
- Développement proactif et en partenariat de projets ambitieux dans les domaines de l'éducation et de l'économie du savoir à travers une proposition de valeurs élargie (enseignement supérieur, infrastructures, clusters université-recherche-entreprise) s'appuyant sur les projets développés par le groupe (Technopolis, zones de compétitivité, … ;
- Faire émerger, au travers de partenariats, des offres d'activités structurées dans des secteurs clés tels que les utilités (distribution d'eau, assainissement, …), les transports urbains et la logistique.

PARTIE IX. SITUATION FINANCIERE DE LA CAISSE DE DEPOT ET DE GESTION

Avertissement :

En application de la circulaire n° 56/G/2007 émise par Bank Al Maghrib en date du 08 octobre 2007, notamment l'article 2 relatif à la date d'entrée en vigueur du chapitre 4 « Etats financiers consolidés », les états financiers consolidés du Groupe CDG sont préparés en conformité avec les normes comptables internationales IAS/IFRS.

La consolidation des comptes a été effectuée selon les normes IAS-IFRS pour l'exercice clos aux 31 décembre 2008.

Les comptes consolidés de l'exercice clos au 31 décembre 2008 ont été certifiés par les commissaires aux comptes. Les comptes consolidés de l'exercice clos au 31 décembre 2007, retraités selon les normes IFRS, n'ont pas fait l'objet d'une certification.

A la date de rédaction de la présente note, compte tenu des délais de remontée des paliers de consolidation, les comptes consolidés au 30 juin 2009 n'ont pas pu être finalisés.

I. Analyse des comptes au 31 décembre 2006 et 2007 (données PCEC)

I.1. Périmètre de consolidation et méthodes retenues

Le tableau ci-dessous présente les différentes filiales entrant dans le périmètre de consolidation du groupe CDG au 31/12/2007 et la méthode retenue :

SOCIETES	Méthode de consolidation	% de contrôle	% d'intérêt
CDG	**Holding**		
ACCES CAPITAL ATLANTIQUE MAROC	Mise en équivalence	55,50%	55,50%
AIXOR	Mise en équivalence	31,30%	17,40%
ATLANTA	Mise en équivalence	39,40%	39,40%
BNDE	Mise en équivalence	30%	30%
MASSIRA CAPITAL MANAGEMENT	Mise en équivalence	65%	65%
CAP MEZZANINE	Mise en équivalence	100%	100%
CAISSE MAROCAINE DES MARCHES	Intégration globale	99,10%	99,10%
CARNAUD	Mise en équivalence	30,90%	30,90%
CDG ACTION	Mise en équivalence	48,60%	48,60%
EDS	Mise en équivalence	49%	49%
FIPAR HOLDING	Mise en équivalence	100%	100%
FIPAR INTERNATIONALE	Mise en équivalence	100%	100%
FONDS CARBONE	Mise en équivalence	100%	100%
FONDS SINDIBAD	Mise en équivalence	20,80%	20,80%
FONDS JAIDA	Mise en équivalence	45,00%	45,00%
HOLDCO	Mise en équivalence	75,70%	75,70%
MADAEF	Mise en équivalence	100%	100%
JUICE NECTAR & PARTNERS	Mise en équivalence	49%	27,20%
LOTERIE NATIONALE	Mise en équivalence	100%	100%
LYDEC	Mise en équivalence	20,50%	20,50%
MAGHREB TITRISATION	Mise en équivalence	33%	33%
MAROC LEASING	Intégration globale	71,10%	71,00%
MEDI 1 SAT	Mise en équivalence	28,00%	28,00%
SANAD	Mise en équivalence	39,30%	39,30%
SABR AMENAGEMENT	Mise en équivalence	100%	100%
SANASH	Mise en équivalence	66,70%	37%
SEFCAM	Mise en équivalence	33,30%	18,50%

SOCIETE CENTRALE DE REASSURANCE	Mise en équivalence	94,40%	94,40%
SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE WIFAQ	Mise en équivalence	28,40%	36,20%
SOCIETE IMMOBILIERE DE LA MER	Mise en équivalence	67,70%	67,70%
SOFAC CREDIT	Mise en équivalence	45,80%	45,50%
TECK CAPITAL MANAGMENT	Mise en équivalence	100%	100%
FONCIERE CHELLAH	Mise en équivalence	100%	100%
UPLINE TECHNOLOGIES	Mise en équivalence	20%	20%
PALIER CDG DEVELOPPEMENT	**Mise en équivalence**	**100%**	**100%**
ACACIA	Intégration globale	51%	51%
AL MANAR	Intégration globale	100%	86%
ARRIBAT CENTRE	Intégration globale	80%	80%
AUDA	Intégration globale	100%	100%
CASASHORE	Intégration globale	100%	100%
CELLULOSE DU MAROC	Intégration globale	62,70%	62,70%
CGI	Intégration globale	80%	80%
CG PARKING	Intégration globale	100%	100%
CIVAC	Intégration globale	100%	100%
CREATIVE TECHNOLOGIE	Intégration globale	86%	72,80%
DREAM RESORT	Intégration globale	80%	80%
DYAR AL MADINA	Intégration globale	83,70%	83,70%
DYAR AL MANSOUR	Intégration globale	100%	100%
EUCAFOREST	Intégration globale	100%	62,70%
EXPROM	Intégration globale	100%	100%
IMMOLOG	Mise en équivalence	50%	40%
INGEMA	Intégration globale	84,70%	84,70%
INGEMA IMMOBILIERE	Intégration globale	100%	84,70%
MAROC TOURIST	Intégration globale	100%	100%
MEDZ	Intégration globale	100%	100%
PAPELERA DE TETOUAN	Intégration globale	89,00%	64,90%
RESORT CO	Mise en équivalence	21,30%	21,30%
ROYAL GOLF DE FES	Intégration globale	100%	100%
SAI M'DIQ	Intégration globale	100%	100%
SAMAZ	Mise en équivalence	22%	22%
SCET SCOM	Intégration globale	95,40%	95,40%
SHN	Intégration globale	100%	100%
Nenotek	Intégration globale	91%	91%
SNABT TANGER	Mise en équivalence	30%	30%
SOGATOUR	Intégration globale	100%	100%
SOMADET	Intégration globale	100%	100%
SOMAVIVAC	Intégration globale	100%	100%
SONADAC	Mise en équivalence	36,30%	36,30%
SOTHERMY	Intégration globale	95,30%	95,30%
STE ZENATA	Intégration globale	100%	100%
PALIER CIH	**Intégration globale**	**67,10%**	**46,30%**
MAGHREB TITRISATION	Mise en équivalence	33,00%	33,00%
LE LIDO	Mise en équivalence	100%	100%
PALIER CDG CAPITAL	**Intégration globale**	**100%**	**100%**
SAFABOURSE	Mise en équivalence	73,30%	73,30%
CD2G	Mise en équivalence	100%	100%
CDG FCP	Mise en équivalence	100%	100%
ACASA	Mise en équivalence	100%	100%

Source : CDG

Les entreprises entrées et sorties du périmètre de consolidation ressortent comme suit :

Entreprises entrées	Raison
EDS	création

Fonds Carbone	création
Fonds Cap Mezzanine	création
Fipar International	création
Fonds Jaida	création
Teck Capital Management	création

Entreprises sorties	Raison
SPORT DEV	Cession

Source : CDG

I.2. Analyse du compte de produit et de charges

Le tableau ci-dessous présente l'évolution du compte de produits et charges consolidé sur les exercices 2006 et 2007.

RUBRIQUES	31/12/2007	31/12/2006	Var
I. PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	**6 109 281**	**6 455 860**	-5,4%
1. Intérêts et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	193 699	203 832	-5,0%
2. Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	1 880 685	1 749 106	7,5%
3. Intérêts et produits assimilés sur titres de créance	1 842 034	2 390 374	-22,9%
4. Produits sur titres de propriété	671 467	551 680	21,7%
5. Produits sur opérations de crédit-bail et de location	1 063 574	1 111 998	-4,4%
6. Commissions sur prestations de service	365 688	286 364	27,7%
7. Autres produits bancaires	92 134	162 506	-43,3%
II. CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	**3 178 139**	**3 434 455**	-7,5%
8. Intérêts et charges assimilées sur opérations avec les établissements de crédit	375 475	498 312	-24,7%
9. Intérêts et charges assimilées sur opérations avec la clientèle	1 343 794	1 358 555	-1,1%
10. Intérêts et charges assimilées sur titres de créance émis	436 524	573 896	-23,9%
11. Charges sur opérations de crédit-bail et de location	839 405	887 005	-5,4%
12. Autres charges bancaires	182 941	116 687	56,8%
III. PRODUIT NET BANCAIRE	**2 931 142**	**3 021 405**	-3,0%
13. Produits d'exploitation non bancaire	5 225 760	1 262 486	NS
14. Charges d'exploitation non bancaire	1 825 886	1 075 778	69,7%
IV. CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION	**1 039 452**	**978 365**	6,2%
15. Charges de personnel	474 332	469 453	1,0%
16. Impôts et taxes	17 007	19 711	-13,7%
17. Charges externes	349 235	265 534	31,5%
18. Autres charges générales d'exploitation	77 447	77 564	-0,2%
19. Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles	121 430	146 103	-16,9%
20. Dotations aux amortissements sur écarts d'acquisition	**143 183**	**257 856**	-44,5%
21. Reprises sur écarts d'acquisition	-2 630		
V.DOTATIONS AUX PROVISIONS ET PERTES SUR CREANCES IRRECOUVRABLES	**1 640 356**	**1 080 009**	51,9%
22. Dotations aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	325 912	585 436	-44,3%
23. Pertes sur créances irrécouvrables	1 043 318	271 599	284,1%
24. Autres dotations aux provisions	271 126	222 974	21,6%
VI. REPRISES DE PROVISIONS ET RECUPERATIONS SUR CREANCES AMORTIES	**2 503 043**	**965 429**	159,3%
25. Reprises de provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	2 065 331	688 799	199,8%
26. Récupérations sur créances amorties		434	-100,0%
27. Autres reprises de provisions	437 712	276 196	58,5%
VII. RESULTAT COURANT	**6 013 699**	**1 857 312**	223,8%
28. Produits non courants	364 752	5 485	NS

29. Charges non courantes	31 081	21 766	42,8%
VIII. RESULTAT AVANT IMPOTS	**6 347 370**	**1 841 031**	244,8%
30. Impôts sur les résultats	1 886 318	241 325	NS
IX. RESULTAT NET DES ENTREPRISES INTEGREES	**4 461 052**	**1 599 706**	178,9%
X.QUOTE-PART DANS LES RESULTATS DES ENTREPRISES MISES EN EQUIVALENCE	**1 982 174**	**478 243**	NS
31. Entreprises à caractère financier	175 406	3 483	NS
32. Autres entreprises	1 806 767	474 760	280,6%
XI.RESULTAT NET CONSOLIDE	**6 443 226**	**2 077 949**	210,1%
33. Part du groupe	5 814 500	1 604 647	262,4%
34. Part des intérêts minoritaires	628 725	473 302	32,8%

Source : CDG

1.2.1 Produits d'exploitation bancaires

En KDH	31/12/2007	31/12/2006	Var
Produit d'exploitation bancaire	**6 109 281**	**6 455 860**	-5,4%
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	193 699	203 832	-5,0%
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	1 880 685	1 749 106	7,5%
Intérêts et produits assimilés sur titres de créance	1 842 034	2 390 374	-22,9%
Produits sur titres de propriété	671 467	551 680	21,7%
Produits sur opérations de crédit-bail et de location	1 063 574	1 111 998	-4,4%
Commissions sur prestations de service	365 688	286 364	27,7%
Autres produits bancaires	92 134	162 506	-43,3%

Source : CDG

Sur la période 2006-2007, le produit d'exploitation bancaire est principalement composé des intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle (29%), des intérêts et produits assimilés sur titres de créance (34%) et des produits sur opérations de crédit-bail et de location (17%).

Au 31/12/2007, le Produit d'Exploitation Bancaire consolidé s'est élevé à 6 109 281 KDH contre 6 455 860 KDH l'exercice précédent soit une baisse globale de 5,4% justifiée essentiellement par une baisse enregistrée par l'un des postes dominant dans la structure des produits d'exploitation bancaire, à savoir « les intérêts et produits assimilés sur titres de créances ». En effet, une régression de 22,9% a été constatée entre 2006 et 2007 en passant de 2 390 374 KDH à 1 842 034 KDH en raison de la baisse des encours de titres de créances ;

Cette baisse a été atténuée par une hausse des produits sur opérations avec la clientèle de 7,5% soit une augmentation de 131 580 KDH justifiée par une hausse de l'encours des crédits à la clientèle.

1.2.2 Charges d'exploitation bancaire

En KDH	31/12/2007	31/12/2006	Var
Charges d'exploitation bancaire	**3 178 139**	**3 434 455**	-7,5%

Intérêts et charges assimilées sur opérations avec les établissements de crédit	375 475	498 312	-24,7%
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec la clientèle	1 343 794	1 358 555	-1,1%
Intérêts et charges assimilées sur titres de créance émis	436 524	573 896	-23,9%
Charges sur opérations de crédit-bail et de location	839 405	887 005	-5,4%
Autres charges bancaires	182 941	116 687	56,8%

Source : CDG

Sur la période 2006-2007, les charges d'exploitation bancaires consolidées sont constituées essentiellement des postes suivants :

- Intérêts et charges assimilées sur opérations avec la clientèle (40%) ;
- Charges sur opérations de crédit-bail et de location (26%) ;
- Charges sur titres de créances émis (15%).

Ainsi, les charges d'exploitation bancaire ont atteint 3 178 139 KDH en 2007 contre 3 434 455 KDH en 2006, soit une baisse de 7,5% qui s'explique par :

- Une diminution des Intérêts et charges assimilées sur titres de créance émis de l'ordre de 23,9 % suite à une baisse de l'encours des titres émis, en effet ils s'établissent à 436 524 KDH contre 573 896 KDH un an auparavant ;
- Une baisse des Intérêts et charges assimilées sur opérations avec les établissements de crédit de l'ordre de24,7%.

1.2.3 Produit net bancaire

En KDH	31/12/2007	31/12/2006	Var
Intérêts et produits assimilés	3 916 418	4 343 312	-9,8%
Intérêts et charges assimilées	2 155 793	2 430 763	-11,3%
MARGE D'INTERET	**1 760 625**	**1 912 549**	-7,9%
Produits sur opérations de crédit-bail et de location	1 063 574	1 111 998	-4,4%
Charges sur opérations de crédit-bail et de location	839 405	887 005	-5,4%
Résultat des opérations de crédit-bail et de location	**224 169**	**224 993**	-0,4%
Commissions perçues	376 383	288 307	30,5%
Commissions servies	62 311	65 348	-4,6%
Marge sur commissions	**314 072**	**222 959**	40,9%
Résultat des opérations sur titres de transaction	-206		
Résultat des opérations sur titres de placement	-9 553		
Résultat des opérations de change	22 915	25 391	-9,7%
Résultat des opérations sur produits dérivés	1 055	1 093	-3,5%

Résultat des opérations de marché	**14 211**	**26 483**	-46,3%
Divers autres produits bancaires	721 409	685 760	5,2%
Diverses autres charges bancaires	103 344	51 339	101,3%
PRODUIT NET BANCAIRE	**2 931 142**	**3 021 405**	-3,0%

Source : CDG

Le produit net bancaire de l'exercice 2007 ressort à 2 931 142 KDH contre 3 021 405 KDH en 2006 soit une baisse de 3% justifiée par une diminution de la marge d'intérêt qui représente 60% du PNB.

Marge d'intérêts

RUBRIQUES	31/12/2007	31/12/2006	Variation
+ Intérêts et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	193 699	203 832	-4,9%
- Intérêts et charges assimilées sur opérations avec les établissements de crédit	375 475	498 312	-24,6%
	-181 777	**-294 480**	-38,3%
+ Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	1 880 685	1 749 106	7,5%
- Intérêts et charges assimilées sur opérations avec la clientèle	1 343 794	1 358 555	-1,1%
	536 891	**390 551**	37,4%
+ Intérêts et produits assimilés sur titres de créance	1 842 034	2 390 374	-22,9%
- Intérêts et charges assimilées sur titres de créance	436 524	573 896	-23,9%
	1 405 511	**1 816 478**	-22,6%
Marge d'intérêts	**1 760 625**	**1 912 549**	-7,9%

Source : CDG

Sur la période 2006-2007, la marge d'intérêt est principalement constituée du résultat sur titres de créances suivi du résultat des opérations avec la clientèle avec une contribution moyenne de 87,4% et 25,5% respectivement.

La marge d'intérêts est passée de 1 912 549 KDH en 2006 à 1 760 625 KDH en 2007, soit une baisse de 7,9% sur une année justifiée par une diminution des produits assimilés sur titres de créance de l'ordre de 22,9% suite à une baisse de l'encours des titres de créances traduisant une cession de titres d'investissement détenus par la CDG afin d'alléger la position de la Caisse sur le marché monétaire.

Résultat des opérations de crédit-bail

RUBRIQUES	31/12/2007	31/12/2006	Variation
+ Produits sur opérations de crédit-bail et de location (a)	1 063 574	1 111 998	-4,3%
- Charges sur opérations de crédit-bail et de location (b)	839 405	887 005	-5,4%

Résultat sur opérations de crédit bail et de location	**224 169**	**224 993**	-0,4%

Source : CDG

Le résultat sur opérations de crédit bail et de location a diminué de 0,4% passant de 224 993 KDH en 2006 à 224 169 KDH en 2007, cette variation est due à une diminution plus que proportionnelle des charges par rapport aux produits de cette rubrique.

En 2007, les produits sur opérations de crédit bail et de location ressortent à 1 063 574 KDH et proviennent principalement de Maroc Leasing avec une contribution de 1 057 865 KDH soit 99,5%.

Marge sur commissions

RUBRIQUES	31/12/2007	31/12/2006	Variation
Commissions sur prestations de service	**365 688**	**286 364**	27,7%
Commissions sur fonctionnement de compte	26 358	22 691	16,2%
Commissions sur moyens de paiement	26 323	23 804	10,6%
Commissions sur opérations sur titres	1 681	92	NS
Commissions sur titres en gestion ou en dépôt	134 224	78 051	72,0%
Commissions sur prestations de service sur crédit	53 668	41 245	30,1%
Produits sur activités de conseil et d'assistance	115 749	119 666	-3,3%
Autres produits sur prestations de service	7 685	816	NS
Produits sur engagements sur titres	**387**	**785**	-50,7%
Commissions de placement sur le marché primaire		182	NS
Commissions de garantie sur le marché primaire	387	603	-35,8%
Produits sur opérations de change	**10 308**	**1 158**	NS
Commissions sur opérations de change virements	10 308	1 158	NS
Commissions perçues	**376 383**	**288 307**	30,5%
Commissions servies	**62 311**	**65 348**	-4,6%
Marge sur commissions	**314 072**	**222 959**	40,9%

Source : CDG

La marge sur commissions est passée de 222 959 KDH en 2006 à 314 072 KDH en 2007, soit une augmentation de 40,9%, celle-ci est due comme l'indique le tableau ci-dessus à une augmentation des commissions perçues de 30,5% passant de 288 307 KDH en 2006 à 376 383 KDH en 2007 d'une part, et d'autres part à la diminution des commissions servies de 4,6% passant ainsi de 65 348 KDH à 62 311 KDH entre 2006 et 2007.

Les commissions perçues sont constituées des commissions sur prestations de service à hauteur de 98,2% sur la période étudiée, qui à leur tour sont principalement constituées des commissions sur titres en gestion ou en dépôts (32% en moyenne) ainsi que les commissions sur les activités de conseil (36,7% en moyenne) issues majoritairement de la contribution de CDG Capital.

Résultat des opérations de marché :

RUBRIQUES	31/12/2007	31/12/2006	Var
+ Gains sur titres de transaction			
- Pertes sur titres de transaction	206		NA
= Résultat des opérations sur titres de transaction	**-206**		NA
- Dotations aux provisions pour dépréciation des titres de placement	9 553		NA
= Résultat des opérations sur titres de placement	**-9 553**		NA
+ Gains sur opérations de change virement	30 442	25 260	20,5%
+ Gains sur opérations de change billets		131	NS
- Pertes sur opérations de change virement	7 527		NA
= Résultat des opérations de change	**22 915**	**25 391**	-9,8%
+ Gains sur produits dérivés de taux d'intérêt	1 055	1 093	-3,5%
= Résultat des opérations sur produits dérivés	**1 055**	**1 093**	-3,5%

Source : CDG

Le résultat des opérations de marché a connu une légère variation de - 3.5% due principalement à la variation des Pertes sur titres de transaction pour 206 KDH, des dotations aux provisions pour dépréciation des titres de placement pour + 9 553 KDH et des pertes sur opérations de change virement pour 7 527 KDH.

1.2.4 Charges générales d'exploitation

En KDH	31/12/2007	31/12/2006	Var
Charges générales d'exploitation	**1 039 452**	**978 365**	6,2%
Charges de personnel	474 332	469 453	1,0%
Impôts et taxes	17 007	19 711	-13,7%
Charges externes	349 235	265 534	31,5%
Autres charges générales d'exploitation	77 447	77 564	-0,2%
Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles	121 430	146 103	-16,9%

Source : CDG

Les charges générales d'exploitation consolidées ont atteint 1 039 452 KDH en 2007 contre 978 365 KDH en 2006, soit une augmentation de 6,2% qui s'explique par une augmentation significative des charges externes de l'ordre de 31,5%.

Les « charges de personnel » prédominent la structure des charges générales d'exploitation consolidées en contribuant à hauteur de 47% suivies des « charges externes » à hauteur de 30%.

1.2.5 Coefficient d'exploitation

En KDH	31/12/2007	31/12/2006	Var
Produit Net Bancaire (B)	2 931 142	3 021 405	-3,0%
Charges générales d'exploitation (A)	1 039 452	978 365	6,2%

Coefficient d'exploitation (A/B)	**35%**	**32%**	+ 3 pts

Source : CDG

Le coefficient d'exploitation est passé de 32% en 2006 à 35% en 2007 en raison de l'effet combiné de la baisse du produit net bancaire (-3%) ainsi que de la hausse des charges générales d'exploitation (+6,2%)

1.2.6 Résultat Brut d'exploitation

En KDH	31/12/2007	31/12/2006	Var
Produit net bancaire	**2 931 142**	**3 021 405**	-3,0%
Résultat des opérations sur immobilisations financières	2 800 324	326 690	NS
Autres produits d'exploitation non bancaire	2 118 770	256 323	NS
Autres charges d'exploitation non bancaire	1 654 454	436 161	NS
Charges générales d'exploitation	1 039 452	978 365	6,2%
Résultat brut d'exploitation	**5 156 330**	**2 189 891**	135,5%

Source : CDG

Le résultat brut d'exploitation s'est fortement apprécié en 2007 (+135,5%). En effet, ce dernier s'établit à 5 156 330 KDH contre 2 189 891 KDH l'exercice précédent en raison de la hausse significative des autres produits non bancaires suite à la réalisation de plus values de cessions de titres de participation et d'immobilisations corporelles (foncier).

1.2.7 Résultat courant

En KDH	31/12/2007	31/12/2006	Var
Résultat brut d'exploitation	**5 156 330**	**2 189 891**	135,5%
Dotations nettes des reprises aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	-696 101	167 802	NS
Autres dotations nettes de reprises aux provisions	-301 821	-93 078	224,3%
Dotations nettes des reprises aux amort. des écarts d'acquisition	140 553	257 856	-45,5%
Résultat courant	**6 013 699**	**1 857 312**	223,8%

Source : CDG

Le résultat courant consolidé a enregistré une nette progression en passant de 1 857 312 KDH en 2006 à 6 013 699 KDH en 2007. Cette évolution résulte principalement par l'amélioration significative du résultat brut d'exploitation ainsi que les reprises de provisions sur créances en souffrance sur la clientèle suite au dénouement d'importants dossiers courant 2007. En effet, les dotations nettes de reprises aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance se sont élevées à – 696 101 KDH en 2007 contre +167 802 KDH un exercice auparavant.

1.2.8 Résultat non courant

En KDH	31/12/2007	31/12/2006	Var
Produits non courants	364 752	5 485	NS
Charges non courantes	31 081	21 766	42,8%
Résultat non courant	**333 671**	**-16 280**	NS

Source : CDG

L'exercice 2007 s'est caractérisé par une forte appréciation du résultat non courant qui passe de -16 280 KDH à 333 671 KDH et ce en raison de l'augmentation des produits non courants, en effet ceux-ci affichent un montant de 364 752 KDH, en augmentation de 359 267 KDH par rapport à l'exercice 2006. Ces produits représentent pour l'essentiel la contribution CDG provenant de l'encaissement du complément de prix suite à la cession des titres MCM au groupe Caisses d'Epargne Françaises pour 305 MDH.

1.2.9 Résultat net

En KDH	31/12/2007	31/12/2006	Var
Résultat net des entreprises intégrées	**4 461 052**	**1 599 706**	178,9%
Quote-part dans les résultats des entreprises mises en équivalence	**1 982 174**	**478 243**	314,5%
Entreprises à caractère financier	175 406	3 483	NS
Autres entreprises	1 806 767	474 760	280,6%
Résultat net consolide	**6 443 226**	**2 077 949**	210,1%
Part du groupe	5 814 500	1 604 647	262,4%
Part des intérêts minoritaires	628 725	473 302	32,8%

Source : CDG

Le résultat net de l'exercice des sociétés intégrées s'établit à 1 599 706 KDH en 2006 contre 4 461 052 KDH en 2007 soit une progression de 178,9%. Cette amélioration conjuguée à l'appréciation des quotes-parts dans le résultat des sociétés mises en équivalence a contribué à l'amélioration du résultat consolidé part du groupe de 262,4%. Ce dernier s'établit à 5 814 500 KDH en 2007 contre 1 604 647 KDH en 2006.

1.2.10 Rentabilité

En KDH	31/12/2007	31/12/2006	Var
Résultat Net (A)	6 443 226	2 077 949	210,1%
Capitaux propres (B)	14 955 042	8 300 270	80,2%
Total Actif (C)	91 070 913	81 208 484	12,1%
Rentabilité des fonds propres « ROE » (A/B)	43,1%	25,0%	18 pts
Rentabilité des actifs « ROA » (A/C)	7,1%	2,6%	4,5 pts

Source : CDG

La rentabilité des fonds propres consolidés s'est fortement appréciée entre 2006 et 2007 en raison de la progression des résultats bénéficiaires (+210%) dégagés par le groupe courant cette même période. Ainsi, la rentabilité des fonds propres s'établit à 43,1% en 2007 contre 25% en 2006.

Par ailleurs, la rentabilité des actifs s'est appréciée de 450 points de base durant la période étudiée.

I.3. Analyse du bilan

ACTIF :

Le tableau ci-dessous décrit l'évolution de l'actif consolidé du groupe CDG sur les exercices 2006-2007 :

En Kdh	31/12/2007	31/12/2006	Var
1. Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	**3 963 981,5**	**1 536 532,1**	**158,0%**
. Valeurs en caisse	208 339,0	188 476,4	10,5%
. Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	3 755 642,5	1 348 055,7	178,6%
2. Créances sur les établissements de crédit et assimilés	**4 289 438,1**	**5 404 898,2**	**-20,6%**
. A vue	1 010 567,2	1 787 479,7	-43,5%
. A terme	3 278 870,9	3 617 418,5	-9,4%
3. Créances sur la clientèle	**24 076 912,8**	**21 964 001,7**	**9,6%**
. Crédits de trésorerie et à la consommation	2 361 823,5	2 957 666,9	-20,1%
. Crédits à l'équipement	3 918 031,8	655 063,3	498,1%
. Crédits immobiliers	15 134 339,9	13 537 698,9	11,8%
. Autres crédits	2 662 717,5	4 813 572,6	-44,7%
4. Opérations de crédit-bail et de location	**3 216 492,7**	**3 368 334,4**	**-4,5%**
5. Créances acquises par affacturage			
6. Titres de transaction et de placement	**5 996 855,0**	**6 857 486,0**	**-12,6%**
. Bons du Trésor et valeurs assimilées	4 727 594,1	4 910 724,7	-3,7%
. Autres titres de créance	415 056,9	485 369,4	-14,5%
. Titres de propriété	854 204,1	1 461 391,9	-41,5%
7. Autres actifs	**4 678 304,3**	**2 940 915,6**	**59,1%**
8. Titres d'investissement	**23 715 192,5**	**26 574 585,8**	**-10,8%**
. Bons du Trésor et valeurs assimilées	22 363 884,8	24 813 186,1	-9,9%
. Autres titres de créance	1 351 307,6	1 761 399,7	-23,3%
9. Titres de participation et emplois assimilés	**4 192 370,5**	**2 603 768,5**	**61,0%**
10. Titres mis en équivalence	**13 519 534,4**	**7 270 983,1**	**85,9%**
. Entreprises à caractère financier	3 807 889,3	1 435 320,2	165,3%
. Autres entreprises	9 711 645,1	5 835 662,9	66,4%
11. Créances subordonnées			
12. Immobilisations incorporelles	**73 521,3**	**93 606,7**	**-21,5%**
13. Immobilisations corporelles	**1 287 790,4**	**1 412 123,5**	**-8,8%**
14. Ecarts d'acquisition	**2 060 519,6**	**1 181 247,9**	**74,4%**
Total de l'Actif	91 070 913,0	81 208 483,7	12,1%

Source : CDG

1.3.1 Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, service des chèques postaux

En KDH	31/12/2007	31/12/2006	Var
Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	**3 963 981**	**1 536 532**	158,0%
Valeurs en caisse	208 339	188 476	10,5%
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	3 755 642	1 348 056	178,6%

Source : CDG

La variation de trésorerie entre 2006 et 2007 a enregistré un accroissement important en passant de 1 536 532 KDH à 3 963 981 KDH soit une progression de 158%. Cette augmentation découle essentiellement des flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation et d'investissement respectivement pour -564 215 KDH et 3 571 690 KDH d'une part, et des flux de trésorerie nets provenant des activités de financement pour -605 525 KDH.

1.3.2 Créances sur les établissements de crédit et assimilés

En KDH	31/12/2007	31/12/2006	Var
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	**4 289 438**	**5 404 898**	-20,6%
A vue	1 010 567	1 787 480	-43,5%
A terme	3 278 871	3 617 419	-9,4%

Source : CDG

L'encours des créances envers les établissements de crédit et assimilés a enregistré une baisse de 20,6% passant de 5 404 898 KDH en 2006 à 4 289 438 KDH en 2007.

1.3.3 Créances sur la clientèle

En KDH	31/12/2007	31/12/2006	Var
Créances sur la clientèle	**24 076 913**	**21 964 002**	9,6%
Crédits de trésorerie et à la consommation	2 361 823	2 957 667	-20,1%
Crédits à l'équipement	3 918 032	655 063	498,1%
Crédits immobiliers	15 134 340	13 537 699	11,8%
Autres crédits	2 662 718	4 813 573	-44,7%

Source : CDG

Les crédits distribués à la clientèle représentent 27% du total actif du groupe sur la période 2006- 2007. Ainsi, l'encours des crédits accordés a atteint 24 076 913 KDH en 2007 contre 21 964 002 KDH en 2006 soit une augmentation de 9,6%. Cette hausse s'explique principalement par la croissance des crédits à l'équipement ainsi que les crédits immobiliers en ligne avec l'évolution du contexte macroéconomique en 2007 qui a connu une croissance des encours de crédits de 29,1% notamment les crédits à l'équipement (+27,3%) et les crédits à l'immobilier (+33,2%).

Par ailleurs, la hausse des créances sur la clientèle a été atténuée par :

- Une diminution des crédits de trésorerie de 20,1% justifiée par une baisse des crédits de trésorerie de la CDG aux filiales ;
- Une baisse des autres crédits de 44,7%.

En KDH	31/12/2007	31/12/2006
Crédits de trésorerie et à la consommation	10%	13%
Crédits à l'équipement	16%	3%
Crédits immobiliers	63%	62%
Autres crédits	11%	22%
Total crédits	**100%**	**100%**

Source : CDG

Les crédits immobiliers dominent la structure des créances sur la clientèle du groupe avec une contribution moyenne de 63% sur la période étudiée.

1.3.4 Titres de placement, d'investissement et de participation

En KDH	31/12/2007	31/12/2006	Var
Titres de transaction et de placement	5 996 855	6 857 486	-12,6%
Titres d'investissement	23 715 192	26 574 586	-10,8%

Titres de participation et emplois assimilés	4 192 371	2 603 769	61,0%

Source : CDG

Les titres d'investissement représentent en moyenne 72% de l'ensemble des titres détenus par le groupe sur la période 2006-2007. Les titres de transaction et de placement ainsi que les titres de participation représentent en moyenne 18% et 10% respectivement.

Titres de transaction et de placement

En KDH	31/12/2007	31/12/2006	Var
Titres de transaction et de placement	**5 996 855**	**6 857 486**	-12,6%
Bons du Trésor et valeurs assimilées	4 727 594	4 910 725	-3,7%
Autres titres de créance	415 057	485 369	-14,5%
Titres de propriété	854 204	1 461 392	-41,5%

Source : CDG

Les titres de transaction et de placement sont constitués principalement des BDT avec une prédominance de 75% en moyenne sur 2006-2007.

Les titres de transaction et de placement ont connu une baisse de 12,6%, passant ainsi de 6 857 486 KDH en 2006 à 5 996 855 KDH à fin 2007.

Titres d'investissement

En KDH	31/12/2007	31/12/2006	Var
Titres d'investissement	**23 715 192**	**26 574 586**	-10,8%
Bons du Trésor et valeurs assimilées	22 363 885	24 813 186	-9,9%
Autres titres de créance	1 351 308	1 761 400	-23,3%

Source : CDG

Les titres d'investissement sont constitués principalement des BDT avec une prédominance de 94% en moyenne sur 2006-2007.

Les titres d'investissement ont connu une baisse de 10,8% passant ainsi de 26 574 586 KDH en 2006 à 23 715 192 KDH à fin 2007.

Titres de participation et emplois assimilés

En KDH	31/12/2007	31/12/2006	Var
Titres de participation et emplois assimilés	4 192 371	2 603 769	61,0%

Source : CDG

Ce poste enregistre les participations ne rentrant pas dans le périmètre de consolidation, qui se chiffrent à 4 192 371 KDH contre 2 603 769 KDH en 2006, en augmentation de 61%.

1.3.5 Titres mis en équivalence

En KDH	31/12/2007	31/12/2006	Var
Titres mis en équivalence	**13 519 534**	**7 270 983**	85,9%
Entreprises à caractère financier	3 807 889	1 435 320	165,3%
Autres entreprises	9 711 645	5 835 663	66,4%

Source : CDG

- Les titres mis en équivalence ressortent à 13 519 534 KDH en 2007 en augmentation de 85,9% par rapport à 2006, représentent la quote-part des actifs nets (capitaux propres) des sociétés mises en équivalence qui se substitue à celle des titres détenus par la CDG.

PASSIF :

Le tableau ci-dessous décrit l'évolution du passif consolidé du groupe CDG sur les exercices 2006-2007 :

En Kdh	31/12/2007	31/12/2006	Var
1. Banques centrales, Trésor public, service des chèques postaux			
2. Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	**16 078 956**	**16 654 559**	**-3,5%**
. A vue	604 892	1 752 549	-65,5%
. A terme	15 474 064	14 902 010	3,8%
3. Dépôts de la clientèle	**48 551 756**	**46 043 556**	**5,4%**
. Comptes à vue créditeurs	10 466 418	10 203 472	2,6%
. Comptes d'épargne	1 764 066	1 633 575	8,0%
. Dépôts à terme	4 736 589	4 723 268	0,3%
. Autres comptes créditeurs	31 584 683	29 483 242	7,1%
4. Titres de créance émis	**4 710 712**	**6 018 476**	**-21,7%**
. Titres de créance négociable émis	479 809	850 700	-43,6%
. Emprunts obligataires émis	1 490 713	2 374 843	-37,2%
. Autres titres de créance émis	2 740 190	2 792 933	-1,9%
5. Autres passifs	**6 471 807**	**3 290 990**	**96,7%**
6. Ecarts d'acquisition			
7. Provisions pour risques et charges	**302 640**	**900 633**	**-66,4%**
8. Provisions réglementées			
9. Fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie			
10. Dettes subordonnées			
11. Primes liées au capital	**6 374 557**	**4 491 638**	**41,9%**
12. Capital			
13. Actionnaires. Capital non versé (-)			
14. Réserves consolidées, écarts de réévaluation, écarts de conversion et différences sur mises en équivalence	**2 137 259**	**1 730 683**	**23,5%**
. Part du groupe	1 294 989	1 268 057	2,1%
. Part des intérêts minoritaires	842 270	462 626	82,1%
15. Résultat net de l'exercice (+/-)	**6 443 226**	**2 077 949**	**210,1%**
. Part du groupe	5 814 500	1 604 647	262,4%
. Part des intérêts minoritaires	628 725	473 302	32,8%
Total du Passif	**91 070 913**	**81 208 484**	**12,1%**

Source : CDG

1.3.1 Dettes envers les établissements de crédit et assimilés

En KDH	31/12/2007	31/12/2006	Var
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	**16 078 956**	**16 654 559**	-3,5%
A vue	604 892	1 752 549	-65,5%
A terme	15 474 064	14 902 010	3,8%

Source : CDG

L'encours des dettes envers les établissements de crédit et assimilés a enregistré une baisse de 3,5% passant de 16 654 559 KDH en 2006 à 16 078 956 KDH en 2007. Ce poste représente en moyenne 19% du total passif du groupe sur la période étudiée.

1.3.2 Dépôts de la clientèle

En KDH	31/12/2007	31/12/2006	Var
Dépôts de la clientèle	**48 551 756**	**46 043 556**	5,4%
Comptes à vue créditeurs	10 466 418	10 203 472	2,6%
Comptes d'épargne	1 764 066	1 633 575	8,0%
Dépôts à terme	4 736 589	4 723 268	0,3%
Autres comptes créditeurs	31 584 683	29 483 242	7,1%

Source : CDG

Les dépôts de la clientèle représentent 55% du total passif du groupe sur la période 2006-2007. Ils proviennent principalement de la CDG et représentent par ordre d'importance les dépôts de La Caisse nationale de sécurité sociale (CNSS), de La Caisse d'épargne nationale (CEN), des professions juridiques, des cautions et consignations, des organismes gérés et autres fonds et du Fond du travail.

L'encours des dépôts de la clientèle a enregistré une légère augmentation de 5,4% passant de 46 043 556 KDH en 2006 à 48 551 756 KDH à fin décembre 2007. Cette évolution est due essentiellement :

- A l'augmentation de l'encours des autres comptes créditeurs qui est passé de 29 483 242 KDH en 2006 à 31 584 683 KDH en 2007 enregistrant ainsi une progression de 7,1%.
- A l'augmentation de l'encours des comptes d'épargne qui a progressé de 8%.

En KDH	31/12/2007	31/12/2006
Comptes a vue créditeurs	22%	22%
Comptes d'épargne	4%	4%
Dépôts à terme	10%	10%
Autres comptes créditeurs	65%	64%
Total dépôts de la clientèle	**100%**	**100%**

Source : CDG

Les autres comptes créditeurs dominent la structure des dépôts de la clientèle du groupe avec une contribution moyenne de 65% sur la période étudiée.

1.3.3 Titres de créance émis

En KDH	31/12/2007	31/12/2006	Var
Titres de créance émis	**4 710 712**	**6 018 476**	-21,7%
Titres de créance négociable émis	479 809	850 700	-43,6%
Emprunts obligataires émis	1 490 713	2 374 843	-37,2%
Autres titres de créance émis	2 740 190	2 792 933	-1,9%

Source : CDG

Les titres de créances émis s'établissent en 2007 à 4 710 712 KDH contre 6 018 476 KDH en 2006 soit une baisse de 1 307 764 KDH (- 21,7%) dont 877 000 KDH reviennent au CIH et 371 000 KDH à SOFAC .

1.3.4 Fonds propres

En KDH	31/12/2007	31/12/2006	Var
Primes liées au capital	**6 374 557**	**4 491 638**	42%
Réserves consolidées, écarts de réévaluation, écarts de conversion et différences sur mises en équivalence	**2 137 259**	**1 730 683**	23%
Part du groupe	1 294 989	1 268 057	2%
Part des intérêts minoritaires	842 270	462 626	82%
Résultat net de l'exercice (+/-)	**6 443 226**	**2 077 949**	210%
Part du groupe	5 814 500	1 604 647	262%
Part des intérêts minoritaires	628 725	473 302	33%
Fonds propres	**14 955 042**	**8 300 270**	80%

Source : CDG

Les capitaux propres du groupe se sont appréciés de 80% entre 2006 et 2007. Ils s'élèvent à 14 955 042 KDH en 2007 contre 8 300 270 KDH un exercice auparavant. Cette augmentation trouve son explication dans :

- L'amélioration de la capacité bénéficiaire du groupe qui a évolué de 210% courant la période étudiée.
- La hausse des primes liées au capital de 42% suite à l'affectation du résultat 2006 de la CDG;
- L'augmentation des réserves consolidées de 23%. Elles représentent les résultats non affectés des filiales qui permettent de renforcer les fonds propres. Les principales évolutions concernent CDG Développement qui passe de 84 MDH à 1 676 MDH, le CIH de -1 157 à -880 MDH, la LYDEC de -215 MDH à -74 MDH, avec néanmoins une variation à la baisse de la contribution CDG passant de 1 481MDH à 45 MDH.

I.4. Analyse du tableau de flux consolidé

En Kdh	31/12/2007	31/12/2006	Var
1 (+) Produits d'exploitation bancaire perçus	4 632 155	3 812 972	21,5%
2 (+) Récupération sur créances amorties		434	-100,0%
3 (+) Produits d'exploitation non bancaire perçus	2 425 321	728 817	232,8%
4 (-) Charges d'exploitation bancaire versées	-2 308 418	-2 821 811	-18,2%
5 (-) Charges d'exploitation non bancaire versées	-1 022 414	-1 078 508	-5,2%
6 (-) Charges générales d'exploitation versées	-874 368	-801 941	9,0%
7 (-) Impôts sur les résultats versés	-1 961 501	-959 302	104,5%
I- Flux de trésorerie nets provenant du compte de produits et charges	**890 775**	**-1 119 340**	**-179,6%**
Variation des :			
8 (+/-) Créances sur les établissements de crédit et assimilés	1 285 669	-908 342	-241,5%
9 (+/-) Créances sur la clientèle	-2 918 029	-3 188 777	-8,5%
10 (+/-) Titres de transaction et de placement	79 754	-251 818	-131,7%
11 (+/-) Autres actifs	-1 281 086	-14 347	NS
12 (+/-) Immobilisations données en crédit-bail et en location	-1 519 241	-1 525 613	-0,4%
13 (+/-) Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	-573 877	3 706 683	-115,5%
14 (+/-) Dépôts de la clientèle	2 855 858	2 308 827	23,7%
15 (+/-) Titres de créance émis	-737 759	-1 008 958	-26,9%
16 (+/-) Autres passifs	1 353 721	-163 125	NS
II- Solde des variations des actifs et passifs d'exploitation	**-1 454 991**	**-1 045 469**	**39,2%**
III- Flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation (I+II)	**-564 215**	**-2 164 809**	**-73,9%**
17 (+) Produit des cessions d'immobilisations financières	8 581 340	5 183 584	65,5%
18 (+) Produit des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	123 620	724 994	-82,9%
19 (-) Acquisition d'immobilisations financières	-7 043 351	-6 732 842	4,6%
20 (-) Acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	-213 579	-461 955	-53,8%
21 (+) Intérêts perçus	1 593 249	2 460 648	-35,3%
22 (+) Dividendes perçus	530 411	389 125	36,3%
IV- Flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement	**3 571 690**	**1 563 554**	**128,4%**
23 (+) subventions,fonds publics et fonds spéciaux de garantie reçus			
24 (+) Émission de dettes subordonnées			
25 (+) Émission d'actions		2 350 000	-100,0%
26 (-) Remboursement des capitaux propres et assimilés			
27 (-) Intérêts versés			
28 (-) Dividendes versés	-605 525	-508 335	19,1%
V- Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	**-605 525**	**1 841 665**	**-132,9%**
VI- Variation nette de la trésorerie (III+IV+V)	**2 401 950**	**1 240 411**	**93,6%**
VII- TRESORERIE A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE (*)	**1 387 270**	**149 497**	**NS**
VIII- TRESORERIE A LA FERMETURE DE L'EXERCICE	**3 789 220**	**1 389 908**	**172,6%**

Source : CDG

Au 31 décembre 2007, le solde de la trésorerie du groupe s'élève à 3 789 Mdh contre 1 390 Mdh au 31 décembre 2006 soit une hausse de 172,6%.

La variation positive de la trésorerie nette s'explique principalement par l'augmentation des flux provenant des activités d'investissement suite à l'augmentation des produits de cession d'immobilisations financières.

II. Analyse des comptes au 31 décembre 2007 et 2008 (données IFRS)

II.1. Effets de la première adoption des normes IFRS

Afin de se conformer aux obligations édictées par Bank Al-Maghrib (article 47 de la Loi bancaire n°34-03), le groupe CDG a initié en 2007 son projet de conversion au référentiel IFRS pour l'élaboration de ses comptes consolidés.

La première publication sous ce nouveau référentiel s'effectue, sur la base des comptes consolidés au 31 décembre 2008 avec un comparatif au 31 décembre 2007.

Les comptes consolidés du Groupe CDG ont été élaborés conformément aux prescriptions des normes internationales de reporting financier, l'essentiel des impacts de passage des normes locales aux IFRS se présente comme suit :

Actif en Kdh	2007 IFRS	2007 Locales	Var Montant	Var %
Valeurs en caisse, Banques Centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	3 967 447	3 963 981	3 466	0,10%
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	75 453	0	75 453	100%
Instruments dérivés de couverture	451 465	0	451 465	100%
Actifs financiers disponibles à la vente	37 264 485	10 189 226	27 075 259	266%
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés	5 573 441	4 289 438	1 284 003	30%
Prêts et créances sur la clientèle	23 885 129	24 076 913	-191 784	-1%
Placements détenus jusqu'à leur échéance	23 728 714	23 715 192	13 522	0,10%
Comptes de régularisation et autres actifs	15 329 882	7 894 797	7 435 085	94%
Participations dans des entreprises mises en équivalence	2 022 799	13 519 534	-11 496 735	-85%
Immeubles de placement	2 026 228	0	2 026 228	100%
Immobilisations corporelles	3 990 244	1 287 790	2 702 454	210%
Immobilisations incorporelles	272 518	73 521	198 997	271%
Ecarts d'acquisition	1 032 406	2 060 520	-1 028 114	-50%
Total de l'Actif	**119 620 212**	**91 070 913**	**28 549 299**	**31%**

Source : CDG

Au 31 décembre 2007, le total bilan consolidé IFRS s'élève à 119.620 MDH en progression de 28.549 MDH ou 31% par rapport à celui élaboré en normes locales. Cette hausse s'explique essentiellement par la consolidation, en mode d'intégration globale, de 58 filiales lors du passage du groupe CDG aux normes IFRS contre cinq entités auparavant.

Les principales variations des postes d'actif correspondent aux :

- actifs financiers disponibles à la vente ; ce compte est passé de 10.189 MDH à 37.264 MDH, soit une augmentation de 27.075 MDH expliquée par la classification dans ce poste des titres de participation non consolidés et des titres de placement de la CDG et de ses filiales à la juste valeur en plus des titres d'investissement des filiales sous contrôle exclusif, et ce en application du choix retenu par le Groupe en matière de classification des titres ;
- participations dans les entreprises mises en équivalence ; ce poste enregistre la quote-part dans la situation nette desdites sociétés, si bien que le solde est passé de 13.519 MDH à 2.023 MDH soit une baisse de 11.496 MDH due principalement au changement de méthode de consolidation de plusieurs sociétés qui passent de la mise en équivalence à l'intégration globale, car seules les sociétés sous influence notable ont été mises en équivalence dans la nouvelle approche d'élaboration des comptes consolidés ;

- immeubles de placement dont le solde consolidé IFRS est de 2.026 MDH et qui comprennent les biens immobiliers détenus à des fins de location ou de valorisation. Ceux loués entre sociétés du groupe n'ont pas été considérés comme immeubles de placement, et ce en application de la norme IAS 40 ;
- immobilisations corporelles dont la variation à la hausse de 2.702 MDH est justifiée par l'impact de la reprise des amortissements suite à la mise en place de l'approche par composante au niveau du groupe qui prévoit des délais d'utilisation supérieurs à ceux retenus en normes locales, ainsi que par les retraitements des immobilisations acquises en crédit bail ;
- écarts d'acquisition dont le montant passe de 2.060 MDH à 1.032 MDH, en diminution de 1.028 MDH, expliquée essentiellement par la non constatation de l'écart d'acquisition complémentaire découlant d'une opération sur un titre consolidé pour 1.031 MDH.

Passif en Kdh	2007 IFRS	2007 Locales	Var Montant	Var %
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	20 551 308	16 078 956	4 472 352	27%
Dettes envers la clientèle	45 964 477	48 551 756	-2 587 279	-5%
Titres de créance émis	4 465 512	4 710 712	-245 200	-5%
Comptes de régularisation et autres passifs	17 074 570	6 471 807	10 602 762	164%
Provisions techniques des contrats d'assurance	9 910 729		9 910 729	100%
Provisions	523 610	302 640	220 970	73%
Subventions et fonds assimilés	229		229	100%
Capital social	6 374 557	6 374 557	0	0%
Réserves consolidés part groupe	2 374 311	1 294 989	1 079 322	83%
Gains ou pertes latents ou différés	4 355 984	0	4 355 984	100%
Résultat net de l'exercice part groupe	4 796 340	5 814 500	-1 018 160	-17%
Intérêts minoritaires (part réserve et résultat)	3 228 585	1 470 995	1 757 590	119%
Total du Passif	**119 620 212**	**91 070 913**	**28 549 299**	**31%**

Source : CDG

- Les dettes envers les établissements de crédit et assimilés sont passées de 16.079 à 20.551 MDH soit une hausse de 4.472 MDH expliquée en grande partie par l'intégration de la dette constatée chez une filiale pour 1.373 MDH ainsi que l'impact des retraitements de crédit bail enregistré au niveau des filiales intégrées globalement.

- Les comptes de régularisation et autres passifs se sont accrus de 10.603 MDH, passant de 6.472 à 17.075 MDH, progression due principalement au changement de méthode de consolidation.
- Les provisions techniques des contrats d'assurance d'un montant de 9.911 MDH comprennent les provisions pour primes non acquises, provisions pour assurances vie et pour placement constatées chez une filiale suite à son intégration globale.
- Les réserves consolidées sont passées de 1.295 à 6.730 MDH (incluant les gains ou pertes latents ou différés) affichant une progression nette de 5.435 MDH due principalement à l'effet combiné de l'impact positif des retraitements IFRS de 5 639 MDH et la non constatation de l'écart d'acquisition complémentaire suite à une opération sur un titre consolidé pour 1.031 MDH ; ainsi l'impact des retraitements IFRS sur les réserves correspond essentiellement aux IAS 32/39 et IAS 16 pour respectivement 4.736 MDH et 328 MDH.
- Le résultat part groupe a baissé de 1 018 MDH suite à l'impact :
  - de l'élimination d'une plus-value réalisée suite à la cession de titres consolidés pour 1 077 MDH
  - des amortissements non constatés de 123 MDH d'écarts d'acquisition consolidé IFRS.
- La variation des intérêts minoritaires est détaillée comme suit :

Intérêts minoritaires	2007 IFRS	2007 Locales	Variation
Part réserves	2 767 645	842 270	1 925 375
Part pertes ou gains latents	70 107		70 107
Part résultat	390 833	628 725	-237 892
Total	**3 228 585**	**1 470 995**	**1 757 590**

Source : CDG

L'augmentation de la part des réserves des intérêts minoritaires est due principalement à la constatation de ces mêmes intérêts au titre de filiales auparavant mises en équivalence.

II.2. Périmètre de consolidation et méthodes retenues

Le tableau ci-dessous présente les différentes filiales entrant dans le périmètre de consolidation du groupe CDG au 31/12/2008 et la méthode retenue :

Entité	Méthode de consolidation	% de contrôle	% d'intérêts
CDG	Holding	100,0	100,0
Acamsa	Intégration globale	100,0	55,6
Acasa	Intégration globale	100,0	100,0
Caisse Marocaine des Marchés	Intégration globale	100,0	99,1
CDG Capital	Intégration globale	100,0	100,0
CDG Capital gestion (ex CD2G)	Intégration globale	100,0	100,0
CIH	Intégration globale	100,0	46,4
Crédilog1	Intégration globale	100,0	46,4
Crédilog2	Intégration globale	100,0	46,4
Crédilog3	Intégration globale	100,0	46,4
Fipar Holding	Intégration globale	100,0	100,0
Fipar International	Intégration globale	100,0	100,0
Fonds Carbone	Intégration globale	100,0	100,0
Holdco	Intégration globale	100,0	75,7
Maghreb Titrisation	Intégration globale	100,0	48,3
Maroc Leasing	Intégration globale	100,0	71,9
Massira Capital Management	Intégration globale	100,0	65,0
Miriad Gestion	Intégration globale	100,0	100,0
CDG Capital Bourse (ex Safabourse)	Intégration globale	100,0	73,3
Teck Capital Management	Intégration globale	100,0	100,0
Sté Centrale de Réassurance	Intégration globale	100,0	94,4
Al Manar	Intégration globale	100,0	59,6
Arribat Company	Intégration globale	100,0	92,6
Auda	Intégration globale	100,0	100,0
Casashore	Intégration globale	100,0	100,0
CDG Développement	Intégration globale	100,0	100,0
CGI	Intégration globale	100,0	85,1
CG Parking	Intégration globale	100,0	100,0
Civac	Intégration globale	100,0	100,0
Dream Resort	Intégration globale	100,0	85,1
Dyar Al Madina	Intégration globale	100,0	83,7
Dyar Al Mansour	Intégration globale	100,0	85,1
Exprom	Intégration globale	100,0	99,9
Foncière Chellah	Intégration globale	100,0	100,0
Ingema	Intégration globale	100,0	84,7
Ingema Immobilière	Intégration globale	100,0	55,0
Jnan Saiss	Intégration globale	100,0	100,0
Le Lido	Intégration globale	100,0	45,9
Madaef	Intégration globale	100,0	100,0
Maroc Tourist	Intégration globale	100,0	100,0
Medz	Intégration globale	100,0	100,0
Nemotek	Intégration globale	100,0	100,0
Paradise Hôtel	Intégration globale	100,0	46,4
Royal Golf de Fès	Intégration globale	100,0	99,9
Sai M'Diq	Intégration globale	100,0	100,0
Samevio	Intégration globale	100,0	59,5
Scet-Scom	Intégration globale	100,0	95,4
SCI WIFAQ	Intégration globale	100,0	68,0

Sogatour	Intégration globale	100,0	100,0
Somadet	Intégration globale	100,0	100,0
Sonadac	Intégration globale	100,0	59,5
Sothermy	Intégration globale	100,0	95,3
Sté Hôtelière Nador	Intégration globale	100,0	100,0
Sté Immobilière de la Mer	Intégration globale	100,0	82,2
Sté Zenata	Intégration globale	100,0	100,0
Technopolis	Intégration globale	100,0	100,0
Wafa Hôtel	Intégration globale	100,0	46,4
Acasia	Intégration globale	100,0	51,0
Aiglemer	Intégration globale	100,0	100,0
Cellulose du Maroc	Intégration globale	100,0	62,7
Créative Technologies	Intégration globale	100,0	72,4
Eucaforest	Intégration globale	100,0	62,7
Loterie Nationale	Intégration globale	100,0	99,9
Nemo Technologie	Intégration globale	100,0	100,0
Sanash	Intégration globale	100,0	37,0
SF CDG	Intégration globale	100,0	70,0
Atlanta	Mise en équivalence	40,7	40,7
Sanad	Mise en équivalence	40,6	40,6
BNDE	Mise en équivalence	30,0	30,0
Fonds Cap Mezzanine	Mise en équivalence	42,1	42,1
Fonds Jaida	Mise en équivalence	45,0	45,0
Fonds Sindibad	Mise en équivalence	20,8	20,8
Jawharat	Mise en équivalence	36,4	36,4
Sofac	Mise en équivalence	54,9	54,9
Upline Invest	Mise en équivalence	23,6	23,6
Upline Technologies	Mise en équivalence	20,0	20,0
Camerounaise des Eaux	Mise en équivalence	33,2	33,2
Casa Développement	Mise en équivalence	49,0	49,0
Immolog	Mise en équivalence	42,6	42,6
Patrilog	Mise en équivalence	50,0	50,0
Resort Co	Mise en équivalence	21,3	21,3
Samaz	Mise en équivalence	21,2	21,2
Sem Temara	Mise en équivalence	49,0	49,0
Amwaj	Mise en équivalence	17,0	17,0
Carnaud	Mise en équivalence	30,9	30,9
EDS	Mise en équivalence	48,9	48,9
Fonds Maroc Forêts	Mise en équivalence	50,0	50,0
Lydec	Mise en équivalence	20,4	20,4
Medi1 Sat	Mise en équivalence	39,0	39,0
Papelera de Tétouan	Mise en équivalence	25,2	25,2
Savci	Mise en équivalence	34,0	34,0

Source : CDG

Les entreprises entrées et sorties du périmètre de consolidation ressortent comme suit :

Entreprises entrées	Raison
Amwaj	Création
Camerounaise des eaux	Acquisition
Casa Développement	Création
Patrilog	Création
Samevio	Création
Sem Temara	Création

Credilog 3	Création
Jawharat	Acquisition
Upline Invest	Acquisition
Fonds Maroc Forets	Création
Nemo Technologies	Création
Savci	Création
SF CDG	Création
Technopolis	Création
Entreprises sorties	**Raison**
Sabr Aménagement	Cession
Snabt Tanger	Cession
Sport Dev	Cession

Source : CDG

II.3. Analyse du compte de produit et de charges consolidé

Le tableau ci-dessous présente l'évolution du CPC consolidé de la CDG entre 2007 et 2008 :

en Kdh	2008	2007	Var
+ Intérêts et produits assimilés	5 475 700	7 716 795	-29,0%
- Intérêts et charges assimilées	3 758 160	4 517 086	-16,8%
MARGE D'INTERET	**1 717 540**	**3 199 709**	-46,3%
+ Commissions (Produits)	305 699	387 070	-21,0%
- Commissions (Charges)	139 421	84 236	65,5%
MARGE SUR COMMISSIONS	**166 278**	**302 834**	-45,1%
+/- Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	347 556	408 730	-15,00%
+/- Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	788 498	209 993	275,50%
+ Produits des autres activités	9 611 803	8 546 006	12,5%
- Charges des autres activités	5 162 005	5 959 262	-13,4%
PRODUIT NET BANCAIRE	7 469 670	6 708 010	11,4%
- Charges générales d'exploitation	1 935 689	1 329 535	45,6%
- Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	894 645	1 078 348	-17,0%
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	**4 639 336**	**4 300 127**	7,9%
- Coût du risque	**2 908 953**	**60 751**	NS
RESULTAT D'EXPLOITATION	**1 730 383**	**4 239 375**	-59,2%
+/- Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	278 823	387 816	-28,10%
+/- Gains ou pertes nets sur autres actifs	1 430 363	2 935 540	-51,30%
+/- Variations de valeur des écarts d'acquisition		0	
RESULTAT AVANT IMPOT	**3 439 569**	**7 562 732**	-54,50%
- Impôts sur les résultats	1 384 216	2 375 559	-41,7%
+/- Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession	0	0	NS
RESULTAT NET	**2 055 353**	**5 187 174**	-60,40%
Intérêts minoritaires	402 941	390 833	3,10%

RESULTAT NET – PART DU GROUPE	1 652 412	4 796 340	-65,50%

Source : CDG

1. Marge d'intérêt

En Kdh	2008	2007	Var
Sur opérations avec les établissements de crédit	199 702	103 808	92,4%
Sur opérations avec la clientèle	1 911 560	1 876 799	1,9%
Intérêts courus et échus sur actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	1 463 440	1 597 467	-8,4%
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	1 066	-2 682	-139,7%
Sur opérations de location-financement	1 369 008	1 054 394	29,8%
Autres intérêts et produits assimilés	530 926	3 087 008	-82,8%
Produits d'intérêts	**5 475 700**	**7 716 795**	-29,0%
Sur opérations avec les établissements de crédit	221 869	487 375	-54,5%
Sur opérations avec la clientèle	1 428 033	1 350 770	5,7%
Actifs financiers disponibles à la vente	383 914	253 840	51,2%
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	45 020	7 554	496,0%
Sur opérations de location-financement	1 199	1 293	-7,3%
Autres intérêts et charges assimilés	1 678 127	2 416 255	-30,5%
Charges d'intérêts	**3 758 160**	**4 517 086**	-16,8%
MARGE D'INTERET	**1 717 540**	**3 199 709**	-46,3%

Source : CDG

Ce solde intermédiaire exprime le résultat de la rémunération - sous forme d'intérêts - des prêts et des emprunts de capitaux, y compris les produits et charges ayant le caractère d'intérêts déterminés conformément aux dispositions des normes IAS 18 et 39.

La marge d'intérêts consolidée a régressé de 46 % par rapport à 2007, baisse due à une plus forte diminution des produits d'intérêts par rapport à celle des charges d'intérêts. En effet les produits d'intérêts ont chuté de 29 % tandis que les charges n'ont diminué que de 17 %.

2. Commissions

En Kdh	2008			2007			
	Produit	Charge	Net	Produit	Charge	Net	Var
Commis° / engagements de financement en faveur des étab. de crédit et assimilés	0	15	-15	0	0	0	ns
Commis° / engagements de garantie donnés d'ordre d'étab. de crédit et assimilés	5 346	724	4 622	6 801	2 998	3 803	21,5%
Commissions sur engagements de financement en faveur de la clientèle	4 157	0	4 157	2 865	0	2 865	45,1%
Commissions sur engagements sur titres	5 948	25	5 924	1 021	121	899	559,0%
Commissions sur produits dérivés	33 380	0	33 380	26 358	0	26 358	26,6%
Commissions sur opérations de change	28 106	0	28 106	26 348	0	26 348	6,7%
Commissions sur engagements de garantie	1 493	0	1 493	2 608	0	2 608	-42,8%

Commissions sur fonctionnement de comptes	62 730	15	62 714	78 076	22	78 054	-19,7%
Commissions sur moyens de paiement	48 999	11 248	37 750	53 668	20 903	32 765	15,2%
Commissions sur opérations sur titres	0	134 074	-134 074	387	60 191	-59 805	124,2%
Commissions sur titres en gestion ou en dépôt	0	-7 154	7 154	0	0	0	ns
Commissions sur prestations de service sur crédits	8 794	473	8 320	10 308	0	10 308	-19,3%
Commissions sur engagements de garanties de change	91 419	0	91 419	171 480	0	171 480	-46,7%
Autres produits sur prestations de service	15 327		15 327	7 151		7 151	114,3%
Produits nets des commissions	**305 699**	**139 421**	**166 278**	**387 070**	**84 235**	**302 834**	**-45,1%**

Source : CDG

Les commissions sont enregistrées en fonction du type de services rendus et du mode de comptabilisation des instruments financiers auxquels le service rendu est rattaché. Ce poste comprend notamment les commissions rémunérant des services continus (commissions sur moyens de paiement, droits de garde sur titres en dépôts, etc.), des services ponctuels (commissions sur mouvements de fonds, pénalités sur incidents de paiements, etc.), l'exécution d'un acte important ainsi que les commissions afférentes aux activités de fiducie et assimilées, qui conduisent le Groupe à détenir ou à placer des actifs au nom de la clientèle.

En revanche, les commissions assimilées à des compléments d'intérêts et faisant partie intégrante du taux effectif du contrat figurent dans la marge d'intérêts. Les commissions ont régressé de 45 % en 2008 par rapport à 2007, baisse due à un effet ciseau des commissions produits et charges; les produits ayant diminué de 21 % alors que les charges se sont accrues de 66 %.

3. Produit Net Bancaire 2008 par activité

Produit Net Bancaire par métier- 2008- en Kdh	Banques et ativités financières	Assurance	Aménagement immobilier et tourisme	Autres	Total consolidé
+ Intérêts et produits assimilés	5 293 166	46 441	119 252	16 842	5 475 701
- Intérêts et charges assimilées	3 508 940	47 571	150 868	50 781	3 758 160
MARGE D'INTERET	**1 784 226**	**-1 130**	**-31 616**	**-33 939**	**1 717 541**
+ Commissions (Produits)	305 699	0	0	0	305 699
- Commissions (Charges)	128 066	346	9 058	1 951	139 421
MARGE SUR COMMISSIONS	**177 633**	**-346**	**-9 058**	**-1 951**	**166 278**
+/- Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	347 556	0	0	0	347 556
+/- Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	728 992	-2 917	62 410	12	788 497
+ Produits des autres activités	1 895 626	2 193 073	4 026 152	1 496 952	9 611 803
- Charges des autres activités	3 645	1 563 775	2 921 833	672 752	5 162 005
PRODUIT NET BANCAIRE	**4 930 388**	**624 905**	**1 126 055**	**788 322**	**7 469 670**

Source : CDG

En 2008, la marge d'intérêts est principalement constituée des produits et charges issus de l'activité banques et activité financière avec une contribution de plus de 95%. La même observation est signalée au niveau de la marge sur commissions.

Par ailleurs, le produit net bancaire de l'exercice 2008 est généré à hauteur de 66% par l'activité banques et activités financière et à hauteur de 15% par l'activité aménagement immobilier et touristique.

4. Résultat sur instruments financiers en juste valeur par résultat

En Kdh	2008	2007	Var
Dividendes reçus	347 196	358 448	-3,1%
Plus ou moins values réalisées sur cession actifs/passifs à la juste valeur par le résultat	-12 343	50 283	-124,5%
Plus ou moins values latentes sur actifs/passifs à la juste valeur par le résultat	12 704		ns
Gains ou pertes sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	**347 556**	**408 730**	-15,0%

Source : CDG

Ce poste enregistre les gains et pertes des actifs et passifs financiers de transaction, ou comptabilisés sur option à la juste valeur par résultat, y compris les intérêts générés par ces instruments.

La baisse du résultat sur instruments financiers en 2008 (- 15%) est principalement due à la réalisation de moins values suite à la baisse du marché financier.

5. Résultat sur actifs financiers disponibles à la vente

En Kdh	2008	2007	Var
Dividendes reçus	441 293	273 574	61,3%
Plus ou moins values réalisées sur cession actifs/passif à la juste valeur par le résultat	347 205	700 362	-50,4%
Dépréciation durable		763 943	-100,0%
Gains ou pertes nets sur actifs disponibles à la vente	**788 498**	**209 993**	275,5%

Source : CDG

Ce poste enregistre les dividendes des titres à revenu variable, les résultats de cession des actifs disponibles à la vente et les pertes de valeur des titres à revenu variable enregistrées en raison d'une dépréciation durable.

La dépréciation durable est la dépréciation des actifs (valeurs mobilières, immeubles) en cas d'effondrement des cours ou des prix de marché. L'essentiel de la dépréciation durable a été constatée chez le CIH pour 710 120 KDH.

6. Résultat des autres activités

En Kdh	2008	2007	Var
Produits des autres activités	9 611 803	8 546 006	12,5%
Charges des autres activités	5 162 005	5 959 262	-13,4%
Produits et charges nets des autres activités	**4 449 798**	**2 586 744**	72,0%

Source : CDG

Figurent notamment dans ce poste :

- Les produits et charges de l'activité de promotion immobilière (chiffre d'affaires, achats consommés) ;
- Les produits et charges des immeubles de placement (loyers et charges, résultats de cession, amortissements et dépréciations) ;

- Les produits et charges liés à l'activité d'assurance (en particulier les primes acquises, les charges de prestation et les variations de provisions techniques des contrats d'assurance) ;
- Les produits et charges des opérations de locations simples.

La répartion du résultat des autres activités de l'exercice 2008 par activité ressort comme suit :

En KDH	Banques et ativités financières	Assurance	Aménagement immobilier et tourisme	Autres	Total consolidé
Produits des autres activités	1 895 626	2 193 073	4 026 152	1 496 952	9 611 803
Charges des autres activités	3 645	1 563 775	2 921 833	672 752	5 162 005
Résultat des autres activités	**1 891 981**	**629 298**	**1 104 319**	**824 200**	**4 449 798**

Source : CDG

Les produits des autres activités proviennent principalement de l'activité aménagement immobilier et tourisme à hauteur de 41,9% suivi de l'assurance (22,8%), puis de l'activité banques et activités financières (19,7%).

7. Charges générales d'exploitation

En Kdh	2008	2007	Var
Charges du personnel	1 157 321	1 030 005	12,4%
Charges d'exercice relatives aux engagements envers le personnel	0	-38 663	-100,0%
Impôts et taxes	243 841	237 635	2,6%
Autres charges générales liées à l'exploitation	534 527	100 559	NS
Charges générales d'exploitation	**1 935 689**	**1 329 535**	45,6%

Source : CDG

Ce poste comprend notamment :

- les frais de personnel, dont les salaires et traitements, la participation et l'intéressement des salariés, les charges sociales, les impôts et taxes afférents aux frais de personnel, les charges de l'exercice relatives aux engagements sociaux conformément aux dispositions des normes IAS 19 (y compris les effets de la désactualisation) et IFRS 2 ;
- les autres frais administratifs dont les autres impôts et taxes et la rémunération des services extérieurs ;
- les coûts liés aux restructurations.

En 2008, les charges générales d'exploitation ont augmenté de 45,6% en raison de :

- La hausse des charges de personnel de 12,4% qui se justifie essentiellement par une augmentation des charges de personnel chez le CIH, CGI , SONADAC (passage de la mise en équivalence à l'intégration globale) et MADAEF (les charges de personnel n'ont été imputées à cette société qu'à partir de 2008).
- La hausse des autres charges générales liées à l'exploitation de 433 968 KDH qui s'explique essentiellement par une augmentation chez la CDG et le CIH atténuée par des baisses constatées chez plusieurs filiales notamment chez CDG DEV pour -48 936 KDH.

Coefficient d'exploitation

En KDH	2 008	2 007	Var
Produit Net Bancaire (B)	7 469 670	6 708 010	11,3%
Charges générales d'exploitation (A)	1 935 689	1 329 535	45,6%
Coefficient d'exploitation (A/B)	26%	20%	+ 6pts

Source : CDG

Le coefficient d'exploitation bancaire a augmenté de 6 pts en 2008 en raison de l'augmentation des charges générales d'exploitation de 45,6%.

8. Résultat brut d'exploitation

en Kdh	2008	2007	Var
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	**4 639 336**	**4 300 127**	7,9%

Source : CDG

En 2008, le résultat brut d'exploitation a augmenté de 7,9% grace à l'effet combiné de l'amélioration du produit net bancaire de 11,4 % et à la baisse des dotations aux amortissements de l'ordre de 17%.

9. Coût du risque

En Kdh	2008	2007	Var
Dotations et reprises pour dépréciation des titres	-94 337	167 258	-156%
Dotations et reprises pour dépréciation des prêts et créances	-325 832	-1 753 065	-81%
Dotations et reprises aux provisions pour engagements par signature	-10 868	165 304	-107%
Pertes sur créances irrécouvrables et les récupérations sur créances	3 339 990	1 481 255	125%
Coût du risque	2 908 953	60 751	NS

Source : CDG

Ce poste comprend, au titre du risque de contrepartie :

- les dotations et reprises de provisions pour dépréciation des titres à revenu fixe et des prêts et créances sur la clientèle et les établissements de crédit, y compris les créances restructurées,
- les dotations et reprises de provisions sur toute nature d'engagements ne répondant pas à la définition d'instruments financiers dérivés,
- les pertes sur créances irrécouvrables et les récupérations sur créances amorties.

Le cout du risque est passé de 60 751 KDH à 2 908 953 KDH en 2008 en raison de la constatation de provisions pour faire face aux moins value latentes sur des titres de participation à l'international.

10. Résultat des entreprises mises en équivalence

Entités	2008	2007	Part 08	Part07

ATLANTA	129 189	193 758	46,3%	50,0%
BNDE	-10 676	-10 198	-3,8%	-2,6%
FONDS CAP MEZZANINE	-2 653		-1,0%	0,0%
EDS	-702	-5 774	-0,3%	-1,5%
FONDS SINDIBAD	-983	-289	-0,4%	-0,1%
FONDS JAIDA	-82	-351	0,0%	-0,1%
SANAD	31 066	61 044	11,1%	15,7%
SOFAC	38 481	8 455	13,8%	2,2%
UPLINE TECHNOLOGIES	351	11 143	0,1%	2,9%
LYDEC	51 919	22 468	18,6%	5,8%
CARNAUD	32 930	30 494	11,8%	7,9%
MEDI1 SAT	-57 253	-69 546	-20,5%	-17,9%
IMMOLOG	88 442	124 458	31,7%	32,1%
CAMEROUNAISE DES EAUX	-21 215		-7,6%	0,0%
PAPELLERA DE TETOUAN	27 565		9,9%	0,0%
RESORTCO	-18 838	-630	-6,8%	-0,2%
SAMAZ	7	-14	0,0%	0,0%
SEMTEMARA	-796		-0,3%	0,0%
CASADEV	-1 101		-0,4%	0,0%
PATRILOG	-1 021		-0,4%	0,0%
FONDS MAROC FORETS	-857		-0,3%	0,0%
SAVCI	-4 460		-1,6%	0,0%
JAWHARAT	-491		-0,2%	0,0%
SCI WIFAQ		-6 476	0,0%	-1,7%
SNABT		20 828	0,0%	5,4%
SPORTDEV		-129	0,0%	0,0%
SONADAC		8 574	0,0%	2,2%
Total	**278 823**	**387 816**		

Source : CDG

Ce poste enregistre la quote-part du résultat net dans les entreprises mises en équivalence, des entreprises associées et des coentreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.

Il comprend également les variations de valeur des écarts d'acquisition des sociétés mises en équivalence.

11. Gains et pertes sur autres actifs

En Kdh	2008	2007	Var
Immobilisations incorporelles et corporelles d'exploitation	293 341	62 872	NS
Plus values de cession	294 190	66 293	343,8%
Moins values de cession	849	3 421	-75,2%
Titres de capitaux propres consolidés	1 137 021	2 872 668	-60,4%
Plus values de cession	1 272 827	3 063 936	-58,5%
Moins values de cession	135 806	191 268	-29,0%
Gains et pertes nets sur autres actifs	**1 430 363**	**2 935 540**	-51,3%

Source : CDG

Ce poste comprend les gains ou pertes nets sur cessions d'actifs corporels et incorporels affectés à l'exploitation de l'établissement, ainsi que sur les titres consolidés inclus dans le périmètre de consolidation.

En 2008, les gains et pertes nets sur autres actifs ont baissé de 51,3% en raison de la diminution des plus values de cession des titres de capitaux propres de 58,5%.

12. Résultat net

en Kdh	2008	2007	Var
RESULTAT D'EXPLOITATION	**1 730 383**	**4 239 375**	-59,2%
+/- Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	278 823	387 816	-28,10%
+/- Gains ou pertes nets sur autres actifs	1 430 363	2 935 540	-51,30%
RESULTAT AVANT IMPOT	**3 439 569**	**7 562 732**	-54,50%
Impots sur les bénéfices	1 384 216	2 375 559	-41,7%
RESULTAT NET	**2 055 353**	**5 187 174**	-60,40%
Intérêts minoritaires	402 941	390 833	3,10%
RESULTAT NET - PART DU GROUPE	1 652 412	4 796 340	-65,50%

Source : CDG

Le résultat net consolidé de l'exercice 2008 s'élève à 1 652 412 KDH en 2008 contre 4 796 340 KDH un exercice auparavant. Cette baisse de 65,5% résulte de la baisse du résultat d'exploitation de 59,2 %.

II.4. Analyse du bilan consolidé

Actif

Le tableau ci-dessous présente l'évolution de l'actif consolidé du groupe CDG sur les exercices 2007-2008 :

En Kdh	2008	2007	VAR
Valeurs en caisse, Banques Centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	3 738 406	3 967 447	-5,80%
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	84 600	75 453	12,10%
Instruments dérivés de couverture		451 465	-100,00%
Actifs financiers disponibles à la vente	32 792 266	37 264 485	-12,00%
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés	6 904 766	5 573 441	23,90%
Prêts et créances sur la clientèle	30 455 330	23 885 129	27,50%
Ecart de réévaluation actif des portefeuilles couverts en taux	0	0	NS
Placements détenus jusqu'à leur échéance	23 208 160	23 728 714	-2,20%
Actifs d'impôt exigible	486 344	253 892	91,60%
Actifs d'impôt différé	1 410 730	1 112 073	26,90%
Comptes de régularisation et autres actifs	19 024 626	13 963 918	36,20%
Actifs non courants destinés à être cédés	0	0	NS
Participations dans des entreprises mises en équivalence	2 346 377	2 022 799	16,00%
Immeubles de placement	2 399 488	2 026 228	18,40%
Immobilisations corporelles	4 880 858	3 990 244	22,30%
Immobilisations incorporelles	317 860	272 518	16,60%
Ecarts d'acquisition	3 528 035	1 032 406	241,70%
Total de l'actif	131 577 846	119 620 212	10,00%

Source : CDG

1. Instruments financiers en juste valeur par résultat

En Kdh	Juste Valeur au 31/12/2007	Acquisitions	Cessions	Juste valeur au 31/12/2008
Titres en pension	0	0	0	0
Titres à revenus fixes	75 453	9 147		84 600
Total	**75 453**	**9 147**	**0**	**84 600**

Source : CDG

Les titres classés dans cette catégorie sont initialement comptabilisés à leur valeur de marché, les frais des transactions étant directement comptabilisés en compte de résultat. En date d'arrêté, ils sont évalués à leur valeur de marché et les variations de celle-ci, sont présentées sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur les instruments financiers à la valeur de marché par résultat» du compte de résultat.

Les instruments qui rentrent dans cette catégorie sont les titres de transaction de CDG CAPITAL, ainsi que les participations du Fonds Acamsa comme prescrit par la norme IAS 28.

2. Actifs financiers disponibles à la vente

La catégorie des « Actifs financiers disponibles à la vente » comprend les titres à revenu fixe ou à revenu variable.

Les titres classés dans cette catégorie sont initialement comptabilisés à leur valeur de marché, frais de transaction inclus lorsque ces derniers sont significatifs. En date d'arrêté, ils sont évalués à leur valeur de marché et les variations de celle-ci, hors revenus courus, présentées sous une rubrique spécifique des capitaux propres (« gains ou pertes latents ou différés »). Lors de la cession des titres, ces gains ou pertes latents précédemment comptabilisés en capitaux propres sont constatés en compte de résultat sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente ».

Les revenus comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif sur les titres à revenu fixe de cette catégorie sont présentés dans l'agrégat « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat. Les dividendes perçus sur les titres à revenu variable sont présentés dans l'agrégat « Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente » lorsque le droit du Groupe à les recevoir est établi.

Cette catégorie inclut les instruments suivants :

En Kdh	Juste valeur au 31/12/2007	Acquisitions	Cessions	Juste valeur au 31/12/2008
Titres à revenus variables	**28 526 309**	**10 644 586**	**12 656 671**	**26 279 224**
Cotés	17 876 141	9 413 149	10 874 198	16 415 093
Non cotés	10 650 168	996 438	1 782 474	9 864 132
Titres à revenus fixes	**8 998 372**	**3 467 342**	**3 013 452**	**9 452 262**
Cotés	10 697	0	499	10 199
Non cotés	8 987 675	3 467 342	3 012 954	9 442 063
Provisions sur titres	**-260 196**	**-3 284 313**	**605 288**	**-2 939 220**
Total	**37 264 485**	**10 827 616**	**15 064 835**	**32 792 266**

Source : CDG

Les actifs financiers disponibles à la vente s'établissent à 32 792 266 kdh contre 37 264 485 KDH en 2007 soit une baisse de 12% justifiée par une diminution des titres à revenus variables de 7,9% ainsi que par l'augmentation des provisions sur titres. Cette baisse est atténuée par une hausse des titres à revenus fixes de 5%.

3. Prêts et créances

La catégorie « Prêts et créances » inclut les crédits consentis par le Groupe, et les crédits acquis non cotés sur un marché actif, lorsqu'ils ne sont pas détenus à des fins de transaction. Les prêts cotés sur un marché actif sont inclus dans la catégorie « Actifs financiers disponibles à la vente » et valorisés conformément aux règles s'appliquant à cette catégorie.

Les prêts et créances sont comptabilisés initialement à leur valeur de marché ou son équivalent, qui est, en règle générale, le montant net décaissé à l'origine, et comprend les coûts d'origination directement imputables à l'opération ainsi que certaines commissions perçues (commissions de participation et d'engagement, frais de dossier), analysées comme un ajustement du rendement effectif du prêt.

Les prêts et créances sont analysés en considérant les deux rubriques suivantes :

Prêts et créances sur les établissements de crédit (en Kdh)	2008	2007	Var
A vue	1 135 726	1 678 593	-32,3%
Comptes ordinaires	1 123 725	957 579	17,4%
Prêts et comptes au jour le jour	12 000	721 014	-98,3%
A terme	5 773 972	3 896 763	48,2%
Prêts et comptes à terme	3 611 516	2 420 041	49,2%
Valeurs reçues en pension à terme	2 162 420	1 476 722	46,4%
Créances rattachées	36	0	NS
Total Brut	6 909 698	5 575 356	23,9%
Dépréciation	4 932	1 915	157,5%
Total Net	6 904 766	5 573 441	23,9%

Source : CDG

Prêts et créances sur La clientèle (en Kdh)	Secteur public	Secteur privé			Total 2008	Total 2007	Var
		Entreprises financières	Entreprises non financières	Autre clientèle			
Crédits de trésorerie	0	**340 318**	**307 602**	**530 609**	**1 178 529**	**1 330 269**	-11,4%
Comptes à vue débiteurs	0	**0**	**0**	442 494	442 494	860 421	-48,6%
Créances commerciales sur le Maroc	0	0	1 436	0	1 436	23 966	-94,0%
Crédits à l'exportation	0	0	3 867	0	3 867		NS
Autres crédits de	0	340 318	302 299	88 115	730 732	445 882	63,9%
Crédits à la consommation	0	**0**	**13 045**	**528 280**	**541 325**	**437 646**	23,7%
Crédits à l'équipement	0	**1 590 028**	**745 547**	**37**	**2 335 612**	**3 889 526**	-40,0%
Crédits immobiliers	0		**4 598 520**	**12 894**	**17 492**	**15 138**	15,6%
Autres crédits	0	**2 182 421**	**3 976**	**4 114 655**	**6 301 051**	**156 526**	NS
Intérêts courus à recevoir	0	**101**	**29 527**	**10 209**	**39 838**	**21 255**	87,4%
Créances en souffrance	0	**0**	**2 226 461**	**2 898 788**	**5 125 248**	**2 075 363**	147,0%
Échéances de crédits à l'équipement impayées	0	0	16 676	0	16 676		NS
Échéances de crédits à la consommation impayées	0	0	0	3 377	3 377		NS
Echéances de crédits immobiliers impayées	0	0	49 295	0	49 295		NS
Créances impayées	0	0	0	0		1	-100,0%
Créances en souffrance sur la clientèle	0	0	3 247 570	4 441 130	7 688 701	2 167 589	254,7%

Agios réservés	0	0	-1 087 080	-1 545 720	-2 632 800	-92 227	NS
Dépréciation	0	**0**	**1 057 008**	**2 027 247**	**3 084 255**	**-148 645**	NS
Sur base individuelle	0	0	1 057 008	1 936 360	2 993 368	-207 429	NS
Sur base collective	0	0	0	90 887	90 887	58 784	54,6%
Valeurs reçues en pension	0	**525 070**	**0**		**525 070**	**687 894**	-23,7%
Prêts et créances sur la clientèle	**0**	**4 637 939**	**6 867 669**	**18 949 723**	**30 455 330**	**23 885 129**	27,5%

Source : CDG

Prêts et créances sur La clientèle (en Kdh)	2008	2007
Crédits de trésorerie	3,9%	5,6%
Crédits à la consommation	1,8%	1,8%
Crédits à l'équipement	7,7%	16,3%
Crédits immobiliers	57,4%	63,4%
Autres crédits	20,7%	0,7%

Source : CDG

Sur la période 2007-2008, les crédits immobiliers représentent en moyenne 60,4% du total des creances sur la clientele, suivi des crédits à l'équipement avec une contribution moyenne de 12%.

En 2008, la part des autres crédits s'est nettement améliorée et passe de 0,7% à 20,7%.

4. Placements détenus jusqu'à échéance

En Kdh	2008	2007	VAR
Placements détenus jusqu'à leur échéance	23 208 160	23 728 714	-2,20%

Source : CDG

La catégorie des « Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance » comprend les titres à revenu fixe ou déterminable, à échéance fixe, que le Groupe a l'intention et la capacité de détenir jusqu'à leur échéance. Les opérations de couverture du risque de taux d'intérêt éventuellement mises en place sur cette catégorie de titres ne sont pas éligibles à la comptabilité de couverture définie par la norme IAS 39.

Les titres classés dans cette catégorie sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, qui intègre l'amortissement des primes et décotes correspondant à la différence entre la valeur d'acquisition et la valeur de remboursement de ces titres ainsi que les frais d'acquisition des titres s'ils sont significatifs. Les revenus perçus sur ces titres sont présentés sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat.

En 2008, les placements détenus jusqu'à échéance ont enregistré un léger recul de 2.2%.

5. Comptes de régularisation, autres actifs

Les comptes de régularisation et autres actifs se composent comme suit :

En Kdh	2008	2007	Var
Comptes de régularisation	2 103 221	542 623	287,6%
Autres actifs	17 784 426	14 582 424	22,0%
Provisions sur comptes de régularisation et autres actifs	863 021	1 161 131	-25,7%
Total	**19 024 626**	**13 963 916**	36,2%

Source : CDG

Le total compte de régularisation et autres actifs de l'exercice 2008 s'est apprécié de 36,2% et ressort à 19 024 626 KDH suite à une hausse du compte de régularisation de 287,6% et des autres actifs de 22%.

6. Participation dans les sociétés mises en équivalence

Entités	2008	2007	Part 08	Part 07
ATLANTA	580 594	669 677	24,7%	33,1%
BNDE (*)			0,0%	0,0%
Fonds Cap Mezzanine	10 021		0,4%	0,0%
EDS (*)			0,0%	0,0%
Fonds Sindibad	7 510	3 436	0,3%	0,2%
Fonds Jaida	89 568	44 649	3,8%	2,2%
SANAD	54 444	277 002	2,3%	13,7%
SOFAC	233 177	147 466	9,9%	7,3%
UPLINE Technologies	797	11 246	0,0%	0,6%
LYDEC	260 585	245 723	11,1%	12,1%
CARNAUD	195 673	189 505	8,3%	9,4%
MEDI1 SAT (*)			0,0%	0,0%
IMMOLOG	210 484	143 388	9,0%	7,1%
CAMEROUNAISE DES EAUX (*)			0,0%	0,0%
PAPELLERA de Tetouan	131 947		5,6%	0,0%
RESORTCO	147 181	166 019	6,3%	8,2%
SAMAZ	22	15	0,0%	0,0%
SEMTEMARA	11 160		0,5%	0,0%
CASADEV	18 499		0,8%	0,0%
PATRILOG	133 979		5,7%	0,0%
Fonds Maroc Forêts	32 643		1,4%	0,0%
SAVCI	5 740		0,2%	0,0%
JAWHARAT	222 354		9,5%	0,0%
SCI WIFAQ		1 608	0,0%	0,1%
SNABT		30 082	0,0%	1,5%
SPORTDEV		4 349	0,0%	0,2%
SONADAC		88 635	0,0%	4,4%
Total	**2 346 377**	**2 022 799**	100%	100%

Source : CDG

(*) : Entités présentant des situations nettes négatives pour lesquelles une provision pour risques et charges a été constatée afin de neutraliser l'impact négatif sur les titres mis en équivalence.

Ce poste recouvre les actions et autres titres à revenu variable détenus dans des entreprises mises en équivalence et dans des entreprises associées telles que définies au paragraphe 2 de la norme IAS 28, ainsi que dans des coentreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence conformément aux dispositions de la norme IAS 31.

7. Immobilisations d'exploitation et de placement

Le détail des postes d'immobilisations se présentent comme suit :

	2008			2007		
En Kdh	Valeur brute	Cumul amort et pertes de valeurs	VNC	Valeur brute	Cumul amort et pertes de	VNC

					valeurs	
Immeubles de placement	**3 151 907**	**752 419**	**2 399 488**	**2 668 815**	**642 587**	**2 026 228**
Terrains et constructions	2 802 938	441 297	2 361 641	1 578 288	344 964	1 233 324
Installations techniques, matériel et outillages	3 324 282	1 970 211	1 354 069	3 693 400	2 162 524	1 530 876
Biens mobiliers donné en location	76 959	1 477	75 482	98 178	22 385	75 793
Autres immobilisations corporelles	2 183 949	1 094 283	1 089 666	2 069 071	918 819	1 150 252
Immobilisations corporelles	**8 388 127**	**3 507 269**	**4 880 858**	**7 438 937**	**3 448 693**	**3 990 244**
Logiciels acquis	120 874	41 521	79 353	65 121	33 925	31 196
Logiciels développés en interne						
Autres immobilisations incorporelles	343 465	104 958	238 507	294 690	53 367	241 322
Immobilisations incorporelles	**464 339**	**146 479**	**317 860**	**359 811**	**87 293**	**272 518**
Total immobilisations d'exploitation et de placement	12 004 373	4 406 167	7 598 206	10 467 563	4 178 573	6 288 990

Source : CDG

Les immobilisations corporelles représentent en moyenne sur la période 2007-2008 63,8% du total immobilisations d'exploitation et de placement suivi des immeubles de placement avec une contribution moyenne de 31,9%.

En 2008, le total immobilisations d'exploitation et de placement a enregistré une augmentation de 20,8 % par rapport à l'exercice 2007 justifiée par une hausse des immobilisation corporelles de 22,3% et des immeubles de placement de 18,4%.

8. Écarts d'acquisition

Ce poste reflète la différence comptable entre la quote-part de l'actif net des sociétés achetées et la valeur de leurs titres. Cet écart est déterminé conformément aux dispositions de la norme IFRS 3.

Les écarts d'acquisition positifs ont connu une augmentation de 2.496 MDH résultant des nouvelles acquisitions de titres consolidés en dehors du groupe. La variation des écarts d'acquisition en 2008 se détaille comme suit :

En Kdh	2007	Acquisitions	Sorties	2008	Amortissements 2008	Valeur nette 2008
Ecarts d'acquisition	1 032 406	2 495 629		3 528 035		3 528 035
Dépréciation des écarts d'acquisition	0	0	0	0	0	0
Total	1 032 406	2 495 629	0	3 528 035	0	3 528 035

Source : CDG

Passif

En Kdh	2008	2007	VAR
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	185 316	0	100%
Instruments dérivés de couverture	130	0	100%
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	26 468 577	20 551 308	28,80%
Dettes envers la clientèle	52 707 772	45 964 477	14,70%
Titres de créance émis	4 941 709	4 465 512	10,70%
Passifs d'impôt exigible	484 614	1 739 211	-72,10%
Passifs d'impôt différé	2 651 831	3 406 203	-22,10%

Comptes de régularisation et autres passifs	13 930 953	11 929 155	16,80%
Provisions techniques des contrats d'assurance	10 472 559	9 910 729	5,70%
Provisions	700 466	523 610	33,80%
Subventions et fonds assimilés	221	229	-3,50%
Capitaux propres	19 033 699	21 129 778	-9,90%
Capitaux propres part du groupe	15 779 579	17 901 193	-11,90%
- Capital et réserves liées	*9 579 511*	*6 374 557*	*50,30%*
- Réserves consolidées	*2 188 550*	*2 374 311*	*-7,80%*
- Gains ou pertes latents ou différés	*2 359 106*	*4 355 985*	*-45,80%*
- Résultat de l'exercice	*1 652 412*	*4 796 340*	*-65,50%*
Intérêts minoritaires	3 254 120	3 228 585	0,80%
Total du passif	**131 577 846**	**119 620 212**	10,00%

Source : CDG

1. Passifs financiers en juste valeur par résultat

Le montant du changement de la juste valeur est imputable aux changements du risque de crédit dudit passif financier déterminé:

- soit comme étant le montant du changement de sa juste valeur qui n'est pas imputable aux changements des conditions de marché qui donnent naissance au risque de marché ;

- soit par le recours à une méthode alternative qui, selon l'entité, représente plus fidèlement le montant du changement de la juste valeur du passif financier qui est imputable aux changements du risque de crédit de celui-ci.

La valeur nominale des passifs évalués sur option en valeur de marché ou de modèle par résultat s'établit à 185 316 KDH au 31 décembre 2008.

En Kdh	2008	2007
CIH	157 947	0
CDG CAPITAL	27 369	0
TOTAL	**185 316**	**0**

Source : CDG

2. Dettes envers les établissements de crédit et assimilés

DETTES en Kdh	Etablissements de crédit et assimilés au Maroc			Etablissements de crédit à l'étranger	Total 2008	Total 2007	Var
	BAM, Trésor Public	Banques au Maroc	Autres Etablissements au Maroc				
Comptes ordinaires créditeurs		350 750	11 636	3 113	365 499	19 159	NS
Valeurs données en pension		650 132			650 132	1 693 357	-62%
- au jour le jour						-94 288	-100%
- à terme		650 132			650 132	1 787 645	-64%
Emprunts de trésorerie		6 475 944	550 000	3 967	7 025 943	3 729 844	88%
- au jour le jour		2 281 000			2 281 000	1 217 306	87%
- à terme		952 445	550 000		1 502 445		NS

Emprunts financiers	3 305 347	2 107	3 967	3 242 499	2 512 538	29%
Autres dettes				18 405 260	15 102 811	22%
Intérêts courus à payer	18 291	3 453		21 743	6 137	254%
TOTAL				26 468 577	20 551 308	28,8%

Source : CDG

Les dettes envers les établissements de crédit et assimilés recouvrent les passifs financiers, tels que définis au paragraphe 8 de la norme IAS 39. Elles sont passées de 20 551 308 KDH à 26 468 557 KDH soit une hausse de 28,8%.

3. Dettes envers la clientèle

Dépôts en Kdh	Secteur public	Secteur privé			Total 2008	Total 2007	Var
		Entreprises financières	Entreprises non financières	Autre clientèle			
Comptes à vue créditeurs	24 206	797 526	4 118 503	5 305 369	10 245 604	9 265 096	10,6%
Comptes d'épargne	0	0	4 617	1 874 868	1 879 485	1 764 066	6,5%
Dépôts à terme	1 947 040	2 208 125	2 028 157	968 188	7 151 510	4 723 673	51,4%
Autres comptes créditeurs	1 214 345	19 968 287	10 145 614	638 773	31 967 019	29 111 223	9,8%
Intérêts courus à payer	102 491	644 228	468 530	248 906	1 464 155	1 100 420	33,1%
TOTAL	3 288 082	23 618 166	16 765 421	9 036 104	52 707 772	45 964 477	14,7%

Source : CDG

Ces dettes représentent les passifs financiers, tels que définis au paragraphe 8 de la norme IAS 39. Il est à noter que les dettes nées d'opérations de réassurance et les dettes envers les assurés, notamment celles relatives aux primes versées sur des contrats d'investissement tels que définis dans le paragraphe B 19 de la norme IFRS 4, sont également comprises dans ce poste.

Les dettes envers la clientèle ont enregistré un accroissement de 6.743 MDH résultant des contributions du CIH pour 2.880 MDH et de la CDG pour 2.643 MDH suite à la hausse des dépôts réglementés.

La Caisse nationale de la securité sociale (CNSS), la Caisse d'epargne nationale (CEN) ainsi que les professions juridiques représentent les principaux clients déposants de la CDG). L'encours des dépots de ces clients s'est vu accroitre en 2008.

Part %	2008	2007
Comptes à vue créditeurs	19,4%	20,2%
Comptes d'épargne	3,6%	3,8%
Dépôts à terme	13,6%	10,3%
Autres comptes créditeurs	60,6%	63,3%
Intérêts courus à payer	2,8%	2,4%

Source : CDG

Les autres comptes créditeurs représentent en moyenne sur la période étudiée 62% des dettes envers la clientèle suivie des comptes à vue créditeurs qui représentent en moyenne 19,8%.

4. Titres de créances émis

En Kdh	2007	Augmentation	Diminution	2008
Titres de créances négociables	1 032 355	0	821 055	211 300
Emprunts obligataires	1 321 101	1 500 000	805 997	2 015 104
Autres dettes représentées par un titre	2 112 056	777 266	174 018	2 715 305
TOTAL	4 465 512	2 277 266	1 801 069	4 941 709

Source : CDG

Les titres de créances émis comprennent les dettes représentées par des titres cessibles émis par l'établissement, à l'exception des bons de caisse et des dettes subordonnées. Ces dettes sont constituées en grande partie par les titres CIH pour 2.613 MDH et Crédilog3 pour 1.487 MDH.

5. Provisions techniques des contrats d'assurance

En Kdh	2008	2007	Var
Contrats d'assurance en unités de compte	10 192 977	9 688 687	5,2%
Passifs relatifs aux contrats financiers	279 582	222 042	25,9%
Total des passifs relatifs aux contrats émis par les sociétés d'assurance	10 472 559	9 910 729	5,7%

Source : CDG

Ce poste comprend l'ensemble des provisions techniques des contrats d'assurance tels que définis dans l'annexe A de la norme IFRS 4, ces provisions appartiennent en totalité à la SCR, vu que c'est la seule filiale assurance qui est intégrée globalement.

Les provisions techniques des contrats d'assurance sont passés de 9 910 729 KDH en 2007 à 10 472 559 en 2008 soit une hausse de 5,7% en raison de l'effet combiné de l'augmentation des contrats d'assurance de 5,2% et des passifs relatifs aux contrats financiers de25,9%.

6. Provisions

Ce poste recouvre les provisions répondant aux dispositions de la norme IAS 37 et de la norme IAS 19. Les principales contributions sont celles de la CDG et du CIH pour respectivement 167 MDH et 234 MDH.

En Kdh	2007	Augmentation	Diminution	2008	Var
Provisions pour risques d'exécution d'engagements par signature	15 694	12 209	5 640	22 263	41,9%
Provisions pour risques de change	7 063	38 631	41 550	4 144	-41,3%
Provisions pour risques généraux	-14 988	168 852		168 852	NS
Provisions pour pensions de retraite et obligations similaires	291 730	34 987	58 154	268 563	-7,9%
Provisions pour autres risques et charges	209 123	489 738	462 216	236 644	13,2%
TOTAL	523 610	744 416	567 560	700 466	33,8%

Source : CDG

Part %	2 008	2 007
Provisions pour risques d'exécution d'engagements par signature	3,2%	3,0%
Provisions pour risques de change	0,6%	1,3%
Provisions pour risques généraux	24,1%	NS

Provisions pour pensions de retraite et obligations similaires	38,3%	55,7%
Provisions pour autres risques et charges	33,8%	39,9%

Source : CDG

Les provisions pour pensions de retraite et obligations similaires ainsi que les provisions pour autres risques et charges représentent en moyenne sur la période étudiée 47% et 36,9% respectivement du total provisions.

	2008	Part
Court Terme	168 856	24,1%
Long Terme	531 610	75,9%
Provisions	**700 466**	**100%**

Source : CDG

Les provisions à long terme représentent 75,9% en 2008 du total provisions.

II.5. Impact par norme des retraitements IFRS sur les capitaux propres du groupe CDG

en Kdh	2008	2007
IAS 2	207 545	102 532
IAS 11	8 413	6 106
IAS 12	-1 322 513	-2 835 945
IAS 16	519 929	616 895
IAS 17	53 127	23 988
IAS 18	-8 799	-8 162
IAS 19	-315 373	-304 162
IAS 21	18 990	14 040
IAS 23	2 813	2 813
IAS 37	203 179	209 166
IAS 38	-188 149	-179 675
IAS 39	3 098 077	7 617 797
IAS 40	-24 775	-24 423
IFRS 4	194 642	127 403
Retraitements IFRS	**2 447 106**	**5 368 373**

Source : CDG

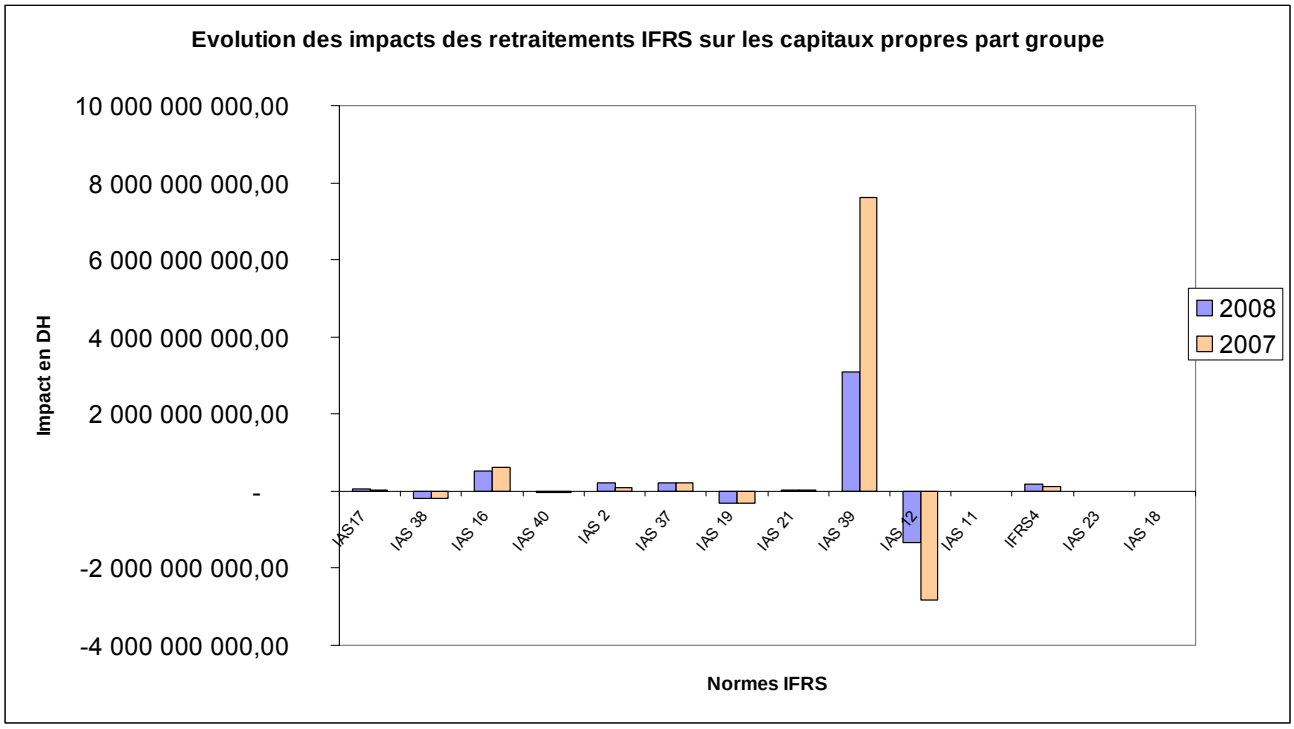

Source : CDG

IAS 2 : Le coût des stocks doit comprendre tous les coûts d'acquisition, coûts de transformation et autres coûts encourus pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent. Le traitement en social étant divergent de celui dicté par la norme IAS 2, l'application de cette norme génère un impact sur l'évaluation des stocks de 207 MDH.

IAS 12 : Selon l'approche bilancielle développée par IAS 12, les différences temporelles entre les valeurs fiscales et les valeurs comptables des éléments d'actifs et de passifs qui composent le bilan doivent donner lieu, sauf exception, à la comptabilisation d'impôts différés. Les retraitements IAS 12 font ressortir un impact net négatif sur les capitaux propres (Impôts différés passifs).

IAS 16 : les impacts générés sont issus de la différence de calcul des amortissements, suite à l'utilisation d'un modèle de décomposition et de durées d'amortissement des immobilisations du groupe différents de ceux utilisés en comptabilité individuelle. Les entités ayant connu un impact substantiel suite à ce retraitement sont celles ayant des parcs industriels importants.

IAS 19 : suivant cette norme, la comptabilisation des régimes à prestations définies nécessite une évaluation actuarielle de l'obligation et de la charge annuelle en utilisant des hypothèses de projection.

La comptabilisation des régimes à prestations définies implique pour le Groupe :

- D'utiliser des techniques actuarielles pour estimer de façon fiable le montant des avantages accumulés par les membres du personnel en contrepartie des services rendus pendant l'exercice et les exercices antérieurs. Cela suppose qu'elle détermine le montant des prestations imputables à l'exercice et aux exercices antérieurs et qu'elle fasse des estimations (hypothèses actuarielles) sur les variables démographiques (mortalité et rotation du personnel) et financières (telles que les augmentations futures des salaires et des coûts médicaux) qui influeront sur le coût des prestations ;
- D'actualiser ces prestations par la méthode des unités de crédit projetées afin de déterminer la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies et le coût des services rendus au cours de l'exercice ;

- De déterminer la juste valeur des actifs du régime ;
- De déterminer le montant total des écarts actuariels et la partie de ces écarts devant être enregistrée ;
- De déterminer le coût des services passés résultant du régime adopté ou amélioré, ;
- de déterminer le profit ou la perte découlant de la réduction ou de la liquidation d'un régime.

Les principaux impacts générés par l'application de la norme IAS 19 dans les comptes consolidés du groupe concernent quatre entités.

IAS 21 : Les écarts de conversion actifs et passifs sont constatés en pertes et gains de change. Par ailleurs, les provisions pour risques de change sont éliminées. Ce retraitement touche toutes les entités qui ont des rapports commerciaux avec l'étranger.

IAS 37 : Une provision doit être comptabilisée si et seulement si les trois critères suivants sont remplis :

- L'entité a une obligation actuelle présente (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé ;
- une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques soit nécessaire pour éteindre l'obligation ;
- Le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

IAS 38 : Les principaux impacts découlant des retraitements relatifs à cette norme relative aux actifs incorporels ont été constatés chez quatre filiales.

IAS 39 : Les actifs financiers sont classés en quatre catégories et la valorisation des actifs financiers se fait en fonction de ce classement :

Actifs en juste valeur par le résultat

Cette rubrique comprend :

- Les actifs détenus à des fins de transaction (objectif de revente à court terme) ;
- Le classement dans cette catégorie se fait de manière irrévocable et doit être argumenté.

Ces actifs sont enregistrés à leur juste valeur au moment de leur acquisition et tout au long de leur détention en actif, les variations ultérieures passeront par le compte de résultat. Les frais d'acquisition sont comptabilisés directement en charges.

Actifs détenus jusqu'à l'échéance

Sont enregistrés au niveau de cette rubrique, les actifs à échéance fixe et paiements déterminables que le Groupe a l'intention et la capacité de détenir jusqu'à l'échéance.

La reconnaissance initiale de ce type d'actif est effectuée à la juste valeur y compris les frais de transaction directement attribuables. Les valorisations ultérieures se feront au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, les provisions pour dépréciations seront constatées en résultat.

Autres créances et prêts non détenus à des fins de transaction

Cette rubrique concerne principalement les actifs financiers ayant des flux de paiements fixes ou déterminables non cotés sur un marché actif autre que les titres non cotés ou ceux acquis avec une décote significative non justifiée par un risque de crédit ou ceux détenus à des fins de transaction.

La valorisation de ces actifs est similaire à celle retenue pour les actifs détenus jusqu'à échéance.

Actifs disponibles à la vente

Cette rubrique regroupe les actifs financiers qui ne rentrent pas dans le champ d'application des autres catégories, elle comprend notamment les actions cotées.

Initialement, ces actifs sont comptabilisés à leur juste valeur y compris les frais de transaction directement attribuables. Tout au long de leur détention, ces actifs seront valorisés à leur juste valeur, les variations de cette juste valeur seront enregistrées en capitaux propres, ou en résultat pour provisionner une dépréciation objective durable ou significative.

L'impact global de l'application de la norme IAS 39 est de 3.098 MDH.

IAS 40 : cette norme traite des immeubles de placement constitués des biens immobiliers (terrain ou bâtiment - ou partie d'un bâtiment - ou les deux) détenus (par le propriétaire ou par le preneur dans le cadre d'un contrat de location-financement) pour en retirer des loyers ou pour valoriser le capital ou les deux.

IFRS 4 : Pour les contrats répondant à la définition d'un contrat d'assurance, la norme IFRS 4 prévoit soit :

- Le maintien des pratiques actuelles sous réserve de certains ajustements :

  - Les provisions pour catastrophe et les provisions pour égalisation relatives à des sinistres futurs possibles liés à des contrats d'assurance futurs ne sont pas autorisées ;
  - Il ne faut pas compenser les actifs de réassurance avec les passifs d'assurance qui y sont liés, les produits et charges des contrats de réassurance avec les produits et les charges des contrats d'assurance qui y sont liés ;
  - Mise en œuvre d'un test de suffisance de passif ;

- La possibilité de changer ses pratiques actuelles sous réserve que ce changement autorise :

  - Une information plus fiable et aussi pertinente
  - Ou une information aussi fiable et plus pertinente.

II.6. Analyse du tableau de flux de trésorerie consolidé

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des flux de trésorerie du Groupe CDG sur les exercices 2007 et 2008 :

	2008	2007	Var
Résultat avant impôts (A)	**3 439 569**	**7 562 732**	**-54,5%**
+/- Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	819 105	421 060	94,5%
+/- Dotations nettes pour dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	59 217	801	NS
+/- Dotations nettes pour dépréciation des actifs financiers	2 679 645	413 401	NS
+/- Dotations nettes aux provisions	-53 727	613 527	-108,8%
+/- Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	-278 823	-387 816	28,1%
+/- Perte nette/gain net des activités d'investissement	-1 771 918	-1 597 054	-10,9%
+/- Produits/charges des activités de financement	1 147 201	-1 060 365	NS
+/- Autres mouvements	45 063	1 694 371	-97,3%
=Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant Impôts et des autres ajustements (B)	**2 645 764**	**50 876**	**NS**
+/- Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit et assimilés	2 562 438	485 774	NS
+/- Flux liés aux opérations avec la clientèle	-1 200 268	-70 774	NS
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	-1 469 696	-1 718 223	14,5%
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	-3 844 572	1 058 566	NS
- Impôts versés	-2 556 089	-2 801 821	8,8%
= Diminution/(augmentation) nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles (C)	**-6 508 187**	**-3 046 478**	**-113,8%**
FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR L'ACTIVITE OPERATIONNELLE (Total des éléments A, B et C) (D)	**-422 855**	**4 567 131**	**NS**
+/- Flux liés aux actifs financiers et aux participations	-756 724	-4 785 686	NS
+/- Flux liés aux immeubles de placement	6 626	94 506	-93,0%
+/- Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	-1 830 334	-3 116 368	41,3%
FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT (E)	**-2 580 433**	**-7 807 548**	**66,9%**
+/- Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	-1 025 402	6 227 673	-116,5%
+/- Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement	-529 555	-55 227	NS
FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT (F)	**-1 554 957**	**6 172 446**	**-125,2%**
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalents de trésorerie	**65 124**	**-8 735**	**NS**
AUGMENTATION/(DIMINUTION) NETTE DE LA TRESORERIE ET DES EQUIVALENTS DE TRESORERIE (Total des éléments D, E et F)	**-4 493 121**	**2 932 030**	**-253,2%**
Caisse, banques centrales, CCP (actif & passif)	3 967 447	2 180 310	82,0%
Comptes (actif et passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	215 953	0	NS
TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE A L'OUVERTURE	**4 183 401**	**2 180 310**	**91,9%**
Caisse, banques centrales, CCP (actif & passif)	3 738 406	5 125 649	-27,1%

Comptes (actif et passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	-4 048 126	-13 308	NS
TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE A LA CLOTURE	**-309 720**	**5 112 341**	**NS**
VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE	**-4 493 121**	**2 932 031**	**-253,2%**

Source : CDG

Au 31 décembre 2008, le solde de la trésorerie du groupe s'élève à -309 720 KDH contre 5 112 341 KDH au 31 décembre 2008.

La variation négative de la trésorerie nette en 2008 (-4 493 121 KDH) s'explique principalement par la diminution des flux provenant des activités opérationnelles.

PARTIE X. FACTEURS DE RISQUE DU GROUPE CAISSE DE DEPOT ET DE GESTION

La CDG a opté, dans sa gestion des risques, pour la convergence avec le référentiel Bâle 2 et les directives de Bank Al-Maghrib.

I. Risques portées par les filiales et les participations

Le portefeuille des participations de la CDG concerne divers secteurs et comprend des actions cotées et non cotées et celles à l'international qui sont portées par Fipar International, et dont les pertes éventuelles affecteraient le résultat et le bilan consolidés de la CDG.

Les opportunités d'investissement et de désinvestissement, de partenariats métiers ou stratégiques, et les démarches telles les due diligence, évaluation, négociation de la documentation contractuelle, demande d'autorisations, etc. aboutissent à la prise ou la cession de participations que la CDG souhaite réaliser.

Les filiales disposent de comités (Comité d'audit, Comité d'investissements, Comité stratégique, Comité exécutif, Comité de gestion financière, Comité de crédit, Comité de rémunération et sélection) au sein desquels la CDG est représentée. Chacune des filiales porte des risques, notamment opérationnels et génère un facteur de risque spécifique. A cet égard, un référentiel unique de gestion et de suivi des risques opérationnels est actuellement déployé à travers les métiers de la CDG et de ses principales filiales.

II. Risques de crédit

Le risque de crédit est encouru en cas de défaillance d'un bénéficiaire d'un prêt ou d'un émetteur d'un instrument financier détenu en portefeuille. La CDG détient un volume important d'instruments financiers à revenus fixes constitués essentiellement de bons du Trésor, sans risque de signature, qui représentent, au 31 décembre 2008, 95% du portefeuille investissement, réduisant ainsi la part du portefeuille taux exposée au risque de crédit.

Les souscriptions aux émissions de dettes privées sont soumises à des règles prudentielles en lien avec le montant de la souscription et celui de l'encours correspondant par rapport au total du portefeuille de la dette privée qui reste peu significative en 2008. L'activité de prêts de la CDG est réduite, incluant principalement des prêts aux filiales. Les procédures couvrent le processus décisionnel allant de la demande jusqu'au déblocage et suivi des remboursements.

III. Risques de marché

Le risque de marché est le risque de baisse de la valeur des actifs de marché détenus ou d'évolution défavorable d'éléments de hors bilan associés.

L'un des principaux risques porte sur le portefeuille d'actions cotées susceptible de connaître des périodes de baisse brutale et durable de sa valeur globale et dont l'impact comptable sur le résultat net de la CDG serait amorti par le taux élevé de la plus-value latente du portefeuille.

La gestion des portefeuilles placement et investissement de la CDG est confiée à sa filiale CDG Capital avec la mise en place d'un comité de suivi chargé d'assurer l'adéquation des placements avec les engagements sous-jacents et de procédures garantissant la gestion opérationnelle de ces portefeuilles avec les entités Front to Back.

IV. Risque de liquidité

Il s'agit du risque, pour la CDG, de ne pouvoir faire face à court terme à ses exigibilités, de ne pas trouver les financements nécessaires pour honorer ses engagements.

La CDG s'est dotée d'un dispositif permettant de prévoir les impasses de liquidité sur un horizon à court terme, et ce par la mise en place d'outils de gestion globale des risques, de pilotage financier et de gestion actif/passif qui devraient permettre de mesurer l'impact des différents scénarii d'évolution des facteurs de risques de liquidité sur la situation financière de la CDG.

V. Risque de taux d'intérêt global

On peut évaluer le risque de taux d'intérêt global encouru par la CDG suite à une évolution défavorable des taux d'intérêt du marché qui dégraderaient durablement ses revenus.

La CDG détient un portefeuille de titres d'investissement à taux fixe qui, en cas de baisse durable des taux longs, pourrait affecter progressivement le niveau des revenus tirés d'un tel portefeuille ; aussi, est-il prévu, en tant que facteur réduisant l'exposition au risque taux, l'adossement du taux de certains emplois à celui rémunérant des catégories de ressources spécifiques (exemple : portefeuille adossé aux dépôts de la CNSS).

La CDG a prévu, dans son plan d'action 2009, la mise en place d'un dispositif dédié de pilotage financier et de gestion actif/passif tenant compte des interactions avec le projet Bâle 2 et notamment l'outil risques destiné à prendre en charge les reportings règlementaires sur les risques de taux et de liquidité.

VI. Risques opérationnels

La CDG a retenu la définition des risques opérationnels telle que détaillée dans la circulaire n°29/G/2007 de Bank Al-Maghrib, à savoir risques de pertes résultant de carences ou de défaillances attribuables à des procédures, aux personnels et systèmes internes ou à des événements extérieurs.

S'agissant de la gestion et maîtrise de ces risques, la CDG a élaboré une méthodologie conforme à la réglementation fixée par Bank Al-Maghrib et adossée aux meilleures pratiques internationales, et dispose avec ses principales filiales de cartographies des risques opérationnels élaborées selon un même référentiel méthodologique, conforme aux prescriptions Bâle 2.

Les cartographies de risques ont été déployées dans les métiers de la CDG et ses filiales. Des programmes de contrôle permanent ont été élaborés pour l'activité bancaire, des indicateurs d'alerte, destinés à couvrir les zones de risques majeurs, sont en cours de production et des procédures de collecte d'incidents en préalable à la mise en place de bases de données incidents, sont en cours d'élaboration.

Les plans d'actions issus de l'exploitation des résultats desdites cartographies ont permis le renforcement du dispositif de contrôle interne pour les risques opérationnels dont le niveau de maîtrise avait été jugé ''à renforcer'' et la prise en compte de ces résultats dans les plans annuels de l'audit interne.

VII. Plan de continuité des activités (PCA)

Le PCA est défini comme « l'ensemble de mesures visant à assurer, selon divers scénarios de crises, y compris face à des chocs extrêmes, le maintien, le cas échéant de façon temporaire selon un mode dégradé, des prestations de services essentielles de l'entreprise puis la reprise planifiée des activités ».

La CDG a lancé la mise en œuvre de son PCA conformément à la directive Bank Al-Maghrib n°47/G/2007. Ce projet vise à définir les processus vitaux, les traduire en besoins en

ressources humaines et matérielles et choisir les solutions techniques pour assurer leur continuité, en établissant les procédures fonctionnelles, organisationnelles et techniques et en assurant l'information du personnel impliqué dans le PCA.

Le projet vise aussi à valider des capacités de reprise des fournisseurs de services essentiels au titre des activités externalisées et à réaliser les tests et la maintenance du PCA.

VIII. Risque fiscal

5 filiales du groupe CDG, en l'occurrence Papelera De Tetuan, CIH, LIDO, RGF et Paradise ont fait l'objet de contrôles fiscaux. Le montant global des rappels et redressements notifiés par l'administration fiscale et figurant sur la note 12 du rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de l'exercice 2008, s'élève à près de 20 MDh.

Les entités concernées par ces chefs de redressement les ont toutes rejetés dans leurs réponses à l'administration fiscale. Aussi, les exercices 2005 à 2008 ne sont pas prescrits. Les déclarations fiscales du groupe CDG ainsi que les déclarations au titre de la CNSS pour ces exercices peuvent faire l'objet de contrôles et de rappels éventuels d'impôts, taxes et CNSS.

IX. Risque de continuité d'exploitation de certaines filiales

Les filiales ci-apès présentent un risque de continuité d'exploitation du fait des pertes cumulées au 31 décembre 2008 :

- Royal Golf de Fès : son dernier conseil a recommandé la constitution d'un comité ad hoc devant analyser la problématique de cette filiale et proposer un plan de redressement ;
- Cellulose du Maroc : une étude est en cours ayant pour objet de redéfinir les orientations stratégiques ;
- Aiglemer : assainissement en cours dont la fianalisation est prévue avant fin 2009.

X. Risque encouru sur la liquidation de la BNDE

Une convention Etat-CDG pour la mise en œuvre d'un plan de redéploiement des activités de la BNDE a été signée en 2003. Cette convention prévoit la cession de l'activité commerciale au Crédit Agricole et la prise en charge de l'activité Banque d'Affaires par la CDG. Le solde de cette opération de redéploiement est pris en charge par l'Etat et la CDG.

A la demande des actionnaires, Bank Al-Maghrib a retiré en mars 2006 l'agrément en qualité de banque à la BNDE et prononcé la liquidation de la banque.

Les actionnaires déclarent maintenir leur quote-part respective dans le plan de liquidation. Les commissaires aux comptes de la BNDE n'ont pas été en mesure d'exprimer une opinion sur les comptes au 31 décembre 2008, en raison principalement du fait que lesdits comptes n'ont pas été établis en valeur liquidative.

XI. Risque encouru sur la restructuration de Papelera de Tetuan

A l'issue de l'opération de fusion-absorption par Papellera de Tetouan de la société Safripac effectuée en date du 18 décembre 2008, la société a enclenché un processus de restructuration qui s'est matérialisé par la cession au 31 décembre 2008 du terrain sur lequel se trouve l'ensemble de l'outil industriel du site de Tétouan avec pour engagement la libération de celui-

ci et le démontage de l'ensemble des machines et équipements qui s'y trouvent avant le 31 décembre 2009. Cet engagement qui suppose la fermeture de ce site et le redéploiement des effectifs et de l'outil industriel ou sa cession aurait des conséquences financières positives ou négatives sur les comptes dont l'effet ne peut à ce stade d'avancement être estimé avec précision.

XII. Risque engendré par la conclusion de garantie d'actif et de passif de Maroc Leasing au profit de la BCP

Suite à la fusion-absorption de Chaabi Leasing par Maroc Leasing, la CDG (garant) a conclu une convention de garantie d'actif et de passif de Maroc Leasing au profit de la BCP (bénéficiaires). En vertu de cette garantie, la CDG indemnisera la BCP et/ou Maroc Leasing de tout préjudice qui résulterait d'une erreur, omission ou inexactitude dans les déclarations et garanties faites sur Maroc Leasing pour le rapprochement avec Chaabi Leasing. La CDG indemnisera aussi la BCP de toute augmentation de passif ou réduction de l'actif de Maroc Leasing si de telles augmentations ou diminutions ont une origine antérieure à la date de réalisation de la fusion et si elles résultent d'une erreur, omission ou inexactitude dans les déclarations.

Toutefois, les indemnisations précitées sont proportionnelles à la quote-part du bénéficiaire dans le préjudice subi, et sont plafonnées à un montant global de 33 165 033 Dirhams. Ces limitations à l'indemnisation sont inapplicables en cas d'omission ou inexactitude intentionnelle ou frauduleuse dans les déclarations.

Notons que les annexes aux contrats de garantie d'actif et de passif, résultant des différents audits réalisés chez Maroc Leasing, et portant sur les garanties et les exclusions à ces garanties, n'ont toujours pas été finalisées à la date de visa de la présente note d'information.

PARTIE XI. ACTIVITE DU CREDIT BAIL AU MAROC

I. Historique

Le concept de « location à bail » existe depuis plus de 7000 ans et était déjà pratiqué par les Sumériens. Bien que l'idée soit ancienne, les biens faisant l'objet de « location à bail » restent sensiblement les mêmes à travers les siècles comme les moyens de transports et les biens d'équipements de fabrication-transformation.

Dans les années 1920, le crédit-bail fournisseur apparaît aux Etats-Unis. Il s'agit alors d'une méthode pour stimuler les ventes et d'un service financier spécialisé afin de simplifier le financement des achats importants. C'est seulement dans les années 1950 que le « leasing » apparaît, toujours aux USA, sous sa forme quasi actuelle. 10 ans après, le concept est repris en Europe essentiellement au Royaume Uni et en France, où il est appelé crédit-bail.

Le crédit-bail est introduit au Maroc en 1965 avec la création à Casablanca de la première société de leasing du pays, Maroc Leasing, par la banque française Paribas et la BNDE. L'engouement pour le crédit-bail est minime durant les premières années. En effet, il existe une certaine réticence de la part des entreprises à investir sans être propriétaires.

Pendant une trentaine d'années, le métier se développe sans cadre juridique précis. Les sociétés de crédit-bail nécessitent uniquement d'une déclaration d'existence et sont considérées comme des entreprises commerciales. Ce n'est seulement qu'en 1993, avec la « loi bancaire » du 6 juillet, que la profession est réglementée et que les sociétés de crédit-bail acquièrent les statuts d'établissements de crédit. Ainsi, les banques ont massivement investi le secteur du crédit-bail en créant des structures spécialisées ou en rachetant des sociétés existantes. Au Maroc, toutes les grandes banques disposent actuellement d'une filiale de crédit-bail plus ou moins intégrée à leur réseau. Ainsi, à début octobre 2009, il existe 6 sociétés de leasing au Maroc :

- BMCI Leasing;
- CDM Leasing;
- Maroc Leasing;
- Sogelease;
- Wafabail;
- Maghrebail.

II. Principes du crédit-bail.

Le crédit-bail est un contrat entre un bailleur et un locataire par lequel le bailleur achète un bien qu'il met à la disposition du locataire. En contrepartie de ce service, le locataire règle une série de loyers qui permet au bailleur, sur la période du contrat, de couvrir, en principe, la totalité des coûts, intérêts compris :

- L'actif loué appartient au bailleur, contrairement à un financement traditionnel ;
- Les loyers sont calculés de telle sorte que le bailleur puisse financer l'acquisition de l'actif (intérêts et capital) augmenté d'une marge ;
- La totalité des charges et des risques engendrés par l'actif est à la charge du locataire ;
- Le contrat de crédit-bail prévoit généralement une clause de non-rupture pendant une période permettant au bailleur au minimum de récupérer son investissement ;
- Le bailleur ne prend aucun risque lié à l'actif. Il ne prend qu'un risque purement financier (crédit et rendement) ;
- Le risque du bailleur n'est plus un risque actif mais plutôt un risque locataire.
- Pendant la durée du contrat, le locataire peut considérer qu'il a la pleine jouissance de l'actif objet du bail ;

- A l'issue de la location, le locataire bénéficie d'une option d'achat du bien, pour un prix fixé à l'avance, et figurant au contrat de crédit-bail : la valeur résiduelle (VR).

La durée du contrat incombe au type du crédit-bail. En effet, on distingue le crédit-bail mobilier (équipements, véhicules et matériels informatiques) du crédit-bail immobilier (terrains et bâtiments). Généralement, les crédits-baux mobiliers durent entre 2 et 7 ans alors que les crédits-baux immobiliers durent entre 7 et 15 ans.

III. Avantages du crédit-bail

IV.1. Pour le locataire

- Un financement intégral des investissements : le crédit-bail permet un financement intégral des investissements là où le crédit classique nécessite un apport initial ;
- Une trésorerie préservée : en offrant un financement total de l'investissement, le crédit-bail permet de préserver la trésorerie de l'entreprise qui conserve ses fonds propres pour les affecter au financement des besoins de son exploitation ;
- Des garanties réduites : le crédit-bail ne nécessite généralement pas de garanties lourdes à supporter par le client. La société de crédit-bail peut s'en tenir à la propriété du bien à financer, qu'elle détient jusqu'à l'expiration du contrat ;
- Une fiscalité attrayante : le crédit-bail a été doté par le législateur d'un régime fiscal approprié : déductibilité des charges, exonération des droits d'enregistrement pour les biens financés en crédit-bail immobilier ;
- Une grande souplesse : le crédit-bail se distingue par sa souplesse dans la mise au point du contrat de location. Grâce à des barèmes personnalisés, il permet d'adapter au mieux le financement aux caractéristiques de l'activité professionnelle de l'entreprise et au cycle de vie du matériel à financer ;
- En cas de cession du bien au locataire en fin de contrat, il le comptabilise en valeur résiduelle et non pas en valeur réelle.

IV.2. Pour le bailleur

- Une limitation des risques de non paiements, car le bailleur demeure le propriétaire du bien jusqu'à sa cession ;
- Il bénéficie d'une exonération des droits d'enregistrement des actes d'acquisition de locaux à usage professionnel pour le crédit bail immobilier ;
- La méthode d'amortissement accéléré est autorisée.

IV. Cadre réglementaire et juridique du crédit-bail au Maroc

V.1. Champs d'application

Avant 1993, le crédit-bail s'est développé sans cadre juridique spécifique au Maroc. C'est avec la loi bancaire, loi 1-93-147 du 6 juillet 1993 que le métier se professionnalise. En effet, cette loi définie précisément le crédit-bail et l'assimile à une opération de crédit. Par la même occasion, les sociétés de crédit-bail acquièrent les statuts d'établissements de crédit et sont ainsi soumises aux conditions d'exercice et règles de gestion de la profession.

Le code de commerce, instauré le 1er août 1996 par la loi 15-95, définit, dans ses articles 431 à 442, le crédit-bail comme :

«- toute opération de location de biens d'équipement, de matériel ou d'outillage qui quelle que soit sa qualification, donne au locataire la possibilité d'acquérir, à une date fixée avec le

propriétaire, tout ou partie des biens loués, moyennant un prix convenu tenant compte, au moins pour partie, des versements effectués à titre de loyers (crédit-bail mobilier);

- toute opération de location de biens immobiliers à usage professionnel, achetés par le propriétaire ou construits pour son compte, qui, quelle que soit sa qualification, permet au locataire de devenir propriétaire de tout ou partie des biens loués au plus tard à l'expiration du bail (crédit-bail immobilier) » ;

et le réglemente car jusqu'ici, le crédit-bail était soumis seulement au Droit des Obligations et des Contrats. D'autre part, pour stimuler le crédit-bail immobilier, le code du commerce exclut de ce type de contrat les dispositions relatives :

- A la révision périodique des prix de location des locaux à usage commercial, industriel et artisanal.
- Aux baux d'immeubles à usage commercial, industriel ou artisanal.
- Aux rapports contractuels entre bailleurs et locataires des locaux d'habitation ou à usage professionnel.

Il est à noter que le code du commerce régit uniquement le crédit-bail entre professionnels.

Aujourd'hui, le crédit-bail est régit par la nouvelle loi bancaire, loi 34-03 du 14 février 2006, qui abroge et remplace la loi bancaire du 6 juillet 1993.

Les modifications principales sont :

- Le renforcement du rôle de la Bank Al-Maghrib dans la supervision du système bancaire et l'élargissement de son champ de contrôle ;
- La redéfinition de la composition et des compétences des organes consultatifs ;
- L'institution d'une commission de coordination des autorités de supervision du secteur financier ;
- Le crédit-bail mobilier peut être utilisé à des fins non professionnelles ;
- Le crédit-bail est étendu aux opérations de location simple (sans qu'il s'agisse exclusivement de biens utilisés à des fins professionnelles) ;
- Le crédit-bail s'étend désormais aux opérations de location de fonds de commerce.

D'après la nouvelle loi bancaire du 14 février 2006, sont considérés comme établissements de crédit les personnes morales qui exercent leur activité au Maroc, quels que soient le lieu de leur siège social, la nationalité des apporteurs de leur capital social ou de leur dotation ou celle de leurs dirigeants et qui effectuent, à titre de profession habituelle, une ou plusieurs des activités suivantes :

- La réception de fonds du public ;
- Les opérations de crédit ;
- La mise à la disposition de la clientèle de tous moyens de paiement ou leur gestion.

Dotées au même titre que les banques du statut d'établissements de crédit, les sociétés de financement s'en distinguent, cependant, par deux aspects :

- Elles ne peuvent exercer que les activités pour lesquelles elles ont été agréées, tandis que les banques sont à vocation universelle ;
- Elles ne peuvent collecter des dépôts d'un terme inférieur ou égal à deux ans.

V.2. Cadre institutionnel

Les Autorités Monétaires chargées de veiller au respect par les sociétés de crédit-bail des dispositions de la loi sont le Ministre chargé des Finances et le Gouverneur de Bank Al-Maghrib. Tous deux représentent les autorités de tutelle des sociétés de financement et donc, des sociétés de crédit-bail. La loi du 14 février 2006 leur a accordé de larges prérogatives en matière de réglementation, supervision et contrôle.

Organes de Consultation

Il a été institué trois organes de consultation, dont l'avis est requis avant la prise de toute décision par les Autorités Monétaires. Il s'agit du CNCE, du CEC et de la Commission de Discipline des Etablissements de Crédit.

Le CNCE

Le Conseil national du crédit et de l'épargne (CNCE) débat de toute question intéressant le développement de l'épargne ainsi que de l'évolution de l'activité des établissements de crédit. Il formule des propositions au gouvernement dans les domaines qui entrent dans sa compétence.

Le CEC

Le Comité des établissements de crédit (CEC) dont l'avis est requis par le gouverneur de Bank Al-Maghrib sur toute question, à caractère général ou individuel, ayant trait à l'activité des établissements de crédit et des autres organismes assimilés

La Commission de Discipline des Etablissements de Crédit

La Commission de discipline des établissements de crédit est chargée d'instruire les dossiers disciplinaires et de proposer, au gouverneur de Bank Al-Maghrib, les sanctions disciplinaires à prononcer.

Organe de Coordination

Pour les sociétés de crédit-bail, l'organe de coordination est représenté par l'Association Professionnelle des Sociétés de Financement (APSF) qui regroupe toutes les sociétés de financement exerçant au Maroc. L'APSF fut créée par la loi bancaire du 6 juillet 1993. Elle regroupe aujourd'hui six métiers très spécialisés :

- Le crédit-bail ;
- L'affacturage ;
- Le cautionnement ;
- La mobilisation de créances ;
- Crédit à la consommation ;
- Gestion des moyens de paiement.

Conformément aux attributions qui lui sont dévolues par la loi, l'APSF défend les intérêts des professions qu'elle réunit, développe avec ses partenaires des relations de confiance et

d'assistance au management, et veille au respect des valeurs éthiques que ses membres se sont imposés.

Par ailleurs, l'APSF informe régulièrement les organes de presse sur son action professionnelle et sur l'évolution des concours à l'économie des sociétés de financement membres. Chaque fois que c'est nécessaire, les dirigeants de l'APSF accordent des entretiens pour éclairer l'opinion publique sur le rôle des sociétés de financement dans le développement social et économique du pays.

Enfin, périodiquement l'APSF publie des statistiques du secteur sur son site web : www.apsf.org.ma.

V.3. Agrément

Toute personne morale considérée comme établissement de crédit doit, avant d'exercer son activité au Maroc, avoir été préalablement agréée par le gouverneur de Bank Al-Maghrib après avis du Comité des établissements de crédit, soit en qualité de banque, soit en qualité de société de financement.

Les autorités de marché évaluent notamment le plan d'action du requérant, son programme de développement, ses moyens techniques et financiers et son aptitude à participer au développement économique et social du pays, au niveau national, régional ou local. Il prend également en considération l'honorabilité, la moralité et la compétence de ses actionnaires et dirigeants.

La CEC vérifie également que le capital social du requérant correspond au minimum exigé par l'arrêté du Ministre des Finances n°2450-95 du 6 octobre 1995 fixé à 20 millions de Dirhams pour les sociétés de crédit-bail.

Pour toutes modifications des statuts de la société, comme un changement de nationalité, d'adresse, une fusion, absorption, etc… un nouvel agrément doit être attribué puis publié sous forme d'arrêté dans le Bulletin Officiel.

Les sociétés de financement ne peuvent effectuer que les opérations précisées dans les décisions d'agrément qui les concernent ou, éventuellement, dans les dispositions législatives ou réglementaires qui leur sont propres.

V.4. Règles de gestion

Règlementation des taux

Les Autorités Monétaires ont fixé une limite au coût effectif du crédit. Ils ont institué pour ce faire un taux maximum des intérêts conventionnels (TMIC).

Le TMIC est calculé tous les semestres, sur la base du taux d'intérêt moyen pratiqué par les établissements de crédit le semestre précédent, majoré de 60%.

Le TMIC tient compte des intérêts proprement dits, des frais, commissions et rémunérations liés à l'octroi du crédit, à l'exception de la TVA et des frais de dossier notamment.

Dispositions prudentielles

Les sociétés de financement sont soumises à des règles préventives qui fixent des conditions minimales d'une gestion saine. Ces règles visent à les prémunir contre les risques pouvant

résulter soit d'une insuffisance de leurs ressources liquides, soit de leur insolvabilité, soit de la concentration des crédits sur un seul bénéficiaire ou même groupe de clients.

Coefficient de liquidité

Le coefficient de liquidité représente le rapport minimum entre, d'une part, les éléments d'actif disponibles et réalisables à court terme et, d'autre part, les exigibilités à vue et à court terme. Il s'agit ainsi, pour les établissements de crédit, de faire maintenir une proportion de leurs ressources sous forme d'actifs liquides pour qu'ils puissent faire face à leurs engagements à court terme. Ce coefficient est fixé à un minimum de100%.

Coefficient de solvabilité

Inspiré du « ratio Cooke » adopté en 1988 par les pays de l'OCDE (Comité de Bâle sur l'adéquation des fonds propres), le coefficient de solvabilité est défini en rapportant les fonds propres aux engagements. Le risque d'une insuffisance des fonds propres est pondéré par des quotités selon la nature de l'opération, la qualité du débiteur, le pays où est localisé le risque et la nature des garanties. Ce ratio, calculé sur base individuelle et consolidée, est fixé à un minimum de10% et sera porté à un minimum de 12% à fin 2009. Cependant, pour les sociétés de financement, ce ratio est toujours fixé à un minimum de 8% et devra passer à un minimum de 10% en 2010.

Coefficient maximum de division des risques

Egalement inspiré du Comité de Bâle, le coefficient maximum de division des risques s'entend comme le total des risques encourus sur un même bénéficiaire rapporté aux fonds propres nets. Les risques encourus sur un même bénéficiaire sont affectés d'un taux de pondération selon leur degré lié à la qualité du débiteur, au pays où est localisé le risque et à la nature des garanties. Ce ratio, calculé sur base individuelle et consolidée, est fixé à maximum 20%.

Classification et provisionnement des créances en souffrance

En vertu des dispositions de la circulaire du Gouverneur de Bank Al-Maghrib n°19/G/2002 du 23 décembre 2002 relative à la classification des créances et à leur couverture par les provisions, les sociétés de financement sont tenues, en tant qu'établissements de crédit, de procéder au déclassement de leurs créances en souffrance et de les couvrir par un niveau de provisions approprié.

Les crédits par décaissement, y compris le crédit-bail, les engagements par signature donnés (cautions, avals....) sont considérés comme des créances en souffrance quand ils présentent un risque de non recouvrement total ou partiel, eu égard à la détérioration de la capacité de remboursement immédiate et/ ou future de la contrepartie.

Les créances en souffrance sont, compte tenu de leur degré de risque de perte, réparties en trois catégories (créances pré-douteuses, créances douteuses et créances compromises), et doivent donner lieu à la constitution de provisions égales respectivement au moins à 20%, 50% et 100% de leurs montants, déduction faite des agios réservés et des garanties.

V.5. Fiscalité

Le crédit bail bénéficie d'un régime fiscal propre permettant le développement de ce mode de financement au Maroc.

Ce régime offre :

- La déductibilité des redevances leasing: ces redevances sont comptabilisées comme des charges totalement déductibles du résultat imposable ;
- L'exonération de la TVA pour tout acquisition du bien, la TVA facturée en amont par le fournisseur du bien étant gérée par la société de financement ;
- La possibilité aux sociétés de financement de bénéficier de l'option d'amortissement accélérée ;
- Les actes d'acquisition par les sociétés de crédit-bail immobilier, de locaux à usage d'habitation ou professionnel ou de terrains nus destinés à la construction de tels locaux, sont exonérés des droits d'enregistrement.

Il est à noter que:

- La TVA au taux de 20 % acquittée sur les loyers est récupérable selon le statut fiscal du client (1);
- Les établissements de crédit-bail sont désormais soumis à l'IS au taux de 37 %, et ce, à compter du 1er Janvier 2007.

Le crédit-bail bénéficie d'un régime fiscal qui lui est propre, l'ensemble des avantages fiscaux conférés par l'administration fiscale ont permis le développement de ce mode de financement au Maroc.

(1) En 2007, la loi de finances abolissait le remboursement par l'administration fiscale du crédit de TVA des sociétés de financement. L'article 92 du Code Général des Impôts alinéa 6, stipule que l'exonération concerne uniquement les biens d'investissement inscrits dans un compte d'immobilisation ouvrant droit à déduction et acquis par les entreprises assujetties à la TVA pendant une durée de 24 mois à compter du début d'activité. Par ailleurs, l'article 103 du CGI stipule que le crédit de TVA ne donne pas lieu à un remboursement même partiel pour la TVA ayant grevé une opération non visée par l'article 92.

Compte tenu des caractéristiques du secteur du leasing, cette décision a limité les avantages dont bénéficiait l'activité du leasing.

Dans ce sens, la loi de finances 2008 a, quant à elle, ramené la TVA collectée et décaissée au taux de 20%, visant ainsi à uniformiser les taux applicables en amont et en aval de cette activité. Depuis le 1er janvier 2008, les sociétés de leasing bénéficie du remboursement du crédit de TVA non imputé né à partir de cette date.

Avantages pour le crédit-bailleur :

- Bénéficier du droit de propriété sur le bien objet de leasing jusqu'à la cession de ce bien ;
- Bénéficier de l'option d'amortissement accéléré du bien ;
- Bénéficie d'une exonération relative aux droits d'enregistrement des actes d'acquisition ou de locaux à usage professionnel (crédit-bail immobilier).

Avantage pour le preneur :

- Bénéficier de la déductibilité des loyers du résultat imposable.

V.6. Obligations d'ordre comptable

Les sociétés de financement doivent tenir leurs comptes selon les normes du Plan comptable des Etablissements de Crédit (PCEC). Elles doivent, en outre, établir à la clôture de chaque exercice comptable, sous forme individuelle et consolidée, les états de synthèse relatifs à cet exercice et l'état des informations complémentaires comprenant notamment les engagements par signature reçus ou donnés.

Ces mêmes documents sont exigés, semestriellement, pour les sociétés de financement recevant des fonds du public.

Les comptes, annuels ou semestriels, doivent être certifiées conformes aux écritures par deux commissaires aux comptes et transmis à Bank Al-Maghrib selon la périodicité qu'elle a définie.

V.7. Soutien aux établissements en difficulté

La loi a institué un Fonds collectif de garantie des dépôts destiné, sur décision du Gouverneur de Bank Al-Maghrib, après avis du Comité des établissements de crédit à :

- Indemniser, à hauteur d'un montant maximum, les déposants des établissements de crédit en cas d'indisponibilité de leurs dépôts ou de tous autres fonds remboursables ;
- Consentir, à titre préventif et exceptionnel, des concours remboursables à l'un de ses membres dont la situation laisse craindre à terme une indisponibilité des dépôts ou de tous autres fonds remboursables, à condition qu'il présente des mesures de redressement jugées acceptables par Bank Al-Maghrib.

Les établissements de crédit recevant des fonds du public sont tenus de contribuer au financement du Fonds collectif de garantie des dépôts par le versement d'une cotisation annuelle dont le taux ne peut dépasser 0,25% des dépôts et autres fonds remboursables.

V.8. Communication

Les sociétés de financement doivent porter à la connaissance du public, dans les formes déterminées par le Gouverneur de Bank Al-Maghrib, toutes les conditions qu'elles appliquent à leurs opérations, notamment en matière de taux d'intérêt et de commissions. Ces informations doivent être affichées en tout lieu de prestation du service, qu'il s'agisse de leurs correspondants ou de leurs vendeurs agréés. D'autre part, les sociétés de crédit doivent publier dans un journal d'annonces légales et au Bulletin Officiel ces états de synthèse. Celles qui ne reçoivent pas de fonds publics, publient leurs états individuels une seule fois par an, et deux fois par an si les états sont consolidés. Les sociétés de crédit bénéficiant de fonds publics publient leurs états, individuels ou consolidés, deux fois par an.

V.9. Contrôle et sanctions

Contrôle interne

Afin de se prémunir contre les risques encourus, les Autorités Monétaires imposent aux établissements de crédit de se doter d'un système de contrôle interne. Ce système est construit sur une base définie par Bank Al-Maghrib.

Le contrôle interne a pour rôle :

- La vérification des opérations et procédures internes ;
- La mesure, la maîtrise et la surveillance des risques ;
- La fiabilité des conditions de collecte, de traitement, de diffusion et de conservation des données comptables et financières ;
- L'efficacité des canaux de la circulation interne de la documentation et de l'information, ainsi que leur diffusion auprès de tiers.

Audit externe

Comme beaucoup d'autres sociétés de financement, un double contrôle externe est nécessaire aux sociétés de crédit-bail :

- Un contrôle légal : deux commissaires aux comptes doivent certifier leurs états financiers ;
- Un contrôle effectué par Bank Al-Maghrib sur documents et au sein des entreprises.

Sanctions pécuniaires

Le montant des sanctions pécuniaires est fixé par le Gouverneur de Bank Al-Maghrib. Les infractions ont trait :

- Aux règles comptables et aux modalités d'élaboration des documents qui doivent être transmis à Bank Al-Maghrib ;
- Aux délais de communication des documents et renseignements requis par Bank Al Maghrib ;
- Aux conditions des opérations de crédit ;
- Aux coefficients prudentiels ;
- Aux autres infractions.

V. Evolution de la production

Depuis l'introduction du crédit-bail mobilier, l'activité a connu une évolution significative caractérisée par l'entrée progressive de nouvelles sociétés et par l'augmentation de plus en plus importante du recours des entreprises et des professionnels à cette formule de financement. Après un démarrage timide dû notamment au fait qu'investir sans être propriétaire constituait pour beaucoup d'entreprises une barrière psychologique difficile à franchir, le crédit-bail connaît un essor remarquable. Il en est de même du crédit-bail immobilier.

Dans un contexte de croissance économique, marqué par une progression annuelle moyenne de 13,1% des investissements (FBCF[15]) sur les cinq derniers exercices, le secteur du leasing a cofinancé ces engagements à hauteur de 6,6% en 2008 contre une moyenne de 5,85% sur la période 2004-2007[16].

[15] FBCF : la Formation Brute du Capital Fixe est l'agrégat qui mesure en comptabilité nationale l'investissement (acquisitions de biens de production) en capital fixe des différents agents économiques résidents. Le capital fixe est l'ensemble des actifs corporels ou incorporels destinés à être utilisés dans le processus de production pendant au moins un an (ce sont des biens durables).
[16] Source : FMI

L'amélioration de la contribution de ce secteur dans la Formation Brute du Capital Fixe, en 2008, résulte d'une envolée de 15,3% de sa production à 14 350,4 MDH contre la hausse de la FBCF estimée à 12,8% pour la même année. En 2008, le crédit bail représente 30% du financement de l'économie marocaine[17].

EVOLUTION DE LA PRODUCTION SUR LES 3 DERNIERES ANNEES

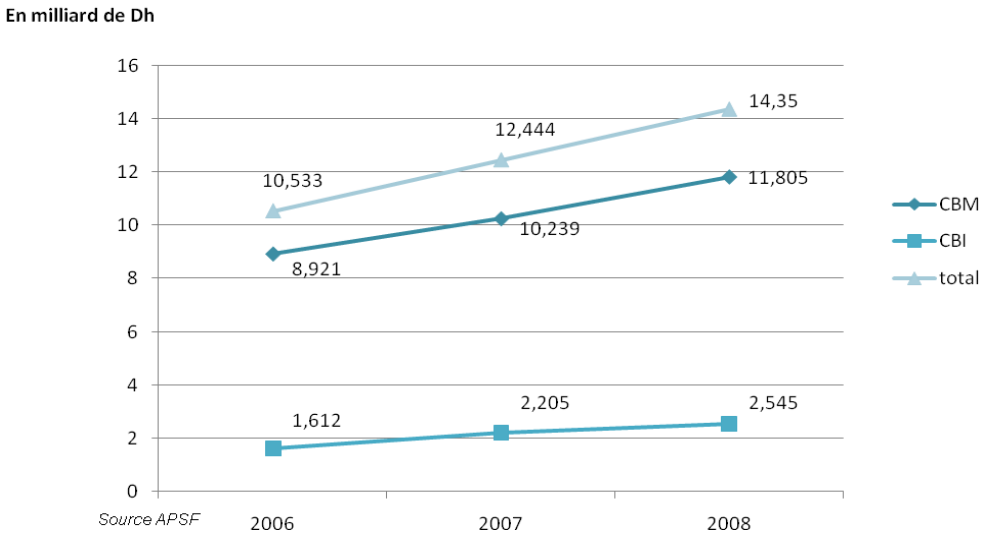

Les crédits distribués ont enregistré une progression sensible de 15,32%, passant de 12,44 milliards de dirhams en 2007 à 14,35 milliards de dirhams en 2008. Après une croissance de 18,14% en 2007, le secteur du crédit-bail affiche des performances soutenues.

L'évolution en valeur de la production sectorielle est due essentiellement, comme en 2007, à la progression du crédit-bail mobilier.

VENTILATION DE LA PRODUCTION (CBM, CBI)						
MDH	2006	2007	2008	TCAM	S1 2008	S1 2009
CBM	**8 921**	**10 239**	**11 805**	**15,1%**	**5 633**	**5 846**
Evolution en %	-	*14,8%*	*15,3%*			*3,8%*
Part dans la production totale en %	84,7%	82,3%	82,3%		82,6%	80,7%
CBI	**1 612**	**2 205**	**2 545**	**25,7%**	**1 183**	**1 401**
Evolution en %	-	*36,8%*	*15,4%*			*18,4%*
Part dans la production totale en %	15,3%	17,7%	17,7%		17,4%	19,3%
Production Sectorielle	**10 533**	**12 444**	**14 350**	**16,7%**	**6 816**	**7 247**
Evolution en %	-	*18,1%*	*15,3%*			*6,3%*

Source : APSF

En 2008, comme pour les années précédentes, on remarque une prépondérance des crédits-baux mobiliers. En effet, ils représentent 82,26% de la production totale. Cependant, la part des crédits-baux immobiliers ne cesse d'augmenter. En effet, elle a augmenté de 15,95 points de 2006 à 2008.

Au 30 juin 2009, cette tendance se confirme avec un accroissement de la part de CBI dans la production totale de 1,9 points passant de 17,4% au 30 juin 2008 à 19,3% au 30 juin 2009.

[17] Source : FMI

PRODUCTION SECTORIELLE										
MDH	2006	(%) TOTAL	2007	(%) TOTAL	2008	(%) TOTAL	S1 2008	(%) TOTAL	S1 2009	(%) TOTAL
Wafabail	2 718,4	25,8%	2 763,9	22,2%	3 417,0	23,8%	1 761,1	25,8%	1 782,9	24,6%
Sogelease	2 003,7	19,0%	2 513,5	20,2%	2 431,0	16,9%	1 082,6	15,9%	1100,5	15,2%
Maghrebail	1 679,8	15,9%	2 189,9	17,6%	2 448,8	17,1%	1 238,4	18,2%	1 318,3	18,2%
Maroc Leasing (1)	1 281,7	**12,2%**	1 683,0	**13,5%**	2 268,1	**15,8%**	964,1	**14,1%**	1 117,8	**15,4%**
BMCI Leasing	1 400,2	13,3%	1 681,0	13,5%	1 861,2	13,0%	823,7	12,1%	788,3	10,9%
Chaâbi Leasing (2)	1 067,8	**10,1%**	1 280,2	**10,3%**	1 413,2	**9,8%**	691,5	**10,1%**	901,7	**12,4%**
CDM Leasing	381,3	3,6%	332,0	2,7%	511,0	3,6%	254,6	3,7%	237,8	3,3%
TOTAL	**10 533,0**	**100,0%**	**12 444,0**	**100,0%**	**14 350,0**	**100,0%**	**6 815,9**	**100,0%**	**7 247,3**	**100,0%**
(1+2)	**2 349,5**	**22,3%**	**2 963,2**	**23,8%**	**3 681,3**	**25,6%**	**1 655,6**	**24,3%**	**2 019,5**	**27,9%**

Source : APSF

Les principaux acteurs du crédit-bail sont affiliés à des banques locales. Les parts de marché les plus importantes en terme de production sont détenues, fin 2008, par Wafabail, Sogelease et Maghrebail. Ces 3 établissements réalisent 57,8% des parts de la production globale du secteur. Il est à noter que cette part diminue depuis 3ans : 60,7% en 2006 et 60% en 2007.

Cela s'explique par la diminution des parts de marché de Sogelease et de Maghrebail, au profit de celle de Maroc Leasing, soit 15,8% pour 2008.

Par contre en 2008, la part de marché de Chaâbi Leasing a subit une légère érosion (-0,5pts) liée principalement à la reprise en terme de part de marché de Wafabail (+1,6 pts en 2008 contre -3,6pts en 2007), au gain de part de marché de Maroc Leasing et à la remontée de CDM Leasing au niveau de part de marché détenu en 2006.

Au 1er semestre 2009, le positionnement de Maroc Leasing s'améliore, la société occupe en effet la 3ème place du marché en devançant Sogelease. Chaâbi Leasing Leasing, quant à elle a amélioré de 2,3 pts son positionnement par rapport au 1er semestre 2008 et de 2,6 pts par rapport à fin 2008.

Enfin, en combiné, la part de marché occupée par Chaâbi Leasing et Maroc Leasing atteint les 25,6% en 2008 et 27,8% au 1er semestre 2009, plaçant l'ensemble en leader sur le marché en terme de production sectorielle. Cette position est due au fait que les deux sociétés sont en pleine phase d'expansion.

VI.1. Analyse de la production par secteur d'activité

Le tableau ci-dessous présente l'évolution de la production de Crédit Bail Mobilier par secteur d'activité sur les exercices 2006 à 2008 :

PRODUCTION CBM PAR SECTEUR D'ACTIVITE														
	2006		2007			2008				S1 2008		S1 2009		
	Mdh	% prod	Mdh	%prod	Δ%	Mdh	%prod	Δ%	TCAM	Mdh	%prod	Mdh	%prod	Δ%
Agriculture	170 381	1,9%	187 341	1,8%	10,0%	186 183	1,6%	-0,6%	4,5%	117 032	2,1%	86 545	1,5%	-26,0%
Pêche, Aquaculture	30 894	0,3%	82 038	0,8%	165,5%	94 390	0,8%	15,1%	74,8%	13 751	0,2%	61 988	1,1%	NS
Industrie Extractives	211 441	2,4%	131 015	1,3%	-38,0%	259 806	2,2%	98,3%	10,8%	118 381	2,1%	116 117	2,0%	-1,9%
Industrie Alimentaires	479 708	5,4%	448 636	4,4%	-6,5%	336 249	2,8%	-25,1%	-16,3%	200 355	3,6%	202 907	3,5%	1,3%
Industries textile, de l'habillement et du cuir	261 965	2,9%	255 288	2,5%	-2,5%	224 785	1,9%	-11,9%	-7,4%	82 145	1,5%	61 525	1,1%	-25,1%
Industries chimiques et parachimiques	129 262	1,4%	133 365	1,3%	3,2%	186 764	1,6%	40,0%	20,2%	104 821	1,9%	78 509	1,3%	-25,1%
IMME	391 647	4,4%	216 584	2,1%	-44,7%	358 514	3,0%	65,5%	-4,3%	168 327	3,0%	233 640	4,0%	38,8%
Industries divers	495 828	5,6%	601 549	5,9%	21,3%	838 047	7,1%	39,3%	30,0%	378 086	6,7%	528 757	9,0%	39,9%
Production et distribution d'électricité, de gaz et d'eau	48 578	0,5%	31 645	0,3%	-34,9%	71 869	0,6%	127,1%	21,6%	23 468	0,4%	54 185	0,9%	130,9%
Constructions	1 865 269	20,9%	2 464 974	24,1%	32,2%	3 404 751	28,8%	38,1%	35,1%	1 547 207	27,5%	1 739 068	29,7%	12,4%
Commerce, réparation automobile	1 262 283	14,1%	1 430 447	14,0%	13,3%	1 509 862	12,8%	5,6%	9,4%	765 651	13,6%	776 741	13,3%	1,4%
Hôtels et restaurants	84 432	0,9%	85 536	0,8%	1,3%	123 320	1,0%	44,2%	20,9%	43 836	0,8%	115 987	2,0%	164,6%
Transports-communications	1 039 907	11,7%	1 611 169	15,7%	54,9%	2 022 601	17,1%	25,5%	39,5%	927 550	16,5%	675 930	11,6%	-27,1%
Activités financières	194 629	2,2%	153 247	1,5%	-21,3%	273 692	2,3%	78,6%	18,6%	119 525	2,1%	109 248	1,9%	-8,6%
Administrations publiques	24 985	0,3%	86 362	0,8%	245,7%	61 759	0,5%	-28,5%	57,2%	30 397	0,5%	11 806	0,2%	-61,2%
Autres services	2 229 582	25,0%	2 320 172	22,7%	4,1%	1 852 656	15,7%	-20,2%	-8,8%	992 825	17,6%	993 199	17,0%	0,0%
Total	**8 920 791**	**100,0%**	**10 239 368**	**100,0%**	**14,8%**	**11 805 248**	**100,0%**	**15,3%**	**15,0%**	**5 633 354**	**100,0%**	**5 846 153**	**100,0%**	**3,8%**

Source : APSF

- Entre 2006 et 2008, la production sectorielle globale augmente en moyenne de 15% passant de 8,9 Gdh à 11,8 Gdh. Ceci dénote du renforcement de ce mode de financement dans les pratiques des entreprises et institutions du Royaume ;

- De 2006 à 2008, la production sectorielle est principalement axée sur le secteur des constructions, qui réalise 28,8% de la production globale en 2008 (en croissance de 35,1% sur la période) et sur le secteur des transports et communications qui réalise 17,1% en 2008 (en croissance de 39,5% sur la période) ;

- Entre le S1 2008 et le S1 2009, la production sectorielle est principalement axée sur le secteur des constructions, qui réalise 29,7% de la production globale au S1 2009 (en croissance de 12,4% comparé au S1 2008) et sur le secteur des services qui réalise 17,0% au S1 2009.

VI.2. Analyse de la production par type de bien financé

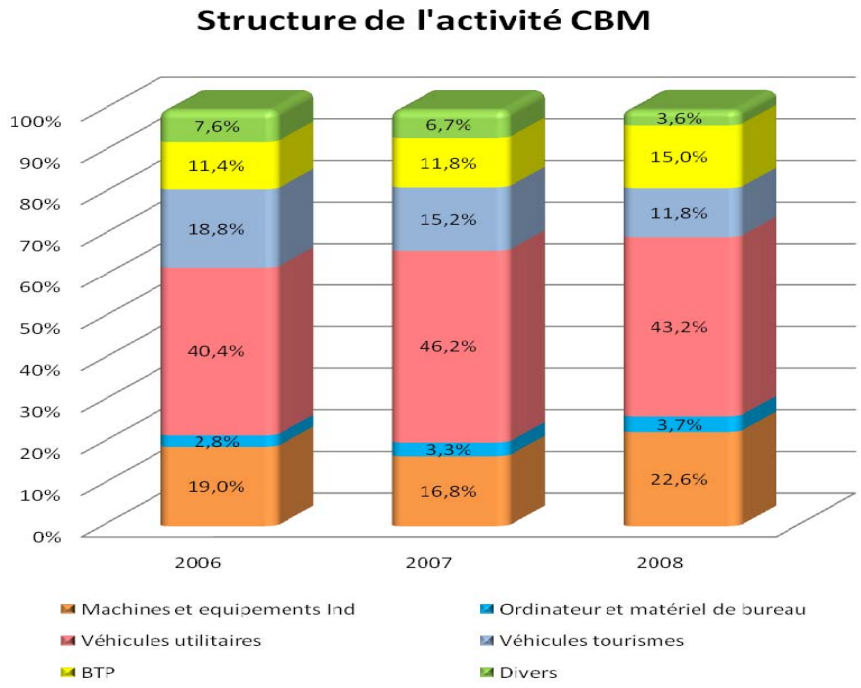

Source : APSF

En 2008, concernant le Crédit Bail Mobilier, c'est le financement des machines & équipements industriels (+949,2 Mdh), et les engins de BTP (+565,1 Mdh) et dans une moindre mesure la contribution des véhicules utilitaires (+367,2 Mdh), qui ont relevé la production CBM de 1 565,9 Mdh supplémentaires à 11 805,2 Mdh.

A ce titre, la structure de l'activité mobilière a changé en faveur des machines et équipements industriels, allant de 16,8% en 2007 à 22,6% à fin 2008. Le matériel BTP a pour sa part attiré 15% des financements contre moins de 12% l'année d'avant.

La structure des crédits distribués par secteur d'activité confirme cette donne, puisque le secteur des constructions a, à lui seul, initié une production de 3 404,7 Mdh contre 2 465,0 Mdh un an auparavant.

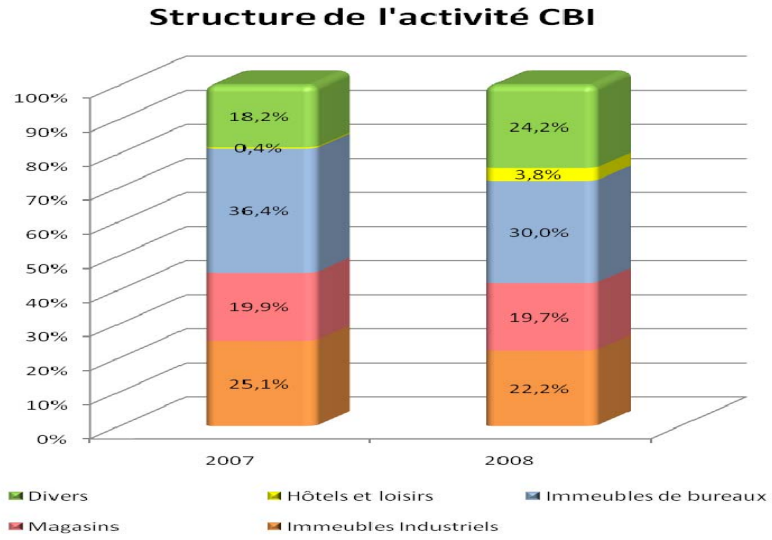

Source : APSF

Quant au Crédit Bail Immobilier, sa performance a été soutenue par le financement des hotêls & loisirs, allant d'une production de 8,1 Mdh en 2007 à 96,9 Mdh en 2008. Pour sa part, la production relative aux immeubles de bureaux s'est retractée de près de 5% à 764 Mdh.

DRAFT

VIII. Evolution de l'encours sectoriel

Le tableau ci-dessous présente la répartition de l'encours net sectoriel par opérateur sur les trois derniers exercices :

Encours net sectoriel en Mdh												
	2 006		2007		2008			S1 2008		S1 2009		
	Encours	part %	Encours	Part %	Encours	part %	TCAM	Encours	Part %	Encours	part %	Δ%
Wafabail	**4 477**	**21,6%**	**5 588**	**22,1%**	**7 094**	**22,9%**	**25,9%**	**6 348**	**23,3%**	**7 559**	**23,2%**	**19,1%**
Dont CBM	ND	ND	4 520	80,9%	5 510	77,7%	ND	5 113	80,5%	6 001	79,4%	17,4%
Dont CBI	ND	ND	1 068	19,1%	1 584	22,3%	ND	1 236	19,5%	1 558	20,6%	26,1%
Sogelease	**4 107**	**19,9%**	**5 113**	**20,2%**	**5 876**	**18,9%**	**19,6%**	**5 001**	**18,3%**	**5 695**	**17,5%**	**13,9%**
Dont CBM	ND	ND	3 908	76,4%	4 399	74,9%	ND	3 791	75,8%	4 290	75,3%	13,2%
Dont CBI	ND	ND	1 205	23,6%	1 477	25,1%	ND	1 210	24,2%	1 405	24,7%	16,1%
Maghrebail	**3 680**	**17,8%**	**4 674**	**18,5%**	**5 693**	**18,4%**	**24,4%**	**5 089**	**18,7%**	**6 052**	**18,6%**	**18,9%**
Dont CBM	ND	ND	3 019	64,6%	3 574	62,8%	ND	3 267	64,2%	3 740	61,8%	14,5%
Dont CBI	ND	ND	1 655	35,4%	2 119	37,2%	ND	1 822	35,8%	2 312	38,2%	26,9%
Maroc Leasing	2 502	12,1%	3 253	12,8%	4 253	13,7%	30,4%	3 695	13,5%	4 794	14,7%	29,7%
Dont CBM	ND	ND	2 161	66,4%	2 857	67,2%	ND	2 485	67,2%	3 098	64,6%	24,7%
Dont CBI	ND	ND	1 091	33,6%	1 395	32,8%	ND	1 210	32,8%	1 696	35,4%	40,1%
BMCI Leasing	**2 878**	**13,9%**	**3 394**	**13,4%**	**4 071**	**13,1%**	**18,9%**	**3 444**	**12,6%**	**4 053**	**12,5%**	**17,7%**
Dont CBM	ND	ND	2 454	72,3%	2 895	71,1%	ND	2 488	72,2%	2 844	70,2%	14,3%
Dont CBI	ND	ND	940	27,7%	1 176	28,9%	ND	956	27,8%	1 209	29,8%	26,4%
Chaâbi Leasing	2 235	10,8%	2 466	9,7%	3 079	9,9%	17,4%	2 830	10,4%	3 385	10,4%	19,6%
Dont CBM	ND	ND	2 039	82,7%	2 452	79,6%	ND	2 286	80,8%	2 655	78,4%	16,1%
Dont CBI	ND	ND	427	17,3%	628	20,4%	ND	544	19,2%	730	21,6%	34,1%
CDM Leasing	**807**	**3,9%**	**836**	**3,3%**	**947**	**3,1%**	**8,3%**	**874**	**3,2%**	**990**	**3,0%**	**13,2%**
Dont CBM	ND	ND	693	83,0%	785	82,8%	ND	679	77,7%	828	83,6%	21,8%
Dont CBI	ND	ND	142	17,0%	163	17,2%	ND	194	22,3%	162	16,4%	-16,7%
TOTAL	**20 687**	**100,0%**	**25 325**	**100,0%**	**31 013**	**100,0%**	**22,4%**	**27 281**	**100,0%**	**32 528**	**100,0%**	**19,2%**

Source : APSF

De 2006 à 2008, l'encours net sectoriel a augmenté de 22,4% en moyenne passant de 20,7 Gdh en 2006 à 31 Gdh en 2008.

Les principaux acteurs du crédit-bail sont affiliés à des banques locales. Les parts de marché les plus importantes en termes d'encours sont détenues, à fin 2008, par Wafabail, Sogelease et Maghrebail. Ces 3 établissements réalisent 62% des parts de l'encours global du secteur.

Par contre sur les deux derniers exercices, les parts de marché de Sogelease et de Maghrebail, diminuent au profit de celle de Maroc Leasing, soit 13,7% pour 2008 contre 12,1% en 2006 en lien avec le plan stratégique lancé par Maroc Leasing en 2004 (avec un nouveau management, un plan d'actions et un renforcement commercial).

L'encours de Chaâbi Leasing est en croissance sur la période (17,4%) malgré un léger recul de la part de marché de Chaâbi Leasing (9,9% en 2008 contre 10,8% en 2006).

Enfin, en combiné, la part de marché occupée par Chaâbi Leasing et Maroc Leasing atteint les 23,6% en 2008, plaçant l'ensemble en leader sur le marché en terme d'encours sectoriel. Cette position est due au fait que les deux sociétés sont en pleine phase d'expansion.

Au 30 juin 2009, cette tendance est confirmée par les réalisations des deux entités réalisent 25,1% de part de marché contre 23,9% au premier semestre 2008, ce qui confirme le positionnement de leader ciblé par l'opération de fusion.

DRAFT

PARTIE XII. PRESENTATION GENERALE DE MAROC LEASING

DRAFT

I. Renseignements à caractère général

Dénomination sociale	Maroc Leasing
Siège social	57, Boulevard Abdelmoumen angle rue Pinel 20100 – Casablanca
Forme juridique	Maroc Leasing est une société anonyme de droit privé, régie par la loi n° 17/95 du 30 août 1996 relative aux sociétés anonymes, telle que modifiée et complétée par le Dahir n°1-08-18 du 23 mai 2008 portant promulgation de la Loi n°20-05.
Téléphone / Fax	05 22 42 95 95 – 05 22 75 17 30
Adresse électronique	www.marocleasing.ma
Date de constitution	21 avril 1965
Registre du commerce	Maroc Leasing est immatriculée au Greffe du tribunal de Commerce de Casablanca sous le numéro 29.487 et son régime fiscal est régi par la législation commerciale et fiscale en vigueur applicable aux sociétés de financement.
Durée	La durée de la société est fixée à 99 ans, à compter du jour de la constitution, sauf dans les cas de dissolution anticipée ou de prorogation prévus aux statuts.
Exercice social	L'exercice social débute le 1 janvier et se termine le 31 décembre.
Objet social	L'article 2 des statuts stipule que : « Maroc Leasing est agréée en qualité de société de financement pour effectuer les opérations de crédit-bail conformément aux dispositions de l'article 110 du dahir portant loi n°1-93-147 du 15 Moharram 1414 (6 juillet 1993) relatif à l'exercice de l'activité des établissements de crédit et de leurs contrôles. Elle est habilitée à recevoir du public des fonds d'un terme supérieur à deux ans. La société a pour objet le financement par voie de location à bail, de toutes opérations mobilières ou immobilières. Elle peut effectuer, en particulier, l'achat, l'importation, la vente ou la location de tous matériels, ateliers ou usines et, d'une manière générale, toutes opérations industrielles, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à cet objet. »
Capital social à fin octobre 2009	277 676 800 Dh, divisé en 2.776.768 actions
Lieux de consultation des documents juridiques	Les statuts, les procès-verbaux des assemblées générales, les procès-verbaux des Conseils d'Administration, les rapports des commissaires aux comptes peuvent être consultés au siège de Maroc Leasing.
Textes législatifs applicables à la société	Par sa forme juridique, Maroc Leasing est régie par la loi n° 17/95 du 30 août 1996 relative aux sociétés anonymes, telle que modifiée et complétée par le Dahir n°1-08-18 du 23 mai 2008 portant promulgation de la Loi n°20-05. De par son activité, Maroc Leasing est également régie par le Dahir n° 1-05-178 du 15 moharrem 1427 (14 février 2006) portant promulgation de la loi n° 34-03 relatif à l'exercice de l'activité des établissements de crédit et organismes assimilés et de leur contrôle. De par son appel public à l'épargne, Maroc Leasing est régie par le règlement général du Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières approuvé par l'arrêté du ministre de l'économie et des finances N°822-08 du 7 rabii II 1429 (14 avril 2008). Suite à son introduction en bourse, Maroc Leasing est soumise aux dispositions suivantes : Dahir n°1-07-09 du 28 rabii I 1428 (17 avril 2007) portant promulgation de la loi n°44-06 modifiant et complétant le dahir portant loi n°1-93-212 du 4 rabii II 1414 (21 Septembre 1993) relatif au

DRAFT

	Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières et aux informations exigées des personnes morales faisant appel public à l'épargne tel que modifié et complété par la loi n°23-01. • Dahir portant loi n°1-93-211 du 21 septembre 1993 relatif à la Bourse de Casablanca tel que modifié et complété par les lois n°34-96, 29-00 et 52 01 ; • Règlement Général de la Bourse de Casablanca approuvé par l'arrêté du Ministre de l'économie, des finances, de la privatisation et du tourisme n°1960-01 du 30 octobre 2001. Celui-ci a été modifié par l'amendement de juin 2004 entré en vigueur en novembre 2004 ; • Dahir portant loi n°1-96-246 du 9 janvier 1997 portant promulgation de loi n°35-96 relative à la création d'un dépositaire central et à l'institution d'un régime général de l'inscription en compte de certaines valeurs tel que modifié par la loi n°43-02 ; • Règlement Général du Dépositaire Central approuvé par l'Arrêté du ministre de l'économie et des finances n° 932-98 du 16 avril 1998 et amendé par l'Arrêté du Ministre de l'Economie, des finances, de la privatisation et du tourisme n°1961-01 du 30 octobre 2001 ; • Dahir n°1-04-21 du 21 avril 2004 portant promulgation de la loi n°26-03 relative aux offres publiques sur le marché boursier ; • Règlement général du CDVM tel que approuvé par l'arrêté du Ministre de l'Economie et des Finances n°822/08 du 14 avril 2008.
Tribunal compétent en cas de litige	Tribunal de commerce de Casablanca
Régime fiscal	La société Maroc Leasing est régie par le régime fiscal en application pour les sociétés de crédit bail : • Impôt sur les bénéfices 35% • TVA (Sociétés de financement) 20%

DRAFT

II. Renseignements sur le capital de la Société

Capital social

Le capital social de Maroc Leasing s'élève au 31 octobre 2009 à 277.676.800 Dh, divisé en 2.776.768 actions, entièrement libérées et d'une valeur nominale de 100 dirhams chacune.

Evolution du capital social

La société a été constituée en 1965 sous forme de société anonyme au capital de 5.000.000 Dh. Depuis, les actionnaires ont procédé à plusieurs augmentations de capital. Le détail des opérations réalisées depuis 1997 est présenté dans le tableau suivant :

Année	Nature de l'opération	Capital avant l'opération	Montant (Dh) de l'augmentation de capital	Nombre d'actions crées	Prix par action en Dh	Valeur nominale en Dh	Capital Social (Dh) après augmentation du capital	Nombre d'actions après l'opération
1997	Introduction en Bourse de 20% du capital	84.000.000	21.266.000	212.660	230	100	105.266.000	1.052.660
1997	Augmentation de Capital réservée au personnel	105.266.000	1.064.000	10.640	196	100	106.330.000	1.063.300
1999	Augmentation du Capital par incorporation de réserves	106.330.000	26.582.500	265.825	0	100	132.912.500	1.329.125
1999	Augmentation de Capital par apport en numéraire	132.912.500	26.582.500	265.825	250	100	159.495.000	1.594.950
2009	Augmentation de Capital par apport en nature	159.495.000	333.438.182	1.181.818	282,14	100	277.676.800	2.776.768

Source : Maroc Leasing

La Société a été constituée initialement par la Banque de Paris et des Pays-Bas et la BNDE.

En 1997, la société est introduite en bourse par augmentation de capital d'un montant de 21,26 Mdh par apport en numéraire. Concomitamment à cette opération, une seconde augmentation de capital est réalisée pour un montant de 1,06 Mdh pour le compte des salariés de la Société.

Le 1er septembre 1999, deux augmentations de capital successives sont réalisées, l'une par incorporation de réserves et distribution d'actions nouvelles, l'autre par apport en numéraire pour des montants respectifs de 26,58 Mdh et 26,58 Mdh.

Le 30 septembre 2009, suite à la fusion absorption de Chaâbi Leasing, la société Maroc Leasing a procédé à l'augmentation de son capital par la création de 2 776 768 actions nouvelles d'une valeur unitaire de 282,14 dh en rétribution de l'apport d'actif net de la société Chaâbi Leasing évalué à 333,4 Mdh.

DRAFT

Evolution de l'actionnariat

	2002		2003		2004		2005
Actionnaires	Nb actions	% du k	Nb actions	% du k	Nb actions	% du k	Nb actions
BNDE	1 145 056	71,8%	-	0,0%	-	0,0%	
BCP	-	0,0%	-	0,0%	-	0,0%	-
FIPAR HOLDING	57 605	3,6%	57 605	3,6%	24 005	1,5%	-
TAIC	-	0,0%	-	0,0%	-	0,0%	159 495
CDG	78 944	5,0%	1 224 000	76,7%	1 242 630	77,9%	1 102 057
FLOTTANT	313 345	19,6%	313 345	19,6%	328 315	20,6%	333 398
TOTAL	**1 594 950**	**100%**	**1 594 950**	**100%**	**1 594 950**	**100%**	**1 594 950**

	2002		2003		2004		2005		2006	
Actionnaires	Nb actions	% du k	Nb actions	% du k	Nb actions	% du k	Nb actions	% du k	Nb actions	% du k
BNDE	1 145 056	71,8%	-	0,0%	-	0,0%		0,0%		0,0%
BCP	-	0,0%	-	0,0%	-	0,0%	-	0,0%	-	0,0%
FIPAR HOLDING	57 605	3,6%	57 605	3,6%	24 005	1,5%	-	0,0%		0,0%
TAIC	-	0,0%	-	0,0%	-	0,0%	159 495	10,0%	159 495	10,0%
CDG	78 944	5,0%	1 224 000	76,7%	1 242 630	77,9%	1 102 057	69,1%	1 102 057	69,1%
FLOTTANT	313 345	19,6%	313 345	19,6%	328 315	20,6%	333 398	20,9%	333 398	20,9%
TOTAL	**1 594 950**	**100%**	**1 594 950**	**100%**	**1 594 950**	**100%**	**1 594 950**	**100%**	**1 594 950**	**100%**

	2007		2008		30-juin-09		30-sept.-09	
Actionnaires	Nb actions	% du k	Nb actions	% du k	Nb actions	% du k	Nb actions	% du k
BNDE	-	0,0%	-	0,0%	-	0,0%		0,0%
BCP	-	0,0%	-	0,0%	-	0,0%	1 181 818	42,6%
FIPAR HOLDING	-	0,0%	-	0,0%	-	0,0%		0,0%
TAIC	159 495	10,0%	159 495	10,0%	159 495	10,0%	159 495	5,7%
CDG	1 102 057	69,1%	1 132 834(*)	71,0%	1 147 934(**)	72,0%	1 147 934	41,3%
FLOTTANT	333 398	20,9%	302 621	19,0%	287 521	18,0%	287 521	10,4%
TOTAL	**1 594 950**	**100%**	**1 594 950**	**100%**	**1 594 950**	**100%**	**2 776 768**	**100%**

(*) Intègre la part SCR
(**) Intègre la part SCR et 15100 titres inscrits dans le portefeuille de placement de la CDG
Source : Maroc Leasing

En 2003, la structure de l'actionnariat de Maroc Leasing a connu un changement majeur, marqué par la sortie de la Banque Nationale de Développement Economique (BNDE) et le renforcement de la CDG dans le capital de l'entreprise suite à l'acquisition des actions cédées par l'actionnaire sortant. Ainsi, au cours de l'année 2003, la CDG a acquis le 26 mai 2003, dans un premier temps, 736 450 titres auprès de la BNDE au prix de 75 dh par action franchissant le seuil des 50%. Dans un deuxième temps, la CDG a acquis, le 29 décembre 2003, 408 606 actions auprès de la BNDE au prix de 85,5 dh par action franchissant ainsi le seuil des 66,66%.

Par ailleurs, au cours de l'année 2004, Fipar Holding a procédé, en plusieurs cessions en bourse, à la vente de 33 600 titres. Ces transactions se sont effectuées au prix du marché.

Au premier semestre 2005, Fipar Holding a cédé en bourse la totalité des titres encore en sa possession, à savoir 24 005 titres.

En juillet 2005, The Arab Investment Company, société saoudienne d'investissement, est entrée dans le capital de Maroc Leasing à hauteur de 10%. L'acquisition s'est faite auprès de la CDG au prix de 270 dhs par action.

DRAFT

Enfin, la CDG a acquis en bourse courant juillet-août 2005, 18 922 titres de la Société à un cours compris entre 270dh et 255dh par action. Suite à ces acquisitions, la CDG détient alors 69,1% actions de la Société.

Aucune opération de prise de participation par ces deux actionnaires de référence (CDG et TAIC) n'a eu lieu depuis 2005.

Structure de l'actionnariat au 30 juin 2009

Au 30 juin 2009, la ventilation du capital de Maroc Leasing se présente comme suit :

Actionnaires	Adresses	Nb d'actions détenues	% de capital	Nb de droits de vote détenus	% Droits de vote
CDG*	Place Moulay El Hassan Rabat	1.147.934	72,0%	1.147.934	72,0%
TAIC**	Riyadh-Saudi Arabia	159.495	10,0%	159.495	10,0%
Flottant en Bourse		287.521	18,0%	302.562	18,0%
Total		**1.594.950**	**100,0%**	**1.594.950**	**100,0%**

* Intégrant la participation de 1,93% de la SCR
** The Arab Investment Compagny
Source : Maroc Leasing

Au 30 juin 2009, 82,0% du capital social de la Société est réparti entre le groupe CDG (integrant 1,93% détenus en direct par la SCR) et TAIC. Le reliquat, soit 18,0% du capital social de la Société constitue le flottant en bourse.

Structure de l'actionnariat au 30 septembre 2009

Au 30 septembre 2009, suite à la réalisation de l'augmentation de capital, l'actionnariat de la Société se présente comme suit :

Actionnaires	Avant l'opération			Après l'opération		
	Nb. De titres	% du capital	% des droits de vote	Nb. de titres	% du capital	% des droits de vote
CDG[18]	1.147.934	72,0%	72,0%	1.147.934	41,3%	41,3%
TAIC	159 495	10,0%	10,0%	159 495	5,7%	5,7%
Flottant	287.521	18,0%	18,0%	287.521	10,4%	10,4%
BCP	-	-	-	1 181 818	42,6%	42,6%
Total	**1 594 950**	**100%**	**100%**	**2 776 768**	**100%**	**100%**

Présentation des actionnaires de référence de Maroc Leasing

Depuis le 30 septembre 2009, les actionnaires de référence de Maroc Leasing sont la BCP, la CDG et TAIC.

[18] La part CDG intègre la détention de la SCR (1,93%), filiale de réassurance de la CDG,dans Maroc Leasing

- The Arab Investment Company (TAIC)

Dénomination sociale	The Arab Investment Company
Siège social	King Abdul Aziz Road, BP. 4009, Riyad – 11491, Arabie Saoudite
Forme juridique	Société Anonyme
Téléphone / Fax	+966 1 4760601 / +966 1 4760514
Adresse électronique	www.taic.com
Date de constitution	1974
Objet social	TAIC a pour objectif premier d'investir des fonds de manière à soutenir et développer l'économie arabe. Pour atteindre cet objectif, TAIC poursuit ses activités dans deux secteurs clés : • Prise de participation dans les entreprises agricoles, industrielles et de services qui répondent à des projets suivant des critères de viabilité économique ; • Les services bancaires destinés aux entreprises des deux secteurs public et privé à l'intérieur et en dehors des pays arabes.

La société The Arab Investment Company (TAIC) est une société anonyme établie en 1974 et appartenant à 17 Etats arabes avec un capital autorisé de USD 800 millions et un capital versé de USD 600 millions. TAIC bénéficie de tous les privilèges et concessions prévus par les autorités nationales et les codes d'investissement étrangers des pays actionnaires.

TAIC présente la structure d'actionnariat pays suivante :

Pays	Montant K USD	%
L'Arabie Saoudite	94 066	15,68%
Le Koweït	94 066	15,68%
Le Soudan	16 066	2,68%
L'Egypte	41 807	6,97%
Le Qatar	49 158	8,19%
Les Emirats Arabes Unis (Abou Dhabi)	94 066	15,68%
Le Barheïn	10 259	1,71%
La Syrie	41 807	6,97%
L'Iraq	62 903	10,48%
La Jordanie	1 934	0,32%
La Tunisie	10 259	1,71%
Le Maroc	10 259	1,71%
La Lybie	41 807	6,97%
Le Sultanat d'Oman	10 259	1,71%
Le Yémen	1 934	0,32%
Le Liban	9 675	1,61%
L'Algérie	9 675	1,61%
Total	**600 000**	**100%**

Source : TAIC

DRAFT

Les chiffres clés 2008 se présentent comme suit :

- Total bilan : US $ 3 533 millions
- Résultat d'exploitation : US $ 72,4 millions
- Résultat net : US $ 42,4 millions

Pactes d'actionnaires

Un pacte d'actionnaires a été signé le 30 septembre 2009 entre la Baqnue Centrale Populaire et la CDG et ce, afin de préserver la stabilité et la cohésion du capital de la Société (Post rapprochement stratégique avec Chaâbi Leasing) et de permettre de mener dans l'intérêt de Maroc Leasing, une politique de développement cohérente.

Le pacte d'actionnaires a pour objet de définir les termes et les conditions de participation du Groupe Banque Populaire et de la CDG aux organes de gestion de la Société, de régir leurs relations au sein de la Société et de fixer les droits et obligations attachés à leur qualité d'actionnaires.

Le pacte d'actionnaires contient notamment :

- Des stipulations relatives à la gouvernance d'entreprise notamment en matière de Direction Générale et de composition des différents comités ;
- Des stipulations en matière de cession des titres de la société détenus par les signataires du pacte.

Nantissement d'actions et d'actifs :

A ce jour, les actions de Maroc Leasing détenues par la CDG et la BCP ne font l'objet d'aucun nantissement. Par ailleurs, la Société n'a donné aucun nantissement d'actif.

Intention des actionnaires

A ce jour, les actionnaires contrôlant le capital de la Société n'ont pas l'intention d'effectuer des opérations significatives sur le capital de la Société.

Restriction en matière de négociabilité

Il n'existe aucune restriction en matière de négociabilité visant les actions de la Société conformément au Dahir portant loi n° 1-93-211 du 21 septembre 1993 relatif à la Bourse de Casablanca et à la loi n° 17-95 relative aux sociétés anonymes, telle que modifiée et complétée par la loi n° 20-05.

Déclaration de franchissement de seuil

Les actionnaires de la Société sont tenus de déclarer aux organismes concernés certains franchissements de seuils conformément aux dispositions des articles 68 ter et 68 quater du Dahir portant loi n° 1-93-211 relatif à la Bourse des Valeurs de Casablanca tel que modifié et complété.

L'article 68 ter prévoit que « toute personne physique ou morale qui vient à posséder plus du vingtième, du dixième, du cinquième, du tiers, de la moitié ou des deux tiers du capital ou des droits de vote d'une société ayant son siège au Maroc et dont les actions sont cotées à la Bourse des Valeurs, informe cette société ainsi que le Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières et la société gestionnaire, dans un délai de 5 jours ouvrables à compter de la date

de franchissement de l'un de ces seuils de participation, du nombre total des actions de la société qu'elle possède, ainsi que du nombre de titres donnant à terme accès au capital et aux droits de vote qui y sont rattachés. Elle informe en outre dans les mêmes délais le Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières des objectifs qu'elle a l'intention de poursuivre au cours des 12 mois qui suivent lesdits franchissements de seuils ».

L'article 68 quater prévoit que « toute personne physique ou morale possédant plus du vingtième, du dixième, du cinquième, du tiers, de la moitié ou des deux tiers du capital ou des droits de vote d'une société ayant son siège au Maroc et dont les actions sont inscrites à la cote de la Bourse des Valeurs, et qui vient à céder tout ou partie de ses actions ou de ses droits de vote, doit en informer cette société ainsi que le Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières et la société gestionnaire dans les mêmes conditions que celles visées à l'article 68 ter, s'il franchit à la baisse l'un de ces seuils de participation ».

Dans chaque déclaration visée ci-dessus, le déclarant devra certifier que la déclaration faite comprend bien toutes les actions ou les droits de vote détenus ou possédés. Il devra également indiquer la ou les dates d'acquisition ou de cession de ces actions.

Politique de distribution de dividendes

D'après l'article 41 des statuts de la Société :

- Les produits de la Société, constatés par l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux et des charges sociales, de tous amortissements de l'actif et de toutes provisions jugées utiles par le Conseil d'Administration, constituent les bénéfices nets ou les pertes de l'exercice ;
- Il est fait sur les bénéfices nets, diminués le cas échéant des pertes antérieures, un prélèvement de cinq pour cent (5%) affecté à la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le montant de la réserve excède le dixième du capital social. Il reprend son cours, lorsque pour une cause quelconque, la réserve est descendue au dessous de ce dixième ;
- Le solde est attribué aux actionnaires sous forme de dividendes ;
- Toutefois, sur la proposition de Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire, peut décider le prélèvement, sur la portion revenant aux actionnaires à titre de dividendes, des sommes qu'elle juge convenable de fixer, soit pour être reportées à nouveau sur l'exercice suivant, soit pour être portées à un ou plusieurs fonds de réserves facultatives ;
- De plus, BAM, peut en cas d'inobservation par la société des dispositions des articles 45,50 et 51 de la loi n°34-03 et des textes pris pour leur application, interdire ou limiter la distribution de dividendes aux actionnaires ;
- L'Assemblée Générale ou, à son défaut, le Conseil d'Administration, fixe les modalités de mise en paiement des dividendes. Cette mise en paiement doit avoir lieu dans un délai maximum de neuf mois après la clôture de l'exercice, sauf prolongation de ce délai par ordonnance du Président du Tribunal, statuant en référé, à la demande du Conseil d'Administration ;
- Si les actions sont grevées d'un usufruit, les dividendes sont dus à l'usufruitier ; toutefois, le produit de la distribution de réserves, hors le report à nouveau, est attribué au nu propriétaire ;
- Les dividendes non perçus cinq ans après la date de leur mise en paiement sont prescrits au profit de la société.

DRAFT

Dividendes payés au cours des trois derniers exercices

Sur la période 2006 à 2008, le détail des distributions de dividendes se présente comme suit :

	2006	2007	2008
Résultat net (en Dh)	44 388 258,58	50 557 690,50	64 794 577,15
Dividendes distribués en n+1 (en Dh)	19 139 400,00	23 924 250,00	31 899 000,00
Taux de distribution (en %)	43,12%	47,32%	49,23%
Dividendes par action (en Dh)	12	15	20

Source : Maroc Leasing

Au titre de l'exercice 2005, les dividendes distribués en 2006 s'élèvent à 19 Mdh soit un taux de distribution de 43%.

Au titre de l'exercice 2006, les dividendes distribués en 2007 s'élèvent à 24 Mdh soit un taux de distribution de 47%.

Au titre de l'exercice 2007, les dividendes distribués en 2008 s'élèvent à 32 Mdh soit un taux de distribution de 49%.

Depuis l'apurement de la situation de Maroc Leasing en 2005, la Société s'est donné pour objectif de distribuer 50% de son résultat.

III. Marché des titres de Maroc Leasing

Emission de BSF

Au 31 décembre 2008, la société dispose d'un encours de trois lignes de Bons de Sociétés de Financement (BSF) à échoir de 470 millions de dirhams, soit 4 700 titres au nominal unitaire de 100 000 dirhams. Les caractéristiques de ces lignes se présentent comme suit :

Ligne	Montant (en Kdh)	Taux d'intérêt en %	Date de jouissance	Mode d'amort	Fréquence des intérêts	Date d'échéance	Maturité
BSF 1	50 300	4,58	29/09/2005	In fine	Annuelle	29/09/2009	4 ans
BSF 2	31 000	4,85	29/09/2005	In fine	Annuelle	29/09/2010	5 ans
BSF 3	150 000	4,48	02/02/2006	In fine	Annuelle	02/02/2010	4 ans

Source : Maroc Leasing

Emprunt obligataire

Maroc Leasing a contracté en 2004 un emprunt obligataire. Les caractéristiques des titres émis ainsi que l'échéancier des remboursements se présentent comme suit :

Jouissance	échéance	Montant émis (en Kdh)	Maturités (Années)	Taux Facial
23/11/2004	23/11/2009	300 000	5	5,01%
Total (Kdh)		**300 000**		

Source : Maroc Leasing

Jouissance	Date anniversaire	Remboursement (en KDH)	Encours à échoir (en KDH)

DRAFT

23/11/2004	23/11/2005	60 000	240 000
23/11/2004	23/11/2006	60 000	180 000
23/11/2004	23/11/2007	60 000	120 000
23/11/2004	23/11/2008	60 000	60 000
23/11/2004	23/11/2009	60 000	0

Source : Maroc Leasing

Caractéristiques des actions Maroc Leasing :

Secteur	Sociétés de Financement & Autre Activités Financières
Libellé	Maroc Leasing
Ticker	MLE
Code ISIN	MA0000010035
Compartiment	Premier compartiment (Marché principal)
Mode de cotation	Continu
Date de première cotation	27 février 1997

Source : Bourse de Casablanca

Indicateurs boursiers du titre Maroc Leasing sur la période allant du 1 octobre 2008 au 30 septembre 2009

Cours le plus haut	423,9	Nombre de jours de bourse	219
Cours le plus bas	258,1	Taux de cotation	87,6%
Cours moyen	354,7	V.L.T[19]	42,46%
Coefficient de liquidité	20,1%	V.C.T[20]	23,51%

Source : CDG Capital

Evolution du cours boursier du titre Maroc Leasing sur la période allant du 1 octobre 2008 au 30 septembre 2009

[19] Pour le calcul de la volatilité long terme, la période a été fixée à 250 jours.
[20] Pour le calcul de la volatilité court terme, nous avons retenu les 20 derniers jours de bourse allant du 28 août 2009 au 30 septembre 2009.

DRAFT

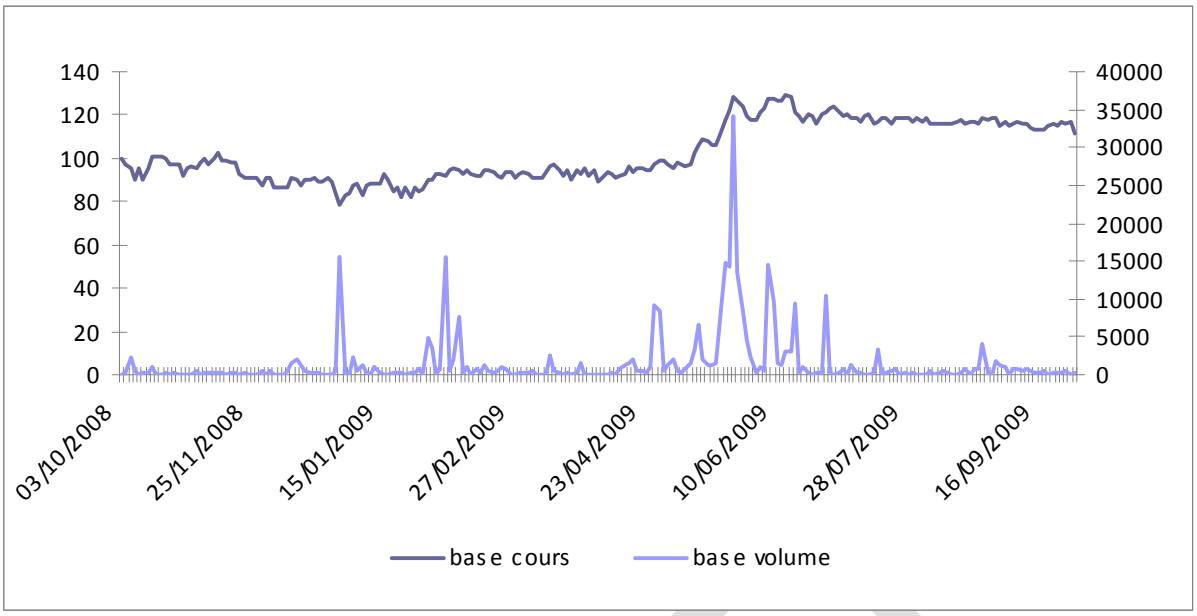

Source : Bourse de Casablanca

Evolution mensuelle des indicateurs boursiers du titre Maroc Leasing sur la période allant du 1er octobre 2008 au 30 septembre 2009

Evolution mensuelle	Oct 08	Nov 08	Dec 08	Janv 09	Fev 09	Mars 09
Cours le plus haut	331,90	338,00	300,00	305,00	315,00	319,00
Cours le plus bas	295,05	287,00	258,05	270,05	295,00	296,00
Cours moyen	317,66	314,91	290,38	284,57	305,50	306,58
Nombre de titres échangés	6 634	2 840	29 588	16 375	42 914	7 933
Nombre de jours traités	19	14	18	20	20	17

Source : CDG Capital

Evolution mensuelle	Avril 09	Mai 09	Juin 09	Juil 09	Août 09	Sept 09
Cours le plus haut	319,00	421,90	423,95	395,95	390,00	384,70
Cours le plus bas	294,00	313,50	380,00	380,00	380,00	368,00
Cours moyen	307,78	353,22	402,00	385,00	384,04	377,74
Nombre de titres échangés	20 057	114 064	55 982	7 476	10 210	7 215
Nombre de jours traités	15	20	22	18	18	18

Source : CDG Capital

IV. Notation

A ce jour Maroc Leasing n'a fait l'objet d'aucune notation.

V. Assemblées des actionnaires

Dispositions statutaires

L'article 28 des Statuts stipule que l'Assemblée générale se compose de tous les actionnaires et que ses décisions s'imposent à tous même aux absents, incapables, opposants ou privés de droit de vote.

DRAFT

Selon l'article 29, les Assemblées sont convoquées par le Conseil d'Administration. Elles peuvent être également convoquées :

- Par les Commissaires aux Comptes, qui ne peuvent y procéder qu'après avoir vainement requis sa convocation par le Conseil d'Administration ;
- Par le ou les liquidateurs en cas de dissolution de la société et pendant la période de liquidation ;
- Par un mandataire désigné par le Président du Tribunal statuant en référé, à la demande soit de tout intéressé en cas d'urgence, soit d'un ou plusieurs actionnaires réunissant au moins le dixième du capital social.

Les convocations, intégrant l'ordre du jour et le texte de projet de résolutions, sont faites trente (30) jours au moins avant la date de l'Assemblée, soit au moyen d'un avis inséré dans un journal d'annonces légales et au Bulletin Officiel, soit par lettre recommandée avec accusé de réception adressé à chacun des actionnaires si les actions sont nominatives.

Un ou plusieurs actionnaires, représentant au moins cinq pour cent (5%) du capital social peuvent requérir, au moins vingt jours avant la date de l'Assemblée Générale, par lettre recommandée avec accusé de réception, l'inscription d'un ou plusieurs projets de résolutions à l'ordre du jour.

L'article 30 stipule que l'Assemblée Générale se compose de tous les actionnaires, quel que soit le nombre de leurs actions. Un actionnaire peut se faire représenter par un autre actionnaire, ou par son tuteur, par son conjoint ou par un ascendant ou descendant, sans qu'il soit nécessaire que ces derniers soient personnellement actionnaires.

Les actionnaires, s'ils sont titulaires d'actions nominatives, peuvent assister à l'Assemblée générale sur simple justification de leur identité, à condition soit d'être inscrits sur les registres sociaux cinq jours au moins avant l'Assemblée.

L'article 30 stipule que chaque actionnaire a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

L'article 34 stipule que pour délibérer valablement, l'Assemblée Générale Ordinaire doit réunir le quart, au moins, des actions ayant le droit de vote; si elle ne réunit pas ce quorum, une nouvelle Assemblée est convoquée valablement dans un délai de 15 jours francs, pour laquelle aucun quorum n'est requis.

Dans les Assemblées Générales Ordinaires, les délibérations sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés.

L'article 37 stipule que l'Assemblée Générale Extraordinaire n'est régulièrement constituée et ne peut valablement délibérer que si elle est composée d'un nombre d'actionnaires représentant au moins, sur première convocation, la moitié et sur deuxième convocation le quart des actions ayant le droit de vote.

A défaut de réunir le quorum du quart, cette deuxième Assemblée peut être prorogée à une date ultérieure de deux mois au plus à partir du jour auquel elle avait été convoquée et se tenir valablement avec la présence ou la représentation d'un nombre d'actionnaires représentant le quart au moins des actions ayant droit de vote.

Dans les Assemblées Générales Extraordinaires, les délibérations sont prises à la majorité des deux tiers des voix des actionnaires présents ou représentés.

DRAFT

VI. Conseil d'Administration

Suite à la fusion absorption et conformément au pacte d'actionnaires le Conseil d'Administration de la Société comprend dix (10) membres, nommés pour une durée de six (6) ans :

- quatre (4) administrateurs seront désignés par la CDG ;
- quatre (4) administrateurs seront désignés par la BCP ;
- TAIC disposera du droit de proposer la désignation d'un (1) administrateur ; et
- un (1) membre indépendant choisi en considération de sa réputation, de son ethique et de son expérience sera proposé d'un commun accord entre la CDG et la BCP.

La présidence du Conseil d'Administration sera exercée par l'un des membres du Conseil d'Administration désignés sur proposition de la CDG.

La BCP a la faculté de demander la révocation pour juste motif du Président du Conseil d'Administration et chaque Partie s'engage alors à faire le nécessaire en vue de cette révocation notamment à voter en sa faveur.La voix du président ne sera pas prépondérante en cas de partage des voix au sein du Conseil d'Administration.

Modalités de convocation

- Les membres du Conseil d'Administration sont convoqués par écrit avec un préavis de quinze (15) jours, sauf renonciation à ce délai, étant précisé que le Conseil pourra se réunir avec un préavis minimal de deux (2) jours ouvrés en cas d'urgence si tous les membres sont présents ou représentés.
- Obligation pour le Président du Conseil d'Administration de convoquer le Conseil d'Administration à la demande d'au moins un administrateur sur l'ordre du jour déterminé dans ladite demande.

Quorum

Aucune réunion du Conseil d'Administration ne pourra se tenir si ne sont pas présents au moins deux administrateurs désignés sur proposition de la CDG et deux administrateurs désignés sur proposition de la BCP. Si le Conseil d'Administration ne peut statuer en raison du fait qu'une des deux Parties n'est pas représentée par deux personnes au moins à cette réunion, une seconde réunion du Conseil sur le même ordre du jour sera convoquée dans un délai de huit (8) jours au moins. Au cours de cette deuxième réunion, le Conseil d'Administration pourra valablement délibérer si la moitié au moins de ses membres sont effectivement présents sans autres conditions de quorum.

Règles de majorité

Toutes les décisions seront prises à la majorité simple des membres présents ou représentés, à l'exception des Décisions Essentielles[21] qui seront prises à la majorité qualifiée (c'est-à-dire une majorité simple des membres présents ou représentés comprenant le vote positif d'au moins deux (2) des membres désignés sur proposition de la CDG et deux (2) des membres désignés sur proposition de la BCP).

[21] Il s'agit de décisions portant sur des éléments non prévus dans le budget annuel et notamment sur des opérations d'investissement/de désinvestissement, des dépenses et des décisions portant sur toute modification statutaire.

DRAFT

Pour toute les résolutions du Conseil d'Administration autres que celles ayant pour objet l'adoption d'une Décision Essentielle, la CDG et la BCP s'engagent à se concerter en vue de voter dans le même sens lors du vote de la résolution concernée au Conseil d'Administration, étant précisé qu'en l'absence de concertation, les résolutions au Conseil d'Administration seront prises selon les règles de majorité et de quorum légales.

Depuis le 30 septembre 2009, le Conseil d'Administration est composé comme suit :

Fonction	Nom	Date de nomination	Expiration du Mandat
Président	Ali HARRAJ	Janvier 2004	AGO statuant sur les comptes au 31 décembre 2009
Administrateurs[22]	**Caisse de Dépôt et de gestion**, représentée par M. Mustapha LAHBOUBI	Janvier 2004	AGO statuant sur les comptes au 31 décembre 2009
	Banque Centrale Populaire représentée par M. Mohamed BELGHAZI	Septembre 2009	AGO statuant sur les comptes au 31 décembre 2014
	M. Fouad BENADADA	Septembre 2009	AGO statuant sur les comptes au 31 décembre 2014
	Monsieur Aomar YIDAR	Septembre 2009	AGO statuant sur les comptes au 31 décembre 2014
	Monsieur Laidi EL WARDI	Septembre 2009	AGO statuant sur les comptes au 31 décembre 2014
	Monsieur Rachid AGOUMI	Septembre 2009	AGO statuant sur les comptes au 31 décembre 2014
	Monsieur Hassan BOUBRIK	Septembre 2009	AGO statuant sur les comptes au 31 décembre 2014
	The Arab Investment Company, représentée par M. Zied ARFAOUI.	Mai 2006	AGO statuant sur les comptes au 31 décembre 2011

DRAFT

[22] Conformément au pacte d'actionnaires à signer entre les deux actionnaires de référence, un dixième administrateur, dit administrateur indépendant, devra être désigné.

VII. Organes de direction

VII.1. Organigramme de Maroc Leasing à fin octobre 2009

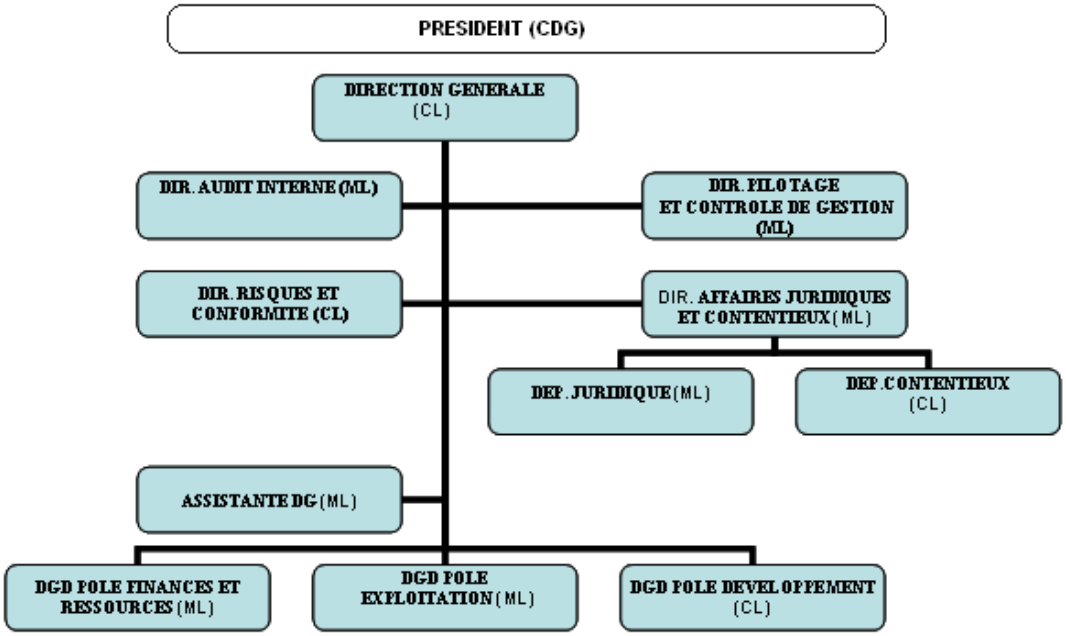

DRAFT

NB : Les sigles ML et CL correspondent à la provenance du dirigeant (ML pour un dirigent ex Maroc Leasing et CL pour un dirigeant ex Chaabi Leasing).

VII.2. CV des principaux dirigeants

M. Ali HARRAJ (50 ans), Président

M. HARRAJ est ingénieur de l'Ecole Centrale de Paris, lauréat de l'Institut Européen d'Administration des Affaires (INSEAD) et diplômé de l'institut français du pétrole (IFP). En 1981, M. HARRAJ débute sa carrière à l'Office National de Recherches et d'Exploitation Pétrolières (ONAREP) en qualité de Chef du Département Production. En 1988, il occupe le poste de Directeur Général du Groupe Univers Motors. En Février 2002, il intègre le groupe de la Caisse de Dépôt et de Gestion (CDG) en qualité de Directeur Général de la Loterie Nationale.

En avril 2003, M. HARRAJ est nommé Directeur Général de la Banque Nationale pour le Développement Economique (BNDE). Il a été nommé Président Directeur Général de Maroc Leasing le 9 janvier 2004.

En mars 2006, M. HARRAJ a été nommé Secrétaire Général de la Caisse de Dépôt et de Gestion tout en conservant son poste de Président Directeur Général de Maroc Leasing.

Mandats de M. Harraj au 31 Octobre 2009 :

Société	Fonction
Caisse Marocaine des Marchés	Membre du CA
Société Centrale de Réassurance	Membre du CA
Loterie Nationale	Vice président du CA
CDG Développement	Membre du CA
Consortium Maroco-Kowetien de Développement	Membre du CA représentant de la CDG
Fipar International	Membre du CA
Teck Capital Management	Membre du CA
Fipar Holding	Membre du CA
CDG Capital	Membre du CA
Sofac	Président
Maroc Leasing	Président

M. Aziz BOUTALEB (39 ans), Directeur Général

M. BOUTALEB est diplômé de l'Institut des Hautes Etudes de Management (HEM).

M. BOUTALEB a été successivement Responsable Commercial au sein de Maghrebail, Directeur des ventes chez BAVARIA MOTORS (Groupe Univers Motors), Directeur Commercial, membre du Directoire de Chaâbi Leasing et est depuis juin 2007, Président du Directoire de Chaâbi Leasing.

M. Youssef AMMOR (44 ans), Directeur Général Délégué en charge du Pôle Finances et Ressources

Lauréat de l'Institut Supérieur de Commerce et d'Administration des Entreprises (ISCAE), M. AMMOR est diplômé expert comptable mémorialiste, titulaire du Certificat Supérieur de Révision Comptable. Il est également titulaire d'un MBA de l'Ecole des Mines de Paris.

M. AMMOR a été successivement auditeur chez le cabinet d'audit AUDICOM, responsable comptable et financier de la Société de Bourse "Maroc Services Intermédiation" (M.S.I.N), Directeur de Mission au sein du cabinet d'Audit et de Conseil DAR AL KHIBRA, Directeur Financier à l'Entreprise Nouvelle Des Ponts et Chaussées (ENPC) et Directeur du Département Comptable de la BNDE.

DRAFT

Il intègre Maroc Leasing en tant que Directeur Administratif et Financier en Avril 2004. M. AMMOR a été nommé directeur délégué en charge du Pôle Finances et Ressources.

M. Faîssal CHAHROUR (43 ans), Directeur Général Délégué en charge de l'Exploitation

M. CHAHROUR est diplômé de l'Ecole Supérieure de Commerce (Sup de Co) de Marrakech et de l'Institut des Techniques Bancaires. Il est également titulaire d'un MBA de l'Ecole Nationale des Ponts et Chaussées/Ecole Hassania des Travaux Publics.

M. CHAHROUR débute sa carrière au sein de ABN AMRO BANK en 1997. Il y occupe différentes fonctions notamment celle de responsable du Département Management Information System (MIS). De 2001 à 2004, il sera chargé d'affaires chez BMCI Leasing et aussi chargé de mission auprès du Secrétaire Général du Groupe BMCI.

Il a rejoint Maroc Leasing en tant que Chef du département Gestion des Risques en Juin 2004.

Depuis mars 2007, M. CHAHROUR occupe le poste de Directeur des Engagements et de l'Exploitation.

M. Mohamed LADID (45 ans), Directeur Général Délégué en charge du développement

M. LADID est diplômé de l'IHEE Casablanca et titulaire d'une maîtrise en Gestion et Administration des entreprises.

M. LADID a été successivement Attaché de direction auprès du Département Stratégie et contrôle de gestion au sein de WAFABANK, Fondé de pouvoir en charge de l'exploitation, de la Trésorerie et du Petit équipement au sein de MAGHREBAIL et Directeur de l'exploitation membre du Directoire au sein de Chaabi Leasing.

VIII. Gouvernement d'entreprise

VIII.1. Comités au 30 septembre 2009

Le pacte d'actionnaires prévoit la création de deux comités au sein du Conseil d'Administration :

- **Un comité d'audit** (4 membres dont 2 BCP et 2 CDG dont le Président du Comité) : l'objet du Comité d'Audit est, dans la limite des pouvoirs du Conseil d'administration, d'être un lieu d'échange et de concertation, dans le cadre duquel les Parties conviennent de faire prévaloir l'intérêt social de la Société. Le Comité d'Audit examine notamment, sans que cette liste soit limitative, toute question soulevée par le Conseil d'administration et est chargé des missions qui lui sont dévolues par les textes législatifs et réglementaires régissant les activités des établissements de crédit ; et
- **Un comité de rémunération et de sélection** (4 membres dont 2 BCP , dont le Président du Comité, et 2 CDG dont le Président du Comité) est chargé des missions qui lui sont dévolues par les textes législatifs et réglementaires régissant les activités des établissements de crédit, et donne également son avis sur les recrutements des cadre dirigeants ainsi que sur la fixation de leur rémunération, lorsque cette rémunération est supérieure à un seuil qui sera déterminé par le Conseil d'administration de la Société.

Rémunérations attribuées aux membres du Conseil d'Administration et aux principaux dirigeants :

DRAFT

Conformément aux dispositions de l'article 55 de la loi 17-95 relative aux sociétés anonymes, telle que modifiée et complétée par le Dahir n°1-08-18 du 23 mai 2008 portant promulgation de la Loi n°20-05, les membres du Conseil d'Administration ont perçu au titre des exercices 2006, 2007 et 2008 des jetons de présence d'un montant de 350 KDH, 420 KDH et 420 KDH respectivement.

Les salaires perçus par les directeurs de Maroc Leasing en 2008 totalisent un montant brut de 5,34 millions de dirhams.

Conventions entre Maroc Leasing, ses administrateurs et ses principaux dirigeants :

A ce jour, il n'existe aucune convention entre Maroc Leasing, ses administrateurs et ses principaux dirigeants.

Prêts accordés ou constitués en faveur des membres des organes d'administration et de direction :

Des prêts au logement et des crédits personnels ont été accordés aux directeurs. L'encours de ces prêts et crédits est de 6,3 millions de dirhams au 31 décembre 2008. Ces prêts et crédits sont accordés aux directeurs des Maroc Leasing aux conditions normales appliquées à l'ensemble du personnel de la société (conditions de marché).

Intéressement et participation du personnel :

A ce jour, il n'existe aucun schéma d'intéressement et de participation du personnel au capital de la société.

DRAFT

PARTIE XIII. ACTIVITE DE MAROC LEASING

DRAFT

I. Historique de la Société

Les principales étapes du développement de la Société sont les suivantes :

1965	Introduction du leasing au Maroc par la création de Maroc Leasing par la Banque de Paris et des Pays-Bas et la BNDE.
1997	Maroc Leasing est la première société de leasing introduite en bourse par augmentation de capital de 22,33 MDH (intégrant une part réservée aux salariés de l'entreprise (10 640 titres)) pour le porter à 106,33 Mdh, prime d'émission incluse. L'introduction en bourse a été effectuée à 130dh par action (96dh/action pour la part réservée aux salariés). Première émission de BSF (300 Mdh).
1999	Augmentation du capital de 53,16 MDH pour le porter à 159,49 Mdh.
2001	Chute de l'activité au second semestre résultant du désengagement de la BNDE et de problèmes de refinancement.
2002	Arrêt de l'activité à compter du mois de juillet.
2003	Prise de contrôle de Maroc Leasing par la CDG : Cession à la CDG de 72% du capital détenu par la BNDE. Développement de synergies entre Maroc Leasing et les différentes filiales de la CDG. Mise en conformité totale avec la circulaire n°19 de Bank Al Maghrib concernant les créances en souffrance et leur approvisionnement. Reprise de l'activité en octobre.
2004	Changement de forme juridique : - Passage de la S.A à Directoire et Conseil de Surveillance à la S.A à Conseil d'Administration et nomination d'un nouveau Président. Mise en place d'une nouvelle organisation. Lancement du plan de développement stratégique triennal 2004-2006 intégrant la refonte du système d'information. Lancement avec succès d'une émission obligataire portant sur un montant de 300 Mdh. Acquisition d'un nouveau siège social.
2005	Mise en production du système d'information Comptable (janvier). Mise en place du comité d'Audit. Sponsoring de plusieurs événements et salons professionnels. Signature d'une convention avec le Crédit Agricole portant sur la commercialisation d'un produit appelé « leasing vert » et consistant à diriger toute la clientèle intéressée par cette forme de financement vers Maroc Leasing en contrepartie d'une commission fixée entre les deux parties. Signature d'une convention avec DAR ADDAMAN dans le cadre de la mise à niveau de la Petite et Moyenne Entreprise. Par cette convention, Maroc Leasing obtient de Dar

DRAFT

	ADDAMAN une garantie (« Force ») portant sur 50% du crédit octroyé. Entrée dans le capital de Maroc Leasing de la société d'investissement saoudienne The Arab Investment Company (juillet). Lancement avec succès d'une émission de BSF portant sur un montant de 320 Mdh (septembre).
2006	Mise en production du système d'information Métier (EKIP) le 2 février 2006. Lancement avec succès d'une émission de BSF portant sur un montant de 150 Mdh (février). Finalisation de l'Outil de Scoring (mars 2006). Renforcement des synergies groupe avec la CDG notamment par le biais d'importantes opérations en crédit bail immobilier (CBI).
2007	Inauguration du nouveau siège de Maroc Leasing le 8 mars 2007. Adoption d'une nouvelle identité visuelle.
2008	Harmonisation du taux de TVA à l'entrée et à la sortie à 20%. Remboursement du crédit de TVA structurel engendré par le décalage entre le décaissement immédiat de la TVA par les sociétés de leasing et sa facturation dans les loyers sur la durée moyenne des contrats (48 mois)
2009	Fusion par absorption de la société Chaâbi Leasing.

Source : Maroc Leasing

II. Appartenance de la Société à un groupe

A partir du 30 septembre 2009, la société Maroc Leasing est contrôlée conjointement par la BCP et la CDG.

III. Filiales

A ce jour, la Société ne détient aucune filiale.

IV. Flux financiers entre la Société et la CDG

A ce jour, Maroc Leasing a contracté 8 lignes de crédit moyen terme auprès de la CDG pour un montant global de 143 567 Kdh.

Crédit	1	2	3	4	5	6	7	8
Montant (en Kdh)	17 136	30 829	20 577	6 899	7 696	33 432	16 000	11 000
Date de jouissance	13/10/2005	13/10/2005	13/10/2005	13/10/2005	25/11/2005	25/11/2005	25/11/2005	25/11/2005
Date d'échéance	13/10/2009	13/10/2010	13/10/2013	13/10/2015	25/11/2009	25/11/2010	25/11/2013	25/11/2015
Taux d'intérêt en %	4,55	4,73	5,17	5,41	4,56	4,74	5,17	5,41
Remboursement	Mensuel	Mensuel	Mensuel	Mensuel	Mensuel	Mensuel	Mensuel	Mensuel

Source : Maroc Leasing

L'encours de ces lignes au 30 octobre 2009 est de 47 156 Kdh.

La Société a octroyé à la CDG deux contrats de Leasing portant sur le financement de deux véhicules pour un encours au 30 octobre 2009 de 583 kdh. Ces contrats sont réalisés aux conditions de marché.

DRAFT

Par ailleurs, la société a en cours 52 contrats (portant sur du matériel roulant, de l'immobilier et des aménagements mobiliers) avec les filiales de la CDG d'un encours global de 70,6Mdh.

Enfin, la Société verse annuellement des dividendes à la CDG. Au titre des exercices 2005, 2006, 2007 et 2008, Maroc Leasing a versé à la CDG, les dividendes suivants :

	2006	2007	2008	2009
Dividendes en Dh	11 020 570,00	13 224 684,00	16 538 115,00	22 343 140,00

Source : CDG

A ce jour, Maroc Leasing a contracté trois lignes de crédit auprès de la BCP pour un montant global de 1 490 000 Kdh.

Crédit	1	2	3
Montant (en Kdh)	690 000	400 000	400 000
Encours restant dû au 31/10/2009 (en Kdh)	483 000	198 000	360 000
Date de jouissance	27/03/2007	26/12/2007	05/03/2009
Date 1ére échéance	05/07/2008	04/04/2008	04/06/2009
Date dernière échéance	05/04/2013	04/01/2013	04/03/2014
Taux d'intérêt en %	4.22%	4.64%	5.18%
Remboursement	trimestriel	trimestriel	Trimestriel

Source : Maroc Leasing

La Société n'a octroyé à la BCP aucun contrat de Leasing.

V. Activité de la Société

Les différents produits que propose Maroc Leasing sont :

- Le leasing mobilier : le leasing mobilier est un mode de financement à moyen terme de biens d'équipement mobiliers (matériels informatiques, véhicules, machines diverses), Le crédit - bailleur acquiert l'équipement en lieu et place du client (le locataire), et le lui remet en location sur une durée qui dépend de la nature du bien. Avec ce produit, la société cible principalement les Grandes Entreprises, PME/PMI, Professions libérales, Commerçants. Il est à noter que les particuliers ne sont pas éligibles au leasing mobilier.

Ce mode de financement a une durée qui s'échelonne entre 2 à 5 an.

- Le leasing immobilier : le leasing immobilier est un mode de financement à moyen ou long terme de biens immobiliers (terrains, bâtiments existants ou à construire), destiné essentiellement aux entreprises. Le crédit - bailleur acquiert le bien immobilier en lieu et place du client (le locataire), et le lui remet en location sur une durée qui dépend de la nature du bien. Avec ce produit, la Société cible les PME/PMI, les Grandes Entreprises, professions libérales.

L'usage du bien en CBI est strictement professionnel (commercial ou industriel) et la durée de ce financement de 8 à 12 ans.

DRAFT

- Le lease-back : (ou cession-bail) est la formule par laquelle une entreprise cède à la société de crédit-bail un bien mobilier ou immobilier dont elle est propriétaire pour conclure aussitôt avec elle un contrat de crédit-bail sur ce bien. Grâce au produit de la vente, l'entreprise dispose de fonds nouveaux, et continue - selon le principe même du crédit-bail - à utiliser son bien comme si elle en était toujours propriétaire. En bénéficie toute entreprise, quelque soit son secteur d'activité ou sa taille.

V.1. Répartition de la production de Maroc Leasing en fonction du type des segments.

Le tableau ci-dessous présente l'évolution de la production totale en fonction des segments :

(en Kdh)		2006	2007	Δ%	2008	Δ%	TCAM	30-juin-08	30-juin-09
Production totale	Nombre de dossiers	1 660	1 841	10,9%	1 984	7,8%	9,3%	943	950
	Montant global	1 281 725	1 681 963	31,2%	2 268 111	34,9%	33,1%	964 077	1 117 783
	Moyenne par dossier	772	914	18,3%	1 143	25,1%	21,7%	1 022	1 177
CBM	Nombre de dossiers	1 586	1 762	11,1%	1 915	8,7%	9,9%	910	924
	Montant global	1 008 242	1 219 369	20,9%	1 777 524	45,8%	32,8%	773 857	768 849
	Moyenne par dossier	636	692	8,9%	928	34,1%	20,8%	850	833
	Part dans la production	79,0%	72,0%	-7,9%	78,0%	8,1%	-0,2%	80,0%	69,0%
CBI	Nombre de dossiers	74	79	6,8%	69	-12,7%	-3,5%	33	26
	Montant global	273 483	462 593	69,2%	490 587	6,1%	33,9%	190 220	348 934
	Moyenne par dossier	3 696	5 856	58,5%	7 110	21,4%	38,7%	5 764	13 420
	Part dans la production	21,0%	28,0%	29,0%	22,0%	-21,4%	0,7%	20,0%	31,0%

Source : Maroc Leasing

En 2007, la production de Maroc Leasing affiche une croissance de 31,2% par rapport à 2006. En effet, la production a porté sur 1841 dossiers (+ 10,9%) totalisant 1 681 963 Kdh contre 1 281 725 Kdh en 2006. Cette croissance est due principalement à la hausse de la valeur des dossiers CBM et CBI combinée à l'augmentation du nombre de dossiers ouverts.

Il est à noter que la part de CBI a nettement augmenté entre 2006 et 2007 atteignant 463Mdh en 2007 contre 273Mdh en 2008 soit une hausse de 69.2%.

En 2008, la production de Maroc Leasing affiche une croissance de 34,09% par rapport à 2007. En effet, les opérations réalisées en 2008 portent sur 1984 dossiers (+ 7,77%) et ont engendré 2 268 111 Kdh contre 1 681 963 Kdh en 2007. Cette croissance est liée à (i) l'augmentation du nombre de contrats CBM (+8,68%) et surtout à (ii) l'augmentation du montant moyen par contrat (+34,13%).

Bien qu'en 2008 le nombre de contrats CBI réalisés soit en baisse, Maroc Leasing présente une augmentation de la production sur ce segment de +6,05% due à une augmentation du montant moyen des contrats CBI de 21,42%.

Sur la période, la production globale de Maroc Leasing affiche un taux de croissance annuel moyen de 33,03% ventilé de la façon suivante :

- Taux de croissance annuel moyen des CBM sur la période : 32,78% ;
- Taux de croissance annuel moyen des CBI sur la période : 33,93%.

Au 30 juin 2009, la production de Maroc Leasing augmente comparativement au 30 juin 2008 et ce du fait de l'effet combiné de l'augmentation du nombre de dossiers et de la hausse de la valeur moyenne par dossier. Cependant, cette hausse est essentiellement due à l'accroissement de la part CBI dans la production globale qui vient compenser un léger recul du

DRAFT

CBM dont la production diminue par rapport au 30 juin 2008 malgré la hausse du nombre de dossier et ce du fait de la baisse de la valeur moyenne par dossier.

V.2. Répartition de la production de Maroc Leasing en fonction du type de bien

Le tableau ci-dessous présente la répartition de la production de CBM en fonction du type d'équipement financé :

(en Kdh)	déc-06	% prod	déc-07	% prod	Δ%	déc-08	% prod	Δ%	TCAM	Juin-08	Juin-09
Machines et équip, Ind,	243 196	24,1%	210 834	17,3%	-13,3%	375 642	21,1%	78,2%	24,3%	186 676	178 760
Ord, matériel de bureau	71 291	7,1%	146 995	12,1%	106,2%	167 597	9,4%	14,0%	53,3%	67 172	132 204
Véhicules industriels	332 788	33,0%	422 127	34,6%	26,9%	659 544	37,1%	56,2%	40,8%	285 818	207 912
Voitures de tourisme	176 935	17,5%	185 912	15,2%	5,1%	211 935	11,9%	14,0%	9,4%	103 939	89 712
Matériel BTP	101 199	10,0%	176 629	14,5%	74,5%	295 798	16,6%	67,5%	71,0%	117 334	147 576
Divers[23]	82 833	8,2%	76 872	6,3%	-7,2%	67 009	3,8%	-12,8%	-10,1%	12 918	12 685
TOTAL CBM	**1 008 242**	**100,0%**	**1 219 369**	**100,0%**	**20,9%**	**1 777 524**	**100,0%**	**45,8%**	**32,8%**	**773 857**	**768 849**

Source : Maroc Leasing

En 2007, le segment CBM affiche une croissance de +20,9% essentiellement due aux croissances significatives des types d'équipements suivants :

- Ordinateurs, matériels de bureau : +106,2%
- Matériels BTP : +74,5%
- Véhicules industriels : +26,9%

Ces croissances sont atténuées par la régression des segments Divers (-7,2%) et machines et équipements industriels (-13,3%). Ces postes régressent principalement (i) du fait qu'il s'agit de matériel spécifique (en ce qui concerne le poste divers) hautement capitalistique et peu récurrent et (ii) du fait de la crise économique internationale ayant poussé les fournisseurs à baisser le prix des matériels industriels.

En 2007, le matériel roulant représente environ 50% de la production globale de Maroc Leasing en CBM avec 34,6% en véhicules industriels. Les Machines et équipements industriels représentent 21,13% et le matériel BTP 16,64%.

En 2008, le segment CBM affiche une croissance de +45,77% essentiellement due aux croissances significatives des types d'équipements suivants :

- Machines et équipements industriels : +78,17%
- Matériels BTP : +67,47%
- Véhicules industriels : +56,24%

Seul le segment Divers, regroupant les équipements du secteur médical, affiche une récession de l'activité avec -12,83%.

En 2008, le matériel roulant représente environ 50% de la production globale de Maroc Leasing en CBM avec 37,10% en véhicules industriels. Les Machines et équipements industriels représentent 21,13% et le matériel BTP 16,64%.

[23] La rubrique « divers » regroupe essentiellement le matériel médical.

DRAFT

Sur la période 2006-2008, le plus fort taux de croissance annuel moyen est à attribuer au type d'équipement pour le BTP avec 71%, suivi par le segment ordinateur et matériel de bureau avec 53,3%. Il est à noter une constante baisse du chiffre d'affaires du secteur divers avec un taux de croissance annuel moyen sur cette période de -10,1%.

Au 30 juin 2009, la production en CBM accuse un léger retard par rapport à la même période en 2008 passant de 774 Mdh à 768 Mdh et ce du fait de la valeur moyenne par dossier (cf. V.1) lié à la nouvelle répartition du portefeuille (recul du matériel roulant en faveur du matériel informatique).

Le tableau ci-dessous présente la répartition de la production de CBI en fonction du type d'équipement financé :

(Kdh)	déc-06	% prod	déc-07	% prod	Δ%	déc-08	Δ%	% prod	TCAM	30-juin-08	30-juin-09
Immeubles industriels	124 562	45,5%	3 000	0,6%	-97,6%	45 335	NS	9,2%	-39,7%	36 973	19 100
Magasins	60 728	22,2%	169 046	36,5%	178,4%	77 843	-54,0%	15,9%	13,2%	23 929	51 988
Immeubles de bureau	24 717	9,0%	227 225	49,1%	NS	117 297	-48,4%	23,9%	117,8%	31 220	181 428
Hôtels et loisirs	21 840	8,0%	4 630	1,0%	-78,8%	91 200	NS	18,6%	104,3%	36 200	0
Divers[24]	41 636	15,2%	58 692	12,7%	41,0%	158 911	170,8%	32,4%	95,4%	61 897	96 418
TOTAL CBI	**273 483**	**100,0%**	**462 593**	**100,0%**	**69,1%**	**490 587**	**6,1%**	**100,0%**	**33,9%**	**190 220**	**348 934**

Source : Maroc Leasing

En 2007, la production de CBI est de 462 593 Kdh en croissance de +69,1% essentiellement due à la croissance significative de +178,4% des magasins et biens Divers (+41%) à savoir les plateformes logistiques, cliniques, etc.

Ces financements (notamment les biens Divers) sont fortement capitalistiques.

En 2007, les biens financés de type Divers représentent 36,5% de la production totale CBI de Maroc Leasing avec 169 046 Kdh et les immeubles de bureau représentent 49,1% soit 227 225 Kdh.

En 2008, le segment CBI affiche un chiffre d'affaires de 490 587 Kdh et une croissance de +6,1% essentiellement due à la croissance significative de +170,8% des biens financés de Divers à savoir les plateformes logistiques, cliniques, etc. Cependant, Maroc Leasing accuse deux fortes baisses sur les biens financés pour les types magasins (-54%) et immeubles de bureau (-48,4%).

En 2008, les biens financés de type divers représentent 32,4% de la production totale CBI de Maroc Leasing avec 158 911Kdh de chiffre d'affaires. Ils sont suivis par les types immeubles de bureau avec 23,9% et hôtels et loisirs avec 18,6%.

Sur la période 2006-2008, le taux de croissance annuel moyen de la production totale CBI est de 33,9%.

Au 30 juin 2009, la production de CBI totalise les 349Mdh contre 190Mdh au 30 juin 2008 soit une hausse de 83,4%. Cette hausse est dûe principalement à l'augmentation des biens du type « immeubles de bureau » qui enregistrent une évolution de plus de 150Mdh.

[24] Le poste Divers comporte les plateformes logistiques, les établissements scolaires, les cliniques…

DRAFT

V.3. Répartition de la production CBM par secteur

Le tableau ci-dessous illustre la répartition de la production CBM de Maroc Leasing en fonction des secteurs financés :

(Kdh)	déc-06	% prod	déc-07	% prod	Δ%	déc-08	% prod	Δ%	TCAM	30-juin-08	30-juin-09
Services	282 672	28,0%	411 066	33,7%	45,4%	450 745	25,4%	9,7%	26,3%	215 806	217 670
Construction	181 142	18,0%	280 929	23,0%	55,1%	360 568	20,3%	28,3%	41,1%	175 790	117 427
Transports	155 657	15,4%	199 814	16,4%	28,4%	403 999	22,7%	102,2%	61,1%	148 254	158 695
Industrie	258 394	25,6%	184 547	15,1%	-28,6%	433 986	24,4%	135,2%	29,6%	192 491	199 561
Négoce	85 412	8,5%	65 623	5,4%	-23,2%	75 483	4,2%	15,0%	-6,0%	34 595	48 713
Agriculture, Pêche et aquaculture	44 965	4,5%	77 391	6,3%	72,1%	52 742	3,0%	-31,9%	8,3%	6 921	26 783
TOTAL CBM	**1 008 242**	**100%**	**1 219 369**	**100%**	**20,9%**	**1 777 524**	**100,0%**	**45,8%**	**32,8%**	**773 857**	**768 849**

Source : Maroc Leasing

En 2007, Maroc Leasing affiche une croissance de 20,9% passant de 1Gdh à 1,2Gdh. Cette croissance est principalement liée à la croissance significative sur les secteurs :

- Des constructions : +55,1%
- Des services : +45,4%

Pour 2007, plus de 80% des CBM accordés par Maroc Leasing concernent seulement 4 secteurs d'activité, à savoir : les services (33,7%), la construction (23%), les transports et communications (16,4%) et l'industrie (15,1%).

En 2008, Maroc Leasing affiche une croissance dans tous les secteurs excepté celui de l'agriculture, pêche et aquaculture, avec une récession de -31,9% par rapport à 2007. Deux secteurs présentent une croissance significative :

- L'industrie : +135,2%
- Les transports et communications : +102,2%

Pour 2008, plus de 90% des CBM accordés par Maroc Leasing concernent seulement 4 secteurs d'activité, à savoir : les services (25,4%), la construction (20,3%), les transports et communications (22,7%) et l'industrie (24,4%).

Il est à noter que le taux de croissance annuel moyen sur cette période 2006-2008 est satisfaisant. En effet, Maroc Leasing affiche un TCAM de 32,8% grâce notamment au secteur des transports et communications dont le Taux de croissance annuel moyen sur cette même période atteint 61,1%. Tous les secteurs présentent un TCAM positif excepté le secteur de négoce dont le taux de croissance annuel moyen est de -6,0%, affaibli par la récession de son activité en 2007.

Au 30 juin 2009, les CBM accordés ne représentent que 767Mdh contre 774Mdh à la même période en 2008 et servent à financer principalement les secteurs des services, de l'industrie et des transports.

V.4. Répartition de la production totale de Maroc Leasing en fonction du portefeuille client.

Le tableau ci-dessous exprime la production totale en fonction du portefeuille client de la société :

DRAFT

Répartition de la production totale en fonction du client													
	2006		2007			2008				30-juin-08		30-juin-09	
	Mdh	% prod	Mdh	% prod	Δ%	Mdh	% prod	Δ%	TCAM	Mdh	% prod	Mdh	% prod
PME/PMI	720 161	56,2%	941 639	56,0%	30,8%	1 602 110	70,6%	70,1%	49,2%	689 504	71,5%	659 438	59,0%
dont CBM	*557 441*	*55,3%*	*724 713*	*59,4%*	*30,0%*	*1 204 092*	*67,7%*	*66,1%*	*47,0%*	*525 301*	*67,9%*	*474 957*	*61,8%*
dont CBI	*162 720*	*59,5%*	*216 926*	*46,9%*	*33,3%*	*398 018*	*81,1%*	*83,5%*	*56,4%*	*164 203*	*86,3%*	*184 481*	*52,9%*
Groupes d'affaires nationaux	259 509	20,2%	350 767	20,9%	35,2%	323 761	14,3%	-7,7%	11,7%	138 539	14,4%	383 123	34,3%
dont CBM	*224 315*	*22,2%*	*254 063*	*20,8%*	*13,3%*	*292 659*	*16,5%*	*15,2%*	*14,2%*	*128 989*	*16,7%*	*225 008*	*29,3%*
dont CBI	*35 194*	*12,9%*	*96 704*	*20,9%*	*174,8%*	*31 102*	*6,3%*	*-67,8%*	*-6,0%*	*9 550*	*5,0%*	*158 114*	*45,3%*
Grandes entreprises Privées	108 542	8,5%	108 101	6,4%	-0,4%	190 664	8,4%	76,4%	32,5%	63 729	6,6%	41 841	3,7%
dont CBM	*99 035*	*9,8%*	*83 625*	*6,9%*	*-15,6%*	*141 918*	*8,0%*	*69,7%*	*19,7%*	*53 729*	*6,9%*	*40 571*	*5,3%*
dont CBI	*9 507*	*3,5%*	*24 476*	*5,3%*	*157,5%*	*48 746*	*9,9%*	*99,2%*	*126,4%*	*10 000*	*5,3%*	*1 270*	*0,4%*
Filiales groupe CDG	59 931	4,7%	112 965	6,7%	88,5%	12 219	0,5%	-89,2%	-54,8%	4 688	0,5%	1 340	0,1%
dont CBM	*8 812*	*0,9%*	*3 195*	*0,3%*	*-63,7%*	*4 640*	*0,3%*	*45,2%*	*-27,4%*	*3 363*	*0,4%*	*1 666*	*0,2%*
dont CBI	*51 119*	*18,7%*	*109 770*	*23,7%*	*114,7%*	*7 579*	*1,5%*	*-93,1%*	*-61,5%*	*1 325*	*0,7%*		*0,0%*
Autres	54 797	4,3%	101 209	6,0%	84,7%	86 627	3,8%	-14,4%	25,7%	39 971	4,1%	3 210	0,3%
dont CBM	*49 571*	*4,9%*	*91 617*	*7,5%*	*84,8%*	*84 487*	*4,8%*	*-7,8%*	*30,6%*	*37 831*	*4,9%*	*3 210*	*0,4%*
dont CBI	*5 226*	*1,9%*	*9 592*	*2,1%*	*83,5%*	*2 140*	*0,4%*	*-77,7%*	*-36,0%*	*2 140*	*1,1%*		*0,0%*
Professions Libérales	65 796	5,1%	64 032	3,8%	-2,7%	52 455	2,3%	-18,1%	-10,7%	27 646	2,9%	28 085	2,5%
dont CBM	*65 796*	*6,5%*	*58 907*	*4,8%*	*-10,5%*	*49 453*	*2,8%*	*-16,0%*	*-13,3%*	*24 644*	*3,2%*	*417*	*0,1%*
dont CBI	*0*	*0,0%*	*5 125*	*1,1%*	*NS*	*3 002*	*0,6%*	*-41,4%*	*NS*	*3 002*	*1,6%*	*0*	*0,0%*
Institutionnels	12 989	1,0%	3 249	0,2%	-75,0%	275	0,0%	-91,5%	-85,4%	0	0,0%	0	0,0%
dont CBM	*3 272*	*0,3%*	*3 249*	*0,3%*	*-0,7%*	*275*	*0,0%*	*-91,5%*	*-71,0%*	*0*	*0,0%*	*0*	*0,0%*
dont CBI	*9 717*	*3,6%*	*0*	*0,0%*	*-100,0%*	*0*	*0,0%*	*NS*	*-100,0%*	*0*	*0,0%*	*0*	*0,0%*
Total	1 281 725	100,0%	1 681 962	100,0%	31,2%	2 268 111	100,0%	34,8%	33,0%	964 077	100,0%	1 117 783	100,0%
dont CBM	*1 008 242*	*100,0%*	*1 219 369*	*100,0%*	*20,9%*	*1 777 524*	*100,0%*	*45,8%*	*32,8%*	*773 857*	*100,0%*	*768 849*	*100,0%*
dont CBI	*273 483*	*100,0%*	*462 593*	*100,0%*	*69,1%*	*490 587*	*100,0%*	*6,1%*	*33,9%*	*190 220*	*100,0%*	*348 933*	*100,0%*

Source : Maroc Leasing

DRAFT

Au 31 décembre 2008, plus 70% de la production totale de Maroc Leasing est réalisée grâce aux PME/PMI. Les deuxièmes plus gros clients sont les groupes d'affaires nationaux[25] avec qui Maroc Leasing réalise 14,3% de son chiffre d'affaires.

Au 30 juin 2009, on remarque cependant un léger recul de la part des PME/PMI qui réalisent 59% de la production globale contre 71,5% à la même période en 2008 et une nette avancée de la part des groupes d'affaires nationaux qui représentent 34,3% de la production globale contre 14,4% à la même période en 2008.

Il est à noter que les PME/PMI contractent aussi bien des CBM que des CBI. Cependant, le chiffre d'affaires réalisé par les CBM en fonction des PME/PMI est nettement supérieur à celui réalisé par les CBI.

Seules les filiales du groupe CDG contractent plus de CBI (7 579Kdh) que de CBM (4 640Kdh). D'autre part, on remarque que les institutions ne sont que des clients très occasionnels de Maroc Leasing.

V.5. Répartition de la production totale en fonction de la zone géographique.

Les tableaux ci-dessous présentent la répartition de la production totale de Maroc Leasing en fonction de la zone géographique pour les exercices 2006 à 2008 :

REPARTITION DE LA PRODUCTION 2006 PAR ZONE GEOGRAPHIQUE						
Kdh	CBM	%	CBI	%	Total	%
Agadir	60 183	6,0%	1 200	0,4%	61 383	4,8%
Axe Rabat-Casablanca	819 250	81,3%	262 345	95,9%	1 081 595	84,4%
Nord / Oriental	27 583	2,7%	1 024	0,4%	28 607	2,2%
Fès-Meknès	37 446	3,7%	3 600	1,3%	41 046	3,2%
Marrakech	63 781	6,3%	5 314	1,9%	69 095	5,4%
Total	**1 008 243**	**100%**	**273 483**	**100%**	**1 281 725**	**100%**

REPARTITION DE LA PRODUCTION 2007 PAR ZONE GEOGRAPHIQUE						
Kdh	CBM	%	CBI	%	Total	%
Agadir	69 324	5,7%	3 100	0,7%	72 424	4,3%
Axe Rabat-Casablanca	880 268	72,2%	453 493	98,0%	1 333 761	79,3%
Nord / Oriental	45 844	3,8%	-	0,0%	45 844	2,7%
Fès - Meknès	55 602	4,6%	-	0,0%	55 602	3,3%
Marrakech	168 332	13,8%	6 000	1,3%	174 332	10,4%
Total	**1 219 369**	**100%**	**462 593**	**100%**	**1 681 963**	**100%**

REPARTITION DE LA PRODUCTION 2008 PAR ZONE GEOGRAPHIQUE						
Kdh	CBM	%	CBI	%	Total	%
Agadir	105 181	5,9%	0	0,0%	**105 181**	4,6%
Axe Rabat-Casablanca	1 376 971	77,5%	401 659	81,9%	**1 778 629**	78,4%
Nord / Oriental	145 582	8,2%	10 000	2,0%	**155 582**	6,9%

[25] Les grands groupes nationaux représentent les grandes entreprises d'un chiffre d'affaires de plus de 100Mdh.

Fès-Meknès	49 358	2,8%	0	0,0%	**49 358**	2,2%
Marrakech	100 433	5,7%	78 928	16,1%	**179 361**	7,9%
Total	**1 777 525**	**100,0%**	**490 587**	**100,0%**	**2 268 111**	100,0%

REPARTITION DE LA PRODUCTION 30 juin 2008 PAR ZONE GEOGRAPHIQUE						
Kdh	**CBM**	**%**	**CBI**	**%**	**Total**	**%**
Agadir	50 132	6,5%			50 132	5,2%
Axe Rabat-Casablanca	589 105	76,1%	176 291	92,7%	765 396	79,4%
Nord / Oriental	62 789	8,1%	10 000	5,3%	72 789	7,6%
Fès-Meknès	30 687	4%			30 687	3,2%
Marrakech	41 144	5,3%	3 928	2,1%	45 072	4,7%
Total	**773 857**	**100%**	**190 220**	**100%**	**964 077**	100%

REPARTITION DE LA PRODUCTION 30 juin 2009 PAR ZONE GEOGRAPHIQUE						
Kdh	**CBM**	**%**	**CBI**	**%**	**Total**	**%**
Agadir	29 196	3,8%			29 196	2,6%
Axe Rabat-Casablanca	541 569	70,4%	340 374	97,5%	881 942	78,9%
Nord / Oriental	113 205	14,7%	960	0,3%	114 165	10,2%
Fès-Meknès	42 215	5,5%	4 000	1,1%	46 215	4,1%
Marrakech	42 665	5,5%	3 600	1%	46 265	4,1%
Total	**768 849**	**100%**	**348 934**	**100%**	**1 117 783**	100%

Source : Maroc Leasing

En 2008, 78,4% du chiffre d'affaires de Maroc Leasing est réalisé sur l'axe Rabat-Casablanca. Cette zone géographique est aussi bien financée par des CBM que des CBI.

Il est à noter que Maroc Leasing, sur le segment des CBI, n'est pas présent dans certaines zones géographiques du Maroc, comme à Agadir et la zone Fès-Meknès. D'ailleurs, son activité CBM sur ces mêmes zones également faible.

Cette tendance reste confirmée en juin 2009, malgré un recul de l'axe Casablanca-Rabat par rapport au 30 juin 2008 (-0,5 pts).

V.6. Répartition de la production totale de Maroc Leasing en fonction du réseau de distribution

Le tableau ci-dessous ventile la production totale de la société en fonction du réseau de distribution :

VENTILATION DE LA PRODUCTION 2006 PAR RESEAU DE DISTRIBUTION				
(en Kdh)	**CBM**	**CBI**	**Total**	**%**
Réseau Maroc Leasing	899 933	226 929	**1 126 863**	87,9%
Prescripteurs[26]	102 812	46 554	**149 366**	11,7%
Réseau CAM	5 496	-	**5 496**	0,4%
Total	**1 008 242**	**273 483**	**1 281 725**	**100%**

[26] Il s'agit de différents apporteurs d'affaires (cabinets de conseil et agents placeurs)

VENTILATION DE LA PRODUCTION 2007 PAR RESEAU DE DISTRIBUTION				
(en Kdh)	CBM	CBI	Total	%
Réseau Maroc Leasing	1 201 205	427 600	**1 628 805**	96,8%
Prescripteurs	9 547	30	**9 577**	0,6%
Réseau CAM	8 618	34 963	**43 581**	2,6%
Total	**1 219 369**	**462 593**	**1 681 963**	**100%**

VENTILATION DE LA PRODUCTION 2008 PAR RESEAU DE DISTRIBUTION				
(en Kdh)	CBM	CBI	Total	%
Réseau Maroc Leasing	1 735 632	478 200	**2 213 832**	97,6%
Prescripteurs	34 202	12 387	**46 589**	2,1%
Réseau CAM	7 690	0	**7 690**	0,3%
Total	**1 777 524**	**490 587**	**2 268 111**	**100%**

VENTILATION DE LA PRODUCTION 30 juin 2008 PAR RESEAU DE DISTRIBUTION				
(en Kdh)	CBM	CBI	Total	%
Réseau Maroc Leasing	731 853	190 220	**922 073**	95.8%
Prescripteurs	32 759		**32 759**	3.3%
Réseau CAM	9 245		**9 245**	0,9%
Total	**773 857**	**190 220**	**96 4077**	100%

VENTILATION DE LA PRODUCTION 30 juin 2009 PAR RESEAU DE DISTRIBUTION				
(en Kdh)	CBM	CBI	Total	%
Réseau Maroc Leasing	746 929	348 934	**1 095 863**	98.0%
Prescripteurs	14 461		**14 461**	1,3%
Réseau CAM	7 460		**7 460**	0,7%
Total	**768 849**	**348934**	**1 117 783**	100%

Source : Maroc Leasing

La force de vente de Maroc Leasing a réalisé 97,6% de la production totale, la part des prescripteurs et du réseau CAM reste faible (2,3% de la production globale). Au 30 juin 2009, la part réalisée par la force de vente égalise les 98% de la production.

VI. Moyens humains

VI.1. Organigramme de Maroc Leasing à fin septembre 2009

DRAFT

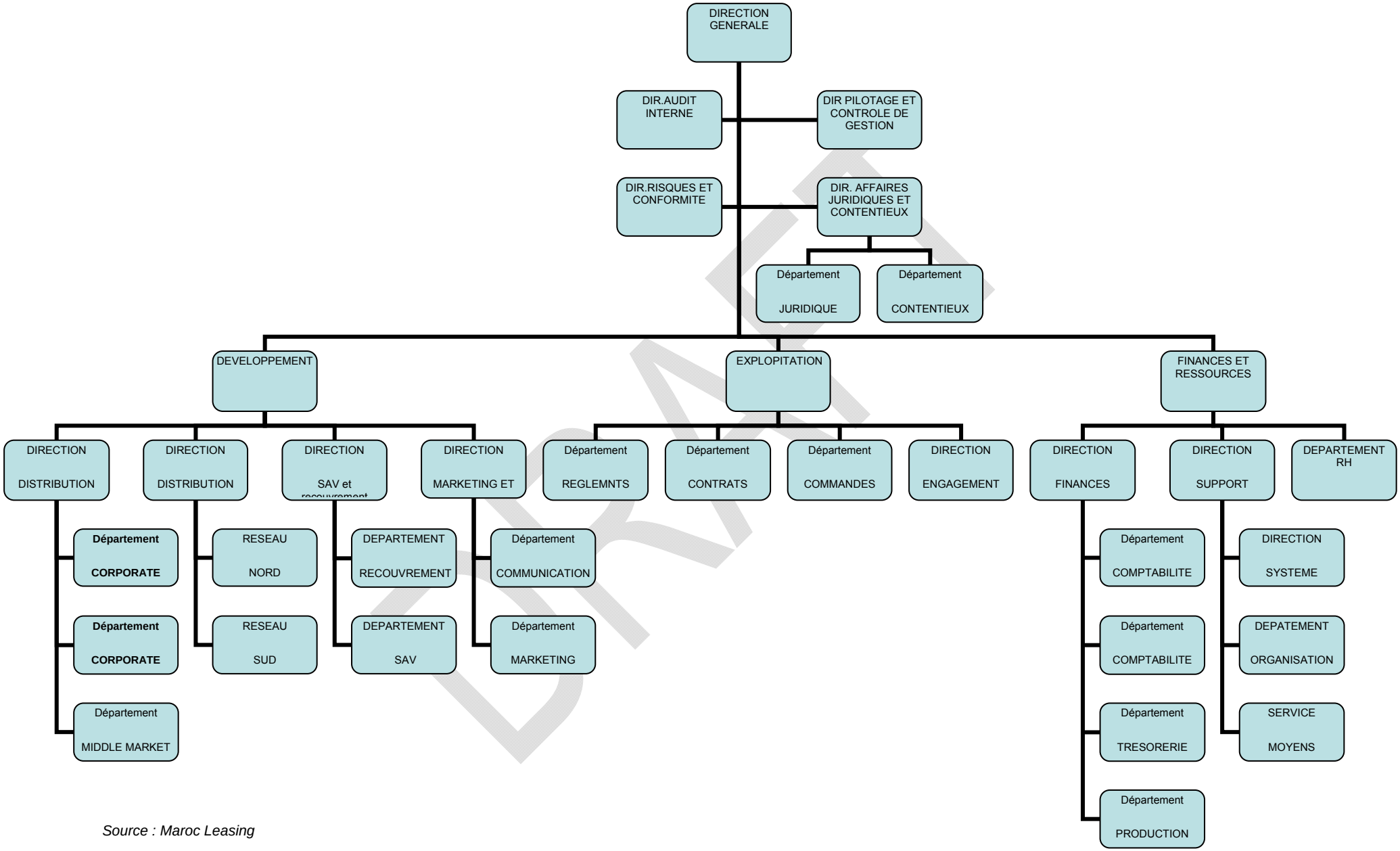

Source : Maroc Leasing

Le nouvel organigramme de Maroc Leasing s'articule autour d'une Direction Générale présidée par M. AZIZ BOUTALEB, de 3 Pôles (pôle Finances et Ressources, pôle Développement et pôle Engagements et Exploitation) ; de 4 directions (Audit Interne, Juridique et Contentieux, risques et conformité et enfin pilotage et contrôle de gestion) rattachés au Directeur Général.

Pôle Finances et Ressources

Le Pôle Finance et Ressources a pour mission l'élaboration et la mise en œuvre de la politique financière de Maroc Leasing ; la gestion des ressources humaines en veillant au respect de la réglementation en vigueur et le suivi des moyens généraux de la société. Il a aussi pour fonctions la supervision de la comptabilité, la gestion de la trésorerie et des besoins de refinancement, la préparation des budgets prévisionnels. Le pôle a pour mission l'optimisation du système d'information permettant d'améliorer les performances avec pour but l'atteinte des objectifs stratégiques.

Pôle Développement

Le Pôle Développement a pour mission l'élaboration et la mise en place de la politique commerciale et marketing de la société sur la base des orientations stratégiques décidées par la Direction Générale.Il assure l'étude et le suivi des dossiers de crédit en animant et coordonnant l'équipe commerciale et le suivi des tableaux de bord des financements réalisés. Il assure également le recouvrement amiable des créances de la société

Pôle Engagements et Exploitation

Le Pôle Engagements et Exploitation a pour mission l'exploitation, la gestion des risques ainsi que la production des analyses financières nécessaires à la réalisation de l'activité de la société. La gestion des risques consiste notamment en la gestion et la maîtrise du risque en matière d'octroi de crédit et l'élaboration des reportings réguliers destinés à la Direction Générale. Cette gestion concerne aussi le respect des procédures et des réglementations en vigueur lors du traitement des dossiers de crédit.

Direction Audit Interne

La direction audit interne a pour mission d'évaluer la conformité des activités aux règlements en vigueur et au cadre législatif général applicable, de veiller à l'application des procédures internes et proposer des solutions d'amélioration pertinentes.

Direction Juridique et contentieux

La Direction juridique et contentieux a pour mission la réalisation des objectifs qualitatifs et quantitatifs du recouvrement des créances en souffrances et le suivi rigoureux des dossiers contentieux.

Direction Risques et conformité

La direction risques et conformité a pour mission de mettre en place et suivre le dispositif et outil de risque management, de se conformer au dispositif Bâle II et adapter la surveillance de risques aux nouveaux enjeux de l'activité de leasing.

Direction Pilotage et contrôle de gestion

La direction pilotage et contrôle de gestion a pour mission l'élaboration de la planification stratégique, l'élaboration et le suivi des indicateurs de gestion ; de vérifier que les objectifs que sous-tend la stratégie choisie sont bien suivis. Elle pour objectif également la mesure et le suivi des risques de taux et liquidité dans le cadre de l'ALM (gestion actif –passif).

DRAFT

VI.2. Stratégie RH

La stratégie de développement dans son volet dédié à la gestion des ressources humaines vise :

- Le renforcement des ressources humaines par le recrutement de cadres supérieurs ;
- L'élaboration d'un plan de formation et de mise à niveau des compétences ;
- La mise en œuvre, en synergie avec le Groupe CDG, des opérations VCH (Valorisation du capital Humain).

Maroc Leasing a donc doté la fonction Ressources Humaines d'outils adaptés et évolutifs permettant d'accompagner le développement de l'entreprise avec efficacité ; une large place étant désormais accordée à la compétence et aux contributions individuelles et collectives.

La société a mis en place, avec l'assistance d'un cabinet spécialisé, plusieurs outils de management de ses ressources humaines. Globalement, ces outils visent une amélioration de l'efficacité et de la motivation de chacun pour atteindre les objectifs fixés.

Par ailleurs, l'instauration d'une nouvelle organisation, mettant en avant les métiers avec les profils adéquats, devrait permettre une amélioration de la gouvernance et une maîtrise des risques liés à l'activité de Maroc Leasing.

Le tableau ci-dessous présente l'évolution de l'effectif de la Société :

	2006	2007	2008	30 juin 2009
Cadres	32	31	39	39
Employés	26	28	28	25
Effectif Total	58	59	67	64
Taux d'encadrement	*55,2%*	*52,5%*	*58,2%*	*60,9%*

Source : Maroc Leasing

En 2006, l'entreprise a enregistré 4 départs et a opéré 3 recrutements comme suit:

- 1 nouveau directeur des systèmes d'information et de l'organisation ;
- 1 responsable du contrôle de gestion ;
- 1 responsable de la comptabilité clients.

Au 31 décembre 2007, l'effectif de Maroc Leasing a atteint 59 personnes, contre 58 personnes un an auparavant. Le taux d'encadrement s'élève à 52,5%.

Durant l'exercice 2007, Maroc Leasing a opéré 8 recrutements et a enregistré 9 départs.

En 2008, la Société a opéré 13 recrutements et enregistré 5 départs. La liste des recrutements :

- 1 cadre comptable ;
- 2 agents au service réalisation ;
- 2 chargés de recouvrement ;
- 3 cadres commerciaux ;
- 5 assistantes commerciales et administratives.

DRAFT

Au 31 décembre 2008, l'effectif de Maroc Leasing a atteint 67 personnes, contre 59 personnes en 2007. Le taux d'encadrement s'élève à 58,2% au 31 décembre 2008 et atteint 60,9% au 30 juin 2009.

A fin juin 2009, la pyramide des âges et d'ancienneté du personnel de la Société se présente comme suit :

Pyramide des âges	< 25 ans	26-35 ans	36-45 ans	46-55 ans	< 55 ans
Effectif	2	40	14	4	4
Ancienneté	**< 2 ans**	**2-5 ans**	**5-12 ans**	**12-20 ans**	**> 20 ans**
Effectif	17	27	10	5	5

Source : Maroc Leasing

Le personnel de Maroc Leasing bénéficie d'un traitement conforme à la législation en vigueur, notamment des congés annuels payés, assurance maladie, décès, invalidité et accident de travail et l'affiliation à la CNSS et à la CIMR. Le personnel de Maroc Leasing dispose d'un ensemble d'avantages (crédits personnels, crédits immobiliers, ...).

Par ailleurs, en synergie avec le Groupe CDG, Maroc Leasing a mis en place un système de valorisation du capital humain (VCH), intégrant les principales composantes suivantes :

- Un système de rémunération basé sur le mérite et non sur l'ancienneté ;
- Une meilleure répartition des tâches au sein de la société ;
- Un répertoire des métiers détaillé et formalisé qui permet :
  - Une description des emplois de chaque salarié dans l'entreprise ;
  - Une définition de la mission générale de chaque salarié ;
  - Une définition des responsabilités permanentes ;
  - La description des activités de chaque poste.
- Un référentiel des compétences :
  - Compétences comportementales ;
  - Leadership ;
  - Qualité de coopération interne ;
  - Orientation client ;
  - Orientation qualité ;
  - Esprit d'initiative ;
  - Ouverture au changement ;
  - Compétences générales.
- Une nouvelle classification du personnel basée sur des critères objectifs et de mérite ;
- Un système d'évaluation et d'appréciation qui comprend la préparation, l'administration et le suivi des entretiens d'appréciation avec l'élaboration d'un guide préparatoire à l'entretien.

DRAFT

VII. Contrôle interne et gestion des risques

Maroc Leasing a entrepris depuis 2004 un ambitieux plan d'action triennal axé principalement sur la refonte du système d'information et visant un renforcement du contrôle interne et de la gestion du risque.

VII.1. Contrôle interne

Conformément aux dispositions de la Banque Centrale relatives au contrôle interne (circulaire n°06/G/2001) et aux principes de bonne gouvernance, Maroc Leasing a procédé à la mise en place d'une structure organisationnelle du système de contrôle interne.

L'entreprise a ainsi procédé :

- Au recrutement d'un contrôleur interne et d'un gestionnaire des risques ;
- A la création d'une structure chargée du contrôle interne rattachée, à la Présidence ;
- A la désignation d'un Comité d'Audit ;
- A la formalisation de la définition des fonctions et des postes ;
- A la rédaction et à la validation des procédures opérationnelles.

Par ailleurs, Maroc Leasing a finalisé, au terme l'exercice 2006, la conception d'un manuel de contrôle interne et de gestion des risques.

VII.2. Gestion des risques

Maroc Leasing renforce en permanence ses dispositifs de mesure, de maîtrise et de surveillance des risques.

L'entreprise a mis en place, en 2004, un système de cotation interne des clients. Ce système a été renforcé par l'implémentation du système de scoring dans EKIP en février 2006. Le lancement de la production du scoring et des divers tableaux de bord est effectif depuis mars 2007. Le logiciel de scoring permet de noter les clients selon les variables suivantes : secteur d'activité, ancienneté du client, existence du client ; type de matériel financé ; durée du contrat ; fonds de roulement/ chiffre d'affaires ; fonds propres/ total bilan ; délais fournisseurs ; frais financiers/EBE.

Maroc Leasing s'est dotée d'un dispositif de surveillance du risque de taux et de liquidité. La gestion « ALM » a déjà été testée. La mise en place du logiciel intégré est effective depuis juin 2008. Ce dispositif permet notamment la surveillance des risques suivants :

- Risque de concentration ;
- Limites sectorielles ;
- Sinistralité ;
- Risques de taux et de liquidité ;
- Risques opérationnels ;
- Créances en souffrance ;
- Pouvoirs des comités de crédit.

Par ailleurs, la société a défini les limites d'intervention (par produits, par catégorie de clients, ...). L'intégration de ces limites au niveau du système d'intervention a été effectuée courant 2006.

DRAFT

VIII. Système d'information

Durant l'exercice 2006, Maroc Leasing a parachevé la mise en place d'un nouveau Système d'Information aux standards internationaux. Ce système se décline comme suit :

- Système d'information Métier (Opérationnel depuis février 2006) :
  - Système couvrant tous les besoins actuels et prospectifs de Maroc leasing, répondant aux normes les plus pointues de qualité et orienté vers l'utilisateur ;
  - Système ouvert et offrant de larges fonctionnalités permettant d'augmenter l'efficacité ;
  - Système sécurisé et performant.
- Système d'information Comptable (Opérationnel depuis janvier 2005) :
  - Modernisation de la gestion financière avec l'usage d'outils performants ;
  - Responsabilisation des entités sur les objectifs budgétaires ;
  - Mise en place d'une comptabilité analytique.

IX. Stratégie commerciale et marketing

Pour réaliser les objectifs qui lui sont assignés en termes d'activité, Maroc Leasing s'est dotée d'une stratégie commerciale et marketing se déclinant comme suit :

- Approche clientèle :
  - Reconquête et fidélisation de la clientèle traditionnelle de Maroc Leasing ;
  - Repositionnement en direction des segments de la clientèle PME/PMI et des activités privées et professionnelles ;
  - Poursuite de l'exploitation des possibilités de synergies avec le Groupe CDG pour une meilleure pénétration du segment des grandes entreprises et des institutionnels.

- Produit :
  - Élaboration de nouveaux produits, en particulier, pour le financement des véhicules de transport (packages comportant l'assurance et autres services) ;
  - Poursuite du développement du leasing immobilier en relation avec les filiales et participations immobilières de la CDG.

- Distribution :

La stratégie de distribution de Maroc Leasing repose sur :

- La mise en place et développement d'un réseau de prescripteurs ;
- L'ouverture de bureaux de représentation dans les principales villes du Royaume (actuellement seule une seule agence à Tanger a été ouverte) ;
- Le développement de partenariats avec les principaux fournisseurs d'équipements, notamment, les concessionnaires automobiles ;
- Le développement de partenariats notamment avec le Crédit Agricole du Maroc.

Principales dispositions de la convention « Leasing vert » signée ente la Société et le Crédit Agricole du Maroc :

DRAFT

Cette convention réside en la signature d'un partenariat visant à orienter les opérations de financement << Leasing Vert >> du groupe Crédit Agricole du Maroc et de sa clientèle vers Maroc Leasing.

Conformément aux termes de cette convention, le Crédit Agricole du Maroc oriente sa clientèle vers Maroc Leasing pour tous les financements souhaités en crédit bail et assortit une caution à tous les financements octroyés. En contrepartie, Maroc Leasing verse au Crédit Agricole du Maroc une commission en fonction du barème suivant :

- Commission flat :
  - Valeur immobilisée < 250Kdh :1,25%
  - 250Kdh< valeur immobilisée < 1 Mdh : 1%
  - valeur immobilisée > 1 Mdh : 0,75% plafonnée à 75Kdh HT
- commission sur aval : 1% de la valeur immobilisée.

- Communication :
  - Elaboration d'une nouvelle stratégie de communication ;
  - Préparation et lancement de campagnes de communication en direction de la clientèle cible et des prescripteurs ;
  - Instauration d'une communication financière périodique ;
  - Mise en place d'une politique de communication interne.

DRAFT

PARTIE XIV. ACTIVITE DE CHAÂBI LEASING

DRAFT

I. Historique de la Société

- Le Groupe Banques Populaires développant son activité dans les métiers de la Banque a créé sa propre filiale spécialisée en leasing en Octobre 1999 avec un capital de 100.000.000 DH, auquel participe Natixis Lease à hauteur de 10%.
- La création de Chaâbi Leasing répondait aussi à la complémentarité des produits financiers proposés, il était important pour le Groupe Banques Populaires de se positionner et de développer la synergie autour du réseau le plus étendu du pays, pour fidéliser sa clientèle avec cette formule de financement.

1999	Création par le Groupe Banques Populaires de sa filiale spécialisée en leasing en octobre 1999, avec un capital social de 100.000.000 DH, dont 10% détenu par Natixis Lease.
1999	Signature avec le Groupe Banques Populaires de la 1ere convention « BP LEASE » permettant au réseau de commercialiser directement le produit Leasing de Chaâbi Leasing.
2004	Prise de participation au capital de Chaâbi LLD pour 6 millions de DH (30% du capital de Chaâbi LLD).
2008	Renforcement de la synergie avec le Groupe Banques Populaires, et révision de la convention.
2009	Dans le cadre de l'opération de fusion avec Maroc Leasing, la BCP a racheté en avril 2009 les 100 000 parts détenues par Natixis Lease et détient désormais 40% du capital de Chaâbi Leasing. Le Groupe Banques Populaires détient donc depuis 100% de Chaâbi Leasing
2009	Dissolution sans liquidation de Chaâbi Leasing suite à sa fusion avec Maroc Leasing.

Source : Chaâbi Leasing

II. Appartenance de la Société à un groupe

Présentation du Groupe Banques Populaires

Voir les parties III, IV et V de la présente note d'information concernant le Groupe Banque Populaire, son activité et sa situation financière respectivement en page 48, 80 et 144.

III. Filiales

A ce jour, la société ne détient aucune filiale.

IV. Flux financiers entre Chaâbi Leasing et la BCP

Les flux financiers entre Chaâbi Leasing et la BCP portent sur des dividendes distribués versés par Chaâbi Leasing à la BCP qui se sont élevés à 8,8 Mdh en 2009.

V. Activité de Chaâbi Leasing

V.1. Produits commercialisés par Chaâbi Leasing

Chaâbi Leasing commercialise deux principales catégories de produits : les crédits-bails mobiliers (CBM) et les crédits-bails immobiliers (CBI).
Chaâbi Leasing se place dans une configuration « B to B »puisque l'ensemble des produits de Chaâbi Leasing, CBI et CBM, sont des produits de financement en crédit bail destinés essentiellement à une clientèle de professionnels : il s'agit ici de Petites et Moyennes Entreprises (PME) présentes aussi bien dans les secteurs des services que de ceux de l'industrie. Chaâbi Leasing compte également parmi sa clientèle les professions libérales.

DRAFT

En plus des CBI et CBM, Chaâbi Leasing compte dans son offre un produit dénommé « BP Lease » destiné exclusivement au réseau des Banques Populaires, et qui a été mis en place dans le cadre d'une convention signée entre le groupe Banques Populaires et Chaâbi Leasing.
Pour la commercialisation de leurs produits et des canaux de distribution, Chaâbi Leasing peut compter sur l'ensemble du réseau d'agences des Banques Populaires Régionales qui ont une présence dense sur l'ensemble du territoire du Maroc. Ainsi, chaque Banque Populaire Régionale, à son échelle, redirige vers Chaâbi Leasing les clients qui font état d'un besoin en crédit bail ou ceux qui en font expressément la demande.
Chaâbi Leasing peut également compter au niveau de son siège sur un certain nombre de commerciaux qui prospectent de nouveaux clients et dont l'objectif essentiel est d'accroître les parts de marché de Chaâbi Leasing.

V.2. Répartition de la production de Chaâbi Leasing en fonction du type des segments

Le tableau ci-dessous présente l'évolution de la production totale en fonction des segments :

Evolution de la production totale en fonction des segments									
(en Kdh)		2006	2007	Δ%	2008	Δ%	30/06/2008	30/06/2009	Δ%
Production totale	Nombre de dossiers	1 778	1 783	*0,3%*	1 480	*-17,0%*	821	930	13,28%
	Montant global	1 067 833	1 278 207	*19,7%*	1 413 155	*10,6%*	691 517	901 673	30,39%
	Moyenne par dossier	1624	2343	*44,3%*	2 692	*14,9%*	842	970	15,11%
CBM	Nombre de dossiers	1 746	1 755	*0,5%*	1 444	*-17,7%*	797	900	12,92%
	Montant global	981 922	1 165 584	*18,7%*	1 250 471	*7,3%*	614 417	728 533	18,57%
	Moyenne par dossier	562	664	*18,1%*	866	*30,4%*	771	809	5,00%
CBI	Nombre de dossiers	32	28	*-12,5%*	36	*28,6%*	24	30	25,00%
	Montant global	85 911	112 623	*31,1%*	162 684	*44,5%*	77 100	173 140	124,57%
	Moyenne par dossier	2 685	4 022	*49,8%*	4 519	*12,4%*	3 213	5 771	79,65%

Source : Chaâbi Leasing

En 2008, Chaâbi Leasing affiche une croissance de 10,6% par rapport à 2007. Bien que les opérations réalisées en 2008 portent sur 1480 dossiers (-17%), elles ont engendré 1 413 155 Kdh contre 1 278 207 Kdh en 2007, soulignant l'accroissement de la valeur moyenne par dossier.

Cette croissance est stimulée par l'augmentation de l'activité des contrats CBI (+44,5%) et par l'augmentation du montant moyen des contrats CBM (+30,4%). Ainsi, la croissance de l'entreprise sur le segment CBI déjà important en 2007 (+31,1%), est renforcée en 2008.

Chaabi Leasing affiche une croissance de 30,39% entre le premier semestre 2008 et le premier semestre 2009. Le nombre d'opérations réalisées à cette période a crû de 15,11% atteignant 970 dossiers et entraînant ainsi une augmentation du montant global de 210 156 Kdh.

DRAFT

V.3. Répartition de la production de Chaâbi Leasing en fonction du type de bien

Le tableau ci-dessous présente la répartition de la production de CBM en fonction du type d'équipement financé :

TYPE D'EQUIPEMENT DES CBM													
(en Kdh)	déc-06	% prod	déc-07	% prod	Δ%	déc-08	Δ%	% prod	juin-08	% prod	juin-09	% prod	Δ%
Machines et équip. Ind.	161 446	*16,44%*	160 810	*13,80%*	-0,39%	219 676	*36,61%*	*17,57%*	124 434	*20,25%*	175212	*24,05%*	*40,81%*
Ord, matériel de bureau	58 479	*5,96%*	43 557	*3,74%*	-25,52%	66 460	*52,58%*	*5,31%*	30 707	*5,00%*	10 340	*1,42%*	*-66,33%*
Véhicules industriels	295 494	*30,09%*	441 365	*37,87%*	49,37%	496 307	*12,45%*	*39,69%*	245 793	*40,00%*	245 802	*33,74%*	*0,00%*
Voitures de tourisme	213 539	*21,75%*	239 760	*20,57%*	12,28%	170 835	*-28,75%*	*13,66%*	95 658	*15,57%*	109 961	*15,09%*	*14,95%*
Matériel BTP	195 102	*19,87%*	206 027	*17,68%*	5,60%	228 397	*10,86%*	*18,26%*	90 068	*14,66%*	175 583	*24,10%*	*94,94%*
Divers	57 862	*5,89%*	74 065	*6,35%*	28,00%	68 796	*-7,11%*	*5,50%*	27 757	*4,52%*	11 635	*1,60%*	*-58,08%*
TOTAL CBM	**981 922**	*100,00%*	**1 165 584**	*100,00%*	**18,70%**	**1 250 471**	*7,28%*	*100,00%*	**614 417**	*100,00%*	**728 533**	*100,00%*	*18,57%*

Source Chaâbi Leasing

En 2007, le segment CBM affiche une croissance de +18,70% essentiellement due aux croissances significatives des types d'équipements suivants :

- Véhicules industriels : +49,37%
- Voitures de tourisme : +12,28%

Ces croissances sont atténuées par la régression des segments ordinateurs et matériels de bureau (-25,52%) et dans une moindre mesure des machines et équipements industriels (-0,39%).

En 2007, le matériel roulant représente plus de 55% de la production globale de Chaâbi Leasing en CBM avec 37,87% en véhicules industriels. Les Machines et équipements industriels représentent 13,80% et le matériel BTP 17,68%.

En 2008, le segment CBM affiche une croissance de +7,28% essentiellement due aux croissances significatives des types d'équipements suivants :

- Ordinateurs et matériel de bureau : +52,58%
- Machines et équipements industriels : +36,61%

Seul le segment Divers, affiche une baisse de l'activité avec -7,11%.

En 2008, le matériel roulant représente plus de 50% de la production globale de Chaâbi Leasing en CBM avec 39,69% en véhicules industriels. Les Machines et équipements industriels représentent 17,57% et le matériel BTP 18,26%.

DRAFT

Entre juin 2008 et juin 2009, le segment CBM affiche une croissance de 18,57% principalement due aux croissances significatives des types d'équipements suivants :

- Matériel BTP : +94,94%
- Machines et équipements industriels : +40,81%

Les segments 'Ordinateurs et matériel de bureau' et divers affichent une forte baisse de l'activité avec respectivement -66,33% et -58,08% entre juin 2008 et juin 2009.

Sur la période 2006-2008, le plus fort taux de croissance annuel moyen est à attribuer au type d'équipement pour les véhicules industriels avec 29,60%, suivi par le segment machines et équipements industriels avec 16,65%. Il est à noter une constante baisse du chiffre d'affaires des voitures de tourisme avec un taux de croissance annuel moyen sur cette période de -10,56%.

Le tableau ci-dessous présente la répartition de la production de CBI en fonction du type d'équipement financé :

TYPE D'EQUIPEMENT DES CBI													
(Kdh)	déc-06	% prod	déc-07	% prod	Δ%	déc-08	Δ%	% prod	juin-08	% prod	juin-09	% prod	Δ%
Immeubles industriels	13 933	*16,22%*	15 400	*13,67%*	*10,53%*	12 454	*-19,13%*	7,66%	8 779	*11,39%*	3 848	*2,22%*	*-56,17%*
Magasins	46 042	*53,59%*	10 722	*9,52%*	*-76,71%*	91 336	*751,86%*	56,14%	21 803	*28,28%*	10 409	*6,01%*	*-52,26%*
Immeubles de bureau	25 936	*30,19%*	86 136	*76,48%*	*232,11%*	57 740	*-32,97%*	35,49%	45 680	*59,25%*	158 190	*91,37%*	*246,30%*
Divers	0	*0,00%*	366	*0,32%*	*NA*	1 154	*215,30%*	0,71%	838	*1,09%*	693	*0,40%*	*-17,30%*
TOTAL CBI	**85 911**	*100%*	**112 624**	*100%*	*31,09%*	**162 684**	*44,45%*	**100%**	**77 100**	*100,00%*	**173 140**	*100,00%*	*124,57%*

Source : Chaâbi Leasing

En 2007, la production de CBI est de 112 624 Kdh en croissance de +31,09% essentiellement due à la croissance significative de +232,11% des immeubles de bureau.

En 2008, le segment CBI affiche un chiffre d'affaires de 162 684 Kdh et une croissance de +44,45% essentiellement due à la croissance significative des magasins financés +751,86% et de la catégorie Divers (+215,30%) à savoir les plateformes logistiques, cliniques, etc. Cependant, Chaâbi Leasing accuse une forte baisse sur les biens financés pour les immeubles de bureau (-32,97%).

En 2008, les biens financés de type magasins représentent 56,14% de la production totale CBI de Chaâbi Leasing avec 91 336 Kdh de chiffre d'affaires. Ils sont suivis par les types immeubles de bureau avec 35,49% et les immeubles industriels avec 7,66%.

DRAFT

Entre le premier semestre 2008 et le premier semestre 2009, la forte croissance du segment CBI est principalement due à celle des immeubles de bureau avec une croissance de +246,30%.

Sur la période 2006-2008, le taux de croissance annuel moyen de la production totale CBI est de 37,61%.

V.4. Répartition de la production CBM par secteurs.

Le tableau ci-dessous illustre la répartition de la production CBM de Chaâbi Leasing en fonction des secteurs financés :

SECTEURS FINANCES PAR CBM													
(Kdh)	déc-06	% prod	déc-07	% prod	Δ%	déc-08	Δ%	% prod	juin-08	% prod	juin-09	% prod	Δ%
Services	300 060	*30,56%*	253 874	*21,78%*	*-15,39%*	248 471	*-2,13%*	*19,87%*	77 357	*12,59%*	*191 903*	*26,34%*	*148,07%*
Construction	228 643	*23,29%*	276 253	*23,70%*	*20,82%*	302 809	*9,61%*	*24,22%*	198 058	*32,24%*	*231 130*	*31,73%*	*16,70%*
Transports	96 828	*9,86%*	150 158	*12,88%*	*55,08%*	241 572	*60,88%*	*19,32%*	115 302	*18,77%*	*80 187*	*11,01%*	*-30,45%*
Industrie	203 568	*20,73%*	258 847	*22,21%*	*27,16%*	248 725	*-3,91%*	*19,89%*	90 513	*14,73%*	*133 577*	*18,34%*	*47,58%*
Négoce	143 750	*14,64%*	200 628	*17,21%*	*39,57%*	175 867	*-12,34%*	*14,06%*	124 224	*20,22%*	*86 025*	*11,81%*	*-30,75%*
Agriculture, Pêche et aquaculture	9 073	*0,92%*	25 824	*2,22%*	*184,62%*	33 027	*27,89%*	*2,64%*	8 963	*1,46%*	*5 711*	*0,78%*	*-36,28%*
TOTAL CBM	**981 922**	*100%*	**1 165 584**	*100%*	*18,70%*	**1 250 471**	*7,28%*	*100%*	**614 417**	*100,00%*	**728 533**	*100,00%*	*18,57%*

Source Chaâbi Leasing

En 2007, Chaâbi Leasing affiche une croissance de 18,70% passant de 1 165 Mdh à 1 250 Mdh. Cette croissance est principalement liée à la croissance significative sur les secteurs :

- De l'agriculture, pêche… : +184,62%
- Des transports : +55,08%
- Des négoces : +39,5%

Pour 2007, plus de 80% des CBM accordés par Chaâbi Leasing concernent seulement 4 secteurs d'activité, à savoir : les services (21,78%), la construction (23,70%), les transports et communications (12,88%) et l'industrie (22,21%).

En 2008, Chaâbi Leasing affiche une croissance de 7,28%. Deux secteurs présentent une croissance significative :

- Les transports et communications : +60,88%
- L'agriculture, pêche… : +27,89%

DRAFT

Sur la période 2006-2008, Chaâbi Leasing affiche un TCAM de 12,85%% grâce notamment au secteur de l'agriculture, de la pêche et de l'aquaculture dont le taux de croissance annuel moyen sur cette même période atteint 90,79%. Tous les secteurs présentent un TCAM positif excepté le secteur des services dont le taux de croissance annuel moyen est de -9,0%.

Entre le premier semestre 2008 et le premier semestre 2009, Chaabi Leasing affiche une croissance de +18,57% du segment CBM a été tirée pa :

- Les services : +148,07%
- L'industrie : +47,58%

V.5. Répartition de la production CBI par secteur

Le tableau ci-dessous illustre la répartition de la production CBM de Chaâbi Leasing en fonction des secteurs financés :

SECTEURS FINANCES PAR CBI													
(Kdh)	déc-06	% prod	déc-07	% prod	Δ%	déc-08	% prod	Δ%	juin-08	% prod	juin-09	% prod	Δ%
BTP	940	*1,09%*	3 800	*3,37%*	*304,20%*	-	*0,00%*	*-100,00%*	-	*0,00%*	-	*0,00%*	*NS*
Commerce	18 343	*21,35%*	34 942	*31,03%*	*90,49%*	20 332	*12,50%*	*-41,81%*	7 557	*9,80%*	6 940	*4,01%*	*-8,16%*
Divers	-	*0,00%*	-	*0,00%*	*NS*	-	*0,00%*	*NS*	-	*0,00%*	-	*0,00%*	*NS*
Industrie	16 650	*19,38%*	5 592	*4,96%*	*-66,42%*	7 181	*4,41%*	*28,43%*	7 181	*9,31%*	61 150	*35,32%*	*751,51%*
Service	49 979	*58,17%*	68 290	*60,64%*	*36,64%*	135 170	*83,09%*	*97,94%*	62 361	*80,88%*	105 049	*60,67%*	*68,45%*
Transport	-	*0,00%*	-	*0,00%*	*NS*	-	*0,00%*	*NS*	-	*0,00%*	-	*0,00%*	*NS*
TOTAL CBI	**85 912**	*100,00%*	**112 624**	*100,00%*	*31,09%*	**162 684**	*100,00%*	*44,45%*	**77 100**	*100,00%*	**173 140**	*100,00%*	*124,57%*

Source Chaâbi Leasing

En 2007, la production liée au financelent par CBI affiche une croissance de 31,09% passant de 85,91 Mdh à 112,62 Kdh. Cette croissance est principalement liée à la croissance significative sur les secteurs :

- Du BTP : +304,20%
- Des Commerces : +90,49%
- Des services : +36,64%

DRAFT

Pour 2007, plus de 90% des CBI accordés par Chaâbi Leasing concernent seulement 2 secteurs d'activité, à savoir : les services (60,64%) et les commerces (31,03%).

En 2008, Chaâbi Leasing affiche une croissance significative de +44,45%. Deux secteurs présentent une croissance significative :

- Les services : +97,94%
- L'industrie… : +28,43%

Sur la période 2006-2008, Chaâbi Leasing affiche un TCAM de 37,61% grâce notamment au secteur des services dont le taux de croissance annuel moyen sur cette même période atteint 64,46%. Certains secteurs ont connu une baisse notable tels que celui des BTP dont la production est devenue nulle en 2008 ou l'industrie dont le TCAM s'est établit à -34,33%.

Entre le premier semestre 2008 et le premier semestre 2009, Chaabi Leasing affiche une croissance de +124,57% du segment CBI a été tirée par :

- Les services : +68,45%
- L'industrie : +751,51%

DRAFT

V.6. Répartition de la production totale de Chaâbi Leasing en fonction du portefeuille client.

Le tableau ci-dessous exprime la production totale en fonction du portefeuille client de la société :

REPARTITION DE LA PRODUCTION SECTORIELLE EN FONCTION DU CLIENT													
	2006		2007			2008			juin-08		juin-09		
	MDH	% prod	MDH	% prod	Δ%	MDH	% prod	Δ%	MDH	% prod	MDH	% prod	Δ%
PME/PMI	591 293	55,37%	702 852	54,99%	18,87%	855 349	60,53%	21,70%	421 900	61,01%	458 052	50,80%	8,57%
dont CBI	*46 274*	*53,86%*	*30 032*	*26,67%*	*-35,10%*	*104 218*	*64,06%*	*247,02%*	*50 096*	*64,98%*	*32 238*	*18,62%*	*-35,65%*
dont CBM	*545 019*	*55,51%*	*672 820*	*57,72%*	*23,45%*	*751 131*	*60,07%*	*11,64%*	*371 804*	*60,51%*	*425 814*	*58,45%*	*14,53%*
Grandes entreprises privées	255 515	23,93%	366 386	28,66%	43,39%	367 185	25,98%	0,22%	183 102	26,48%	218 252	24,21%	19,20%
dont CBI	*12 928*	*15,05%*	*34 228*	*30,39%*	*164,76%*	*10 786*	*6,63%*	*-68,49%*	*7 664*	*9,94%*	*43 169*	*24,93%*	*463,27%*
dont CBM	*242 587*	*24,71%*	*332 158*	*28,50%*	*36,92%*	*356 399*	*28,50%*	*7,30%*	*175 438*	*28,55%*	*175 083*	*24,03%*	*-0,20%*
Filiales groupe BCP	170 533	15,97%	126 561	9,90%	-25,79%	120 677	8,54%	-4,65%	61 205	8,85%	193 080	21,41%	215,46%
dont CBI	*25 963*	*30,22%*	*46 999*	*41,73%*	*81,02%*	*47 680*	*29,31%*	*1,45%*	*19 340*	*25,08%*	*97 249*	*56,17%*	*402,84%*
dont CBM	*144 570*	*14,72%*	*79 562*	*6,83%*	*-44,97%*	*72 997*	*5,84%*	*-8,25%*	*41 865*	*6,81%*	*95 831*	*13,15%*	*128,90%*
Professions libérales	25 658	2,40%	22 758	1,78%	-11,30%	15 855	1,12%	-30,33%	7 120	1,03%	11 134	1,23%	56,38%
dont CBI	*747*	*0,87%*	*1 364*	*1,21%*	*82,60%*	*0*	*0,00%*	*-100,00%*	*0*	*0,00%*	*314*	*0,18%*	*NA*
dont CBM	*24 911*	*2,54%*	*21 394*	*1,84%*	*-14,12%*	*15 855*	*1,27%*	*-25,89%*	*7 120*	*1,16%*	*10 820*	*1,49%*	*51,97%*
Autres	24 835	2,33%	59 650	4,67%	140,19%	54 089	3,83%	-9,32%	18 190	2,63%	21 155	2,35%	16,30%
dont CBI	*0*	*0,00%*	*0*	*0,00%*	*NA*	*0*	*0,00%*	*NA*	*0*	*0,00%*	*170*	*0,10%*	*NA*
dont CBM	*24 835*	*2,53%*	*59 650*	*5,12%*	*140,19%*	*54 089*	*4,33%*	*-9,32%*	*18 190*	*2,96%*	*20 985*	*2,88%*	*15,37%*
Total	**1 067 834**	**100,00%**	**1 278 207**	**100,00%**	**19,70%**	**1 413 155**	**100,00%**	**10,56%**	**691 517**	**100,00%**	**901 673**	**100,00%**	**30,39%**
dont CBI	*85 912*	*100,00%*	*112 623*	*100,00%*	*31,09%*	*162 684*	*100,00%*	*44,45%*	*77 100*	*100,00%*	*173 140*	*100,00%*	*124,57%*
dont CBM	*981 922*	*100,00%*	*1 165 584*	*100,00%*	*18,70%*	*1 250 471*	*100,00%*	*7,28%*	*614 417*	*100,00%*	*728 533*	*100,00%*	*18,57%*

Source Chaâbi Leasing

En moyenne, plus 56% de la production totale de Chaabi Leasing est réalisée grâce aux PME/PMI. Les deuxièmes plus gros clients sont les grandes entreprises privées avec qui Chaabi Leasing réalise 25,85 de son chiffre d'affaires.

DRAFT

V.7. Répartition de la production totale en fonction de la zone géographique.

Le tableau ci-dessous illustre la production totale de Chaâbi Leasing en fonction de la zone géographique :

REPARTITION DE LA PRODUCTION PAR ZONE GEOGRAPHIQUE													
	2006		2007			2008			juin-08		juin-09		
	MDH	% prod	MDH	% prod	Δ%	MDH	% prod	Δ%	MDH	% prod	MDH	% prod	Δ%
CASABLANCA	521 811	48,87%	474 567	37,13%	-9,05%	623 160	44,10%	31,31%	292 520	42,30%	542 036	60,11%	85,30%
dont CBI	*58 730*	*68,36%*	*29 921*	*26,57%*	*-49,05%*	*114 039*	*70,10%*	*281,13%*	*63 959*	*82,96%*	*156 896*	*90,62%*	*145,31%*
dont CBM	*463 081*	*47,16%*	*444 646*	*38,15%*	*-3,98%*	*509 121*	*40,71%*	*14,50%*	*228 561*	*37,20%*	*385 140*	*52,87%*	*68,51%*
EST ET ORIENTAL	252 709	23,67%	321 618	25,16%	27,27%	259 592	18,37%	-19,29%	105 971	15,32%	165 643	18,37%	56,31%
dont CBI	*18 322*	*21,33%*	*67 124*	*59,60%*	*266,36%*	*20 804*	*12,79%*	*-69,01%*	*12 755*	*16,54%*	*6 566*	*3,79%*	*-48,52%*
dont CBM	*234 387*	*23,87%*	*254 494*	*21,83%*	*8,58%*	*238 788*	*19,10%*	*-6,17%*	*93 216*	*15,17%*	*159 077*	*21,84%*	*70,65%*
NORD	83 805	7,85%	68 153	5,33%	-18,68%	74 124	5,25%	8,76%	19 102	2,76%	15 136	1,68%	-20,76%
dont CBI	*6 962*	*8,10%*	*780*	*0,69%*	*-88,80%*	*5*	*0,00%*	*-99,36%*	*0*	*0,00%*	*51*	*0,03%*	*NA*
dont CBM	*76 843*	*7,83%*	*67 373*	*5,78%*	*-12,32%*	*74 119*	*5,93%*	*10,01%*	*19 102*	*3,11%*	*15 085*	*2,07%*	*-21,03%*
OUEST	44 315	4,15%	60 401	4,73%	36,30%	79 697	5,64%	31,95%	44 881	6,49%	31 768	3,52%	-29,22%
dont CBI	*0*	*0,00%*	*0*	*0,00%*	*NA*	*0*	*0,00%*	*NA*	*0*	*0,00%*	*0*	*0,00%*	*NA*
dont CBM	*44 315*	*4,51%*	*60 401*	*5,18%*	*36,30%*	*79 697*	*6,37%*	*31,95%*	*44 881*	*7,30%*	*31 768*	*4,36%*	*-29,22%*
SUD	165 194	15,47%	353 467	27,65%	113,97%	376 582	26,65%	6,54%	229 043	33,12%	147 090	16,31%	-35,78%
dont CBI	*1 898*	*2,21%*	*14 798*	*13,14%*	*679,66%*	*27 836*	*17,11%*	*88,11%*	*386*	*0,50%*	*9 627*	*5,56%*	*2394,04%*
dont CBM	*163 296*	*16,63%*	*338 669*	*29,06%*	*107,40%*	*348 746*	*27,89%*	*2,98%*	*228 657*	*37,22%*	*137 463*	*18,87%*	*-39,88%*
Total	**1 067 834**	**100,00%**	**1 278 206**	**100,00%**	**19,70%**	**1 413 155**	**100,00%**	**10,56%**	**691 517**	**100,00%**	**901 673**	**100,00%**	**30,39%**
dont CBI	*85 912*	*100,00%*	*112 623*	*100,00%*	*31,09%*	*162 684*	*100,00%*	*44,45%*	*77 100*	*100,00%*	*173 140*	*100,00%*	*124,57%*
dont CBM	*981 922*	*100,00%*	*1 165 583*	*100,00%*	*18,70%*	*1 250 471*	*100,00%*	*7,28%*	*614 417*	*100,00%*	*728 533*	*100,00%*	*18,57%*

Source Chaâbi Leasing

En moyenne, 46,50% de la production totale de Chaabi Leasing est réalisée sur la région casablancaise, 23,84% sur la région sud et 20,18% que l'est. Au 30 juin 2009, la plus grande part de la production a été réalisée sur la zone de Casablanca avec 60,11% du total réalisé.

DRAFT

V.8. Répartition de la production totale de Chaâbi Leasing en fonction du réseau de distribution

Le tableau ci-dessous ventile la production totale de la société en fonction du réseau de distribution :

REPARTITION DE LA PRODUCTION PAR LE RESEAU DE DISTRIBUTION													
	2006		2007			2008			juin-08		juin-09		
	MDH	% prod	MDH	% prod	Δ%	MDH	% prod	Δ%	MDH	% prod	MDH	% prod	Δ%
RESEAU BP	365 541	34,23%	664 479	51,99%	81,78%	575 657	40,74%	-13,37%	299 689	43,34%	353 173	39,17%	17,85%
dont CBI	*16 215*	*18,87%*	*84 074*	*74,65%*	*418,50%*	*43 419*	*26,69%*	*-48,36%*	*21 699*	*28,14%*	*30 378*	*17,55%*	*40,00%*
dont CBM	*349 326*	*35,58%*	*580 405*	*49,80%*	*66,15%*	*532 238*	*42,56%*	*-8,30%*	*277 990*	*45,24%*	*322 795*	*44,31%*	*16,12%*
DIRECT	672 388	62,97%	593 534	46,43%	-11,73%	812 646	57,51%	36,92%	382 799	55,36%	534 777	59,31%	39,70%
dont CBI	*69 177*	*80,52%*	*28 549*	*25,35%*	*-58,73%*	*109 301*	*67,19%*	*282,85%*	*55 401*	*71,86%*	*142 761*	*82,45%*	*157,69%*
dont CBM	*603 211*	*61,43%*	*564 985*	*48,47%*	*-6,34%*	*703 345*	*56,25%*	*24,49%*	*327 398*	*53,29%*	*392 016*	*53,81%*	*19,74%*
PRESCRIPTEURS	29 904	2,80%	20 194	1,58%	-32,47%	24 852	1,76%	23,07%	9 029	1,31%	13 723	1,52%	51,99%
dont CBI	*519*	*0,60%*	*0*	*0,00%*	*-100,00%*	*9 964*	*6,12%*	*NA*	*0*	*0,00%*	*0*	*0,00%*	*NA*
dont CBM	*29 385*	*2,99%*	*20 194*	*1,73%*	*-31,28%*	*14 888*	*1,19%*	*-26,28%*	*9 029*	*1,47%*	*13 723*	*1,88%*	*51,99%*
Total	**1 067 833**	**100,00%**	**1 278 207**	**100,00%**	**19,70%**	**1 413 155**	**100,00%**	**10,56%**	**691 517**	**100,00%**	**901 673**	**100,00%**	**30,39%**
dont CBI	*85 911*	*100,00%*	*112 623*	*100,00%*	*31,09%*	*162 684*	*100,00%*	*44,45%*	*77 100*	*100,00%*	*173 139*	*100,00%*	*124,56%*
dont CBM	*981 922*	*100,00%*	*1 165 584*	*100,00%*	*18,70%*	*1 250 471*	*100,00%*	*7,28%*	*614 417*	*100,00%*	*728 534*	*100,00%*	*18,57%*

Source Chaâbi Leasing

En 2007, 51,99% de la production réalisée est provenue du réseau BP, contre 46,43% de l'effort comemrcial direct de la société.

En 2008, la force de vente de Chaâbi Leasing a réalisé 57,51% de la production totale, la part des prescripteurs reste faible (1,76% de la production globale). La part de la production provenant directement de Chaabi Leasing a atteint 812 646 Kdh. De plus, le réseau BP a fortement contribué à la production totale avec 575 657 Kdh contribuant ainsi à hauteur de 40,74% à la production.

Au 30 juin 2009, la plus grande part de la production a été réalisée par les commerciaux de Chaâbi Leasing avec 59,31% ce qui correspond à 901 673 Kdh ce qui entraîne une augmentation de la production de 210 156 Kdh.

DRAFT

VI. Moyens humains

VI.1. Organigramme de Chaâbi Leasing :

L'organigramme de Chaâbi Leasing au 30 septembre 2009 était le suivant :

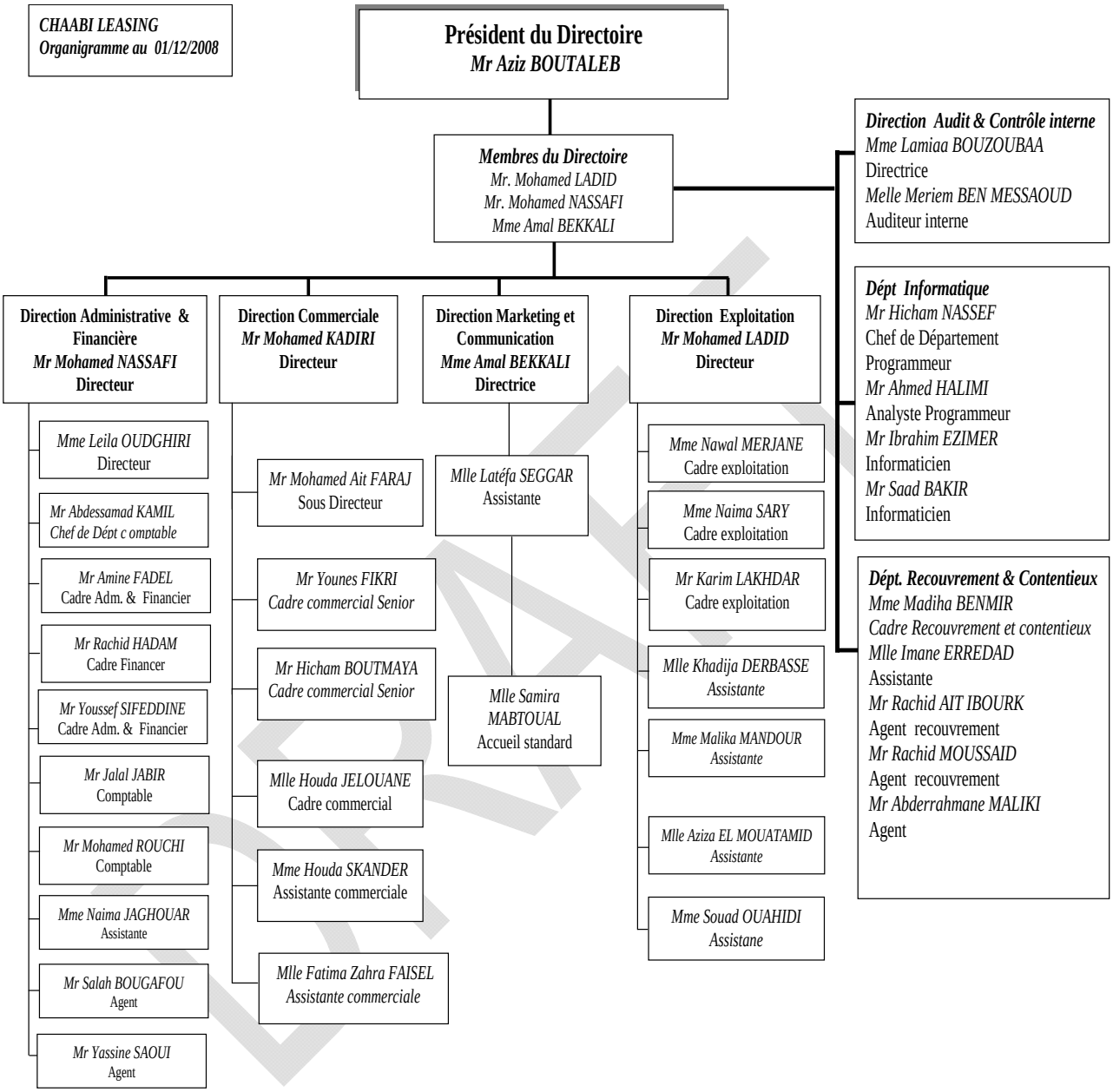

2/4

Source : Chaâbi Leasing

VI.2. CV des principaux dirigeants de Chaâbi Leasing

Aziz Boutaleb, président du directoire

M. Aziz Boutaleb est diplômé de l'Institut des Hautes Etudes de Management (HEM) à Casablanca en 1993.

Après plusieurs stages d'études réussis, M. Aziz Boutaleb rejoint Maghrebail en 1994 dans laquelle il occupe le poste de responsable commercial. En 199, après un bref passage chez Bavaria Motors en tant que directeur commercial, M. Aziz Boutaleb rejoint Chaâbi Leasing en tant qye directeur commercial, fonction qu'il a occupé jusqu'à Juin 2007. A cette date, M. Aziz Boutaleb est nommé président du directoire de Chaâbi Leasing.

Mohamed Nassafi, Administratif et Financier

M. Mohamed Nassafi est diplômé de l'Ecole d'Ergologie de Bruxelles en 1989 avec une spécialisation en organisation et gestion industrielle.

Après quelques années effectuées en tant que consultant Organisation et Gestion au sein d'un Bureau d'Etudes et d'Organisation, M. Mohamed Nassafi intègre le Crédit Immobilier et Hôtelier en tant que auditeur interne. M. Mohamed Nassafi rejoint Chaâbi Leasing en 2002 en tant que responsable de l'audit interne. La même année il est promu directeur administratif et financier.

Mohamed LADID, directeur de la Direction Exploitation

M. Mohamed LADID est diplômé de l'Institut des Hautes Etudes Economique (IHEE) à Casablanca en 1988.

M. Mohamed LADID commence sa carrière en tant qu'attaché de direction au département stratégie et contrôle de gestion chez Wafabank. Un plus tard, en 1989, M. Mohamed LADID rejoint MAGHREBAIL en tant que fondé de pouvoir au département exploitation, poste qu'il occupe pendant 10 ans. En 1999, M. Mohamed LADID rejoint Chaâbi Leasing en tant que Directeur d'Exploitation. M. Mohamed LADID était également membre du directoire et membre du comité de crédit.

Amal BAKKALI, directeur Marketing et Communication

Mme. Amal BAKKALI est diplômé de l'Institut des Hautes Etudes Economique (IHEE) à Casablanca en 1988.

Mme. Amal BAKKALI commence sa carrière en 1981 en tant qu'attaché de direction à la Régie des Tabacs. En Mars 1984, devient directrice Marketing et Communication chez Maghrebail, poste qu'elle occupe jusqu'en 2000. En 2001, Mme. Amal BAKKALI rejoint Chaâbi Leasing en tant que Directrice Marketing et Communication/Membre du Directoire.

DRAFT

VI.3. Description des principales directions

Direction financière

La Direction Financière a pour mission la gestion des ressources humaines en veillant au respect de la réglementation en vigueur et le suivi des moyens généraux de la société. Elle a aussi pour fonctions la supervision de la comptabilité, la gestion de la trésorerie et des besoins de refinancement, le contrôle de gestion, la préparation des budgets prévisionnels ainsi que le suivi des créances de la société, le recouvrement des créances douteuses et compromises ainsi que la transmission de celles contentieuses au département juridique et contentieux.

Direction commerciale

La Direction Commerciale a pour mission l'élaboration et la mise en place de la politique commerciale de la société sur la base des orientations stratégiques décidées par la Direction Générale. Elle assure l'étude et le suivi des dossiers de crédit en animant et coordonnant l'équipe commerciale et le suivi des tableaux de bord des financements réalisés.

Direction marketing

La Direction Marketing a pour mission la mise en œuvre de la stratégie globale de communication en collaboration avec la Direction commerciale et le Directoire. La coordination avec les autres cellules de la société, le suivi de la communication externe et interne (image de marque, communication institutionnelle, marketing direct développement de la qualité des prestations, développement produits et formation), et la communication des statistiques et suivi des reportings adressés à la BCP.

Direction exploitation

La Direction exploitation a pour mission de veiller à l'application des décisions du comité interne de crédit, confectionner et délivrer les actes de gestion (contrats bons de commande suivre les opérations de crédit bail immobilier). Veiller à la couverture des risques opérationnels par des mesures de contrôle adéquats, gérer les différentes relances clients et fournisseurs. Etablissement des rapports de gestion hebdomadaires.

VI.4. Composition du conseil de surveillance et du directoire de Chaâbi Leasing

La composition du Conseil de Surveillance et du directoire de Chaâbi Leasing à Juin 2009 se présente comme suit :

Conseil de surveillance	
Président	M. Mohamed BENCHAABOUN (BCP)
Vice-Président	M. Mohamed BELGHAZI (BCP)
Membres	M. Aomar YIDAR (BCP)
	M.Rachid AGOUMI (BCP)
	M.Hassan AMAHZOUNE BP CASA
	M...Ahmed ASSALHI (BP RABAT KENITRA)

DRAFT

	M. Abdelkhalek BENDRISS (BP OUJDA)
	M.Nourredine BENJELLOUN (BP TANGER TÉTOUAN)
	M. Abdelaziz TRACHEN (BP MEKNES)
	M. Mohamed BELQZIZ (BP MARRAKECH BENI MELLAL)
	M. Lbachir BENHMADE (BP CENTRE SUD)
	M.Mohamed HOUBBANE (BP NADOR AL HOCEIMA)

Directoire	
Président	Monsieur Aziz BOUTALEB
	M. Mohamed LADID
Membres du Directoire	M. Mohamed NASSAFI
	Mme Amal BAKKALI

Source : Chaâbi Leasing

VI.5. Stratégie RH

Le tableau ci-dessous présente l'évolution de l'effectif de la Société :

	2006	2007	2008	30/06/2009
Cadres	18	20	27	19
Employés	20	19	15	22
Effectif Total	**38**	**39**	**42**	**41**
Taux d'encadrement	*47,37%*	*51,28%*	*64,29%*	*46,34%*

Source: Chaâbi Leasing

L'effectif de Chaâbi Leasing est passé de 38 personnes en 2006 à 39 personnes en 2007, puis à 42 personnes en 2008.
Cette augmentation s'est faite essentiellement par le recrutement de cadres puisque le taux d'encadrement est passé de 41,37% en 2006 à 51,28% en 2007 et 64,29% en 2008.
Cette évolution est la conséquence de la politique de ressources humaines de Chaâbi Leasing de rehausser le profil accadémique et profesionnel de ses collaborateurs ainsi que d'attirer et de retenir les meilleures compétences au sein de l'entreprise.
Au 30/06/2009, l'effectif total de Chaâbi Leasing s'établit à 41 personnes avec un taux d'encadrement de 46,34%.
En effet, l'annonce du projet de fusion entre Chaâbi Leasing et Maroc Leasing a eu pour conséquence de provoquer le départ de 8 cadres en quête d'opportunités dans d'autres établissements, ce qui a fait baisser le taux d'encadrement de 17,94 pts en 6 mois.
Le projet de fusion prévoit la reprise de l'ensemble de l'effectif de Chaâbi Leasing dans Maroc Leasing.

VII. Contrôle interne et gestion des risques

DRAFT

L'audit interne de Chaâbi Leasing a pour but :

- ✓ De vérifier que les informations comptables, financières communiquées aux organes sociaux de la société reflètent avec sincérité l'activité et la situation de la société ;
- ✓ De veiller que les actes de gestion ainsi que les comportements s'inscrivent dans le cadre défini par les orientations données aux activités de l'entreprise par les organes sociaux, par les lois et règlements applicables ;
- ✓ De prévenir et maîtriser les risques résultant de l'entreprise et les risques d'erreurs ou de fraudes en particulier les domaines comptables et financier. Comme tout système de contrôle, il ne peut et ne pourra fournir la garantie absolue que ces risques sont totalement éliminés.

La fonction Audit Interne de Chaâbi Leasing est rattachée hiérarchiquement au Président du Directoire. Son champ d'intervention s'étend à toutes les fonctions de Chaâbi Leasing. Elle est structurée comme suit :

Suivi et gestion administrative : cette fonction est chargée de la gestion des documents et de certains aspects de la gestion des ressources humaines de la fonction Audit Interne ChaâbiLeasing.

Elle a aussi en charge :

- L'élaboration du plan annuel des missions ;
- Le suivi des réalisations du plan annuel des missions initialement prévu ;
- La mise en place et le suivi des réalisations du plan de formation des auditeurs ;
- Le reporting au Comité d'Audit et au Conseil de surveillance :
  - ✓ Elaboration de la synthèse des missions réalisées, des points forts et points faibles relevés, des recommandations émises et de leur suivi ;
  - ✓ Elaboration des comptes rendus de suivi des résultats obtenus par rapport au programme annuel de missions ;
  - ✓ Elaboration du rapport annuel sur le contrôle interne, tel que prévu par l'article 90 de la circulaire N°40/G/2007.

L'audit interne de Chaâbi Leasing tient minimum deux comités d'audit annuellement. Ce comité est notamment chargé d'évaluer la cohérence et l'adéquation des dispositifs de contrôle mis en place au sein de Chaâbi Leasing.

A la suite de l'opération de fusion qu'effectuera Maroc Leasing avec Chaâbi Leasing, cette dernière procédera à la mise à jour de la cartographie des risques opérationnels ainsi qu'au renforcement des contrôles internes.
De même pour ce qui est de sa gestion des risques, Chaâbi Leasing procédera à la mise en place d'un dispositif prudentiel destiné à mieux appréhender le risque crédit au sein de la nouvelle entité et de se plier aux exigences de fonds propres.

VIII. Système d'information

Le système d'information de Chaâbi Leasing se compose de trois serveurs qui gèrent chacun de manière autonome :

1. Application métier
2. Gestion comptable et Financière (CODA)
3. Messagerie interne et externe

Le système d'information est abrité au sein de la salle machine qui se trouve au 3ème étage des locaux de la société.

DRAFT

La fusion avec Maroc Leasing aura pour conséquence la migration de l'ensemble du système d'information de Chaâbi Leasing vers un nouveau système spécialement mis en place pour la nouvelle entité.

IX. Stratégie commerciale et marketing

Les axes de développement de Chaâbi Leasing s'inscrivaient dans les orientations du PMT 2009-2012 du Groupe Banque Populaire. En effet, le Groupe se situe dans une dynamique générale de développement afin de consolider son leadership dans la banque classique et de conforter sa place de référence dans la banque de financement et d'investissement. En capitalisant sur les avancées réalisées au cours des années antérieures , le Groupe devrait investir dans de nouveaux relais de croissance interne et externe lui permettant d'assurer une expansion soutenue et pérenne à moyen et long terme et ce, à travers la recherche de nouvelles opportunités de développement au niveau national et international, visant principalement à hisser le positionnement des filiales à un niveau en phase avec la dimension du Groupe : part de marché au minimum de 20% à travers le renforcement des synergies.
Dans ce contexte, les filiales du Groupe devraient jouer un rôle primordial dans cette lancée grâce à un meilleur repositionnement et à une bonne synergie intragroupe à l'instar des grandes banques de la place.

CHAÂBI LEASING était appelée à participer à cette dynamique générale afin de consolider ses acquis et d'améliorer son positionnement dans le secteur de financement par voie de crédit-bail.

Ce développement devait se faire en prenant en considération les principales menaces suivantes :

- Intensification de la concurrence orientée vers la course aux chiffres ;
- Tarification baissière du marché et écrasement des marges d'intermédiation ;
- Produits alternatifs et développement du crédit fournisseur ;
- Fiscalité défavorable : TVA.

La vision stratégique de CHAÂBI LEASING au terme de son plan de développement pour la période 2009-2012 consistait à :

- Renforcer le développement de la synergie avec le Groupe pour atteindre les standards de la profession à travers :
  - L'installation hors Casa en s'appuyant sur les structures commerciales régionales du réseau des Banques Populaires ;
  - La Coordination avec la Banque de l'entreprise en vue d'une meilleure exploitation du portefeuille ;
  - Une offre complète de financement de la clientèle des BPR (Convention BP Lease) ;
  - Le développement du financement des investissements des entités du Groupe par Chaâbi Leasing ;
  - Le maintien de la qualité de service et de la réactivité.
- Conforter les positions acquises par Chaâbi Leasing et améliorer les parts de marché de la société dans son secteur, tout en préservant la bonne qualité de risque de son portefeuille.

La stratégie commerciale de la nouvelle structure adoptée à la suite de la fusion entre Maroc Leasing et Chaâbi Leasing s'inscrira dans la continuité de la vision stratégique de Chaâbi Leasing à savoir un adossement sur le groupe Banques Populaires et l'exploitation du réseau dont disposent les banques populaires régionales sur l'ensemble du territoire national.

DRAFT

PARTIE XV. SITUATION FINANCIERE DE MAROC LEASING

DRAFT

I. Analyse du compte de produits et charges

Le tableau ci-dessous présente l'évolution du compte de produits et charges sur les exercices 2006 à 2008 et au 30 juin 2009.

DRAFT

En Kdh	2006	2007	Δ%	2 008	Δ%	TCAM	juin-08	juin-09	Δ%
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	257	268	4,2%	275	2,4%	3,3%	142	141	-0,7%
Produits sur titres de propriété	3 907	0	-100,0%	23	-	-92,3%	0	0	NS
Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location	796 704	1 057 865	32,8%	1 411 877	33,5%	33,1%	660 119	822 892	24,7%
Autres produits bancaires		4 305	-			-	0	0	NS
Produits d'exploitation bancaire	**800 868**	**1 062 438**	**32,7%**	**1 412 175**	**32,9%**	**32,8%**	**660 261**	**823 033**	**24,7%**
Intérêts et charges assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	55 278	80 065	44,8%	127 171	58,8%	51,7%	55 109	86 491	56,9%
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec la clientèle	0	121	-	25	-79,7%	-	25	235	NS
Intérêts et charges assimilées sur titres de créance émis	31 911	29 500	-7,6%	23 873	-19,1%	-13,5%	13 402	6 767	-49,5%
Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location	620 590	839 348	35,2%	1 115 557	32,9%	34,1%	522 978	654 568	25,2%
Autres charges bancaires	2 032	663	-67,4%	1 258	89,7%	-21,3%	631	144	-77,2%
Charges d'exploitation bancaire	**709 812**	**949 698**	**33,8%**	**1 267 884**	**33,5%**	**33,6%**	**592 144**	**748 204**	**26,4%**
Produit net bancaire	**91 057**	**112 740**	**23,8%**	**144 291**	**28,0%**	**25,9%**	**68 116**	**74 829**	**9,9%**
Produits d'exploitation non bancaire	**0**	**1**	**-**	**4 276**	**-**	**-**	**4 248**	**90**	**-97,9%**
Charges de personnel	19 472	19 188	-1,5%	20 553	7,1%	2,7%	8 769	10 638	21,3%
Impôts et taxes	3 132	1 020	-67,4%	865	-15,2%	-47,5%	635	435	-31,5%
Charges externes	10 962	15 707	43,3%	20 675	31,6%	37,3%	8 933	7 725	-13,5%
Autres charges générales d'exploitation	1 242	1 516	22,1%	2 036	34,3%	28,0%	867	368	-57,5%
Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles	1 272	2 835	122,9%	2 786	-1,7%	48,0%	1 291	1 365	5,8%
Charges générales d'exploitation	**36 080**	**40 267**	**11,6%**	**46 915**	**16,5%**	**14,0%**	**20 496**	**20 531**	**0,2%**
Dotations aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	22 337	11 084	-50,4%	8 231	-25,7%	-39,3%	7 880	9 887	25,5%
Pertes sur créances irrécouvrables	625	38 974	NS	15 619	-59,9%	NS	253	0	-100,0%
Autres dotations aux provisions	785	2 076	164,3%	867	-58,3%	5,0%	0	47	NS
Dotations aux provisions et pertes sur créances irrécouvrables	**23 748**	**52 134**	**119,5%**	**24 717**	**-52,6%**	**2,0%**	**8 133**	**9 934**	**22,2%**
Reprises de provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	20 365	51 737	154,0%	25 905	-49,9%	12,8%	6 208	7 790	25,5%
Autres reprises de provisions	776	12 784	NS	522	-95,9%	-18,0%	0	599	NS
Reprises de provisions et récupérations sur créances amorties	**21 141**	**64 520**	**205,2%**	**26 427**	**-59,0%**	**11,8%**	**6 208**	**8 389**	**35,1%**
Résultat courant	**52 370**	**84 861**	**NS**	**103 363**	**21,8%**	**40,5%**	**49 944**	**52 842**	**5,8%**
Produits non courants	867	5 294	NS	237	-95,5%	-47,8%	3	13	NS
Charges non courantes	1 619	7 554	NS	751	-90,1%	-31,9%	750	0	-100,0%
Résultat avant impôts sur les résultats	**51 618**	**82 601**	**60,0%**	**102 849**	**24,5%**	**41,2%**	**49 197**	**52 855**	**7,4%**
Impôts sur les résultats	7 230	32 043	NS	36 671	14,4%	125,2%	18 203	18 499	1,6%
Résultat net de l'exercice	**44 388**	**50 558**	**13,9%**	**66 178**	**30,9%**	**22,1%**	**30 994**	**34 356**	**10,8%**

Source : Maroc Leasing

I.1. Produits d'exploitation bancaire

En Kdh		2006	2007	Δ%	2008	Δ%	TCAM	30-juin-08	30-juin-09	Δ%
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	(a)	257	268	4,2%	275	2,4%	3,3%	142	141	-0,7%
Produits sur titres de propriété	(b)	3 907	0	-100,0%	23	NS	-92,3%	0	0	NS
Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location	(c)	796 704	1 057 865	32,8%	1 411 877	33,5%	33,1%	660 119	822 892	24,7%
Autres produits bancaires	(d)	0	4 305	NS	0	-100,0%	NS	0	0	NS
Produits d'exploitation bancaire	**(e) = (a+b+c+d)**	**800 868**	**1 062 438**	**32,7%**	**1 412 175**	**32,9%**	**32,8%**	**660 261**	**823 033**	**24,7%**

Source : Maroc Leasing

Maroc Leasing commercialise deux principales catégories de produits, les crédits-bails mobiliers (CBM) et les crédits-bails immobiliers (CBI). Les produits d'exploitation bancaire sont composés majoritairement des remboursements en intérêt et principal (loyers) perçus sur les crédits octroyés à la clientèle. Sur le plan comptable, ces loyers sont inscrits au poste « Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location ».

Durant la période analysée, les produits d'exploitation bancaire de Maroc Leasing ont progressé en moyenne de 33%. Leur évolution est principalement attribuable à la forte appréciation du poste « Produits sur immobilisations en crédit-bail » dont la valeur a presque doublé entre 2006 et 2008 passant 797 Mdh à 1 412 Mdh. Au 30 juin 2009, ces produits s'établissent à 823 Mdh contre 660 Mdh au 30 juin 2008 soit une augmentation de 24,7%.

Cette évolution est le fruit d'une stratégie de croissance de Maroc Leasing sur les plans financier, commercial et organisationnel engagée après le plan de restructuration de 2002-2004.

En effet, les différentes actions stratégiques ont permis d'inscrire la performance de la société sur un trend haussier lui permettant notamment de :

- Renforcer davantage son positionnement concurrentiel avec des gains de part de marché en terme de production (PDM[27] : 12% en 2006, 13% en 2007 et 16% en 2008) ;

- Améliorer la qualité et le volume de ses encours crédits (immobilisations données en crédit-bail et en location) avec une évolution moyenne de près de 30% par an. Au 31 décembre 2008, l'encours global s'est hissé à un niveau de 4,3 milliards de dirhams contre 2,5 milliards de dirhams à fin 2006. Au 30 juin 2009, cet encours est de 4,9 milliards de dirhams.

[27] *Source : APSF*

I.2. Charges d'exploitation bancaire

En Kdh		2006	2007	Δ%	2008	Δ%	TCAM	30-juin-08	30-juin-09	Δ%
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec les établissements de crédit	(a)	55 278	80 065	44,8%	127 171	58,8%	51,7%	55 109	86 491	56,9%
En % du total		7,8%	8,4%		10,0%			9,3%	11,6%	
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec la clientèle	(b)	0	121	NS	25	-79,7%	-	25	235	NS
En % du total		0,0%	0,0%		0,0%			0,0%	0,0%	
Intérêts et charges assimilées sur titres de créance émis	(c)	31 911	29 500	-7,6%	23 873	-19,1%	-13,5%	13 402	6 767	-49,5%
En % du total		4,5%	3,1%		2,0%			2,3%	0,9%	
Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location	(d)	620 590	839 348	35,2%	1 115 557	32,9%	34,1%	522 978	654 568	25,2%
En % du total		87,4%	88,4%		88,0%			88,3%	87,5%	
.Autres charges bancaires	(e)	2 032	663	-67,4%	1 258	89,7%	-21,3%	631	144	-77,2%
En % du total		**0,3%**	**0,1%**		**0,1%**			0,1%	0,0%	
Total Charges d'exploitation bancaire	**(f) = (a+b+c+d+e)**	**709 812**	**949 698**	**33,8%**	**1 267 884**	**33,5%**	**33,6%**	**592 144**	**748 204**	**26,4%**

Source : Maroc Leasing

Constitué majoritairement des charges sur immobilisations en crédit-bail, le poste charge d'exploitation bancaire a évolué en moyenne de 33,6% depuis 2006.

Les charges sur immobilisations en crédit bail reflètent l'amortissement comptable de ces immobilisations. Leur évolution entre 2006 et 2007 de 621 Mdh à 839 Mdh provient de l'augmentation de l'encours des crédits distribués qui sont passés de 2,6 milliards de dirhams à 3,3 milliards de dirhams à fin 2007.

Pour la période 2007-2008, la poursuite de la croissance de Maroc Leasing avec des niveaux de production de plus en plus important (+35% sur l'année) s'est traduite par une appréciation des encours de crédits-bails (+31% à 4,3 Milliards de dirhams). Cette performance s'est répercutée sur le niveau des dotations aux amortissements des immobilisations données en crédit-bail qui est passé de 839 Mdh en 2007 à 1 116 Mdh en 2008.

Au 30 juin 2009, les charges d'exploitation bancaires s'établissent à 748 Mdh.

Les autres postes des charges d'exploitation bancaires concernent principalement :

(i) **Les intérêts et charges assimilées sur opérations avec les établissements de crédit :** Il s'agit des intérêts versés au titres des dettes contractées par Maroc Leasing auprès des banques pour accompagner son développement en matière de distribution des crédits.

Evolution comparative des encours crédits auprès des banques et des encours de crédits distribués au clients 2006 - 2008 en Mdh

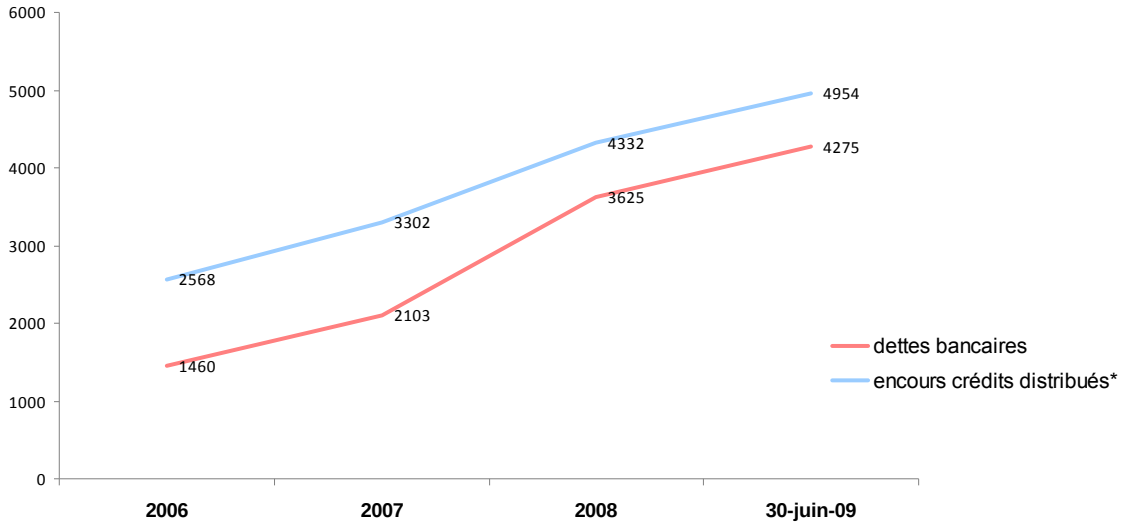

(*) Immobilisations données en crédit bail et en location (comptabilisées à l'actif du bilan)

Entre 2006 et 2007, l'augmentation des dettes bancaires passant de 1 460 Mdh à 2 103 Mdh a eu pour effet d'entraîner une hausse des intérêts payés à hauteur de 25 Mdh. Pour faire face à la croissance de son activité en 2008, Maroc Leasing s'est davantage endetté (+1 522 Mdh) auprès des banques. Les intérêts sur les dettes bancaires ont ainsi augmenté passant de 80 Mdh en 2007 à 127 Mdh en 2008. Cette tendance se confirme au 30 juin 2009, avec des intérêts sur dettes de l'ordre de 86 Mdh contre 55 Mdh au 30 juin 2008 du fait de l'accroissement de l'encours de dette de 650 Mdh.

(ii) **Intérêts et charges assimilées sur titres de créance émis :** Dans un objectif d'optimisation et de diversification des sources de financement, Maroc Leasing a fait appel au marché financier dans le cadre de plusieurs émissions de Bons de Sociétés de Financement (BSF) et d'emprunt obligataire.

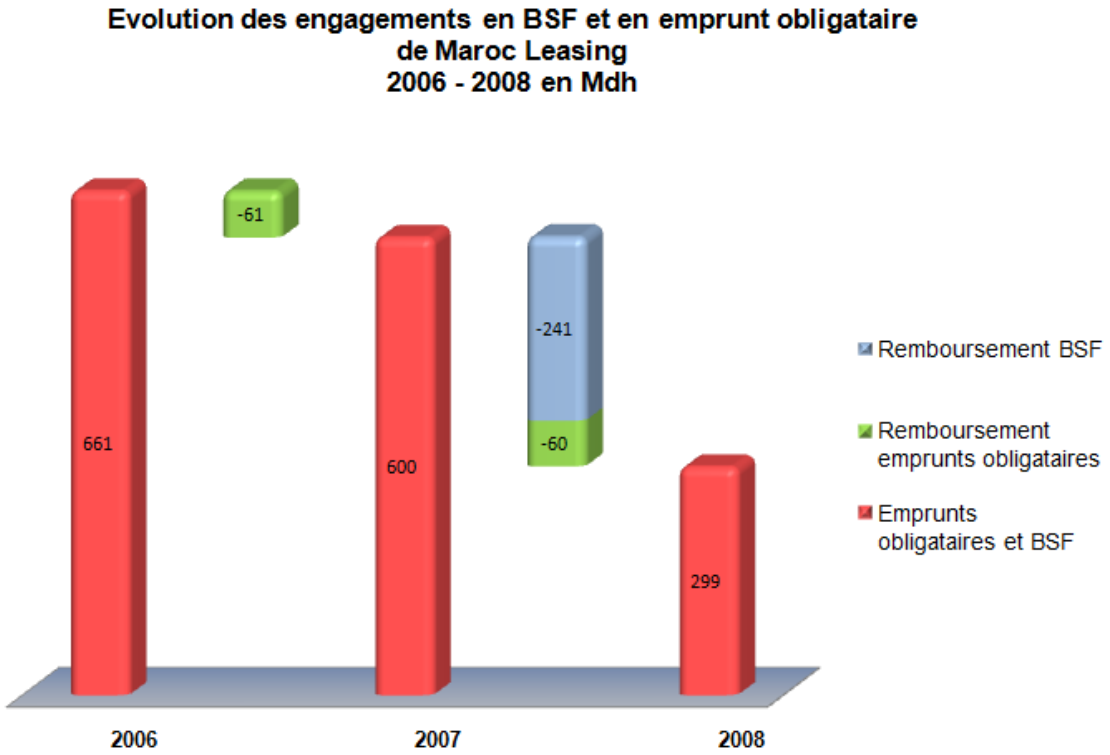

En 2008, la baisse de 5,6 Mdh des intérêts versés est due au remboursement des BSF pour un montant de 241 Mdh et de l'amortissement normal de l'emprunt obligataire à hauteur de 60 Mdh.

I.3. Résultats des opérations de crédit-bail

En Kdh		2006	2007	Δ%	2008	Δ%	TCAM	30-juin-08	30-juin-09	Δ%
Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location	(a)	796 704	1 057 865	32,8%	1 411 877	33,5%	33,1%	660 119	822 892	24,7%
Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location	(b)	620 590	839 348	35,2%	1 115 557	32,9%	34,1%	522 978	654 568	25,2%
Résultat des opérations de crédit bail	(c) =(a-b)	176 114	218 517	24,1%	296 320	35,6%	29,7%	137 140	168 324	22,7%
Taux de marge sur opérations de crédit bail	(d) = (c/a)	22,1%	20,7%	-1,4 pts	21,0%	+ 0,3 pts		20,8%	20,5%	-0,3 pts
Ratio d'amortissement	**(e) = (b/a)**	**77,9%**	**79,3%**	1,4pts	**79,0%**	-0,4pts		**79,2%**	**79,5%**	0,3 pts

Source : Maroc Leasing

I.3.1. Résultat des opérations de crédit-bail :

Au 31 Décembre 2007, le résultat des opérations de crédit-bail de Maroc Leasing s'est établi à 218,5 Mdh en progression de 24,1% par rapport à 2006. L'année 2008, a été aussi marquée par l'appréciation de ce résultat à 296,3 Mdh en hausse de 35,6%.

Au 30 juin 2009, ce résultat s'établit à 168 Mdh contre 137 Mdh au 30 juin 2008.

Ces améliorations sont expliquées par :

(i) l'augmentation de la production (2,2 Gdh en 2008, 1,7 Gdh en 2007 contre 1,3 Gdh en 2006) entraînant une hausse des encours et de fait des produits sur immobilisations données en crédit-bail ;

(ii) le maintien d'un ratio d'amortissement avoisinant les 80% sur la période 2006-2008 du fait de l'augmentation accélérée des charges sur immobilisations par rapport aux produits sur immobilisations enregistrés.

I.3.2. Ratio d'amortissement[28] :

Après une légère hausse de 1,4% entre 2006 et 2007, le ratio d'amortissement de Maroc Leasing s'est maintenu au même niveau de 79% jusqu'au 30/06/2009, niveau en ligne avec la moyenne sectorielle de 80%[29].

Au 30 juin 2009, il s'établit à 79,5%.

I.4. Produit Net Bancaire

En Kdh		2006	2007	Δ%	2008	Δ%	TCAM	30-juin-08	30-juin-09	Δ%
Intérêts et produits assimilés	(a)	257	268	4,2%	275	2,4%	3,3%	142	141	-0,7%
Intérêts et charges assimilées	(b)	87 189	109 687	25,8%	151 069	37,7%	31,6%	69 166	93 636	35,4%
Marge d'intérêt	**(c) = (a-b)**	**-86 932**	**-109 419**	-25,9%	**-150 794**	-37,8%	**-31,7%**	**-69 024**	**-93 495**	35,5%
Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location	(d)	796 704	1 057 865	32,8%	1 411 877	33,5%	33,1%	660 119	822 892	24,7%
Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location	(e)	620 590	839 348	35,2%	1 115 557	32,9%	34,1%	522 978	654 568	25,2%
Résultat des opérations de crédit-bail et de location	**(f) = (d-e)**	**176 114**	**218 517**	24,1%	**296 320**	35,6%	**29,7%**	**137 140**	**168 324**	22,7%
Poids par rapport au PNB		1,9x	1,9x		2,1x			2,0 x	2,3 x	
Résultat des opérations sur titres de placement	(g)	3 907	0		23		-92,3%	0,0	0,0	NS
Résultat des opérations de change	(h)	0	0		0			0	0	NS
Résultat des opérations sur produits dérivés	(i)	0	0		0			-1	0	-100%
Résultat des opérations de marché	**(j) = (g+h +i)**	**3 907**	**0**		**23**		**-92,3%**	**-1,0**	**0,0**	-100%
Divers autres produits bancaires	(k)	0	4 305		0			0,0	0,0	NS
Diverses autres charges bancaires	(l)	2 032	663	-67,4%	1 258	89,7%	-21,3%	631,1	144	-77,2%

[28] Le ratio d'amortissement se définit par le rapport entre les charges sur immobilisations données en crédit bail et les produits sur immobilisations données en crédit bail. Ce ratio exprime la part de « principal » dans les loyers perçus.

[29] *Source : Maroc Leasing*

PRODUIT NET BANCAIRE	**(m) = (c+f+ i+k- l)**	**91 057**	**112 740**	23,8%	**144 291**	28,0%	**25,9%**	**68 116**	**74 829**	9,8%

Source : Maroc Leasing

Analyse de la structure du PNB (approche soldes de gestion)

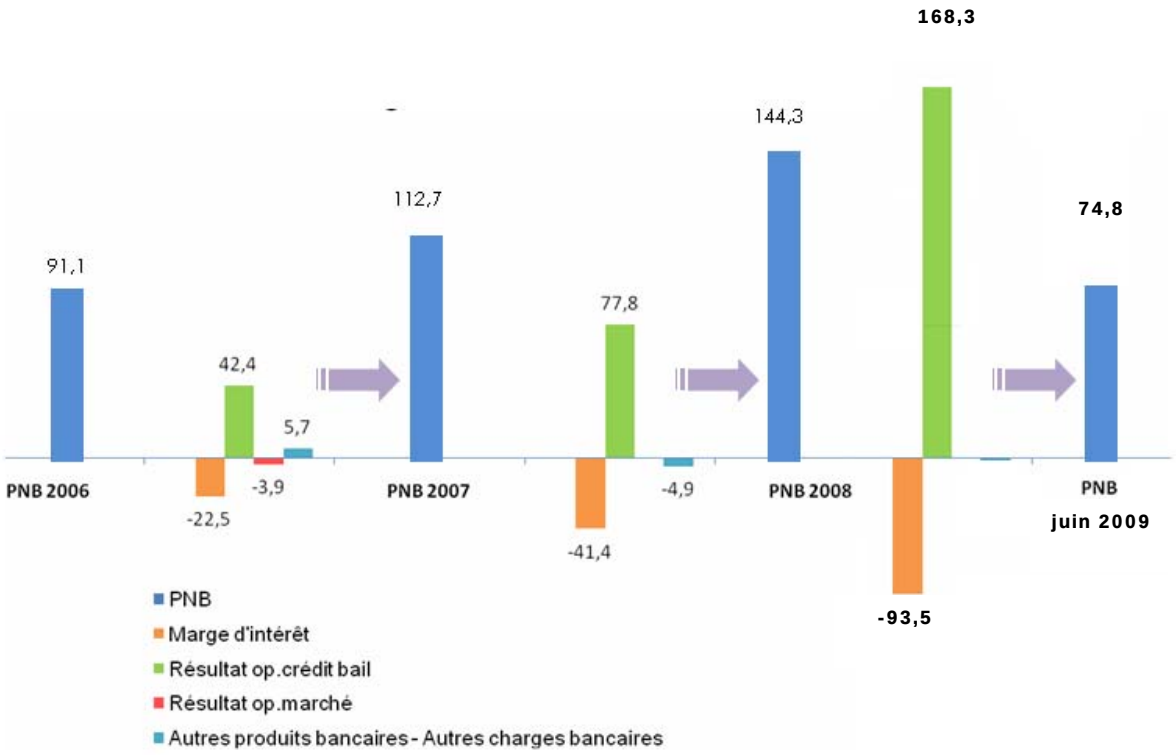

I.4.1 Marge d'intérêt

Du point de vue comptable, la marge d'intérêt représente l'écart entre d'une part, (i) les intérêts et les produits assimilés (hors ceux sur les immobilisations données en crédits, comptablement enregistrés dans les produits sur immobilisations données en crédit) et (ii) les intérêts payés au titres des dettes contractées par Maroc Leasing pour couvrir ses besoins en matière de distribution des crédits à la clientèle.

Evolution de la structure de l'endettement
de Maroc Leasing et des intérêts y afférents entre le 30 juin 2008 et le 30 juin 2009
en MDh

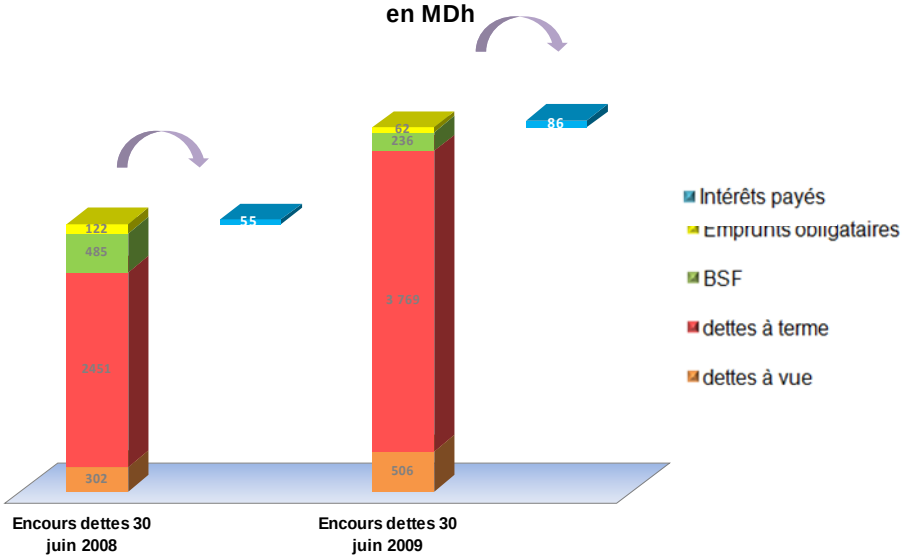

Evolution de la structure de l'endettement
de Maroc Leasing et des intérêts y afférents entre 2006 et 2008 en MDh

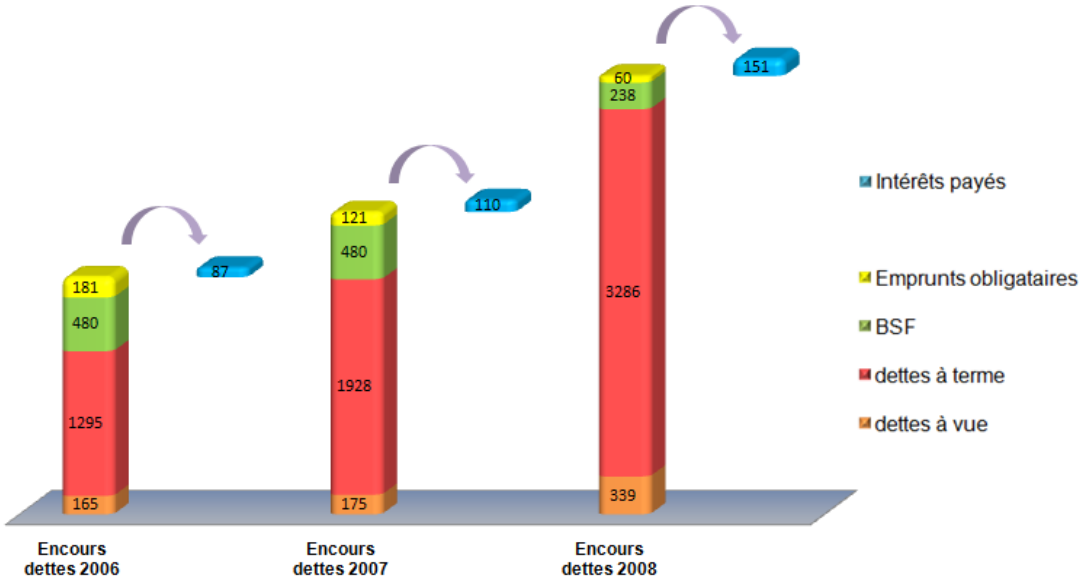

Compte tenu du niveau faible des intérêts et produits assimilés reçus, l'évolution négative de la marge d'intérêt est corrélée à celle des intérêts sur dettes.

I.4.2 Résultat des opérations de crédit-bail et de location

Le résultat des opérations données en crédit bail correspond à la différence entre les produits et les charges sur immobilisations données en crédit bail et en location.

Entre 2006 et 2008, ce résultat a évolué avec un taux de croissance annuel moyen de 29,7% pour atteindre 296 Mdh en 2008 contre 176 Mdh en 2006. Cette performance est principalement

attribuée à la hausse plus importante des loyers perçus au titre des crédits octroyés par rapport aux dotations aux amortissements relatives aux immobilisations données en crédit bail.

Au 30 juin 2009, ce résultat s'établit à 168 Mdh.

Sur la période analysée, cette tendance se confirme par le poids croissant de ce résultat (2,3x le PNB au 30 juin 2009 contre 1,9x le PNB en 2006 et 2007) dans la formation du PNB.

I.5. Charges générales d'exploitation

En Kdh		2006	2007	Δ%	2008	Δ%	TCAM	30-juin-08	30-juin-09	Δ%
Charges de personnel	(a)	19 472	19 188	-1,5%	20 553	7,1%	2,7%	8 769	10 638	21,3%
% du total		*54,0%*	*47,7%*		*43,8%*			*42,8%*	*51,8%*	
Impôts et taxes	(b)	3 132	1 020	-67,4%	865	-15,2%	-47,5%	635	435	-31,5%
% du total		*8,7%*	*2,5%*		*1,8%*			*3,1%*	*2,1%*	
Charges externes	(c)	10 962	15 707	43,3%	20 675	31,6%	37,3%	8 933	7 725	-13,5%
% du total		*30,4%*	*39,0%*		*44,1%*			*43,6%*	*37,6%*	
Autres charges générales d'exploitation	(d)	1 242	1 516	22,1%	2 036	34,3%	28,0%	867	368	-57,5%
% du total		*3,4%*	*3,8%*		*4,3%*			*4,2%*	*1,8%*	
Dotations aux amort. et aux prov immob incorporelles et corporelles	(e)	1 272	2 835	122,9%	2 786	-1,7%	48,0%	1 291	1 365	5,8%
% en total		*3,5%*	*7,0%*		*5,9%*			*6,3%*	*6,6%*	
Charges générales d'exploitation	**(f) = (a+b+c+d+e)**	**36 080**	**40 267**	**11,6%**	**46 915**	**16,5%**	**14,0%**	**20 496**	**20 532**	**0,2%**
Produit net bancaire	**(g)**	**91 057**	**112 740**	**23,8%**	**144 291**	**28,0%**	**25,9%**	**68 116**	**74 829**	**9,9%**
Coefficient d'exploitation - Maroc Leasing	**(h) = (f/g)**	**39,6%**	**35,7%**	**-3,9 pts**	**32,5%**	**-3,2 pts**		**30,1%**	**27,4%**	**-2,7 pts**

Source : Maroc Leasing

À fin 2007, les charges générales d'exploitation se sont élevées à 40,3 Mdh en hausse de11,6% par rapport à leur niveau en 2006. Le détail par poste se décline comme suit :

1. Charges externes

Augmentation des charges externes de 4,7 Mdh, elle même expliquée principalement par la hausse des loyers de crédits bail liés au siège de Maroc Leasing, des honoraires et des frais de publicité et de communication (prospection sur le terrain et entrée en relation avec de nouveaux groupes).

2. Charges de personnel

Les charges de personnel demeurent stables à moins de 20 Mdh entre 2006 et 2007. Ce poste représente 47,7% du total charges générales d'exploitation en 2007 contre 54% en 2006 soit une baisse de 12% sur une année.

3. Autres charges générales d'exploitation

En 2007, le compte « autres charges générales d'exploitation » a progressé de 22% par rapport à 2007 passant de 1,2 Mdh à 1,5 Mdh.

4. Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations corporelles et incorporelles

Entre 2006 et 2007, les dotations aux amortissements et provisions des immobilisations corporelles et incorporelles ont évolué de 1,3 Mdh à 2,8 Mdh. Cette hausse s'explique par l'augmentation de l'encours des immobilisations incorporelles durant la même période.

Ainsi, en 2007, le coefficient d'exploitation s'est établi à 36% en recul de 4 pts de base par rapport à l'année précédente. Cette amélioration se justifiée par

(i) l'amélioration des performances de Maroc Leasing traduite par l'augmentation du produit net bancaire et ;

(ii) l'impact favorable de la politique de maîtrise des coûts instaurée depuis 2005.

À la clôture de l'exercice 2008, les charges générales d'exploitation ont atteint 46,9 Mdh en hausse de 16,5% par rapport à 2007. Cette augmentation s'explique par les éléments suivants :

1. Charges externes

Augmentation des charges externes de 5 Mdh, portée par la hausse des frais d'entretien, ceux de communication et les diverses charges externes.

2. Charges de personnel

Hausse de 1,3 Mdh relative à la rémunération du personnel principalement, induite par les nouveaux recrutements dans le cadre du renforcement de l'équipe commerciale et des agents administratifs.

3. Autres charges générales d'exploitation

Progression des autres charges générales d'exploitation de 34% passant de 1,5 Mdh à 2 Mdh entre 2007 et 2008.

4. Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations corporelles et incorporelles

Le poste « Dotations aux amortissements et provisions des immobilisations corporelles et incorporelles » demeure stable sur la période 2007 et 2008 à 2,8 Mdh.

Ainsi, appuyé par l'appréciation du produit net bancaire et la poursuite de la politique de maîtrise des coûts, le coefficient d'exploitation affiche en 2008 une nouvelle amélioration de 3 points de base et clôture l'exercice à 32,5% contre 35,7% une année auparavant.

Au 30 juin 2009, les charges générales d'exploitation ont atteint 20,5 Mdh en hausse de 0,2% par rapport à fin juin 2008 et le coefficient d'exploitation s'améliore pour atteindre à 27,4% contre 30,7% à fin juin 2008.

I.6. Produits d'exploitation non bancaire

Maroc Leasing a comptabilisé en 2008 un produit d'exploitation non bancaire d'une valeur de 4,3 Mdh. Ce produit correspond à une plus-value de cession de l'ancien siège.

I.7. Dotations aux provisions nettes de reprises et pertes sur créances irrécouvrables

En Kdh		2006	2007	Δ%	2008	Δ%	TCAM	30-juin-08	30-juin-09	Δ%
Dotations aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	(a)	22 337	11 084	-50,4%	8 231	-25,7%	-39,3%	7 880	9 887	25,5%
Autres dotations aux provisions	(b)	785	2 076	164,3%	867	-58,3%	5,0%	0	0	
Dotations aux provisions	**(c)=(a+b)**	**23 123**	**13 160**	**-43,1%**	**9 098**	**-30,9%**	**-37,3%**	**7 880**	**9 887**	**25,5%**
Reprises de provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	(d)	20 365	51 737	154,0%	25 905	-49,9%	12,8%	6 208	7 790	25,5%
Autres reprises de provisions	(e)	776	12 784	NS	522	-95,9%	-18,0%	0	599	NS
Reprises de provisions	**(f) = (d+e)**	**21 141**	**64 521**	**NS**	**26 427**	**-59,0%**	**11,8%**	**6 208**	**8 389**	**35,1%**
Dotations aux provisions nettes de reprises	**(g) = (c-f)**	**1 982**	**-51 361**	**NS**	**-17 329**	**66,3%**	**NS**	**1 672**	**1 499**	**-10,4%**
Pertes sur créances irrécouvrables	(h)	625	38 974	NS	15 619	-59,9%	NS	253	0	-100,0%
Récupérations sur créances amorties	(i)									
Pertes nettes sur créances irrécouvrables	**(k) = (h-i)**	**625**	**38 974**	NS	**15 619**	**-59,9%**	**NS**	**253**	**0**	**-100,0%**

Source : Maroc Leasing

Dotations aux provisions

Le poste « dotation aux provisions » est alimenté majoritairement par les provisions au titre des créances et engagement par signature en souffrance. L'encours des créances en souffrances connaît depuis 2006 une baisse induite par l'impact des actions visant à améliorer la qualité du portefeuille clients.

En 2007, les dotations aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance ont totalisé un montant de 11 Mdh en recul de 50% par rapport à 2006. L'année 2008, confirme la tendance baissière de ce poste avec une nouvelle baisse de 26% à 8,2 Mdh.

Les autres dotations aux provisions couvrent les risques généraux. Entre 2006 et 2007, elles ont évolué de 0,8 Mdh à 2,0 Mh. En 2008, Maroc Leasing a doté une provision pour risques et charges de 0,9 MDH.

Au 30 juin 2009, ces dotations, constituées exclusivement de dotations pour créances en souffrance, atteignent 9,8 Mdh contre 7,8 Mdh au 30 juin 2008 soit une hausse de 25,5%.

Reprise des provisions

Le maintien et l'amélioration des efforts en matière de recouvrement par voie amiable et judicaire ont eu pour effet de réduire le niveau des créances en souffrances par voie de reprise sur provisions déjà constatées.

En 2007, Maroc Leasing a enregistré une reprise des provisions à hauteur de 51 Mdh (dont 37 Mdh liés à une perte sur créances irrécouvrables passée en perte) soit une hausse de 31 Mdh par rapport à 2006.

Durant l'exercice 2008, Maroc Leasing a repris sur les provisions pour créances en souffrance l'équivalent de 26 Mdh (dont 16 Mdh de reprises sur dossiers passés en perte) soit une baisse de 50% par rapport à l'année 2007.

Au 30 juin 2009, ces reprises atteignent 7,8 Mdh contre 6,2 Mdh au 30 juin 2008 soit une hausse de 25,5%.

Le cumul des provisions sur les créances en souffrance est passé de ce fait de 211 Mdh en 2006 à 170 Mdh en 2007 et puis à 152 Mdh à la clôture de l'exercice 2008.

Les autres reprises de provisions comprennent les reprises sur provisions pour risques et charges généraux ainsi que celles sur les provisions réglementées. en 2007, elles ont atteint 12,7 Mdh contre 0,7 Mdh une année auparavant. A la clôture de l'exercice 2008, les autres reprises de provisions se sont limitées à 0,5 Mdh.

Pertes sur créances irrécouvrables

Les pertes sur créances irrécouvrables se sont élevées à 38,9 Mdh en 2007. Il s'agit de créances de plus de huit ans, totalement provisionnées dont la récupération n'était plus envisageable. Ce passage en perte a donné lieu à des reprises de provision à hauteur de 37 MDH. En 2008, le poste pertes sur créances irrécouvrables a baissé de 60% pour s'établir à 15,6 Mdh. A l'instar de l'exercice 2007, une reprise des provisions a été comptabilisée à concurrence du montant de la perte neutralisant par conséquent l'impact sur le résultat.

I.8. Résultat net

En Kdh		2 006	2 007	Δ%	2008	Δ%	TCAM	30-juin-08	30-juin-09	Δ%
Résultat courant	(a)	52 370	84 861	62,0%	103 363	21,8%	40,5%	49 944	52 842	5,8%
Produits non courants	(b)	867	5 294	NS	237	-95,5%	-47,8%	3	13	NS
Charges non courantes	(c)	1 619	7 554	NS	751	-90,1%	-31,9%	750	-	-100,0%
Résultat non courant	(d) = (b-c)	-752	- 2 260	NS	- 514	NS	-17,3%	- 747	13	NS
Résultat avant impôts	(e) = (a+d)	51 618	82 601	60,0%	102 849	24,5%	41,2%	49 197	52 855	7,4%
Impôts sur les résultats	(f)	7 230	32 043	NS	36 671	14,4%	125,2%	18 203	18 499	1,6%
Résultat net de l'exercice	**(g) = (e-f)**	**44 388**	**50 558**	**13,9%**	**66 178**	**30,9%**	**22,1%**	**30 994**	**34 356**	10,8%
Total produits		822 876	1 132 254	37,6%	1 443 115	27,5%	32,4%	670 720	831 525	24,0%
Total charges		778 488	1 081 696	38,9%	1 376 938	27,3%	33,0%	639 726	797 169	24,6%
Résultat net		**44 388**	**50 558**	**13,9%**	**66 178**	**30,9%**	**22,1%**	**30 994**	**34 356**	**10,8%**

Source : Maroc Leasing

Résultat courant :

Entre 2006 et 2007, le résultat courant a marqué une évolution de près de 62% à 84,9 Mdh. En 2008, ce résultat a progressé de 21,8% et passe 103 Mdh. Au 30 juin 2009, ce résultat s'élève à 53Mdh, en hausse de 5,8% par rapport à fin juin 2008.

Résultat non courant :

Les produits non courants se sont établis à 5,3 Mdh en 2007 contre 0,9 Mdh à fin 2006. Au 31/12/2007, les produits non courants concernent essentiellement la cession du local situé à Zerktouni qui devait abriter le siège social.

En 2008, ces produits ont enregistré une importante baisse pour s'établissant à 0,2 Mdh.

L'évolution des charges non courantes a été presque similaire à celle des produits non courants. En effet, elles sont passées de 1,6 Mdh en 2006 à 7,5 Mdh en 2007 (essentiellement liées aux départs volontaires) et clôturent à 0,7Mdh en 2008.

En conséquence, le résultat non courant s'est établi en 2008 à -0 ,5 Mdh contre -2,3 Mdh en 2007 et -0,7 Mdh en 2006.

Au 30 juin 2009, le résultat non courant s'établit à 13 Kdh contre -747 Kdh au 30 juin 2008.

Résultat net :

Après déduction de la charge fiscale, le résultat net a marqué aussi une tendance haussière pour se fixer à 50,5 Mdh en 2007 contre 44,4 Mdh en 2006. En 2008, le résultat net de Maroc

Leasing s'est de nouveau inscrit en croissance de 31% par rapport à 2007 pour se hisser à 66,2 Mdh.
Au 30 juin 2009, le résultat net est de 34 Mdh soit une augmentation de 10,8% par rapport à fin juin 2008.

I.9. Capacité d'autofinancement

Tableau de passage entre le résultat net et la capacité de financement pour la période 2006-2008.

Avertissement : ce tableau n'est pas établi par la société Maroc Leasing pour l'élaboration de ses comptes semestriels.

En Kdh	2006	2007	Δ%	2008	Δ%	TCAM 2006-08
+ RESULTAT NET DE L'EXERCICE	**44 388,3**	**50 557,7**	13,90%	**66 177,5**	30,89%	22,10%
+ Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles	1272,1	2 835,4	122,9%	2 786,3	-1,7%	48,0%
+ Dotations aux provisions pour risques Généraux	785,4	2 076,0	164,3%	866,6	-58,3%	5,0%
+ Dotations aux provisions réglementées		1 460,0	NS			
+ Dotations non courantes						
- Reprises de provisions		3 000,0	NS			
- Plus-values de cession des immobilisations incorporelles et corporelles		7 659,2	NS	17 564,2	129,3%	NS
+ Moins-values de cession des immobilisations incorporelles et corporelles		1 805,9	NS	423,5	-76,5%	NS
- Plus-values de cession des Immobilisations financières		168,8	NS	20,3	-88,0%	NS
+ Moins-values de cession des immobilisations financières				1,4	NS	NS
- Reprises de subventions d'investissement reçues						
+ CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	**46 445,8**	**47 907,0**	3,1%	**52 669,4**	9,9%	6,5%
- Bénéfices distribués	15 949,5	19139,4	20,0%	23 924,3	25,0%	22,5%
+ AUTOFINANCEMENT	**30 496,3**	**28 767,6**	-5,7%	**28 745,2**	-0,1%	-2,9%

Source : Maroc Leasing

En 2007, la capacité d'autofinancement a évolué de 3,1% passant de 46,4 Mdh à 47,9 Mdh. Cette évolution s'explique par l'impact positif de la hausse du résultat net de 6,1 Mdh entre

2007 et 2006, atténue par le retraitement des plus-values de cession constatées pour un montant de 7,7 Mdh en 2007.

A la clôture de l'exercice 2008, la capacité d'autofinancement de Maroc Leasing s'est située à 52,3 Mdh en hausse de 10% par rapport à 2007. Cette croissance a été portée par la hausse du résultat net (+31%). Cette croissance a été, toutefois, amortie sous l'effet des plus-values de cession sur immobilisations réalisées courant l'année.

Après prise en compte des distributions de dividendes à hauteur de 23,9 Mdh en 2008 et 19,1 Mdh en 2007, l'autofinancement s'est établi respectivement à 28,7 Mdh et 28,8 Mdh.

II. Analyse du bilan

Actif

En Kdh	2006	2007	Δ%	2008	Δ%	TCAM	30-juin-09	Δ%
1. Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	**20**	**17**	**-15,0%**	**2 189**	**NS**	**NS**	**14**	**NS**
Poids en % du total	*0,0%*	*0,0%*		*0,0%*			*0,0%*	
2. Créances sur les établissements de crédit et assimilés	**18 701**	**356**	**-98,1%**	**242**	**-32,0%**	**-88,6%**	**17 865**	**NS**
Poids en % du total	*0,7%*	*0,0%*		*0,0%*			*0,3%*	
. A vue	18 701	356	-98,1%	242	-32,0%	**-88,6%**	17 865	NS
. A terme	-	-	-	-	-	-	-	-
3. Créances sur la clientèle	**30 862**	**20 413**	**-33,9%**	**28 374**	**39,0%**	**-4,1%**	**27 362**	**-3,6%**
Poids en % du total	*1,2%*	*0,6%*		*0,6%*			*0,5%*	
. Crédits de trésorerie et à la Consommation	2 134	1 917	-10,2%	2 133	11,3%	-	2 638	23,7%
. Crédits immobiliers	7 354	4 738	-35,6%	4 188	-11,6%	-24,5%	4 024	-3,9%
. Autres crédits	21 374	13 758	-35,6%	22 053	60,3%	1,6%	20 699	-6,1%
4. Autres actifs	**17 155**	**127 858**	**NS**	**218477**	**70,9%**	**NS**	**242 051**	**10,8%**
Poids en % du total	*0,6%*	*3,7%*		*4,7%*			*4,6%*	
5. Titres de participation et emplois assimilés[30]	**302**	**427**	**41,4%**	**302**	**-29,3%**	**-**	**302**	**0,0%**
Poids en % du total	*0,0%*	*0,0%*		*0,0%*			*0,0%*	
6. Immobilisations données en crédit-bail et en location	**2 568 477**	**3 302 438**	**28,6%**	**4 331 937**	**31,2%**	**29,9%**	**4 954 439**	**14,4%**
Poids en % du total	*96,8%*	*95,1%*		*94,1%*			*94,1%*	
7. Immobilisations incorporelles	**14 384**	**19 904**	**38,4%**	**17 871**	**-10,2%**	**11,5%**	**18 629**	**4,2%**
Poids en % du total	*0,5%*	*0,6%*		*0,4%*			*0,4%*	
8. Immobilisations corporelles	**2 550**	**2 796**	**9,7%**	**2 537**	**-9,3%**	**-**	**3 417**	**34,7%**
Poids en % du total	*0,1%*	*0,1%*		*0,1%*			*0,1%*	
Total de l'Actif	**2 652 451**	**3 474 209**	**31,0%**	**4 601 929**	**32,5%**	**31,7%**	**5 264 078**	**14,4%**

Source : Maroc Leasing

[30] Il s'agit de parts sociales attribuées lors de la signature de contrats de crédit avec les BPR.

Passif

En Kdh	2006	2007	Δ%	2008	Δ%	TCAM	30/06/2009	Δ%
1. Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	-	-	-	-	-	-	-	-
2. Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	**1 460 723**	**2 103 364**	**44,0%**	**3 625 151**	**72,4%**	**57,5%**	**4 275 545**	**17,9%**
Poids en % du total	*55,1%*	*61,0%*		*78,8%*			*81,2%*	
- A vue	165 325	175 117	5,9%	339 323	93,8%	43,3%	506 209	49,2%
Poids en % du total	*6,2%*	*5,0%*		*7,4%*			*9,6%*	
- A terme	1 295 398	1 928 247	48,9%	3 285 828	70,4%	59,3%	3 769 336	14,7%
Poids en % du total	*48,8%*	*55,5%*		*71,4%*			*71,6%*	
3. Dépôts de la clientèle	**43 930**	**38 378**	**-12,6%**	**25 947**	**-32,4%**	**-23,1%**	**19 840**	**-23,5%**
Poids en % du total	*1,6%*	*1,1%*		*0,6%*			*0,4%*	
- Autres comptes créditeurs	43 930	38 378	-12,6%	25 947	-32,4%	-23,1%	19 840	-23,5%
Poids en % du total	*1,6%*	*1,1%*		*0,6%*			*0,4%*	
4. Titres de créance émis	**660 793**	**600 484**	**-9,1%**	**298 852**	**-50,2%**	**-32,7%**	**298 301**	**-0,2%**
Poids en % du total	*25,0%*	*17,3%*		*6,5%*			*5,7%*	
- Titres de créance négociables	479 809	479 809	0,0%	238 486	-50,3%	-29,5%	236 432	-0,9%
Poids en % du total	*18,1%*	*13,8%*		*5,2%*			*4,5%*	
- Emprunts obligataires	180 983	120 674	-33,3%	60 365	-50,0%	-42,2%	61 868	2,5%
Poids en % du total	*6,8%*	*3,5%*		*1,3%*			*1,2%*	
5. Autres passifs	**214 738**	**425 492**	**98,1%**	**307 309**	**-27,8%**	**19,6%**	**323 220**	**5,2%**
Poids en % du total	*8,1%*	*12,2%*		*6,7%*			*6,1%*	
6. Provisions pour risques et charges	**2 225**	**6 570**	**195,3%**	**2 494**	**-62,0%**	**5,9%**	**2 541**	**1,9%**
Poids en % du total	*0,1%*	*0,2%*		*0,1%*			*0,0%*	
7. Provisions	**3 000**	**1 460**	**-51,3%**	**1 460**	**0,0%**	**-30,2%**	**1 460**	**0,0%**
Poids en % du total	*0,1%*	*0,0%*		*0,0%*			*0,0%*	
8. Réserves et primes liées au capital	**63 067**	**78 500**	**24,5%**	**113 500**	**44,6%**	**34,2%**	**147 500**	**30,0%**
Poids en % du total	*2,4%*	*2,3%*		*2,5%*			*2,8%*	
9. Capital	**159 495**	**159 495**	**0,0%**	**159 495**	**0,0%**	**0,0%**	**159 495**	**0,0%**
Poids en % du total	*6,0%*	*4,6%*		*3,5%*			*3,0%*	
10. Report à nouveau (+/-)	**94**	**9 910**	**NS**	**1 543**	**-84,4%**	**NS**	**1 821**	**18,0%**
Poids en % du total	*0,0%*	*0,3%*		*0,0%*			*0,0%*	
11. Résultat net de l'exercice (+/-)	**44 388**	**50 558**	**13,9%**	**66 178**	**30,9%**	**22,1%**	**34 356**	**-48,1%**
Poids en % du total	*1,7%*	*1,5%*		*1,5%*			*0,7%*	
Total du Passif	**2 652 451**	**3 474 209**	**31,0%**	**4 601 927**	**32,5%**	**31,7%**	**5 264 078**	**14,4%**

Source : Maroc Leasing

II.1. Analyse des principaux postes de l'Actif

II.1.1. Créances sur la clientèle

Avec un TCAM négatif de -4,1% sur la période 2006-2008, le poste « Créances sur la clientèle » se décline comme suit :

En Kdh	2006	2007	Δ%	2008	Δ%	TCAM	30/06/2009	Δ%
Crédits de trésorerie et à la	2 133	1 917	-10,2%	2 133	11,2%	0,0%	2 638	23,7%
Crédits immobiliers	7 354	4 738	-35,6%	4 188	-11,6%	-24,5%	4 024	-3,9%
Autres crédits	21 374	13 758	-35,6%	22 053	60,3%	1,6%	20 699	-6,1%
Créances sur la clientèle	**30**	**20**	**-33,9%**	**28**	**39,0%**	**-4,1%**	**27 362**	**-3,6%**

Source : Maroc Leasing

Entre 2006 et 2007, le poste « créances sur la clientèle » a affiché une baisse de 33,9% en passant de 30,9 Mdh à 20,4 Mdh. Cette baisse est attribuable à :

- La diminution des crédits de trésorerie et à la consommation, composés de crédit au personnel et qui ont reculé de 10,2% s'élevant en 2007 à 1,9 Mdh contre 2 Mdh en 2006 ;
- La décroissance des crédits immobiliers octroyés au personnel qui ont enregistré une baisse de 35,6% passant de 7,3 Mdh en 2006 à 4,7 Mdh en 2007.
- Le repli des autres crédits à 13,7 Mdh en 2007 contre 21,3 Mdh en 2006. Il s'agit essentiellement des prêts personnel et de crédits hypothécaires accordés au personnel pour un montant de 6,7 Mdh, de créances saines autres que loyers, taxes urbaine/ d'édilité pour 11 Mdh et enfin d'autres créances à encaisser pour un montant de 3 Mdh.

Durant l'exercice 2008, les créances sur la clientèle ont repris leur croissance pour atteindre 28 Mdh en hausse de 39,0% par rapport l'année précédente.

Cette hausse est essentiellement portée par le poste des « autres crédits » qui a atteint 22 Mdh contre 13,7 Mdh en 2007, soit une progression de 60,3%.

Au 30 juin 2009, les créances sur la clientèle ont diminué de 3,6% et ce notamment à la baisse des autres crédits (-6,1%).

II.1.2. Autres actifs

En Kdh	2006	2007	Δ%	2008	Δ%	TCAM	30/06/2009	Δ%
Autres actifs	**17 155**	**127 858**	**NS**	**218 477**	**70,87%**	**NS**	**242 051**	**10,8%**

Source : Maroc Leasing

Les autres actifs de Maroc Leasing sont passés de 17,2 Mdh en 2006 à 127,9 Mdh en 2007. Cette progression (+111 Mdh) est principalement attribuée à (i) la croissance de l'encours des débiteurs divers (dont 92 Mdh dus par l'Etat dont 87 Mdh au titre de la TVA pour) et (ii) l'augmentation du compte de régularisation (+18 Mdh).

A l'instar de 2007, la croissance des autres actifs en 2008 (+91 Mdh) a été entraînée par l'augmentation des sommes dues par l'Etat (+83 Mdh au titre de la TVA pour 59 Mdh et des acomptes d'IS pour 25 Mdh) et des comptes de régularisation (+ 8 Mdh).

Au 30 juin 2009, ce poste s'élève à 242Mdh.

II.1.3. Immobilisations données en crédit-bail et en location

En Kdh	2006	2007	Δ%	2008	Δ%	TCAM	30/06/2009	Δ%
Immobilisations brutes données en crédit-bail et en location	4 183 700	5 409 079	29,3%	4 012 215	29,6%	29,5%	7 806 402	11,33%
Cumul Amortissements	1 404 682	1 936 754	37,9%	2 528 065	30,5%	34,2%	2 697 652	6,71%
Cumul Provisions	210 540	169 887	-19,3%	152 213	-10,4%	-15,0%	154 311	1,38%
Immobilisations données en crédit-bail et en location	**2 568 477**	**3 302 438**	**28,6%**	**4 331 937**	**31,2%**	**29,9%**	**4 954 439**	**14,4%**

Source : Maroc Leasing

Principale composante des actifs de Maroc Leasing (en moyenne 95% du total bilan entre 2006 et 2008), les immobilisations données en crédit-bail et en location sont constituées par les valeurs nettes comptables des biens acquis par la société et mis à la disposition de la clientèle dans le cadre des contrats de crédit-bail. Leur évolution s'explique par les effets combinés des éléments suivants :

- Les acquisitions d'immobilisations affectées aux crédits ;
- La cession d'immobilisations données en crédit bail en fin ou en cours de contrat;
- Les amortissements comptables nets des biens en leasing sur leur durée de contrat ;et
- Les provisions pour créances en souffrance.

Les immobilisations données en crédit-bail et en location sont classées selon leur nature en crédit-bail immobilier (CBI) ou en crédit-bail mobilier (CBM).

Evolution des encours des CBI et CBM de Maroc Leasing

du 31 décembre 2006 au 30 juin 2009 en Mdh[31]

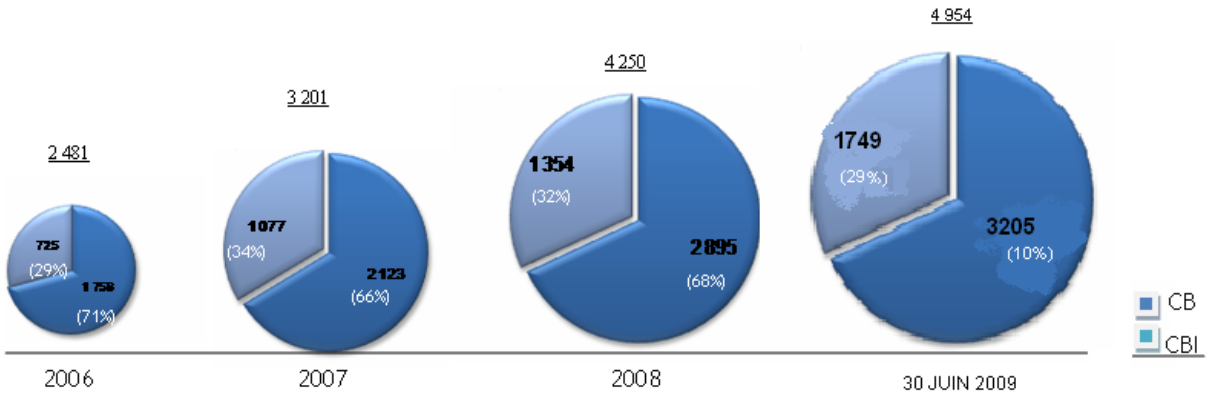

Source : Maroc Leasing

[31] La différence entre le montant des encours CBM+CBI et le montant des immobilisations données en crédit bail est liés à la comptabilisation dans cette rubrique des loyers courus à recevoir, des loyers impayés et des créances en souffrance.

a) Analyse de l'évolution des crédits-bails mobiliers :

Conséquence de la croissance de la production en CBM, principalement celle destinés aux industriels (véhicules, machines et équipements) et du maintien du ratio d'amortissement (cf. analyse CPC I.3.2), l'encours des CBM a progressé avec une cadence moyenne de 28% par an depuis 2006. Il est passé de 1 756 Mdh en 2006 à 2 123 Mdh en 2007 pour atteindre 2 895 Mdh à fin 2008.

b) Analyse de l'évolution des crédits-bails immobilier :

Porté par la croissance de la production sur des secteurs porteurs tels que les plate-formes logistiques et les dépôts de stockage ainsi que les financements destinés aux immeubles industriels et aux hôteliers, l'encours des CBI s'est apprécié avec un TCAM de 37% entre 2006 et 2008.

En 2007, l'encours des CBI a marqué une hausse 49% par rapport à 2006, passant de 725 Mdh à 1 077 Mdh. L'année 2008 s'est caractérisée aussi par une nouvelle augmentation de l'encours des CBI qui a atteint 1 354 Mdh en hausse de 26% par rapport à 2007.

c) Créances en souffrances (CES) :

La valeur brute comptable des créances en souffrance s'est élevée à 173,4 Mdh au terme de l'exercice 2007, soit une baisse de 19% par rapport à 2006. En 2008, le maintien des efforts en matière de recouvrement par voie amiable et judicaire a permis à Maroc Leasing de compresser les créances en souffrance de 9% qui se sont établies à 157,6 Mdh en fin d'année.

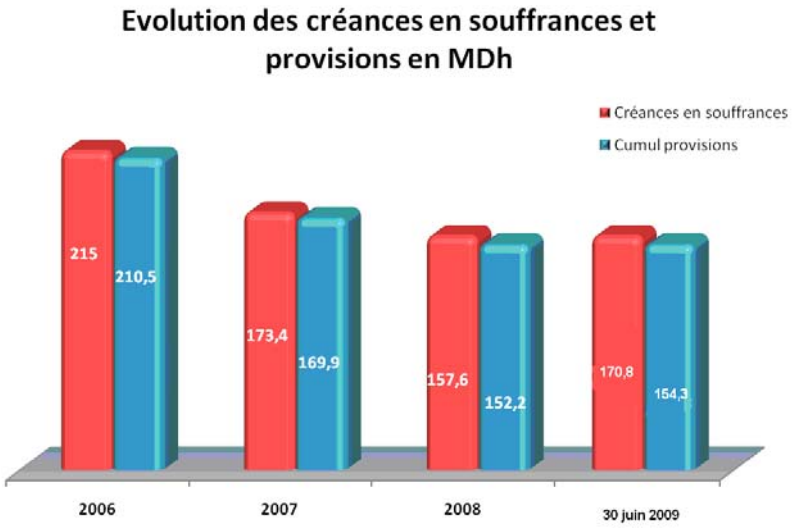

Source : Maroc Leasing

Avec un taux de provisionnement de 98%, la valeur nette comptable des créances en souffrance a atteint en 2007 3,5 Mdh contre 4,5 Mdh à fin 2006. L'année 2008 a été marqué par une hausse de 1,9 Mdh, portant le montant des CES à 5,4 Mdh.

Au 30 juin 2009, le taux de provisionnement atteint les 90% des créances en souffrance pour s'établir à 154,3 Mdh.

II.1.4. Immobilisations corporelles et incorporelles

En Kdh	2006	2007	Δ%	2008	Δ%	TCAM	30/06/2009	Δ%
Immobilisations incorporelles	**14 384**	**19 904**	**38,4%**	**17 871**	**-10,2%**	**11,5%**	**18 629**	**4,2%**
Immobilisations corporelles	**2 550**	**2 796**	**9,7%**	**2 537**	**-9,3%**	**-0,3%**	**3 417**	**34,7%**
Total	**16 934**	**22 700**	**34,1%**	**20 408**	**-10,1%**	**9,8%**	**22 046**	**8,0%**

Source : Maroc Leasing

Les immobilisations incorporelles et incorporelles ont évolué entre 2006 et 2008 à un taux de croissance moyen annuel de 10%.

La croissance en 2007 est portée par l'augmentation des immobilisations incorporelles d'exploitation avec une valeur brute d'investissement de 7,8 Mdh. En 2008, la baisse de 10% des immobilisations corporelles et incorporelles est due à l'impact des amortissements comptables de l'exercice.

Au 30 juin 2009, les immobilisations augmentent de 8% principalement du fait de l'accroissement des immobilisations incorporelles.

II.2. Analyse des principaux postes du Passif

II.2.1. Dettes envers les établissements de crédit et assimilés

En Kdh	2006	2007	Δ%	2008	Δ%	TCAM	30/06/2009	Δ%
A vue	165 325	175 117	5,9%	339 323	93,8%	43,3%	506 209	49,2%
A terme	1 295 398	1 928 247	48,9%	3 285 828	70,4%	59,3%	3 769 336	14,7%
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	**1 460 723**	**2 103 364**	**44,0%**	**3 625 151**	**72,4%**	**57,5%**	**4 275 545**	**17,9%**
% Du Total Bilan	*55,1%*	*61,0%*		*78,8%*			*81,2%*	

Source : Maroc Leasing

Pour accompagner la croissance organique de Maroc Leasing tout en permettant une meilleure optimisation des ressources financières, la société fait appel aux financements externes notamment auprès des banques locales.

Deux modes de financements bancaires sont utilisés par la société; les crédits à court terme ou à vue dans une proportion autour de 10%, le reste est levé sous forme de dettes à terme.

Durant la période analysée, les dettes bancaires de Maroc Leasing ont progressé au rythme de l'activité (croissance de la production et des encours des immobilisations données en crédit-bail).

Evolution comparée de l'endettement financier de Maroc Leasing

et des immobilisations données en crédit-bail (en Mdh)

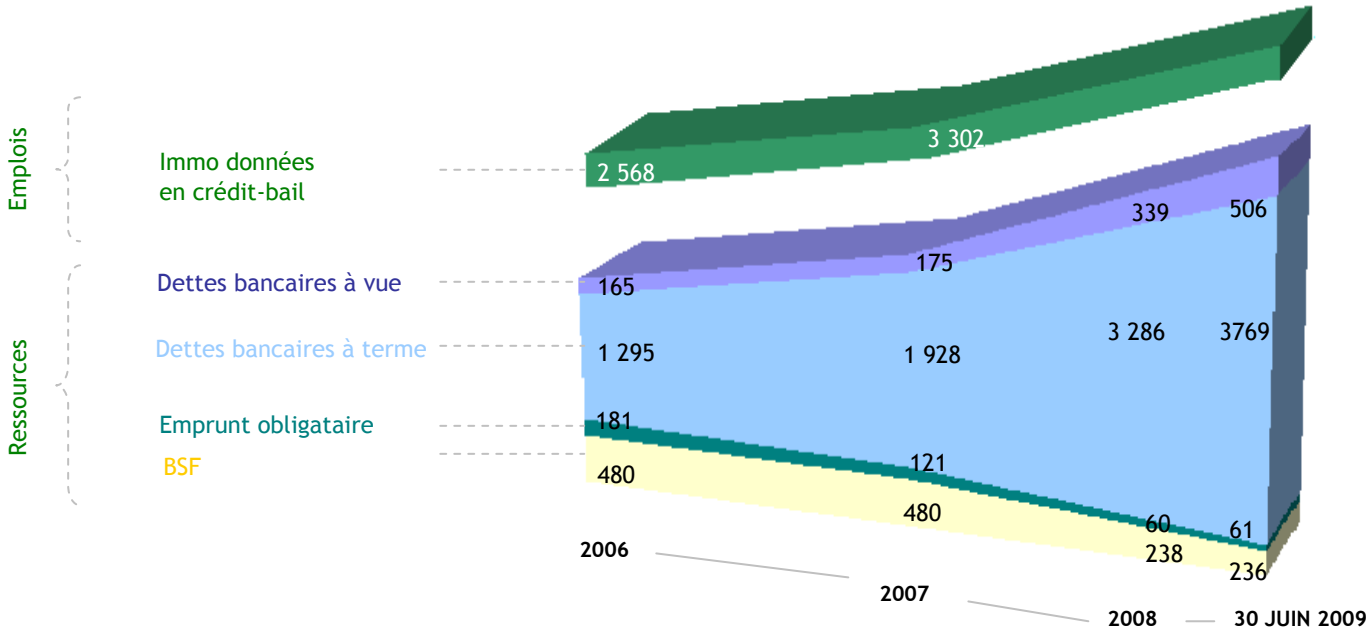

Le graphique ci-dessus montre l'évolution corrélée des dettes bancaires à celle des encours des crédits distribués. Les dettes bancaires à terme ont ainsi évolué de 1 295 Mdh en 2006 à 1 928 en 2007. En 2008, les dettes à terme se sont élevées à 3 286 en hausse de 70% par rapport l'année précédente suite au recours exclusif au financement bancaire.

Les dettes à vue contractées auprès des banques se sont aussi appréciées pour atteindre 339 Mdh à la fin de l'année 2008, contre 175 Mdh en 2007 et 165 Mdh en 2006.

Au 30 juin 2009, les dettes bancaires ont atteint 4,3 Milliards de dirhams du fait de l'augmentation des immobilisations données en crédit bail et de l'arrivée à échéances des financements marché.

II.2.2. Dépôts de la clientèle

En Kdh	2006	2007	Δ%	2008	Δ%	TCAM	30/06/2009	Δ%
Autres comptes créditeurs	43 929	38 378	-12,6%	25 947	-32,4%	-23,1%	19 840	-23,5%
Dépôts de la clientèle	**43 929**	**38 378**	**-12,6%**	**25 947**	**-32,4%**	**-23,1%**	**19 840**	**-23,5%**

Source : Maroc Leasing

Le poste « dépôt de la clientèle », ne représente pas de véritables dépôts tels que gérés par les banques, il s'agit en effet, de la traduction comptable de diverses dettes vis-à-vis de la clientèle, constatées à la clôture de l'exercice dans le compte autres comptes créditeur en contrepartie du trop perçus à restituer.

Le poste autres comptes créditeurs est en effet un compte où sont logés les loyers perçus d'avance qui donneront lieu à restitution au client ou à impact sur les loyers à venir. Sur les trois derniers exercices, la Société a entrepris un effort d'apurement de ces décalages.

II.2.3. Titres de créance émis

Enregistrant un TCAM négatif de 32,7% sur la période 2006-2008, le poste des « Titres de créances émis » se décline comme suit :

En Kdh	2006	2007	Δ%	2008	Δ%	2008	30/06/2009	Δ%
Titres de créance négociables	479 809	479 809	0,0%	238 486	-50,3%	-29,5%	236 432	-0,9%
Emprunts obligataires	180 983	120 674	-33,3%	60 365	-50,0%	-42,2%	61 868	2,5%
Titres de créance émis	**660 792**	**600 483**	**-9,1%**	**298 851**	**-50,2%**	**-32,7%**	**298 301**	**-0,2%**

Source : Maroc Leasing

En complément des financements par les ressources propres et les crédits bancaires, Maroc Leasing a fait appel au marché financier selon les besoins pour la levée de bons de société de financement (BSF) et d'emprunt obligataire.

En l'absence de sortie de Maroc Leasing sur le marché financier, l'encours (ICNE[32] compris) des BSF est demeuré stable entre 2006 et 2007 à 479,8 Mdh.

En 2008, le remboursement de 241,3 Mdh (dont 238,7 Mdh de principal) au titre des BSF émis en 2005 au taux d'intérêt de 4,3% pour une durée de 3 ans, s'est traduit par la baisse des engagements de Maroc Leasing de 479,8 Mdh à 236,4 Mdh.

L'encours de l'emprunt obligataire a évolué à la baisse compte tenu des remboursements constants en principal à hauteur de 60 Mdh par année. Le capital restant dû en fin d'année s'est établi ainsi à 180 Mdh en 2006, 120 Mdh en 2007 et 61 Mdh au 30 juin 2009 qui seront remboursés en totalité le 23/11/2009.

Depuis 2006, la société n'a procédé à aucune nouvelle émission d'emprunt obligataire ou de BSF.

II.2.4. Autres postes du passif

En Kdh	2006	2007	Δ%	2008	Δ%	TCAM	30/06/2009	Δ%
Autres passifs	214 738	425 492	98,1%	307 309	-27,8%	19,6%	323 220	5,2%

Source : Maroc Leasing

Les autres passifs ont presque doublé entre 2006 et 2007 passant de 214,7 Mdh à 425,5 Mdh. Cette croissance est principalement attribuable à la hausse des dettes vis-à-vis des fournisseurs de biens et services de 190 Mdh. L'apurement en 2008 des dettes fournisseurs a contribué à la réduction de l'encours des autres passifs qui s'est élevé au 31/12/2008 à 307,3 Mdh en baisse de 27,8% par rapport à l'année précédente.

Au 30 juin 2009, ce poste s'établit à 323 Mdh.

II.2.5. Capitaux propres

En Kdh	2006	2007	Δ%	2008	Δ%	TCAM	30/06/2009	Δ%
Réserves et primes liées	63 066	78 499	24,5%	113 499	44,6%	34,2%	147 500	30,0%

[32] Intérêts courus non échus

au capital								
Dont Réserve légale	14 516	15 950	9,9%	15 950	0,0%	4,8%	15 950	0,0%
Dont Primes liées au capital	21 300	21 300	0,0%	21 300	0,0%	0,0%	21 300	0,0%
Dont Autres réserves	27 250	41 250	51,4%	76 250	84,8%	67,3%	110 250	44,6%
Capital	159 495	159 495	0,0%	159 495	0,0%	0,0%	159 495	0,0%
Report à nouveau (+/-)	94	9 910	NS	1 543	84,4%	NS	1 821	18,0%
Résultat net de l'exercice (+/-)	44 388	50 558	13,9%	66 178	30,9%	22,1%	34 356	-48,1%
Total Capitaux Propres	**267 043**	**298 462**	**11,8%**	**340 715**	**14,2%**	**12,9%**	**490 671**	44,0%

Source : Maroc Leasing

L'évolution des capitaux propres de Maroc Leasing reflète l'impact combiné du résultat net et de la politique de distribution des dividendes aux actionnaires.

Entre 2006 et 2007, les capitaux propres ont évolué de 31,4 Mdh passant de 267 Mdh à 298,4 Mdh. Cette croissance s'explique par :

(i) + 50,5 Mdh au titre du résultat net de l'exercice 2007 ;

(ii) -19,1 Mdh distribués sous forme de dividendes au titre du résultat de l'année 2006.

En 2008, les capitaux propres se sont à nouveau appréciés de 42,2 Mdh dont :

(i) + 66,1 Mdh au titre du résultat net de l'exercice 2008 ;

(ii) -23,9 Mdh distribués sous forme de dividendes au titre du résultat de l'année 2007.

Au 30 juin 2009, seuls les réserves facultatives et le report à nouveau augmentent respectivement de 44,6% et 18% du fait de l'affectation du reliquat post distribution de dividendes du résultat net de l'exercice 2008.

II.3. Hors bilan

En Kdh	2006	2007	Δ%	2008	Δ%	TCAM
Engagements donnés	200 334	221 029	10,33%	277 921	25,74%	17,78%
Engagements reçus		424 636	NS	22 846	-94,6%	NS

Source : Maroc Leasing

II.3.1. Engagements donnés :

L'évolution favorable de l'activité de Maroc Leasing s'est traduite aussi par une augmentation des engagements de financements donnés en faveur de la clientèle et constatés à la clôture de chaque exercice. Au 31/12/2008, leur valeur a atteint 277,9 Mdh contre 221 Mdh en 2007 et 200 Mdh en 2006.

II.3.2. Engagement reçus :

Ces engagements se sont établis à 424,6 Mdh en 2007 dont 400 Mdh reçus des établissements de crédits et 24,6 Mdh reçus de l'Etat et d'organisme de garantie divers. En 2008, ils se sont établis à 22,8 Mdh reçus uniquement de l'Etat et d'organismes de garantie divers.

III. Tableau des flux de trésorerie

Avertissement : ce tableau n'est pas établi par la société Maroc Leasing pour ses comptes semestriels.

En Kdh	2006	2007	Δ%	2008	Δ%
1.Produits d'exploitation bancaire Perçus	800 868	1 062 438	32,7%	1 412 175	32,9%
2.Récupérations sur créances Amorties	-	-	-	-	-
3.Produits d'exploitation non bancaire perçus	867	5 295	-	4 513	-
4.Charges d'exploitation bancaire Versées	-89 221	-110 229	23,6%	-152 302	38,2%
5.Charges d'exploitation non bancaire Versées	-2 244	-46 528	NS	-16 369	NS
6.Charges générales d'exploitation Versées	-34 808	-37 432	7,5%	-44 128	17,9%
7.Impôts sur les résultats versés	-7 230	-32 043	-	-36 671	-
I.Flux de trésorerie nets provenant du compte de produits et charges	**668 233**	**841 502**	**25,9%**	**1 167 217**	**38,7%**
Variation de :					
8.Créances sur les établissements de crédit et assimilés					
9.Créances sur la clientèle	-18 888	10 448	NS	-7 961	NS
10.Titres de transaction et de placement			-		-
11.Autres actifs	-5 765	-110 702	NS	-90 619	NS
12.Immobilisations données en crédit-bail et en location	-1 301 691	-1 519 298	16,7%	-2 136 023	40,6%
13.Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	427 394	632 849	48,1%	1 357 581	114,5%
14.Dépôts de la clientèle	2 547	-5 551	NS	-12 431	NS
15.Titres de créance émis	95 816	-60 309	NS	-301 632	NS
16.Autres passifs	87 413	210 754	141,1%	-118 183	-156,1%
II.Solde des variations des actifs et passifs d'exploitation	**-713 174**	**-841 809**	**-18,1%**	**-1 309 267**	**-55,5%**
III.Flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation (I + II)	**-44 942**	**-307**	**99,3%**	**-142 051**	**NS**
17.Produit des cessions d'immobilisations financières					
18.Produit des cessions d'immo incorp. et corpo.				5 600	
19.Acquisition d'immobilisations financières		-125	-	-125	-
20.Acquisition d'immobilisations Incorporelles et corporelles	-9 450	-8 568	9,3%	-1 898	77,9%
21.Intérêts perçus			-		-
22.Dividendes perçus					
IV.Flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement	**-9 450**	**-8 694**	**8,0%**	**3 828**	**NS**
27.Intérêts versés			-		-
28.Dividendes versés	-15 950	-19 139	-20,0%	-23 924	-25,0%
V.Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	**-15 950**	**-19 139**	**-20,0%**	**-23 924**	**-25,0%**
VI.Variation nette de la trésorerie (III+ IV +V)	**-70 341**	**-28 140**	**60,0%**	**-162 148**	**NS**
VII.Trésorerie à l'ouverture de l'exercice	**-76 263**	**-146 604**	**-92,3%**	**-174 744**	**-19,2%**
VIII.Trésorerie à la clôture de l'exercice	**-146 604**	**-174 744**	**-19,2%**	**-336 892**	**-92,8%**

Source : Maroc Leasing

En 2007, les flux de trésorerie nets provenant du compte de produits et charges ont atteint 841,5 Mdh, en progression de 25,9% par rapport à 2006, reflétant principalement l'évolution favorable des produits d'exploitation bancaire perçus par Maroc Leasing (+32,7%).

Le solde des variations des actifs et passifs d'exploitation a atteint -841,8 Mdh à fin 2007, soit un recul de 18% comparé aux réalisations de l'exercice 2006. Cette diminution s'explique principalement par une variation des immobilisations données en crédit-bail (1 519 Mdh :

variation en emplois) plus importante que celle relative aux dettes envers les établissements de crédit et assimilés (633 Mdh : variation en ressource).

Il en résulte que le solde des variations des actifs et passifs d'exploitation a été couvert par les flux de trésorerie nets provenant du compte de produits et charges avec un léger déficit de -0,3 Mdh observé au 31/12/2007.

Par ailleurs, les flux de trésorerie provenant des activités d'investissement ont baissé à -8,7 Mdh, sous l'effet des investissements en immobilisations incorporelles.

Enfin, après déduction des dividendes versés aux actionnaires pour un montant de 19,1 Mdh, la trésorerie nette de Maroc Leasing s'est dégradée à -174,7 Mdh en baisse de 28,1 Mdh par rapport à 2006.

Durant l'exercice 2008, les flux de trésorerie nets provenant du compte de produits et charges se sont élevés à 1 197,2 Mdh, en progression de 39% par rapport à l'année précédente. Cette hausse est justifiée par l'évolution positive des produits d'exploitation bancaire (+33%).

Le solde des variations des actifs et passifs d'exploitation s'est dégradé -1 309,3 Mdh à fin 2008, en recul de 55% par rapport à 2007. Cette baisse s'explique principalement par une variation des immobilisations données en crédit-bail (-2 136 Mdh en emplois) plus importante que celle relative aux dettes envers les établissements de crédit et assimilés (+ 1 357,6 Mdh en ressource).

De ce fait, les flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation se sont affaiblis pour s'établir – 142 Mdh au titre de l'exercice 2008 contre -0,3 Mdh en 2007.

En terme d'investissement, l'absence d'engagements importants en 2008 (1,9 Mdh) conjuguée à la réalisation d'une cession (5,6 Mdh) a permis de dégager un flux de trésorerie nets positif provenant des activités d'investissement à hauteur de 3,8 Mdh.

Enfin et en tenant compte des 23,9 Mdh de dividendes versés aux actionnaires, la trésorerie nette de Maroc Leasing est passé de -174,7 Mdh en 2007 à -336,9 Mdh en 2008, en baisse de 162,1 Mdh.

IV. Indicateurs financiers

Les indicateurs financiers de Maroc Leasing sont présentés uniquement sur base annuelle, l'analyse n'étant pas effectuée semestriellement par la société Maroc Leasing.

IV.1. Structure de financement

Le tableau d'évolution des ressources de financement et du levier financier de Maroc Leasing.

Mdh		2006	2007	Δ%	2008	Δ%	TCAM	30 juin 2009
Capitaux propres	**(a)**	**267**	**298**	**11,6%**	**341**	**14,4%**	**13,0%**	**343**
+ réserves et primes liées au capital		63	79	24,6%	114	44,6%	34,2%	148
+ capital social		159	159	0,0%	159	0,0%	0,0%	159
± report à nouveau		0,1	10	NS	2	-84,4%	NS	2
± résultat net de l'exercice		44	51	15,0%	66	30,4%	22,5%	34
Dettes financières nettes[33]	**(b)**	**2 102**	**2 704**	**28,6%**	**3 922**	**45,0%**	**36,6%**	**4541**
+ dettes bancaires à vue		165	175	6,1%	339	93,7%	43,3%	506
+ dettes bancaires à terme		1 295	1 928	48,9%	3 286	70,4%	59,3%	3769
+ titres de créances émis		661	600	-9,2%	299	-50,2%	-32,7%	298
- créances sur étab. de crédit		19	0,3	-98,1%	0,2	-32,0%	-88,6%	18
- valeur en caisse, banques centrales, Trésor public, service des chèques postaux		0	0	NS	2,1	NS	NS	14
Ressources de financement	**(c)=(a+b)**	**2 369**	**3 002**	**26,7%**	**4 263**	**42,0%**	**34,2%**	**4884**
Levier financier	**(d) = (b/a)**	**7,87x**	**9,07x**	1,2 pts	**11,50x**	2,4 pts		**13,24 X**

Source : Maroc Leasing

Entre 2006 et 2008, les ressources de financement de Maroc Leasing ont augmenté à un rythme en moyenne annuelle de 34,2% passant de 2,4 milliards de dirhams en 2006 à 4,3 milliards de dirhams en 2008. Cette évolution reflète l'appréciation de 13% des capitaux propres (impact résultats non distribués) et l'accroissement des dettes financières nettes de 36,6%, conséquence de l'intense activité observée durant cette période.
Au 30 juin 2009, ce levier atteint 13,24 fois le capital du fait de l'augmentation des dettes financières et de la quasi-stagnation des capitaux propres.
En 2007, les dettes financières nettes de Maroc Leasing ont représentée 9 fois la valeur des capitaux propres contre 8 fois en 2006. Cette évolution s'explique par une combinaison de deux éléments majeurs :

(i) Le recours à des financements bancaires principalement en dettes à terme (+49%) destinées à couvrir les besoins d'activités en terme de distribution de crédits dont l'amortissement est étalé sur plusieurs années ;
(ii) L'appréciation de 12% des capitaux propres durant l'exercice 2007.

En 2008, le levier financier s'est établi à 11x en hausse de 2,4 pts par rapport à 2007. Les raisons de cette évolution demeurent identiques à celles observées en 2007.

[33] Dettes financières nettes = dettes bancaires + titres de créances émis – valeur en caisses, banque central, Trésor public et service des chèques postaux – créances sur les établissements de crédit.

En effet, et malgré le remboursement de près de 300 Mdh sur les dettes de marché (emprunt obligataire et BSF) courant 2008, les dettes financières ont augmenté de 45% suite aux recours à l'endettement bancaire (+1,3 milliards de dirhams).
Les fonds propres se sont appréciés quand à eux de 14% entre 2007 et 2008 passant de 298 Mdh à 341 Mdh.

Ratio de solvabilité

Maroc Leasing veille en permanence au strict respect des ratios prudentiels instaurés par Bank Al Maghrib et destinés à préserver les équilibres financiers des établissements de crédit et couvrir leurs risques.

	2006	2007	Var%	2008	Var%	30 juin 2009
Fonds propres (en Mdh)	**267**	**298**	**11,8%**	**341**	**14,1%**	**343**
Encours pondérés (en Mdh)	**2 341**	**2 999**	**28,1%**	**4 018**	**33,9%**	**4 234**
Ratio de solvabilité[34]	**11,4%**	**9,9%**	**-1,5 pts**	**8,5%**	**-1,4 pts**	**8,1%**

Source : Maroc Leasing

Le ratio de solvabilité de Maroc Leasing a atteint 9,9% au 31 décembre 2007, en baisse par rapport à 2006, résultant d'une progression plus importante de l'encours net (28%) par rapport aux fonds propres (11,8%).

Le ratio de solvabilité de Maroc Leasing a atteint 8,48% au 31 décembre 2008, en baisse par rapport à 2007, résultant d'une progression plus importante de l'encours net (33,9%) par rapport aux fonds propres (14,1%).

Ce ratio de solvabilité reste conforme au ratio minimum de solvabilité (8%) tel que prescrit par les autorités monétaires, mais devrait être rehaussé courant 2009/2010 afin de satisfaire les exigences de BAM (ratio à 10% en 2009 et de 12% en 2010 pour les sociétés de financement).

La non-conformité au ratio prudentiel tel que stipulé par BAM correspondrait au fait que la société ne dispose pas de la proportion requise de fonds propres par rapport au volume des encours et exposerait ainsi la société à des risques et défaut de crédit.

Au 30 juin 2009, le ratio de solvabilité s'établit à 8,1% en deçà des exigences réglementaires à fin 2009. Cependant, ce ratio pourra être réhaussé du montant de résultat net de fin d'année non affecté aux dividendes et de l'augmentation de capital liée à l'opération de fusion absorption de Chaâbi Leasing.

IV.2. Marge d'intermédiation

L'évolution de la marge d'intermédiation sur la période 2006-2008 et au 30 juin 2009 se présente comme suit :

En %	2006	2007	Δ%	2008	Δ%	30 juin 2009
Taux de placement moyen de l'encours[35]	8,85%	8,44%	- 41 pb	8,18%	- 26 pb	8,0%
Taux de refinancement moyen de l'encours[36]	4,86%	4,32%	- 54 pb	4,66%	+ 34 pb	4,73%
Marge d'intermédiation[37]	**3,99%**	**4,12%**	**+ 13 pb**	**3,52%**	**- 60 pb**	**3,27%**

[34] Ratio de solvabilité correspond au ratio fonds propres et Encours net pondérés + HB pondéré
[35] Le Taux de placement moyen de l'encours correspond au taux de sortie moyen des crédits distribués par Maroc Leasing.
[36] Le Taux de refinancement moyen de l'encours correspond au coût moyen pondéré des ressources financières (dettes bancaires et titres de créance émis).

La marge d'intermédiation étant par définition la différence entre le taux moyen de placement et le taux moyen de refinancement accuse au titre de l'exercice 2007 d'une hausse de 13 points de base et s'établit à 4,12% contre 3,99% en 2006.

En 2008, la marge d'intermédiation enregistre une baisse de 60 points de base en raison de la baisse du taux de placement de l'encours de 26 points et la hausse du taux de refinancement des banques de 34 points.

Au 30 juin 2009, la marge d'intermédiation est en baisse de 25 pbs du fait de l'augmentation du taux de refinancement (refinancement bancaire en majorité) et de la baisse du taux de placement.

Cette situation s'explique par deux facteurs importants :

(i) Un marché concurrentiel se traduisant par une pression sur les taux de sortie pour les crédits distribués ;

(ii) Une politique bancaire de resserrement des crédits.

IV.3. Créances en souffrance (CES)

Tableau d'évolution des créances en souffrance brutes entre 2006 et le 30 juin 2009 :

En Kdh		2006	2007	Δ%	2008	Δ%	TCAM	30 juin 2009
Créances pré-douteuses	(a)	2 076	2 068	-0,4%	2 413	16,7%	7,8%	6 706
Créances douteuses	(b)	2 300	2 643	14,9%	5 914	123,8%	60,4%	921
Créances compromises	(c)	210 668	168 721	-19,9%	149 299	-11,5%	-15,8%	163 193
CES brutes	**(e) = (a+b+c)**	**215 044**	**173 432**	-19,4%	**157 626**	-9,1%	-14,4%	**170 820**
Cumul provisions	(d)	210 540	169 887	-19,3%	152 213	-10,4%	-15,0%	154 311
Taux de couverture	**(f) = (d/e)**	**97,91%**	**97,96%**	0 pts	**96,57%**	-1,4 pts		90,3%
CES nettes	(g) = (e-d)	4 504	3 545	-21,3%	5 412,6	52,7%	9,6%	16 509
Encours net immobilisations données en crédit-bail	(h)	2 568 477	3 302 438	28,6%	4 331 937	31,2%	29,9%	4 954 439
Taux de contentieux	**(i) = (e/h)**	**8,37%**	**5,25%**	-3,1 pts	**3,64%**	-1,6 pts		**3,11%**

Source : Maroc Leasing

CES brutes

Entre 2006 et 2008, les créances en souffrance brutes ont connu une baisse moyenne de l'ordre 14,4% en dépit de la croissance de l'encours des immobilisations données en crédit-bail sur cette même période. Les CES brutes ont, en effet, atteint 157,6 Mdh en 2008 contre 173,4 Mdh en 2007 et 215 Mdh en 2006.

Cette évolution reflète l'amélioration en amont des procédures d'octroi de crédit par le biais du scoring ainsi que le renforcement des procédures de recouvrement avec notamment une gestion pro-active des impayés accompagnée d'un suivi rigoureux des dossiers contentieux.

[37] La marge d'intermédiation correspond au différentiel entre le taux de placement et le taux de refinancement

Au 30 juin 2009, les créances en souffrance connaissent une augmentation de 13 Mdh par rapport à 2008 pour atteindre 170,8 Mdh.

Taux de couverture

Depuis 2003, Maroc Leasing s'est engagé dans un processus visant à assoire les bases de sa comptabilité sur le respect des normes réglementaires notamment en matière de classification des créances en souffrances conformément aux exigences de Bank Al Maghrib (circulaire n°19/G/2002).

Le taux de couverture des créances en souffrance par des provisions constituées est demeuré presque stable s'établissant à 96,6% en 2008, 97,9% en 2007 et 2006.

Au 30 juin 2009, ce taux de couverture diminue à 90,3%.

Taux de contentieux

Une situation d'impayé peut être provoquée par de nombreux facteurs dont, entre autres, une faillite du client ou un resserrement de trésorerie.

Pour maîtriser les risques d'insolvabilité éventuelle des clients et minimiser le taux des créances en souffrance, Maroc Leasing s'assure en amont de la capacité normale et récurrente de remboursement des bénéficiaires de crédits ainsi que du suivi rigoureux des dossiers encours.

Le taux du contentieux, correspondant au rapport des créances en souffrances brutes sur l'encours net des immobilisations données en crédit-bail, est passé de 8,37% en 2006 à 5,27% en 2007, à 3,64% en 2008 et à 3,11% au 30 juin 2009. Cette diminution se justifiée par la combinaison les deux facteurs suivants :

- Recul de l'encours des créances en souffrance avec un TCAM de 14% entre 2006 et 2008 ;
- Hausse des immobilisations données en crédit-bail avec un TCAM de 29,9% entre 2006 et le 30 juin 2009.

IV.4. Rentabilité des capitaux propres (ROE) de Maroc Leasing

Le tableau suivant représente l'évolution la rentabilité des capitaux propres :

En Kdh	2006	2007	2008	30 juin 2009
Réserves et primes liées au capital	63 067	78 500	113 500	147 500
Capital	159 495	159 495	159 495	159 495
Report à nouveau (+/-)	94	9 910	1 543	1 821
Résultat net de l'exercice (+/-)	44 388	50 558	66 178	34 356
Total capitaux propres	**267 044**	**298 463**	**340 716**	**343 172**
Total capitaux propres hors RN	**222 656**	**247 905**	**274 538**	**308 816**
ROE [38]	**19,93%**	**20,39%**	**24,10%**	**11,12%**

Source : Maroc Leasing + calcul

Au 31 décembre 2008, le résultat net de Maroc Leasing a atteint 66 Mdh, en progression moyenne de 22% par rapport à 2006. La rentabilité des capitaux propres s'est ainsi améliorée passant de 19,93% en 2006 à 24,10% en 2008.

[38] ROE (Return on Equity) : Résultat net de l'année / fonds propres hors résultat.

IV.5. Rentabilité des actifs économiques (ROA)

Tableau de calcul de la rentabilité des actifs économiques

En Kdh	2006	2007	2008	30 juin 2009
+ Résultat courant	52 369	84 860	103 363	34 356
+ Intérêts et charges assimilés [39]	87 189	109 565	151 044	93 258
- Impôts sur les résultats	7 230	32 043	36 671	18 499
- Excédent d'impôt lié aux intérêts et charges assimilées	34 004	38 348	55 886	32 640
= Résultat courant retraité, net d'impôt	98 324	124 034	161 904	76 475
Total Bilan	**2 652 451**	**3 474 209**	**4 601 927**	**5 264 078**
ROA [40]	**3,71%**	**3,57%**	**3,51%**	**1,45%**

Source : Maroc Leasing + calcul

Entre 2006 et 2007, la rentabilité des actifs économiques (ROA) de Maroc Leasing a diminué de 0,14 pts du fait de l'augmentation du total bilan qui a augmenté de 31% durant la même période.
En 2008, le ROA s'est quasiment maintenu au même niveau qu'en 2007 à environ 3,51% et ce, compte tenu d'une croissance plus corrélée du résultat courant (+22%) à la moyenne du total bilan (+32%).
Au 30 juin 2009, ce ratio (du fait de la constation du résultat semestriel uniquement) s'établit à 1,45%.

[39] Intérêts et charges sur les crédits bancaires, emprunt obligataire et BSF. Ces intérêts ont fait l'objet de retraitement pour ne pas tenir compte de l'impact de la structure du financement sur la rentabilité économique réelle de Maroc Leasing.
[40] ROA = Résultat courant retraité, net d'impôt / total bilan

PARTIE XVI. SITUATION FINANCIERE DE CHAÂBI LEASING

I. Analyse du compte de produits et charges

Le tableau ci-dessous présente l'évolution du compte de produits et charges sur les exercices 2006, 2007, 2008 et le premier semestre des exercices 2008 et 2009 :

En Kdh	31/12/2006	31/12/2007	Δ%	31/12/2008	Δ%	30/06/2008	30/06/2009	Δ%
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	240	311	29%	1 518	389%	80	279	249%
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	11 142	12 193	9%	9 920	-19%	4 254	4 695	10%
Produits sur titres de propriété	9	9	0%	9	0%	-	-	NA
Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location	836 626	1 020 079	22%	1 163 457	14%	562 875	650 927	16%
Autres produits bancaires	6	-	-100%	-	NA	-	-	NA
Produits d'exploitation bancaire	**848 023**	**1 032 592**	**22%**	**1 174 903**	**14%**	**567 209**	**655 900**	**16%**
Intérêts et charges assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	89 765	106 643	19%	119 547	12%	57 396	70 195	22%
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec la clientèle	61	314	415%	14	-96%	10	14	38%
Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location	687 756	838 103	22%	965 627	15%	465 631	534 648	15%
Autres charges bancaires	26	116	343%	158	37%	71	12	-84%
Charges d'exploitation bancaire	**777 607**	**945 176**	**22%**	**1 085 346**	**15%**	**523 108**	**604 869**	**16%**
PRODUIT NET BANCAIRE	**70 416**	**87 416**	**24%**	**89 557**	**2%**	**44 101**	**51 032**	**16%**
Produits d'exploitation non bancaire	**218**	**58**	**-73%**	**-**	**NA**	**-**	**-**	**NA**
Charges d'exploitation non bancaire	**13**	**-**	**-100%**	**6**	**NA**	**6**	**-**	**-100%**
Charges de personnel	9 095	9 459	4%	9 821	4%	5 020	5 446	8%
Impôts et taxes	305	502	65%	315	-37%	162	160	-1%
Charges externes	5 891	5 385	-9%	6 418	19%	2 973	2 926	-2%
Autres charges générales d'exploitation	147	8	-94%	509	NS	215	6	-97%
Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles	942	951	1%	853	-10%	469	334	-29%
Charges générales d'exploitation	**16 381**	**16 305**	**0%**	**17 916**	**10%**	**8 839**	**8 873**	**0%**
Dotations aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	8 543	6 388	-25%	3 996	-37%	3 456	4 215	22%
Pertes sur créances irrécouvrables	-	-	NA	-	NA	-	-	NA
Autres dotations aux provisions	-	3 386	NA	-	NA	-	-	NA

Dotations aux provisions et pertes sur créances irrécouvrables	**8 543**	**9 774**	**14%**	**3 996**	**-59%**	**3 456**	**4 215**	**22%**
Reprises de provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	3 098	4 655	50%	4 692	1%	2 982	1 480	-50%
Autres reprises de provisions	-	-	NA	-	NA	-	-	NA
Reprises de provisions et récupérations sur créances amorties	**3 098**	**4 655**	**50%**	**4 692**	**1%**	**2 982**	**1 480**	**-50%**
RESULTAT COURANT	**48 796**	**66 050**	**35%**	**72 331**	**10%**	**34 782**	**39 423**	**13%**
Produits non courants	0	362	NA	137	-62%	137	2	NS
Charges non courantes	0	-	NA	0	NA	-	-	NS
Résultat avant impôts sur les résultats	**48 796**	**66 412**	**36%**	**72 468**	**9%**	**34 919**	**39 425**	**13%**
Impôts sur les résultats	17 160	26 332	53%	27 094	3%	12 762	14 587	14%
RESULTAT NET	**31 636**	**40 081**	**27%**	**45 374**	**13%**	**22 157**	**24 838**	**12%**
Total des produits	**851 340**	**1 037 667**	**21,9%**	**1 179 733**	**13,7%**	**570 328**	**657 382**	**15,3%**
Total des charges	**819 704**	**997 587**	**21,7%**	**1 134 359**	**13,7%**	**548 171**	**632 544**	**15,4%**
RESULTAT NET	**31 636**	**40 081**	**26,7%**	**45 374**	**13,2%**	**22 157**	**24 838**	**12,1%**

Source : Chaâbi Leasing

I.1. Produits d'exploitation bancaire

En Kdh	31/12/2006	31/12/2007	Δ%	31/12/2008	Δ%	30/06/2008	30/06/2009	Δ%
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	240	311	29,13%	1 518	388,84%	80	279	248,54%
En % du total	*0,03%*	*0,03%*	*0,00 pts*	*0,13%*	*0,10 pts*	*0,01%*	*0,04%*	*0,03 pts*
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	11 142	12 193	9,44%	9 920	-18,65%	4 254	4 695	10,37%
En % du total	*1,31%*	*1,18%*	*-0,13 pts*	*0,84%*	*-0,34 pts*	*0,75%*	*0,72%*	*-0,03 pts*
Produits sur titres de propriété	9	9	0,00%	9	0,00%	-	-	NA
En % du total	*0,00%*	*0,00%*	*0,00 pts*	*0,00%*	*0,00 pts*	*0,00%*	*0,00%*	*0,00 pts*
Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location	836 626	1 020 079	21,93%	1 163 457	14,06%	562 875	650 927	15,64%
En % du total	*98,66%*	*98,79%*	*0,13 pts*	*99,03%*	*0,24 pts*	*99,24%*	*99,24%*	*0,01 pts*
Commissions sur prestations de services	6	-	-100,00%	-	NA	-	-	NA
En % du total	*0,00%*	*0,00%*	*0,00 pts*	*0,00%*	*0,00 pts*	*0,00%*	*0,00%*	*0,00 pts*
Produits d'exploitation bancaire	**848 023**	**1 032 592**	**21,76%**	**1 174 903**	**13,78%**	**567 209**	**655 900**	**15,64%**

Source : Chaâbi Leasing

Chaâbi Leasing commercialise deux principales catégories de produits : les crédits-bails mobiliers (CBM) et les crédits-bails immobiliers (CBI). Les produits d'exploitation bancaire sont principalement composés des remboursements en intérêt et principal (loyers) perçus sur les crédits octroyés à la clientèle. Sur le plan comptable, ces loyers sont inscrits au poste « Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location ».

La part des produits sur immobilisations en crédit bail et en location sur le total des produits d'exploitation bancaire connait une amélioration sur la période s'étalant du 31/12/2006 au 31/12/2008. En effet, de 98,66% en 2006, cette part passe à 98,79% en 2007 puis à 99,03% en 2008. Cette appréciation est le fait de la hausse soutenue de la production sur les 3 derniers exercices qui est passée de 1 067,83 Mdh en 2006, à 1 278,21 en 2007 et à 1 413,16 Mdh en 2008 et qui a accru significativement les immobilisations données en crédit bail et par conséquent les produits relatifs à ces immobilisations.

Les Intérêts et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit sont les intérêts perçus sur les créances envers les établissements de crédit. En 2008, les intérêts et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit ont représenté 0,13% du total des produits d'exploitation bancaire restent négligeables dans la formation de ce total.

Les intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle correspondent essentiellement aux Préloyers sur les déblocages des dossiers de crédit bail comptabilisés en tant que produit après encaissement. Le poste créances sur la clientèle enregistre les remises de chèques en attente d'encaissement à fin décembre 2008.

Les produits d'exploitation bancaire, qui ont connu une augmentation de 21,76% entre 2006 et 2007, et de 13,78% entre 2007 et 2008 pour s'établir à 1 174,90 Mdh au 31/12/2008, sont donc tributaires de l'évolution des produits sur immobilisations en crédit bail et en location.

Du 30/06/2008 au 30/06/2009, les produits d'exploitation bancaire de Chaâbi Leasing ont progressé de 15,64% pour s'établir à 655,90 Mdh au 30/06/2009. Leur évolution est principalement attribuable à la forte appréciation du poste « Produits sur immobilisations en crédit-bail » dont la valeur est passée de 562,88 Mdh au 30/06/2008 à 650,93 Mdh 30/06/2009.

La hausse des produits sur immobilisations en crédit bail et en location est le fruit d'une stratégie de croissance de Chaâbi Leasing basée sur son appartenance au Groupe Banques Populaires et sur l'exploitation des synergies existantes au sein de cet ensemble ainsi que sur sa réactivité commerciale.

C'est dans ce cadre que Chaâbi Leasing a pu obtenir de nombreux contrats augmentant sa production qui est passée de 691,52 Mdh au 30/06/2008 à 901,67 au 30/06/2009.

L'augmentation de la production de Chaâbi Leasing est également due à une stratégie interne d'amélioration de la qualité des prestations offertes à la clientèle à travers :

- une réactivité renforcée quant à l'exécution des dossiers ;
- Une rapidité dans l'exécution des dossiers censée favoriser une proximité accrue avec les clients.

I.2. Charges d'exploitation bancaire

En Kdh	31/12/2006	31/12/2007	Δ%	31/12/2008	Δ%	30/06/2008	30/06/2009	Δ%
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec les établissements de crédit	89 765	106 643	18,80%	119 547	12,10%	57 396	70 195	22,30%
En % du total	*11,54%*	*11,28%*	*-0,26 pts*	*11,01%*	*-0,27 pts*	*10,97%*	*11,60%*	*0,63 pts*
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec la clientèle	61	314	415,35%	14	-95,57%	10	14	37,81%
En % du total	*0,01%*	*0,03%*	*0,03 pts*	*0,00%*	*-0,03 pts*	*0,00%*	*0,00%*	*0,00 pts*
Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location	687 756	838 103	21,86%	965 627	15,22%	465 631	534 648	14,82%
En % du total	*88,45%*	*88,67%*	*0,23 pts*	*88,97%*	*0,30 pts*	*89,01%*	*88,39%*	*-0,62 pts*
Autres charges bancaires	26	116	342,84%	158	36,88%	71	12	-83,57%
En % du total	*0,00%*	*0,01%*	*0,01 pts*	*0,01%*	*0,00 pts*	*0,01%*	*0,00%*	*-0,01 pts*
Total Charges d'exploitation bancaire	**777 607**	**945 176**	**21,55%**	**1 085 346**	**14,83%**	**523 108**	**604 869**	**15,63%**

Source : Chaâbi Leasing

Les charges sur immobilisations en crédit bail reflètent l'amortissement comptable de ces immobilisations.
Constitué majoritairement des charges sur immobilisations en crédit-bail, le poste charges d'exploitation bancaire a connu une augmentation annuelle moyenne de 18,14% entre 2006 et 2008.
Les charges sur immobilisations en crédit bail représentent en effet 88,45% des charges totales d'exploitation bancaires en 2006. Cette part s'apprécie de 88,67% en 2007 puis de 88,97% en

2008. De la même façon que les produits sur immobilisations en crédit bail, L'augmentation des charges sur immobilisations en crédit bail est le fruit de la hausse de l'encours d'immobilisations données en crédit bail suite à la hausse de la production.
La hausse de la production en 2007 de 19,70% a entraîné un accroissement des immobilisations données en crédit bail de de 17,83% au niveau de l'encours au bilan et cette progression s'est reproduite ensuite sur le niveau des dotations aux amortissements des immobilisations données en crédit-bail qui est passé de 687,76 Mdh au 31/12/2006 à 838,10 Mdh au 31/12/2007.
Le même raisonnement permet de constater une hausse de 15,22% en 2008 des charges sur immobilisations données en crédit bail qui s'établissent au 31/12/2008 à 965,63 Mdh.

Pour la période allant du 30/06/2008 au 30/06/2009, les charges d'exploitation bancaire ont connu une évolution de 15,63% pour s'établir à 604,87 Mdh au 30/06/2009.
Sur cette période, la poursuite de la croissance de Chaâbi Leasing avec des niveaux de production de plus en plus importants (+30,39% entre les deux semestres) s'est traduite par une appréciation des encours de crédits-bails (+11,48% à 3,42 Milliards de dirhams). Cette performance s'est répercutée sur le niveau des dotations aux amortissements des immobilisations données en crédit-bail qui est passé de 465,63 Mdh au 30/06/2008 à 534,65 Mdh au 30/06/2009.

Les autres postes de charges d'exploitation bancaire concernent principalement les intérêts et charges assimilées sur opérations avec les établissements de crédit : Il s'agit des intérêts versés au titre des dettes contractées par Chaâbi Leasing auprès des banques pour accompagner son développement en matière de distribution des crédits.

Evolution comparative des encours crédits auprès des banques et des encours de crédits distribués aux clients agrégats à la fin des exercices 2006, 2007,2008 et au 30 juin 2009 (Mdh)

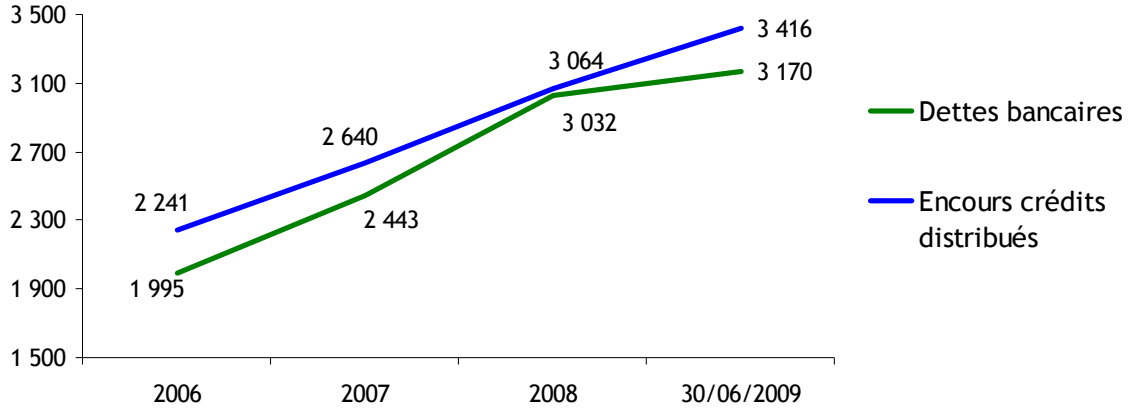

(*) Immobilisations données en crédit bail et en location (comptabilisées à l'actif du bilan)
Source : Chaâbi Leasing

Les encours de crédits distribués ont atteint 3 416 Mdh au 30/06/2009 contre 2 241 Mdh au 31/12/2006. Cette progression est la conséquence de la hausse de la production qui est passée de 1 067,83 Mdh pour l'ensemble de l'exercice 2006 contre plus de 901,67 Mdh pour le premier semestre 2009.
Pour faire face à la croissance de son activité et des niveaux de production, Chaâbi Leasing s'est davantage endetté auprès des banques : la dette auprès des établissements bancaires est passée de 1 995 Mdh au 31/12/2006 à 3 032 Mdh au 31/12/2008, soit une augmentation annuelle moyenne de 23,28%. Au 30/06/2009, la dette a atteint 3 170 Mdh en augmentation de 4,55% par rapport au 31/12/2008.
En conséquence, les intérêts et charges assimilées sur opérations avec les établissements de crédit ont connu une augmentation de 18,80% entre 2006 et 2007 pour s'établir à 106,64 Mdh. En parralèlle à l'augmentation des dettes, cette tendance de hausse des intérêts et charges

assimilées sur opérations avec les établissements de crédit s'est poursuivie en 2008 puisque ces intérêts se sont accrus de 12,10% à 119,55 Mdh au 31/12/2008.

L'augmentation des dettes bancaires entre le 30/06/2008 et le 30/06/2009 a entraîné une hausse des intérêts et charges assimilées sur opérations avec les établissements de crédit qui se sont accrus de 22,30% à 70,20 Mdh au 30/06/2009.

Pour la gestion de son endettement et de sa trésorerie, Chaâbi Leasing exploite les synergies de groupe dont elle dispose avec la Banque Centrale Populaire (BCP) ainsi que les différentes Banques Populaires Régionales (BPR), en bénéficiant d'une grande flexibilité en terme d'octroi des crédits et de choix entre les dettes spot court terme et les Crédits Moyen Terme (CMT).
Ainsi, Chaâbi Leasing recourt aux crédits spot à court terme en début d'exercice avant de pouvoir souscrire, en fonction de l'évolution de l'activité durant l'exercice, à des crédits à Moyen Terme (CMT).
Afin d'optimiser sa gestion du risque, Chaâbi Leasing dispose en outre d'un système d'indexation des taux des Crédits-Bails Immobiliers (CBI) sur les taux du marché pour les contrats dont les maturités sont supérieures à 5 ans.

Pou rappel, Chaâbi Leasing n'a procédé à aucune émission d'emprunts obligataires ou de BSF. Par conséquent, les intérêts et charges assimilées sur titres de créance émis sont nuls sur la période étudiée.

I.3. Résultats des opérations de crédit-bail

En Kdh	31/12/2006	31/12/2007	Δ%	31/12/2008	Δ%	30/06/2008	30/06/2009	Δ%
Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location	836 626	1 020 079	21,93%	1 163 457	14,06%	562 875	650 927	15,64%
Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location	687 756	838 103	21,86%	965 627	15,22%	465 631	534 648	14,82%
Résultat des opérations de crédit bail	**148 870**	**181 976**	**22,24%**	**197 830**	**8,71%**	**97 244**	**116 278**	**19,57%**
Taux de marge sur opérations de crédit bail	*17,79%*	*17,84%*	*0,05 pts*	*17,00%*	*-0,84 pts*	*17,28%*	*17,86%*	*0,59 pts*
Ratio d'amortissement	*82,21%*	*82,16%*	*-0,05 pts*	*83,00%*	*0,84 pts*	*82,72%*	*82,14%*	*-0,59 pts*

Source Chaâbi Leasing

I.3.1. Résultat des opérations de crédit-bail :

Pour la période allant du 31/12/2006 au 31/12/2007, le résultat des opérations de crédit bail s'est apprécié de 22,24% pour s'établir à 181,98 Mdh en 2007 en raison de la hausse de la production de 19,70% en 2007 conjuguée au maintient des taux des crédits bails octroyés à la clientèle.
Entre le 31/12/2007 et le 31/12/2008, cette hausse du résultat des opérations de crédit bail n'a été que de 8,71% du fait d'une augmentation plus soutenue des charges sur immobilisations en crédit bail (+15,22%) que des produits sur immobilisations en crédit bail (+14,06%).
Ce ralentissement dans la progression du résultat des opérations de crédit bail est le fait de la politique commerciale agressive en terme de taux qu'a poursuivie Chaâbi Leasing en 2008 pour conserver ses parts de marché face à une concurrence accrue et réaliser ces objectifs en terme de production.
Le taux de marge sur opérations de crédit bail est ainsi passé de 17,79% en 2006 à 17,84% en 2007 puis à 17,00% en 2008 reflétant ainsi cette tendance de resserrement des marges sur le dernier exercice.

Au 30 Juin 2008, le résultat des opérations de crédit-bail de Chaâbi Leasing s'est établi à 97,24 Mdh. Au 30/06/2009, ce résultat connaît une croissance de 19,57% pour s'établir à à 116,28 Mdh. L'amélioration des taux de marge sur opérations de crédit bail de plusde 0,59 pts entre le 30/06/2008 et le 30/06/2009 est le fait du gain d'importants contrats de Crédits Bails Immobiliers (CBI) signés avec la BCP au début de l'année 2009

I.3.2. Ratio d'amortissement[41] :

Le ratio d'amortissement, qui reste proportionnel au taux de marge sur opérations de crédit bail, s'est maintenu à un niveau supérieur à 82% entre le 31/12/2006 et le 30/06/2009, niveau légèrement supérieur à la moyenne sectorielle de 80%[42].

[41] Le ratio d'amortissement se définit par le rapport entre les charges sur immobilisations données en crédit bail et les produits sur immobilisations données en crédit bail. Ce ratio exprime la part de « principal » dans les loyers perçus.
[42] Source : Maroc Leasing

Son augmentation entre le 31/12/2007 et le 31/12/2008 traduit la hausse de la part du capital remboursé dans les loyers perçus et traduit ainsi la baisse des marges appliquées sur cet exercice.
Pour ce qui est de la période du 30/06/2008 au 30/06/2009, les nombreux contrats CBI signés courant 2009 ont permi une amélioration sensibles des taux et donc une baisse du ratio d'amortissement.

I.4. Produit Net Bancaire

En Kdh	31/12/2006	31/12/2007	Δ%	31/12/2008	Δ%	30/06/2008	30/06/2009	Δ%
Intérêts et produits assimilés	11 382	12 504	9,85%	11 438	-8,53%	4 334	4 974	14,76%
Intérêts et charges assimilées	89 825	106 957	19,07%	119 561	11,78%	57 406	70 209	22,30%
Marge d'intérêt	**-78 443**	**-94 453**	**20,41%**	**-108 123**	**14,47%**	**-53 072**	**-65 235**	**22,92%**
Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location	836 626	1 020 079	21,93%	1 163 457	14,06%	562 875	650 927	15,64%
Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location	687 756	838 103	21,86%	965 627	-13,21%	465 631	534 648	14,82%
Résultat des opérations de crédit-bail et de location	**148 870**	**181 976**	**22,24%**	**197 830**	**8,71%**	**97 244**	**116 278**	**19,57%**
Poids dans le PNB	*2,11 x*	*2,08 x*	*-0,03 pts*	*2,21 x*	*0,13 pts*	*2,21 x*	*2,28 x*	*0,07 pts*
Commissions perçues	6	-	-100,00%	-	NA	-	-	NA
Commissions servies	26	116	342,84%	158	-26,94%	-	-	NA
Marge sur commissions	**-20**	**-116**	**478,75%**	**-158**	**36,88%**	**-**	**-**	**NA**
Résultat des opérations sur titres de placement	-	-	NA	-	NA	-	-	NA
Résultat des opérations de change	-	-	NA	-	NA	-	-	NA
Résultat des opérations sur produits dérivés	-	-	NA	-	NA	-	-	NA
Résultat des opérations de marché	**-**	**-**	**NA**	**-**	**NA**	**-**	**-**	**NA**
Divers autres produits bancaires	9	9	0,00%	9	0,00%	-	-	NA
Diverses autres charges bancaires	-	-	#DIV/0!	-	#DIV/0!	71	12	-83,57%
PRODUIT NET BANCAIRE	**70 416**	**87 416**	**24,14%**	**89 557**	**2,45%**	**44 101**	**51 032**	**15,72%**

Source : Chaâbi Leasing

Analyse de la structure du PNB (approche soldes de gestion)

Evolution des principales composantes du PNB de Chaâbi Leasing du 30/06/2008 au 30/06/2009 (Mdh)

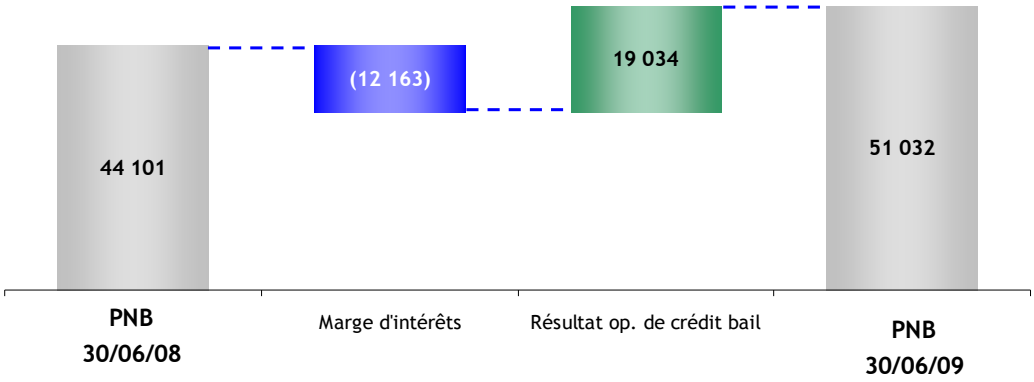

Evolution des principales composantes du PNB de Chaâbi Leasing du 31/12/2006 au 31/12/2008 (Mdh)

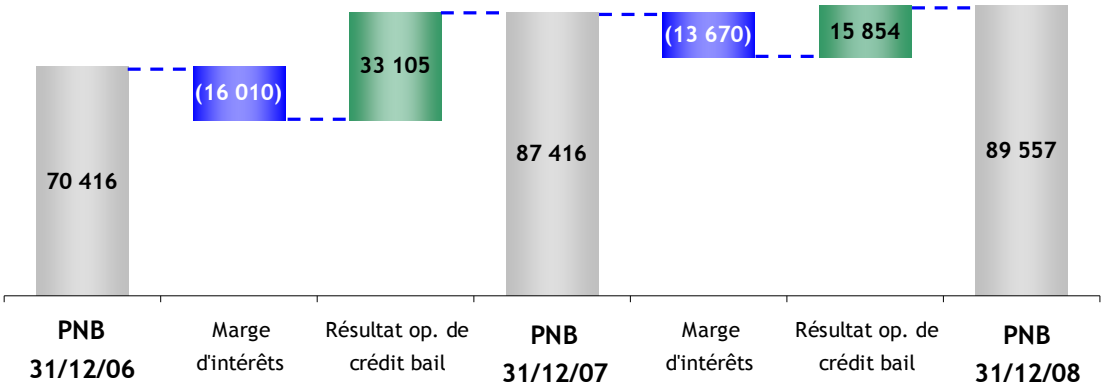

Source : Chaâbi Leasing

NB : les autres composants du PNB ne sont pas représentés sur le graphique ci-dessus car leurs montants sont négligeables.

I.4.1 Marge d'intérêt

Du point de vue comptable, la marge d'intérêts représente l'écart entre d'une part (i) les intérêts et les produits assimilés (hors ceux sur les immobilisations données en crédits, comptablement enregistrés dans les produits sur immobilisations données en crédit) et (ii) les intérêts payés au titres des dettes contractées par Chaâbi Leasing pour couvrir ses besoins en matière de distribution des crédits à la clientèle.

Evolution de la structure de l'endettement de Chaâbi Leasing et des intérêts y afférents entre le 30/06/2008 et le 30/06/2009 (Mdh)

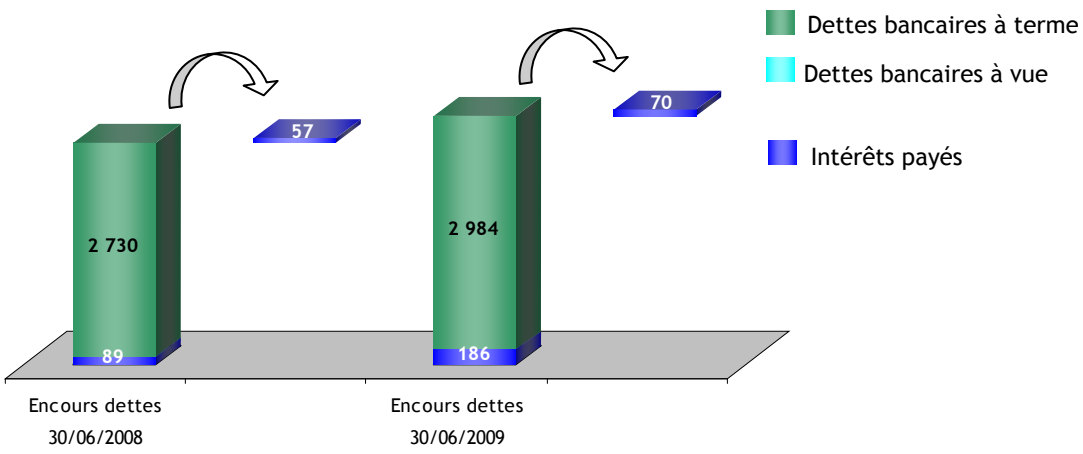

Evolution de la structure de l'endettement de Chaâbi Leasing et des intérêts y afférents entre le 31/12/2006 et le 31/12/2008 (Mdh)

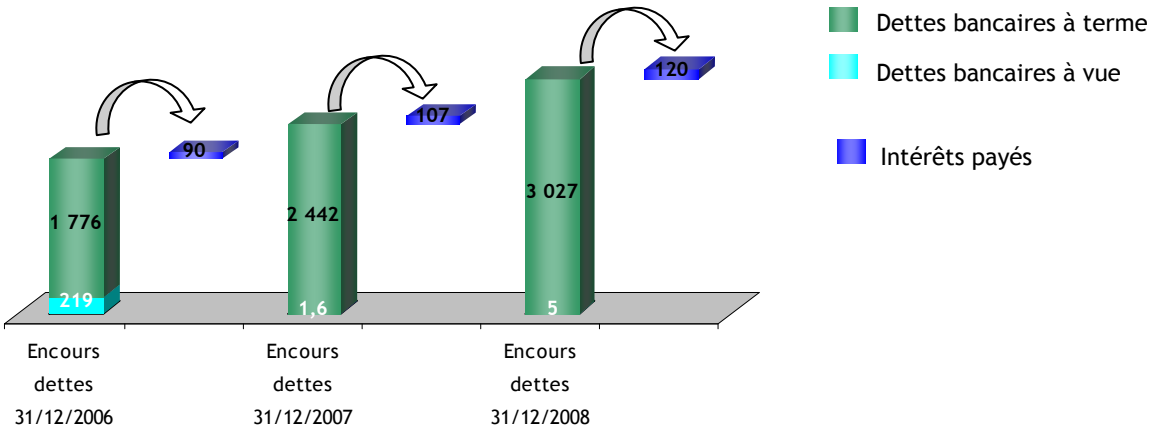

Source : Chaâbi Leasing

Compte tenu du niveau faible des intérêts et produits assimilés reçus, l'évolution négative de la marge d'intérêts est corrélée à celle des intérêts sur dettes.

I.4.2 Produit Net Bancaire

Le Produit Net Bancaire (PNB) est passé de 70,42 Mdh au 31/12/2006 à 87,42 Mdh au 31/12/2007, soit une augmentation de 24,14%.
La hausse du PNB en 2008 va se poursuivre mais à un rythme moins élevé puisque celle-ci atteint seulement 2,45%. Le PNB s'établit au 31/12/2008 à 89,56 Mdh.
L'apréciation du PNB sur la période est due essentiellement à l'augmentation du résultat des opérations de crédit bail qui connaît une hausse de 22,24% en 2007 et de 8,71% en 2008.
Le ralentissement observé en 2008 est à mettre au crédit de la baisse des taux octroyés aux clients du fait de la pression concurrentielle qui a amoindri le résultat sur opérations de crédit bail, mais également du fait de la baisse de la marge d'intérêts qui a été impactée par des intérêts et charges assimilées en hausse du fait du poids de la dette.
Entre le 30/06/2008 et le 30/06/2009, le PNB s'est apprécié de 15,72% pour s'établir à 51,03 Mdh. Cette performance reste liée à l'augmentation de 19,57% du résultat sur opétations de crédit bail, soutenu par une bonne performance au niveau des Crédits Bails Immobliers (CBI).

La marge d'intérêts, en hausse de 22,92%, reste au correlée à la progression de la dette vis-à-vis des établissements de crédit.

Le poids du résultat sur opérations de crédit bail dans le PNB connaît une baisse entre le 31/12/2006 et le 31/12/2007 de -0,03 pts et traduit la baisse sensible de la marge sur intérêt du fait d'une dette envers les établissements de crédit en hausse.
Entre le 31/12/2007 et le 31/12/2008, le poids du résultat sur opérations de crédit bail dans le PNB connaît une hausse sensible pour passer de 2,08x à 2,21x. Cette tendance se poursuit entre les 2 semestres s'achevant au 30/06/2008 et au 30/06/2009 puisque le poids du résultat sur opérations de crédit bail dans le PNB passe de 2,21x à 2,28x.
Cette tendance traduit le fait que la hausse de la production de Chaâbi Leasing se fait au détriment des marges et que pour gagner des clients supplémentaires, Chaâbi Leasing poursuit une politique commerciale agressive en terme de taux.

Il est à souligner enfin que sur la période étudiée, la contribution du résultat sur opérations de marché dans le Produit Net Bancaire (PNB) est nulle.

I.5. Charges générales d'exploitation

En Kdh	31/12/2006	31/12/2007	Δ%	31/12/2008	Δ%	30/06/2008	30/06/2009	Δ%
Charges de personnel	9 095	9 459	3,99%	9 821	3,83%	5 020	5 446	8,48%
% du total	*55,52%*	*58,01%*	*2,49 pts*	*54,82%*	*-3,20 pts*	*56,79%*	*61,38%*	*4,58 pts*
Impôts et taxes	305	502	64,97%	315	-37,24%	162	160	-1,19%
% du total	*1,86%*	*3,08%*	*1,22 pts*	*1,76%*	*-1,32 pts*	*1,83%*	*1,80%*	*-0,03 pts*
Charges externes	5 891	5 385	-8,59%	6 418	19,19%	2 973	2 926	-1,57%
% du total	*35,96%*	*33,03%*	*-2,94 pts*	*35,82%*	*2,80 pts*	*33,64%*	*32,98%*	*-0,66 pts*
Autres charges générales d'exploitation	147	8	-94,49%	509	NS	215	6	-97,06%
% du total	*0,90%*	*0,05%*	*-0,85 pts*	*2,84%*	*2,79 pts*	*2,43%*	*0,07%*	*-2,36 pts*
Dotations aux amort. et aux prov immob incorporelles et corporelles	942	951	0,88%	853	-10,29%	469	334	-28,75%
% en total	*5,75%*	*5,83%*	*0,08 pts*	*4,76%*	*-1,07 pts*	*5,31%*	*3,77%*	*-1,54 pts*
Charges générales d'exploitation	**16 381**	**16 305**	**-0,46%**	**17 916**	**9,88%**	**8 839**	**8 873**	**0,38%**
Produit net bancaire	**70 416**	**87 416**	**24,14%**	**89 557**	**2,45%**	**44 101**	**51 032**	**15,72%**
Coefficient d'exploitation	*23,26%*	*18,65%*	*-4,61 pts*	*20,01%*	*1,35 pts*	*20,04%*	*17,39%*	*-2,66 pts*

Source : Chaâbi Leasing

Au 31/12/2008, les charges générales d'exploitation se sont élevées à 17,92 Mdh, montant en hausse annuelle moyenne de 4,58% depuis 2006. Le détail par poste se décline comme suit :

1. Charges externes

Les charges externes connaissent une baisse entre 2006 et 2007 de -8,59% pour s'établir à 5,39 Mdh au 31/12/2007 contre 5,89 Mdh un an plus tôt.

Cette baisse est essentiellement le fait de la réduction des frais de publicité, publications et relations publiques, en baisse de -27,93% à 949 Kdh en 2007, ainsi qu'à la réduction des autres charges externes de -15,13% à 1,59 Mdh sur la même période. Cette baisse s'est faite malgré la hausse des rémunérations d'intermédiaires et honoraires de 26,52% à 742 Kdh en 2007.
Les loyers de crédit-bail et les frais d'entretien et de réparation restent stables entre 2006 et 2007.
Entre 2007 et 2008, les charges externes de Chaâbi Leasing sont en hausse de 19,19% pour s'établir à 6,42 Mdh. Cette hausse est corrélée à l'évolution générale de l'activité. Il est à souligner en particulier que sur cette période, les frais de publicité, publications et relations publiques sont repartis à la hausse, +109,71% entre 2007 et 2008, pour soutenir le développement de l'activité. La baisse des autres charges externes de -5,25% à 1,51 Mdh a atténué la hausse du total des charges externes.

Le tableau ci-dessous détaille le poste des charges externes de Chaâbi Leasing entre le 31/12/2006 et le 31/12/2008 :

En Kdh	31/12/2006	31/12/2007	Δ%	31/12/2008	Δ%	TCAM
Loyers de crédit-bail et de location	865	865	0,00%	933	7,80%	3,83%
Frais d'entretien et de réparation	346	365	5,49%	389	6,57%	6,03%
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	587	742	26,52%	696	-6,26%	8,90%
Transports et déplacements	902	873	-3,27%	904	3,53%	0,07%
Publicité, publications et relations publiques	1 317	949	-27,93%	1 990	109,71%	22,94%
Autres charges externes	1 874	1 590	-15,13%	1 507	-5,25%	-10,33%
Total Charges externes	**5 891**	**5 385**	**-8,59%**	**6 418**	**19,19%**	**4,38%**

Les données semestrielles ne sont pas disponibles sur la liasse comptable.
Source : Chaâbi Leasing

2. Charges de personnel

Les charges de personnel connaissent une hausse continue de 3,99% entre le 31/12/2006 et le 31/12/2007 et de 3,83% entre le 31/12/2007 et le 31/12/2008. Ce poste représente 54,82% du total charges générales d'exploitation au 31/12/2008 contre 55,52% au 31/12/2006 soit une baisse de 0,71 pts sur 2 exercices.
La hausse continue des charges de personnel sur la période est le résultat de recrutements effectués pour palier à l'augmentation de l'activité de Chaâbi Leasing.

3. Autres charges générales d'exploitation

Au 31/12/2008, le compte « autres charges générales d'exploitation » connait une augmentation significative à 509,02 Kdh contre 8,13 Kdh l'année précédente. Les 509,02 Kdh enregistrés au 31/12/2008 sont relatifs au paiement par Chaâbi Leasing de la patente au titre de l'exercice 2007.
Mis à part l'exercice 2008, les autres charges générales d'exploitation restent négligeables puisqu'elles ne représentent que 0,90%du total des charges générales d'exploitation en 2006 et 0,05% de ce même total au 31/12/2007.

4. Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations corporelles et incorporelles

Entre le 31/12/2006 et le 31/12/2007, les dotations aux amortissements et provisions des immobilisations corporelles et incorporelles sont en hausse de 0,88% à 951 Kdh.

Entre le 31/12/2007 et le 31/12/2008, les dotations aux amortissements et provisions des immobilisations corporelles et incorporelles sont en baisse de -10,29% à 951 Kdh.

Cette baisse traduit l'absence d'investissements significatifs de Chaâbi Leasing sur les 3 derniers exercices en raison du projet de fusion avec Maroc Leasing.
Il est à préciser qu'entre 2007 et 2008, Chaâbi Leasing n'a procédé à aucune cession d'immobilisations, qu'il s'agisse d'opérations de retrait intragroupe ou hors Groupe Banque Populaire. La baisse en 2008 des dotations aux amortissements et provisions des immobilisations corporelles et incorporelles est donc uniquement le résultat de l'amortissement complet de certaines immobilisations sur l'exercice 2007.

Au 31/12/2007, le coefficient d'exploitation s'est établi à 18,65% en recul de -4,61 pts par rapport au 31/12/2006. Cette amélioration se justifie par :

(i) l'amélioration des performances de Chaâbi Leasing traduite par l'augmentation du produit net bancaire et ;
(ii) l'impact favorable de la politique de maîtrise des coûts qui a permis à Chaâbi Leasing de contenir l'augmentation de ses charges générales d'exploitation.

Au 31/12/2008, le coefficient d'exploitation s'est établi à 20,01% hausse de 1,35 pts par rapport au 31/12/2007. Ce recul se justifie par la hausse modérée de 2,45% du PNB sur la période et par le maintien de la hausse des charges générales d'exploitation.

Au 30/06/2009, les charges générales d'exploitation ont atteint 8,87 Mdh en hausse de 0,38% par rapport au 30/06/2008. Cette stabilité s'explique par les éléments suivants :

1. Charges externes

Entre le 30/06/2008 et le 30/06/2009, les charges externes restent stables à un montant avoisinant 2,9 Mdh.

2. Charges de personnel

Il est à noter une hausse de 426 Kdh (+8,48%) des charges de personnel du 30/06/2008 au 30/06/2009.

3. Autres charges générales d'exploitation

Les autres charges d'exploitation restent négligeables au 30/06/2009 à 6 Kdh.

4. Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations corporelles et incorporelles

Le poste « Dotations aux amortissements et provisions des immobilisations corporelles et incorporelles » connaît une baisse de 135 Kdh entre le 30/06/2008 et le 30/06/2009 soit -28,75% sur la période. Cette baisse des dotations aux amortissements et provisions des immobilisations corporelles et incorporelles est due au fait que Chaâbi Leasing n'a procédé à aucun investissement significatif sur les deux derniers exercices.
Ainsi, appuyé par l'appréciation du produit net bancaire et la poursuite de la politique de maîtrise des coûts, le coefficient d'exploitation affiche en 2009 une nouvelle amélioration de 2,66 points de base et clôture le premier semestre à 17,39% contre 20,04% une année auparavant.

I.6. Produits et charges d'exploitation non bancaire

Chaâbi Leasing a comptabilisé des produits et des charges d'exploitation non bancaire négligeables entre le 31/12/2006 et le 30/06/2009.

I.7. Dotations aux provisions nettes de reprises et pertes sur créances irrécouvrables :

En Kdh	31/12/2006	31/12/2007	Δ%	31/12/2008	Δ%	30/06/2008	30/06/2009	Δ%
Dotations aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	8 543	6 388	-25,22%	3 996	-37,45%	3 456	4 215	21,97%
Autres dotations aux provisions	-	3 386	NA	-	NA	-	-	NA
Dotations aux provisions	**8 543**	**9 774**	**14,41%**	**3 996**	**-59,11%**	**3 456**	**4 215**	**21,97%**
Reprises de provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	3 098	4 655	50,28%	4 692	0,79%	2 982	1 480	-50,37%
Autres reprises de provisions	-	-	NA	-	NA	-	-	NA
Reprises de provisions	**3 098**	**4 655**	**50,28%**	**4 692**	**0,79%**	**2 982**	**1 480**	**-50,37%**
Dotations aux provisions nettes de reprises	**5 445**	**5 119**	**-5,99%**	**(696)**	**NA**	**474**	**2 736**	**477,13%**
Pertes sur créances irrécouvrables	-	-	NA	-	NA	-	-	NA
Récupérations sur créances amorties	-	-	NA	-	NA	-	-	NA
Pertes nettes sur créances irrécouvrables	**-**	**-**	**NA**	**-**	**NA**	**-**	**-**	**NA**

Source : Chaâbi Leasing

Dotations aux provisions

Le poste « dotation aux provisions » est alimenté quasi exclusivement par les provisions au titre des créances et engagement par signature en souffrance.

Les dotations aux provisions ont connu une hausse de 14,41% entre le 31/12/2006 et le 31/12/2007. Cette hausse est essentiellement due à la dotation pour risques qu'a comptabilisée Chaâbi Leasing lors de l'exercice 2007 au titre de sa participation à hauteur de 30% dans la société Chaâbi LLD, spécialisée dans la location longue durée et qui a enregistré un exercice 2006 déficitaire.
Sur la période allant du 31/12/2006 au 31/12/2007, les dotations aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance ont connu une baisse sensible de -25,22% pour s'établir à 6,39 Mdh.

Entre le 31/12/2007 et le 31/12/2008, les dotations aux provisions vont connaître une baisse significative de -59,11% à 4,00 Mdh. Cette baisse est le résultat de la poursuite de la tendande baissière des dotations aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance qui ont enregistré une baisse de -37,45% entre le 31/12/2007 et le 31/12/2008.

Cette baisse des dotations a a été rendue possible par la politique de Chaâbi Leasing de séléction plus stricte de la clientèle en amont au niveau de l'octroi des crédits.

Au 30/06/2009, les dotations aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance ont totalisé un montant de 4,22 Mdh en augmentation de 21,97% par rapport au 30/06/2008. Cette augmentation est due à des dificultés de paiement qu'ont connu deux clients importants de Chaâbi Leasing au débuit de l'exercice 2009. Ces litiges sont cependant en cours de règlement puisqu'un protocole d'accord a été signé avec le premier client, qui prévoit un rééchelonnement des paiements tandis que le contrat du deuxième client a été racheté par le chef de file d'un consortium dont il fait partie.
Il est à préciser que le taux de couverture des créances en souffrance est passé de 67,97% en 2008 à 65,22% en au 30/06/2009 et que le taux de contentieux s'établit à 0,83% au 30/06/2009, un taux de contentieux comparable aux taux observés historiquement dans les comptes de Chaâbi Leasing.

Les autres dotations, qui comprennent les dotations sur provisions pour risques et charges généraux ainsi que celles sur les provisions réglementées, sont nulles sur l'ensemble de la période, exception faite de l'exercice 2007.

Reprise des provisions

La réactivité quant au recouvrement et la récupération du matériel loué, la rapidité dans l'aboutissement des procédures judiciaires du fait d'avocats réactifs ont eu pour effet d'augmenter le niveau des reprises de provisions entre le 31/12/2006 et le 31/12/2007. Les reprises de provisions exclusivement constituées de reprises de provisions pour créances et engagements par signature en souffrance sont en effet passées de 3,099 Mdh en 2006 à 4,65 Mdh en 2007, soit une hausse de 50,28%.
Au 31/12/2008, le niveau des reprises de provisions est resté stable à 4,69 Mdh soit une variation de +0,79%.

Au 30/06/2009, Chaâbi Leasing a enregistré des reprises de provisions pour créances et engagements par signature en souffrance de 1,48 Mdh contre 2,98 Mdh au 30/06/2008, soit une baisse de -50,37% entre les deux dates.

Ainsi, les dotations nettes des reprises connaissent une baisse entre 2006 et 2007 puisque de 5,45 Mdh au 31/12/2006, elles s'établissent à 5,12 Mdh au 31/12/2007. Il convient de rappeller que les dotations et reprises de provisions pour créances et engagements par signature en souffrance se sont améliorées et que les dotations nettes ne doivent leur maintien qu'à la comptabilisation de la dotation pour risques de 3,39 Mdh au titre de la participation de Chaâbi Leasing à Chaâbi LLD.
Au 31/12/2008, Chaâbi Leasing enregistre un solde négatif de dotations nettes de – 696 Kdh. Cette tendance s'explique par :

- une baisse accrue des dotations aux provisions de provisions pour créances et engagements par signature en souffrance (-37,45%) ;
- conjuguée à un maintien des reprises de provisions pour créances et engagements par signature en souffrance (+0,79%) sur la même période.

Sur les deux semestres s'achévant au 30/06/2008 et au 30/06/2009, les dotations nettes des reprises repartent à la hausse puisqu'elles atteingent de nouveau 2,74 Mdh au 30/06/2009, soit une hausse de 477,13% par rapport au semestre précédent et ce, en raison de deux litiges majeurs au début de l'exercice 2009.

Les pertes sur créances irrécouvrables sont nulles sur l'ensemble de la période.

I.8. Résultat net

En Kdh	31/12/2006	31/12/2007	Δ%	31/12/2008	Δ%	30/06/2008	30/06/2009	Δ%
Résultat courant	**48 796**	**66 050**	**35,36%**	**72 331**	**9,51%**	**34 782**	**39 423**	**13,34%**
Produits non courants	0	362	NA	137	-62,18%	137	2	NS
Charges non courantes	0	-	NA	0	NS	-	-	NS
Résultat non courant	**(0)**	**362**	**NA**	**137**	**-62,19%**	**137**	**2**	**NS**
Résultat avant impôts	**48 796**	**66 412**	**36,10%**	**72 468**	**9,12%**	**34 919**	**39 425**	**12,91%**
Impôts sur les résultats	17 160	26 332	53,45%	27 094	2,89%	12 762	14 587	14,30%
Résultat net	**31 636**	**40 081**	**26,69%**	**45 374**	**13,21%**	**22 157**	**24 838**	**12,10%**
Total produits	851 340	1 037 667	21,89%	1 179 733	13,69%	570 328	657 382	15,26%
Total charges	819 704	997 587	21,70%	1 134 359	13,71%	548 171	632 544	15,39%
Résultat net	**31 636**	**40 081**	**26,69%**	**45 374**	**13,21%**	**22 157**	**24 838**	**12,10%**

Source : Chaâbi Leasing

Résultat courant :

Le résultat courant est passé entre le 31/12/2006 et le 31/12/2007 de 48,80 Mdh à 66,050 Mdh correspondant à une hausse de 35,36%. Entre le 31/12/2007 et le 31/12/2008, la tendance va se poursuivre mais à un rythme moins élevé : +9,51% pour s'établir 72,33 Mdh.
Le résultat courant suit ainsi l'évolution du PNB sur la période.

Entre le 30/06/2008 et le 30/06/2009, le résultat courant a évolué de 13,34%% pour atteindre 39,42 Mdh.
Ces hausses successives du résultat courant sont le fait :

- des progressions positives du PNB qui est passé de 70,42 Mdh au 31/12/2006 à 89,56 Mdh au 31/12/2008 puis de 44,10 Mdh au 30/06/2008 à 51,03 Mdh au 30/06/2009 ;
- d'une baisse significative des dotations aux provsisions nettes de reprises du 31/12/2006 au 31/12/2008.

Entre le 30/06/2008 et le 30/06/2009, la hausse des dotations nettes de reprises de 2,26 Mdh est compensée par la hausse de 6,93 Mdh du PNB. Cette hausse se repércute au niveau du résultat courant qui s'apprécie de 4,64 Mdh au 30/06/2009 par rapport au 30/06/2008.

Résultat non courant :

Le résultat non courant reste globalement négligeable au regard du résultat courant sur l'ensemble de la période.
En effet, Les produits non courants sont faibles sur la période : ils ont été nuls au 31/12/2006 et ils se sont établit à 362 Kdh au 31/12/2007, à 137 Kdh au 31/12/2008 puis ont décliné pour n'atteindre que 2 Kdh au 30/06/2009.

Au 30/06/2008, on note des produits non courant pour un montant de 137 Kdh. Ces produits non courants comptabilisés au 30/06/2008 correspondent à la location d'un panneau d'affichage publicitaire au profit de la Banque Centrale Populaire. En 2009, Chaâbi Leasing a décidé de ne pas renouveler la location de ce panneau et de l'utiliser à son propre compte.

Résultat net :

Après déduction de la charge fiscale, le résultat net a marqué une tendance haussière pour se fixer à 40,08 Mdh au 31/12/2007 contre 31,63 Mdh au 31/12/2006, puis à 45,37 Mdh au 31/12/2008. Au 30/06/2009, le résultat net de Chaâbi Leasing s'est de nouveau inscrit en croissance de 12,10% par rapport au 30/06/2008 pour se hisser à 24,84 Mdh.
Ces hausses sont le résultat des bonnes performances réalisées par Chaâbi Leasing au niveau de son PNB sur les périodes étudiées.

I.9. Capacité d'autofinancement

Ci-contre Tableau de passage entre le résultat net et la capacité d'autofinancement pour la période allant du 31/12/2006 au 30/06/2009 :

En Kdh	31/12/2006	31/12/2007	Δ%	31/12/2008	Δ%	30/06/2008	30/06/2009	Δ%
+ RESULTAT NET DE L'EXERCICE	**31 636**	**40 081**	**26,69%**	**45 374**	**13,21%**	**22 157**	**24 838**	**12,10%**
+ Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles	942	951	0,88%	853	-10,29%	469	334	-28,78%
+ Dotations aux provisions pour risques généraux		3 386				-	-	NA
+ Moins-values de cession des immobilisations incorporelles et corporelles	13		-100,00%	6	NA	6	-	NA
+ CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	**32 591**	**44 417**	**36,29%**	**46 233**	**4,09%**	**22 632**	**25 172**	**11,22%**
- Bénéfices distribués	12 000					-	22 000	NA
+ AUTOFINANCEMENT	**20 591**	**44 417**	**115,71%**	**46 233**	**4,09%**	**22 632**	**3 172**	**-85,98%**

Source : Chaâbi Leasing

Au 31/12/2007, la capacité d'autofinancement de Chaâbi Leasing a évolué de 36,29% passant de 32,59 Mdh à 44,42 Mdh par rapport au 31/12/2006. Au 31/12/2008, la capacité d'autofinancement a connu une hausse plus modérée pour s'élever à 46,23 Mdh, soit 4,09% de croissance par rapport à l'exercice précédent. Exception faite de l'exercice 2007 où une dotation aux provisions pour risques généraux d'un montant de 3,39 Mdh a été ajoutée au résultat net, l'évolution de la capacité d'autofinancement reste correlée à celle du résultat net sur la période étudiée.
Il est en effet à noter que l'impact des plus et moins values de cession reste marginal.

Au 30/06/2009, la capacité d'autofinancement de Chaâbi Leasing s'est située à 25,17 Mdh en hausse de 11,22% par rapport au 30/06/2008. Cette croissance a été portée essentiellement par la hausse du résultat net (+12,10%).

L'autofinancement s'est établi à 20,59 Mdh en 2006, à 44,42 Mdh en 2007 et 46,23 Mdh en 2008. Chaâbi Leasing a procédé à une distribution de dividendes en 2006 à hauteur de 12,00 Mdh alors que lors des exercices 2007 et 2008, Chaâbi Leasing n'a procédé à aucune distribution de dividendes.

Chaâbi Leasing a procédé de nouveau à une distribution de dividendes en 2009 pour un montant de 22,00 Mdh. Après déduction des bénéfices distribués, l'autofinancement s'établit au 30/06/2009 à 3,17 Mdh.

II. Analyse du bilan

Actif

En Kdh	31/12/2006	31/12/2007	Δ%	31/12/2008	Δ%	30/06/2009	Δ%
1. Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux		-	NA	0	NA	-	-100,00%
Poids en % du total	*0,00%*	*0,00%*	*0,00 pts*	*0,00%*	*0,00 pts*	*0,00%*	*0,00 pts*
2. Créances sur les établissements de crédit et assimilés	175	24 271	NA	208 642	759,65%	1 697	-99,19%
Poids en % du total	*0,01%*	*0,87%*	*0,86 pts*	*6,10%*	*5,23 pts*	*0,05%*	*-6,05 pts*
. A vue	175	24 271	NS	208 642	759,65%	1 697	-99,19%
. A terme		-	-	-	-	-	NA
3. Créances sur la clientèle	3 714	3 261	-12,18%	1 352	-58,54%	1 306	-3,42%
Poids en % du total	*0,16%*	*0,05%*	*-0,11 pts*	*0,04%*	*-0,01 pts*	*0,09%*	*0,05 pts*
. Crédits de trésorerie et à la consommation	3 714	3 261	-12,18%	1 352	-58,54%	1 306	-3,42%
. Crédits immobiliers	-	-	NA	-	NA	-	NA
. Autres crédits	-	-	NA	-	NA	-	NA
4. Titres de transaction et de placement	-	-	NA	244	NA	244	0,00%
Poids en % du total	*0,00%*	*0,00%*	*0,00 pts*	*0,01%*	*0,01 pts*	*0,01%*	*0,00 pts*
5. Autres actifs	28 838	123 181	327,14%	142 253	15,48%	156 577	10,07%
Poids en % du total	*1,26%*	*4,41%*	*3,15 pts*	*4,16%*	*-0,25 pts*	*4,37%*	*0,21 pts*
6. Titres de participation et emplois assimilés	6 153	2 767	-55,03%	2 767	0,00%	2 767	0,00%
Poids en % du total	*0,27%*	*0,10%*	*-0,17 pts*	*0,08%*	*-0,02 pts*	*0,08%*	*0,00 pts*
7. Immobilisations données en crédit-bail et en location	2 240 675	2 640 258	17,83%	3 064 063	16,05%	3 415 891	11,48%
Poids en % du total	*98,17%*	*94,49%*	*-3,68 pts*	*89,52%*	*-4,98 pts*	*95,31%*	*5,80 pts*
8. Immobilisations incorporelles	1 102	679	-38,43%	880	29,73%	786	-10,73%
Poids en % du total	*0,05%*	*0,02%*	*-0,02 pts*	*0,03%*	*0,00 pts*	*0,02%*	*0,00 pts*
8. Immobilisations corporelles	1 700	1 565	-7,90%	2 803	79,07%	2 576	-8,11%
Poids en % du total	*0,07%*	*0,06%*	*-0,02 pts*	*0,08%*	*0,03 pts*	*0,07%*	*-0,01 pts*
Total de l'Actif	2 282 357	2 795 982	22,50%	3 423 005	22,43%	3 581 843	4,64%

Source : Chaâbi Leasing

Passif

En Kdh	31/12/2006	31/12/2007	Δ%	31/12/2008	Δ%	30/06/2009	Δ%
1. Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux		-	NA	-	NA	-	NA
2. Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	**1 995 067**	**2 443 422**	**22,47%**	**3 031 682**	**24,08%**	**3 169 780**	**4,56%**
Poids en % du total	*87,41%*	*87,39%*	*-0,02 pts*	*88,57%*	*1,18 pts*	*88,50%*	*-0,07 pts*
- A vue	218 728	1 565	-99,28%	4 694	199,94%	186 371	NS
- A terme	1 776 340	2 441 857	37,47%	3 026 988	23,96%	2 983 409	-1,44%
3. Dépôts de la clientèle	**1 194**	**2 467**	**106,59%**	**2 259**	**-8,44%**	**2 917**	**29,13%**
Poids en % du total	*0,05%*	*0,09%*	*0,04 pts*	*0,07%*	*-0,02 pts*	*0,08%*	*0,02 pts*
- Autres comptes créditeurs	1 194	2 467	106,59%	2 259	-8,44%	2 917	29,13%
4. Titres de créance émis	**-**	**-**	**NA**	**-**	**NA**	**-**	**NA**
Poids en % du total	*0,00%*	*0,00%*	*0,00 pts*	*0,00%*	*0,00 pts*	*0,00%*	*0,00 pts*
- Titres de créance négociables	-	-	NA	-	NA	-	NA
- Emprunts obligataires	-	-	NA	-	NA	-	NA
5. Autres passifs	**96 762**	**120 680**	**24,72%**	**114 277**	**-5,31%**	**131 520**	**15,09%**
Poids en % du total	*4,24%*	*4,32%*	*0,08 pts*	*3,34%*	*-0,98 pts*	*3,67%*	*0,33 pts*
6. Provisions pour risques et charges	**113**	**113**	**0,00%**	**113**	**0,00%**	**113**	**0,02%**
Poids en % du total	*0,00%*	*0,00%*	*0,00 pts*	*0,00%*	*0,00 pts*	*0,00%*	*0,00 pts*
7. Provisions réglementées	**-**	**-**	**NA**	**-**	**NA**	**-**	**NA**
Poids en % du total	*0,00%*	*0,00%*	*0,00 pts*	*0,00%*	*0,00 pts*	*0,00%*	*0,00 pts*
8. Réserves et primes liées au capital	**25 015**	**46 651**	**86,49%**	**68 655**	**47,17%**	**84**	**-99,88%**
Poids en % du total	*1,10%*	*1,67%*	*0,57 pts*	*2,01%*	*0,34 pts*	*0,00%*	*-2,00 pts*
9. Capital	**100 000**	**100 000**	**0,00%**	**100 000**	**0,00%**	**250 000**	**150,00%**
Poids en % du total	*4,38%*	*3,58%*	*-0,80 pts*	*2,92%*	*-0,66 pts*	*6,98%*	*4,06 pts*
10. Report à nouveau (+/-)	**32 569**	**42 569**	**30,70%**	**60 645**	**42,46%**	**2 590**	**-95,73%**
Poids en % du total	*1,43%*	*1,52%*	*0,10 pts*	*1,77%*	*0,25 pts*	*0,07%*	*-1,70 pts*
11. Résultat net de l'exercice (+/-)	**31 636**	**40 081**	**26,69%**	**45 374**	**13,21%**	**24 838**	**-45,26%**
Poids en % du total	*1,39%*	*1,43%*	*0,05 pts*	*1,33%*	*-0,11 pts*	*0,69%*	*-0,63 pts*
Total du Passif	**2 282 357**	**2 795 982**	**22,50%**	**3 423 005**	**22,43%**	**3 581 843**	**4,64%**

Source: Chaâbi Leasing

II.1. Analyse des principaux postes de l'Actif

II.1.1. Créances sur la clientèle

Sur la période s'étalant du 31/12/2006 au 30/06/2009, le poste « Créances sur la clientèle » se décline comme suit :

En Kdh	31/12/2006	31/12/2007	Δ%	31/12/2008	Δ%	30/06/2009	Δ%
Crédits de trésorerie et à la consommation	3 714	3 261	-12,18%	1 352	-58,54%	1 306	-3,42%
Crédits immobiliers	-	-	NA	-	NA	-	NA
Autres crédits	-	-	NA	-	NA	-	NA
Créances sur la clientèle	**3 714**	**3 261**	**-12,18%**	**1 352**	**-58,54%**	**1 306**	**-3,42%**

Source: Chaâbi Leasing

Entre 2006 et 2007, les créances sur la clientèle se sont réduites de 12,18% à 3,26 Mdh. Les créances sur la clientèle consistent pour l'essentiel en des chèques remis à l'encaissement et pour une part plus réduite de crédits octroyés au personnel..

Entre 2007 et 2008, le poste « créances sur la clientèle » a affiché une baisse de -58,54% en passant de 3,26 Mdh à 1,35 Mdh.

La baisse enregistrée sur les deux derniers exercices est la conséquence du recouvrement de chèques remis à l'encaissement

Au 30/06/2009, les créances sur la clientèle ont poursuivi leur baisse pour atteindre 1,30 Mdh soit une baisse de -3,42% par rapport au 31/12/2008.

Il est à préciser que Chaâbi Leasing n'octroie aucun crédit autre que les crédits de trésorerie et à la consommation. Les postes « crédits immobiliers » et « autres crédits » sont donc nuls sur la période.

II.1.2. Autres actifs

En Kdh	31/12/2006	31/12/2007	Δ%	31/12/2008	Δ%	30/06/2009	Δ%
Autres actifs	**28 838**	**123 181**	**327,14%**	**142 253**	**15,48%**	**156 577**	**10,07%**

Source: Chaâbi Leasing

Les autres actifs de Chaâbi Leasing sont passés de 28,84 Mdh en 2006 à 123,18 Mdh en 2007 du fait majoritairement de la hausse des sommes dues par l'Etat (+92,92 Mdh) en raison principalement de la hausse de la TVA (+82,35 Mdh).

Les autres actifs de Chaâbi Leasing sont passés de 123,18 Mdh en 2007 à 142,25 Mdh en 2008. Cette progression (+19,07 Mdh) est principalement due à :

- la croissance de l'encours des débiteurs divers de 16,72 Mdh. Cette hausse est essentiellement le fait des sommes dues par l'Etat qui ont augmenté de 22,57 Mdh (dont une hausse du crédit de TVA de 5,48 Mdh imputable à la révision entre 2007 et 2008 du taux de TVA applicable au secteur du leasing de 10% à 20%). Cette hausse des débiteurs divers est néanmoins atténuée par la baisse des divers autres débiteurs dont l'encours est passé de 8,10 Mdh en 2007 à 2,28 Mdh en 2008, soit une baisse de 5,82 Mdh.

- La croissance des comptes de régularisation de 290,08 Kdh en 2007 à 2,63 Mdh en 2008.

A fin juin 2009, les autres actifs ont augmenté de 17,34% (+14,32 Mdh) à 156,58 Mdh par rapport à fin 2008. Cette augmentation s'explique principalement par la hausse des sommes dues à l'Etat (TVA et acompte d'IS) de 14,94 Mdh.

II.1.3. Immobilisations données en crédit-bail et en location

En Kdh	31/12/2006	31/12/2007	Δ%	31/12/2008	Δ%	30/06/2009	Δ%
Immobilisations brutes données en crédit-bail et en location	3 949 616	4 723 509	19,59%	5 117 511	8,34%	5 672 878	10,85%
Cumul Amortissements	1 662 955	2 027 160	21,90%	1 988 682	-1,90%	2 184 468	9,84%
Cumul Provisions	45 986	56 091	21,97%	64 765	15,46%	72 519	11,97%
Immobilisations données en crédit-bail et en location	**2 240 675**	**2 640 258**	**17,83%**	**3 064 063**	**16,05%**	**3 415 891**	**11,48%**

Source : Chaâbi Leasing

Principale composante des actifs de Chaâbi Leasing (95,37% du total bilan au 30/06/2009), les immobilisations données en crédit-bail et en location sont constituées par les valeurs nettes comptables des biens acquis par la société et mis à la disposition de la clientèle dans le cadre des contrats de crédit-bail. Leur évolution s'explique par les effets combinés des éléments suivants :

- Les acquisitions d'immobilisations affectées aux crédits ;
- La cession d'immobilisations données en crédit bail en fin ou en cours de contrat ;
- Les amortissements comptables nets des biens en leasing sur leur durée de contrat ; et
- Les provisions pour créances en souffrance.

Les immobilisations données en crédit-bail et en location sont classées selon leur nature en crédit-bail immobilier (CBI) ou en crédit-bail mobilier (CBM).

Evolution des encours nets des CBI et CBM de Chaâbi Leasing entre le 31/12/2006 et le 30/06/2009[43]

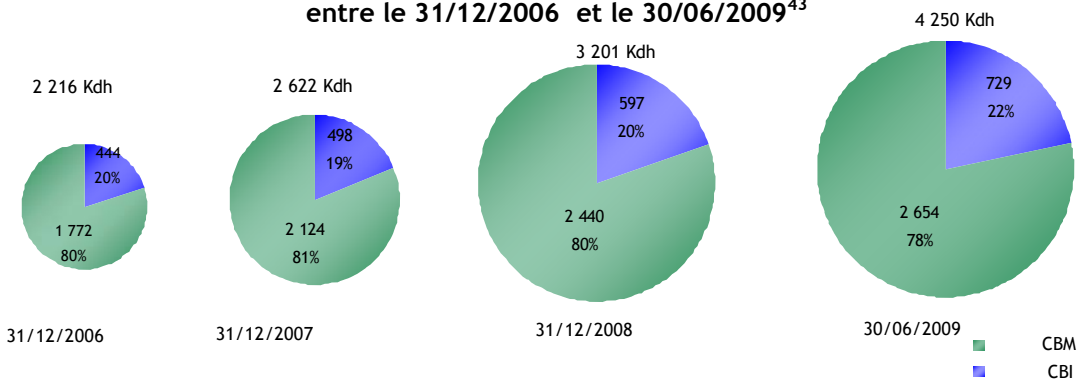

Source : Chaâbi Leasing

a) Analyse de l'évolution des crédits-bails mobiliers - CBM:

[43] La différence entre le montant des encours CBM+CBI et le montant des immobilisations données en crédit bail est liée à la comptabilisation dans cette rubrique des loyers courus à recevoir, des loyers impayés et des créances en souffrance.

Conséquence de la croissance de la production en CBM, principalement celle destinée aux industriels (véhicules, machines et équipements), l'encours des CBM a progressé avec une cadence moyenne de 17,54% par an du 31/12/2006 au 30/06/2009. Il est passé de 1 772 Mdh au 31/12/2006 à 2 124 Mdh au 31/12/2007 à 2 440 Mdh au 31/12/2008 pour atteindre 2 654 Mdh au 30/06/2009.

b) Analyse de l'évolution des crédits-bails immobiliers :

L'encours des CBI s'est apprécié avec un TCAM de 22,01% entre le 31/12/2006 et le 30/06/2009. La part de l'encours des CBI dans l'encours total s'est également appréciée pour passer de 20,0% au 31/12/2006 à 21,6% au 30/06/2009.

c) Créances en souffrances (CES) :

La valeur brute comptable des créances en souffrance s'est élevée à 23,21 Mdh à fin 2007 contre 20,93 Mdh à fin 2006, enregistrant une hausse de 10,90%.
Au terme de l'exercice 2008, l'encours brut des créances en souffrance s'est élevé à 23,21 Mdh, soit une hausse de 1,02% par rapport à 2007.
A fin juin 2009, les créances en souffrance brutes ont augmenté de à 28,45 Mdh par rapport à fin 2008.

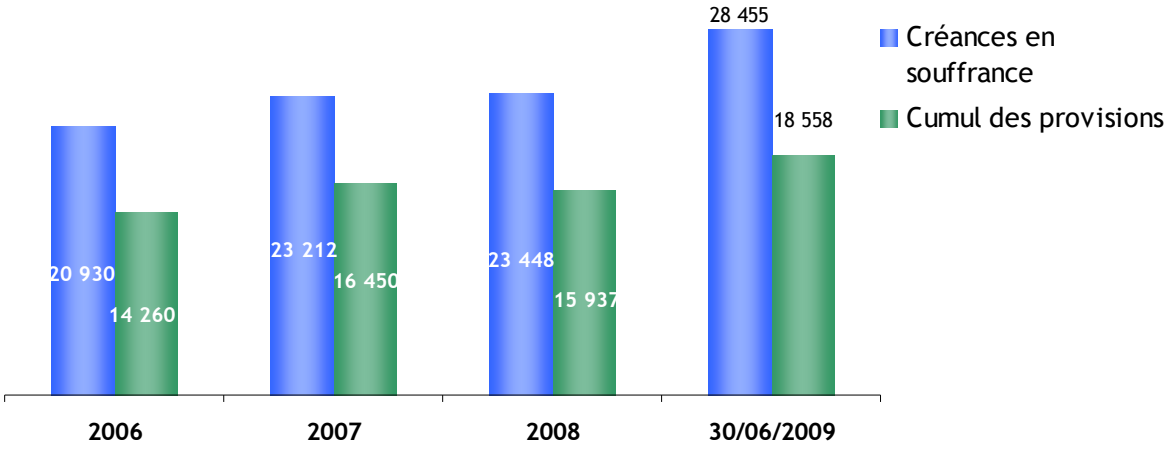

Source : Chaâbi Leasing

Avec un taux de provisionnement de 67,97%, la valeur nette comptable des créances en souffrance a atteint 7,51 Mdh en 2008 contre 6,76 Mdh à fin 2007 et 6,67 Mdh à fin 2006. Le premier semestre 2009 a été marqué par une hausse de 2,39 Mdh, portant le montant des CES à 9,90 Mdh avec un taux de provisionnement de 65,22%.

II.1.4. Immobilisations corporelles et incorporelles

En Kdh	31/12/2006	31/12/2007	Δ%	31/12/2008	Δ%	30/06/2009	Δ%
Immobilisations incorporelles	1 102	679	-38,43%	880	29,73%	785,90	-10,73%
Immobilisations corporelles	1 700	1 565	-7,90%	2 803	79,07%	2 576	-8,11%
Total	**2 802**	**2 244**	**-19,91%**	**3 683**	**64,15%**	**3 362**	**-8,74%**

Source : Chaâbi Leasing

Les immobilisations incorporelles nettes ont connu une baisse de 38,43% à 679 Kdh suite aux amortissements.

En 2008, elles ont enregistré une hausse de 29,73% en raison de l'acquisition d'un logiciel de comptabilité d'un logiciel de reporting ainsi que d'un CD ROM juridique et fiscal pour un montant brut d'investissement total de 564 Kdh,
Les immobilisations incorporelles brutes correspondent pour l'essentiel à des logiciels de gestion acquis sur les exercices précédents par Chaâbi Leasing.

Les immobilisations incorporelles ont connu une baisse de -10,73% entre le 31/12/2008 et le 30/06/2009 pour s'établir à 787 Kdh. Cette baisse est liée à l'amortissement de ces immobilisations.

En ce qui concerne les immobilisations corporelles de Chaâbi Leasing celles-ci se sont dépréciées en 2007 du fait des amortissements nets des acquisitions.

Elles se sont appréciées de 79,07% entre le 31/12/2007 et le 31/12/2008 passant de 1,56 Mdh à 2,80 Mdh sur cette période. Cette augmentation est la conséquence de l'acquisition de terrains hors exploitation pour un montant brut d'investissement de 1,38 Mdh ainsi que d'un certain nombre de matériel informatique et de mobilier de bureau pour un montant brut d'investissement de 110 Kdh. L'apparition de terrains hors exploitation au bilan au 31/12/2008 concerne la prise de possession de Chaâbi Leasing de terrains suite au dénouement en sa faveur, d'un contentieux l'opposant à un de ses clients.

Entre le 31/12/2008 et le 30/06/2009, les immobilisations corporelles ont connu une baisse de -8,11% pour s'établir à 2,58 Mdh.

II.2. Analyse des principaux postes du Passif

II.2.1. Dettes envers les établissements de crédit et assimilés

En Kdh	31/12/2006	31/12/2007	Δ%	31/12/2008	Δ%	30/06/2009	Δ%
A vue	218 728	1 565	-97,95%	4 694	4,45%	186 371	NS
A terme	1 776 340	2 441 857	37,30%	3 026 988	24,11%	2 983 409	-1,44%
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	**1 995 067**	**2 443 422**	22,47%	**3 031 682**	24,08%	**3 169 780**	4,56%
% Du Total Bilan	*87,41%*	*87,39%*	*-0,02 pts*	*88,57%*	*1,18 pts*	*88,50%*	*-0,07 pts*

Source : Chaâbi Leasing

Pour accompagner la croissance organique de Chaâbi Leasing tout en permettant une meilleure optimisation des ressources financières, la société fait appel aux financements externes notamment auprès des banques locales. En effet, l'endettement bancaire représente en moyenne 88% du total bilan.

Deux modes de financements bancaires sont utilisés par la société; les crédits à court terme ou à vue d'une part et les dettes à terme d'autre part.

L'endettement de Chaâbi Leasing est essentiellement constitué de dettes long terme.

En 2006, les dettes se sont élevées à 218,73 Mdh, soit 11% des dettes envers les établissements de crédit. Ces dettes à vue ont constitué au 31/12/2007 et au 31/12/2008 une part insignifiante de l'endettement avec moins de 5,00 MDh soit moins de 0,20% du total des dettes.

Au 30/06/2009, on constate une hausse significative des dettes à vue puisque celles-ci ont atteint 186,37 Mdh et leur part dans le total des dettes est de 5,88%, contre 0,15% au 31/12/2008.

Durant la période analysée, les dettes bancaires de Chaâbi Leasing ont progressé au rythme de l'activité (croissance de la production et des encours des immobilisations données en crédit-bail).

Evolution comparée de l'endettement financier de Chaâbi Leasing et des immobilisations données en crédit-bail (en Mdh)

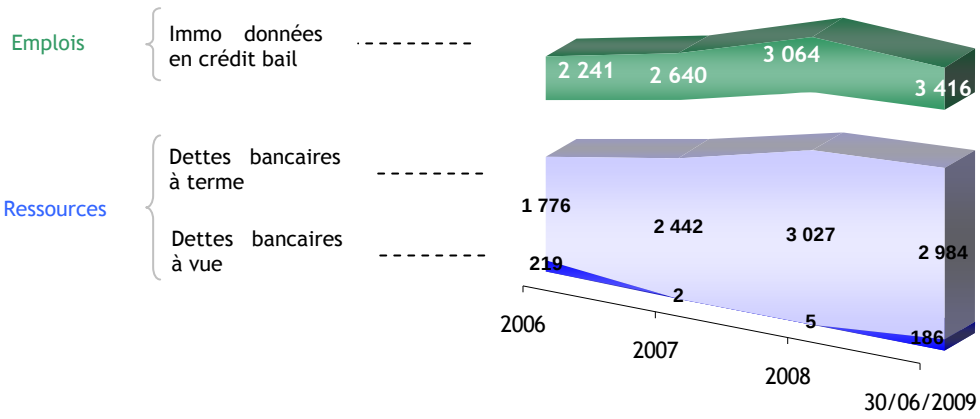

Source : Chaâbi Leasing

Le graphique ci-dessus montre l'évolution corrélée des dettes bancaires à celle des encours des crédits distribués.
Les dettes bancaires à terme ont ainsi évolué de 1 776 Mdh au 31/12/2006 à 2 442 Mdh au 31/12/2007 puis à 3 027 Mdh au 31/12/2008. Au 30/06/2009, les dettes à terme se sont élevées à 2 983,41 Mdh en baisse de -1,44% par rapport au 31/12/2008 suite au recours plus élevé au financement bancaire à vue. Pour leur part, les dettes à vue contractées auprès des banques se sont appréciées pour atteindre 186,37 Mdh au 30/06/2009, contre 4,69 Mdh au 31/12/2008 et 1,56 Mdh au 31/12/2007, et ce contre un niveau de 218,73 Mdh en 2006.

II.2.2. Dépôts de la clientèle

En Kdh	31/12/2006	31/12/2007	Δ%	31/12/2008	Δ%	30/06/2009	Δ%
Autres comptes créditeurs	1 194	2 467	106,59%	2 259	-8,44%	2 917	29,13%
Dépôts de la clientèle	**1 194**	**2 467**	**106,59%**	**2 259**	**-8,44%**	**2 917**	**29,13%**

Source : Chaâbi Leasing

Les dépôts de la clientèle ne représentent pas de véritables dépôts tels que gérés par les banques. Il s'agit en effet, de la traduction comptable de diverses dettes vis-à-vis de la clientèle, constatées à la clôture de l'exercice dans le compte autres comptes créditeurs en contrepartie de l'excédent à restituer.

Le poste autres comptes créditeurs est en effet un compte où sont logés les loyers perçus d'avance qui donneront lieu à restitution ou des dépôts de garantie concédés par les clients et qui leurs seront restitués à l'expiration du contrat de crédit bail.

II.2.3. Titres de créance émis

Sur la période étudiée, Chaâbi Leasing n'a procédé à aucune émission d'emprunts obligataires ou de BSF.

II.2.4. Autres postes du passif

En Kdh	31/12/2006	31/12/2007	Δ%	31/12/2008	Δ%	30/06/2009	Δ%
Autres passifs	**96 762**	**120 680**	**24,72%**	**114 277**	**-5,31%**	**131 520**	**15,09%**

Source : Chaâbi Leasing

A fin 2007, les autres passifs ont connu une hausse de 24,72% par rapport à 2006 se situant à 120,68 Mdh. Cette situation s'explique principalement par la hausse des sommes dues à l'Etat (+11,48 Mdh), des fournisseurs de biens et services (+7,60 Mdh) et des produits constatés d'avance (+6,97 Mdh).

Ils ont enregistré une baisse de -5,31% entre le 31/12/2007 et le 31/12/2008 du fait de la diminution des sommes dues aux fournisseurs de biens et services pour plus de 5,69 Mdh ainsi qu'au remboursement de dettes contractées auprès de divers créditeurs pour un montant de 4,45 Mdh.

Cette baisse des autres passifs entre le 31/12/2007 et le 31/12/2008 a été atténuée par la hausse des sommes dues à l'Etat qui ont augmenté de plus de 3, 68 Mdh.

Les comptes de régularisation restent stables pour s'établir à 39,56 Mdh au 31/12/2008.

Les autres passifs ont connu une hausse de 15,09% du 31/12/2008 au 30/06/2009 en passant de 114,28 Mdh à 131,52 Mdh. Cette hausse est le fait :

- des créditeurs divers (dettes de fournisseurs et sommes dues à l'Etat comprises) qui ont augmenté de 14,06 Mdh, soit une hausse de 18,81% en six mois ;
- Des comptes de régularisation qui se sont appréciés de 3,19 Mdh, soit 8,06% d'augmentation sur la même période.

II.2.5. Capitaux propres

En Kdh	31/12/2006	31/12/2007	Δ%	31/12/2008	Δ%	30/06/2009	Δ%
Réserves et primes liées au capital	25 015	46 651	86,49%	68 655	47,17%	84	-99,88%
Capital	100 000	100 000	0,00%	100 000	0,00%	250 000	150,00%
Report à nouveau (+/-)	32 569	42 569	30,70%	60 645	42,46%	2 590	-95,73%
Résultat net de l'exercice (+/-)	31 636	40 081	26,69%	45 374	13,21%	24 838	-45,26%
Total Capitaux Propres	**189 220**	**229 300**	**21,18%**	**274 674**	**19,79%**	**277 512**	**1,03%**

Source : Chaâbi Leasing

L'évolution des capitaux propres de Chaâbi Leasing reflète l'impact combiné du résultat net et de la politique de distribution des dividendes aux actionnaires.

En 2007, les capitaux propres de Chaâbi leasing se sont appréciés de 21,18% à 229,3 Mdh, soit une hausse de 40,08 Mdh correspondant au résultat net réalisé durant l'exercice. Chaâbi Leasing n'a pas effectué de distributions de dividendes et l'ensemble du résultat net 2006 a été affecté en réserves et au report à nouveau.

Entre 2007 et 2008, les capitaux propres ont évolué de 45,38 Mdh passant à 274,67 Mdh. Cette croissance s'explique exclusivement par l'augmentation de 45,38 Mdh qui correspond au résultat net de l'exercice 2008 en raison de l'absence de distribution de dividendes en 2008 au titre de l'exercice 2007.

L'exercice 2009 s'est distingué, au niveau des capitaux propres, par l'intégration au capital social d'un montant de 150,00 Mdh pris sur les réserves, primes et report à nouveau.

Au 30/06/2009, les capitaux propres se sont appréciés de 2,84 Mdh. Cette augmentation est la conséquence du résultat net au 30/06/2009, qui s'est élevé à 24,84 Mdh, qui a été atténuée par la distribution de dividendes pour un montant de 22,00 Mdh aux actionnaires de Chaâbi Leasing.

II.3. Hors bilan

En Kdh	31/12/2006	31/12/2007	Δ%	31/12/2008	Δ%	30/06/2009	Δ%
Engagements donnés	124 757	132 562	6,26%	118 136	-10,88%	159 268	34,82%
Engagements reçus	738 571	621 155	-15,90%	1 101 884	77,39%	1 036 673	-5,92%

Source : Chaâbi Leasing

II.3.1. Engagements donnés :

L'évolution favorable de l'activité de Chaâbi Leasing s'est traduite aussi par une augmentation des engagements de financement donnés en faveur de la clientèle et constatés à la clôture de chaque exercice. Au 30/06/2009, leur valeur a atteint 159,27 Mdh contre 118,14 Mdh au 31/12/2008, 132,56 Mdh au 31/12/2007 et 124,76 Mdh au 31/12/2006.

II.3.2. Engagement reçus :

Les engagements reçus par Chaabi Leasing ont enregistré une baisse de 15,90% à 621,16 Mdh, baisse causée par celle des engagements de financement et de garantie reçus des établissements de crédit (-60 Mdh et -57 Mdh respectivement).

Les engagements reçus par Chaâbi Leasing ont connu une évolution favorable du 31/12/2007 au 31/12/2008 de près de 480,73 Mdh, et ce, du fait d'une augmentation significative des engagements de financement reçus d'établissements de crédit d'un montant de 304,00 Mdh. Il s'agit ici de Crédits Moyen Terme (CMT) non encore consommés. Chaâbi Leasing a également bénéficié d'une augmentation de 176,73 Mdh des engagements de garantie reçus d'établissements de crédit correspondant à des cautions bancaires de la part des Banques Populaires Régionales. Les engagements reçus ont connu une légère diminution du 31/12/2008 au 30/06/2009 de -5,92%.

III. Tableau des flux de trésorerie

En Kdh	31/12/2006	31/12/2007	Δ%	31/12/2008	Δ%	30/06/2009	Δ%
1.Produits d'exploitation bancaire Perçus	851 112	1 037 238	21,87%	1 179 596	13,72%	657 380	-44,27%
2.Récupérations sur créances Amorties	-	-	NA	-	NA	-	NA
3.Produits d'exploitation non bancaire perçus	218	420	92,66%	137	-67,38%	2	-98,36%
4.Charges d'exploitation bancaire Versées	(786 150)	(951 564)	21,04%	(1 089 342)	14,48%	(609 084)	-44,09%
5.Charges d'exploitation non bancaire Versées	-	-	NA	-	NA	0	NA
6.Charges générales d'exploitation Versées	(15 439)	(15 354)	-0,55%	(17 063)	11,13%	(8 539)	-49,96%
7.Impôts sur les résultats versés	(17 160)	(26 332)	53,45%	(27 094)	2,89%	(14 587)	-46,16%
I.Flux de trésorerie nets provenant du compte de produits et charges	**32 581**	**44 408**	**36,30%**	**46 234**	**4,11%**	**25 173**	**-45,55%**
Variation de :							
8.Créances sur les établissements de crédit et assimilés	-	-	NA	-	NA	-	NA
9.Créances sur la clientèle	(1 386)	453	-132,68%	1 909	321,41%	46	-97,58%
10.Titres de transaction et de placement	-	-	NA	(244)	NA	-	-100,00%
11.Autres actifs	(3 339)	(94 343)	2725,49%	(19 072)	-79,78%	(14 324)	-24,90%
12.Immobilisations données en crédit-bail et en location	(381 505)	(399 583)	4,74%	(423 805)	6,06%	(351 827)	-16,98%
13.Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	182 109	664 871	265,10%	589 464	-11,34%	(47 749)	NA
14.Dépôts de la clientèle	(714)	1 273	-278,29%	(208)	-116,34%	658	NA
15.Titres de créance émis	-	-	NA	-	NA	-	NA
16.Autres passifs	29 552	23 918	-19,06%	(6 403)	-126,77%	17 243	NA
II.Solde des variations des actifs et passifs d'exploitation	**(175 283)**	**196 589**	**NA**	**141 641**	**-27,95%**	**(395 953)**	**NA**
III.Flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation (I + II)	**(142 702)**	**240 997**	**NA**	**187 875**	**-22,04%**	**(370 780)**	**NA**
17.Produit des cessions d'immobilisations financières					NA		NA
18.Produit des cessions d'immo incorp. et corpo.					NA		NA
19.Acquisition d'immobilisations financières					NA		NA
20.Acquisition d'immobilisations Incorporelles et corporelles	(749)	(384)	48,73%	(2 300)	498,96%	(13)	-99,43%
21.Intérêts perçus					NA		NA
22.Dividendes perçus	-	-	NA	-	NA	-	NA
IV.Flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement	**(749)**	**(384)**	**48,73%**	**(2 300)**	**NS**	**(13)**	**NS**
23.Subventions, fonds publics et fonds spéciaux de garantie reçus					NA		NA
24.Emission de dettes subordonnées					NA		NA

25. Emission d'actions					NA		NA
26.Remboursement des capitaux propres et assimilés					NA		NA
27.Intérêts versés					NA		NA
28.Dividendes versés	(12 000)	-	-100,00%	-	NA	(22 000)	NA
V.Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	**(12 000)**	**-**	**-100,00%**	**-**	**NA**	**(22 000)**	**NA**
VI.Variation nette de la trésorerie (III+ IV +V)	**(155 451)**	**240 613**	**NA**	**185 575**	**-22,87%**	**(392 793)**	**NA**
VII.Trésorerie à l'ouverture de l'exercice	**(62 455)**	**(217 906)**	**248,90%**	**22 706**	**NA**	**208 281**	**817,29%**
VIII.Trésorerie à la clôture de l'exercice	**(217 906)**	**22 707**	**NA**	**208 281**	**817,25%**	**(184 512)**	**NA**

Source : Chaâbi Leasing

Au 31/12/2007, les flux de trésorerie nets provenant du compte de produits et charges se sont appréciés de 36,30% par rapport à 2006 s'élevant à 44,41 Mdh, du fait de l'évçolution de l'activité de Chaâbi Leasing (hausse des produits d'exploitation bancaire nettée par des charges décaissables).

Le solde des variations des actifs et passifs d'exploitation a atteint 196,59 Mdh à fin 2007, en nette progression par rapport à 2006 (écart de 371,87 Mdh). Cet écart se justifie par la hausse des dettes envers les établissements des crédits plus importante que les emplois de la société.

Il en résulte que les flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation ont connu une nette amélioration (écart de 383,70 Mdh) pour s'établir à 241,00 Mdh au 31/12/2007.

Par ailleurs, les flux de trésorerie provenant des activités d'investissement se sont quelque peu améliorés à -0,38 Mdh.

La non distribution de dividendes par Chaâbi Leasing lors de l'exercice 2007 a entraîné des flux de trésorerie provenant des activités de financement nuls contre un niveau de -12 Mdh à fin 2006.

Finalement, au 31/12/2007, Chaâbi Leasing enregistre une variation positive de sa trésorerie de 240,61 Mdh se justifiant par les flux provenant de son activité et de son financement. Ainsi, la trésorerie à la clôture de l'exercice s'établit à 22,71 Mdh.

Au 31/12/2008, les flux de trésorerie nets provenant du compte de produits et charges ont atteint 46,23 Mdh, en progression de 4,11% par rapport à 2007, reflétant principalement l'évolution favorable des produits d'exploitation bancaire perçus par Chaâbi Leasing (+13,72%).

Le solde des variations des actifs et passifs d'exploitation a atteint 141,64 Mdh à fin 2008, soit un recul de -27,95% comparé aux réalisations de l'exercice 2007. Cette diminution s'explique principalement par une variation des immobilisations données en crédit-bail (-423,81 Mdh : variation en emplois) plus importante que celle relative aux dettes envers les établissements de crédit et assimilés (589,46 Mdh : variation en ressource).

Il en résulte que les flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation ont connu un recul de -27,95% entre 2007 et 2008 pour s'établir à 141,64 Mdh au 31/12/2008.

Par ailleurs, les flux de trésorerie provenant des activités d'investissement ont baissé à -2,3 Mdh, sous l'effet des investissements en immobilisations corporelles (terrains hors exploitation).
Chaâbi Leasing n'a procédé à aucune distribution de dividendes lors des exercices 2007 et 2008 et les flux de trésorerie provenant des activités de financement sont nuls sur les deux exercices.

Ainsi, Chaâbi Leasing enregistre une variation positive de sa trésorerie au 31/12/2008 de plus de 185,57 Mdh qui est le fait essentiel des flux provenant de son activité. Au final, la trésorerie à la clôture de l'exercice s'élève à plus de 208,28 Mdh.

Durant le premier semestre 2009, les flux de trésorerie nets provenant du compte de produits et charges se sont élevés à 25,17 Mdh en recul de -45,55%. Rappelons que ces flux ne concernent que les 6 premiers de l'exercice 2009.

Le solde des variations des actifs et passifs d'exploitation s'est dégradé à -395,95 Mdh au 30/06/2009, alors que celui-ci était positif au 31/12/2008 à 141,64 Mdh. Cette baisse s'explique principalement par l'apparition d'une créance envers les établissements de crédit au 30/06/2009 alors que Chaâbi Leasing enregistrait une dette de 589,46 Mdh au 31/12/2008.

De ce fait, les flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation se sont affaiblis pour s'établir – 370,78 Mdh au 30/06/2009 contre 187,87 Mdh au 31/12/2008.

En terme d'investissement, les flux dégagés par cette activité restent non significatifs avec un montant de -13 Kdh.

Enfin et en tenant compte des 22,00 Mdh de dividendes versés aux actionnaires, la trésorerie nette de Chaâbi Leasing est passée de +208,28 Mdh au 31/12/2008 à -184,51 Mdh au 30/06/2009, soit une baisse de -392,79 Mdh.

IV. Indicateurs financiers

IV.1. Structure de financement

Le tableau d'évolution des ressources de financement et du levier financier de Chaâbi Leasing.

En Mdh	31/12/2006	31/12/2007	Δ%	31/12/2008	Δ%	30/06/2009	Δ%
Capitaux propres	**189**	**229**	**21,18%**	**275**	**19,79%**	**278**	**1,03%**
+ réserves et primes liées au capital	25	47	86,49%	69	47,17%	0	-99,88%
+ capital social	100	100	0,00%	100	0,00%	250	150,00%
+ report à nouveau	33	43	30,70%	61	42,46%	3	-95,73%
+ résultat net de l'exercice	32	40	26,69%	45	13,21%	25	-45,26%
Dettes financières nettes	**1 994,89**	**2 419,15**	**21,27%**	**2 823,04**	**16,70%**	**3 168**	**12,22%**
+ dettes bancaires à vue	219	4	-97,95%	5	4,45%	186	NS
+ dettes bancaires à terme	1 776	2 439	37,30%	3 027	24,11%	2 984	-1,43%
+ titres de créances émis	0	0	NA	0	NA	0	NA
- créances sur étab. de crédit	0	24	13786,90%	209	759,65%	2	-99,19%
- valeur en caisse, banques centrales, Trésor public, service des chèques postaux	0	0	NA	0	NA	0	-100,00%
Ressources de financement	**2 184**	**2 648**	**21,26%**	**3 098**	**16,96%**	**3 446**	**11,23%**
Levier financier	**10,54 x**	**10,55 x**	0,01 pts	**10,28 x**	- 0,27 pts	**11,42 x**	+ 1,14 pts

Source : Chaâbi Leasing

Entre le 31/12/2006 et le 30/06/2009, les ressources de financement de Chaâbi Leasing ont augmenté à un rythme annuel moyen de 20,00% passant de 2,18 milliards de dirhams au 31/12/2006 à 3,45 milliards de dirhams au 30/06/2009. Cette évolution reflète l'appréciation annuelle moyenne de 16,55% des capitaux propres (impact résultats non distribués) et l'accroissement annuel moyen des dettes financières nettes de 20,32%.

Au 31/12/2007, vue la croissance équivalente des capitaux propres et des dettes de fianncement, les dettes financières nettes de Chaâbi Leasing ont représenté 10,55 fois la valeur des capitaux propres contre 10,54 fois au 31/12/2006. L'évolution des capitaxu propres est le résulatt de la non distribution des bénéfices antérieurs et la réalisation d'un résukltat net de 40 Mdh, en hausse de 26,69% par rapportr à l'exercice antérieur.

Au 31/12/2008, les dettes financières nettes de Chaâbi Leasing ont représenté 10,28 fois la valeur des capitaux propres contre 10,55 fois au 31/12/2007. Cette évolution s'est faite en dépit de l'augmentation des dettes financières nettes de 2 419,15 Mdh en 2007 à 2 823,04 Mdh à 2008 et s'explique par une appréciation de 19,79% des capitaux propres du fait :

(i) De la non distribution de dividendes en 2008 et de l'incorporation de la totalité du résultat net de 2007 en réserves et en report à nouveau;

(ii) D'un résultat net 2008 en hausse de 13,21% s'établissant à 45,37 Mdh.

Au 30/06/2009, le levier financier s'est établi à 11,42x en hausse de 1,14 pts par rapport au 31/12/2008. Cette évolution s'explique par une hausse de 12,22% des dettes financières nettes contre 1,03% d'augmentation pour les capitaux propres.

(i) La hausse d'activité qu'a connu Chaâbi Leasing durant cette période et qui a entraîné une augmentation des encours de crédit bail à la clientèle a été financée essentiellement grâce au levier financier ;

(ii) Les capitaux propres, dont les réserves et le report à nouveau ont été incorporés au capital social, n'ont pas connu de modifications notables si ce n'est le résultat net qui a baissé de 45,26% du fait que celui-ci qui n'enregistre que les bénéfices réalisés par Chaâbi Leasing sur les 6 premiers de l'exercice 2009.

Ratio de solvabilité

Chaâbi Leasing veille en permanence au strict respect des ratios prudentiels instaurés par Bank Al Maghrib et destinés à préserver les équilibres financiers des établissements de crédit et couvrir leurs risques.

En Kdh	31/12/2006	31/12/2007	Δ%	31/12/2008	Δ%	30/06/2009	Δ%
Fonds propres (en Mdh)	189 220	229 300	21,18%	274 674	19,79%	277 512	1,03%
Encours pondérés (en Mdh)	2 078 988	2 467 774	18,70%	2 857 420	15,79%	3 088 162	8,08%
Ratio de solvabilité	*9,09%*	*9,29%*	*0,20 pts*	*9,61%*	*0,32 pts*	*8,99%*	*-0,63 pts*

Source : Chaâbi Leasing

Au fin 2007, le ratio de solvabilité de Chaâbi Leasing s'est élevé à 9,29% en progression de 0,20 points par rapport à fin 2006, du fait d'une évolution plus importante des capitaux propres (+21,18%) par rapport à l'encours net pondéré (+18,70%).

Le ratio de solvabilité de Chaâbi Leasing a atteint 9,61% au 31 décembre 2008, en hausse par rapport à 2007, résultant d'une progression plus importante des capitaux propres (+19,79%) par rapport à l'encours net pondéré (+15,79%).

Le ratio de solvabilité de Chaâbi Leasing a atteint 8,99% au 30 Juin 2009, en baisse par rapport au 31/12/2008, résultant d'une progression plus importante de l'encours net (8,08%) par rapport aux fonds propres (1,03%), ceux-ci ayant été impactés par la distribution de dividendes en 2009 de 22,00 Mdh.

Ce ratio de solvabilité reste conforme au ratio minimum de solvabilité (8%) tel que prescrit par les autorités monétaires, mais devrait être rehaussé courant 2009/2010 afin de satisfaire les exigences de BAM (ratio à 10% en 2009 et de 12% en 2010 pour les sociétés de financement).

La non-conformité au ratio prudentiel tel que stipulé par BAM correspondrait au fait que la société ne dispose pas de la proportion requise de fonds propres par rapport au volume des encours et exposerait ainsi la société à des risques et défaut de crédit.

IV.2. Marge d'intermédiation

L'évolution de la marge d'intermédiation sur la période 2006- 2009 se présente comme suit :

En %	31/12/2006	31/12/2007	Δ%	31/12/2008	Δ%	30/06/2009	Δ%
Taux de placement moyen de l'encours (1)	7,64%	8,09%	0,45 pts	7,79%	-0,30 pts	7,50%	-0,29 pts
Taux de refinancement moyen (2)	5,16%	4,98%	-0,18 pts	4,42%	-0,56 pts	4,76%	0,34 pts
Marge d'intermédiation	*2,48%*	*3,11%*	*0,63 pts*	*3,37%*	*0,26 pts*	*2,74%*	*-0,63 pts*

(1) Le Taux de placement moyen de l'encours correspond au taux de sortie moyen des crédits distribués par Chaabi Leasing
(2) Le Taux de refinancement moyen de l'encours correspond au coût moyen pondéré des ressources financières (dettes bancaires).
Source : Chaâbi Leasing

La marge d'intermédiation, étant par définition la différence entre le taux moyen de placement et le taux moyen de refinancement, accuse au titre de l'exercice 2007 une hausse de 0,63 point et s'établit à 3,11% contre 2,48% à fin 2006. Cette hausse est le résultat de celle du taux de placement de l'encours moyen (+0,45 pts) et la baisse du taux de refinancement moyen (-0,18 pts).

A fin 2008, la marge d'intermédiation s'est également inscrité à la hausse de 0,26 pts et ce suite à l'effet controversé de la baisse du taux de placement moyen de 0,30 pts et celle du taux de refinancement moyen de 0,56 pts.

A fin juin 2009, la marge d'intermédiation enregistre une baisse de 0,63 point en raison de la baisse du taux de placement de l'encours de 0,23 point et la hausse du taux de refinancement des banques de 0,34 point.

Cette situation s'explique par deux facteurs importants :

(i) Un marché concurrentiel se traduisant par une pression sur les taux de sortie pour les crédits distribués ;
(ii) Une politique bancaire de resserrement des crédits.

IV.3. Créances en souffrance (CES)

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des créances en souffrance brutes entre le 31/12/2007 et le 30/06/2009 :

En Kdh	31/12/2006	31/12/2007	Δ%	31/12/2008	Δ%	30/06/2009	Δ%
Créances pré-douteuses (a)	850	445	-47,62%	613	37,75%	3 272	433,77%
Créances douteuses (b)	1612	2 855	77,16%	1 607	-43,71%	2 186	36,03%
Créances compromises (c)	18 469	19 912	7,81%	21 228	6,61%	22 997	8,33%
CES brutes (d) = (a) + (b)+ (c)	**20 930**	**23 212**	**10,90%**	**23 448**	**1,02%**	**28 455**	**21,35%**
Cumul provisions (e)	14 259	16 450	15,37%	15 937	-3,12%	18 558	16,45%
Taux de couverture (e)/(d)	*68,13%*	*70,87%*	*2,74 pts*	*67,97%*	*-2,90 pts*	*65,22%*	*-2,75 pts*
CES nettes (f)= (d) - (e)	**6 671**	**6 762**	**1,36%**	**7 511**	**11,08%**	**9 897**	**31,77%**
Encours net immobilisations données en crédit-bail (g)	2 240 675	2 640 258	17,83%	3 064 063	16,05%	3 415 891	11,48%
Taux de contentieux (f)/(g)	*0,93%*	*0,88%*	*-0,05 pts*	*0,77%*	*-0,11 pts*	*0,83%*	*0,07 pts*

Source : Chaâbi Leasing

CES brutes

A fin juin 2009, les créances en souffrance brutes ont connu une hausse moyenne de l'ordre 13,1% du fait de la croissance de l'encours des immobilisations données en crédit-bail sur cette même période. Les CES brutes ont, en effet, atteint 28,4 Mdh à fin juin 2009 contre 20,9 Mdh à fin 2006.

Taux de couverture

Le taux de couverture des créances en souffrance par des provisions constituées s'est quelque peu déprécié à 65,22% à fin juin 2009 contre 68,13% à fin 2006.

Taux de contentieux

Le taux du contentieux, correspondant au rapport des créances en souffrance brutes sur l'encours net des immobilisations données en crédit-bail, est passé de 0,93% en 2006 à 0,88% en 2007 à 0,77% en 2008 et à 0,83 au 30/06/2009 et ce malgré la hausse des CES brutes. Cette situation s'explique par une plus forte croissance des immobilisations données en crédit bail en comparaiosn à celle des CES brutes.

IV.4. Rentabilité des capitaux propres (ROE) de Chaâbi Leasing

Le tableau suivant représente l'évolution la rentabilité des capitaux propres.

En Kdh	31/12/2006	31/12/2007	Δ%	31/12/2008	Δ%	30/06/2009
Réserves et primes liées au capital	25 015	46 651	86,49%	68 655	47,17%	84
Capital	100 000	100 000	0,00%	100 000	0,00%	250 000
Report à nouveau (+/-)	32 569	42 569	30,70%	60 645	42,46%	2 590
Résultat net de l'exercice (+/-)	31 636	40 081	26,69%	45 374	13,21%	24 838
Total capitaux propres	**189 220**	**229 300**	**21,18%**	**274 674**	**19,79%**	**277 512**
Total capitaux propres hors RN	**157 584**	**189 220**	**20,08%**	**229 300**	**21,18%**	**252 674**
ROE (1)	**20,08%**	**21,18%**	*1,11 pts*	**19,79%**	*-1,39 pts*	**9,83%**

(1) Résultat net/Capitaux propres hors résultat net
Source : Chaâbi Leasing + UCF

Au 31/12/2007, la rentabilité financière de Chaabi Leasing s'est appréciée de 1,11 pts à 21,18%, appréciation liée à celel du résultat net (+26,69%) supérieure à celle des capitaux propres (+20,08%).

Au 31/12/2008, la rentabilité financière de Chaâbi Leasing s'est établie à 19,79% contre 21,18% au 31/12/2007. Cette évolution s'explique par le fait que le total des capitaux propres hors RN s'est apprécié de 21,18% en raison de l'incorporation de la totalité du résultat net de 2007 en réserves et en report à nouveau (absence de distribution de dividendes).

Il est à préciser que le résultat net du 30/06/2009 ne prend en compte que les bénéfices dégagés par l'activité sur les 6 premiers mois de l'exercice 2009 et que la rentabilité financière observée au 30/06/2009 n'est pas comparable à la rentabilité financière relevée au 31/12/2007 et au 31/12/2008.

IV.5. Rentabilité des actifs économiques (ROA)

Tableau de calcul de la rentabilité des actifs économiques : détailler le calcul

En Kdh	31/12/2006	31/12/2007	Δ%	31/12/2008	Δ%	30/06/2009	Δ%
+ Résultat courant	48 796	66 050	35,36%	72 331	9,51%	39 423	-45,50%
+ Intérêts et charges assimilés [44]	89 765	106 643	18,80%	119 547	12,10%	70 195	-41,28%
- Impôts sur les résultats	17 160	26 332	53,45%	27 094	2,89%	14 587	-46,16%
- Excédent d'impôt lié aux intérêts et charges assimilées	5 148	7 900	53,45%	8 128	2,89%	4 376	-46,16%
= Résultat courant retraité, net d'impôt (1)	**116 253**	**138 462**	**19,10%**	**156 656**	**13,14%**	**90 655**	**-42,13%**
Total Bilan	**2 282 357**	**2 795 982**	**22,50%**	**3 423 005**	**22,43%**	**3 581 843**	**4,64%**
ROA (2)	**5,09%**	**4,95%**	*-0,14 pts*	**4,58%**	*-0,38 pts*	**2,53%**	*-2,05 pts*

En Kdh	31/12/2006	31/12/2007	Δ%	31/12/2008	Δ%	30/06/2009
= Résultat courant retraité, net d'impôt	**94 471**	**114 369**	**21,06%**	**128 920**	**12,72%**	**73 972**
Total Bilan	**2 282 357**	**2 795 982**	**22,50%**	**3 423 005**	**22,43%**	**3 581 843**

[44] Intérêts et charges sur les crédits bancaires. Les intérêts ont fait l'objet de retraitement pour ne pas tenir compte de l'impact de la structure de financement sur la rentabilité économique réelle de Chaabi leasing.

ROA	**4,14%**	**4,09%**	*-0,05 pts*	**3,77%**	*-0,32 pts*	**2,07%**

(1) Résultat courant + intérêts sur crédits bancaires – IS - IS relatif aux intérêts
(2) Résultat net retraité/Total bilan
Source : Chaâbi Leasing + UCF

Au titre de l'exercice 2007, la rentabilité des actifs économiques s'est légèrement dégradée (-0.14 pts) à 4,95% du fait de la hausse importante du total bilan (+22,5%) contre une hausse de 19.10% pour le résultat courant retraité.

Entre 2007 et 2008, la rentabilité des actifs économiques (ROA) de Chaabi Leasing a diminué de -0,38 pts du fait de l'augmentation du total bilan qui a augmenté de 22,43% durant la même période.

Au 30/06/2009, le ROA s'est établit à 2.53%%. Rappelons que le résultat courant retraité au 30/06/2009 concerne les 6 premiers mois de l'exercice 2009 et que de ce fait il ne peut-être significativement comparé au ROA des exercices précédents.

PARTIE XVII. PERSPECTIVES ET STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT

Avertissement

Les prévisions ci-après sont fondées sur des hypothèses dont la réalisation présente par nature un caractère incertain. Les résultats et les besoins de financement réels peuvent différer de manière significative des informations présentées. Ces prévisions ne sont fournies qu'à titre indicatif, et ne peuvent être considérées comme un engagement ferme ou implicite de la part de l'émetteur.

I. Perspectives de développement du marché du crédit bail

Dans un contexte économique et social marqué par (i) l'essor avéré des secteurs industriel et agricole et (ii) le développement du marché de l'investissement, et malgré les incertitudes qui pèsent sur les marchés financiers, le secteur du crédit bail offre des perspectives de développement prometteuses.

Après une année 2007 difficile, l'activité économique en 2008 a bénéficié d'une bonne campagne agricole. Globalement, le PIB marocain soutenu par ce mouvement a augmenté de 6,5% en 2008 avec un niveau d'inflation en hausse qui s'établit à 3,9% pour 2008 (contre 1,9% en 2007). A horizon 2009, malgré les incertitudes qui pèsent sur les marchés financiers à travers le monde ainsi que, dans une moindre mesure, sur la Bourse de Casablanca, les prévisions de croissance pour le Maroc, réalisées par le FMI, présentent un PIB qui maintient un niveau satisfaisant de croissance de 5,5% sur l'année. Dans un contexte international incertain, le marché du crédit bail marocain demeure robuste.

Après 2006 (+30% en production) et 2007 (+18%en production), le marché du Crédit bail marocain a connu une nouvelle année dynamique en 2008 avec une croissance de la production de 15% et représente désormais 30% des encours destinés au financement de l'économie marocaine. Le Crédit bail immobilier reste le segment le plus porteur puisque après avoir progressé de 37% en 2007 (contre 15% pour le CBM) il a continué de progresser de 22% en 2008 (contre 19% pour le CBM). Le marché du Crédit Bail marocain n'est donc pas encore mature. En comparaison des pays européens, à horizon 2012, le marché du crédit bail devrait continuer à se développer pour atteindre un taux de pénétration[45] proche de 20% dans un contexte où la FBCF[46] continuera à représenter près de 30% du PIB marocain.

Les perspectives de développement du marché du Crédit Bail laissent donc encore entrevoir une période de développement (environ 66% de croissance en cumulé attendus au cours des 5 prochaines années) avec un tassement progressif des positions d'ici 5 à 10 ans.

Toutefois et afin de tirer pleinement profit de ces opportunités, le secteur marocain devrait monter en compétitivité pour pouvoir faire face à la demande croissante et à la diversification auquel il sera appelé.

Ainsi, les mesures à appliquer devraient porter notamment sur :

- la concentration des acteurs sur le secteur ;
- la différenciation des produits offerts ;

[45] Marché actuel du Crédit Bail / Marché potentiel du Crédit Bail

[46]: la Formation Brute du Capital Fixe est l'agrégat qui mesure en comptabilité nationale l'investissement (acquisitions de biens de production) en capital fixe des différents agents économiques résidents. Le capital fixe est l'ensemble des actifs corporels ou incorporels destinés à être utilisés dans le processus de production pendant au moins un an (ce sont des biens durables).

- la maîtrise des chaînes de coûts pour dégager des économies d'échelle.

II. Orientations stratégiques du nouvel ensemble

Depuis 2004, la Société a enclenché un processus de restructuration dans lequel l'opération de fusion absorption s'intègre pleinement, qui devrait lui permettre d'affronter dans les meilleures conditions la compétition accrue afférente au secteur du crédit bail au niveau national.

Cette restructuration se fonde sur une vision stratégique globale ciblant à la fois les niveaux : commercial (organisation de la production), humain, logistique, financier (réduction des coûts de refinancement).

II.1. Emergence d'un leader du crédit bail au Maroc

L'objectif de cette opération de fusion-absorption entre la Société et Chaâbi Leasing est de constituer un acteur leader du crédit bail au Maroc. Il s'agit d'une étape importante dans le développement de la Société.

Cette transaction de fusion-absorption devrait permettre au nouvel ensemble d'atteindre une taille critique, une place de leader, en terme de part de marché avec environ 24,1% en terme d'encours du marché du crédit bail au Maroc. Ce critère est devenu indispensable dans un contexte de d'accélération de la concurrence et permettra de donner naissance à un acteur de référence dans le paysage économique national.

Le rapprochement a été motivé par la création de valeur du fait de l'existence de nombreuses synergies entre les deux sociétés, en l'occurrence :

- La complémentarité au niveau des portefeuilles clients (positionnement PME-PMI pour Chaâbi Leasing contre un positionnement grandes entreprises pour Maroc Leasing) ;
- Redéploiement du portefeuille client sur tout le territoire marocain via le réseau des BPR;
- La qualité et la réactivité du service offert ;
- La mise en œuvre de partenariats notamment avec les BPR (convention de partenariat) ;
- La maîtrise de la chaîne de coûts (refinancement, industrialisation des process de Back office et de middle office).
- La meilleure répartition des charges de structure afin d'accroître l'efficience de l'ensemble.

Principales dispositions de la convention de partenariat de Maroc Leasing avec la BCP et les BPR

La Banque Centrale Populaire, agissant pour son compte ainsi que pour le compte des Banques Populaires Régionales, et la société Maroc Leasing ont décidé de conclure une convention de synergie pour la distribution et la commercialisation des produits de Maroc Leasing au niveau du réseau des Banques Populaires Régionales. Cette convention est conclue pour une durée d'une année renouvelable par tacite reconduction d'année en année. Dans le cadre de cette synergie, il a été convenu de mettre en place des offres commerciales et un produit BP Lease. Les offres commerciales comportent des lignes de crédit et un Produit BP Direct. Maroc Leasing devra donc étudier la possibilité de la mise en place d'une ligne de crédit bail à une clientèle présentant une situation financière saine et équilibrée et un intérêt commercial certain pour le groupe. Quant au Produit BP Lease, il est destiné au financement de l'acquisition de matériel de toutes les branches de l'activité économique, qu'il s'agisse de matériel local ou importé. La

promotion et la commercialisation de ce produit seront assurées par la BCP et les BPR. Toutes les opérations engagées par les soins de la BCP et les BPR, dans le cadre de cette convention, devront correspondre à celles habituellement traitées par Maroc Leasing, au regard des règles d'amortissement admises fiscalement pour le crédit bail. La durée de ces opérations dépend de la durée d'amortissement du matériel et varie entre 30 et 60 mois.

Cette convention comporte un risque pour les deux parties. Le risque de Maroc Leasing est constitué par le montant total des loyers hors taxes dus et la valeur résiduelle. Par contre, la participation de la BCP et les BPR au risque sera matérialisée par l'émission d'une caution correspondant à 50% du prix d'achat hors taxes du matériel pour chaque opération initiée par la BCP et les BPR. En contrepartie de sa participation au risque, la BCP et les BPR recevront de Maroc Leasing une commission de 1% hors TVA par an sur le montant du restant du cautionné par elle.

II.2. Axes stratégiques

Le nouvel ensemble entend consolider et développer son positionnement à travers les axes stratégiques ci-après :

- Devenir durablement un acteur de référence du secteur en termes de niveau d'activité et d'innovation en consolidant une position de leader sur le marché du CBM qui bénéficie d'un gisement important de croissance dans les années à venir (plan de développement régional du Royaume) et en capitalisant sur l'expertise acquise sur le CBI;
- Diversifier le portefeuille de clients en répartissant la production à 60% sur le marché des PME-PMI et à 30% sur le marché des Grandes Entreprises, les 10% restants étant constitués par la clientèle de Professionnels ;
- Développer l'activité au-delà de l'axe Rabat-Casablanca en visant une production répartie à 60% sur l'axe Casablanca-Rabat et à 40% sur le reste du Maroc ;
- Maintenir un avantage concurrentiel en terme de maîtrise des risques et de rentabilité notamment par des objectifs de marge d'intermédiation (4%), de taux de CES (3%), de rentabilité des fonds propres (20%) à atteindre et de coefficient d'exploitation (25%) à ne pas dépasser.

Cette opération de fusion-absorption devrait pérenniser le nouvel ensemble et lui donner les moyens de se développer. L'ensemble nouvellement constitué sera mieux à même de saisir des opportunités stratégiques qui se présenteront à lui.

Le nouvel ensemble va mettre en place une stratégie de développement basée sur le respect des cultures des deux actionnaires de référence et l'optimisation de la satisfaction des clients.

III. Business plan du nouvel ensemble

Le business plan ci-dessous présente l'activité du nouvel ensemble (Maroc Leasing post rapprochement stratégique avec Chaâbi Leasing).

Aucun taux de croissance n'est présenté entre 2008 et 2009 puisque le 31/12/2008 correspond uniquement à l'activité de Maroc Leasing.

III.1. Hypothèses d'exploitation

Les hypothèses d'exploitation retenues pour le nouvel ensemble à créer se présentent comme suit pour la période prévisionnelle 2009e -2012e :

III.1.1. Emplois prévisionnels

En terme d'encours d'immobilisations données en crédit bail, l'objectif fixé pour l'entité cible sera de surperformer la croissance de ses concurrents de 4 à 5 points aussi bien en CBM qu'en CBI afin de consolider une position de leader sur le marché du crédit bail au Maroc. Cette politique se décline en une consolidation de sa position sur l'axe Casablanca-Rabat et un développement prononcé (via le réseau des BPR) sur l'ensemble du territoire marocain.

Les projections d'emplois se présentent comme suit pour la période prévisionnelle 2009e-2012e :

En milliers de Dirhams	2008	2009e	2010e	2011e	2012e	TCAM
Valeurs en caisse, Banque centrales, Trésor public, SCP	2189	0	0	0	0	NS
Créances sur les EC et assimilés	**242**	**310 659**[47]	**337 767**	**450 281**	**664 045**	*28,8%*
A Vue	*242*	*310 659*	*337 767*	*450 281*	*664 045*	*28,8%*
A Terme	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*NS*
Créances sur la clientèle	**28 374**	**48 041**	**75 910**	**121 701**	**197 307**	**60,1%**
Crédits de trésorerie et à la consommation	2 133	2 294	2 509	2 745	3 003	9,4%
Crédits immobiliers	4 188	7 193	8 863	10 920	13 454	23,2%
Autres crédits	22 053	38 554	64 538	108 036	180 850	67,4%
Autres titres de créance	**0**	**244**	**244**	**244**	**244**	**0,0%**
Titres de transaction et de placement	0	244	244	244	244	0,0%
Charges à répartir sur plusieurs exos		8 000	14 000	10 000	6 000	-9,1%
Autres actifs	218 476	218 476	218 476	218 476	218 476	0,0%
Titres de participation et emplois ass.	302	12 641	12 641	12 641	12 641	0,0%
Immo. données en crédit-bail en loc	**4 331 937**	**8 476 717**	**9 597 631**	**11 265 811**	**12 953 802**	**15,2%**
Variation			*13,2%*	*17,4%*	*15,0%*	
En % du total bilan	*94,1%*	*92,3%*	*92,7%*	*92,6%*	*91,7%*	
Immobilisations incorporelles	17 871	105 262	90 697	76 132	61 566	-16,4%
Immobilisations corporelles	2 537	5 340	5 340	5 340	5 340	0,0%
TOTAL ACTIF	4 601 928	9 185 380	10 352 706	12 160 625	14 119 422	15,5%

Les encours d'immobilisations données en crédit bail (environ 93% du total actif) affichent un taux de croissance annuel moyen de 15,2% sur la période prévisionnelle 2009e-2012e. Cette progression des encours est la résultante du développement de la production en CBM et en CBI sur la période considérée comme suit :

[47] Le solde du compte de créances sur les établissements de crédit à vue provient principalement de Chaâbi Leasing dont le solde de ce compte au 31/12/2008 était de 208 Mdh.

	2008 agrégé[48]	2009e	2010e	2011e	2012e
Production totale	**3 691 266**	**3 946 379**	**4 958 692**	**6 249 268**	**7 529 095**
Variation			*25,7%*	*26,0%*	*20,5%*
Dont CBM	3 027 995	3 179 647	3 990 754	5 022 739	6 044 108
Variation			*25,5%*	*25,9%*	*20,3%*
Dont CBI	653 271	766 733	967 938	1 226 530	1 484 987
Variation			*26,2%*	*26,7%*	*21,1%*

Au cours de la période prévisionnelle considérée, la production devrait progresser en moyenne de 24% et de 25% respectivement sur les marchés du CBM et du CBI. Cet objectif a été fixé afin de maintenir le positionnement de leader du nouvel ensemble en terme d'encours de crédit bail compte tenu de l'expérience acquise par les entités Maroc Leasing et Chaâbi Leasing sur la place.

III.1.2. Ressources prévisionnelles

Les prévisions de ressources à disposition de la nouvelle structure sont en nette progression sur la période 2009e-2012e. Cette progression est liée exclusivement à la nécessité de refinancer l'essor en terme de production attendu sur la période prévisionnelle.

En milliers de dhs	2008	2009e	2010e	2011e	2012e	TCAM
Banque Centrales, Trésor public, SCP	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**NS**
A Vue	339 323					
A Terme	3 285 828	6 484 688	7 342 188	8 618 345	9 909 658	15,2%
Dettes envers EC et ass.	**3 625 151**	**6 484 688**	**7 342 188**	**8 618 345**	**9 909 658**	15,2%
Variation			*13,2%*	*17,4%*	*15,0%*	
Dépôts de la clientèle	**25 947**	**381 452**	**431 893**	**506 961**	**582 921**	15,2%
Variation			*13,2%*	*17,4%*	*15,0%*	
Titres de créance négociable	**298 851**	**762 905**	**863 787**	**1 013 923**	**1 165 842**	15,2%
Variation			*13,2%*	*17,4%*	*15,0%*	
Autres passifs	**307 309**	**678 137**	**767 811**	**901 265**	**1 036 304**	15,2%
Provisions pour risques et charges	**2 494**	**28 205**	**23 920**	**19 635**	**15 349**	-18,4%
Provisions réglementées	**1 460**	**1 460**	**1 460**	**1 460**	**1 460**	0,0%
Réserves et primes liées au capital	113 500	361 845	416 350	480 160	550 759	15,0%
Capital	159 495	277 677	377 677	377 677	477 677	19,8%
Augmentation de capital (*)		100 000	0	100 000	210 000	28,1%
Report à nouveau	1 543	0	0	0	0	
Résultat net de l'exercice	66 177	109 010	127 621	141 199	169 450	23,6%
Capitaux propres	**340 715**	**848 532**	**921 648**	**1 099 036**	**1 407 886**	**19,3%**
Total Passif	4 601 927	9 185 380	10 352 706	12 160 625	14 119 422	15,5%

(*) Voir la partie fonds propres

[48] Somme des productions de Maroc Leasing et de Chaâbi Leasing en 2008.

Les hypothèses retenues en terme de structure de refinancement pour la période, sont les suivantes et reposent sur des observations du secteur :

En millers de dhs	2008	2009e	2010e	2011e	2012e
Dettes envers les établissements de crédit et ass.	3 625 151	6 484 688	7 342 188	8 618 345	9 909 658
en% de l'encours à financer	83,7%	76,5%	76,5%	76,5%	76,5%
Dépôts de la clientèle[49]	25 947	381 452	431 893	506 961	582 921
en% de l'encours à financer	0,6%	4,5%	4,5%	4,5%	4,5%
Titres de créance négociable	298 851	762 905	863 787	1 013 923	1 165 842
en% de l'encours à financer	6,9%	9,0%	9,0%	9,0%	9,0%
Total refinancement externe	**3 949 949**	**7 629 045**	**8 637 868**	**10 139 230**	**11 658 422**
en% de l'encours à financer	91,2%	90,0%	90,0%	90,0%	90,0%

Comme l'illustre le tableau ci-dessus, la structure de refinancement est principalement (76,5%) basée sur du refinancement bancaire (plus accessible) avec cependant un accroissement de la part de l'encours de titres de créances négociables (émissions obligataires et/ou BSF).

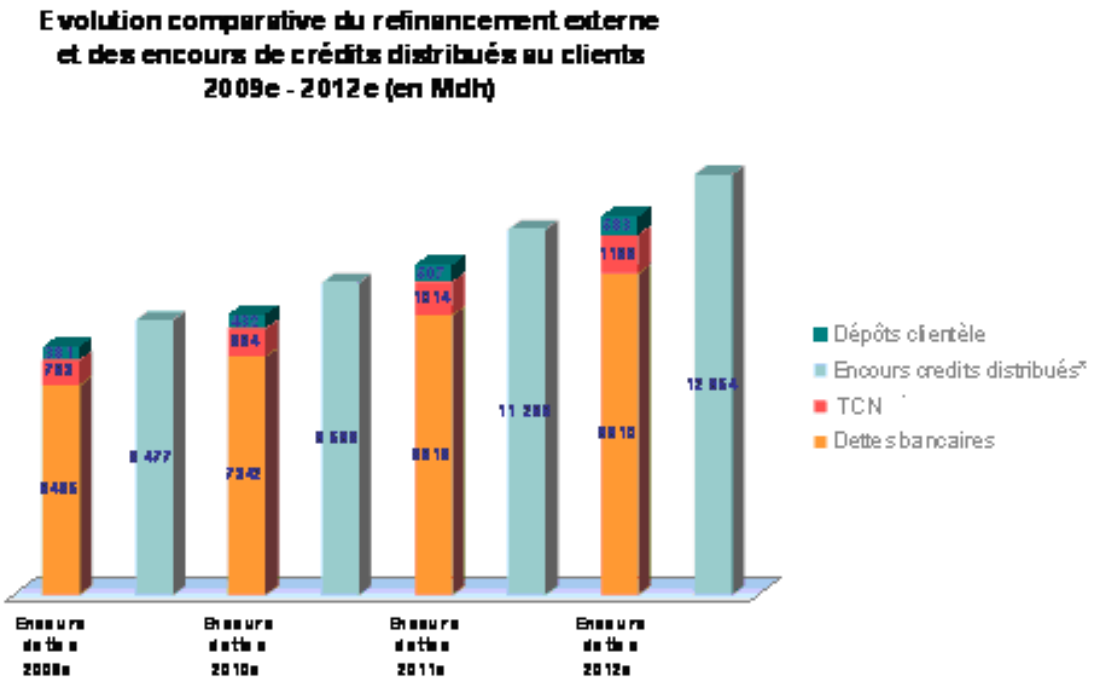

Le reliquat de refinancement sera à couvrir par les fonds propres de la Société qui augmenteront de 849 Mdh en 2009e (suite à l'augmentation de capital pour rémunérer l'apport d'actif de Chaâbi Leasing) à 1 408 Mdh en 2012e afin de se conformer aux directives de BAM en terme de ratio de solvabilité.

[49] 1er loyers majorés et avances

Sur la période prévisionnelle, la marge d'intermédiation se présentera comme suit :

En %	2008	2009e	2010e	2011e	2012e
Taux de placement moyen de l'encours[50]	8,18%	8,8%	10,3%	10,3%	10,3%
Taux de refinancement moyen de l'encours[51]	4,66%	4,28%	4,28%	4,28%	4,28%
Marge d'intermédiation[52]	**3,52%**	**4,52%**	**6,02%**	**6,02%**	**6,02%**

Entre 2009e et 2012e, la marge augmentera pour atteindre 6,02% du fait de :

- la hausse du taux de placement de l'encours, et
- la baisse du taux de refinancement notamment grâce au refinancement Groupe CPM.

Fonds propres :

En millers de dhs	2009e	2010e	2011e	2012e
Capitaux propres	848 532	921 648	1 099 036	1 407 886
Total des risques	*8 476 717*	*9 597 631*	*11 265 811*	*12 953 802*
Total des risques pondérés[53]	*7 629 045*	*8 637 868*	*10 139 230*	*11 658 422*
Coefficient de solvabilité théorique avant distribution	*11,12%*	*10,6%*	*10,8%*	*12,0%*

Au cours de la période de référence, pour des nécessités réglementaires, trois augmentations de capital par apport en numéraire sont budgétées :

(i) une de 100 Mdh budgétée en 2009 ;

(ii) une 2nde de 100 Mdh budgétée en 2011e ;et

(iii) une 3ème de 210 Mdh budgétée en 2012e afin de se conformer à la réglementation suite au passage du ratio de solvabilité de 10% à 12%.

Il est à préciser que les augmentations de capital budgétées peuvent être remplacées par des émissions de dettes subordonnées. Le bilan pévisionnel a été élaboré sur la base des augmentations de capital.

Par ailleurs, il est à préciser que sur la période 2009e- 2012e, le taux de distribution de dividendes est maintenu à 50%.

La croissance des encours de crédits baux octroyés et leur refinancement est le reflet de la mise en application de la stratégie d'expansion voulue par les deux groupes BCP et CDG et s'inscrit dans une perspective d'atteinte et de consolidation d'une position de leader pour l'ensemble à créer.

[50] Le Taux de placement moyen de l'encours correspond au taux de sortie moyen des crédits distribués par Maroc Leasing.
[51] Le Taux de refinancement moyen de l'encours correspond au coût moyen pondéré des ressources financières (dettes bancaires et titres de créance émis).
[52] La marge d'intermédiation correspond au différentiel entre le taux de placement et le taux de refinancement
[53] Pour le besoin des projections, nous avons estimés que 90% des encours donnés à la clientèle représentent des encours à risque.

III.2. CPC prévisionnel

Le tableau ci-après présente l'évolution sur la période 2009-2012 des principaux agrégats du compte de résultat de Maroc Leasing à l'issue de l'Opération :

En milliers de Dirhams	2008	2009e	2010e	2011e	2012e	TCAM
Produit net bancaire	144 291	263 540	347 969	400 477	463 576	20,7%
Variation			*32%*	*15%*	*16%*	
Charges générales d'exploitation hors éléments de Goodwill	46 915	85 744	97 431	112 134	129 801	14,8%
Variation			*13,6%*	*15,1%*	*15,8%*	
Charges générales d'exploitation		96 040	107 727	122 430	140 098	13,4%
Variation			*12,2%*	*13,6%*	*14,4%*	
Résultat brut d'exploitation	101 652	210 188	240 241	278 047	323 479	15,5%
Variation			*14,3%*	*15,7%*	*16,3%*	
Dotations nettes aux provisions	926	34 779	33 291	49 545	50 133	13,0%
Variation			*-4,3%*	*48,8%*	*1,2%*	
Résultat courant	103 362	175 408	206 950	228 503	273 345	15,9%
Variation			*18,0%*	*10,4%*	*19,6%*	
Résultat non courant	514	2 377	4 377	4 377	4 377	22,6%
Variation			*84,1%*	*0,0%*	*0,0%*	
Résultat avant impôts	102 848	173 031	202 573	224 126	268 968	15,8%
Variation			*17,1%*	*10,6%*	*20,0%*	
Impôts sur les résultats	36 671	64 022	74 952	82 926	99 518	15,8%
Variation			*17,1%*	*10,6%*	*20,0%*	
Résultat Net	66 177	109 010	127 621	141 199	169 450	15,8%
Variation			*17,1%*	*10,6%*	*20,0%*	

III.2.1. Produit Net Bancaire

Le produit net bancaire de la Société s'établirait à 263 Mdh en 2009. Entre 2010 et 2012, ce poste passerait respectivement de 348 Mdh à 464 Mdh, soit un TCAM de 20,7%.

Le détail du produit net bancaire prévisionnel se présenterait comme suit :

En milliers de Dirhams	2008	2009e	2010e	2011e	2012e
Produits d'exploitation bancaire	1 412 175	3 063 872	3 266 172	3 768 770	4 373 471
Charges d'exploitation bancaire	1 267 884	2 757 644	2 918 203	3 368 293	3 909 895
Produit Net Bancaire	**144 291**	**263 540**	**347 969**	**400 477**	**463 576**

Par nature, le PNB se présente comme suit :

a) Produit d'exploitation bancaire

En milliers de Dirhams	2008	2009e	2010e	2011e	2012e	TCAM
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	0	1 518	1 518	1 518	1 518	0,0%
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	275	10 704	11 239	11 801	12 391	5,0%
Produits sur titres de propriété	23	32	32	32	32	0,0%
Produits sur immobilisations en crédit-bail en location	1 411 877	2 857 089	3 253 383	3 755 420	4 359 530	15,1%
Variation			*13,9%*	*15,4%*	*16,1%*	
en % du Produit d'exploitation bancaire	*99,6%*	*99,6%*	*99,6%*	*99,7%*	*99,6%*	
Produits d'exploitation bancaire	**1 412 175**	**2 869 343**	**3 266 172**	**3 768 770**	**4 373 471**	**15,1%**

Les produits d'exploitation bancaires sont constitués quasi exclusivement des loyers perçus sur les crédits baux octroyés à la clientèle.

Sur la période prévisionnelle, compte tenu de l'accroissement des encours de bien donnés en crédit-bail, ces produits augmentent de 15,1% en moyenne pour atteindre les 4,4Gdh en 2012.

Evolution comparative des encours crédits bail et des produits sur immos en crédit bail 2009e - 2012e en Mdh (Base 100)

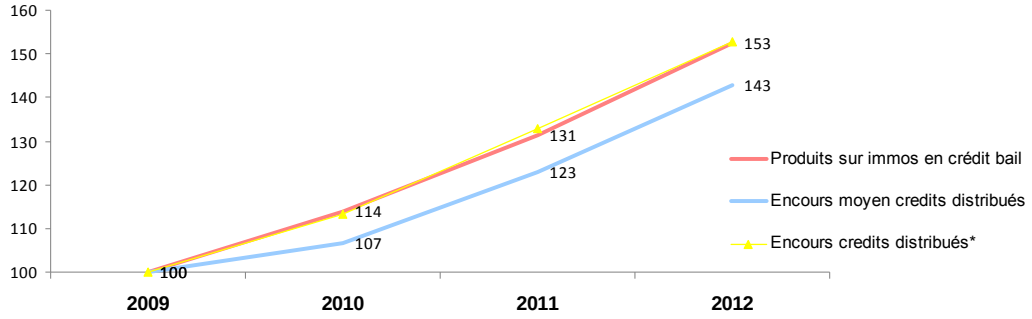

(*) Il s'agit des encours fin de mois.

b) Charges d'exploitation bancaire

En milliers de Dirhams	2008	2009e	2010e	2011e	2012e	TCAM
Intérêts et charges assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	127 171	319 938	345 672	399 013	463 200	13,1%
en % des charges d'exploitation bancaire	*10,0%*	*12,3%*	*11,8%*	*11,8%*	*11,8%*	
Intérêts et charges assimilés sur opérations avec la clientèle	25	39	39	39	39	0,0%
Intérêts et charges assimilés sur titres de créance émis	23 873	54 294	40 667	46 943	54 494	0,1%
en % des charges d'exploitation bancaire	*1,9%*	*2,1%*	*1,4%*	*1,4%*	*1,4%*	
Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location	1 115 557	2 230 117	2 530 409	2 920 882	3 390 746	12,5%
			13,5%	*15,4%*	*16,1%*	
en % des charges d'exploitation bancaire	*88,0%*	*85,6%*	*86,7%*	*86,7%*	*86,7%*	
Autres charges bancaires	1 258	1 416	1 416	1 416	1 416	0,0%
Charges d'exploitation bancaire	**1 267 884**	**2 605 803**	**2 918 203**	**3 368 293**	**3 909 895**	14,5%

Les charges d'exploitation bancaire représentent :

(i) la charge liée au refinancement de l'encours de crédit bail. Sur la période prévisionnelle, ces charges augmenteront en moyenne de 14,5% et ce compte tenu de la structure de refinancement basée principalement sur le recours au sources de financement externes et plus spécifiquement au financement bancaire (environ 76,5% du refinancement) ;

(ii) la charge liée à l'amortissement des biens donnés en crédit bail en croissance du fait de l'accroissement des encours d'immobilisation données en crédit bail et du maintien du ratio de pilotage appelé ratio d'amortissement[54] à environ 78% sur la période prévisionnelle.

[54] Ratio calculé comme suit : (charges sur immobilisations/produits sur immobilisations). Il s'agit d'un ratio de pilotage d'activité devant être proche des 80% (consensus secteur selon le management de Maroc Leasing).

III.2.2. Résultat des opérations de crédit bail

En Kdh		2008	2009e	2010	2011	2012	TCAM
Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location	(a)	1 411 877	2 857 089	3 253 383	3 755 420	4 359 530	15,1%
Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location	(b)	1 115 557	2 230 117	2 530 409	2 920 882	3 390 746	15,0%
Résultat des opérations de crédit bail	(c) = (a-b)	296 320	626 972	722 974	834 538	968 784	15,6%
Taux de marge sur opérations de crédit bail	(d) = (c/a)	21,0%	21,9%	22,2%	22,2%	22,2%	0,4%
Ratio d'amortissement	**(e) = (b/a)**	**79,0%**	**78,1%**	**77,8%**	**77,8%**	**77,8%**	

En 2009, le résultat des opérations de crédit-bail de Maroc Leasing s'établirait à 627 Mdh. Ce résultat devrait augmenter de 15,6% par an en moyenne sur la période prévisionnelle.

Ces améliorations sont expliquées par :

(i) l'augmentation de la production entraînant une hausse des produits sur immobilisations données en crédit-bail ;

(ii) le maintien d'un ratio d'amortissement avoisinant les 80% sur la période prévisionnelle.

III.2.3. Charges Générales d'Exploitation

A fin 2009e, les charges générales d'exploitation s'établiraient à 96 Mdh. Ces charges passeraient de 108 Mdh en 2010 à 140 Mdh en 2012, soit un TCAM de 13,4%.

Ci-après la décomposition de ce poste :

En milliers de Dirhams	2008	2009e	2010e	2011e	2012e	TCAM
Charges de personnel	20 553	42 872	48 716	56 067	64 901	20,7%
Part dans les charges gales d'exploitation	*43,8%*	*44,6%*	*45,2%*	*45,8%*	*46,3%*	
Impôts et Taxes	865	2 572	2 923	3 364	3 894	20,7%
Part dans les charges gales d'exploitation	*1,8%*	*2,7%*	*2,7%*	*2,7%*	*2,8%*	
Charges externes	20 675	30 868	35 075	40 368	46 728	20,7%
Part dans les charges gales d'exploitation	*44,1%*	*32,1%*	*32,6%*	*33,0%*	*33,4%*	
Autres charges générales d'exploitation	2 036	3 430	3 897	4 485	5 192	20,7%
Part dans les charges gales d'exploitation	*4,3%*	*3,6%*	*4,0%*	*4,0%*	*4,0%*	
Dotations nettes aux amortissements et aux provisions des immo. Incorporelles et corporelles	2 786	16 298	17 116	18 146	19 382	7,8%
Part dans les charges gales d'exploitation	*5,9%*	*17,0%*	*15,9%*	*14,8%*	*13,8%*	
Charges générales d'exploitation hors éléments de goodwill	**46 915**	**73 791**	**97 431**	**112 134**	**129 801**	**20,7%**
Variation	*N/A*	*N/A*	*13,6%*	*15,1%*	*15,8%*	
Amortissement du Goodwill	-	14 565	14 565	14 565	14 565	
Reprise de la provision sur plus-value de fusion	-	*4 269*	*4 269*	*4 269*	*4 269*	
Charges générales d'exploitation	**46 915**	**84 087**	**107 727**	**122 430**	**140 098**	**18,5%**
Coefficient d'exploitation[55] hors impact goodwill	*32,5%*	*28,0%*	*28,0%*	*28,0%*	*28,0%*	
Coefficient d'exploitation y compris impact goodwill		*31,9%*	*31,0%*	*30,6%*	*30,2%*	

Les charges d'exploitation se composent comme suit :

(i) les charges de personnel : elles constituent une part importante dans les charges d'exploitation de la société. Ainsi, sur la période 2009e-2012e, ce poste représenterait en moyenne 45,5% du total des charges d'exploitation. Compte tenu du maintien des effectifs de Maroc Leasing et de Chaâbi Leasing, ces charges de personnel constitueront une part quasi égale (légèrement en hausse du fait de la revalorisation annuelle des salaires) des charges d'exploitation ;

(ii) les charges externes : constituées en majorité de charges liées à la publicité et aux loyers, ces charges augmenteront de manière significative sur la période (+20,7%) et ce du fait du développement de l'effort commercial prévu en raison du déploiement du réseau sur tout le territoire marocain ;

(iii) les dotations nettes aux amortissements et provisions sur immobilisations corporelles et incorporelles pour un montant de 16 Mdh en 2009 atteignant 19 Mdh en 2012 ;

(iv) l'amortissement du goodwill pour un montant de 14,6 Mdh (goodwill amorti sur 7 ans, durée d'un cycle économique moyen pour une société de crédit bail) et une reprise de provision pour impôt différé lié à la survaleur pour 4,3 Mdh.

[55] Le coefficient d'exploitation est la consommation du PNB par les charges générale d'exploitation. Il renseigne sur la productivité globale de la Société.

La baisse continue du coefficient d'exploitation (coefficient hors impact goodwill cible sur la période à 28% contre 32% en 2008) reflète une progression plus importante du PNB compte tenu des perspectives de développement et de réduction des coûts (économies d'échelles, etc) comparativement à l'évolution des charges générales d'exploitation.

III.2.4. Provisions sur CES

En milliers de Dirhams	2008	2009e	2010e	2011e	2012e
Créances en souffrance	157 626	254 302	287 929	337 974	388 614
Variation		*16,0%*	*13,2%*	*17,4%*	*15,0%*
Taux de contentieux	3,64%	3,0%	3,0%	3,0%	3,0%
Cumul des Provisions	152 213	251 758	285 050	334 595	384 728
Variation		*16%*	*13%*	*17%*	*15%*
Taux de couverture	*96,57%*	*99,0%*	*99,0%*	*99,0%*	*99,0%*
Dotation nette aux provisions		34 779	33 291	49 545	50 133
Variation			*-4,3%*	*48,8%*	*1,2%*

Sur la période prévisionnelle, l'entité cible a pour objectif d'atteindre un taux de CES maximum de 3%. Cet objectif se base sur le fait que le portefeuille des deux entités Chaâbi Leasing et Maroc Leasing est relativement apuré (taux de CES respectifs de 1% et 3,6% en 2008) et devrait être maintenu sain compte tenu des techniques de gestion de risque (notamment avec le système scoring) et la maîtrise par les commerciaux de leur portefeuille client.

Conformément aux directives de BAM, le taux de couverture des CES par les provisions est fixé à 99%. Compte tenu de la hausse de l'encours donnée en crédit bail sur la période, le cumul des provisions augmente par conséquent de manière notable sur la période prévisionnelle.

III.2.5. Résultat Net

Le résultat net s'établirait à 109 Mdh en 2009e et devrait croître en moyenne de 15,8% pour atteindre 170 Mdh en 2012e.

En milliers de Dirhams	2008	2009e	2010e	2011e	2012e	TCAM
Produit net bancaire	144 291	263 540	347 969	400 477	463 576	20,7%
Produit net non bancaire	4 276	0	0	0	0	
Charges générales d'exploitation	46 915	84 087	107 727	122 430	140 098	18,5%
Résultat brut d'exploitation	**101 652**	**179 452**	**240 241**	**278 047**	**323 479**	**21,7%**
Variation			*33,9%*	*15,7%*	*16,3%*	
Marge d'exploitation[56]	7,20%	6,3%	7,4%	7,4%	7,4%	
Dotations nettes aux provisions	926	34 779	33 291	49 545	50 133	**13,0%**
Variation			*-4,3%*	*48,8%*	*1,2%*	
Résultat courant	**102 578**	**144 673**	**206 950**	**228 503**	**273 345**	**23,6%**
Variation			*43,0%*	*10,4%*	*19,6%*	
Produits non courants	237	374	374	374	374	0,0%
Charges non courantes	751	2 751	4 751	4 751	4 751	20,0%
Résultat non courant	**514**	**2 377**	**4 377**	**4 377**	**4 377**	**22,6%**
Variation			*84,1%*	*0,0%*	*0,0%*	
Résultat avant impôts	**102 064**	**142 296**	**202 573**	**224 126**	**268 968**	**23,6%**
Variation			*42,4%*	*10,6%*	*20,0%*	
Impôts sur les résultats	36 671	52 649	74 952	82 926	99 518	23,6%
Taux d'IS	35,70%	37%	37%	37%	37%	
Résultat net	**65 393**	**89 646**	**127 621**	**141 199**	**169 450**	**23,6%**
Marge (RN/PNB)	*45,32%*	*34,02%*	*36,68%*	*35,26%*	*36,55%*	

[56] La marge d'exploitation est calculée comme suit : résultat brut d'exploitation / Produit d'exploitation bancaire. Elle définit la marge nette de la société. Cette marge est en hausse sur la période passant de 6,3% en 2009e à 7,4% en 2012e.

a) Résultat brut d'exploitation

Le résultat d'exploitation est attendu en forte hausse sur la période 2009e-2012e passant de 179 Mdh à 324 Mdh, soit un taux de croissance annuel moyen de 21,7% sur l'horizon prévisionnel considéré. Cette progression s'explique mécaniquement par le levier favorable dont devrait bénéficier l'ensemble à constituer du fait du ralentissement des charges (TCAM à 18,5%) face au PNB (TCAM 20,7%).

b) Résultat courant

Le résultat courant est en nette progression sur la période considérée passant de 145 Mdh en 2009e à 273 Mdh en 2012e soit un taux de croissance annuel moyen de 23,6%. Cette évolution est due notamment à l'amélioration du résultat brut d'exploitation atténuée par les dotations nettes aux provisions sur créances en souffrance.

c) Résultat non courant

Le résultat non courant tient compte sur la période prévisionnelle des éléments suivants :

- L'amortissement des charges activées (10Mdh en 2009 et 10Mdh en 2010) relatives au transfert de l'activité de Chaâbi Leasing vers Maroc Leasing (intégration des bases de données, migration informatique et comptable, mise en adéquation des procédures, aménagement des locaux, etc) et à l'opération de fusion absorption.

III.3. Tableau de flux de trésorerie prévisionnel

Le tableau de flux prévisionnel de la cible se présente comme suit :

En milliers de Dirhams	2008	2009e	2010e	2011e	2012e
Produits d'exploitation bancaire perçus	1 412 175	2 869 343	3 266 172	3 768 770	4 373 471
Récupérations sur créances amorties					
Produits d'exploitation non bancaire perçus	4 513	374	374	374	374
Charges d'exploitation bancaire versées	-152 302	-375 647	-387 755	-447 372	-519 110
Charges d'exploitation non bancaire versées	-16 370	-2 751	-4 751	-4 751	-4 751
Charges générales d'exploitation versées	-44 129	-58 329	-80 315	-93 988	-110 419
Impôts sur les résultats versés	-36 671	-52 649	-74 952	-82 926	-99 518
I. Flux de trésorerie nets provenant du compte de produits et charges	**1 167 216**	**2 380 340**	**2 718 773**	**3 140 107**	**3 640 047**
Variation de :					
Créances sur les établissements de crédit et assimilés					
Créances sur la clientèle	-7 960	-19 667	-46 184	-73 660	-121 397
Titres de transaction et de placement		0	0	0	0
Autres actifs	-90 618	0	142 253	0	0
Immobilisations données en crédit-bail et en location	-2 136 023	-3 380 939	-3 841 406	-4 624 938	-5 098 518
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	1 357 581	171 872	857 499	1 276 157	1 291 313
Dépôts de la clientèle	-12 431	353 246	50 441	75 068	75 960
Titres de créance émis	-301 633	464 054	100 882	150 136	151 919
Autres passifs	-118 183	234 551	89 673	133 454	135 039
II. Solde des variations des actifs et passifs d'exploitation	**-1 309 267**	**-2 021 468**	**-2 637 160**	**-3 063 782**	**-3 565 683**
III. Flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation (I + II)	**-142 051**	**375 498**	**71 931**	**76 324**	**74 364**
Produit des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	5 600				
Acquisition d'immobilisations financières	125	0	0	0	0
Acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	-1 898				
IV. Flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement	**3 827**	**0**	**0**	**0**	**0**
Augmentation de capital		100 000		100 000	210 000
Dividendes versés	-23 924	-31 895	-44 823	-63 810	-70 600
V. Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	**-23 924**	**68 105**	**-44 823**	**36 190**	**139 400**
VI. Variation nette de la trésorerie (III+ IV +V)	**-162 148**	**443 603**	**27 108**	**112 514**	**213 764**
VII. Trésorerie à l'ouverture de l'exercice	**-174 744**	**-132 944**	**310 659**	**337 767**	**450 281**
VIII. Trésorerie à la clôture de l'exercice	**-336 892**	**310 659**	**337 767**	**450 281**	**664 045**

En 2009, les flux de trésorerie nets provenant du compte de produits et charges devraient atteindre 2,4 Gdh. Sur la période prévisionnelle, ces flux devront progresser de 17,9% par rapport à 2009, reflétant principalement l'évolution favorable des produits d'exploitation bancaire perçus par Maroc Leasing (+14,7%).

Le solde des variations des actifs et passifs d'exploitation atteindra -2 Gdh en 2009 et devrait accuser un recul de 20,8% sur la période prévisionnelle. Cette diminution s'explique

principalement par une variation des immobilisations données en crédit-bail plus importante que celle relative aux dettes envers les établissements de crédit et assimilés.

Il en résulte que le solde des variations des actifs et passifs d'exploitation sera couvert par les flux de trésorerie nets provenant du compte de produits et charges.

Enfin, après déduction des dividendes versés aux actionnaires qui représentent 50% du résultat net sur la période et les 3 augmentations de capital ou émissions de dettes subordonnées prévues sur la période, la trésorerie nette de Maroc Leasing cible s'améliorera sur la période pour atteindre 664 Mdh en 2012^{e} contre 310 Mdh en 2009^{e}.

PARTIE XVIII. FAITS EXCEPTIONNELS ET LITIGES DE MAROC LEASING

A la date d'établissement de la présente note d'information, la société Maroc Leasing ne connaît pas de faits exceptionnels ou d'affaires contentieuses, hors créances en souffrance liées à l'activité de l'entreprise, susceptibles d'affecter de façon significative sa situation nette.

Au 31 décembre 2008, les créances contentieuses ont atteint 135,8 millions de dirhams, entièrement provisionnées.

PARTIE XIX. FACTEURS DE RISQUES DE MAROC LEASING

I. Risque de contrepartie

Les événements pouvant provoquer une situation d'impayés au niveau d'un client sont nombreux, dont notamment :

- faillite du client ;
- problèmes de trésorerie.

Pour minimiser ce risque, Maroc Leasing s'assure, avant la signature du contrat de bail, de la solvabilité de l'entreprise et sélectionne avec soin les secteurs d'activité éligibles.

Le nouveau management a comme principal objectif d'assurer une meilleure maîtrise du risque de contrepartie à travers le renforcement des grilles de scoring, en collaboration avec le cabinet international Experian Scoring.

Parallèlement, le management a procédé à une réorganisation du recouvrement et du contentieux, conformément au plan triennal 2004-2006.

Ces différentes actions ont pour objectif de limiter au maximum le taux d'impayés relatif aux productions à venir et de minimiser le taux de créances en souffrance du portefeuille.

II. Risque concurrentiel

Le secteur du crédit-bail est fortement concurrentiel. Dans ce contexte, Maroc Leasing, grâce aux différentes actions menées dans le cadre de son plan stratégique, a les moyens de renforcer ses parts de marché.

Par ailleurs, la baisse tendancielle des marges des sociétés de crédit-bail pourrait induire certains opérateurs à rechercher l'effet de volume par une croissance non maîtrisée de la production qui s'accompagne inévitablement d'un accroissement des risques.

La société Maroc Leasing a choisi quant à elle la voie de la progression maîtrisée des encours en privilégiant la gestion optimisée des risques et la recherche de nouveaux produits et segments de marché à même de lui permettre d'asseoir une croissance saine.

III. Risque règlementaire

Dans la nouvelle loi bancaire, le Gouverneur de BAM fixe les proportions à respecter au niveau des ratios prudentiels.

Ces règles prudentielles en chiffres sont :

- Un coefficient de liquidité fixé à 100%, donné par le rapport entre, d'une part, les éléments d'actifs disponibles et réalisables à court terme et les engagements par signature reçus et, d'autre part, leurs exigibilités à vue et à court terme et les engagements par signature donnés ;
- Un coefficient de solvabilité fixé à un minimum de 10%, défini comme étant le rapport entre, d'une part, le total des fonds propres et, d'autre part, des éléments d'actif affectés d'un taux de pondération en fonction du degré de risque ; et
- Un coefficient maximum de division des risques de 20%, correspondant au rapport entre, d'une part, le total des risques encourus sur un même bénéficiaire affecté d'un taux de pondération en fonction du degré de risque et, d'autre part, les fonds propres nets.

Un durcissement des règles prudentielles supposerait une gestion plus rigide des risques liés à une insuffisance des ressources liquides des sociétés, à une insolvabilité et à la concentration des crédits sur un seul bénéficiaire ou même groupe de bénéficiaires.

IV. Risque de baisse de la rentabilité en raison de la baisse du TMIC

Le TMIC (taux maximum des intérêts conventionnels), ex TEG, est calculé par les autorités monétaires semestriellement sur la base du taux d'intérêt moyen pondéré (TIMP) du semestre précédent qui est affecté d'un coefficient de marge.

Le taux maximum qui peut être appliqué aujourd'hui par la profession est de 14,17% (en vigueur depuis avril 2007) contre 20,42% en 1997. La baisse enregistrée au cours de ses dernières années a un impact significatif sur la rentabilité du secteur.

Dans ce contexte, Maroc Leasing a les moyens de s'adapter à la baisse du TMIC grâce, notamment :

- A la diversification et à la baisse du TMP de ses sources de financement, notamment à travers le programme d'émission institué depuis 2004/2005 ;

- Au développement de l'activité commerciale à la fois par le lancement de nouveaux produits et par l'amélioration permanente de la productivité des équipes.

V. Risque de taux et de liquidité

A l'instar de tous les établissements financiers, Maroc Leasing se trouve exposé au risque de taux d'intérêt et de liquidité. Une attention particulière doit être accordée, de ce fait, à la gestion des actifs et des passifs notamment par une politique d'adossement appropriée.

La gestion de ces risques de taux et de liquidité a été renforcée en 2006 par la mise en place d'une application (ALM) permettant une gestion active de ses actifs et passifs. Cette application contribue à la maîtrise des résultats de l'établissement par l'évaluation et la prise en compte de l'impact des fluctuations des taux d'intérêt sur sa rentabilité.

VI. Risque fiscal

Conformément à la législation fiscale au Maroc, les déclarations fiscales de la Société au titre de l'Impôt sur les Sociétés (IS) des exercices 2005 à 2008, celles relatives à la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) et celles établies au titre de l'Impôt sur le Revenu pour ces exercices, peuvent faire l'objet d'un contrôle fiscal qui peut donner lieu à d'éventuels redressements.

VII. Risque de non-réalisation du Business Plan

Les prévisions du Business Plan de Maroc Leasing (post-rapprochement stratégique avec Chaâbi Leasing) sont fondées sur des hypothèses dont la réalisation présente par nature un caractère incertain. Les résultats et les besoins de financement réels peuvent différer de manière significative des informations présentées. Ces prévisions ne sont fournies qu'à titre indicatif, et ne peuvent être considérées comme un engagement ferme ou implicite de la part de Maroc Leasing (post-rapprochement stratégique avec Chaâbi Leasing).

ANNEXES

I. Principes et méthodes comptables Maroc Leasing

I.1. Contrat de Crédit-bail

La durée d'un contrat de crédit-bail varie selon le type de matériel entre 24 et 180 mois.

A l'issue de la première période de location, le locataire peut, soit racheter le matériel au prix de rachat fixé dans le contrat, soit le rendre à la société de crédit-bail.

Au cours de la période du contrat, les redevances sont périodiques (généralement mensuelles).

Les redevances sont basées sur le prix de revient hors taxes de l'immobilisation majoré des frais financiers et d'une marge bénéficiaire pour la société. Les taxes, assurances, frais d'entretien et réparation des biens sont à la charge du locataire.

I.2. Principales méthodes d'évaluation spécifiques à l'entreprise

Immobilisations corporelles

Immobilisations en leasing

Les opérations de leasing sont considérées par la Société comme des contrats de location-exploitation, c'est-à-dire qu'elle enregistre dans ses livres le coût de l'actif donné en location et prend en charge les amortissements correspondants.
Les immobilisations sont comptabilisées à leur valeur d'acquisition hors taxes et les amortissements sont calculés sur la base de la valeur d'acquisition de l'immobilisation. Conformément à la législation fiscale marocaine en vigueur, les sociétés de crédit-bail sont autorisées à pratiquer l'amortissement linéaire accéléré.

Immobilisations exploitées par la Société

Ces immobilisations sont comptabilisées à leur valeur d'acquisition. Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire à des taux déterminés en fonction de la durée de vie estimée pour chaque catégorie d'immobilisation.

Provisions pour créances en souffrance

Les règles de la circulaire N°19, entrée en vigueur en 2003, relatives aux créances en souffrance ont été totalement appliquées par notre société.

II. Principes et méthodes comptables Chaâbi Leasing

II.1. Principales méthodes d'évaluation spécifiques à l'entreprise

Les immobilisations destinées à la location sont enregistrées comme suit :
Les valeurs brutes des éléments de l'actif immobilisé correspondent à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine.

Les immobilisations exploitées par la Société

Les immobilisations propres sont amorties selon le mode linéaire :

a) Agencements, installations et aménagements divers :10 ans

b) Mobilier de bureau : 10 ans

c) Matériel informatique : 4 ans

d) Logiciel informatique : 5 ans

e) Frais d'établissement : 5 ans

f) Autres immobilisations incorporelles : 2 ans

Provisions

- Constatation d'une provision portant sur les terrains immobilisés en Crédit Bail destinée à couvrir le risque de perte de terminaison le jour de la cession des contrats de crédit-bail immobilier.

- Les créances en souffrance ont été provisionnées à hauteur de 70% des impayés douteux et prédouteux et 100% des impayés compromis majorés de la différence entre la valeur nette comptable et la valeur marchande au 31 décembre 2008 et déduction faite des garanties prises.

Engagements hors bilan

Les engagements hors bilan ont été enregistrées pour la valeur figurant sur les actes juridiques y afférents.

III. Etats financiers de Maroc Leasing

III.1. Bilans des trois derniers exercices

Bilan au 31 décembre 2006

ACTIF	31/12/2006	31/12/2005
1.Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des chéques postaux	**20 093,29**	**13 070,46**
2.Créances sur les établissements de crédit et assimilés	**18 700 853,49**	**90 776,86**
. A vue	18 700 853,49	90 776,86
. A terme		
3.Créances sur la clientèle	**30 861 987,44**	**11 974 308,69**
. Crédits de trésorerie et à la consommation	2 133 670,85	1 249 806,23
. Crédits à l'équipement		
. Crédits immobiliers	7 354 023,28	7 348 817,86
. Autres crédits	21 374 293,31	3 375 684,60
4.Créances acquises par affacturage		
5.Titres de transaction et de placement		
. Bons du Trésor et valeurs assimilées		
. Autres titres de créance		
. Titres de propriété		
6.Autres actifs	**17 155 160,25**	**11 390 170,14**
7.Titres d'investissement		
. Bons du Trésor et valeurs assimilées		
. Autres titres de créance		
8.Titres de participation et emplois assimilés	**301 500,00**	**301 500,00**
9.Créances subordonnées		
10.Immobilisations données en crédit-bail et en location	**2 568 477 348,82**	**1 889 343 200,50**
11.Immobilisations incorporelles	**14 383 911,75**	**6 078 236,63**
12.Immobilisations corporelles	**2 549 935,47**	**2 682 774,16**
Total de l'Actif	**2 652 450 790,51**	**1 921 874 037,44**

PASSIF	31/12/2006	31/12/2005
1.Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux		
2.Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	**1 460 722 794,35**	**944 370 067,18**
. A vue	165 325 200,03	76 366 783,51
. A terme	1 295 397 594,32	868 003 283,67
3.Dépôts de la clientèle	**43 929 489,09**	**41 382 806,78**
. Comptes à vue créditeurs		
. Comptes d'épargne		
. Dépôts à terme		
. Autres comptes créditeurs	43 929 489,09	41 382 806,78
4.Titres de créance émis	**660 792 466,37**	**564 976 783,22**
. Titres de créance négociables	479 809 133,04	323 674 183,22
. Emprunts obligataires	180 983 333,33	241 302 600,00
. Autres titres de créance émis		
5.Autres passifs	**214 737 927,85**	**127 324 822,50**
6.Provisions pour risques et charges	**2 224 684,93**	**2 214 888,42**
7.Provisions réglementées	**3 000 000,00**	**3 000 000,00**
8.Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie		
9.Dettes subordonnées		
10.Ecarts de réévaluation		
11.Réserves et primes liées au capital	**63 066 544,85**	**49 064 860,73**
12.Capital	**159 495 000,00**	**159 495 000,00**
13.Actionnaires.Capital non versé (-)		
14.Report à nouveau (+/-)	**93 624,49**	**11 126,20**
15.Résultats nets en instance d'affectation (+/-)		
16.Résultat net de l'exercice (+/-)	**44 388 258,58**	**30 033 682,41**
Total du Passif	**2 652 450 790,51**	**1 921 874 037,44**

Bilan au 31 décembre 2007

ACTIF	31/12/2007	31/12/2006
1.Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des chéques postaux	**17 057,15**	**20 093,29**
2.Créances sur les établissements de crédit et assimilés	**355 869,56**	**18 700 853,49**
. A vue	355 869,56	18 700 853,49
. A terme		
3.Créances sur la clientèle	**20 413 538,62**	**30 861 987,44**
. Crédits de trésorerie et à la consommation	1 917 018,08	2 133 670,85
. Crédits à l'équipement		
. Crédits immobiliers	4 738 178,41	7 354 023,28
. Autres crédits	13 758 342,13	21 374 293,31
4.Créances acquises par affacturage		
5.Titres de transaction et de placement		
. Bons du Trésor et valeurs assimilées		
. Autres titres de créance		
. Titres de propriété		
6.Autres actifs	**127 857 521,58**	**17 155 160,25**
7.Titres d'investissement		
. Bons du Trésor et valeurs assimilées		
. Autres titres de créance		
8.Titres de participation et emplois assimilés	**426 660,00**	**301 500,00**
9.Créances subordonnées		
10.Immobilisations données en crédit-bail et en location	**3 302 438 414,84**	**2 568 477 348,82**
11.Immobilisations incorporelles	**19 903 574,12**	**14 383 911,75**
12.Immobilisations corporelles	**2 796 485,94**	**2 549 935,47**
Total de l'Actif	**3 474 209 121,81**	**2 652 450 790,51**

PASSIF	31/12/2007	31/12/2006
1.Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux		
2.Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	**2 103 363 954,33**	**1 460 722 794,35**
. A vue	175 117 367,69	165 325 200,03
. A terme	1 928 246 586,64	1 295 397 594,32
3.Dépôts de la clientèle	**38 378 140,64**	**43 929 489,09**
. Comptes à vue créditeurs		
. Comptes d'épargne		
. Dépôts à terme		
. Autres comptes créditeurs	38 378 140,64	43 929 489,09
4.Titres de créance émis	**600 483 516,37**	**660 792 466,37**
. Titres de créance négociables	479 809 133,04	479 809 133,04
. Emprunts obligataires	120 674 383,33	180 983 333,33
. Autres titres de créance émis		
5.Autres passifs	**425 491 971,35**	**214 737 927,85**
6.Provisions pour risques et charges	**6 569 820,70**	**2 224 684,93**
7.Provisions réglementées	**1 460 000,00**	**3 000 000,00**
8.Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie		
9.Dettes subordonnées		
10.Ecarts de réévaluation		
11.Réserves et primes liées au capital	**78 499 500,00**	**63 066 544,85**
12.Capital	**159 495 000,00**	**159 495 000,00**
13.Actionnaires.Capital non versé (-)		
14.Report à nouveau (+/-)	**9 909 527,92**	**93 624,49**
15.Résultats nets en instance d'affectation (+/-)		
16.Résultat net de l'exercice (+/-)	**50 557 690,50**	**44 388 258,58**
Total du Passif	**3 474 209 121,81**	**2 652 450 790,51**

Bilan au 31 décembre 2008

ACTIF	31/12/2008	31/12/2007
1.Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service de chéques postaux	**2 188 754,22**	**17 057,15**
2.Créances sur les établissements de crédit et assimilés	**241 857,54**	**355 869,56**
. A vue	241 857,54	355 869,56
. A terme		
3.Créances sur la clientèle	**28 374 178,95**	**20 413 538,62**
. Crédits de trésorerie et à la consommation	2 132 599,31	1 917 018,08
. Crédits à l'équipement		
. Crédits immobiliers	4 188 158,31	4 738 178,41
. Autres crédits	22 053 421,33	13 758 342,13
4.Créances acquises par affacturage		
5.Titres de transaction et de placement		
. Bons du Trésor et valeurs assimilées		
. Autres titres de créance		
. Titres de propriété		
6.Autres actifs	**218 476 610,29**	**127 857 521,58**
7.Titres d'investissement		
. Bons du Trésor et valeurs assimilées		
. Autres titres de créance		
8.Titres de participation et emplois assimilés	**301 500,00**	**426 660,00**
9.Créances subordonnées		
10.Immobilisations données en crédit-bail et en location	**4 331 937 177,01**	**3 302 438 414,84**
11.Immobilisations incorporelles	**17 870 579,95**	**19 903 574,12**
12.Immobilisations corporelles	**2 536 745,34**	**2 796 485,94**
Total de l'Actif	**4 601 927 403,30**	**3 474 209 121,81**

PASSIF	31/12/2008	31/12/2007
1.Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux		
2.Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	**3 625 150 621,92**	**2 103 363 954,33**
. A vue	339 322 725,95	175 117 367,69
. A terme	3 285 827 895,97	1 928 246 586,64
3.Dépôts de la clientèle	**25 947 377,32**	**38 378 140,64**
. Comptes à vue créditeurs		
. Comptes d'épargne		
. Dépôts à terme		
. Autres comptes créditeurs	25 947 377,32	38 378 140,64
4.Titres de créance émis	**298 851 518,79**	**600 483 516,37**
. Titres de créance négociables	238 486 085,46	479 809 133,04
. Emprunts obligataires	60 365 433,33	120 674 383,33
. Autres titres de créance émis		
5.Autres passifs	**307 308 861,11**	**425 491 971,35**
6.Provisions pour risques et charges	**2 494 077,74**	**6 569 820,70**
7.Provisions réglementées	**1 460 000,00**	**1 460 000,00**
8.Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie		
9.Dettes subordonnées		
10.Ecarts de réévaluation		
11.Réserves et primes liées au capital	**113 499 500,00**	**78 499 500,00**
12.Capital	**159 495 000,00**	**159 495 000,00**
13.Actionnaires.Capital non versé (-)		
14.Report à nouveau (+/-)	**1 542 968,42**	**9 909 527,92**
15.Résultats nets en instance d'affectation (+/-)		
16.Résultat net de l'exercice (+/-)	**66 177 478,00**	**50 557 690,50**
Total du Passif	**4 601 927 403,30**	**3 474 209 121,81**

Bilan au 30 juin 2009

Actif (en Kdh)	2008	30-juin-09
1. Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	**2 189**	**14**
2. Créances sur les établissements de crédit et assimilés	**242**	**17 865**
. A vue	242	17 865
. A terme	-	-
3. Créances sur la clientèle	**28 374**	**27 362**
. Crédits de trésorerie et à la Consommation	2 133	2 638
. Crédits immobiliers	4 188	4 024
. Autres crédits	22 053	20 699
4. Autres actifs	**218477**	**242 051**
5. Titres de participation et emplois assimilés[57]	**302**	**302**
6. Immobilisations données en crédit-bail et en location	**4 331 937**	**4 954 439**
7. Immobilisations incorporelles	**17 871**	**18 629**
8. Immobilisations corporelles	**2 537**	**3 417**
Total de l'Actif	**4 601 929**	**5 264 078**

Passif (en Kdh)	2008	30/06/2009
1. Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	**-**	**-**
2. Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	**3 625 151**	**4 275 545**
- A vue	339 323	506 209
- A terme	3 285 828	3 769 336
3. Dépôts de la clientèle	**25 947**	**19 840**
- Autres comptes créditeurs	25 947	19 840
4. Titres de créance émis	**298 852**	**298 301**
- Titres de créance négociables	238 486	236 432
- Emprunts obligataires	60 365	61 868
5. Autres passifs	**307 309**	**323 220**
6. Provisions pour risques et charges	**2 494**	**2 541**
7. Provisions réglementées	**1 460**	**1 460**
8. Réserves et primes liées au capital	**113 500**	**147 500**
9. Capital	**159 495**	**159 495**
10. Report à nouveau (+/-)	**1 543**	**1 821**
11. Résultat net de l'exercice (+/-)	**66 178**	**34 356**
Total du Passif	**4 601 927**	**5 264 078**

[57] Il s'agit de parts sociales attribuées lors de la signature de contrats de crédit avec les BPR.

III.2. CPC

Comptes de produits et de charges au 31 décembre 2006

	31/12/2006	31/12/2005
I.PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	**800 868 438,45**	**592 027 933,58**
1.Intérêts et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	0,00	13 135,74
2.Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	257 251,07	235 612,29
3.Intérêts et produits assimilés sur titres de créance	0,00	852 928,23
4.Produits sur titres de propriété	3 907 018,39	
5.Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location	796 704 168,99	590 926 257,32
6.Commissions sur prestations de service		
7.Autres produits bancaires		
II.CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	**709 811 527,16**	**529 822 151,87**
8.Intérêts et charges assimilées sur opérations avec les établissements de crédit	55 278 028,67	41 276 919,27
9.Intérêts et charges assimilées sur opérations avec la clientèle		
10.Intérêts et charges assimilées sur titres de créance émis	31 911 023,15	20 051 450,22
11.Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location	620 590 084,17	467 743 963,84
12.Autres charges bancaires	2 032 391,17	749 818,54
III.PRODUIT NET BANCAIRE	**91 056 911,29**	**62 205 781,71**
13.Produits d'exploitation non bancaire	0,00	269 077,25
14.Charges d'exploitation non bancaire	0,00	0,00
IV.CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION	**36 080 163,13**	**30 059 145,19**
15.Charges de personnel	19 471 870,84	14 960 812,95
16.Impôts et taxes	3 132 299,97	3 408 398,42
17.Charges externes	10 962 138,79	10 164 534,80
18.Autres charges générales d'exploitation	1 241 703,66	990 921,91
19.Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles	1 272 149,87	534 477,11
V.DOTATIONS AUX PROVISIONS ET PERTES SUR CREANCES IRRECOUVRABLES	**23 747 601,73**	**41 644 814,28**
20.Dotations aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	22 337 311,39	33 641 185,36
21.Pertes sur créances irrécouvrables	624 889,03	6 402 487,31
22.Autres dotations aux provisions	785 401,31	1 601 141,61

VI.REPRISES DE PROVISIONS ET RECUPERATIONS SUR CREANCES AMORTIES	**21 140 481,97**	**41 151 980,94**
23.Reprises de provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	20 364 877,17	41 151 980,94
24.Récupérations sur créances amorties		
25.Autres reprises de provisions	775 604,80	0,00
VII.RESULTAT COURANT	**52 369 628,40**	**31 922 880,43**
26.Produits non courants	867 353,44	2 364 490,90
27. Charges non courantes	1 619 112,49	1 293 549,25
VIII.RESULTAT AVANT IMPOTS SUR LES RESULTATS	**51 617 869,35**	**32 993 822,08**
28.Impôts sur les résultats	7 229 610,77	2 960 139,67
IX.RESULTAT NET DE L'EXERCICE	**44 388 258,58**	**30 033 682,41**
TOTAL PRODUITS	822 876 273,86	635 813 482,67
TOTAL CHARGES	778 488 015,28	605 779 800,26
RESULTAT NET	**44 388 258,58**	**30 033 682,41**

Comptes de produits et de charges au 31 décembre 2007

	31/12/2007	31/12/2006
I.PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	**1 062 438 133,29**	**800 868 438,45**
1.Intérêts et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit		
2.Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	268 108,72	257 251,07
3.Intérêts et produits assimilés sur titres de créance		
4.Produits sur titres de propriété	0,00	3 907 018,39
5.Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location	1 057 865 010,78	796 704 168,99
6.Commissions sur prestations de service		
7.Autres produits bancaires	4 305 013,79	0,00
II.CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	**949 697 985,75**	**709 811 527,16**
8.Intérêts et charges assimilées sur opérations avec les établissements de crédit	80 065 038,12	55 278 028,67
9.Intérêts et charges assimilées sur opérations avec la clientèle	121 329,26	
10.Intérêts et charges assimilées sur titres de créance émis	29 500 390,00	31 911 023,15
11.Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location	839 347 939,99	620 590 084,17
12.Autres charges bancaires	663 288,38	2 032 391,17
III.PRODUIT NET BANCAIRE	**112 740 147,54**	**91 056 911,29**
13.Produits d'exploitation non bancaire	1 080,99	0,00
14.Charges d'exploitation non bancaire	0,00	0,00
IV.CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION	**40 267 020,83**	**36 080 163,13**
15.Charges de personnel	19 188 231,83	19 471 870,84
16.Impôts et taxes	1 020 052,04	3 132 299,97
17.Charges externes	15 707 229,76	10 962 138,79
18.Autres charges générales d'exploitation	1 516 075,20	1 241 703,66
19.Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles	2 835 432,00	1 272 149,87
V.DOTATIONS AUX PROVISIONS ET PERTES SUR CREANCES IRRECOUVRABLES	**52 133 797,05**	**23 747 601,73**
20.Dotations aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	11 083 783,16	22 337 311,39
21.Pertes sur créances irrécouvrables	38 974 011,85	624 889,03
22.Autres dotations aux provisions	2 076 002,04	785 401,31
VI.REPRISES DE PROVISIONS ET RECUPERATIONS SUR CREANCES AMORTIES	**64 520 419,97**	**21 140 481,97**
23.Reprises de provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	51 736 763,68	20 364 877,17
24.Récupérations sur créances amorties		
25.Autres reprises de provisions	12 783 656,29	775 604,80
VII.RESULTAT COURANT	**84 860 830,62**	**52 369 628,40**
26.Produits non courants	5 294 353,28	867 353,44
27. Charges non courantes	7 554 198,70	1 619 112,49
VIII.RESULTAT AVANT IMPOTS SUR LES RESULTATS	**82 600 985,20**	**51 617 869,35**
28.Impôts sur les résultats	32 043 294,70	7 229 610,77
IX.RESULTAT NET DE L'EXERCICE	**50 557 690,50**	**44 388 258,58**
TOTAL PRODUITS	1 132 253 987,53	822 876 273,86
TOTAL CHARGES	1 081 696 297,03	778 488 015,28
RESULTAT NET	**50 557 690,50**	**44 388 258,58**

Comptes de produits et de charges au 31 décembre 2008

	31/12/2008	31/12/2007
I.PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	**1 412 175 033,39**	**1 062 438 133,29**
1.Intérêts et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit		
2.Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	274 617,22	268 108,72
3.Intérêts et produits assimilés sur titres de créance		
4.Produits sur titres de propriété	22 971,76	0,00
5.Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location	1 411 877 444,41	1 057 865 010,78
6.Commissions sur prestations de service		
7.Autres produits bancaires	0,00	4 305 013,79
II.CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	**1 267 884 388,77**	**949 697 985,75**
8.Intérêts et charges assimilées sur opérations avec les établissements de crédit	127 171 324,72	80 065 038,12
9.Intérêts et charges assimilées sur opérations avec la clientèle	24 655,55	121 329,26
10.Intérêts et charges assimilées sur titres de créance émis	23 872 726,50	29 500 390,00
11.Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location	1 115 557 330,66	839 347 939,99
12.Autres charges bancaires	1 258 351,34	663 288,38
III.PRODUIT NET BANCAIRE	**144 290 644,62**	**112 740 147,54**
13.Produits d'exploitation non bancaire	4 276 357,93	1 080,99
14.Charges d'exploitation non bancaire	0,00	0,00
IV.CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION	**46 914 752,10**	**40 267 020,83**
15.Charges de personnel	20 553 096,14	19 188 231,83
16.Impôts et taxes	864 757,96	1 020 052,04
17.Charges externes	20 674 810,63	15 707 229,76
18.Autres charges générales d'exploitation	2 035 812,13	1 516 075,20
19.Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles	2 786 275,24	2 835 432,00
V.DOTATIONS AUX PROVISIONS ET PERTES SUR CREANCES IRRECOUVRABLES	**24 716 883,93**	**52 133 797,05**
20.Dotations aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	8 231 293,24	11 083 783,16
21.Pertes sur créances irrécouvrables	15 618 996,65	38 974 011,85
22.Autres dotations aux provisions	866 594,04	2 076 002,04
VI.REPRISES DE PROVISIONS ET RECUPERATIONS SUR CREANCES AMORTIES	**26 427 093,44**	**64 520 419,97**
23.Reprises de provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	25 905 011,44	51 736 763,68
24.Récupérations sur créances amorties		
25.Autres reprises de provisions	522 082,00	12 783 656,29
VII.RESULTAT COURANT	**103 362 459,96**	**84 860 830,62**
26.Produits non courants	236 555,20	5 294 353,28
27. Charges non courantes	750 480,00	7 554 198,70
VIII.RESULTAT AVANT IMPOTS SUR LES RESULTATS	**102 848 535,16**	**82 600 985,20**
28.Impôts sur les résultats	36 671 057,16	32 043 294,70
IX.RESULTAT NET DE L'EXERCICE	**66 177 478,00**	**50 557 690,50**
TOTAL PRODUITS	1 443 115 039,96	1 132 253 987,53
TOTAL CHARGES	1 376 937 561,96	1 081 696 297,03
RESULTAT NET	**66 177 478,00**	**50 557 690,50**

Comptes de produits et de charges au 30 juin 2008-2009

En Kdh	juin-08	juin-09
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	142	141
Produits sur titres de propriété	0	0
Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location	660 119	822 892
Autres produits bancaires	0	0
Produits d'exploitation bancaire	**660 261**	**823 033**
Intérêts et charges assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	55 109	86 491
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec la clientèle	25	235
Intérêts et charges assimilées sur titres de créance émis	13 402	6 767
Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location	522 978	654 568
Autres charges bancaires	631	144
Charges d'exploitation bancaire	**592 144**	**748 204**
Produit net bancaire	**68 116**	**74 829**
Produits d'exploitation non bancaire	**4 248**	**90**
Charges de personnel	8 769	10 638
Impôts et taxes	635	435
Charges externes	8 933	7 725
Autres charges générales d'exploitation	867	368
Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles	1 291	1 365
Charges générales d'exploitation	**20 496**	**20 531**
Dotations aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	7 880	9 887
Pertes sur créances irrécouvrables	253	0
Autres dotations aux provisions	0	47
Dotations aux provisions et pertes sur créances irrécouvrables	**8 133**	**9 934**
Reprises de provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	6 208	7 790
Autres reprises de provisions	0	599
Reprises de provisions et récupérations sur créances amorties	**6 208**	**8 389**
Résultat courant	**49 944**	**52 842**
Produits non courants	3	13
Charges non courantes	750	0
Résultat avant impôts sur les résultats	**49 197**	**52 855**
Impôts sur les résultats	18 203	18 499
Résultat net de l'exercice	**30 994**	**34 356**

III.3. Tableaux des flux de trésorerie des trois derniers exercices

Tableau des flux de trésorerie au 31 décembre 2006

	31/12/2006	31/12/2005
1.Produits d'exploitation bancaire perçus	800 868 438,45	591 175 005,35
2.Récupérations sur créances amorties		
3.Produits d'exploitation non bancaire perçus	867 353,44	2 633 568,15
4.Charges d'exploitation bancaire versées	-89 221 442,99	-62 078 188,03
5.Charges d'exploitation non bancaire versées	-2 244 001,52	-7 696 036,56
6.Charges générales d'exploitation versées	-34 808 013,26	-29 524 668,08
7.Impôts sur les résultats versés	-7 229 610,77	-2 960 139,67
I.Flux de trésorerie nets provenant du compte de produits et charges	**668 232 723,35**	**491 549 541,16**
Variation de :		
8.Créances sur les établissements de crédit et assimilés		
9.Créances sur la clientèle	18 887 678,75	-313 071,32
10.Titres de transaction et de placement	0,00	0,00
11.Autres actifs	5 764 990,11	2 422 442,85
12.Immobilisations données en crédit-bail et en location	1 301 691 428,22	1 021 407 091,98
13.Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	-427 394 310,65	-301 494 827,82
14.Dépôts de la clientèle	-2 546 682,31	6 659 357,57
15.Titres de créance émis	-95 815 683,15	-159 571 450,22
16.Autres passifs	-87 413 105,35	-64 615 735,06
II.Solde des variations des actifs et passifs d'exploitation	**713 174 315,62**	**504 493 807,98**
III.FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITES D'EXPLOITATION (I + II)	**-44 941 592,27**	**-12 944 266,81**
17.Produit des cessions d'immobilisations financières		
18.Produit des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
19.Acquisition d'immobilisations financières		
20.Acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	9 450 224,79	5 569 627,75
21.Intérêts perçus	0,00	852 928,23
22.Dividendes perçus		
IV.FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT	**-9 450 224,79**	**-4 716 699,52**
23.Subventions, fonds publics et fonds spéciaux de garantie reçus		
24.Emission de dettes subordonnées		
25.Emission d'actions		
26.Remboursement des capitaux propres et assimilés		
27.Intérêts versés		
28.Dividendes versés	-15 949 500,00	
V.FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITES DE FINANCEMENT	**-15 949 500,00**	**0,00**
VI.VARIATION NETTE DE LA TRESORERIE (III+ IV +V)	**-70 341 317,06**	**-17 660 966,33**
VII.TRESORERIE A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	**-76 262 936,19**	**-58 601 969,86**
VIII.TRESORERIE A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	**-146 604 253,25**	**-76 262 936,19**

Tableau des flux de trésorerie au 31 décembre 2007

	31/12/2007	31/12/2006
1.Produits d'exploitation bancaire perçus	1 062 438 133,29	800 868 438,45
2.Récupérations sur créances amorties		
3.Produits d'exploitation non bancaire perçus	5 295 434,27	867 353,44
4.Charges d'exploitation bancaire versées	110 228 716,50	89 221 442,99
5.Charges d'exploitation non bancaire versées	46 528 210,55	2 244 001,52
6.Charges générales d'exploitation versées	37 431 588,83	34 808 013,26
7.Impôts sur les résultats versés	32 043 294,70	7 229 610,77
I.Flux de trésorerie nets provenant du compte de produits et charges	**841 501 756,98**	**668 232 723,35**
Variation de :		
8.Créances sur les établissements de crédit et assimilés		
9.Créances sur la clientèle	-10 448 448,82	18 887 678,75
10.Titres de transaction et de placement		
11.Autres actifs	110 702 361,33	5 764 990,11
12.Immobilisations données en crédit-bail et en location	1 519 297 846,08	1 301 691 428,22
13.Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	-632 848 992,32	-427 394 310,65
14.Dépôts de la clientèle	5 551 348,45	-2 546 682,31
15.Titres de créance émis	60 308 950,00	-95 815 683,15
16.Autres passifs	-210 754 043,50	-87 413 105,35
II.Solde des variations des actifs et passifs d'exploitation	**841 809 021,22**	**713 174 315,62**
III.FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITES D'EXPLOITATION (I + II)	**-307 264,24**	**-44 941 592,27**
17.Produit des cessions d'immobilisations financières		
18.Produit des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
19.Acquisition d'immobilisations financières	125 160,00	0,00
20.Acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	8 568 363,49	9 450 224,79
21.Intérêts perçus		
22.Dividendes perçus		
IV.FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT	**-8 693 523,49**	**-9 450 224,79**
23.Subventions, fonds publics et fonds spéciaux de garantie reçus		
24.Emission de dettes subordonnées		
25.Emission d'actions		
26.Remboursement des capitaux propres et assimilés		
27.Intérêts versés		
28.Dividendes versés	-19 139 400,00	-15 949 500,00
V.FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITES DE FINANCEMENT	**-19 139 400,00**	**-15 949 500,00**
VI.VARIATION NETTE DE LA TRESORERIE (III+ IV +V)	**-28 140 187,73**	**-70 341 317,06**
VII.TRESORERIE A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	**-146 604 253,25**	**-76 262 936,19**
VIII.TRESORERIE A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	**-174 744 440,98**	**-146 604 253,25**

Tableau des flux de trésorerie au 31 décembre 2008

	31/12/2008	31/12/2007
1.Produits d'exploitation bancaire perçus	1 412 175 033,39	1 062 438 133,29
2.Récupérations sur créances amorties		
3.Produits d'exploitation non bancaire perçus	4 512 913,13	5 295 434,27
4.Charges d'exploitation bancaire versées	152 302 402,56	110 228 716,50
5.Charges d'exploitation non bancaire versées	16 369 476,65	46 528 210,55
6.Charges générales d'exploitation versées	44 128 476,86	37 431 588,83
7.Impôts sur les résultats versés	36 671 057,16	32 043 294,70
I.Flux de trésorerie nets provenant du compte de produits et charges	**1 167 216 533,29**	**841 501 756,98**
Variation de :		
8.Créances sur les établissements de crédit et assimilés		
9.Créances sur la clientèle	-7 960 640,33	10 448 448,82
10.Titres de transaction et de placement		
11.Autres actifs	-90 619 088,71	-110 702 361,33
12.Immobilisations données en crédit-bail et en location	-2 136 023 208,18	-1 519 297 846,08
13.Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	1 357 581 309,33	632 848 992,32
14.Dépôts de la clientèle	-12 430 763,32	-5 551 348,45
15.Titres de créance émis	-301 631 997,58	-60 308 950,00
16.Autres passifs	-118 183 110,24	210 754 043,50
II.Solde des variations des actifs et passifs d'exploitation	**-1 309 267 499,03**	**-841 809 021,22**
III.FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITES D'EXPLOITATION (I + II)	**-142 050 965,74**	**-307 264,24**
17.Produit des cessions d'immobilisations financières		
18.Produit des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	5 600 000,00	
19.Acquisition d'immobilisations financières	-125 160,00	125 160,00
20.Acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	1 897 617,47	8 568 363,49
21.Intérêts perçus	0,00	0,00
22.Dividendes perçus		
IV.FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT	**3 827 542,53**	**-8 693 523,49**
23.Subventions, fonds publics et fonds spéciaux de garantie reçus		
24.Emission de dettes subordonnées		
25.Emission d'actions		
26.Remboursement des capitaux propres et assimilés		
27.Intérêts versés		
28.Dividendes versés	23 924 250,00	19 139 400,00
V.FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITES DE FINANCEMENT	**-23 924 250,00**	**-19 139 400,00**
VI.VARIATION NETTE DE LA TRESORERIE (III+ IV +V)	**-162 147 673,21**	**-28 140 187,73**
VII.TRESORERIE A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	**-174 744 440,98**	**-146 604 253,25**
VIII.TRESORERIE A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	**-336 892 114,19**	**-174 744 440,98**

III.4. Etats des soldes de gestion des trois derniers exercices

ESG au 31 décembre 2006

	31/12/2006	31/12/2005
1.+ Intérêts et produits assimilés	257 251,07	1 101 676,26
2.- Intérêts et charges assimilées	87 189 051,82	61 328 369,49
MARGE D'INTERET	**-86 931 800,75**	**-60 226 693,23**
3.+ Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location	796 704 168,99	590 926 257,32
4.- Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location	620 590 084,17	467 743 963,84
Résultat des opérations de crédit-bail et de location	**176 114 084,82**	**123 182 293,48**
5.+ Commissions perçues		
6. - Commissions servies		
Marge sur commissions		
7.± Résultat des opérations sur titres de transaction		
8.± Résultat des opérations sur titres de placement	3 907 018,39	0,00
9. ± Résultat des opérations de change		
10. ± Résultat des opérations sur produits dérivés		
Résultat des opérations de marché	**3 907 018,39**	**0,00**
11.+ Divers autres produits bancaires	0,00	0,00
12. - Diverses autres charges bancaires	2 032 391,17	749 818,54
PRODUIT NET BANCAIRE	**91 056 911,29**	**62 205 781,71**
13. ± Résultat des opérations sur immobilisations financières		
14. + Autres produits d'exploitation non bancaire	0,00	269 077,25
15. - Autres charges d'exploitation non bancaire		
16. - Charges générales d'exploitation	36 080 163,13	30 059 145,19
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	**54 976 748,16**	**32 415 713,77**
17. ± Dotations nettes des reprises aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	2 597 323,25	-1 108 308,27
18. ± Autres dotations nettes de reprises aux provisions	9 796,51	1 601 141,61
RESULTAT COURANT	**52 369 628,40**	**31 922 880,43**
RESULTAT NON COURANT	**-751 759,05**	**1 070 941,65**
19. - Impôts sur les résultats	7 229 610,77	2 960 139,67
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	**44 388 258,58**	**30 033 682,41**

Capacité d'autofinancement au 31 décembre 2006

	31/12/2006	31/12/2005
± RESULTAT NET DE L'EXERCICE	**44 388 258,58**	**30 033 682,41**
20.+ Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles	1 272 149,87	534 477,11
21.+ Dotations aux provisions pour dépréciation des immobilisations financières		
22.+ Dotations aux provisions pour risques généraux	785 401,31	1 601 141,61
23.+ Dotations aux provisions réglementées		
24.+ Dotations non courantes		
25. - Reprises de provisions		
26. - Plus-values de cession des immobilisations incorporelles et corporelles		
27. + Moins-values de cession des immobilisations incorporelles et corporelles		
28. - Plus-values de cession des immobilisations financières		
29. + Moins-values de cession des immobilisations financières		
30. - Reprises de subventions d'investissement reçues		
± CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	**46 445 809,76**	**32 169 301,13**
31.- Bénéfices distribués	15 949 500,00	0,00
± AUTOFINANCEMENT	**30 496 309,76**	**32 169 301,13**

ESG au 31 décembre 2007

	31/12/2007	31/12/2006
1.+ Intérêts et produits assimilés	268 108,72	257 251,07
2.- Intérêts et charges assimilées	109 686 757,38	87 189 051,82
MARGE D'INTERET	**-109 418 648,66**	**-86 931 800,75**
3.+ Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location	1 057 865 010,78	796 704 168,99
4.- Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location	839 347 939,99	620 590 084,17
Résultat des opérations de crédit-bail et de location	**218 517 070,79**	**176 114 084,82**
5.+ Commissions perçues		
6. - Commissions servies		
Marge sur commissions		
7.± Résultat des opérations sur titres de transaction		
8.± Résultat des opérations sur titres de placement	0,00	3 907 018,39
9. ± Résultat des opérations de change		
10. ± Résultat des opérations sur produits dérivés		
Résultat des opérations de marché	**0,00**	**3 907 018,39**
11.+ Divers autres produits bancaires	4 305 013,79	0,00
12. - Diverses autres charges bancaires	663 288,38	2 032 391,17
PRODUIT NET BANCAIRE	**112 740 147,54**	**91 056 911,29**
13. ± Résultat des opérations sur immobilisations financières		
14. + Autres produits d'exploitation non bancaire	1 080,99	0,00
15. - Autres charges d'exploitation non bancaire		
16. - Charges générales d'exploitation	40 267 020,83	36 080 163,13
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	**72 474 207,70**	**54 976 748,16**
17. ± Dotations nettes des reprises aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	-1 678 968,67	2 597 323,25
18. ± Autres dotations nettes de reprises aux provisions	-10 707 654,25	9 796,51
RESULTAT COURANT	**84 860 830,62**	**52 369 628,40**
RESULTAT NON COURANT	**-2 259 845,42**	**-751 759,05**
19. - Impôts sur les résultats	32 043 294,70	7 229 610,77
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	**50 557 690,50**	**44 388 258,58**

Capacité d'autofinancement au 31 décembre 2007

	31/12/2007	31/12/2006
± RESULTAT NET DE L'EXERCICE	**50 557 690,50**	**44 388 258,58**
20.+ Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles	2 835 432,00	1 272 149,87
21.+ Dotations aux provisions pour dépréciation des immobilisations financières		
22.+ Dotations aux provisions pour risques généraux	2 076 002,04	785 401,31
23.+ Dotations aux provisions réglementées	1 460 000,00	0,00
24.+ Dotations non courantes		
25. - Reprises de provisions	3 000 000,00	
26. - Plus-values de cession des immobilisations incorporelles et corporelles	7 659 217,28	0,00
27. + Moins-values de cession des immobilisations incorporelles et corporelles	1 805 910,59	
28. - Plus-values de cession des immobilisations financières	168 782,00	
29. + Moins-values de cession des immobilisations financières		
30. - Reprises de subventions d'investissement reçues		
± CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	**47 907 035,85**	**46 445 809,76**
31.- Bénéfices distribués	19 139 400,00	15 949 500,00
± AUTOFINANCEMENT	**28 767 635,85**	**30 496 309,76**

ESG au 31 décembre 2008

	31/12/2008	31/12/2007
1.+ Intérêts et produits assimilés	274 617,22	268 108,72
2.- Intérêts et charges assimilées	151 068 706,77	109 686 757,38
MARGE D'INTERET	**-150 794 089,55**	**-109 418 648,66**
3.+ Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location	1 411 877 444,41	1 057 865 010,78
4.- Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location	1 115 557 330,66	839 347 939,99
Résultat des opérations de crédit-bail et de location	**296 320 113,75**	**218 517 070,79**
5.+ Commissions perçues		
6. - Commissions servies		
Marge sur commissions		
7.± Résultat des opérations sur titres de transaction		
8.± Résultat des opérations sur titres de placement	22 971,76	0,00
9. ± Résultat des opérations de change		
10. ± Résultat des opérations sur produits dérivés		
Résultat des opérations de marché	**22 971,76**	**0,00**
11.+ Divers autres produits bancaires	0,00	4 305 013,79
12. - Diverses autres charges bancaires	1 258 351,34	663 288,38
PRODUIT NET BANCAIRE	**144 290 644,62**	**112 740 147,54**
13. ± Résultat des opérations sur immobilisations financières		
14. + Autres produits d'exploitation non bancaire	4 276 357,93	1 080,99
15. - Autres charges d'exploitation non bancaire		
16. - Charges générales d'exploitation	46 914 752,10	40 267 020,83
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	**101 652 250,45**	**72 474 207,70**
17. ± Dotations nettes des reprises aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	-2 054 721,55	-1 678 968,67
18. ± Autres dotations nettes de reprises aux provisions	344 512,04	-10 707 654,25
RESULTAT COURANT	**103 362 459,96**	**84 860 830,62**
RESULTAT NON COURANT	**-513 924,80**	**-2 259 845,42**
19. - Impôts sur les résultats	36 671 057,16	32 043 294,70
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	**66 177 478,00**	**50 557 690,50**

Capacité d'autofinancement au 31 décembre 2008

	31/12/2008	31/12/2007
± RESULTAT NET DE L'EXERCICE	**66 177 478,00**	**50 557 690,50**
20.+ Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles	2 786 275,24	2 835 432,00
21.+ Dotations aux provisions pour dépréciation des immobilisations financières		
22.+ Dotations aux provisions pour risques généraux	866 594,04	2 076 002,04
23.+ Dotations aux provisions réglementées	0,00	1 460 000,00
24.+ Dotations non courantes		
25. - Reprises de provisions	0,00	3 000 000,00
26. - Plus-values de cession des immobilisations incorporelles et corporelles	17 564 177,05	7 659 217,28
27. + Moins-values de cession des immobilisations incorporelles et corporelles	423 535,34	1 805 910,59
28. - Plus-values de cession des immobilisations financières	20 289,76	168 782,00
29. + Moins-values de cession des immobilisations financières	1 384,28	
30. - Reprises de subventions d'investissement reçues		
± CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	**52 669 415,81**	**47 907 035,85**
31.- Bénéfices distribués	23 924 250,00	19 139 400,00
± AUTOFINANCEMENT	**28 745 165,81**	**28 767 635,85**

III.5. Etat des dérogations 2008

AU 31 DECEMBRE 2008

INDICATIONS DES DEROGATIONS	JUSTIFICATIONS DES DEROGATIONS	INFLUENCE DES DEROGATIONS SUR LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS
I. Dérogations aux principes comptables fondamentaux	N E A N T	N E A N T
II. Dérogations aux méthodes d'évaluation	N E A N T	N E A N T
III. Dérogations aux règles d'établissement et de présentation des états de synthèse	N E A N T	N E A N T

III.6. Etat des changements de méthode 2008

AU 31 DECEMBRE 2008

NATURE DES CHANGEMENTS	JUSTIFICATIONS DES CHANGEMENTS	INFLUENCE SUR LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS
I. Changements affectant les méthodes d'évaluation	N E A N T	N E A N T
II. Changements affectant les règles de présentation	N E A N T	N E A N T

III.7. Tableau des immobilisations 2008

Nature	Montant brut au début de l'exercice	Montant des acquisitions au cours de l'exercice	Montant des cessions ou retraits au cours de l'exercice	Montant brut à la fin de l'exercice	Amortissements et/ou provisions				Montant net à la fin de l'exercice
					Montant des amortissements et/ou provisions au début de l'exercice	Dotation au titre de l'exercice	Montant des amortissements sur immobilisations sorties	Cumul	
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	**23 257 192,57**	**266 338,80**	**0,00**	**23 523 531,37**	**3 353 618,45**	**2 299 332,97**	**0,00**	**5 652 951,42**	**17 870 579,95**
- Droit au bail									
- Immobilisations en recherche et développement									
- Autres immobilisations incorporelles d'exploitation	23 257 192,57	266 338,80	0,00	23 523 531,37	3 353 618,45	2 299 332,97		5 652 951,42	17 870 579,95
- Immobilisations incorporelles hors exploitation									
IMMOBILISATIONS CORPORELLES									
- Immeubles d'exploitation	**3 879 200,00**	**0,00**	**3 879 200,00**	**0,00**	**2 516 418,00**	**0,00**	**2 516 418,00**	**0,00**	**0,00**
. Terrain d'exploitation									
. Immeubles d'exploitation. Bureaux	3 879 200,00		3 879 200,00	0,00	2 516 418,00	0,00	2 516 418,00	0,00	0,00
. Immeubles d'exploitation. Logements de fonction									
- Mobilier et matériel d'exploitation	**6 407 864,32**	**922 843,30**	**28 690,00**	**7 302 017,62**	**5 368 711,99**	**452 621,86**	**0,00**	**5 821 333,85**	**1 480 683,77**
. Mobilier de bureau d'exploitation	1 374 708,03	113 695,00		1 488 403,03	1 136 243,41	24 250,72		1 160 494,13	327 908,90
. Matériel de bureau d'exploitation	748 006,85	51 444,25		799 451,10	582 750,35	46 305,58		629 055,93	170 395,17
. Matériel Informatique	3 988 002,67	750 598,79	28 690,00	4 709 911,46	3 427 539,47	308 255,03		3 735 794,50	974 116,96
. Matériel roulant rattaché à l'exploitation	297 146,77	7 105,26	0,00	304 252,03	222 178,76	73 810,53	0,00	295 989,29	8 262,74
. Autres matériels d'exploitation									
- Autres immobilisations corporelles d'exploitation	**1 809 190,32**	**708 435,37**	**0,00**	**2 517 625,69**	**1 414 638,71**	**70 015,41**	**23 090,00**	**1 461 564,12**	**1 056 061,57**
- Immobilisations corporelles hors exploitation	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
. Terrains hors exploitation									
. Immeubles hors exploitation									
. Mobiliers et matériel hors exploitation									
. Autres immobilisations corporelles hors exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	**35 353 447,21**	**1 897 617,47**	**3 907 890,00**	**33 343 174,68**	**12 653 387,15**	**2 821 970,24**	**2 539 508,00**	**12 935 849,39**	**20 407 325,29**

III.8. Tableau des +/- values sur les immobilisations en 2008

Date de cession ou de retrait	Libellé de la rubrique	Montant brut	Amortissements cumulés	Valeur comptable nette	Produits de cession	Plus-values de cession	Moins-values de cession
2008	Immobilisations corporelles hors exploitation	3 879 200,00	2 516 418,00	1 362 782,00	5 600 000,00	4 237 218,00	

III.9. Tableaux des titres de participations des trois derniers exercices

Au 31 décembre 2006

Dénomination de la société émettrice	Secteur d'activité	Capital social	Participation au capital en %	Prix d'acquisition global	Valeur comptable nette	Extrait des derniers états de synthèse de la société émettrice			Produits inscrits au CPC de l'exercice
						Date de clôture de l'exercice	Situation nette	Résultat net	
Participations dans les entreprises liées									
Autres titres de participation									
Banque Populaire	bancaire			301 500,00	301 500,00				
TOTAL				301 500,00	301 500,00				

Au 31 décembre 2007

Dénomination de la société émettrice	Secteur d'activité	Capital social	Participation au capital en %	Prix d'acquisition global	Valeur comptable nette	Extrait des derniers états de synthèse de la société émettrice			Produits inscrits au CPC de l'exercice
						Date de clôture de l'exercice	Situation nette	Résultat net	
Participations dans les entreprises liées									
Autres titres de participation									
Banque Populaire	bancaire			301 500,00	301 500,00				
Salafin	Crédit			125 160,00	125 160,00				
TOTAL				**426 660,00**	**426 660,00**				

Au 31 décembre 2008

Dénomination de la société émettrice	Secteur d'activité	Capital social	Participation au capital en %	Prix d'acquisition global	Valeur comptable nette	Extrait des derniers états de synthèse de la société émettrice			Produits inscrits au CPC de l'exercice
						Date de clôture de l'exercice	Situation nette	Résultat net	
Participations dans les entreprises liées									
Autres titres de participation									
Banque Populaire	bancaire			301 500,00	301 500,00				
TOTAL				**301 500,00**	**301 500,00**				

III.10. Tableaux des provisions des trois derniers exercices

Au 31 décembre 2006

PROVISIONS	Encours 31/12/05	Dotations	Reprises	Autres variations	Encours 31/12/06
PROVISIONS, DEDUITES DE L'ACTIF, SUR:	**208 567 710,21**	**22 337 311,39**	**20 364 877,17**	**0,00**	**210 540 144,43**
Créances sur les établissements de crédit et assimilés					
Créances sur la clientèle					
Titres de placement					
Titres de participation et emplois assimilés					
Immobilisations en crédit-bail et en location	208 567 710,21	22 337 311,39	20 364 877,17	0,00	210 540 144,43
Autres actifs					
PROVISIONS INSCRITES AU PASSIF	**5 214 888,42**	**785 401,31**	**775 604,80**	**0,00**	**5 224 684,93**
Provisions pour risques d'exécution d'engagements par Signature					
Provisions pour risques de change					
Provisions pour risques généraux					
Provisions pour pensions de retraite et obligations Similaires					
Provisions pour autres risques et charges	2 214 888,42	785 401,31	775 604,80		2 224 684,93
Provisions réglementées	3 000 000,00	0,00	0,00		3 000 000,00
TOTAL GENERAL	213 782 598,63	23 122 712,70	21 140 481,97	0,00	215 764 829,36

Au 31 décembre 2007

PROVISIONS	Encours 31/12/06	Dotations	Reprises	Autres variations	Encours 31/12/07
PROVISIONS, DEDUITES DE L'ACTIF, SUR:	**210 540 144,43**	**11 083 783,16**	**51 736 763,68**	**0,00**	**169 887 163,91**
créances sur les établissements de crédit et assimilés					
créances sur la clientèle					
titres de placement					
titres de participation et emplois assimilés					
immobilisations en crédit-bail et en location	210 540 144,43	11 083 783,16	51 736 763,68	0,00	169 887 163,91
autres actifs					
PROVISIONS INSCRITES AU PASSIF	**5 224 684,93**	**6 590 537,08**	**3 785 401,31**	**0,00**	**8 029 820,70**
Provisions pour risques d'exécution d'engagements par Signature					
Provisions pour risques de change					
Provisions pour risques généraux					
Provisions pour pensions de retraite et obligations Similaires					
Provisions pour autres risques et charges	2 224 684,93	5 130 537,08	785 401,31		6 569 820,70
Provisions réglementées	3 000 000,00	1 460 000,00	3 000 000,00		1 460 000,00
TOTAL GENERAL	**215 764 829,36**	**17 674 320,24**	**55 522 164,99**	**0,00**	**177 916 984,61**

Au 31 décembre 2008

PROVISIONS	Encours 31/12/07	Dotations	Reprises	Autres variations	Encours 31/12/08
PROVISIONS, DEDUITES DE L'ACTIF, SUR:	**169 887 163,91**	**8 231 293,24**	**25 905 011,44**	**0,00**	**152 213 445,71**
créances sur les établissements de crédit et assimilés créances sur la clientèle					
titres de placement					
titres de participation et emplois assimilés					
immobilisations en crédit-bail et en location	169 887 163,91	8 231 293,24	25 905 011,44	0,00	152 213 445,71
autres actifs					
PROVISIONS INSCRITES AU PASSIF	**8 029 820,70**	**866 594,04**	**4 942 337,00**	**0,00**	**3 954 077,74**
Provisions pour risques d'exécution d'engagements par					
Signature					
Provisions pour risques de change					
Provisions pour risques généraux					
Provisions pour pensions de retraite et obligations					
Similaires					
Provisions pour autres risques et charges	6 569 820,70	866 594,04	4 942 337,00		2 494 077,74
Provisions réglementées	1 460 000,00	0,00	0,00		1 460 000,00
TOTAL GENERAL	**177 916 984,61**	**9 097 887,28**	**30 847 348,44**	**0,00**	**156 167 523,45**

III.11. Tableaux des sûretés réelles 2008

Valeurs et sûretés reçues en garantie	Valeur comptable nette	Rubriques de l'actif ou du hors bilan enregistrant les créances ou les engagements par signature donnés	Montants des créances et des engagements par signature donnés couverts
Bons du Trésor et valeurs assimilées			
Autres titres			
Hypothèques		Immobilisations données en crédit-bail et en location	212 074 372,61
Autres valeurs et sûretés réelles			
TOTAL			**212 074 372,61**

Valeurs et sûretés données en garantie	Valeur comptable nette	Rubriques du passif ou du hors bilan enregistrant les dettes ou les engagements par signature reçus	Montants des dettes ou des engagements par signature reçus couverts
Bons du Trésor et valeurs assimilées			
Autres titres	**NEANT**	**NEANT**	**NEANT**
Hypothèques			
Autres valeurs et sûretés réelles			

III.12. Tableau des engagements 2008

	31/12/2008	31/12/2007
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE DONNES	**277 920 888,62**	**221 028 960,69**
Engagements de financement en faveur d'établissements de crédit et assimilés		
Crédits documentaires import		
Acceptations ou engagements de payer		
Ouvertures de crédit confirmés		
Engagements de substitution sur émission de titres		
Engagements irrévocables de crédit-bail		
Autres engagements de financement donnés		
Engagements de financement en faveur de la clientèle	**277 920 888,62**	**221 028 960,69**
Crédits documentaires import		
Acceptations ou engagements de payer		
Ouvertures de crédits confirmés		
Engagements de substitution sur émission de titres		
Engagements irrévocables de crédit-bail	277 920 888,62	221 028 960,69
Autres engagements de financement donnés		
Engagements de garantie d'ordre d'établissements de crédit et assimilés		
Crédits documentaires export confirmés		
Acceptations ou engagements de payer		
Garanties de crédits données		
Autres cautions, avals et garanties donnés		
Engagements en souffrance		
Engagements de garantie d'ordre de la clientèle		
Garanties de crédits données		
Cautions et garanties en faveur de l'administration publique		
Autres cautions et garanties données		
Engagements en souffrance		
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE RECUS	**22 845 544,00**	**424 636 264,00**
Engagements de financement reçus d'établissements de crédit et assimilés	**0,00**	**400 000 000,00**
Ouvertures de crédit confirmés	0,00	400 000 000,00
Engagements de substitution sur émission de titres		
Autres engagements de financement reçus		
Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit et assimilés		
Garanties de crédits		
Autres garanties reçues		
Engagements de garantie reçus de l'Etat et d'organismes de garantie Divers	**22 845 544,00**	**24 636 264,00**
Garanties de crédits	22 845 544,00	24 636 264,00
Autres garanties reçues		

III.13. Répartition du Capital Social 2008

Montant du capital:	159 495 000,00
Montant du capital social souscrit et non appelé:	
Valeur nominale des titres:	100,00

Nom des principaux actionnaires ou associés	Adresse	Nombre de titres détenus		Part du capital détenue %
		Exercice précédent	Exercice actuel	
CAISSE DE DEPOT ET DE GESTION	PLACE MOULAY EL HASSAN RABAT	1 102 541	1 132 893	71,03%
THE ARAB INVESTISMENT COMPAGNY	RIYADH-SAUDI ARABIA	159 495	159 495	10,00%
FLOTTANT EN BOURSE		332 914	302 562	18,97%

III.14. Tableaux des affectations de résultat des trois derniers exercices

Au 31 décembre 2006

	Montants		Montants
A- Origine des résultats affectés		**B- Affectation des résultats**	
		Prime d'émission	
Report à nouveau	11 126,20	Réserve légale	1 501 684,12
Résultats nets en instance d'affectation	30 033 682,41	Réserve facultative	12 500 000,00
Résultat net de l'exercice		Dividendes	15 949 500,00
Prélèvement sur les bénéfices		Report à nouveau	93 624,49
Autres prélèvements			
TOTAL A	**30 044 808,61**	**TOTAL B**	**30 044 808,61**

Au 31 décembre 2007

	Montants		Montants
A- Origine des résultats affectés		**B- Affectation des résultats**	
		Prime d'émission	
Report à nouveau	93 624,49	Réserve légale	1 432 955,15
Résultats nets en instance d'affectation	44 388 258,58	Réserve facultative	14 000 000,00
Résultat net de l'exercice		Dividendes	19 139 400,00
Prélèvement sur les bénéfices		Report à nouveau	9 909 527,92
Autres prélèvements			
TOTAL A	**44 481 883,07**	**TOTAL B**	**44 481 883,07**

Au 31 décembre 2008

	Montants		Montants
A- Origine des résultats affectés		**B- Affectation des résultats**	
		Prime d'émission	
Report à nouveau	9 909 527,92	Réserve légale	0,00
Résultats nets en instance d'affectation	50 557 690,50	Réserve facultative	35 000 000,00
Résultat net de l'exercice		Dividendes	23 924 250,00
Prélèvement sur les bénéfices		Report à nouveau	1 542 968,42
Autres prélèvements			
TOTAL A	**60 467 218,42**	**TOTAL B**	**60 467 218,42**

III.15. Datations et événements postérieurs à 2008

a. DATATION

Date de clôture (1) : **31 DECEMBRE 2008**

Date d'établissement des états de synthèse (2): **13 MARS 2009**

(1) Justification en cas de changement de la date de clôture de l'exercice

(2) Justification en cas de dépassement du délai réglementaire de trois mois prévu pour l'élaboration des états de synthèse.

b. EVENEMENTS NES POSTERIEUREMENT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE NON RATTACHABLES A CET EXERCICE ET CONNUS AVANT LA PREMIÈRE COMMUNICATION EXTERNE DES ETATS DE SYNTHESE

Indications des événements	
Favorables	Néant
Défavorables	Néant

IV.Etats financiers de Chaâbi Leasing

IV.1. Bilans des trois derniers exercices et au 30 juin 2009

Bilan au 31 décembre 2006

ACTIF	31/12/2006	31/12/2005
1.Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des chéques postaux		
2.Créances sur les établissements de crédit et assimilés	**174 773,17**	**69 505,00**
. A vue	174 773,17	69 505,00
. A terme		
3.Créances sur la clientèle	**3 713 506,77**	**2 328 364,58**
. Crédits de trésorerie et à la consommation	3 713 506,77	2 328 364,58
. Crédits à l'équipement		
. Crédits immobiliers		
. Autres crédits		
4.Créances acquises par affacturage		
5.Titres de transaction et de placement		
. Bons du Trésor et valeurs assimilées		
. Autres titres de créance		
. Titres de propriété		
6.Autres actifs	**28 838 452,30**	**25 498 790,95**
7.Titres d'investissement		
. Bons du Trésor et valeurs assimilées		
. Autres titres de créance		
8.Titres de participation et emplois assimilés	**6 153 000,00**	**6 153 000,00**
9.Créances subordonnées		
10.Immobilisations données en crédit-bail et en location	**2 240 675 143,92**	**1 859 153 679,18**
11.Immobilisations incorporelles	**1 102 117,83**	**1 129 838,38**
12.Immobilisations corporelles	**1 699 697,25**	**1 883 473,30**
Total de l'Actif	2 282 356 691,24	1 896 216 651,39

PASSIF	31/12/2006	31/12/2005
1.Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux		
2.Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	**1 995 067 383,21**	**1 657 401 638,30**
. A vue	218 727 600,63	62 804 216,29
. A terme	1 776 339 782,58	1 594 597 422,01
3.Dépôts de la clientèle	**1 194 175,66**	**1 907 867,73**
. Comptes à vue créditeurs		
. Comptes d'épargne		
. Dépôts à terme		
. Autres comptes créditeurs	1 194 175,66	1 907 867,73
4.Titres de créance émis		
. Titres de créance négociables		
. Emprunts obligataires		
. Autres titres de créance émis		
5.Autres passifs	**96 762 063,96**	**67 210 048,69**
6.Provisions pour risques et charges	**113 240,80**	**113 240,80**
7.Provisions réglementées		
8.Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie		
9.Dettes subordonnées		
10.Ecarts de réévaluation		
11.Réserves et primes liées au capital	**25 015 086,56**	**15 778 430,09**
12.Capital	**100 000 000,00**	**100 000 000,00**
13.Actionnaires.Capital non versé (-)		
14.Report à nouveau (+/-)	**32 568 769,31**	**27 568 769,31**
15.Résultats nets en instance d'affectation (+/-)		
16.Résultat net de l'exercice (+/-)	**31 635 971,74**	**26 236 656,47**
Total du Passif	**2 282 356 691,24**	**1 896 216 651,39**

Bilan au 31 décembre 2007

ACTIF	31/12/2007	31/12/2006
1.Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des chéques postaux		
2.Créances sur les établissements de crédit et assimilés	**24 270 582,52**	**174 773,17**
. A vue	24 270 582,52	174 773,17
. A terme		
3.Créances sur la clientèle	**3 261 075,78**	**3 713 506,77**
. Crédits de trésorerie et à la consommation	3 261 075,78	3 713 506,77
. Crédits à l'équipement		
. Crédits immobiliers		
. Autres crédits		
4.Créances acquises par affacturage		
5.Titres de transaction et de placement		
. Bons du Trésor et valeurs assimilées		
. Autres titres de créance		
. Titres de propriété		
6.Autres actifs	**123 181 092,69**	**28 838 452,30**
7.Titres d'investissement		
. Bons du Trésor et valeurs assimilées		
. Autres titres de créance		
8.Titres de participation et emplois assimilés	**2 767 109,86**	**6 153 000,00**
9.Créances subordonnées		
10.Immobilisations données en crédit-bail et en location	**2 640 258 253,30**	**2 240 675 143,92**
11.Immobilisations incorporelles	**678 620,28**	**1 102 117,83**
12.Immobilisations corporelles	**1 565 373,80**	**1 699 697,25**
Total de l'Actif	**2 795 982 108,23**	**2 282 356 691,24**

PASSIF	31/12/2007	31/12/2006
1.Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux		
2.Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	**2 443 421 822,45**	**1 995 067 383,21**
. A vue	1 565 612,25	218 727 600,63
. A terme	2 441 857 210,20	1 776 339 782,58
3.Dépôts de la clientèle	**2 467 069,26**	**1 194 175,66**
. Comptes à vue créditeurs		
. Comptes d'épargne		
. Dépôts à terme		
. Autres comptes créditeurs	2 467 069,26	1 194 175,66
4.Titres de créance émis		
. Titres de créance négociables		
. Emprunts obligataires		
. Autres titres de créance émis		
5.Autres passifs	**120 679 552,44**	**96 762 063,96**
6.Provisions pour risques et charges	**113 240,80**	**113 240,80**
7.Provisions réglementées		
8.Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie		
9.Dettes subordonnées		
10.Ecarts de réévaluation		
11.Réserves et primes liées au capital	**46 651 058,30**	**25 015 086,56**
12.Capital	**100 000 000,00**	**100 000 000,00**
13.Actionnaires.Capital non versé (-)		
14.Report à nouveau (+/-)	**42 568 769,31**	**32 568 769,31**
15.Résultats nets en instance d'affectation (+/-)		
16.Résultat net de l'exercice (+/-)	**40 080 595,67**	**31 635 971,74**
Total du Passif	**2 795 982 108,23**	**2 282 356 691,24**

Bilan au 31 décembre 2008

ACTIF	31/12/2008	31/12/2007
1.Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des chéques postaux	**73,54**	
2.Créances sur les établissements de crédit et assimilés	**208 641 700,37**	**24 270 582,52**
. A vue	208 641 700,37	24 270 582,52
. A terme		
3.Créances sur la clientèle	**1 352 168,30**	**3 261 075,78**
. Crédits de trésorerie et à la consommation	1 352 168,30	3 261 075,78
. Crédits à l'équipement		
. Crédits immobiliers		
. Autres crédits		
4.Créances acquises par affacturage		
5.Titres de transaction et de placement	**243 772,32**	
. Bons du Trésor et valeurs assimilées		
. Autres titres de créance	243 772,32	
. Titres de propriété		
6.Autres actifs	**142 253 183,20**	**123 181 092,69**
7.Titres d'investissement		
. Bons du Trésor et valeurs assimilées		
. Autres titres de créance		
8.Titres de participation et emplois assimilés	**2 767 109,86**	**2 767 109,86**
9.Créances subordonnées		
10.Immobilisations données en crédit-bail et en location	**3 064 063 080,70**	**2 640 258 253,30**
11.Immobilisations incorporelles	**880 381,94**	**678 620,28**
12.Immobilisations corporelles	**2 803 058,59**	**1 565 373,80**
Total de l'Actif	**3 423 004 528,82**	**2 795 982 108,23**

PASSIF	31/12/2008	31/12/2007
1.Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux		
2.Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	**3 031 681 622,91**	**2 443 421 822,45**
. A vue	4 694 056,70	1 565 612,25
. A terme	3 026 987 566,21	2 441 857 210,20
3.Dépôts de la clientèle	**2 258 964,23**	**2 467 069,26**
. Comptes à vue créditeurs		
. Comptes d'épargne		
. Dépôts à terme		
. Autres comptes créditeurs	2 258 964,23	2 467 069,26
4.Titres de créance émis		
. Titres de créance négociables		
. Emprunts obligataires		
. Autres titres de créance émis		
5.Autres passifs	**114 276 522,21**	**120 679 552,44**
6.Provisions pour risques et charges	**113 240,80**	**113 240,80**
7.Provisions réglementées		
8.Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie		
9.Dettes subordonnées		
10.Ecarts de réévaluation		
11.Réserves et primes liées au capital	**68 655 088,08**	**46 651 058,30**
12.Capital	**100 000 000,00**	**100 000 000,00**
13.Actionnaires.Capital non versé (-)		
14.Report à nouveau (+/-)	**60 645 335,20**	**42 568 769,31**
15.Résultats nets en instance d'affectation (+/-)		
16.Résultat net de l'exercice (+/-)	**45 373 755,39**	**40 080 595,67**
Total du Passif	**3 423 004 528,82**	**2 795 982 108,23**

Bilan au 30 Juin 2009

ACTIF	30/06/2009	31/12/2008
Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	**0,00**	**73,54**
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	**1 696 912,97**	**208 641 700,37**
. A vue	1 696 912,97	208 641 700,37
. A terme		
Créances sur la clientèle	**1 305 860,28**	**1 352 168,30**
. Crédits de trésorerie et à la consommation	1 305 860,28	1 352 168,30
. Crédits à l'équipement		
. Crédits immobiliers		
. Autres crédits		
Créances acquises par affacturage		
Titres de transaction et de placement	**243 772,32**	**243 772,32**
. Bons du Trésor et valeurs assimilées		
. Autres titres de créance	243 772,32	243 772,32
. Titres de propriété		
Autres actifs	**156 576 944,20**	**142 253 183,20**
Titres d'investissement		
. Bons du Trésor et valeurs assimilées		
. Autres titres de créance		
Titres de participation et emplois assimilés	**2 767 109,86**	**2 767 109,86**
Créances subordonnées		
Immobilisations données en crédit-bail et en location	**3 415 891 265,41**	**3 064 063 080,70**
Immobilisations incorporelles	**785 897,89**	**880 381,94**
Immobilisations corporelles	**2 575 659,57**	**2 803 058,59**
Total de l'Actif	**3 581 843 422,50**	**3 423 004 528,82**

PASSIF	30/06/2009	31/12/2008
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux		
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	**3 169 780 444,37**	**3 031 681 622,91**
. A vue	186 371 400,17	4 694 056,70
. A terme	2 983 409 044,20	3 026 987 566,21
Dépôts de la clientèle	**2 916 964,23**	**2 258 964,23**
. Comptes à vue créditeurs		
. Comptes d'épargne		
. Dépôts à terme		
. Autres comptes créditeurs	2 916 964,23	2 258 964,23
Titres de créance émis		
. Titres de créance négociables		
. Emprunts obligataires		
. Autres titres de créance émis		
Autres passifs	**131 520 427,25**	**114 276 522,21**
Provisions pour risques et charges	**113 268,72**	**113 240,80**
Provisions réglementées		
Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie		
Dettes subordonnées		
Ecarts de réévaluation		
Réserves et primes liées au capital	**83 708,94**	**68 655 088,08**
Capital	**250 000 000,00**	**100 000 000,00**
Actionnaires. Capital non versé (-)		
Report à nouveau (+/-)	**2 590 469,73**	**60 645 335,20**
Résultats nets en instance d'affectation (+/-)		
Résultat net de l'exercice (+/-)	**24 838 139,26**	**45 373 755,39**
Total du Passif	**3 581 843 422,50**	**3 423 004 528,82**

IV.2. CPC

Comptes de produits et de charges au 31 décembre 2006

	31/12/2006	31/12/2005
I.PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	**848 023 331,49**	**691 208 242,54**
1.Intérêts et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	240 476,48	1 721 885,63
2.Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	11 141 973,67	11 102 283,44
3.Intérêts et produits assimilés sur titres de créance		
4.Produits sur titres de propriété	8 950,50	8950,5
5.Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location	836 625 797,11	677 988 022,40
6.Commissions sur prestations de service	6133,73	33165,86
7.Autres produits bancaires	0	353934,71
II.CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	**777 607 122,04**	**629 822 336,87**
8.Intérêts et charges assimilées sur opérations avec les établissements de crédit	89 764 534,69	83 837 476,32
9.Intérêts et charges assimilées sur opérations avec la clientèle	60854	1324295,32
10.Intérêts et charges assimilées sur titres de créance émis		
11.Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location	687 755 613,49	544 628 465,71
12.Autres charges bancaires	26 119,86	32 099,52
III.PRODUIT NET BANCAIRE	**70 416 209,45**	**61 385 905,67**
13.Produits d'exploitation non bancaire	218345,86	40 618,18
14.Charges d'exploitation non bancaire	12929,66	0
IV.CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION	**16 380 565,71**	**17 113 143,82**
15.Charges de personnel	9 095 240,43	8 829 164,89
16.Impôts et taxes	304 541,40	265 237,40
17.Charges externes	5 890 882,24	6 323 885,08
18.Autres charges générales d'exploitation	147 410,64	811 621,57
19.Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles	942 491,00	883 234,88
V.DOTATIONS AUX PROVISIONS ET PERTES SUR CREANCES IRRECOUVRABLES	**8 542 958,00**	**6 463 771,98**
20.Dotations aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	8 542 958,00	6 463 771,98
21.Pertes sur créances irrécouvrables		
22.Autres dotations aux provisions	785 401,31	1 601 141,61
VI.REPRISES DE PROVISIONS ET RECUPERATIONS SUR CREANCES AMORTIES	**3 097 880,00**	**2 593 097,00**
23.Reprises de provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	3 097 880,00	2 593 097,00
24.Récupérations sur créances amorties		
25.Autres reprises de provisions		
VII.RESULTAT COURANT	**48 795 981,94**	**40 442 705,05**
26.Produits non courants	0,17	8,65
27. Charges non courantes	0,98	0,00
VIII.RESULTAT AVANT IMPOTS SUR LES RESULTATS	**48 795 981,13**	**40 442 713,70**
28.Impôts sur les résultats	17 160 009,39	14 206 057,23
IX.RESULTAT NET DE L'EXERCICE	**31 635 971,74**	**26 236 656,47**

Comptes de produits et de charges au 31 décembre 2007

	31/12/2007	31/12/2006
I.PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	**1 032 591 658,71**	**848 023 331,49**
1.Intérêts et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	310 533,02	240 476,48
2.Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	12 193 251,21	11 141 973,67
3.Intérêts et produits assimilés sur titres de créance		
4.Produits sur titres de propriété	8 950,49	8950,5
5.Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location	1 020 078 923,99	836 625 797,11
6.Commissions sur prestations de service	0	6133,73
7.Autres produits bancaires		
II.CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	**945 175 970,29**	**777 607 122,04**
8.Intérêts et charges assimilées sur opérations avec les établissements de crédit	106 643 349,57	89 764 534,69
9.Intérêts et charges assimilées sur opérations avec la clientèle	313611,49	60854
10.Intérêts et charges assimilées sur titres de créance émis		
11.Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location	838 103 340,34	687 755 613,49
12.Autres charges bancaires	115 668,89	26 119,86
III.PRODUIT NET BANCAIRE	**87 415 688,42**	**70 416 209,45**
13.Produits d'exploitation non bancaire	58129,31	218 345,86
14.Charges d'exploitation non bancaire	0	12929,66
IV.CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION	**16 304 617,63**	**16 380 565,71**
15.Charges de personnel	9 458 560,53	9 095 240,43
16.Impôts et taxes	502 389,80	304 541,40
17.Charges externes	5 384 722,69	5 890 882,24
18.Autres charges générales d'exploitation	8 126,00	147 410,64
19.Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles	950 818,61	942 491,00
V.DOTATIONS AUX PROVISIONS ET PERTES SUR CREANCES IRRECOUVRABLES	**9 774 269,14**	**8 542 958,00**
20.Dotations aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	6 388 379,00	8 542 958,00
21.Pertes sur créances irrécouvrables		
22.Autres dotations aux provisions	3 385 890,14	
VI.REPRISES DE PROVISIONS ET RECUPERATIONS SUR CREANCES AMORTIES	**4 655 440,00**	**3 097 880,00**
23.Reprises de provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	4 655 440,00	3 097 880,00
24.Récupérations sur créances amorties		
25.Autres reprises de provisions		
VII.RESULTAT COURANT	**66 050 370,96**	**48 795 981,94**
26.Produits non courants	361 937,35	0,17
27. Charges non courantes	0,00	0,98
VIII.RESULTAT AVANT IMPOTS SUR LES RESULTATS	**66 412 308,31**	**48 795 981,13**
28.Impôts sur les résultats	26 331 712,64	17 160 009,39
IX.RESULTAT NET DE L'EXERCICE	**40 080 595,67**	**31 635 971,74**

Comptes de produits et de charges au 31 décembre 2008

	31/12/2008	31/12/2007
I.PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	**1 174 903 280,21**	**1 032 591 658,71**
1.Intérêts et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	1 518 009,54	310 533,02
2.Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	9 919 679,43	12 193 251,21
3.Intérêts et produits assimilés sur titres de créance		
4.Produits sur titres de propriété	8 950,50	8950,49
5.Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location	1 163 456 640,74	1 020 078 923,99
6.Commissions sur prestations de service		
7.Autres produits bancaires		
II.CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	**1 085 346 358,48**	**945 175 970,29**
8.Intérêts et charges assimilées sur opérations avec les établissements de crédit	119 547 303,78	106 643 349,57
9.Intérêts et charges assimilées sur opérations avec la clientèle	13883,85	313611,49
10.Intérêts et charges assimilées sur titres de créance émis		
11.Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location	965 626 846,23	838 103 340,34
12.Autres charges bancaires	158 324,62	115 668,89
III.PRODUIT NET BANCAIRE	**89 556 921,73**	**87 415 688,42**
13.Produits d'exploitation non bancaire	0	58 129,31
14.Charges d'exploitation non bancaire	6113,59	0
IV.CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION	**17 916 191,98**	**16 304 617,63**
15.Charges de personnel	9 820 801,06	9 458 560,53
16.Impôts et taxes	315 286,60	502 389,80
17.Charges externes	6 418 105,18	5 384 722,69
18.Autres charges générales d'exploitation	509 021,43	8 126,00
19.Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles	852 977,71	950 818,61
V.DOTATIONS AUX PROVISIONS ET PERTES SUR CREANCES IRRECOUVRABLES	**3 996 235,00**	**9 774 269,14**
20.Dotations aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	3 996 235,00	6 388 379,00
21.Pertes sur créances irrécouvrables		
22.Autres dotations aux provisions		3 385 890,14
VI.REPRISES DE PROVISIONS ET RECUPERATIONS SUR CREANCES AMORTIES	**4 692 398,00**	**4 655 440,00**
23.Reprises de provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	4 692 398,00	4 655 440,00
24.Récupérations sur créances amorties		
25.Autres reprises de provisions		
VII.RESULTAT COURANT	**72 330 779,16**	**66 050 370,96**
26.Produits non courants	136 869,09	361 937,35
27. Charges non courantes	25,09	0,00
VIII.RESULTAT AVANT IMPOTS SUR LES RESULTATS	**72 467 623,16**	**66 412 308,31**
28.Impôts sur les résultats	27 093 867,77	26 331 712,64
IX.RESULTAT NET DE L'EXERCICE	**45 373 755,39**	**40 080 595,67**

Comptes de produits et de charges au 30 Juin 2009 Kdh

CPC (Kdh)	30/06/2009	30/06/2008
PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	**655 901**	**567 209**
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	279	80
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	4 695	4 254
Intérêts et produits assimilés sur titres de créance		0
Produits sur titres de propriété		0
Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location	650 927	562 875
Commissions sur prestations de service		0
Autres produits bancaires		
CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	**604 869**	**523 108**
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec les établissements de crédit	70 195	57 396
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec la clientèle	14	10
Intérêts et charges assimilées sur titres de créance émis		0
Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location	534 648	465 631
Autres charges bancaires	12	71
PRODUIT NET BANCAIRE	**51 032**	**44 101**
Produits d'exploitation non bancaire		0
Charges d'exploitation non bancaire		6
CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION	**8 873**	**8 839**
Charges de personnel	5 446	5 020
Impôts et taxes	160	162
Charges externes	2 926	2 973
Autres charges générales d'exploitation	6	215
Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles	334	469
DOTATIONS AUX PROVISIONS ET PERTES SUR CREANCES IRRECOUVRABLES	**4 215**	**3 456**
Dotations aux provisions pour créances et engagements par	4 215	3 456
signature en souffrance		0
Pertes sur créances irrécouvrables		
Autres dotations aux provisions		
REPRISES DE PROVISIONS ET RECUPERATIONS SUR CREANCES AMORTIES	**1 480**	**2 982**
Reprises de provisions pour créances et engagements par signature	1 480	2 982
en souffrance		
Récupérations sur créances amorties		
Autres reprises de provisions		
RESULTAT COURANT	**39 424**	**34 782**
Produits non courants	2	137
Charges non courantes		
RESULTAT AVANT IMPOTS	**39 426**	**34 919**
Impôts sur les résultats	14 587	12 762
RESULTAT NET	**24 838**	**22 157**

IV.3. Etats des soldes de gestion des trois derniers exercices

ESG au 31 décembre 2006

	31/12/2006	31/12/2005
+ Intérêts et produits assimilés	11 382 450,15	12 824 169,07
- Intérêts et charges assimilées	89 825 388,69	85 161 771,64
Marge d'intérêts	**-78 442 938,54**	**-72 337 602,57**
+ Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location	836 625 797,11	677 988 022,40
- Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location	687 755 613,49	544 628 465,71
Résultat des opérations de crédit-bail et de location	**148 870 183,62**	**133 359 556,69**
+ Commissions perçues	6 133,73	33 165,86
- Commissions servies	26 119,86	32 099,52
Marge sur commissions	**-19 986,13**	**1 066,34**
± Résultat des opérations sur titres de transaction	0,00	0,00
± Résultat des opérations sur titres de placement	0,00	0,00
± Résultat des opérations de change	0,00	0,00
± Résultat des opérations sur produits dérivés	0,00	0,00
Résultat des opérations de marché	**0,00**	**0,00**
+ Divers autres produits bancaires	8 950,50	362 885,21
- Diverses autres charges bancaires	0,00	0,00
PRODUIT NET BANCAIRE	**70 416 209,45**	**61 385 905,67**
± Résultat des opérations sur immobilisations financières	0,00	0,00
+ Autres produits d'exploitation non bancaire	218 345,86	40 618,18
- Autres charges d'exploitation non bancaire	12 929,66	0,00
- Charges générales d'exploitation	16 380 565,71	17 113 143,82
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	**54 241 059,94**	**44 313 380,03**
± Dotations nettes des reprises aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	5 445 078,00	3 870 674,98
± Autres dotations nettes des reprises aux provisions	0,00	0,00
RESULTAT COURANT	**48 795 981,94**	**40 442 705,05**
RESULTAT NON COURANT	-0,81	8,65
- Impôts sur les résultats	17 160 009,39	14 206 057,23
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	**31 635 971,74**	**26 236 656,47**

Capacité d'autofinancement au 31 décembre 2006

	31/12/2006	31/12/2005
+ RESULTAT NET DE L'EXERCICE	**31 635 971,74**	**26 236 656,47**
+ Dotations aux amortissements et aux provisions des Immobilisations incorporelles et corporelles	942 491,00	883 234,88
+ Dotations aux provisions pour dépréciation des Immobilisations financières	0,00	0,00
+ Dotations aux provisions pour risques généraux	0,00	0,00
+ Dotations aux provisions réglementées	0,00	0,00
+ Dotations non courantes	0,00	0,00
- Reprises de provisions	0,00	0,00
- Plus-values de cession sur immobilisations incorporelles et corporelles	0,00	0,00
+ Moins-values de cession sur immobilisations incorporelles et corporelles	12 929,66	0,00
- Plus-values de cession sur immobilisations financières	0,00	0,00
+ Moins-values de cession sur immobilisations financières	0,00	0,00
- Reprises de subventions d'investissement reçues	0,00	0,00
+ CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	**32 591 392,40**	**27 119 891,35**
- Bénéfices distribués	12 000 000,00	5 000 000,00
+ AUTOFINANCEMENT	**20 591 392,40**	**22 119 891,35**

ESG au 31 décembre 2007

	31/12/2007	31/12/2006
+ Intérêts et produits assimilés	12 503 784,23	11 382 450,15
- Intérêts et charges assimilées	106 956 961,06	89 825 388,69
Marge d'intérêts	**-94 453 176,83**	**-78 442 938,54**
+ Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location	1 020 078 923,99	836 625 797,11
- Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location	838 103 340,34	687 755 613,49
Résultat des opérations de crédit-bail et de location	**181 975 583,65**	**148 870 183,62**
+ Commissions perçues	0,00	6 133,73
- Commissions servies	115 668,89	26 119,86
Marge sur commissions	**-115 668,89**	**-19 986,13**
± Résultat des opérations sur titres de transaction	0,00	0,00
± Résultat des opérations sur titres de placement	0,00	0,00
± Résultat des opérations de change	0,00	0,00
± Résultat des opérations sur produits dérivés	0,00	0,00
Résultat des opérations de marché	**0,00**	**0,00**
+ Divers autres produits bancaires	8 950,49	8 950,50
- Diverses autres charges bancaires	0,00	0,00
PRODUIT NET BANCAIRE	**87 415 688,42**	**70 416 209,45**
± Résultat des opérations sur immobilisations financières	-3 385 890,14	0,00
+ Autres produits d'exploitation non bancaire	58 129,31	218 345,86
- Autres charges d'exploitation non bancaire	0,00	12 929,66
- Charges générales d'exploitation	16 304 617,63	16 380 565,71
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	**67 783 309,96**	**54 241 059,94**
± Dotations nettes des reprises aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	1 732 939,00	5 445 078,00
± Autres dotations nettes des reprises aux provisions	0,00	0,00
RESULTAT COURANT	**66 050 370,96**	**48 795 981,94**
RESULTAT NON COURANT	361 937,35	-0,81
- Impôts sur les résultats	26 331 712,64	17 160 009,39
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	**40 080 595,67**	**31 635 971,74**

Capacité d'autofinancement au 31 décembre 2007

	31/12/2007	31/12/2006
± RESULTAT NET DE L'EXERCICE	**40 080 595,67**	**31 635 971,74**
+ Dotations aux amortissements et aux provisions des Immobilisations incorporelles et corporelles	950 818,61	942 491,00
+ Dotations aux provisions pour dépréciation des Immobilisations financières	3 385 890,14	0,00
+ Dotations aux provisions pour risques généraux	0,00	0,00
+ Dotations aux provisions réglementées	0,00	0,00
+ Dotations non courantes	0,00	0,00
- Reprises de provisions	0,00	0,00
- Plus-values de cession sur immobilisations incorporelles et corporelles	0,00	0,00
+ Moins-values de cession sur immobilisations incorporelles et corporelles	0,00	12 929,66
- Plus-values de cession sur immobilisations financières	0,00	0,00
+ Moins-values de cession sur immobilisations financières	0,00	0,00
- Reprises de subventions d'investissement reçues	0,00	0,00
± CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	**44 417 304,42**	**32 591 392,40**
- Bénéfices distribués	0,00	12 000 000,00
± AUTOFINANCEMENT	**44 417 304,42**	**20 591 392,40**

ESG au 31 décembre 2008

	31/12/2008	31/12/2007
+ Intérêts et produits assimilés	11 437 688,97	12 503 784,23
- Intérêts et charges assimilées	119 561 187,63	106 956 961,06
Marge d'intérêts	**-108 123 498,66**	**-94 453 176,83**
+ Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location	1 163 456 640,74	1 020 078 923,99
- Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location	965 626 846,23	838 103 340,34
Résultat des opérations de crédit-bail et de location	**197 829 794,51**	**181 975 583,65**
+ Commissions perçues	0,00	0,00
- Commissions servies	158 324,62	115 668,89
Marge sur commissions	**-158 324,62**	**-115 668,89**
± Résultat des opérations sur titres de transaction	0,00	0,00
± Résultat des opérations sur titres de placement	0,00	0,00
± Résultat des opérations de change	0,00	0,00
± Résultat des opérations sur produits dérivés	0,00	0,00
Résultat des opérations de marché	**0,00**	**0,00**
+ Divers autres produits bancaires	8 950,50	8 950,49
- Diverses autres charges bancaires	0,00	0,00
PRODUIT NET BANCAIRE	**89 556 921,73**	**87 415 688,42**
± Résultat des opérations sur immobilisations financières	0,00	-3 385 890,14
+ Autres produits d'exploitation non bancaire	0,00	58 129,31
- Autres charges d'exploitation non bancaire	6 113,59	0,00
- Charges générales d'exploitation	17 916 191,98	16 304 617,63
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	**71 634 616,16**	**67 783 309,96**
± Dotations nettes des reprises aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	-696 163,00	1 732 939,00
± Autres dotations nettes des reprises aux provisions		
RESULTAT COURANT	**72 330 779,16**	**66 050 370,96**
RESULTAT NON COURANT	136 844,00	361 937,35
- Impôts sur les résultats	27 093 867,77	26 331 712,64
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	**45 373 755,39**	**40 080 595,67**

Capacité d'autofinancement au 31 décembre 2008

	31/12/2008	31/12/2007
± RESULTAT NET DE L'EXERCICE	**45 373 755,39**	**40 080 595,67**
+ Dotations aux amortissements et aux provisions des Immobilisations incorporelles et corporelles	852 977,71	950 818,61
+ Dotations aux provisions pour dépréciation des Immobilisations financières	0,00	3 385 890,14
+ Dotations aux provisions pour risques généraux	0,00	0,00
+ Dotations aux provisions réglementées	0,00	0,00
+ Dotations non courantes	0,00	0,00
- Reprises de provisions	0,00	0,00
- Plus-values de cession sur immobilisations incorporelles et corporelles	0,00	0,00
+ Moins-values de cession sur immobilisations incorporelles et corporelles	6 113,59	0,00
- Plus-values de cession sur immobilisations financières	0,00	0,00
+ Moins-values de cession sur immobilisations financières	0,00	0,00
- Reprises de subventions d'investissement reçues	0,00	0,00
± CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	**46 232 846,69**	**44 417 304,42**
- Bénéfices distribués	0,00	0,00
± AUTOFINANCEMENT	**46 232 846,69**	**44 417 304,42**

IV.4. Etat des dérogations 2008

AU 31 DECEMBRE 2008

INDICATIONS DES DEROGATIONS	JUSTIFICATIONS DES DEROGATIONS	INFLUENCE DES DEROGATIONS SUR LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS
I. Dérogations aux principes comptables fondamentaux	N E A N T	N E A N T
II. Dérogations aux méthodes d'évaluation	N E A N T	N E A N T
III. Dérogations aux règles d'établissement et de présentation des états de synthèse	N E A N T	N E A N T

IV.5. Etat des changements de méthode 2008

AU 31 DECEMBRE 2008

NATURE DES CHANGEMENTS	JUSTIFICATIONS DES CHANGEMENTS	INFLUENCE SUR LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS
I. Changements affectant les méthodes d'évaluation	N E A N T	N E A N T
II. Changements affectant les règles de présentation	N E A N T	N E A N T

IV.6. Tableau des immobilisations 2008

Immobilisations	Montant brut au début de l'exercice	Montant des acquisitions au cours de l'exercice	Montant des cessions ou retraits au cours de l'exercice	Montant brut à la fin de l'exercice	Amortissements et/ou provisions				Montant net à la fin de l'exercice
					Montant des amortissements et/ou provisions au début de l'exercice	Dotations au titre de l'exercice	Montant des amortissements sur immobilisations sorties	Cumul	
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	**3 087 526,61**	**564 244,00**	**0,00**	**3 651 770,61**	**2 408 906,33**	**362 482,34**	**0,00**	**2 771 388,67**	**880 381,94**
- Droit au bail									
- Immobilisations en recherche et développement									
- Autres immobilisations incorporelles d'exploitation	3 087 526,61	564 244,00		3 651 770,61	2 408 906,33	362 482,34		2 771 388,67	880 381,94
- Immobilisations incorporelles hors exploitation									
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	**4 210 366,91**	**3 016 293,75**	**1 489 960,00**	**5 736 700,66**	**2 644 993,11**	**490 495,37**	**201 846,41**	**2 933 642,07**	**2 803 058,59**
- IMMEUBLES D'EXPLOITATION									
. Terrain d'exploitation									
. Immeubles d'exploitation. Bureaux									
. Immeubles d'exploitation. Logements de fonction									
- MOBILIER ET MATERIEL D'EXPLOITATION	**2 839 776,00**	**320 320,00**	**209 960,00**	**2 950 136,00**	**1 911 202,92**	**333 786,22**	**201 846,41**	**2 043 142,73**	**906 993,27**
. Mobilier de bureau d'exploitation	1 047 315,91	19 900,00	0,00	1 067 215,91	639 682,11	105 626,67		745 308,78	321 907,13
. Matériel de bureau d'exploitation	218 107,75	62 880,00	11 425,00	269 562,75	123 994,30	22 635,30	8 166,55	138 463,05	131 099,70
. Matériel Informatique	1 533 568,50	237 540,00	198 535,00	1 572 573,50	1 114 127,20	201 800,24	193 679,86	1 122 247,58	450 325,92
. Matériel roulant rattaché à l'exploitation	27 152,18	0,00	0,00	27 152,18	24 794,79	2 357,11		27 151,90	0,28
. Autres matériels d'exploitation	13 631,66	0,00	0,00	13 631,66	8 604,52	1 366,90		9 971,42	3 660,24
- AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES D'EXPLOITATION	**1 362 774,25**	**31 452,00**	**0,00**	**1 394 226,25**	**729 555,04**	**129 796,05**	**0,00**	**859 351,09**	**534 875,16**
- IMMOBILISATIONS CORPORELLES HORS EXPLOITATION	**7 816,66**	**2 664 521,75**	**1 280 000,00**	**1 392 338,41**	**4 235,15**	**26 913,10**	**0,00**	**31 148,25**	**1 361 190,16**
. Terrains hors exploitation		2 079 009,06	1 280 000,00	799 009,06				0,00	799 009,06
. Immeubles hors exploitation		585 512,69		585 512,69		25 345,48		25 345,48	560 167,21
. Mobilier et matériel hors exploitation								0,00	0,00
. Autres immobilisations corporelles hors exploitation	7 816,66	0,00	0,00	7 816,66	4 235,15	1 567,62	0,00	5 802,77	2 013,89
Total	**7 297 893,52**	**3 580 537,75**	**1 489 960,00**	**9 388 471,27**	**5 053 899,44**	**852 977,71**	**201 846,41**	**5 705 030,74**	**3 683 440,53**

IV.7. Tableau des +/- values sur les immobilisations en 2008

Immobilisations cédées	Valeur comptable brute	Cumul des amortissements et/ou des provisions pour dépréciation	Valeur comptable nette	Produit de la cession	Plus-value de cession	Moins-value de cession
A - Opérations de cession avec le groupe						
B - Opérations de cession hors groupe						
CHARPENTE METALIQUE	5 611 500,00	5 555 385,00	56 115,00	56 115,00	0,00	0,00
CLIMATISATION ET REFROIDISSEMENT	10 833 422,04	10 725 087,82	108 334,22	108 334,22	0,00	0,00
COMPRESSEURS	301 000,00	297 990,00	3 010,00	3 010,00	0,00	0,00
DIVERS	54 973 803,62	54 424 065,59	549 738,03	549 738,03	-0,00	-0,00
IMMEUBLE BUREAU	1 883 859,65	494 706,71	1 389 152,94	1 653 720,49	264 567,55	0,00
LABORATOIRE DE PHOTOS	900 000,00	891 000,00	9 000,00	9 000,00	0,00	0,00
LOCAL COMMERCIAL	6 132 475,58	2 196 905,09	3 935 570,49	4 731 244,45	795 673,96	0,00
MACHINES OUTILS	5 234 131,05	5 181 789,75	52 341,30	52 341,30	0,00	0,00
MATERIEL DE BOULANGERIE PATISSERIE	724 181,80	716 939,98	7 241,82	7 241,82	-0,00	-0,00
MATERIEL DE BUANDERIE	589 900,44	584 001,44	5 899,00	5 899,00	0,00	0,00
MATERIEL DE BUREAU	11 787 111,39	11 669 240,27	117 871,12	117 871,12	0,00	0,00
MATERIEL DE CHARGEMENT	1 285 000,00	1 272 150,00	12 850,00	12 850,00	0,00	0,00
MATERIEL DE CONCASSAGE	8 555 600,00	8 470 044,00	85 556,00	85 556,00	0,00	0,00
MATERIEL DE LABORATOIRE	530 611,96	525 305,84	5 306,12	5 306,12	-0,00	-0,00
MATERIEL DE MANUTENTION	16 448 285,29	16 268 052,44	180 232,85	180 232,85	0,00	0,00
MATERIEL DE NETTOYAGE	2 187 677,00	2 165 800,23	21 876,77	21 876,77	0,00	0,00
MATERIEL DE PLASTIC ET CAOUTCHOUC	9 367 357,00	9 273 683,43	93 673,57	93 673,57	0,00	0,00
MATERIEL DE PRODUCTION	74 845 698,05	74 097 241,07	748 456,98	727 061,52	0,00	21 395,46
MATERIEL DE STOCKAGE	14 833 823,05	14 685 484,82	148 338,23	148 338,23	0,00	0,00
MATERIEL DE TELECOM	1 991 002,18	1 971 092,16	19 910,02	19 910,02	-0,00	-0,00

MATERIEL DE TEXTIL	2 509 640,40	2 225 879,14	283 761,26	326 519,16	42 757,90	0,00
MATERIEL DE TEXTIL	24 374 768,70	24 131 021,02	243 747,68	243 747,68	0,00	0,00
MATERIEL DE TP BATIMENTS	195 443 774,96	193 489 333,24	1 954 441,72	1 954 441,72	-0,00	-0,00
MATERIEL D'IMPRIMERIE	11 137 265,24	11 025 892,59	111 372,65	111 372,65	0,00	0,00
MATERIEL ELECTRIQUE ET ELECTRONIQUE	4 175 040,66	4 133 290,25	41 750,41	41 750,41	0,00	0,00
MATERIEL INFORMATIQUE	91 013 307,48	90 132 348,32	880 959,16	880 959,16	-0,00	-0,00
MATERIEL MEDICAL	759 750,00	507 726,76	252 023,24	268 934,68	16 911,44	0,00
MATERIEL MEDICAL	41 842 247,43	40 863 824,94	978 422,49	978 422,49	-0,00	-0,00
PLATEAU DE BUREAU	626 315,80	201 999,72	424 316,08	521 572,33	97 256,25	0,00
ROULANT CARROSSERIE	4 039 434,22	3 999 039,88	40 394,34	40 394,34	0,00	0,00
ROULANT POIDS LOURD	7 364 011,99	5 137 166,07	2 226 845,92	2 670 999,48	444 153,56	0,00
ROULANT POIDS LOURD	1 749 832,99	1 144 924,76	604 908,23	522 770,25	0,00	82 137,98
ROULANT POIDS LOURD	157 131 314,69	154 771 751,82	2 359 562,87	2 359 562,87	-0,00	0,00
ROULANT SEMI-REMORQUES	8 803 526,40	8 715 491,13	88 035,27	88 035,27	0,00	-0,00
ROULANT TOURISME	19 460 878,39	13 089 415,30	6 371 463,09	7 278 663,18	907 200,09	0,00
ROULANT TOURISME	13 875 279,45	9 864 339,92	4 010 939,53	3 299 650,66	0,00	711 288,87
ROULANT TOURISME	169 245 243,09	167 532 836,43	1 712 406,66	1 712 406,66	0,00	0,00
ROULANT UTILITAIRE	3 179 637,74	2 690 776,03	488 861,71	860 900,45	372 038,74	0,00
ROULANT UTILITAIRE	388 737,33	321 059,76	67 677,57	60 777,79	0,00	6 899,78
ROULANT UTILITAIRE	38 935 730,10	38 459 699,55	476 030,55	476 030,55	0,00	0,00
Total	**1 025 072 177,16**	**993 903 782,24**	**31 168 394,92**	**33 287 232,30**	**2 940 559,47**	**821 722,09**

IV.8. Tableaux des titres de participations des trois derniers exercices

Au 31 décembre 2006

Dénomination ou raison sociale de la société émettrice	Secteur d'activité	Capital social	Part du capital détenue	Valeur comptable brute	Valeur comptable nette	Extrait des derniers états de synthèse de la société émettrice			Produits inscrits au compte de produits et charges de l'exercice
						Date de clôture de l'exercice	Situation nette	Résultat net	
T043 A - Participations dans les entreprises liées		20 000 000,00		6 153 000,00	6 153 000,00				
BANQUE POPULAIRE DE CASABLANCA	Banque			153 000,00	153 000,00				
CHAABI LLD	Location Longue Durée	20 000 000,00	30%	6 000 000,00	6 000 000,00				
T044 B - Autres titres de participation									
T045 C - Emplois assimilés									
T046 Total Général				6 153 000,00	6 153 000,00				

Au 31 décembre 2007

Dénomination ou raison sociale de la société émettrice	Secteur d'activité	Capital social	Part du capital détenue	Valeur comptable brute	Valeur comptable nette	Extrait des derniers états de synthèse de la société émettrice			Produits inscrits au compte de produits et charges de l'exercice
						Date de clôture de l'exercice	Situation nette	Résultat net	
T043 A - Participations dans les entreprises liées		20 000 000,00		6 153 000,00	2 767 109,86		9 348 521,38	-3 826 712,23	-3 376 939,65
BANQUE POPULAIRE DE CASABLANCA	Banque			153 000,00	153 000,00				8 950,49
CHAABI LLD	Location Longue Durée	20 000 000,00	30%	6 000 000,00	2 614 109,86	31/12/2007	9 348 521,38	-3 826 712,23	-3385890,14
T044 B - Autres titres de participation									
T045 C - Emplois assimilés									
T046 Total Général				6 153 000,00	2 767 109,86		9 348 521,38	-3 826 712,23	-3 376 939,65

Au 31 décembre 2008

Dénomination ou raison sociale de la société émettrice	Secteur d'activité	Capital social	Part du capital détenue	Valeur comptable brute	Valeur comptable nette	Extrait des derniers états de synthèse de la société émettrice			Produits inscrits au compte de produits et charges de l'exercice
						Date de clôture de l'exercice	Situation nette	Résultat net	
T043 A - Participations dans les entreprises liées		20 000 000,00		6 153 000,00	6 153 000,00		9 809 013,11	906 021,67	8 950,50
BANQUE POPULAIRE DE CASABLANCA	Banque			153 000,00	153 000,00				8 950,50
CHAABI LLD	Location Longue Durée	20 000 000,00	30%	6 000 000,00	6 000 000,00	31/12/2008	9 809 013,11	906 021,67	
T044 B - Autres titres de participation									
T045 C - Emplois assimilés									
T046 Total Général				6 153 000,00	6 153 000,00		9 809 013,11	906 021,67	8 950,50

IV.9. Tableaux des provisions des trois derniers exercices

Au 31 décembre 2006

Nature	Montant au début de l'exercice	Dotations au titre de l'exercice	Reprises de provisions utilisées	Reprises de provisions devenues disponibles	Montant à la fin de l'exercice
PROVISIONS DEDUITES DE L'ACTIF	**32 936 512,33**	**16 147 176,51**	**3 097 880,00**		**45 985 808,84**
Provisions pour créances en souffrance sur les établissements de crédit et assimilés					
Provisions pour créances en souffrance sur la clientèle					
Provisions pour dépréciation des titres de placement					
Provisions pour créances en souffrance sur titres					
Provisions pour instruments optionnels achetés					
Provisions pour dépréciation des valeurs et emplois divers					
Provisions pour créances en souffrance sur opérations diverses					
Provisions pour dépréciation des titres d'investissement					
Provisions pour créances en souffrance sur titres d'investissement					
Provisions pour dépréciation des titres de participation					
Provisions pour dépréciation des participations dans les entreprises liées					
Provisions pour dépréciation de l'activité de portefeuille					
Provisions pour dépréciation des dotations diverses					
Provisions pour créances subordonnées en souffrance					
Provisions pour dépréciation des immobilisations en crédit-bail	21 587 561,57	10 600 716,51	462 058,00		31 726 220,08
Provisions pour dépréciation des immobilisations en location simple					
Provisions pour créances en souffrance sur opérations de crédit-bail	11 348 950,76	5 546 460,00	2 635 822,00		14 259 588,76
Provisions pour dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles					
PROVISIONS INSCRITES AU PASSIF	**113 240,80**	**0,00**	**0,00**		**113 240,80**
Provisions pour risques d'exécution d'engagements par signature					
Provisions pour risques de change					
Provisions pour risques généraux					
Provisions pour pensions de retraite et obligations similaires					
Provisions pour autres risques et charges	113 240,80	0,00	0,00		113 240,80
Provisions réglementées					
Total	**33 049 753,13**	**16 147 176,51**	**3 097 880,00**		**46 099 049,64**

Au 31 décembre 2007

Nature	Montant au début de l'exercice	Dotations au titre de l'exercice	Reprises de provisions utilisées	Reprises de provisions devenues disponibles	Montant à la fin de l'exercice
PROVISIONS DEDUITES DE L'ACTIF	**45 985 808,84**	**18 146 629,51**	**4 655 440,00**		**59 476 998,35**
Provisions pour créances en souffrance sur les établissements de crédit et assimilés					
Provisions pour créances en souffrance sur la clientèle					
Provisions pour dépréciation des titres de placement					
Provisions pour créances en souffrance sur titres					
Provisions pour instruments optionnels achetés					
Provisions pour dépréciation des valeurs et emplois divers					
Provisions pour créances en souffrance sur opérations diverses					
Provisions pour dépréciation des titres d'investissement					
Provisions pour créances en souffrance sur titres d'investissement					
Provisions pour dépréciation des titres de participation	0,00	3 385 890,14			3 385 890,14
Provisions pour dépréciation des participations dans les entreprises liées					
Provisions pour dépréciation de l'activité de portefeuille					
Provisions pour dépréciation des dotations diverses					
Provisions pour créances subordonnées en souffrance					
Provisions pour dépréciation des immobilisations en crédit-bail	31 726 220,08	9 110 023,37	1 195 000,00		39 641 243,45
Provisions pour dépréciation des immobilisations en location simple					
Provisions pour créances en souffrance sur opérations de crédit-bail	14 259 588,76	5 650 716,00	3 460 440,00		16 449 864,76
Provisions pour dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles					
PROVISIONS INSCRITES AU PASSIF	**113 240,80**	**0,00**	**0,00**		**113 240,80**
Provisions pour risques d'exécution d'engagements par signature					
Provisions pour risques de change					
Provisions pour risques généraux					
Provisions pour pensions de retraite et obligations similaires					
Provisions pour autres risques et charges	113 240,80	0,00	0,00		113 240,80
Provisions réglementées					
Total	**46 099 049,64**	**18 146 629,51**	**4 655 440,00**		**59 590 239,15**

Au 31 décembre 2008

Nature	Montant au début de l'exercice	Dotations au titre de l'exercice	Reprises de provisions utilisées	Reprises de provisions devenues disponibles	Montant à la fin de l'exercice

PROVISIONS DEDUITES DE L'ACTIF	**59 476 998,35**	**13 366 464,07**	**4 692 398,00**	**68 151 064,42**
Provisions pour créances en souffrance sur les établissements de crédit et assimilés				
Provisions pour créances en souffrance sur la clientèle				
Provisions pour dépréciation des titres de placement				
Provisions pour créances en souffrance sur titres				
Provisions pour instruments optionnels achetés				
Provisions pour dépréciation des valeurs et emplois divers				
Provisions pour créances en souffrance sur opérations diverses				
Provisions pour dépréciation des titres d'investissement				
Provisions pour créances en souffrance sur titres d'investissement				
Provisions pour dépréciation des titres de participation	3 385 890,14	0,00		3 385 890,14
Provisions pour dépréciation des participations dans les entreprises liées				
Provisions pour dépréciation de l'activité de portefeuille				
Provisions pour dépréciation des dotations diverses				
Provisions pour créances subordonnées en souffrance				
Provisions pour dépréciation des immobilisations en crédit-bail	39 641 243,45	9 640 163,07	453 055,00	48 828 351,52
Provisions pour dépréciation des immobilisations en location simple				
Provisions pour créances en souffrance sur opérations de crédit-bail	16 449 864,76	3 726 301,00	4 239 343,00	15 936 822,76
Provisions pour dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles				
PROVISIONS INSCRITES AU PASSIF	**113 240,80**	**0,00**	**0,00**	**113 240,80**
Provisions pour risques d'exécution d'engagements par signature				
Provisions pour risques de change				
Provisions pour risques généraux				
Provisions pour pensions de retraite et obligations similaires				
Provisions pour autres risques et charges	113 240,80	0,00	0,00	113 240,80
Provisions réglementées				
Total	**59 590 239,15**	**13 366 464,07**	**4 692 398,00**	**68 264 305,22**

IV.10. Tableaux des sûretés réelles 2008

Valeurs et sûretés reçues en garantie	Valeur comptable nette	Montants des créances et des engagements par signature donnés couverts
Bons du Trésor et valeurs assimilées		
Autres titres		
Hypothèques	2800	
Nantissements de Fonds de commerce	5 270	
Autres valeurs et sûretés réelles	2 369 583	
TOTAL	2 377 653	

Valeurs et sûretés données en garantie	Valeur comptable nette	Rubriques du passif ou du hors bilan enregistrant les dettes ou les engagements par signature reçus	Montants des dettes ou des engagements par signature reçus couverts
Bons du Trésor et valeurs assimilées			
Autres titres	**NEANT**	**NEANT**	**NEANT**
Hypothèques			
Autres valeurs et sûretés réelles			

IV.11. Tableau des engagements 2008

	31/12/2008	31/12/2007
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE DONNES		
Engagements de financement en faveur d'établissements de crédit et assimilés	**11 898**	**4690**
Crédits documentaires import		
Acceptations ou engagements de payer		
Ouvertures de crédit confirmés		
Engagements de substitution sur émission de titres		
Engagements irrévocables de crédit-bail	11 898	4690
Autres engagements de financement donnés		
Engagements de financement en faveur de la clientèle	**89 478**	**105 960**
Crédits documentaires import		
Acceptations ou engagements de payer		
Ouvertures de crédits confirmés		
Engagements de substitution sur émission de titres		
Engagements irrévocables de crédit-bail	89 478	105 960
Autres engagements de financement donnés		
Engagements de garantie d'ordre d'établissements de crédit et assimilés		
Crédits documentaires export confirmés		
Acceptations ou engagements de payer		
Garanties de crédits données		
Autres cautions, avals et garanties donnés		
Engagements en souffrance		
Engagements de garantie d'ordre de la clientèle	**16 759**	**21 911**
Garanties de crédits données		
Cautions et garanties en faveur de l'administration publique		
Autres cautions et garanties données	16 759	21 911
Engagements en souffrance		
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE RECUS	**1 101 884**	**621 155**
Engagements de financement reçus d'établissements de crédit et assimilés	**484 000**	**180 000**
Ouvertures de crédit confirmés	484 000	180 000
Engagements de substitution sur émission de titres		
Autres engagements de financement reçus		
Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit et assimilés	**617 884**	**441 155**
Garanties de crédits	617 884	441 155
Autres garanties reçues		
Engagements de garantie reçus de l'Etat et d'organismes de garantie		
Divers		
Garanties de crédits		
Autres garanties reçues		

IV.12. Répartition du Capital Social 2008

Montant du capital: 100 000 000,00

Montant du capital social souscrit et non appelé:

Valeur nominale des titres: 100,00

Nom et prénom ou dénomination sociale	Adresse personnelle ou du siège social	Activité	Nombre d'actions ou de parts sociales détenues	Pourcentage du capital détenu	Pourcentage des droits de vote détenu
A - ACTIONNAIRES MAROCAINS					
Banque Centrale Populaire	101, Bd Zerktouni, Casablanca	Etablissement de Crédit	300 000	30,00%	30,00%
BPR Casablanca	4, Avenue Moulay Rachid	Etablissement de Crédit	150 000	15,00%	15,00%
BPR Tanger-Tétouan	76, Avenue Mohamed V	Etablissement de Crédit	50 000	5,00%	5,00%
BPR Fès –Taza	Angle rues Allal Loudyi et Abdelali Benchekroun	Etablissement de Crédit	50 000	5,00%	5,00%
BPR Mèknes	4, rue d'Alexandrie	Etablissement de Crédit	50 000	5,00%	5,00%
BPR Marrakech - Beni Mellal	Avenue Abdelkrim El Khattabi	Etablissement de Crédit	70 000	7,00%	7,00%
BPR Centre Sud	Avenue Hassan II	Etablissement de Crédit	50 000	5,00%	5,00%
BPR Rabat – Kénitra	3, Avenue Trabless	Etablissement de Crédit	70 000	7,00%	7,00%
BPR Oujda	34, Boulevard Derfoufi	Etablissement de Crédit	25 000	2,50%	2,50%
BPR Nador - EL Hoceima	113, Boulevard Al Massira	Etablissement de Crédit	25 000	2,50%	2,50%
BPR El Jadida – SAFI	7, Avenue de la Ligue Arabe	Etablissement de Crédit	20 000	2,00%	2,00%
BPR Laayoune	9, Boulevard Mohamed V	Etablissement de Crédit	40 000	4,00%	4,00%
			900 000	**90,00%**	**90,00%**
B - ACTIONNAIRES ETRANGERS					
Natexis Lease (Bail Banque Populaire France)	4, place de la Coupole, 94676 Charenton-le-pont Cedex France	Etablissement de Crédit	100 000	10,00%	10,00%
T069 Total			**1 000 000**	**100,00%**	**100,00%**

IV.13. Tableaux des affectations de résultat des trois derniers exercices

Au 31 décembre 2006

Manquant

Au 31 décembre 2007

En Kdh	Montants		Montants
A- Origine des résultats affectés		**B- Affectation des résultats**	
		Prime d'émission	
Report à nouveau		Réserve légale	1582
Résultats nets en instance d'affectation		Réserve facultative	
Résultat net de l'exercice	31 636	Dividendes	0
Prélèvement sur les bénéfices		Report à nouveau	10 000
Autres prélèvements		Autres Affectation	20 054
TOTAL A	**31 636**	**TOTAL B**	**31 636**

Au 31 décembre 2008

En Kdh	Montants		Montants
A- Origine des résultats affectés		**B- Affectation des résultats**	
		Prime d'émission	
Report à nouveau		Réserve légale	2 004
Résultats nets en instance d'affectation		Réserve facultative	0
Résultat net de l'exercice	40 081	Dividendes	0
Prélèvement sur les bénéfices		Report à nouveau	18 077
Autres prélèvements		Autres Affectations	20 000
TOTAL A	**40 081**	**TOTAL B**	**40 081**

IV.14. Datations et événements postérieurs à 2008

c. DATATION

Date de clôture (1) : **31 DECEMBRE 2008**

Date d'établissement des états de synthèse (2): **17 FEVRIER 2009**

(1) Justification en cas de changement de la date de clôture de l'exercice

(2) Justification en cas de dépassement du délai réglementaire de trois mois prévu pour l'élaboration des états de synthèse.

d. EVENEMENTS NES POSTERIEUREMENT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE NON RATTACHABLES A CET EXERCICE ET CONNUS AVANT LA PREMIÈRE COMMUNICATION EXTERNE DES ETATS DE SYNTHESE

Indications des événements	
Favorables	Néant
Défavorables	Néant

Données comptables & financières de la BCP

I. Résumé des principes comptables appliqués par le groupe BCP

I.1. Contexte

Les normes comptables internationales (International Financial Reporting Standards - IFRS) ont été appliquées aux comptes consolidés du Groupe Banque Centrale Populaire à compter du 1er janvier 2008 avec bilan d'ouverture au 1er janvier 2007.
L'objectif primordial des autorités réglementaires est de doter les établissements de crédit d'un cadre de comptabilité et d'information financière conforme aux standards internationaux en termes de transparence financière et de qualité de l'information fournie.
Le contenu des présents états financiers est conforme à la norme IAS 34 relative à l'information financière intermédiaire qui prévoit la publication de comptes semestriels condensés.

I.2. Normes comptables appliquées

I.2.1. Périmètre de consolidation

Les comptes consolidés de la BCP regroupent l'ensemble des entreprises sous contrôle exclusif, contrôle conjoint ou sous influence notable hormis celles dont la consolidation présente un caractère négligeable pour l'établissement des comptes consolidés de la BCP. Une filiale est consolidée à partir de la date à laquelle la BCP obtient effectivement son contrôle. Les entités temporairement contrôlées sont également intégrées dans les comptes consolidés jusqu'à la date de leur cession.
La BCP consolide les structures juridiques distinctes créées spécifiquement pour gérer une opération ou un groupe d'opérations similaires (entités ad hoc), et ce même en l'absence de lien en capital, dans la mesure où elle en exerce en substance le contrôle, au regard des critères suivants :

- Les activités de l'entité sont menées pour le compte exclusif de la BCP, de telle sorte que cette dernière en tire des avantages ;
- La BCP dispose du pouvoir de décision et de gestion afin d'obtenir la majorité des avantages liés aux activités courantes de l'entité. Ce pouvoir se caractérise notamment par la capacité de dissoudre l'entité, d'en changer les statuts ou de s'opposer formellement à leur modification ;
- La BCP a la capacité d'obtenir la majorité des avantages de l'entité et par conséquent peut être exposée aux risques liés à l'activité de ladite entité. Les avantages peuvent prendre la forme d'un droit à recevoir tout ou partie du résultat, une quote-part d'actif net, à disposer d'un ou plusieurs actifs ou à bénéficier de la majorité des actifs résiduels en cas de liquidation ;
- La BCP conserve la majorité des risques pris par l'entité afin d'en retirer un avantage; tel est le cas si les investisseurs extérieurs bénéficient d'une garantie de la part d'une société de la BCP leur permettant de limiter de façon importante leur risque.

Périmètre de consolidation au 31 décembre 2008

I.2.2. Méthodes de consolidation

Entreprises contrôlées : Filiales

Sociétés Consolidées	Capital Social (Kdh)	% de contrôle	% d'intérêt	Méthode de consolidation
BCP	660 982	100,00%	100,00 %	EC
BCDM (Keuro)	21 000	100,00%	100,00%	IG
MEDIA FINANCE	206 403	60,00%	100,00%	IG
Fondation BP Microcrédits	212 653	100,00%	100,00%	IG
MOUSSAHAMA	36 400	99,86%	99,86%	IG
CHAABI LLD	20 000	51,99%	70,00%	IG
ASSALAF CHAABI	177 000	61,54%	61,54%	IG
MAI	50 000	60,76%	60,76%	IG
CIB (KUSD)	2 200	60,00%	60,00%	IG
BPMC (K FCA)	2 000 000	62,50%	62,50%	IG
BPMG(K GNF)	25 149 330	53,90%	53,90%	IG
UPLINE GROUP	46 784	50,09%	50,09%	IG
CHAABI LEASING	250 000	40,00%	40,00%	MEE
Bank Al Amal	500 000	3,42%	3,42%	MEE

(*) Etablissement consolidant
(**) Intégration Globale
(***) Mise en équivalence
Source : BCP

Les entreprises contrôlées par la BCP sont consolidées par intégration globale. La BCP contrôle une filiale lorsqu'elle est en mesure de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entité afin de bénéficier de ses activités.
Le contrôle est présumé exister lorsque La BCP détient, directement ou indirectement, plus de la moitié des droits de vote de la filiale.
Il est attesté lorsque La BCP dispose du pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de l'entité en vertu d'un accord, ou de nommer, de révoquer ou de réunir la majorité des membres du Conseil d'administration ou de l'organe de direction équivalent.
La détermination du pourcentage de contrôle prend en compte les droits de vote potentiels qui donnent accès à des droits de vote complémentaires, dès lors qu'ils sont immédiatement exerçables ou convertibles.

Entreprises sous contrôle conjoint : Coentreprises

Les entreprises sous contrôle conjoint sont consolidées par intégration proportionnelle ou par mise en équivalence.
La BCP possède un contrôle conjoint lorsque, en vertu d'un accord contractuel, les décisions financières et opérationnelles nécessitent l'accord unanime des parties qui se partagent le contrôle.

Entreprises sous influence notable : Associées

Les entreprises sous influence notable sont mises en équivalence. L'influence notable est le pouvoir de participer aux décisions de politique financière et opérationnelle d'une entité, sans en détenir le contrôle.
Elle est présumée si la BCP détient, directement ou indirectement, 20 % ou plus des droits de vote dans une entité. Les participations inférieures à ce seuil sont exclues du périmètre de consolidation, sauf si elles représentent un investissement stratégique, et si la BCP y exerce une influence notable effective.

Les variations de capitaux propres des sociétés mises en équivalence sont comptabilisées à l'actif du bilan sous la rubrique « Participations dans les entreprises mises en équivalence » et au passif du bilan sous la rubrique de capitaux propres appropriée.
L'écart d'acquisition sur une société consolidée par mise en équivalence figure également sous la rubrique « Participations dans les entreprises mises en équivalence ».
Si la quote-part de la BCP dans les pertes d'une entreprise mise en équivalence est égale ou supérieure à ses intérêts dans cette entreprise, la BCP cesse de prendre en compte sa quote-part dans les pertes à venir. La participation est alors présentée pour une valeur nulle. Les pertes supplémentaires de l'entreprise associée sont provisionnées uniquement lorsque la BCP a une obligation légale ou implicite de le faire ou lorsqu'elle a effectué des paiements pour le compte de l'entreprise.3

Intérêts minoritaires

Les intérêts minoritaires sont présentés séparément dans le résultat consolidé, ainsi que dans le bilan consolidé au sein des capitaux propres.

I.2.3. Options retenues par le Groupe

Définition du périmètre
Afin de définir les sociétés à intégrer dans le périmètre de consolidation, les critères suivants doivent être respectés :

- Le Groupe doit détenir, directement ou indirectement, au moins 20% de ses droits de vote existants et potentiels.
- L'une des limites suivantes est atteinte :
  - le total du bilan de la filiale est supérieur à 0,5% du total bilan consolidé,
  - la situation nette de la filiale est supérieure à 0,5% de la situation nette consolidée,
  - le chiffre d'affaires ou produits bancaires de la filiale sont supérieurs à 0,5% des produits bancaires consolidés,

Les titres de participation sur lesquelles le groupe n'a aucun contrôle, ne sont pas intégrés au niveau du périmètre même si leur contribution remplie les critères présentés ci-avant.
Il est à noter que la BCP a choisi la consolidation selon l'optique de la maison mère.

Exception
Une entité ayant une contribution non significative doit intégrer le périmètre de consolidation si elle détient des parts dans des filiales qui vérifient un des critères ci-dessus décrits.

La consolidation des entités ad hoc
La consolidation des entités ad hoc et plus particulièrement des fonds sous contrôle exclusif a été précisée par le SIC 12. En application de ce texte, la Fondation Banque Populaire pour le micro crédit a été intégrée dans le périmètre de consolidation. La présidence du conseil d'administration de la fondation est assurée par le Président Directeur Général de la Banque Centrale Populaire suite à la modification de ses statuts.

Les exclusions du périmètre de consolidation :
Une entité contrôlée ou sous influence notable est exclue du périmètre de consolidation lorsque dès son acquisition, les titres de cette entité sont détenus uniquement en vue d'une cession ultérieure à brève échéance. Ces titres sont comptabilisés dans la catégorie des actifs destinés à être cédés, et évalués à la juste valeur par résultat.
Les participations (hors participations majoritaires) détenues par des entités de capital-risque sont également exclues du périmètre de consolidation dans la mesure où elles sont classées en actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option.

Les méthodes de consolidation

Les méthodes de consolidation sont fixées respectivement par les normes IAS 27, 28 et 31. Elles résultent de la nature de contrôle exercé par le Groupe BCP sur les entités consolidables, quelle qu'en soit l'activité et qu'elles aient ou non la personnalité morale.
Les acquisitions d'intérêts minoritaires sont comptabilisées en utilisant la « parent equity extension method », par la quelle la différence entre le prix payé et la valeur comptable de la quote-part des actifs nets acquis est comptabilisée en goodwill

I.3. Immobilisations

Les méthodes de consolidation sont fixées respectivement par les normes IAS 27, 28 et 31. Elles résultent de la nature de contrôle exercé par le Groupe BCP sur les entités consolidables, quelle qu'en soit l'activité et qu'elles aient ou non la personnalité morale.
Les acquisitions d'intérêts minoritaires sont comptabilisées en utilisant la « parent equity extension method », par la quelle la différence entre le prix payé et la valeur comptable de la quote-part des actifs nets acquis est comptabilisée en goodwill.

I.3.1. Comptabilisation initiale

Les immobilisations sont enregistrées à leur coût d'acquisition augmenté des frais directement attribuables, et des coûts d'emprunt encourus lorsque la mise en service des immobilisations est précédée d'une longue période de construction ou d'adaptation.
Les logiciels développés en interne, lorsqu'ils remplissent les critères d'immobilisation, sont immobilisés pour leur coût direct de développement qui inclut les dépenses externes et les frais de personnel directement affectables au projet.

I.3.2. Evaluation et comptabilisation ultérieures

Les immobilisations sont enregistrées à leur coût d'acquisition augmenté des frais directement attribuables, et des coûts d'emprunt encourus lorsque la mise en service des immobilisations est précédée d'une longue période de construction ou d'adaptation.
Les logiciels développés en interne, lorsqu'ils remplissent les critères d'immobilisation, sont immobilisés pour leur coût direct de développement qui inclut les dépenses externes et les frais de personnel directement affectables au projet.

I.3.3. Amortissement

Le montant amortissable d'une immobilisation est déterminé après déduction de sa valeur résiduelle. Seuls les biens donnés en location simple sont réputés avoir une valeur résiduelle, la durée d'utilité des immobilisations d'exploitation étant généralement égale à la durée de vie économique attendue du bien.
Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire sur la durée d'utilité attendue du bien pour l'entreprise. Les dotations aux amortissements sont comptabilisées sous la rubrique « Dotations aux amortissements et provisions pour dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles » du compte de résultat.
Lorsqu'une immobilisation est composée de plusieurs éléments pouvant faire l'objet de remplacement à intervalles réguliers, ayant des utilisations différentes ou procurant des avantages économiques selon un rythme différent, chaque élément est comptabilisé séparément et chacun des composants est amorti selon un plan d'amortissement qui lui est propre.

I.3.4. Dépréciation

Les immobilisations amortissables font l'objet d'un test de dépréciation lorsqu'à la date de clôture, d'éventuels indices de perte de valeur sont identifiés. Les immobilisations non amortissables ainsi que les écarts d'acquisition font l'objet d'un test de dépréciation au moins une fois par an. S'il existe un tel indice de dépréciation, la valeur recouvrable de l'actif est comparée à la valeur nette comptable de l'immobilisation.
En cas de perte de valeur, une dépréciation est constatée en compte de résultat. La dépréciation est reprise en cas d'amélioration de la valeur recouvrable ou de disparition des indices de dépréciation.

Les dépréciations sont comptabilisées dans le poste « Dotations aux amortissements et provisions pour dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles » du compte de résultat.

I.3.5. Plus ou moins-values de cession

Les plus ou moins values de cession des immobilisations d'exploitation sont enregistrées au compte de résultat dans le poste « Gains nets sur autres actifs ».
Les plus ou moins values de cession des immeubles de placement sont enregistrées au compte de résultat dans le poste « Produits des autres activités » ou « Charges des autres activités ».

I.3.6. Options retenues par le Groupe

Approche par composants

Dans les comptes sociaux, les constructions sont amorties linéairement sur 25 ans, alors qu'elles sont constituées de plusieurs composants qui n'ont pas, en principe, les mêmes durées d'utilité.
La définition des composants standards des différentes catégories de constructions a été effectuée suite à une expéritise métier et à une étude réalisée auprès de certaines BPR. La répartition par composants s'applique de manière différente selon la nature des constructions.
Ainsi, quatre familles de constructions ont été définies, et pour chacune d'elle une répartition moyenne par composants a été établie. Chaque composant a fait l'objet d'un amortissement sur la durée d'utilité documentée en interne.

Evaluation
Le Groupe BCP a opté pour le modèle du coût, l'option de réévaluation prévue par IAS 16 n'a pas été retenue.
Après sa comptabilisation en tant qu'actif, une immobilisation corporelle doit être comptabilisée à son coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.
Toutefois, selon IFRS 1, une entité peut décider d'évaluer une immobilisation corporelle à la date de transition aux IFRS à sa juste valeur et utiliser cette juste valeur en tant que coût présumé à cette date. Cette option a été retenue pour les terrains qui ont fait l'objet de réévaluation par des experts externes.

I.4. Contrats de locations

Les différentes sociétés du Groupe peuvent être le preneur ou le bailleur de contrats de location.

I.4.1. Le groupe est le bailleur

Les locations consenties par une société du Groupe sont analysées comme des contrats de location-financement (crédit-bail, location avec option d'achat et autres) ou en contrats de location simple.

Contrats de location –financement

Dans un contrat de location-financement, le bailleur transfère au preneur la quasi-totalité des risques et avantages de l'actif. Il s'analyse comme un financement accordé au preneur pour l'achat d'un bien.
La valeur actuelle des paiements dus au titre du contrat, augmentée le cas échéant de la valeur résiduelle, est enregistrée comme une créance.
Le revenu net de l'opération pour le bailleur ou le loueur correspond au montant d'intérêts du prêt et est enregistré au compte de résultat sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés ».
Les loyers perçus sont répartis sur la durée du contrat de location-financement en les imputant en amortissement du capital et en intérêts de façon à ce que le revenu net représente un taux de rentabilité constant sur l'encours résiduel. Le taux d'intérêt utilisé est le taux d'intérêt implicite du contrat.

Les dépréciations constatées sur ces prêts et créances, qu'il s'agisse de dépréciations individuelles ou collectives, suivent les mêmes règles que celles décrites pour les prêts et créances.

Contrats de location simple

Un contrat de location simple est un contrat par lequel, la quasi-totalité des risques et avantages de l'actif mis en location n'est pas transférée au preneur.
Le bien est comptabilisé à l'actif du bailleur en immobilisations et amorti linéairement sur la période de location après avoir déduit, le cas échéant, de son prix d'acquisition l'estimation de sa valeur résiduelle.
Les loyers sont comptabilisés en résultat pour leur totalité de manière linéaire sur la durée du contrat de location.
Ces loyers et ces dotations aux amortissements sont enregistrés au compte de résultat sur les lignes « Produits des autres activités » et « Charges des autres activités ».

I.4.2. Le groupe est le preneur

Les contrats de location pris par une société du Groupe sont analysés comme des contrats de location-financement (crédit-bail et autres) ou en contrats de location simple.

Contrats de location –financement

Un contrat de location-financement est considéré comme un bien acquis par le preneur et financé par emprunt.
L'actif loué est comptabilisé pour sa valeur de marché à l'actif du bilan du preneur ou si celle-ci est inférieure, pour la valeur actualisée des paiements minimaux au titre du contrat de location déterminée au taux d'intérêt implicite du contrat.
En contrepartie, une dette financière d'un montant égal à la valeur de marché de l'immobilisation ou à la valeur actualisée des paiements minimaux est constatée au passif du preneur.
Le bien est amorti selon la même méthode que celle applicable aux immobilisations détenues pour compte propre, après avoir déduit, le cas échéant, de son prix d'acquisition l'estimation de sa valeur résiduelle.
La durée d'utilisation retenue est la durée de vie utile de l'actif. La dette financière est comptabilisée au coût amorti.

Contrats de location simple

Le bien n'est pas comptabilisé à l'actif du preneur. Les paiements effectués au titre des contrats de location simple sont enregistrés dans le compte de résultat linéairement sur la période de location.

I.5. Prêts et créances, engagements de financement et de garantie

I.5.1. Prêts et créances

La catégorie « Prêts et créances » inclut les crédits à la clientèle et les opérations interbancaires réalisées par le Groupe BCP, les participations du Groupe dans des crédits syndiqués.
Les prêts et créances sont comptabilisés initialement à leur juste valeur qui est, en règle générale, le montant net décaissé à l'origine, et comprend les coûts d'origination directement imputables à l'opération ainsi, que certaines commissions perçues (frais de dossier, commissions de participation et d'engagement), considérés comme un ajustement du rendement effectif du prêt.
Les prêts et créances sont évalués ultérieurement au coût amorti, et les intérêts, ainsi que les coûts de transaction et commissions inclus dans la valeur initiale des crédits concourent à la formation du résultat de ces opérations sur la durée du crédit, calculée selon la méthode du taux d'intérêt effectif.
Les commissions perçues sur des engagements de financement préalables à la mise en place d'un crédit sont différées, puis intégrées à la valeur du crédit lors de son attribution. Les

commissions perçues sur des engagements de financement dont, la probabilité qu'ils donnent lieu au tirage d'un prêt est faible, ou dont les utilisations sont aléatoires dans le temps et dans leur montant, sont étalées linéairement sur la durée de l'engagement.

I.5.2. Engagements de financements

Les engagements de financement sont comptabilisés à leur juste valeur, qui est généralement le montant de la commission d'engagement perçue. Elles sont comptabilisées conformément aux règles énoncées ci-dessus.
Une provision pour risque est constatée, le cas échéant, s'il apparaît que cet engagement se traduira par une perte probable du fait notamment de la défaillance du bénéficiaire de l'engagement.

I.5.3. Engagements de garanties données

Les engagements de garantie sont comptabilisés à leur juste valeur, qui est généralement le montant de la commission de garantie perçue. Ces commissions sont ensuite comptabilisées en résultat prorata temporis sur la période de garantie.
Une provision pour risque est constatée, le cas échéant, s'il apparaît que cet engagement se traduira par une perte probable du fait notamment de la défaillance du débiteur.

I.6. Détermination de la juste valeur

I.6.1. Principes généraux

Tous les instruments financiers sont évalués à la juste valeur, soit au bilan (actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat, y compris les dérivés, et actifs financiers disponibles à la vente), soit dans les notes aux états financiers pour les autres actifs et passifs financiers.
La juste valeur est le montant pour lequel un actif peut être échangé, un passif éteint, entre deux parties consentantes, informées et agissant dans le cadre d'un marché concurrentiel.
La juste valeur est le prix coté sur un marché actif lorsqu'un tel marché existe ou, à défaut, celle déterminée en interne par l'usage d'une méthode de valorisation, qui incorpore le maximum de données observables du marché en cohérente avec les méthodes utilisées par les acteurs du marché.

I.6.2. Prix cotés sur un marché Actif

Lorsque des prix cotés sur un marché actif sont disponibles, ils sont retenus pour la détermination de la juste valeur de marché. Sont ainsi valorisés les titres cotés et les dérivés sur marchés organisés comme les futures et les options.

I.6.3. Prix non cotés sur un marché Actif

Lorsque le prix d'un instrument financier n'est pas coté sur un marché actif, la valorisation est opérée par l'usage de modèles généralement utilisés par les acteurs du marché (méthode d'actualisation des flux futurs de trésorerie, modèle de Black-Scholes pour les options).
Le modèle de valorisation incorpore le maximum de données observables du marché : prix de marché cotés d'instruments ou de sous-jacents similaires, courbe des taux d'intérêt, cours des devises, volatilité implicite, prix des marchandises.
La valorisation issue des modèles est effectuée sur des bases prudentes. Elle est ajustée afin de tenir compte du risque de liquidité et du risque de crédit, afin de refléter la qualité de crédit des instruments financiers.

I.6.4. Marge dégagée lors de la négociation des instruments financiers

La marge dégagée lors de la négociation de ces instruments financiers *(day one profit) :*

- est immédiatement constatée en résultat si les prix sont cotés sur un marché actif ou si le modèle de valorisation n'incorpore que des données observables du marché ;
- est différée et étalée en résultat sur la durée du contrat lorsque toutes les données ne sont pas observables sur le marché ; lorsque les paramètres non observables à l'origine le deviennent ; la part de la marge non encore reconnue est alors comptabilisée en résultat.

I.6.5. Actions non cotées

La juste valeur des actions non cotées est déterminée par comparaison avec une transaction récente portant sur le capital de la société concernée, réalisée avec un tiers indépendant et dans des conditions normales de marché.
En l'absence d'une telle référence, la valorisation est opérée, soit à partir de techniques communément utilisées (actualisation des flux futurs de trésorerie), soit sur la base de la quote-part d'actif net revenant au Groupe calculée à partir des informations disponibles les plus récentes.
Les actions dont la valeur comptable est inferieure à 1 million de dirhams ne font pas objet d'une réévaluation.

I.7. Titres

Les titres détenus par le Groupe sont classés en trois catégories :

- Actifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- Actifs financiers disponibles à la vente ;
- Placements détenus jusqu'à l'échéance.

I.7.1. Actifs financiers à la juste valeur par résultat

La catégorie des actifs financiers à la juste valeur par résultat comprend :

- Les actifs financiers détenus à des fins de transaction ;
- Les actifs financiers que le Groupe a choisi par option de comptabiliser et d'évaluer à la juste valeur par résultat dès l'origine, car cette option permet une information plus pertinente.

Les titres classés dans cette catégorie sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, les frais des transactions étant directement comptabilisés en compte de résultat.
En date d'arrêté, ils sont évalués à leur juste valeur et les changements de juste valeur, coupon couru inclus pour les titres à revenu fixe, sont comptabilisées en résultat dans le poste « Gains ou pertes nets sur les instruments financiers à la juste valeur par résultat ». De même, les dividendes des titres à revenu variable et les plus et moinsvalues de cession réalisées, sont comptabilisés dans ce poste. L'évaluation du risque de crédit sur ces titres est comprise dans leur juste valeur.

I.7.2. Actifs financiers disponibles à la vente

La catégorie des « Actifs financiers disponibles à la vente » comprend les titres à revenu fixe ou à revenu variable qui ne relèvent pas des deux autres catégories.
Les titres classés dans cette catégorie sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, frais de transaction inclus lorsque ces derniers sont significatifs.
En date d'arrêté, ils sont évalués à leur juste valeur et les changements de juste valeur, hors coupon courus pour les titres à revenu fixe, sont présentées dans le poste des capitaux propres « Gains ou pertes latents ou différés ».
Lors de la cession des titres, ces gains ou pertes latents précédemment comptabilisés en capitaux propres sont constatés en compte de résultat dans le poste « Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente ».

Les revenus comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif sur les titres à revenu fixe de cette catégorie sont présentés dans le poste « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat.
Les dividendes perçus sur les titres à revenu variable sont présentés dans le poste « Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente » lorsque le droit du Groupe à les recevoir est établi.

I.7.3. Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

La catégorie des « Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance » comprend les titres à revenu fixe ou déterminable, à échéance fixe, que le Groupe BCP a l'intention et la capacité de détenir jusqu'à leur échéance.
Les opérations de couverture du risque de taux d'intérêt éventuellement mises en place sur cette catégorie de titres ne sont pas éligibles à la comptabilité de couverture définie par la norme IAS 39.
Les titres détenus jusqu'à l'échéance sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, qui intègre l'amortissement des primes et décotes correspondant à la différence entre la valeur d'acquisition (y compris les frais de transaction s'ils présentent un caractère significatif) et la valeur de remboursement de ces titres. Les revenus perçus sur ces titres sont présentés sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat.

I.7.4. Opérations de pensions et prêts/ emprunts de titres

Les titres cédés temporairement dans le cas d'une mise en pension restent comptabilisés au bilan du Groupe BCP dans leur portefeuille d'origine. Le passif correspondant est comptabilisé sous la rubrique de «Dettes» appropriée.
Néanmoins, pour les opérations de pension initiées par les activités de transaction, le passif correspondant est comptabilisé en « Passifs financiers à la juste valeur par résultat ».
Les titres acquis temporairement dans le cas d'une prise en pension ne sont pas comptabilisés au bilan du Groupe. La créance correspondante est comptabilisée sous la rubrique « Prêts et Créances », à l'exception des opérations de pension initiées par les activités de transaction, pour lesquelles la créance correspondante est comptabilisée en « Actifs financiers à la juste valeur par résultat ».
Les opérations de prêts de titres ne donnent pas lieu à la décomptabilisation des titres prêtés et les opérations d'emprunts de titres ne donnent pas lieu à la comptabilisation au bilan des titres empruntés, à l'exception des cas où les titres empruntés sont ensuite cédés par le Groupe. Dans ce cas, l'obligation de livrer les titres à l'échéance de l'emprunt est matérialisée par un passif financier présenté au bilan sous la rubrique « Passifs financiers à la juste valeur par résultat ».

I.7.5. Date de comptabilisation et de décomptabilisation

Les titres sont comptabilisés au bilan à la date de règlement et de livraison. Durant ces délais, les conséquences des changements de juste valeur sont prises en compte en fonction de la catégorie dans laquelle ces titres seront classés. Ces opérations sont maintenues au bilan jusqu'à l'extinction des droits du Groupe à recevoir les flux qui leur sont attachés ou jusqu'à ce que le Groupe ait transféré substantiellement tous les risques et avantages qui leur sont liés. Ils sont alors décomptabilisés et les plus ou moins-values de cession sont constatées en résultat sous le poste approprié.

I.7.6. Options retenues par le Groupe

Les options retenues pour la classification des différents portefeuilles de titres sont les suivantes :

AFS

- Bons du trésor classés en titres de placement
- Obligations marocaines non cotés
- Titres d'OPCVM détenus (titrisation)
- OPCVM et actions
- Bons du trésor reclassés des titres d'investissement

HTM

- Titres d'investissements (hors bons du trésor reclassés en AFS)
- Bons du trésor Habitat économique classés en titres de placement.

Trading

- Ne figurent en trading que les produits dérivés.

I.8. Opérations en devises

I.8.1. Actifs et passifs monétaires libellés en devises

Les actifs et passifs monétaires correspondent aux actifs et aux passifs devant être reçus ou payés pour un montant en numéraire déterminé ou déterminable. Les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont convertis dans la monnaie fonctionnelle de l'entité concernée du Groupe au cours de clôture.
Les écarts de change sont comptabilisés en résultat, à l'exception des écarts de change relatifs à des instruments financiers désignés comme instruments de couverture de résultats futurs ou de couverture d'investissement net en devises qui sont, dans ce cas, comptabilisés en capitaux propres.
Les opérations de change à terme sont évaluées au cours du terme restant à courir. Les écarts de conversion sont constatés en résultat sauf lorsque l'opération est qualifiée de couverture en flux de trésorerie. Les écarts de conversion sont alors constatés en capitaux propres pour la partie efficace de la couverture et comptabilisés en résultat de la même manière et selon la même périodicité que les résultats de l'opération couverte.

I.8.2. Actifs non monétaires libellés en devises

Les écarts de change relatifs aux actifs non monétaires libellés en devises et évalués à la juste valeur (Titres à revenu variable) sont comptabilisés de la manière suivante :

- Ils sont constatés en résultat lorsque l'actif est classé dans la catégorie « Actifs financiers à la juste valeur par résultat »
- Ils sont constatés en capitaux propres lorsque l'actif est classé dans la catégorie « Actifs financiers disponibles à la vente », à moins que l'actif financier ne soit désigné comme élément couvert au titre du risque de change dans une couverture de valeur en juste valeur ; les écarts de change sont alors constatés en résultat.

Les actifs non monétaires qui ne sont pas évalués à la juste valeur demeurent à leur cours de change historique.

I.9. Dépréciation des actifs financiers

I.9.1. Dépréciation sur prêts et créances et assimilés

Périmètre : Prêts et créances, actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance et engagements de financement et de garantie.
Des dépréciations sont constituées sur les crédits et sur les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance dès lors qu'il existe une indication objective de perte de valeur mesurable liée à un événement survenu postérieurement à la mise en place du prêt ou à l'acquisition de l'actif.
L'analyse de l'existence éventuelle d'une dépréciation est menée d'abord au niveau individuel puis au niveau d'un portefeuille.

Dépréciation sur base individuelle

Les provisions relatives aux engagements de financement et de garantie donnés par le Groupe BCP suivent des principes analogues. Au niveau individuel, la dépréciation est mesurée comme la différence entre la valeur comptable avant dépréciation et la valeur, actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine de l'actif, des composantes jugées recouvrables notamment des garanties et des perspectives de recouvrement du principal et des intérêts.
La dépréciation est enregistrée dans le compte de résultat, dans le poste « Coût du risque ».
Toute réappréciation postérieure du fait d'une cause objective intervenue après la dépréciation est constatée par le compte de résultat, également dans le poste « Coût du risque ».
À compter de la dépréciation de l'actif, la rubrique « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat enregistre la rémunération théorique de la valeur nette comptable de l'actif calculée au taux d'intérêt effectif d'origine utilisé pour actualiser les flux jugés recouvrables.

Dépréciation sur base collective

Les actifs non dépréciés individuellement font l'objet d'une analyse du risque par portefeuilles homogènes, qui s'appuie sur le système de notation interne du Groupe BCP fondé sur des données historiques, ajustées si nécessaire pour tenir compte des circonstances prévalant à la date d'arrêté.
Cette analyse permet d'identifier les groupes de contreparties qui, compte tenu d'événements survenus depuis la mise en place des crédits, ont atteint collectivement une probabilité de défaut à maturité qui fournit une indication objective de perte de valeur sur l'ensemble du portefeuille, sans que cette perte de valeur puisse être à ce stade attribuée individuellement aux différentes contreparties composant le portefeuille.
Cette analyse fournit également une estimation des pertes afférentes aux portefeuilles concernés en tenant compte de l'évolution du cycle économique sur la période analysée. Les modifications de valeur de la dépréciation de portefeuille sont enregistrées dans le compte de résultat, dans le poste « Coût du risque ».
En application des dispositions des normes IFRS, il est possible de faire appel à son jugement d'expert pour corriger les flux de recouvrement issus des données statistiques et les adapter aux conditions en vigueur au moment de l'arrêté.

I.9.2. Dépréciation des actifs financiers disponibles à la vente

Les « actifs financiers disponibles à la vente » sont dépréciés individuellement par contrepartie du compte de résultat lorsqu'existe une indication objective de dépréciation durable résultant d'un ou plusieurs événements intervenus depuis l'acquisition.
En particulier, concernant les titres à revenu variable cotés sur un marché actif, une baisse prolongée ou significative du cours en deçà de son coût d'acquisition constitue une indication objective de dépréciation.
Une dépréciation constituée sur un titre à revenu fixe est constatée en « Coût du risque » et peut être reprise en compte de résultat lorsque la valeur de marché du titre s'est appréciée du fait d'une cause objective intervenue postérieurement à la dernière dépréciation.
Une dépréciation sur un titre à revenu variable est constituée sous le poste « Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente » et ne peut être reprise en compte de résultat,

le cas échéant, qu'à la date de cession du titre. En outre, toute baisse ultérieure de la valeur de marché constitue une dépréciation reconnue en résultat.

I.9.3. Options retenues par le Groupe

Pour la provision individuelle des crédits (créances individuellement significatives)

Tous les dossiers supérieurs à 2 MDH, qualifiés de « gros dossiers » sont revus au cas par cas pour déterminer les flux de recouvrement attendus sur un horizon de 5 années et calculer par conséquent la provision IFRS par différence entre le montant brut de la créance et la valeur actualisée de ces flux au TIE d'origine.

Pour la provision individuelle des crédits (créances individuellement non significatives)

Les dossiers inférieurs à 2 MDH, qualifiés de « petits dossiers » font l'objet d'une modélisation statistique (modélisation des flux de recouvrement historiques) par classe homogène de risque. Les taux de perte utilisés pour le calcul de la provision sur base collective sont issus de ce modèle.

Pour la provision collective

Le Groupe BCP a défini des critères d'identification des créances sensibles et a développé des modèles statistiques pour calculer les provisions collectives sur la base des historiques de transformation des créances sensibles en créances en souffrance. Les taux de perte utilisés pour le calcul de la provision sur base collective sont issus de ce modèle.
La méthodologie du provisionnement collectif s'inspire des dispositions baloises.
En absence d'indices objectifs de dépréciation, le groupe BCP n'a pas constitué de provisions.

I.10. Dettes representées par titres et actions propres

I.10.1. Dettes représentées par un titre

Les instruments financiers émis par le Groupe BCP sont qualifiés d'instruments de dettes s'il existe une obligation contractuelle pour la société du Groupe émettrice de ces instruments de délivrer du numéraire ou un actif financier au détenteur des titres.
Il en est de même dans les cas où le Groupe BCP peut être contraint à échanger des actifs ou des passifs financiers avec une autre entité à des conditions potentiellement défavorables, ou de livrer un nombre variable de ses propres actions.
Les dettes émises représentées par un titre sont enregistrées à l'origine à leur valeur d'émission comprenant les frais de transaction, puis sont évaluées à leur coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.
Les obligations remboursables ou convertibles en actions propres sont considérées comme des instruments hybrides comprenant à la fois une composante dette et une composante capitaux propres, déterminées lors de la comptabilisation initiale de l'opération.

I.10.2. Actions propres

Les actions propres détenues par le Groupe sont portées en déduction des capitaux propres consolidés quel que soit l'objectif de leur détention et les résultats afférents sont éliminés du compte de résultat consolidé.

I.11. Dérivés et dérivés incorporés

Tous les instruments dérivés sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur.

I.11.1. Principe général

Les dérivés sont comptabilisés à leur juste valeur au bilan dans les postes « Actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat ». Ils sont comptabilisés en actifs financiers lorsque la valeur est positive, en passifs financiers lorsqu'elle est négative.
Les gains et pertes réalisés et latents sont comptabilisés au compte de résultat en « Gains et pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

I.11.2. Dérivés et comptabilité de couverture

Les dérivés conclus dans le cadre de relations de couverture sont désignés en fonction de l'objectif poursuivi.

- La couverture en juste valeur est notamment utilisée pour couvrir le risque de taux d'intérêt des actifs et passifs à taux fixe.
- La couverture en flux de trésorerie est notamment utilisée pour couvrir le risque de taux d'intérêt des actifs et passifs à taux variables et le risque de change des revenus futurs hautement probables en devises.

Lors de la mise en place de la relation de couverture, le Groupe BCP établit une documentation formalisée : désignation de l'instrument et de risque couvert, stratégie et nature du risque couvert, désignation de l'instrument de couverture, modalités d'évaluation de l'efficacité de la relation de couverture.
Conformément à cette documentation, le Groupe BCP évalue, lors de sa mise en place et au minimum semestriellement, l'efficacité rétrospective et prospective des relations de couverture mises en place.
Les tests d'efficacité rétrospectifs ont pour but de s'assurer que le rapport entre les variations effectives de valeur ou de résultat des dérivés de couverture et celles des instruments couverts se situe entre 80 et 125 %.
Les tests prospectifs ont pour but de s'assurer que les variations de valeur ou de résultat des dérivés attendues sur la durée de vie résiduelle de la couverture compensent de manière adéquate celles des instruments couverts.
Concernant les transactions hautement probables, leur caractère s'apprécie notamment au travers de l'existence d'historiques sur des transactions similaires.
En cas d'interruption de la relation de couverture ou lorsque celle-ci ne satisfait plus aux tests d'efficacité, les dérivés de couverture sont transférés en portefeuille de transactions et comptabilisés selon les principes applicables à cette catégorie.

I.11.3. Dérivés incorporés

Les dérivés incorporés à des instruments financiers composés sont séparés de la valeur de l'instrument hôte lorsque les caractéristiques économiques et les risques de l'instrument dérivé incorporé ne sont pas étroitement liés à ceux du contrat hôte.
Les dérivés sont comptabilisés séparément en tant que dérivés et le contrat hôte selon la catégorie dans laquelle il est classé.
Néanmoins, lorsque l'instrument composé est comptabilisé dans son intégralité dans la catégorie « Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat », aucune séparation n'est effectuée.

I.12. Commissions sur prestation de services

Les commissions sur prestations de services sont comptabilisées de la manière suivante :

- Commissions qui font partie intégrante du rendement effectif d'un instrument financier : commissions de dossier, commissions d'engagement, etc. De telles commissions sont traitées comme un ajustement du taux d'intérêt effectif (sauf lorsque l'instrument est évalué en juste valeur par résultat).
- Commissions qui rémunèrent un service continu : locations de coffres forts, droits de garde sur titres en dépôt, abonnements télématiques ou cartes bancaires, etc. Elles sont étalées en résultat sur la durée de la prestation au fur et à mesure que le service est rendu.
- Commission rémunérant un service ponctuel : commissions de bourse, commissions d'encaissement, commissions de change, etc. Elles sont comptabilisées en résultat lorsque le service a été rendu.

I.13. Avantages du personnel

Principe général

L'entité doit comptabiliser non seulement l'obligation juridique ressortant des termes formels du régime à prestations définies, mais aussi toute obligation implicite découlant de ses usages. Ces usages génèrent une obligation implicite lorsque l'entité n'a pas d'autre solution réaliste que de payer les prestations aux membres du personnel. Il y a, par exemple, obligation implicite si un changement des usages de l'entité entraîne une dégradation inacceptable des relations avec le personnel.

Typologie des avantages au personnel

Les avantages consentis au personnel du Groupe BCP sont classés en quatre catégories :

- Les avantages à court terme tels que les salaires, les congés annuels, l'intéressement, la participation, l'abondement ;
- Les avantages à long terme qui comprennent notamment les primes liées à l'ancienneté et au départ à la retraite ;
- Les indemnités de fin de contrat de travail ;
- Les avantages postérieurs à l'emploi constitués notamment par la couverture médicale des retraités.

I.13.1. Avantages à court terme

Le Groupe comptabilise une charge lorsque les services rendus par les membres du personnel ont été utilisés en contrepartie des avantages consentis.

I.13.2. Avantages à long terme

Les avantages à long terme désignent les avantages, autres que les avantages postérieurs à l'emploi et les indemnités de fin de contrat de travail, qui ne sont pas dus intégralement dans les douze mois suivant la fin de l'exercice pendant lequel les membres du personnel ont rendu les services correspondants.

Sont notamment concernées les primes liées à l'ancienneté et au départ à la retraite. Ces avantages sont provisionnés dans les comptes de l'exercice auquel elles se rapportent. La méthode d'évaluation actuarielle est similaire à celle qui s'applique aux avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies, mais les écarts actuariels sont comptabilisés immédiatement et aucun corridor n'est appliqué. En outre, l'effet lié à d'éventuelles modifications de régime considérées comme afférent à des services passés est comptabilisé immédiatement.

I.13.3. Indemnités de fin de contrat de travail

Les indemnités de fin de contrat de travail résultent de l'avantage accordé aux membres du personnel lors de la résiliation par le Groupe BCP du contrat de travail avant l'âge légal du départ en retraite ou de la décision de membres du personnel de partir volontairement en échange d'une indemnité. Les indemnités de fin de contrat de travail exigibles plus de douze mois après la date de clôture font l'objet d'une actualisation.

I.13.4. Avantages postérieurs à l'emploi

Le Groupe BCP distingue les régimes à cotisations définies et les régimes à prestations définies.
Les régimes à cotisations définies ne sont pas représentatifs d'un engagement pour le Groupe BCP et ne font l'objet d'aucune provision. Le montant des cotisations appelées pendant l'exercice est constaté en charges.
Seuls les régimes qualifiés de « régimes à prestations définies » sont représentatifs d'un engagement à la charge du Groupe qui donne lieu à évaluation et provisionnement. Le classement dans l'une ou l'autre de ces catégories s'appuie sur la substance économique du régime pour déterminer si le Groupe est tenu ou pas, par les clauses d'une convention ou par une obligation implicite, d'assurer les prestations promises aux membres du personnel. Le principal régime à prestations définies identifié par le Groupe est celui de la couverture médicale des retraités et de leur famille.
Les avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies font l'objet d'évaluations actuarielles tenant compte d'hypothèses démographiques et financières.
Le montant provisionné de l'engagement est déterminé en utilisant les hypothèses actuarielles retenues par le Groupe BCP et en appliquant la méthode des unités de crédit projetées. Cette méthode d'évaluation tient compte d'un certain nombre de paramètres tels que des hypothèses démographiques, de départs anticipés, d'augmentations des salaires et de taux d'actualisation et d'inflation. La valeur des actifs éventuels de couverture est ensuite déduite du montant de l'engagement.
Lorsque le montant des actifs de couverture excède la valeur de l'engagement, un actif est comptabilisé s'il est représentatif d'un avantage économique futur pour le Groupe BCP prenant la forme d'une économie de cotisations futures ou d'un remboursement attendu d'une partie des montants versés au régime.
La mesure de l'obligation résultant d'un régime et de la valeur de ses actifs de couverture peut évoluer fortement d'un exercice à l'autre en fonction de changements d'hypothèses actuarielles et entraîner des écarts actuariels. Le Groupe BCP applique la méthodologie dite « du corridor » pour comptabiliser les écarts actuariels sur ces engagements. Cette méthode autorise à ne reconnaître, à partir de l'exercice suivant et de façon étalée sur la durée résiduelle moyenne d'activité des membres du personnel, que la fraction des écarts actuariels qui excède la plus élevée des deux valeurs suivantes : 10 % de la valeur actualisée de l'obligation brute ou 10 % de la valeur de marché des actifs de couverture du régime à la fin de l'exercice précédent.
Les conséquences des modifications de régimes relatives aux services passés sont reconnues en résultat sur la durée d'acquisition complète des droits sur lesquels ont porté lesdites modifications.
La charge annuelle comptabilisée en frais de personnel au titre des régimes à prestations définies est représentative des droits acquis pendant la période par chaque salarié correspondant au coût des services rendus, du coût financier lié à l'actualisation des engagements, du produit attendu des placements, de l'amortissement des écarts actuariels et des coûts des services passés résultant des éventuelles modifications de régimes, ainsi que des conséquences des réductions et des liquidations éventuelles de régimes.
Les calculs effectués par le Groupe sont régulièrement examinés par un actuaire indépendant.

I.13.5. Options retenues par le Groupe

Conformément à l'option prévue dans IFRS 1, le montant cumulé des écarts actuariels à la date de transition a été imputé sur les capitaux propres.
Lors du passage aux IFRS, les engagements significatifs de couverture médicale aux retraités et de départ volontaire anticipé ont été provisionnés pour la première fois.

Afin de réaliser les évaluations actuarielles, les hypothèses de base des calculs ont été déterminées spécifiquement pour chaque régime. Les hypothèses prises en compte pour 2007, 2008 et 2009 se déclinent ainsi (les taux indiqués sont des taux moyens pondérés) :

	01/01/2007	31/12/2007	31/12/2008	30/06/2009
Taux d'actualisation	4,34%	5,16%	5,69%	5,69%
Taux d'évolution des salaires	4,50%	4,50%	4,5%	4,5%
Taux de rendement des actifs	4,50%	5,20%	5,20%	5,20%
Taux d'évolution des coûts médicaux	3,00%	3,00%	3,00%	3,00%

Les taux d'actualisation retenus sont obtenus par référence au taux de rendement des obligations émise par l'Etat marocain, auxquels une prime de risque est ajoutée, pour estimer les taux de rendement des obligations des entreprises de premières catégories de maturité équivalente à la durée des régimes.

Les actifs de couverture du régime de couverture médicale sont investis exclusivement en bons du trésor émis par l'Etat marocain. Le taux de rendement des placements est donc celui des ces dernières.

En MDH	01/01/2007	31/12/2007	31/12/2008	30/06/2009
Provision pour indemnités de retraite	58	56	57	60
Provision pour indemnités fin carrière	32	33	33	33
Provision pour couverture médicale des retraités	102	103	110	106
Provision pour prime spéciale d'ancienneté	18	18	19	19
Total	**210**	**209**	**219**	**218**

I.14. Provisions/passif

Les provisions enregistrées au passif du bilan du Groupe BCP, autres que celles relatives aux instruments financiers et aux engagements sociaux concernent principalement les provisions pour litiges, pour amendes, pénalités et risques fiscaux. Une provision est constituée lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre une obligation née d'un événement passé et, lorsque le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. Le montant de cette obligation est actualisé pour déterminer le montant de la provision, dès lors que cette actualisation présente un caractère significatif.

I.14.1. Options retenues par le Groupe

Provisions pour risques bancaires généraux :

Les provisions pour risques et charges supérieures à 1 MDH ont été analysées, afin de s'assurer de leur éligibilité aux conditions prévues par les normes IFRS.

I.15. Impôts courants et différés

I.15.1. Impôt courant

La charge d'impôt sur le bénéfice exigible est déterminée sur la base des règles et taux en vigueur dans chaque pays d'implantation des sociétés du Groupe, sur la période à laquelle se rapportent les résultats.

I.15.2. Impôt différé

Des impôts différés sont comptabilisés lorsqu'existent des différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et passifs du bilan et leurs valeurs fiscales. Des passifs d'impôts différés sont reconnus pour toutes les différences temporelles taxables à l'exception :

- Des différences temporelles taxables générées par la comptabilisation initiale d'un écart d'acquisition ;
- Des différences temporelles taxables relatives aux investissements dans des entreprises sous contrôle exclusif et contrôle conjoint, dans la mesure où le Groupe est capable de contrôler la date à laquelle la différence temporelle s'inversera et qu'il est probable que cette différence temporelle ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

Des actifs d'impôts différés sont constatés pour toutes les différences temporelles déductibles et les pertes fiscales reportables, dans la mesure où il est probable que l'entité concernée disposera de bénéfices imposables futurs, sur lesquels ces différences temporelles et ces pertes fiscales pourront être imputées.
Les impôts différés actifs et passifs sont évalués selon la méthode du report variable au taux d'impôt, dont l'application est présumée sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt et réglementations fiscales qui ont été adoptés ou le seront avant la date de clôture de la période. Ils ne font pas l'objet d'une actualisation.
Les impôts différés actifs ou passifs sont compensés quand ils trouvent leur origine au sein d'un même groupe fiscal, relèvent de la même autorité fiscale, et lorsqu'existe un droit légal de compensation.
Les impôts exigibles et différés sont comptabilisés comme un produit ou une charge d'impôt dans le compte de résultat, à l'exception de ceux afférents aux gains et pertes latents sur les actifs disponibles à la vente et aux variations de valeur des instruments dérivés désignés en couverture de flux de trésorerie futurs, pour lesquels les impôts différés correspondants sont imputés sur les capitaux propres.
Les crédits d'impôt sur revenus de créances et de portefeuilles titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les bénéfices dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique « Impôt sur les bénéfices » du compte de résultat.

I.16. Capitaux propres recyclables non recyclables

Les ajustements FTA ont été inscrits dans les comptes consolidés de la banque en contrepartie des capitaux propres.
Les impacts des corrections de valeur sur les capitaux propres peuvent être définitifs ou temporaires :
Si l'ajustement FTA a pour origine une écriture IFRS qui aurait dû impacter le résultat, l'écart de valeur est définitivement gelé en capitaux propres, à travers l'utilisation d'un compte de capitaux propres non recyclables.
Si l'ajustement FTA a pour origine une écriture IFRS impactant les capitaux propres, le recyclage en résultat est possible lors de la cession ou lors de la matérialisation de la couverture, à travers l'utilisation d'un compte de capitaux propres recyclables.

I.17. Tableau des flux de trésorerie

Le solde des comptes de trésorerie et assimilés est constitué des soldes nets des comptes de caisse, banques centrales, Offices des chèques postaux, ainsi que les soldes nets des prêts et emprunts à vue auprès des établissements de crédit.
Les variations de la trésorerie générée par l'activité opérationnelle enregistrent les flux de trésorerie générés par les activités du Groupe BCP, y compris ceux relatifs aux immeubles de placement, aux actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance et titres de créances négociables.
Les variations de la trésorerie liées aux opérations d'investissement résultent des flux de trésorerie liés aux acquisitions et aux cessions de filiales, entreprises associées ou co-entreprises consolidées, ainsi que ceux liés aux acquisitions et aux cessions d'immobilisations, hors immeubles de placement et immeubles donnés en location simple.
Les variations de la trésorerie liées aux opérations de financement comprennent les encaissements et décaissements provenant des opérations avec les actionnaires et les flux liés aux dettes subordonnées et obligataires, et dettes représentées par un titre (hors Titres de créances négociables).

I.18. Actifs non courants destinés a être cédés et activités abandonnees

Lorsque le Groupe BCP décide de vendre des actifs non courants, et lorsqu'il est hautement probable que cette vente interviendra dans les douze mois, ces actifs sont présentés séparément au bilan dans le poste « Actifs non courants destinés à être cédés ».
Les passifs qui leur sont éventuellement liés sont présentés séparément dans le poste « Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés ».
Dès lors qu'ils sont classés dans cette catégorie, les actifs non courants et groupes d'actifs et de passifs sont évalués au plus bas de leur valeur comptable et de leur juste valeur minorée des coûts de vente. Les actifs concernés cessent d'être amortis.
En cas de perte de valeur constatée sur un actif ou un groupe d'actifs et de passifs, une dépréciation est constatée en résultat.
Les activités abandonnées incluent à la fois les activités destinées à être cédées, les activités arrêtées, ainsi que les filiales acquises exclusivement dans une perspective de revente.
L'ensemble des pertes et profits relatifs à ces opérations est présenté séparément au compte de résultat, sur la ligne « Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession ».

I.18.1. Information sectorielle

Le Groupe BCP est organisé autour de quatre pôles d'activité principaux :

- Banque de financement et d'investissement comprenant la Banque centrale populaire, Média finance, Fonds Moussahama I et Upline Group;
- Banque de détail au Maroc comprenant Maroc Assistance Internationale, Bank Al Amal et Fondation BP pour Micro Crédit ;
- Sociétés de financement spécialisées comprenant Chaabi Leasing , Assalaf Chaabi et Chaabi-LLD;
- Banque de détail à l'international comprenant Banque Chaabi du Maroc; Banque Populaire Marocco - Centrafricaine; Banque Populaire Marocco - Guinéenne et Chaabi International Bank off Shore.

Chacun de ces métiers enregistre les charges et produits, ainsi que les actifs et passifs qui lui sont rattachés après élimination des transactions intragroupe.

I.19. Utilisation d'estimations dans la preparation des états financiers

La préparation des états financiers du Groupe BCP exige de la Direction et des gestionnaires la formulation d'hypothèses et la réalisation d'estimations, qui se traduisent dans la détermination des produits et des charges du compte de résultat, comme dans l'évaluation des actifs et passifs du bilan et dans la confection des notes associées.
Cet exercice suppose que les gestionnaires fassent appel à l'exercice de leur jugement et utilisent les informations disponibles à la date d'élaboration des états financiers pour procéder aux estimations nécessaires. Les résultats futurs définitifs des opérations pour lesquelles les gestionnaires ont recouru à des estimations peuvent à l'évidence s'avérer différents de celles-ci et avoir un effet significatif sur les états financiers. Ce qui est notamment le cas pour :

- Des dépréciations opérées pour couvrir les risques de crédit ;
- De l'usage de modèles internes pour la valorisation des instruments financiers qui ne sont pas cotés sur des marchés actifs ;
- Du calcul de la juste valeur des instruments financiers non cotés classés en « Actifs disponibles à la vente » ou en « Instruments financiers à la juste valeur par résultat » à l'actif ou au passif, et plus généralement du calcul des valeurs de marché des instruments financiers pour lesquels cette information doit être portée dans les notes aux états financiers ;
- Des tests de dépréciation effectués sur les actifs incorporels ;
- De la détermination des provisions destinées à couvrir les risques de pertes et charges.

I.20. Présentation des etats financiers

I.20.1. Format des états financiers

En l'absence de format préconisé par les IFRS, les états financiers du Groupe sont établis conformément aux modèles prescrits par Bank Al-Maghrib.

I.20.2. Règles de compensation des actifs et passifs

Un actif financier et un passif financier sont compensés et un solde net est présenté au bilan si et seulement si le Groupe a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il a l'intention soit de régler le montant net soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

II. Informations complementaires

Au cours du premier semestre 2009, le Groupe BCP a procédé à l'acquisition de 50,09% du capital de Upline Group, et la cession de 40% des parts de Mediafinance et à la totalité des parts détenues dans Al Wassit (34%) et Al Istitmar Chaabi (72%) à ce dernier.

L'intégration globale de Upline Group dans les comptes consolidés du Groupe BCP a conduit à la comptabilisation d'un écart d'acquisition de l'ordre de MMAD 254.

III. Etats de synthèse des comptes consolidés en normes IFRS de la BCP

(Chiffres en KDH)

III.1. Bilan - IFRS

ACTIF IFRS	31/12/2007	31/12/2008	30/06/2009
Valeurs en caisse, Banques Centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	15 117 694	16 552 970	12 178 100
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	133 973	26 462	34 428
Actifs financiers disponibles à la vente	16 611 606	7 344 032	11 594 207
Prêts et créances sur les Etablissements de crédit et assimilés	9 097 777	20 209 620	20 374 823
Prêts et créances sur la clientèle	13 000 769	20 815 265	27 330 943
Placements détenus jusqu'à leur échéance	29 496 617	26 094 816	24 611 732
Actifs d'impôt exigible	193 001	168 781	505 525
Actifs d'impôt différé	140 985	147 339	146 339
Comptes de régularisation et autres actifs	621 375	1 205 881	2 269 316
Participations dans des entreprises mises en équivalence	85 219	106 580	163 306
Immobilisations corporelles	1 546 359	1 892 454	1 941 475
Immobilisations incorporelles	73 723	67 334	110 856
Ecarts d'acquisition			362 073
TOTAL ACTIF IFRS	**86 119 098**	**94 631 534**	**101 623 123**

PASSIF IFRS	31/12/2007	31/12/2008	30/06/2009
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux			4 764
Dettes envers les Etablissements de crédit et assimilés	65 059 850	66 867 608	67 772 713
Dettes envers la clientèle	12 336 628	16 276 393	17 702 305
Passifs d'impôt courant	54 810	200 530	437 089
Passifs d'impôt différé	480 751	409 924	503 914
Comptes de régularisation et autres passifs	755 397	1 404 528	2 227 359
Provisions techniques des contrats d'assurance	178 586	154 362	80 012
Provisions pour risques et charges	406 535	388 798	369 891
Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie	1 175 496	2 255 572	2 871 556
Dettes subordonnées			1 516 852
Capital et réserves liées	3 364 464	4 149 714	5 399 103
Réserves consolidées	1 215 615	1 563 994	1 724 992
- Part du groupe	*1 034 800*	*1 375 641*	*1 331 882*
- Part des minoritaires	*180 815*	*188 353*	*393 110*
Gains ou pertes latents ou différés, part du groupe	350 633	102 983	257 193
Résultat net de l'exercice	740 317	857 105	755 380
- Part du groupe	*714 846*	*825 987*	*718 281*
- Part des minoritaires	*25 472*	*31 118*	*37 099*
TOTAL PASSIF IFRS	**86 119 083**	**94 631 512**	**101 623 122**

III.2. Tableau de variation des capitaux propres

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES	Capital	Réserves liées au capital	Actions propres	Réserves et résultats consolidés	Gains ou pertes latents ou différés	Capitaux propres part Groupe	Intérêts minorit-aires	Total
Capitaux propres clôture 31/12/2006	**588 805**	**2 534 415**	**0**	**1 572 350**	**1 017 225**	**5 712 794**	**204 985**	**5 917 779**
Impact des changements de méthodes comptables						**0**		**0**
Capitaux propres clôture n-2 corrigés	**588 805**	**2 534 415**	**0**	**1 572 350**	**1 017 225**	**5 712 794**	**204 985**	**5 917 779**
Opérations sur capital	0	8	0	0	0	**8**	7	**15**
Paiements fondés sur des actions	0	0	0	0	0	**0**	0	**0**
Opérations sur actions propres	0	0	0	0	0	**0**	0	**0**
Dividendes	0	0	0	-285 637	0	**-285 637**	-21 027	**-306 664**
Résultat de l'exercice	0	241 236	0	473 610	0	**714 846**	25 472	**740 318**
Immobilisations corporelles et incorporelles : Réévaluations et cessions **(A)**	0	0	0	0	0	**0**	0	**0**
Instruments financiers : variations de juste valeur et transferts en résultat **(B)**	0	0	0	0	-666 592	**-666 592**	0	**-666 592**
Ecarts de conversion : variations et transferts en Résultat **(C)**	0	0	0	16 460	0	**16 460**	3 323	**19 783**
Gains ou pertes latents ou différés (A) + (B) + (C)	**0**	**0**	**0**	**0**	**-666 592**	**-650 132**	**3 323**	**-646 809**
Variation de périmètre	0	0	0	0	0	**0**	0	**0**
Autres variations	0	0	0	-27 137	0	**-27 137**	-6 473	**-33 610**
Capitaux propres clôture 31/12/2007	**588 805**	**2 775 659**	**0**	**1 749 645**	**350 633**	**5 464 742**	**206 287**	**5 671 029**
Changement de méthodes comptables	-	-	-	-	-	**-**	-	**-**
Capitaux propres clôture n-1 corrigés	**588 805**	**2 775 659**	**-**	**1 749 645**	**350 633**	**5 464 742**	**206 287**	**5 671 029**
Opérations sur capital	28 413	-	-	-	-	**28 413**	- 141	**28 272**
Paiements fondés sur des actions	-	-	-	-	-	**-**	-	**-**
Opérations sur actions propres	-	-	-	-	-	**-**	-	**-**
Dividendes	-	-	-	- 305 536	-	**- 305 536**	- 5 731	**- 311 267**
Résultat de l'exercice	-	756 837	-	69 150	-	**825 987**	31 118	**857 105**
Immobilisations corporelles et incorporelles : Réévaluations et cessions **(D)**	-	-	-	-	-	**-**	-	**-**
Instruments financiers : variations de juste valeur et transferts en résultat **(E)**	-	-	-	-	- 247 650	**- 247 650**	- 2 296	**- 249 946**
Ecarts de conversion : variations et transferts en résultat **(F)**	-	-	-	13 035	-	**13 035**	6 152	**19 187**
Gains ou pertes latents ou différés (D) + (E) + (F)	-	-	-	13 035	- 247 650	- 234 615	3 856	- 230 759
Variation de périmètre	-	-	-	433 908	-	**433 908**	-	**433 908**
Autres variations	-	-	-	241 427	-	**241 427**	- 15 918	**225 509**
Capitaux propres clôture 31/12/2008	**617 218**	**3 532 496**	**-**	**2 201 629**	**102 983**	**6 454 326**	**219 471**	**6 613 797**
Changement de méthodes comptables	-	-	-	2 255 572	-	**2 255 572**	-	**2 255 572**
Capitaux propres clôture n-1 corrigés	**617 218**	**3 532 496**	**-**	**4 457 201**	**102 983**	**8 709 898**	**219 471**	**8 929 369**

Opérations sur capital	43 764	956 236	-	-	-	**1 000 000**	-	**1 000 000**
Paiements fondés sur des actions	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
Opérations sur actions propres	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
Dividendes	**-**	**-**	**-**	-380 065	**-**	**- 380 065**	**-5 954**	**-386 019**
Résultat de l'exercice	**-**	249 389	**-**	468 892	**-**	**718 281**	**37 099**	**755 380**
Immobilisations corporelles et incorporelles : Réévaluations et cessions **(G)**	-	-	-	-	-	**-**	-	**-**
Instruments financiers : variations de juste valeur et transferts en résultat **(H)**	-	-	-	-	37 977	37 977	330	38 307
Ecarts de conversion : variations et transferts en résultat **(I)**	-	-	-	-	116 233	116 233	23 626	139 859
Gains ou pertes latents ou différés (G) + (H) + (I)	**-**	**-**	**-**	**-**	**154 210**	**154 210**	**23 956**	**178 166**
Variation de périmètre	-	-	-	-	-	**-**	248 980	**248 980**
Autres variations	-	-	-	375 691	-	**375 691**	- 93 343	**282 348**
Capitaux propres clôture 30/06/2009	**660 982**	**4 738 121**	**-**	**4 921 719**	**257 193**	**10 578 015**	**430 209**	**11 008 224**

III.3. Hors Bilan - IFRS

Engagements de financement

(en MDH)	2007	2008	Juin 2009
Engagements de financement donnés	**5 905**	**58 797**	**12 790**
Aux établissements de crédit	40	300	122
A la clientèle	5 865	58 497	12 668
Ouverture de crédit			*3 416*
Autres engagement en faveur de la clientèle	*5 865*	*58 497*	*9 252*
Engagements de financement reçus	**142**	**0**	**560**
Des établissements de crédit	142	0	560

Engagements de garantie

(en MDH)	2007	2008	Juin 2009
Engagements de garantie donnés	**2 721**	**4 064**	**5 872**
D'ordre des établissements de crédit	2 452	3 361	4 144
D'ordre de la clientèle	268	703	1 728
Cautions administratives et fiscales et autres cautions	*113*	*187*	*540*
Autres garanties d'ordre à la clientèle	*156*	*516*	*1 188*
Engagements de garantie reçus	**844**	**4 551**	**3 933**
Des établissements de crédit	840	371	3 910
De l'Etat et d'autres organismes de garantie	4	4 180	23

III.4. Compte de résultat – IFRS

Compte de résultat IFRS consolidé	31/12/2007	31/12/2008
Intérêts et produits assimilés	3 388 482	3 933 981
Intérêts et charges assimilés	-2 824 688	-2 973 214
Marge d'intérêts	**563 794**	**960 767**
Commissions perçues	261 496	303 380
Commissions servies	-38 021	-4 963
Marge sur commissions	**223 475**	**298 417**
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	188 887	61 685
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	339 116	357 203
Résultat des activités de marché	**528 004**	**418 888**
Produits des autres activités	267 571	240 392
Charges des autres activités	-140 541	-160 891
Produit net bancaire	**1 442 302**	**1 757 573**
Charges générales d'exploitation	-193 823	-362 712
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	-89 357	-126 900
Résultat brut d'exploitation	**1 159 121**	**1 267 960**
Coût du risque	-46 728	-47 799
Résultat d'exploitation	**1 112 393**	**1 220 161**
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	16 516	23 233
Gains ou pertes nets sur autres actifs	-19 867	28 786
Variations de valeurs des écarts d'acquisition	0	0
Résultat avant impôts	**1 109 042**	**1 272 180**
Impôts sur les bénéfices	-368 725	-415 075
Résultat net	**740 317**	**857 105**
Résultat hors groupe	25 472	31 118
Résultat net part du groupe	**714 846**	**825 987**

Comptes semestriels au 30 juin 2008/2009

Compte de résultat IFRS consolidé	30/06/2008	30/06/2009
Intérêts et produits assimilés	1 854 373	2 130 491
Intérêts et charges assimilés	-1 499 324	-1 607 876
Marge d'intérêts	**355 048**	**522 615**
Commissions perçues	155 178	233 927
Commissions servies	-2 685	-2 020
Marge sur commissions	**152 493**	**231 907**
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	125 634	162 359
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	228 390	431 917
Résultat des activités de marché	**354 025**	**594 276**
Produits des autres activités	158 188	119 701
Charges des autres activités	-83 162	- 98 431
Produit net bancaire	**936 592**	**1 370 068**
Charges générales d'exploitation	-107 893	- 307 211
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	-50 638	- 60 072
Résultat brut d'exploitation	**778 061**	**1 002 784**
Coût du risque	-43 275	- 17 754
Résultat d'exploitation	**734 786**	**985 031**
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	11 132	12 444
Gains ou pertes nets sur autres actifs	7 826	37 546
Variations de valeurs des écarts d'acquisition	0	0
Résultat avant impôts	**753 744**	**1 035 021**
Impôts sur les bénéfices	-252 086	-279 641
Résultat net	**501 658**	**755 380**
Résultat hors groupe	21 001	37 099
Résultat net part du groupe	**480 657**	**718 281**

III.5. Tableau de flux de trésorerie - IFRS

	31/12/2007	31/12/2008	30/06/2009
Résultat avant impôts	**1 109 042**	**1 272 180**	**1 035 021**
+/- Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	89 357	126 900	60 072
+/- Dotations nettes pour dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	0	0	0
+/- Dotations nettes pour dépréciation des actifs financiers	0	-8 710	747 816
+/- Dotations nettes aux provisions	46 728	-17 737	52 231
+/- Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	-16 516	-23 233	-12 444
+/- Perte nette/(gain net) des activités d'investissement	-528 003	-1 671 710	-994 186
+/- Perte nette/(gain net) des activités de financement	0	0	0
+/- Autres mouvements	104 497	153 301	14 154
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements	**-303 937**	**-1 441 189**	**-132 357**
+/- Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit et assimilés	4 390 391	-12 167 704	192 949
+/- Flux liés aux opérations avec la clientèle	-1 533 161	-3 866 021	-3 046 652
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	6 804 785	8 985 352	977 119
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	-1 563 222	40 401	-658 900
- Impôts versés	-334 523	-277 963	-322 311
Diminution/(augmentation) nette des actifs et des passifs provenant des activités opérationnelles	**7 764 270**	**-7 285 935**	**-2 857 795**
Flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle	**8 569 375**	**-7 454 944**	**-1 955 131**
+/- Flux liés aux actifs financiers et aux participations	-4 017 367	4 038 204	-3 369 533
+/- Flux liés aux immeubles de placement	0	0	0
+/- Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	-37 311	-469 959	461 942
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	**-4 054 678**	**3 568 245**	**-2 907 591**
+/- Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	-285 637	664 823	619 935
+/- Autres flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	242 668	1 080 076	2 045 215
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	**-42 969**	**1 744 899**	**2 665 150**
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie	**0**	**-20 497**	**131**
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	**4 471 728**	**-2 162 297**	**-2 197 441**
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	**-36 029 997**	**-31 558 284**	**-33 720 581**
Caisse, Banques centrales, CCP (actif & passif)	11 779 701	15 117 679	16 552 948
Comptes (actif & passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	-47 809 698	-46 675 963	-50 273 529
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	**-31 558 269**	**-33 720 581**	**-35 918 023**
Caisse, Banques centrales, CCP (actif & passif)	15 117 694	16 552 948	12 173 336
Comptes (actif & passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	-46 675 963	-50 273 529	-48 091 359
Variation de la trésorerie nette	**4 471 728**	**-2 162 297**	**-2 197 442**

IV. Etats de synthèse des comptes consolidés en normes PCEC de la BCP

(Chiffres en KDH)

IV.1. Bilan consolidé des 3 derniers exercices

ACTIF	31/12/2005	31/12/2006	31/12/2007
Valeurs en caisse Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	**13 973 045**	**11 779 701**	**15 117 694**
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	13 963 647	11 763 555	15 078 072
Valeurs en caisse	9 398	16 146	39 622
Créances sur les établissements de crédit et assimilés :	**5 315 944**	**11 587 783**	**8 677 662**
A vue	662 832	2 391 987	1 211 270
A terme	4 653 112	9 195 796	7 466 392
Créances sur la clientèle	**5 486 952**	**7 076 442**	**13 000 601**
Crédits de trésorerie et à la consommation	2 358 880	3 253 839	7 118 290
Crédits à l'équipement	2 579 694	3 200 622	4 885 220
Crédits immobiliers	380 007	443 345	734 900
Autres crédits	168 371	178 636	262 191
Opérations de crédit-bail et de location			
Créances acquises par affacturage			
Titres de transaction et de placement	**9 144 613**	**12 133 799**	**6 313 409**
Bons du Trésor et valeurs assimilées	7 587 930	10 147 972	3 266 609
Autres titres de créance	540 259	122 399	248 497
Titres de propriété	1 016 424	1 863 428	2 798 303
Autres actifs	**594 126**	**744 379**	**1 054 446**
Titres d'investissement	**37 700 232**	**34 782 563**	**38 620 579**
Bons du Trésor et valeurs assimilées	36 211 876	33 045 561	36 567 886
Autres titres de créance	1 488 356	1 737 002	2 052 693
Titres de participation et emplois assimilés	**409 351**	**370 559**	**496 311**
Titres mis en équivalence	**61 582**	**69 723**	**84 870**
Entreprises à caractère financier			
Autres entreprises	61 582	69 723	84 870
Créances subordonnées	**100 000**	**100 000**	**420 115**
Immobilisations incorporelles	**33 068**	**62 637**	**73 723**
Immobilisations corporelles	**689 449**	**725 399**	**747 266**
Ecarts d'acquisition			
TOTAL DE L'ACTIF	73 508 363	79 432 997	84 606 679

PASSIF	31/12/2005	31/12/2006	31/12/2007
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux			**15**
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	**60 991 012**	**64 393 200**	**65 059 850**
A vue	48 017 790	50 201 685	48 039 834
A terme	12 973 222	14 191 515	17 020 016
Dépôts de la clientèle	**6 514 217**	**8 048 036**	**12 336 628**
Comptes à vue créditeurs	745 588	903 825	2 808 592
Comptes d'épargne	97 151	167 894	171 847
Dépôts à terme	5 005 121	6 338 248	8 473 253
Autres comptes créditeurs	666 357	638 069	883 441
Titres de créances émis			
Titres de créance négociable émis			
Emprunts obligataires émis			
Autres titres de créance émis			
Autres passifs	**917 634**	**1 477 965**	**1 067 677**
Ecarts d'acquisition			
Provisions pour risques et charges	**454 732**	**255 425**	**302 438**
Provisions réglementées			
Fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie	**780 379**	**932 069**	**1 175 496**
Dettes subordonnées			
Primes liées au capital	**2 364 013**	**2 534 398**	**2 775 634**
Capital	**588 805**	**588 805**	**588 805**
Actionnaires. Capital non versé (-)			
Réserves consolidées, écarts de réévaluation, écarts de conversion et différences sur mises en équivalence	**471 658**	**401 307**	**647 648**
Part du groupe	326 947	258 127	465 395
Part des intérêts minoritaires	144 711	143 180	182 253
Résultat net de l'exercice (+/-)	**425 912**	**801 791**	**652 489**
Part du groupe	415 273	745 021	631 828
Part des intérêts minoritaires	10 639	56 770	20 661
TOTAL DU PASSIF	**73 508 363**	**79 432 997**	**84 606 679**

Capitaux propres	31/12/2005	31/12/2006	31/12/2007
Part du groupe	3 695 038	4 126 351	4 461 662
Part des intérêts minoritaires	155 350	199 950	202 914
TOTAL	**3 850 388**	**4 326 301**	**4 664 576**

IV.2. Hors bilan consolidé des 3 derniers exercices

Engagements donnés	31/12/2005	31/12/2006	31/12/2007
Engagements de financement donnés en faveur d'établissements de crédit et assimilés	20 378	37 534	40 193
Engagements de financement donnés en faveur de la clientèle	3 088 136	5 105 095	5 864 770
Engagements de garantie d'ordre d'établissements de crédit et assimilés	2 087 625	2 140 315	2 452 331
Engagements de garantie d'ordre de la clientèle	94 612	136 869	268 494
Titres achetés à réméré			
Autres titres à livrer	2 942 459	1 485 475	737 691
TOTAL	**8 233 210**	**8 905 288**	**9 363 479**

Engagements reçus	31/12/2005	31/12/2006	31/12/2007
Engagements de financement reçus d'établissements de crédit et assimilés			141 986
Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit et assimilés	313 203	879 086	876 196
Engagements de garantie reçus de l'Etat et d'organismes de garantie divers		2 554	3 845
Titres vendus à réméré			
Autres titres à recevoir	20 551		300 000
TOTAL	**333 754**	**881 640**	**1 322 027**

IV.3. Compte de produits et de charges consolidé des 3 derniers exercices

CPC	31/12/2005	31/12/2006	31/12/2007
Produits d'exploitation bancaire	**3 383 205**	**4 031 552**	**4 579 719**
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	222 878	415 903	559 637
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	254 819	352 187	488 459
Intérêts et produits assimilés sur titres de créance	2 493 449	2 478 820	2 301 981
Produits sur titres de propriété	12 736	15 846	51 632
Produits sur opérations de crédit-bail et de location			
Commissions sur prestations de service	94 308	175 947	320 587
Autres produits bancaires	305 015	592 849	857 423
Charges d'exploitation bancaire	**2 539 311**	**2 904 104**	**3 255 647**
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec les établissements de crédit	2 303 752	2 415 161	2 488 486
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec la clientèle	128 346	212 477	321 654
Intérêts et charges assimilées sur titres de créance émis			
Charges sur opérations de crédit-bail et de location	589	3 199	3 399
Autres charges bancaires	106 624	273 267	442 108
Produit net bancaire	**843 894**	**1 127 448**	**1 324 072**
Produits d'exploitation non bancaire	1 037 923	1 102 533	1 103 961
Charges d'exploitation non bancaire	444 416	151 893	166 400
Charges générales d'exploitation	**957 598**	**1 077 009**	**1 230 462**
Charges de personnel	510 115	509 096	559 064
Impôts et taxes	16 276	19 994	18 273
Charges externes	348 291	438 274	547 393
Autres charges générales d'exploitation	7 878	15 117	12 368
Dotations aux amortissements et aux prov. des immobilisations incorporelles et corporelles	75 038	94 528	93 364
Dotations aux amortissements sur écarts d'acquisition	201	1 570	
Reprises sur écarts d'acquisition			
Dotations aux provisions et pertes sur créances irrécouvrables	**127 365**	**189 968**	**84 396**
Dotations aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	71 737	24 615	11 683
Pertes sur créances irrécouvrables	5 200	25 716	49
Autres dotations aux provisions	50 428	139 637	72 664
Reprises de provisions et récupérations sur créances amorties	**528 949**	**521 857**	**30 902**
Reprises de provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	9 823	116 047	18 669
Récupérations sur créances amorties	88	51	78
Autres reprises de provisions	519 038	405 759	12 155
Résultat courant	**881 186**	**1 331 398**	**977 677**
Produits non courants	126 473	213 939	26 280
Charges non courantes	262 215	392 469	35 228
Résultat avant impôts	**745 444**	**1 152 868**	**968 729**
Impôts sur les résultats	330 693	364 177	332 747
Résultat net des entreprises intégrées	**414 751**	**788 691**	**635 982**
Quote-part dans les résultats des entreprises mises en équivalence	**11 161**	**13 101**	**16 507**
Entreprises à caractère financier	11 161	13 101	16 507
Autres entreprises			
Résultat net du groupe	**425 912**	**801 792**	**652 489**
Part du groupe	415 273	745 021	631 828
Part des intérêts minoritaires	10 639	56 770	20 661

IV.4. Etat des soldes de gestion consolidés 2005-2007

ESG	31/12/2005	31/12/2006	31/12/2007
Intérêts et produits assimilés	2 971 146	3 246 910	3 350 077
Intérêts et charges assimilées	2 432 098	2 627 638	2 810 140
Marge d'intérêts	**539 048**	**619 272**	**539 937**
Produits sur opérations de crédit-bail et de location			
Charges sur opérations de crédit-bail et de location	589	3 199	3 399
Résultat des opérations de crédit-bail et de location	**-589**	**-3 199**	**-3 399**
Commissions perçues	94 308	175 947	320 587
Commissions servies	2 755	4 952	38 021
Marge sur commissions	**91 553**	**170 995**	**282 566**
Résultat des opérations sur titres de transaction			
Résultat des opérations sur titres de placement	98 482	221 744	296 280
Résultat des opérations de change	100 699	103 034	150 695
Résultat des opérations sur produits dérivés			
Résultat des opérations de marché	**199 181**	**324 778**	**446 975**
Divers autres produits bancaires	23 007	23 032	68 927
Diverses autres charges bancaires	8 306	7 430	10 934
Produit net bancaire	**843 894**	**1 127 448**	**1 324 072**
Résultat des opérations sur immobilisations financières	230 313	81 283	-5 713
Autres produits d'exploitation non bancaire	996 760	1 089 568	1 103 727
Autres charges d'exploitation non bancaire	142 280	151 891	166 400
Charges générales d'exploitation	957 598	1 077 009	1 230 462
Résultat brut d'exploitation	**971 089**	**1 069 399**	**1 025 224**
Dotations nettes des reprises aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	67 026	-65 767	-7 015
Autres dotations nettes de reprises aux provisions	22 676	-197 802	54 562
Dotations nettes des reprises aux amortissements des écarts d'acquisition	201	1 570	
Résultat courant	**881 186**	**1 331 398**	**977 677**
Résultat non courant	**-135 742**	**-178 530**	**-8 948**
Impôts sur les résultats	330 436	364 734	334 523
Impôts différés	257	-557	-1 776
Résultat net des entreprises intégrées	414 751	788 691	635 982
Quote-part dans les résultats des entreprises mises en équivalence	11 161	13 101	16 507
Résultat net	**425 912**	**801 792**	**652 489**

CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	31/12/2005	31/12/2006	31/12/2007
Résultat net du groupe	425 912	801 792	652 489
Quote-part des résultats des sociétés mises en équivalence	11 161	13 101	16 507
RESULTAT NET DE L'EXERCICE DES SOCIETES INTEGREES	**414 751**	**788 691**	**635 982**
Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles	75 038	94 528	93 364
Dotations aux provisions pour dépréciation des immobilisations financières	23 411	9 749	8 404
Dotations aux provisions pour risques généraux		435	
Dotations aux provisions réglementées			
Dotations non courantes	100 794		
Reprises de provisions	516 776	404 780	10 080
Plus-values de cession des immobilisations incorporelles et corporelles	694	6 842	523
Moins-values de cession des immobilisations incorporelles et corporelles	7	465	785
Plus-values de cession des immobilisations financières	41 163	12 965	234
Moins-values de cession des immobilisations financières	302 136	2	
Reprises de subventions d'investissement reçues	1		
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition	201	1 570	
Reprises sur écarts d'acquisition			
Charges (produits) nettes d'impôts différés de l'exercice	257	-557	-1 776
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	**357 447**	**471 410**	**729 474**
Bénéfices distribués	172 391	237 697	303 653
AUTOFINANCEMENT	**185 056**	**233 713**	**425 821**

IV.5. Tableau des flux de trésorerie 2005-2007

TFT	31/12/2005	31/12/2006	31/12/2007
1) Produits d'exploitation bancaire	3 388 727	4 147 599	4 598 388
2) Récupération de créances amorties	3 231	51	78
3) Produits d'exploitation non bancaire perçus	1 039 456	1 316 472	1 130 241
4) Charges d'exploitation bancaires versées	-2 615 630	-2 954 435	-3 267 330
5) Charges d'exploitation non bancaires versées	-155 688	-544 362	-201 628
6) Charges générales d'exploitation	-877 547	-982 481	-1 137 098
7) Impôt sur les résultats versés	-330 502	-364 177	-332 747
I- Flux de trésorerie nets provenant du compte produits et charges	**452 047**	**618 667**	**789 904**
Variations des :	0		
8) Créances sur les établissements de crédit et assimiles	176 937	-6 202 850	2 910 121
9) Créances sur la clientèle	-922 315	-1 414 992	-5 924 159
10) Titres de transaction et de placement	44 831	-2 909 228	5 820 390
11) Autres actifs	217 540	-147 941	-310 067
12) Immobilisations données en crédit bail et en location	0	0	0
13) Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	5 474 847	3 398 022	666 650
14) Dépôts clientèle	2 082 992	1 320 550	4 288 592
15) Titres de créances émis	0	0	0
16) Autres passifs	-493 446	525 953	-409 529
II- Solde des variations des actifs et passifs d'exploitation	**6 581 386**	**-5 430 486**	**7 041 998**
III. Flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation (I+II)	**7 033 433**	**-4 811 819**	**7 831 902**
17) Produits des cessions d'immobilisations financières	5 744 822	4 643 376	5 638 808
18) Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	1 300	21 520	4 428
19) Acquisition d'immobilisations financières	-8 372 238	-1 941 659	-9 783 172
20) Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	-121 453	-25 879	-112 646
21) Intérêts perçus	0	0	0
22) Dividendes perçus	20 523	7 124	44 714
IV. Flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement	**-2 727 046**	**2 704 482**	**-4 207 868**
23) Subventions, fonds publics et fonds spéciaux de garantie reçus	183 289	151 690	243 427
24) Emission de créances subordonnées	-519	0	-278 698
25) Emission d'actions	20 349	0	52 883
26) Remboursement des capitaux propres et assimilés	0	0	0
27) Intérêts versés	0	-237 697	-303 653
28) Dividendes versés	-185 362	0	0
V- Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	**17 757**	**-86 007**	**-286 041**
VI- Variation nette de la trésorerie (III+IV+V)	**4 328 385**	**-2 193 344**	**3 337 993**
VII- Trésorerie a l'ouverture de l'exercice	**9 644 660**	**13 973 045**	**11 779 701**
VIII- Trésorerie a la clôture de l'exercice	**13 973 045**	**11 779 701**	**15 117 694**

IV.6. Liste des entreprises consolidées au 31 décembre 2007 (A1)

Sociétés Consolidées	Capital social (KDH)	% de contrôle	% d'intérêt	Méthode de consolidation
BCP	588 805	100,00	100,00	Mère
BCDM (K Euro)	21 000	100,00	100,00	Intégration Globale
MAI	50 000	51,66	51,66	Intégration Globale
Moussahama	140 000	99,93	99,93	Intégration Globale
Alistitmar Chaabi	10 000	34,00	34,00	Mise en équivalence
Media Finance	100 000	70,00	70,00	Intégration Globale
Chaabi LLD	20 000	40,00	48,99	Intégration Globale
CIB (K USD)	2 200	60,00	60,00	Intégration Globale
Chaabi leasing	100 000	30,00	30,00	Mise en équivalence
BPMG (K GNF)	10 137 690	53,90	53,90	Intégration Globale
BPMC (K FCFA)	2 000 000	62,50	62,50	Intégration Globale

IV.7. Liste des entreprises entrées et des entreprises sorties du périmètre de consolidation au 31 décembre 2007 (A2)

Aucune entrée ou sortie du périmètre de consolidation n'a été constaté au cours de l'exercice 2007.

IV.8. Liste des entreprises laissées en dehors de la consolidation au 31/12/2007 (A3)

Les entreprises laissées en dehors du périmètre de la consolidation sont celles qui ne présentent pas d'importance significative au égard à l'ensemble consolidé (part du groupe consolidé dans leurs situations nettes est inférieure à 16 MDH).

IV.9. Titres mis en équivalence au 31 décembre 2007 (C3)

Sociétés mises en équivalence	Ouverture	Variation du capital	Distributions versées	Quote-part des résultats MEE	Autres mouvements	Clôture
Al Istitmar Chaabi	11 814		1 360	3 732		14 186
Chaabi Leasing	57 909			12 775		70 684
TOTAL	**69 723**	**0**	**1 360**	**16 507**	**0**	**84 870**

IV.10. Tableau des créances sur les établissements de crédit et assimilés (B1) 2007

Créances	Bank Al-Maghrib, Trésor Public et Service des Chèques Postaux	Banques au Maroc	Autres établissements de crédit et assimilés au Maroc	Etablissements de crédit à l'étranger	31/12/2007	31/12/2006
Comptes ordinaires débiteurs	**15 078 072**	**157 737**	**85 000**	**815 131**	**16 135 940**	**12 920 657**
Valeurs reçues en pension	**0**	**0**	**80 000**		**80 000**	**116 613**
- au jour le jour						0
- à terme	0		80 000		**80 000**	116 613
Prêts de trésorerie	**0**	**785 610**	**510 338**	**3 649 998**	**4 945 946**	**7 972 338**
- au jour le jour		1 000		70 674	71 674	1 200 000
- à terme		784 610	510 338	3 579 324	4 874 272	6 772 338
Prêts financiers	**0**	**1 948 496**	**519 783**		**2 468 279**	**2 246 669**
Autres créances		**24 049**		**193**	**24 242**	**60 864**
Intérêts courus à recevoir		**5 028**	**81 727**	**14 572**	**101 327**	**34 197**
Créances en souffrance						
TOTAL	15 078 072	2 920 920	1 276 848	4 479 894	23 755 734	23 351 338

IV.11. Tableau des créances clientèle (B2) 2005-2007

Exercice 2007

Créances	Secteur public	Secteur privé			Total 31/12/07	Total 31/12/06
		Entreprises financières	Entreprises non financières	Autre clientèle		
Crédits de trésorerie	**1 343 387**	**45 454**	**5 024 395**	**651 832**	**7 065 068**	**3 193 739**
- Comptes à vue débiteurs	1 343 387	37 581	2 152 504	132 532	3 666 004	1 600 962
- Créances commerciales sur le Maroc			71 626	39 548	111 174	11 153
- Crédits à l'exportation						
- Autres crédits de trésorerie		7 873	2 800 265	479 752	3 287 890	1 581 624
Crédits à la consommation				**3 708**	**3 708**	**45 412**
Crédits à l'équipement			**4 850 253**	**2 066**	**4 852 319**	**3 168 046**
Crédits immobiliers			**32 712**	**698 136**	**730 848**	**441 532**
Autres crédits		**241 547**	**6 113**	**72 218**	**319 878**	**21 278**
Créances acquises par affacturage						
Intérêts courus à recevoir			**82 415**	**4 052**	**86 467**	**49 079**
Créances en souffrance	**3 102**		**-61 418**	**629**	**-57 687**	**157 356**
- Créances pré-douteuses						
- Créances douteuses						109 918
- Créances compromises	3 102		-61 418	629	-57 687	47 438
TOTAL	1 346 489	287 001	9 934 470	1 432 641	13 000 601	7 076 442

Exercice 2006

Créances	Secteur public	Secteur privé			Total 31/12/06	Total 31/12/05
		Entreprises financières	Entreprises non financières	Autre clientèle		
Crédits de trésorerie	**1 304 679**	**-259 276**	**2 084 278**	**64 058**	**3 193 739**	**2 344 575**
- Comptes à vue débiteurs	1 286 942	51 650	262 370		1 600 962	1 217 499
- Créances commerciales sur le Maroc			8 473	2 680	11 153	
- Crédits à l'exportation						
- Autres crédits de trésorerie	17 737	-310 926	1 813 435	61 378	1 581 624	1 127 076
Crédits à la consommation				**45 412**	**45 412**	**5 090**
Crédits à l'équipement		**310 926**	**2 850 255**	**6 865**	**3 168 046**	**2 545 682**
Crédits immobiliers			**154**	**441 378**	**441 532**	**378 148**
Autres crédits		**21 219**		**59**	**21 278**	**70 395**
Créances acquises par affacturage						
Intérêts courus à recevoir		**2**	**46 647**	**2 430**	**49 079**	**45 086**
Créances en souffrance			**63 992**	**93 364**	**157 356**	**97 976**
- Créances pré-douteuses						-31
- Créances douteuses			18 673	91 245	109 918	4 368
- Créances compromises			45 319	2 119	47 438	93 639
TOTAL	1 304 679	72 871	5 045 326	653 566	7 076 442	5 486 952

Exercice 2005

Créances	Secteur public	Secteur privé			Total 31/12/05	Total 31/12/04
		Entreprises financières	Entreprises non financières	Autre clientèle		
Crédits de trésorerie	**1 160 560**	**8 806**	**947 930**	**227 279**	**2 344 575**	**1 495 805**
- Comptes à vue débiteurs	1 160 560	8 806	34 890	13 243	1 217 499	689 401
- Créances commerciales sur le Maroc						2 059
- Crédits à l'exportation						
- Autres crédits de trésorerie			913 040	214 036	1 127 076	804 345
Crédits à la consommation				**5 090**	**5 090**	**7 276**
Crédits à l'équipement			**2 542 420**	**3 262**	**2 545 682**	**2 252 413**
Crédits immobiliers			**263 303**	**114 845**	**378 148**	**365 212**
Autres crédits		**2 463**	**18 713**	**49 219**	**70 395**	**219 058**
Créances acquises par affacturage						
Intérêts courus à recevoir	**9 215**		**35 871**		**45 086**	**39 759**
Créances en souffrance			**94 309**	**3 667**	**97 976**	**40 637**
- Créances pré-douteuses				-31	-31	5 382
- Créances douteuses			670	3 698	4 368	3 945
- Créances compromises			93 639		93 639	31 310
TOTAL	**1 169 775**	**11 269**	**3 902 546**	**403 362**	**5 486 952**	**4 420 160**

IV.12. Tableau des titres de participation (B6) 2005-2007

Exercice 2007

Dénomination ou raison sociale de la société émettrice	Secteur d'activité	Capital en milliers	Taux de participation	Valeur comptable brute	Provisions	Valeur comptable nette	Extrait des derniers états de synthèse de la société émettrice			Produits inscrits au CPC
							Date de clôture de l'exercice	Situation nette en milliers	Résultat net en milliers	
Participations dans les entreprises liées				**161 172**	**28 865**	**132 307**				**4 455**
Chaabi Moussahama	Sté de gestion	5 000	99,99%	5 000	-	5 000				
Essoukna	Immobilier	38 750	78,07%	30 254	8 611	21 643	31-déc-06	27 721	-1 826	
Assarf Chaabi (en ESP)	Change	120 EURO	70,00%	1 433	1 433	-	31-déc-05	152	15 EURO	
Assalaf Chaabi	Crédit à la consommation	177 000	1,34%	2 362	-	2 362	31-déc-06	292 641	69 649	805
Dar Addamane	Cautionnement des crédits	75 000	0,23%	199	-	199	31-déc-06	207 657	-10 684	
Ataamine chaabi	Assurance	500	30,10%	150		150	31-déc-06	-2	-22	
Icf al wassit	Société de bourse	13 438	32,56%	4 178	-	4 178	31-déc-06	19 634	7 127	
Chaabi Courtage	Assurance	1 500	89,96%	1 349		1 349				
BPR				49 655		49 655				3 650
Genex	Société de Portefeuille	1 250	100,00%	1 360		1 360	31-déc-06	1 338	-9	
Sci Oasis Yves	Immobilier	15	99,67%	3 282		3 282	31-déc-06	-482	-108	
Sci Oasis Papillons	Immobilier	8	99,33%	814		814	31-déc-06	-266	-23	
Sci Oasis Jean	Immobilier	15	99,67%	1 936		1 936	31-déc-06	9	-9	
Siba	Immobilier	3 333	90,10%	59 200		59 200	31-déc-06	7 075	1 111	
Ecart de conversion					18 821	-18 821				
Autres titres de participation				**184 024**	**937**	**183 087**				**-**
Benaf	Immobilier	192	100,00%	22 828	-	22 828	31-déc-06	-413	-6	
SCI Dait Roumi II	Immobilier	10	90,00%	9		9	31-déc-05	-73	-2	
Fonds AM Invest Morocco	Fonds d'investissement	275 000	10,91%	30 270		30 270				
Société Monétique Interbancaire	Services	98 200	13,24%	12 853	-	12 853	31-déc-06	103 494	12 037	

Dénomination ou raison sociale de la société émettrice	Secteur d'activité	Capital en milliers	Taux de participation	Valeur comptable brute	Provisions	Valeur comptable nette	Extrait des derniers états de synthèse de la société émettrice			Produits inscrits au CPC
							Date de clôture de l'exercice	Situation nette en milliers	Résultat net en milliers	
M I T C	Services	46 000	17,50%	8 050	853	7 197	31-déc-06		2 738	
Eurochèque	Services	1 500	17,48%	84	84	-	31-déc-03	470	-51	
Idmaj Sakane	Immobilier	20 000	10,00%	2 000	-	2 000	31-déc-06	4 554	-395	
Fonds Igrane	Services			180		180				
Firogest	Financier	2 000	12,50%	250		250				
Fonds SGAM Al Kantara	Fonds d'investissement	52 500	14,29%	7 500		7 500				
Fonds H. Partners	Fonds d'investissement			100 000		100 000				
Autres participations				38 017		38 017				
Emplois assimiles				**162 111**	**19 210**	**142 901**				**40 259**
Total Général				**545 324**	**49 012**	**496 311**				**44 714**

Exercice 2006

Dénomination ou raison sociale de la société émettrice	Secteur d'activité	Capital en milliers	Taux de participation	Valeur comptable brute	Provisions	Valeur comptable nette	Extrait des derniers états de synthèse de la société émettrice			Produits inscrits au CPC
							Date de clôture de l'exercice	Situation nette en milliers	Résultat net en milliers	
Participations dans les entreprises liées				**154 945**	**22 137**	**132 808**				**4 455**
Essoukna	Immobilier	38 750	78,07%	30 254	7 218	**23 036**	31-déc-06	27 721	- 1 826	
Assarf Chaabi (en ESP)	Change	120 EURO	70,00%	1 406	1 406	**-**	31-déc-05	152	15 EURO	
Assalaf Chaabi	Crédit à la consommation	177 000	1,34%	2 362	-	**2 362**	31-déc-06	292 641	69 649	805
Dar Addamane	Cautionnement des crédits	75 000	0,23%	199	-	**199**	31-déc-06	207 657	-10 684	
Ataamine chaabi	Assurance	500	30,10%	300		**300**	31-déc-06	-2	-22	
Icf al wassit	Société de bourse	13 438	32,56%	4 178	-	**4 178**	31-déc-06	19 634	7 127	
BPR				49 655		**49 655**				3 650
Genex	Société de Portefeuille	1 250	100,00%	1 360		**1 360**	31-déc-06	1 338	-9	
Sci Oasis Yves	Immobilier	15	99,67%	3 281		**3 281**	31-déc-06	-482	-108	
Sci Oasis Papillons	Immobilier	8	99,33%	814		**814**	31-déc-06	-266	-23	
Sci Oasis Jean	Immobilier	15	99,67%	1 936		**1 936**	31-déc-06	9	-9	
Siba	Immobilier	3 333	90,10%	59 200		**59 200**	31-déc-06	7 075	1 111	
Ecart de conversion					13 513	**-13 513**				
Autres titres de participation				**46 259**	**2 103**	**44 156**				**-**
Benaf	Immobilier	192	100,00%	22 828	-	**22 828**	31-déc-06	-413	-6	
SCI Dait Roumi II	Immobilier	10	90,00%	9		**9**	31-déc-05	-73	-2	
SCI Abdelmoumen	Immobilier	10	45,00%	5						
Société Monétique Interbancaire	Services	98 200	13,24%	12 853	746	**12 107**	31-déc-06	103 494	12 037	
M I T C	Services	46 000	17,50%	8 050	1 273	**6 777**	31-déc-06		2 738	
Eurochèque	Services	1 500	17,48%	84	84	**-**	31-déc-03	470	-51	
Idmaj Sakane	Immobilier	20 000	10,00%	2 000	-	**2 000**	31-déc-06	4 554	-395	
Fonds Igrane	Services			180		**180**				

Dénomination ou raison sociale de la société émettrice	Secteur d'activité	Capital en milliers	Taux de participation	Valeur comptable brute	Provisions	Valeur comptable nette	Extrait des derniers états de synthèse de la société émettrice			Produits inscrits au CPC
							Date de clôture de l'exercice	Situation nette en milliers	Résultat net en milliers	
Firogest	Financier	2 000	12,50%	250		250				
Autres participations				111 412	71 141	40 271				40 259
Emplois assimiles				**168 315**	**14 991**	**153 324**				**40 259**
Total Général				**480 931**	**110 372**	**370 559**				**44 714**

Exercice 2005

Dénomination ou raison sociale de la société émettrice	Secteur d'activité	Capital en milliers	Taux de participation	Valeur comptable brute	Provisions	Valeur comptable nette	Extrait des derniers états de synthèse de la société émettrice			Produits inscrits au CPC
							Date de clôture de l'exercice	Situation nette en milliers	Résultat net en milliers	
Participations dans les entreprises liées				**255 666**	**79 782**	**175 884**				**3 312**
BPMC (en FCFA)	Banque	2 000 000 FCFA	57,50%	13 304		13 304	31-déc-05	84 000	21 583	
BPMG (en GNF)	banque	5 468 000 GNF	53,90%	87 445	64 462	22 983	31-déc-05	33 014	8 010	
ESSOUKNA	Immobilier	38 750	78,07%	30 254	6 341	23 913	31-déc-05	29 802	-1 904	
ASSARF CHAABI (en ESP)	Change	120 EURO	70,00%	1 377	1 377	0	31-déc-05	1 405	136	
ASSALAF CHAABI	Crédit à la consommation	177 000	1,34%	2 362	0	2 362	31-déc-05	242 518	30 000	142
DAR ADDAMANE	Cautionnement des crédits	75 000	0,23%	199	0	199	31-déc-05	60 733	-20	
ATAAMINE CHAABI	Assurance	500	30,00%	300		300				
ICF AL WASSIT	Société de bourse	13 438	32,56%	4 178	240	3 938	31-déc-05	12 507	1 252	
BPR				49 655		49 655				3 170
GENEX	Société de Portefeuille	1 250	99,84%	1 360		1 360	31-déc-05	1 347	-9	
SCI OASIS YVES	Immobilier	15	99,67%	3 282		3 282	31-déc-05	-373	-117	
SCI OASIS PAPILLONS	Immobilier	8	99,33%	814		814	31-déc-05	-243	-27	
SCI OASIS JEAN	Immobilier	15	99,67%	1 936		1 936	31-déc-05	18	-10	
SIBA	Immobilier	3 333	90,07%	59 200		59 200	31-déc-04	6 127	147	
ECART DE CONVERSION					7 362	-7 362				
Autres titres de participation				**44 079**	**3 389**	**40 690**				**-**
BENAF	Immobilier	192	100,00%	22 828	0	22 828	31-déc-05	-407	-10	
SCI DAIT ROUMI II	Immobilier	10	90,00%	9		9				
SCI ABDELMOUMEN	Immobilier	10	45%	5		5	31-déc-05	-5 658	-662	
SOCIETE MONETIQUE INTERBANCAIRE	Services	98 200	13,24%	12 853	1 485	11 368	31-déc-04	85 874	-3 907	

Dénomination ou raison sociale de la société émettrice	Secteur d'activité	Capital en milliers	Taux de participation	Valeur comptable brute	Provisions	Valeur comptable nette	Extrait des derniers états de synthèse de la société émettrice			Produits inscrits au CPC
							Date de clôture de l'exercice	Situation nette en milliers	Résultat net en milliers	
M I T C	Services	46 000	17,50%	8 050	1 820	6 230	31-déc-04	33 773	-854	
EUROCHEQUE	financier	1 500	17,48%	84	84	0	31-déc-03	470	-51	
FIROGEST	services			250		250				
Autres participations					44 593					
Emplois assimiles				**165 469**	**17 285**	**148 184**				**2 736**
Total Général				**509 807**	**100 456**	**409 351**				**6 048**

IV.13. Tableau des immobilisations données en crédit-bail en location avec option d'achat et en location simple (B8) 2007

NEANT

IV.14. Tableau des immobilisations corporelles et incorporelles (B9) 2007

Immobilisations	Montant brut au début de l'exercice	Montant des acquisitions au cours de l'exercice	Montant des cessions ou retraits au cours de l'exercice	Montant brut à la fin de l'exercice	Amortissements et/ou provisions				Montant net à la fin de l'exercice
					Montant des amortissements et/ou provisions au début de l'exercice	Dotations au titre de l'exercice	Montant des amortissements sur immobilisations sorties	Cumul	
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	**233 879**	**27 147**	**18 194**	**242 832**	**170 838**	**20 252**	**21 981**	**169 109**	**73 723**
-Droit au bail	6 117	4 961	2 960	8 118	444	202		646	7 472
-Immobilisations en recherche et développement	2 103	70	13	2 160	-			-	2 160
-Autres immobilisations incorporelles d'exploitation	225 659	22 116	15 221	232 554	170 394	20 050	21 981	168 463	64 091
-Immobilisations incorporelles hors exploitation	-			-	-			-	-
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	**1 576 698**	**98 875**	**43 006**	**1 635 812**	**767 850**	**72 722**	**37 745**	**888 546**	**747 266**
- Immeuble d'exploitation	**355 009**	**8 665**	**9 006**	**354 668**	**171 912**	**12 111**	**10 426**	**201 238**	**153 430**
Terrain d'exploitation	22 961		280	22 681	-			-	22 681
Immeubles d'exploitation bureaux	332 048	8 665	8 726	331 987	199 553	12 111	10 426	201 238	130 749
Immeubles d'exploitation logement de fonction	-			-	-			-	-
- Mobilier et matériel d'exploitation	**438 687**	**37 370**	**22 471**	**453 586**	**330 994**	**21 352**	**21 472**	**365 381**	**88 205**
Mobilier de bureau d'exploitation	89 878	1 918	2 416	89 380	75 290	2 600	3 244	74 646	14 734
Matériel de bureau d'exploitation	43 915	623	673	43 865	38 893	1 164	754	39 303	4 562
Matériel informatique	235 614	3 260	16 795	222 079	211 415	9 050	14 873	205 592	16 487
Matériel roulant rattaché à l'exploitation	30 480	28 603	2 422	56 661	16 819	5 709	2 436	20 092	36 569
Autres matériels d'exploitation	38 800	2 966	165	41 601	23 084	2 829	165	25 748	15 853
- Autres immobilisations corporelles d'exploitation	**159 329**	**4 893**	**5 948**	**158 274**	**62 176**	**16 185**	**855**	**77 506**	**80 768**
- Immobilisations corporelles hors exploitation	**623 673**	**47 947**	**5 581**	**669 284**	**224 898**	**23 074**	**4 991**	**244 422**	**424 862**
Terrain hors exploitation	109 957			109 957	-			-	109 957
Immeubles hors exploitation	427 314	46 877	2 079	472 112	173 807	18 240	1 497	190 550	281 562
Mobilier et matériel hors exploitation	49 393	1 005	3 502	46 896	35 705	2 165	3 494	34 376	12 520
Autres immobilisations corporelles hors exploitation	40 254	65		40 319	16 827	2 669		19 496	20 823
TOTAL	**1 810 577**	**126 022**	**61 200**	**1 878 644**	**938 688**	**92 974**	**59 726**	**1 057 655**	**820 989**

IV.15. Tableau des plus ou moins-values sur cessions ou retraits d'immobilisations (B 9 bis) 2007

Immobilisations cédées	Valeur comptable brute	Cumul des amortissements et/ou des provisions pour dépréciation	Valeur comptable nette	Produit de la cession	Plus-value de cession	moins-value de cession
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	**16 319**	**13 359**	**2 960**	**2 236**	**-**	**724**
-Droit au bail	2 960	-	2 960	2 236		724
-Immobilisations en recherche et développement			-			
-Autres immobilisations incorporelles d'exploitation	13 359	13 359	-			
-Immobilisations incorporelles hors exploitation			-			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	**24 195**	**21 698**	**2 497**	**2 957**	**520**	**61**
- Immeuble d'exploitation	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
Terrain d'exploitation			-			
Immeubles d'exploitation bureaux			-			
Immeubles d'exploitation logement de fonction			-			
- Mobilier et matériel d'exploitation	**20 113**	**18 203**	**1 910**	**2 244**	**387**	**53**
Mobilier de bureau d'exploitation	96	94	2			2
Matériel de bureau d'exploitation	648	636	12	2	2	11
Matériel informatique	16 768	14 872	1 896	1 949	92	40
Matériel roulant rattaché à l'exploitation	2 436	2 436	0	292	292	
Autres matériels d'exploitation	165	165	-	1	1	
- Autres immobilisations corporelles d'exploitation			**-**			
- Immobilisations corporelles hors exploitation	**4 081**	**3 494**	**587**	**713**	**134**	**7**
Terrain hors exploitation			-			
Immeubles hors exploitation	580	-	580	713	134	
Mobilier et matériel hors exploitation	3 502	3 494	7	-		7
Autres immobilisations corporelles hors exploitation			-			
TOTAL	40 513	35 056	5 457	5 193	520	785

IV.16. Tableau des dettes envers les établissements de crédit et assimilés (B10) 2007

Dettes	Etablissements de crédit et assimilés au Maroc			Etablissements de crédit à l'étranger	Total 31/12/07	Total 31/12/06
	Bank Al-Maghrib, Trésor Public et Service des Chèques Postaux	Banques au Maroc	Autres établissements de crédit et assimilés au Maroc			
Comptes ordinaires créditeurs	**15**	**47 585 717**	**125 486**	**22 628**	**47 733 846**	**49 550 474**
Valeurs données en pension	**1 983 001**	**6 221**		**9 132**	**1 998 354**	**599 248**
- au jour le jour				1 667	1 667	
- à terme	1 983 001	6 221		7 465	1 996 687	599 248
Emprunts de trésorerie		**14 255 099**	**125 496**	**368 349**	**14 748 944**	**414 314**
- au jour le jour		304 336			304 336	
- à terme		13 950 763	125 496	368 349	14 444 608	414 314
Emprunts financiers	**58 073**	**79 132**		**278 709**	**415 914**	**355 527**
Autres dettes		**114 477**			**114 477**	**12 764 816**
- au jour le jour						293
- à terme		114 477			114 477	12 764 523
Dettes opérations de crédit bail			**48 328**		**48 328**	**51 677**
Intérêts courus à payer		**2**			**2**	**657 144**
- au jour le jour						650 918
- à terme		2			2	6 226
TOTAL	2 041 089	62 040 648	299 310	678 818	65 059 850	64 393 200

IV.17. Tableau des dépôts de la clientèle (B11) 2007

DEPOTS	Secteur public	Secteur privé			Total 31/12/07	Total 31/12/06
		Entreprises financières	Entreprises non financières	Autre clientèle		
Comptes à vue créditeurs	509 349	796 459	1 120 719	382 065	2 808 592	903 825
Comptes d'épargne	36 474			135 373	171 847	167 894
Dépôts à terme	1 442 114		6 814 769	216 370	8 473 253	6 338 248
Autres comptes créditeurs	11 777	966	3 622	866 571	882 936	638 069
Intérêts courus à payer						
TOTAL	1 999 714	797 425	7 939 110	1 600 379	12 336 628	8 048 036

IV.18. Tableaux des provisions (B14) 2005-2007

Exercice 2007

PROVISIONS	Encours 31/12/06	Dotations	Reprises	Autres variations	Encours 31/12/07
PROVISIONS, DEDUITES DE L'ACTIF, SUR :	**-1 173 716**	**104 061**	**48 602**	**-75 536**	**-1 520 285**
Créances sur les établissements de crédit et assimilés					
Créances sur la clientèle	91 962	62 338	21 214	-75 536	61 418
Titres de placement et d'investissement	-1 376 050	45 650	40 851	-	-1 701 611
Titres de participation et emplois assimilés	110 372	-3 927	-3 463	-	119 908
Immobilisations en crédit-bail et en location					
Autres actifs					
PROVISIONS INSCRITES AU PASSIF :	**255 425**	**145 155**	**88 245**	**-9 887**	**302 438**
Provisions pour risques d'exécution d'engagements par signature					
Provisions pour risques de change	583	81 354	81 304		633
Provisions pour risques généraux					
Provisions pour pensions de retraite et obligations similaires		7 516			7 516
Provisions pour autres risques et charges	254 842	56 285	6 941	-9 887	294 289
Provisions réglementées					

Exercice 2006

PROVISIONS	Encours 31/12/05	Dotations	Reprises	Autres variations	Encours 31/12/06
PROVISIONS, DEDUITES DE L'ACTIF, SUR :	**-463 832**	**-57 709**	**16 472**		**-1 173 716**
Créances sur les établissements de crédit et assimilés					
Créances sur la clientèle	31	22 175	9 111		91 962
Titres de transaction					
Titres de placement	21 004	-29 601	3 717		-12 314
Titres de participation et emplois assimilés	162 072	-50 283	1 417		110 372
Titres d'investissement	-646 939		2 227		-1 363 736
Créances sur crédit-bail et en location					
Immobilisations incorporelles et corporelles					
Autres actifs					
Créances subordonnées					
Immobilisations données en crédit-bail					
PROVISIONS INSCRITES AU PASSIF :	**454 732**	**134 541**	**327 082**	**-8 277**	**255 425**
Provisions pour risques d'exécution d'engagements par signature					-
Provisions pour risques de change	494	89			583
Provisions pour risques généraux					
Provisions pour pensions de retraite et obligations similaires					
Provisions pour autres risques et charges	454 238	134 452	327 082	-8 277	254 842
Provisions réglementées					

Exercice 2005

PROVISIONS	Encours 31/12/04	Dotations	Reprises	Autres variations	Encours 31/12/05
PROVISIONS, DEDUITES DE L'ACTIF, SUR :	**-373 620**	**305**	**5 115**	**-476 914**	**-463 832**
Créances sur les établissements de crédit et assimilés					
Créances sur la clientèle		31			31
Titres de transaction					
Titres de placement	11 495	274	44	9 299	21 004
Titres de participation et emplois assimilés	651 137		5 071	-483 994	162 072
Titres d'investissement	-1 036 252			-2 219	-646 939
Créances sur crédit-bail et en location					
Immobilisations incorporelles et corporelles					
Autres actifs					
Créances subordonnées					
Immobilisations données en crédit-bail					
PROVISIONS INSCRITES AU PASSIF :	**347 624**	**117 723**	**3 342**	**-5 460**	**454 732**
Provisions pour risques d'exécution d'engagements par signature					-
Provisions pour risques de change	440			54	494
Provisions pour risques généraux	222 013			-222 013	
Provisions pour pensions de retraite et obligations similaires					
Provisions pour autres risques et charges	125 171	117 723	3 342	216 499	454 238
Provisions réglementées					

IV.19. Tableau de valeurs et sûretés reçues et données en garantie (B 21) 2007

Valeurs et sûretés	Valeur comptable nette	Rubrique du passif ou du hors bilan enregistrant les dettes ou les engagements par signature reçus	Montants des créances et des engagements par signature reçus couverts
Reçues en garantie		**Néant**	
Bons du trésor et valeurs assimilées			
Autres titres			
Hypothèques			
Autres valeurs et sûretés réelles			
TOTAL			
Données en garantie			
Bons du trésor et valeurs assimilées	1 585 686		1 377 451
Autres titres	6 220		6 223
Hypothèques			
Autres valeurs et sûretés réelles			
TOTAL	**1 591 906**		**1 383 674**

Données comptables & financières de la CDG

I. Résumé des principes comptables appliqués par le groupe CDG

I.1. Contexte

Afin de se conformer aux obligations édictées par Bank Al-Maghrib (article 47 de la Loi bancaire n°34-03), le groupe CDG a initié en 2007 son projet de conversion au référentiel IFRS pour l'élaboration de ses comptes consolidés. Ce projet s'inscrit également dans le cadre d'une volonté stratégique de positionner le groupe au rang des principaux acteurs de la place en termes de communication financière. Deux importants chantiers ont donc été lancés :

- Un chantier « Diagnostic » qui a été conduit avec l'ensemble des filiales retenues dans le périmètre du projet ;
- Un chantier « Mise en œuvre » qui porte sur la production du bilan d'ouverture, des états consolidés au 31/12/2007 et sur l'implémentation d'une solution de consolidation IFRS.

La première publication sous ce nouveau référentiel s'effectue, sur la base des comptes consolidés au 31 décembre 2008 avec un comparatif au 31 décembre 2007.

I.2. Normes comptables appliquées

I.2.1. Périmètre de consolidation

Les comptes consolidés de la CDG regroupent les entreprises sous contrôle exclusif (de droit ou de fait), contrôle conjoint ou sous influence notable.

Une filiale est consolidée à partir de la date à laquelle le Groupe obtient effectivement son contrôle. Les entités temporairement contrôlées sont également intégrées dans les comptes consolidés jusqu'à la date de leur cession.

L'interprétation SIC 12, en complément des principes définis par la norme IAS 27 prévoit notamment qu'une entreprise détient le contrôle d'une entité ad-hoc dans les circonstances suivantes :

a) les activités de l'entité sont menées pour le compte exclusif du Groupe, de telle sorte que ce dernier en tire des avantages ;
b) le Groupe dispose du pouvoir de décision et de gestion afin d'obtenir la majorité des avantages liés aux activités courantes de l'entité. Ce pouvoir se caractérise notamment par la capacité de dissoudre l'entité, d'en changer les statuts ou de s'opposer formellement à leur modification ;
c) le Groupe a la capacité d'obtenir la majorité des avantages de l'entité et par conséquent peut être exposé aux risques liés à l'activité de ladite entité. Les avantages peuvent prendre la forme d'un droit à recevoir tout ou partie du résultat, évalué sur une base annuelle, une quote-part d'actif net, à disposer d'un ou plusieurs actifs ou à bénéficier de la majorité des actifs résiduels en cas de liquidation ;
d) le Groupe conserve la majorité des risques pris par l'entité afin d'en retirer un avantage ; tel peut être le cas si le Groupe reste exposé aux premières pertes du portefeuille d'actifs logé dans l'entité.

Analyse du cas particulier des organismes CNRA et RCAR
Au titre des critères a) et b) mentionnés précédemment relatifs aux activités et pouvoir de décision :
La CNRA et le RCAR ont des activités réglementées établies de par la loi et dont l'objet social ne peut être modifié par la CDG. En effet, toute modification des statuts relève des pouvoirs publics. L'objet même de ces deux organismes est d'assurer une gestion au mieux des fonds dont elles disposent afin de servir les intérêts de ses affiliés, dans le cadre d'une assurance

vieillesse-invalidité-décès pour le RCAR et dans le cadre d'une rente en cas d'accidents du travail ou de droit commun pour la CNRA.
En conséquence, les activités menées par le RCAR et la CNRA ne bénéficient pas à la CDG, qui assume un rôle de gestion encadré légalement.

Au titre des critères c) et d) mentionnés ci-dessus relatifs aux risques et avantages des deux organismes CNRA et RCAR, la CDG reçoit une rémunération forfaitaire et une rémunération variable au titre des services rendus en tant que gestionnaire des fonds. Par ailleurs, la CDG ne profiterait d'aucun éventuel surplus de liquidités de ces deux entités puisque tous les comptes de réserve dans lesquels sont logés les résultats dégagés appartiennent exclusivement aux affiliés, conformément aux textes de constitution de ces deux entités.

Conclusion :

Sur la base de ces éléments, la CDG n'assume pas les risques des deux entités CNRA et RCAR. En conséquence, la CDG ne répond pas aux critères énoncés par SIC 12 et donc ne contrôle pas la CNRA et le RCAR. A ce titre, ces entités ne sont pas consolidées par la CDG.

I.2.1.1 Méthodes de consolidation

Les méthodes de consolidation résultent de la nature du contrôle exercé par le Groupe sur les entités consolidables, quelle qu'en soit l'activité.
Les comptes des entreprises sous contrôle exclusif, y compris les entreprises à référentiel comptable différent, sont consolidés par la méthode de l'intégration globale.
Les comptes des entreprises que le Groupe contrôle conjointement avec un nombre limité de co-investisseurs sont consolidés par la méthode de la mise en équivalence.
Les comptes des entreprises associées et sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable sont consolidés par la méthode de la mise en équivalence.
Le périmètre de consolidation et les variations de périmètre de consolidation sont présentés en note 3.

I.2.1.2 Règles de consolidation

Les états financiers consolidés sont établis en utilisant des méthodes comptables uniformes pour des transactions et autres événements semblables dans des circonstances similaires.

- Elimination des opérations réciproques et non réciproques

Les opérations réciproques sont des opérations intragroupes sans impact sur le résultat. Les opérations non réciproques sont des opérations ayant un impact sur le résultat (Dividendes, provisions internes, cession d'immobilisations, marges sur stocks…etc.)
D'une manière générale les soldes réciproques résultant d'opérations réalisées entre sociétés consolidées du Groupe sont éliminés en consolidation. Les profits et les pertes réalisés du fait de cessions d'actifs à l'intérieur du Groupe sont éliminés, sauf dans l'hypothèse où l'actif cédé est considéré comme durablement déprécié. Les profits et pertes latents compris dans la valeur des actifs disponibles à la vente sont conservés au niveau du Groupe.

- Conversion des comptes en devises étrangères

Les comptes consolidés du Groupe CDG sont établis en dirham. La conversion des comptes des entités dont la monnaie fonctionnelle est différente du dirham est effectuée par application de la méthode du cours de clôture. Selon cette méthode, tous les éléments d'actif et de passif, monétaires ou non monétaires, sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice à l'exception des capitaux propres qui sont convertis au cours historique. Les produits et les charges sont convertis au cours moyen de la période. En application des normes de consolidation, les comptes sociaux de la Camerounaise des Eaux ont été convertis selon les principes cités précédemment.

I.2.1.3 Regroupements d'entreprises et évaluations des écarts d'acquisition

Le Groupe a choisi de ne pas retraiter selon les dispositions prévues par la norme IFRS 1 les regroupements d'entreprises antérieurs au 1er janvier 2007, date de transition du Groupe CDG aux normes IFRS. En particulier, les écarts d'acquisition résiduels à cette date ne sont plus amortis et font l'objet d'un test de dépréciation.
Les actifs et passifs acquis dans le cadre de regroupements d'entreprises antérieurs au 1er janvier 2007 doivent néanmoins répondre aux critères généraux de reconnaissance fixés par les normes IFRS pour figurer en bilan d'ouverture.
Les regroupements d'entreprises postérieurs au 1er janvier 2007 sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition, à l'exception cependant des regroupements impliquant des entités mutuelles et des regroupements impliquant des entités sous contrôle commun, dans la mesure où la norme IFRS 3 exclut explicitement de son champ d'application ce type d'opérations.
Le coût d'acquisition est égal au total des justes valeurs, à la date d'acquisition, des actifs remis, des passifs encourus ou assumés et des instruments de capitaux propres émis pour obtenir le contrôle de la société acquise. Les coûts directement afférents à l'opération entrent dans le coût d'acquisition.
Les actifs, passifs, passifs éventuels et éléments de hors bilan identifiables des entités acquises sont comptabilisés à leur juste valeur à la date d'acquisition. Cette évaluation initiale peut être affinée dans un délai de douze mois à compter de la date d'acquisition.

L'écart d'acquisition, correspondant à la différence entre le coût d'acquisition et la quote-part de l'actif net ainsi réévalué, est inscrit à l'actif du bilan de l'acquéreur lorsqu'il est positif et comptabilisé directement en résultat lorsqu'il est négatif.

Dans le cas d'une augmentation du pourcentage d'intérêt du Groupe dans une entité déjà contrôlée, l'acquisition complémentaire des titres donne lieu à comptabilisation d'un écart d'acquisition complémentaire, déterminé en comparant le prix d'acquisition des titres et la quote-part d'actif net acquise.

Les écarts d'acquisition sont enregistrés dans la monnaie fonctionnelle de l'entreprise acquise et sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture.

Ils font l'objet de tests de dépréciation au minimum une fois par an et, en tout état de cause, dès l'apparition d'indices objectifs de perte de valeur.

A la date d'acquisition, chaque écart est affecté à une ou plusieurs unités génératrices de trésorerie (UGT) devant retirer des avantages de l'acquisition. Au niveau du Groupe CDG, chaque filiale a été définie comme UGT et constitue le niveau le plus fin utilisé par la Caisse pour déterminer le retour sur investissement.

Périmètre de consolidation au 31 décembre 2008

Entité	Méthode de consolidation	% de contrôle	% d'intérêts	Secteur d'activité
CDG	Holding	100,00	100,00	Banques et activités financières
Acamsa	Intégration globale	100,00	55,56	Banques et activités financières
Acasa	Intégration globale	100,00	100,00	Banques et activités financières
Caisse Marocaine des Marchés	Intégration globale	100,00	99,07	Banques et activités financières
CDG Capital	Intégration globale	100,00	100,00	Banques et activités financières
CD2G	Intégration globale	100,00	99,96	Banques et activités financières
CIH	Intégration globale	100,00	46,44	Banques et activités financières
Crédilog1	Intégration globale	100,00	46,44	Banques et activités financières
Crédilog2	Intégration globale	100,00	46,44	Banques et activités financières
Crédilog3	Intégration globale	100,00	46,44	Banques et activités financières

Fipar Holding	Intégration globale	100,00	100,00	Banques et activités financières
Fipar International	Intégration globale	100,00	100,00	Banques et activités financières
Fonds Carbone	Intégration globale	100,00	100,00	Banques et activités financières
Holdco	Intégration globale	100,00	75,66	Banques et activités financières
Maghreb Titrisation	Intégration globale	100,00	48,27	Banques et activités financières
Maroc Leasing	Intégration globale	100,00	71,86	Banques et activités financières
Massira Capital Management	Intégration globale	100,00	65,00	Banques et activités financières
Miriad Gestion	Intégration globale	100,00	99,95	Banques et activités financières
Safabourse	Intégration globale	100,00	73,33	Banques et activités financières
Teck Capital Management	Intégration globale	100,00	100,00	Banques et activités financières
Sté Centrale de Réassurance	Intégration globale	100,00	94,41	Assurances
Al Manar	Intégration globale	100,00	59,58	Aménagement, Immobilier et Tourisme
Arribat Company	Intégration globale	100,00	92,56	Aménagement, Immobilier et Tourisme
Auda	Intégration globale	100,00	100,00	Aménagement, Immobilier et Tourisme
Casashore	Intégration globale	100,00	100,00	Aménagement, Immobilier et Tourisme
CDG Développement	Intégration globale	100,00	100,00	Aménagement, Immobilier et Tourisme
CGI	Intégration globale	100,00	85,11	Aménagement, Immobilier et Tourisme
CG Parking	Intégration globale	100,00	100,00	Aménagement, Immobilier et Tourisme
Civac	Intégration globale	100,00	100,00	Aménagement, Immobilier et Tourisme
Dream Resort	Intégration globale	100,00	85,11	Aménagement, Immobilier et Tourisme
Dyar Al Madina	Intégration globale	100,00	83,68	Aménagement, Immobilier et Tourisme
Dyar Al Mansour	Intégration globale	100,00	85,11	Aménagement, Immobilier et Tourisme
Exprom	Intégration globale	100,00	99,92	Aménagement, Immobilier et Tourisme
Foncière Chellah	Intégration globale	100,00	100,00	Aménagement, Immobilier et Tourisme
Ingema	Intégration globale	100,00	84,66	Aménagement, Immobilier et Tourisme
Ingema Immobilière	Intégration globale	100,00	55,03	Aménagement, Immobilier et Tourisme
Jnan Saiss	Intégration globale	100,00	100,00	Aménagement, Immobilier et Tourisme
Le Lido	Intégration globale	100,00	45,88	Aménagement, Immobilier et Tourisme
Madaef	Intégration globale	100,00	100,00	Aménagement, Immobilier et Tourisme
Maroc Tourist	Intégration globale	100,00	100,00	Aménagement, Immobilier et Tourisme
Medz	Intégration globale	100,00	100,00	Aménagement, Immobilier et Tourisme
Nemotek	Intégration globale	100,00	100,00	Aménagement, Immobilier et Tourisme
Paradise Hôtel	Intégration globale	100,00	46,42	Aménagement, Immobilier et Tourisme
Royal Golf de Fès	Intégration globale	100,00	99,87	Aménagement, Immobilier et Tourisme
Sai M'Diq	Intégration globale	100,00	100,00	Aménagement, Immobilier et Tourisme
Samevio	Intégration globale	100,00	59,54	Aménagement, Immobilier et Tourisme
Scet-Scom	Intégration globale	100,00	95,38	Aménagement, Immobilier et Tourisme
SCI WIFAQ	Intégration globale	100,00	67,98	Aménagement, Immobilier et Tourisme
Sogatour	Intégration globale	100,00	100,00	Aménagement, Immobilier et Tourisme
Somadet	Intégration globale	100,00	100,00	Aménagement, Immobilier et Tourisme
Sonadac	Intégration globale	100,00	59,51	Aménagement, Immobilier et Tourisme
Sothermy	Intégration globale	100,00	95,26	Aménagement, Immobilier et Tourisme
Sté Hôtelière Nador	Intégration globale	100,00	100,00	Aménagement, Immobilier et Tourisme
Sté Immobilière de la Mer	Intégration globale	100,00	82,17	Aménagement, Immobilier et Tourisme
Sté Zenata	Intégration globale	100,00	100,00	Aménagement, Immobilier et Tourisme
Technopolis	Intégration globale	100,00	100,00	Aménagement, Immobilier et Tourisme
Wafa Hôtel	Intégration globale	100,00	46,43	Aménagement, Immobilier et Tourisme
Acasia	Intégration globale	100,00	51,00	Autres
Aiglemer	Intégration globale	100,00	100,00	Autres

Cellulose du Maroc	Intégration globale	100,00	62,71	Autres
Créative Technologies	Intégration globale	100,00	72,39	Autres
Eucaforest	Intégration globale	100,00	62,71	Autres
Loterie Nationale	Intégration globale	100,00	99,86	Autres
Nemo Technologie	Intégration globale	100,00	100,00	Autres
Sanash	Intégration globale	100,00	37,03	Autres
SF CDG	Intégration globale	100,00	69,99	Autres
Atlanta	Mise en équivalence	40,74	40,74	Assurances
Sanad	Mise en équivalence	40,60	40,60	Assurances
BNDE	Mise en équivalence	30,00	30,00	Banques et activités financières
Fonds Cap Mezzanine	Mise en équivalence	42,06	42,06	Banques et activités financières
Fonds Jaida	Mise en équivalence	45,00	45,00	Banques et activités financières
Fonds Sindibad	Mise en équivalence	20,83	20,83	Banques et activités financières
Jawharat	Mise en équivalence	36,44	36,44	Banques et activités financières
Sofac	Mise en équivalence	54,87	54,87	Banques et activités financières
Upline Invest	Mise en équivalence	23,60	23,60	Banques et activités financières
Upline Technologies	Mise en équivalence	20,00	20,00	Banques et activités financières
Camerounaise des Eaux	Mise en équivalence	33,18	33,18	Aménagement, Immobilier et Tourisme
Casa Développement	Mise en équivalence	49,00	49,00	Aménagement, Immobilier et Tourisme
Immolog	Mise en équivalence	42,56	42,56	Aménagement, Immobilier et Tourisme
Patrilog	Mise en équivalence	50,00	50,00	Aménagement, Immobilier et Tourisme
Resort Co	Mise en équivalence	21,30	21,30	Aménagement, Immobilier et Tourisme
Samaz	Mise en équivalence	21,23	21,23	Aménagement, Immobilier et Tourisme
Sem Temara	Mise en équivalence	49,00	49,00	Aménagement, Immobilier et Tourisme
Amwaj	Mise en équivalence	17,02	17,02	Autres
Carnaud	Mise en équivalence	30,87	30,87	Autres
EDS	Mise en équivalence	48,90	48,90	Autres
Fonds Maroc Forêts	Mise en équivalence	50,00	50,00	Autres
Lydec	Mise en équivalence	20,42	20,42	Autres
Medi1 Sat	Mise en équivalence	39,00	39,00	Autres
Papellera de Tétouan	Mise en équivalence	25,17	25,17	Autres
Savci	Mise en équivalence	34,00	34,00	Autres

Entités entrées et sorties du périmètre en 2008

Entités entrées	Secteur d'activité	Raison
Amwaj	Aménagt, immob et tourisme	Création
Camerounaise des Eaux	Aménagt, immob et tourisme	Acquisition
Casa Développement	Aménagt, immob et tourisme	Création
Patrilog	Aménagt, immob et tourisme	Création
Samevio	Aménagt, immob et tourisme	Création
Sem Temara	Aménagt, immob et tourisme	Création
Crédilog3	Bq et activités financières	Création
Jawharat	Bq et activités financières	Acquisition
Upline Invest	Bq et activités financières	Acquisition
Fonds Maroc Forêts	Autres	Création
Nemo Technologie	Autres	Création
Savci	Autres	Création
SF CDG	Autres	Création
Technopolis	Autres	Création

Entités sorties	Secteur d'activité	Raison
Sabr Aménagement	Aménagt, immob et tourisme	Cession
Snabt Tanger	Aménagt, immob et tourisme	Cession
Sport Dév	Aménagt, immob et tourisme	Cession

I.2.2. Actifs et passifs financiers

I.2.2.1 Titres

A l'actif, les titres sont classés selon les trois catégories définies par la norme IAS 32 :

- actifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance;
- actifs financiers disponibles à la vente.

I.I.2.2.1.1. Actifs financiers à la juste valeur par résultat

Cette catégorie comprend :

- les actifs financiers détenus à des fins de transaction, c'est-à-dire acquis dès l'origine avec l'intention de les revendre ou de les racheter à brève échéance;
- les actifs financiers que le Groupe, en application de l'option offerte par la norme IAS 39, a choisi de comptabiliser dès l'origine à la juste valeur par résultat.

Les titres classés dans cette catégorie sont évalués à leur juste valeur en date d'arrêté comptable. Les variations de juste valeur de la période sont enregistrées dans la rubrique «Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat» hors revenus courus des titres à revenu fixe.

I.I.2.2.1.2. Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

Ce portefeuille comprend les titres à revenu fixe ou déterminable et à échéance fixe, que le Groupe a l'intention et la capacité de détenir jusqu'à leur échéance (autres que ceux que le Groupe a désigné lors de leur comptabilisation initiale comme étant des actifs évalués en juste valeur par résultat ou des actifs disponibles à la vente et autres que ceux répondant à la définition des prêts et créances).
La norme IAS 39 interdit, sauf exceptions limitées, une cession ou un transfert de ces titres avant échéance, sous peine d'entraîner le déclassement de l'ensemble du portefeuille au niveau Groupe et d'interdire l'accès à cette catégorie pendant deux ans.
Les opérations de couverture contre le risque de taux d'intérêt de ces titres ne sont pas autorisées en référentiel IFRS.
Les titres détenus jusqu'à l'échéance sont comptabilisés au coût amorti, selon la méthode du taux d'intérêt effectif, intégrant les primes, décotes et frais d'acquisition s'ils sont significatifs.
En cas d'indice objectif de dépréciation, une provision est constatée pour la différence entre la valeur comptable et la valeur de recouvrement estimée actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine.
Au niveau du Groupe, seuls les titres adossés aux dépôts de la CNSS et une partie des titres adossés aux dépôts CEN ont été classés en tant qu'actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance.

I.I.2.2.1.3. Actifs financiers disponibles à la vente

Cette catégorie comprend les titres qui ne relèvent pas des portefeuilles précédents. Ce portefeuille regroupe, en particulier, les titres classés en titres de l'activité de portefeuille, titres détenus à long terme et titres de participation non consolidés.
Les titres disponibles à la vente sont à l'origine comptabilisés pour leur prix d'acquisition, frais de transaction et coupon couru inclus.
En date d'arrêté, ils sont évalués en juste valeur, les variations de juste valeur, hors revenus courus, sont enregistrées sur une ligne spécifique des capitaux propres intitulée «Gains/pertes latents ou différés». Ces réévaluations sont portées au compte de résultat, lorsque les titres sont cédés ou en cas de dépréciation durable, étant précisé que toute dépréciation d'un titre de capital est irréversible.
Les revenus courus ou acquis sur les titres à revenu fixe sont enregistrés dans le poste «Intérêts et résultats assimilés». Les revenus des titres à revenu variable sont enregistrés dans la rubrique «Dividendes sur titres à revenu variable».

I.I.2.2.1.4. Dépréciation des titres

Les titres, autres que ceux classés en portefeuille d'actifs à la juste valeur par résultat, sont dépréciés dès lors qu'il existe un indice objectif de dépréciation.

Les indicateurs de dépréciation utilisés pour les titres de dette sont, quel que soit leur portefeuille de destination, identiques à ceux retenus dans l'appréciation du risque avéré pour la dépréciation des créances sur base individuelle.

Une baisse durable ainsi qu'une diminution significative de la valeur d'un titre de capital constituent des indicateurs objectifs de dépréciation.

I.I.2.2.1.5. Détermination de la juste valeur des titres

Les titres classés dans les portefeuilles d'actifs financiers à la juste valeur par résultat et d'actifs financiers disponibles à la vente sont évalués à leur juste valeur.

Lorsqu'il existe des prix cotés sur un marché actif, ces derniers sont la meilleure estimation de la juste valeur. Lorsque le cours n'est pas disponible, la juste valeur correspond au prix de la transaction la plus récente, s'il n'est pas intervenu de changements significatifs dans les conditions économiques entre la date de transaction et la date d'évaluation.

A défaut, et notamment en l'absence de marché actif, le Groupe a recours à des modèles d'évaluation, reposant sur des estimations et hypothèses objectives et vérifiables, en cohérence avec les méthodologies de valorisation des instruments financiers généralement acceptées. Ainsi, il peut être fait référence à des transactions récentes, à la cotation d'un instrument similaire, à l'actualisation de flux de trésorerie futurs, à l'actif net réévalué.

I.I.2.2.1.6. Date d'enregistrement des titres

Les titres sont inscrits au bilan à la date de règlement-livraison.

I.2.2.2 Dettes représentées par un titre

Les instruments financiers émis sont qualifiés d'instruments de dettes, s'il existe une obligation contractuelle pour l'émetteur de remettre des liquidités ou un autre actif financier ou encore d'échanger des instruments dans des conditions potentiellement défavorables.

Les dettes émises (qui ne sont pas classées comme des passifs financiers évalués en juste valeur par résultat) sont enregistrées initialement à leur valeur d'émission, comprenant les frais de transaction et sont évaluées en date de clôture selon la méthode du coût amorti en utilisant leur taux d'intérêt effectif.

I.2.2.3 Instruments dérivés et comptabilité de couverture

Tous les instruments dérivés sont comptabilisés au bilan en date de négociation pour leur juste valeur à l'origine de l'opération. A chaque arrêté comptable, quelle que soit l'intention de gestion qui préside à leur détention – transaction ou couverture – ils sont évalués à leur juste valeur.

A l'exception des dérivés qualifiés comptablement de couverture de flux de trésorerie, les variations de juste valeur sont comptabilisées au compte de résultat de la période.

Les instruments financiers dérivés sont classés en deux catégories :

I.I.2.2.3.1. Dérivés de transaction

Les dérivés de transaction sont inscrits au bilan dans la rubrique «Actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat». Les gains et pertes réalisés et latents sont portés au compte de résultat dans la rubrique «Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat».

I.I.2.2.3.2. Dérivés de couverture

Afin de pouvoir qualifier comptablement un instrument dérivé d'instrument de couverture, il est nécessaire de documenter dès l'initiation la relation de couverture (stratégie de couverture, nature du risque couvert, désignation et caractéristiques de l'élément couvert et de l'instrument de couverture), par ailleurs, l'efficacité de la couverture doit être démontrée à l'origine et vérifiée rétrospectivement.

Les dérivés conclus dans le cadre de relations de couverture sont désignés en fonction de l'objectif poursuivi.

I.I.2.2.3.2.1. Couverture de juste valeur

La couverture de juste valeur a pour objet de réduire le risque de variation de juste valeur d'un actif ou d'un passif du bilan ou d'un engagement ferme (notamment, couverture du risque de taux des actifs et passifs à taux fixe).

La réévaluation du dérivé est inscrite en résultat symétriquement à la réévaluation de l'élément couvert, et ce à hauteur du risque couvert ; l'éventuelle inefficacité de la couverture apparaît ainsi directement en résultat.

Les intérêts courus du dérivé de couverture sont portés en compte de résultat symétriquement aux intérêts courus de l'élément couvert. S'agissant de la couverture d'un actif ou d'un passif identifié, la réévaluation de la composante couverte est rattachée au bilan par nature à l'élément couvert.

En cas d'interruption de la relation de couverture (non-respect des critères d'efficacité ou vente du dérivé ou de l'élément couvert avant échéance), le dérivé de couverture est transféré en portefeuille de transaction. Le montant de la réévaluation inscrit au bilan au titre de l'élément couvert est amorti sur la période restant à courir par rapport à la durée de vie initiale de la couverture.

I.I.2.2.3.2.2. Couverture de flux de trésorerie

La couverture de flux de trésorerie a pour objet de réduire le risque inhérent à la variabilité des flux futurs d'un instrument financier (notamment, couverture du risque de taux des actifs et passifs à taux révisable).

La partie efficace des variations de juste valeur du dérivé est inscrite dans une ligne spécifique des capitaux propres recyclables, la partie inefficace devant être enregistrée en compte de résultat.

Les intérêts courus du dérivé de couverture sont portés en compte de résultat symétriquement aux intérêts courus de l'élément couvert.

Les instruments couverts restent comptabilisés selon les règles applicables à leur catégorie comptable.

En cas d'interruption de la relation de couverture (non-respect des critères d'efficacité ou vente du dérivé ou de disparition de l'élément couvert), les montants cumulés inscrits en capitaux propres sont transférés au fur et à mesure en résultat lorsque la transaction couverte affecte elle-même le résultat ou rapportés immédiatement en résultat en cas de disparition de l'élément couvert.

I.I.2.2.3.2.3. Couverture d'un investissement net libellé en devises

Ce type de couverture est comptabilisé de la même façon que les couvertures de flux de trésorerie.

Les gains ou pertes latents comptabilisés en capitaux propres sont transférés en résultat lors de la cession de tout ou partie de l'investissement net.

I.I.2.2.3.3. Dérivés incorporés

Un dérivé incorporé est la composante d'un contrat « hybride », financier ou non, qui répond à la définition d'un produit dérivé. Il doit être extrait du contrat hôte et comptabilisé séparément dès lors que l'instrument hybride n'est pas évalué en juste valeur par résultat et que les caractéristiques économiques et les risques associés du dérivé incorporé ne sont pas étroitement liés au contrat hôte.

I.2.2.4 Détermination de la valeur de marché

La juste valeur est généralement définie comme étant le montant pour lequel un actif peut être échangé ou un passif éteint, entre parties bien informées, consentantes et agissant dans des conditions de concurrence normales.

Lors de sa comptabilisation initiale, la juste valeur d'un instrument financier est normalement le prix de négociation, autrement dit la valeur de la contrepartie versée ou reçue.

Le référentiel IFRS établit une hiérarchie dans les modalités de détermination de la juste valeur :

- la meilleure représentation de la juste valeur est le prix coté sur un marché actif;
- à défaut, la juste valeur doit être déterminée à l'aide de modèles de valorisation faisant appel à des méthodes de calcul mathématique fondées sur des théories financières connues et alimentées par des paramètres de valorisation basés sur les conditions de marché existantes à la clôture ou déterminés à partir d'estimations statistiques ou autres méthodes.

I.I.2.2.4.1. Instruments traités sur des marchés actifs

Un marché est considéré comme actif, si les cours sont aisément et régulièrement disponibles auprès d'une bourse, d'un courtier, d'un négociateur, d'un service d'évaluation des prix ou d'une agence réglementaire et que ces prix représentent des transactions réelles et intervenant régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normales. Lorsque des prix cotés sont disponibles, ils sont retenus pour la détermination de la valeur de marché (titres, dérivés sur marchés organisés).

Selon la norme IAS 39, la marge dégagée lors de la mise en place d'un instrument financier ne peut être reconnue en résultat qu'à la condition que l'instrument financier puisse être évalué de manière fiable dès son initiation.

Sont considérés comme respectant cette condition les instruments traités sur un marché actif et les instruments valorisés à partir de modèles reconnus utilisant uniquement des données de marché observables.

I.I.2.2.4.2. Instruments traités sur des marchés non actifs

Certains instruments financiers, bien que n'étant pas traités sur des marchés actifs, sont valorisés selon des méthodes fondées sur des paramètres observables sur les marchés.

Les modèles utilisent des paramètres de marché calibrés à partir de données observables telles que les courbes de taux, les nappes de volatilité implicite des options, les taux de défaut et hypothèses de pertes obtenues à partir de données de consensus ou à partir des marchés actifs de gré à gré. La valorisation issue de ces modèles est ajustée afin de tenir compte des risques de liquidité et de crédit.

La marge dégagée lors de la négociation de ces instruments financiers est immédiatement comptabilisée en résultat.

Cas particulier des actions non cotées

La valeur de marché des actions non cotées est déterminée par comparaison avec une transaction récente portant sur le capital de la société concernée, réalisée avec un tiers indépendant et dans des conditions normales de marché. En l'absence d'une telle référence, la valorisation est opérée, sur la base de la quote-part d'actif net revenant au groupe calculée à partir des informations disponibles les plus récentes et seules les moins values sont comptabilisées.

I.2.2.5 Actifs et passifs financiers en juste valeur sur option

- La comptabilisation initiale, des actifs et passifs financiers en valeur de marché par résultat se fait quand :

- il s'agit d'instruments financiers composés comportant un ou plusieurs dérivés incorporés qui autrement seraient à extraire et à comptabiliser séparément ;

- l'utilisation de cette option permet d'éliminer ou de réduire significativement une incohérence dans l'évaluation et la comptabilisation des actifs et passifs qui autrement résulterait de leur classement dans des catégories comptables distinctes ;

- le groupe d'actifs et/ou de passifs financiers est géré et évalué sur la base de leur valeur de marché, conformément à une stratégie de gestion et d'investissement dûment documentée.

I.2.2.6 Décomptabilisation d'actifs ou de passifs financiers

Un actif financier (ou un groupe d'actifs similaires) est décomptabilisé lorsque les droits contractuels aux flux futurs de trésorerie de l'actif ont expiré ou lorsque ces droits contractuels ainsi que la quasi-totalité des risques et avantages liés à la propriété de cet actif ont été transférés à un tiers.

Dès lors, un actif ou un passif représentant les droits et obligations créés ou conservés à l'occasion du transfert de l'actif ou du groupe d'actifs est enregistré distinctement.

Lors de la décomptabilisation d'un actif financier dans son intégralité, un gain ou une perte de cession est enregistré dans le compte de résultat pour un montant égal à la différence entre la valeur comptable de cet actif et la valeur de la contrepartie reçue.

Si le contrôle de l'actif financier est maintenu, ce dernier reste inscrit au bilan dans la mesure de l'implication continue du Groupe dans cet actif.

Un passif financier (ou une partie de passif financier) est décomptabilisé seulement lorsqu'il est éteint, c'est-à-dire lorsque l'obligation précisée au contrat est éteinte, annulée ou arrivée à expiration.

I.I.2.2.6.1. Opérations de pension livrée

Chez le cédant, les titres ne sont pas décomptabilisés. Un passif représentatif de l'engagement de restitution des espèces reçues (titres donnés en pension livrée) est identifié.

Cette dette est un passif financier enregistré au coût amorti et non en juste valeur.

Chez le cessionnaire, il n'y a pas de comptabilisation des actifs reçus mais comptabilisation d'une créance sur le cédant représentative des espèces prêtées. Le montant décaissé à l'actif est enregistré dans un compte de « Titres reçus en pension livrée».

Lors des arrêtés suivants, les titres continuent d'être évalués chez le cédant suivant les règles de leur catégorie d'origine. La créance est laissée en valeur nominale dans les prêts et créances.

I.I.2.2.6.2. Opérations de prêts de titres

Les prêts/emprunts de titres ne peuvent être assimilés à un transfert d'actif financier au sens du référentiel IFRS.

Par conséquent, ces opérations ne peuvent donner lieu à une décomptabilisation des titres prêtés. Les titres prêtés restent comptabilisés dans leur catégorie comptable d'origine et valorisés conformément à celle-ci. Côté emprunteur, les titres empruntés ne sont pas comptabilisés.

I.2.2.7 3.7 Revenus et charges relatifs aux actifs et passifs financiers

Les produits et charges d'intérêt sont comptabilisés dans le compte de résultat pour tous les instruments financiers évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier, de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier.

Le calcul de ce taux tient compte des coûts et revenus de transaction, des primes et décotes. Les coûts et revenus de transaction faisant partie intégrante du taux effectif du contrat s'assimilent à des compléments d'intérêt tels les frais de dossier ou les commissions apporteurs d'affaire.

Les commissions sont comptabilisées en résultat, en fonction du type de services rendus et du mode de comptabilisation des instruments financiers auxquels le service rendu est rattaché :

- les commissions rémunérant des services continus sont étalées en résultat sur la durée de la prestation rendue (commissions sur moyens de paiement, droits de garde sur titres en dépôts, etc.);
- les commissions rémunérant des services ponctuels sont intégralement enregistrées en résultat quand la prestation est réalisée (commissions sur mouvements de fonds, pénalités sur incidents de paiements, etc.) ;
- les commissions rémunérant l'exécution d'un acte important sont intégralement comptabilisées en résultat lors de l'exécution de cet acte.

I.2.2.8 Prêts et créances

Le poste « Prêts et créances » inclut les prêts et créances consentis aux établissements de crédit et à la clientèle.

Les prêts et créances sont enregistrés initialement à leur juste valeur augmentée des coûts d'origination directement attribuables à l'opération et diminuée de certaines commissions perçues comme par exemple les frais de dossier. Lors des arrêtés ultérieurs, ils sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise les flux de trésorerie futurs à la juste valeur initiale du prêt. Ce taux inclut les décotes, constatées lorsque les prêts sont octroyés à des conditions inférieures aux conditions de marché, ainsi que les produits et coûts de transaction directement liés à l'émission des prêts analysés comme un ajustement du rendement effectif du prêt.

I.I.2.2.8.1. Créances restructurées

Ce sont les créances qui ont fait l'objet d'une restructuration suite aux difficultés financières du débiteur. Cette restructuration peut soit résulter d'un accord amiable avec l'établissement, soit résulter d'une décision de justice ou de commission de surendettement.

Lors de la restructuration, le prêt fait l'objet d'une décote d'un montant égal à l'écart entre l'actualisation des flux contractuels initialement attendus et l'actualisation des flux futurs attendus de capital et d'intérêt suite à la restructuration. Le taux d'actualisation retenu est le taux d'intérêt effectif initial. Cette décote est inscrite au résultat dans le poste « Coût du risque » et au bilan en diminution de l'encours correspondant. Elle est rapportée au compte de résultat dans la marge d'intérêt selon un mode actuariel sur la durée du prêt.

I.I.2.2.8.2. Dépréciation des créances

Les créances sont dépréciées lorsqu'il existe, après la mise en place du prêt, un ou plusieurs indice(s) objectif(s) de dépréciation, dont l'impact sur les flux de trésorerie futurs peut être mesuré de manière fiable.

I.I.2.2.8.2.1. Provision sur base individuelle

L'appréciation du caractère avéré du risque s'effectue en premier lieu sur base individuelle. Un risque est avéré dès lors qu'il est probable que l'établissement ne percevra pas tout ou partie des sommes dues au titre des engagements souscrits par la contrepartie, nonobstant l'existence de garantie ou de caution.

Les critères retenus pour considérer un encours comme douteux correspondent aux situations suivantes :

- existence d'un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins ;
- situation de la contrepartie présentant des caractéristiques telles qu'indépendamment de l'existence de tout impayé il existe un risque avéré (difficultés financières importantes du débiteur, augmentation du nombre de retards de paiement, forte probabilité de dépôt de bilan, etc.) ;
- existence de procédures contentieuses.

La dépréciation est égale à la différence entre la valeur comptable de l'actif et la valeur actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine, des flux futurs de trésorerie estimés recouvrables, en tenant compte de l'effet des garanties intrinsèques au contrat.

Le montant de cette dépréciation est comptabilisé en «Coût du risque» au compte de résultat, et la valeur de l'actif financier est réduite par la constatation d'une dépréciation, enregistrée dans un compte de provision distinct. Toute réappréciation postérieure du fait d'une cause objective intervenue après la dépréciation est constatée par le compte de résultat, également dans le poste « Coût du risque ».

A compter de la dépréciation de l'actif, le poste « Produits d'intérêts et assimilés » du compte de résultat enregistre la rémunération théorique de la valeur nette comptable de l'actif calculée au taux d'intérêt effectif d'origine utilisé pour actualiser les flux jugés recouvrables.

Pour les encours composés de petites créances présentant des caractéristiques similaires, il est admis que les pertes prévisionnelles puissent faire l'objet d'une estimation statistique.

I.I.2.2.8.2.2. Provision sur base collective

Les contreparties non dépréciées sur base individuelle font l'objet d'une analyse par portefeuilles homogènes.

L'existence d'un risque de crédit avéré sur un ensemble homogène de créances donne lieu à l'enregistrement d'une dépréciation, sans attendre que le risque ait individuellement affecté une ou plusieurs créances.

La méthodologie mise en place par le Groupe pour identifier les populations présentant une dégradation du risque de crédit depuis l'octroi repose sur l'analyse des bases d'incidents et sur l'historique des incidents.

La provision collective est déterminée sur la base des pertes attendues sur l'assiette ainsi déterminée. La probabilité de défaut est calculée à maturité.

I.I.2.2.8.3. Coût du risque

Le coût du risque comprend au titre du risque de crédit les dotations et reprises de provisions pour dépréciation des titres à revenu fixe et des prêts et créances sur la clientèle et les

établissements de crédit, les dotations et reprises relatives aux engagements de financement et de garantie donnés, les pertes sur créances irrécouvrables et les récupérations sur créances amorties. Sont également comptabilisées en coût du risque les dépréciations éventuellement constituées en cas de risque de défaillance avéré de contreparties d'instruments financiers négociés de gré à gré ainsi que les charges liées aux fraudes et aux litiges inhérents à l'activité de financement.

I.2.2.9 Garanties financières et engagements de financement

I.2.2.10 Garanties financières

Un contrat répond à la définition d'une garantie financière lorsqu'il répond à un principe indemnitaire selon lequel l'émetteur (le garant) remboursera le souscripteur de la garantie suite aux pertes qu'il aura effectivement subies en raison de la défaillance d'un débiteur spécifié à effectuer un paiement sur un instrument de dette qu'il détient.

A la date de mise en place, ces contrats sont enregistrés à leur juste valeur initiale, qui correspond, si le contrat est rémunéré, à la commission/rémunération du risque pris par l'émetteur. Par la suite, ces garanties sont évaluées au montant le plus élevé entre le montant déterminé selon la norme IAS 37 (montant égal à la meilleure estimation des dépenses nécessaires pour éteindre l'obligation) et la juste valeur initiale diminuée le cas échéant de l'amortissement de la rémunération tel que défini par la norme IAS 18.

En revanche, une garantie qui donne lieu à paiement en réponse aux variations d'une variable financière ou non (fonction par exemple d'une notation de crédit) est considérée comme un dérivé au sens de la norme IAS 39 et comptabilisée comme tel.

Si, en plus de l'existence d'un principe indemnitaire, il y a transfert d'un risque significatif, le contrat de garantie financière peut aussi répondre à la définition d'un contrat d'assurance selon la norme IFRS4. Les garanties financières clairement désignées comme des contrats d'assurance et auxquelles des règles comptables propres aux contrats d'assurance étaient appliquées préalablement à la mise en œuvre des normes IFRS, sont enregistrées comme des contrats d'assurance dans les comptes du Groupe.

I.2.2.11 Engagements de financement

Les engagements de financement qui ne répondent pas à la définition d'un instrument dérivé sont traités comme des opérations de hors-bilan.

Une provision est constituée lorsqu'il existe un risque avéré de défaillance de la contrepartie. Les indicateurs de dépréciation utilisés pour les engagements de financement sont identiques à ceux retenus dans l'appréciation du risque avéré pour la dépréciation des créances sur base individuelle.

I.2.2.12 Opérations en devises

Les règles d'enregistrement comptable dépendent du caractère monétaire ou non monétaire des éléments concourant aux opérations en devises réalisées par le Groupe.

A la date d'arrêté, les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont convertis au cours de clôture dans la monnaie de fonctionnement du Groupe, qui est le dirham. Les écarts de change résultant de cette conversion sont comptabilisés en résultat. Cette règle comporte toutefois deux exceptions:

- seule la composante de l'écart de change calculée sur le coût amorti des actifs financiers disponibles à la vente est comptabilisée en résultat, le complément est enregistré en capitaux propres;

- les écarts de change sur les éléments monétaires désignés comme couverture de flux de trésorerie ou faisant partie d'un investissement net dans une entité étrangère sont comptabilisés en capitaux propres.

Les actifs non monétaires comptabilisés au coût historique sont évalués au cours de change du jour de la transaction. Les actifs non monétaires comptabilisés à la juste valeur sont évalués au cours de change à la date de clôture. Les écarts de change sur éléments non monétaires sont comptabilisés en résultat si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en résultat et en capitaux propres si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en capitaux propres.

I.2.3. Immobilisations

Les immobilisations inscrites au bilan du Groupe comprennent les immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation ainsi que les immeubles de placement.

Les immobilisations d'exploitation sont utilisées à des fins administratives ou de production de biens et de services. Elles incluent les biens autres qu'immobiliers, donnés en location simple.

I.2.3.1 Immobilisations d'exploitation

I.I.2.3.1.1. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles du Groupe comprennent essentiellement les logiciels.

Les logiciels acquis sont comptabilisés à leur coût d'acquisition. Lorsqu'ils sont développés en interne, s'ils remplissent les critères d'immobilisation, sont immobilisés pour leur coût direct de développement qui inclut les dépenses externes et les frais de personnel directement affectables au projet.

Les logiciels sont amortis, selon leur nature, sur leur durée d'utilité.

I.I.2.3.1.2. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont enregistrées à leur coût d'acquisition augmenté des frais directement attribuables, et des coûts d'emprunt encourus lorsque la mise en service des immobilisations est précédée d'une longue période de construction ou d'adaptation.

Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire sur la durée d'utilité attendue du bien pour l'entreprise. Les dotations aux amortissements sont comptabilisées sous la rubrique «Dotations aux amortissements et provisions pour dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles» du compte de résultat.

Lorsqu'une immobilisation est composée de plusieurs éléments pouvant faire l'objet de remplacement à intervalles réguliers, ayant des utilisations différentes ou procurant des avantages économiques selon un rythme différent, chaque élément est comptabilisé séparément et chacun des composants est amorti selon un plan d'amortissement qui lui est propre.

La mise en œuvre de l'approche par composants a porté essentiellement sur les constructions et les installations techniques. Le groupe CDG a retenu quatre composants principaux pour les constructions :

Composant	Durée d'utilité
Gros œuvre, Terrassement	Entre 50 et 70 ans
Menuiserie, aménagement extérieur	Entre 15 et 30 ans
Etanchéité, électricité, précablage	Entre 10 et 15 ans
Plomberie, sanitaire, peinture	Entre 5 et 10 ans

Pour les installations techniques, les entités concernées ont fait appel à un cabinet technique externe pour la décomposition des immobilisations et la définition des durées d'utilité résiduelles.

Les immobilisations amortissables font l'objet d'un test de dépréciation lorsqu'à la date de clôture, d'éventuels indices de perte de valeur sont identifiés. Les immobilisations non amortissables font l'objet d'un test de dépréciation au moins une fois par an.

I.2.3.2 Immeubles de placement

L'immeuble de placement est un bien immobilier détenu pour en retirer des loyers et/ou valoriser le capital investi. Il doit être évalué initialement à son coût qui comprend le prix d'achat (coût de revient s'il est produit par l'entité pour elle-même) et toutes les dépenses directement attribuables.

A la suite de la comptabilisation initiale, les immeubles de placement ont été évalués en utilisant la méthode du coût, diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. Cette méthode est appliquée à tous les immeubles de placement au sein du groupe, y compris ceux détenus dans le cadre d'un contrat de location-financement.

I.2.3.3 Contrats de location

Les différentes sociétés du Groupe peuvent être le preneur ou le bailleur de contrats de location simple ou de contrats de location- financement.

I.I.2.3.3.1. Contrats de location simple

- **La société du Groupe est le bailleur du contrat de location**

Un contrat de location simple est un contrat par lequel l'essentiel des risques et avantages de l'actif mis en location n'est pas transféré au preneur.

Le bien est comptabilisé à l'actif du bailleur en immobilisations et amorti linéairement sur la période de location. L'amortissement du bien s'effectue hors valeur résiduelle tandis que les loyers sont comptabilisés en résultat pour leur totalité de manière linéaire sur la durée du contrat de location. Les pas de porte reçus sont lissés sur la durée de location en contrepartie d'un compte de produits constatés d'avance. Les loyers et les dotations aux amortissements sont enregistrés au compte de résultat sur les lignes « Produits des autres activités » et « Charges des autres activités ».

- **La société du Groupe est le preneur du contrat de location**

Le bien n'est pas comptabilisé à l'actif du preneur. Les paiements effectués au titre des contrats de location simple sont enregistrés dans le compte de résultat linéairement sur la période de location. Les pas de porte payés sont lissés sur la durée de location en contrepartie d'un compte de charges constatées d'avance.

I.I.2.3.3.2. Contrats de location-financement

- **La société du Groupe est le bailleur du contrat de location**

Dans un contrat de location-financement, le bailleur transfère au preneur l'essentiel des risques et avantages de l'actif. Il s'analyse comme un financement accordé au preneur pour l'achat d'un bien.

La valeur actuelle des paiements dus au titre du contrat, augmentée le cas échéant de la valeur résiduelle, est enregistrée comme une créance. Le revenu net de l'opération pour le bailleur ou le loueur correspond au montant d'intérêts du prêt et est enregistré au compte de résultat sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés ». Les loyers perçus sont répartis sur la durée du contrat de location-financement en les imputant en amortissement du capital et en intérêts de façon à ce que le revenu net représente un taux de rentabilité constant sur l'encours résiduel. Le taux d'intérêt utilisé est le taux d'intérêt implicite du contrat.

Les provisions constatées sur ces prêts et créances, qu'il s'agisse de provisions individuelles ou de provisions collectives, suivent les mêmes règles que celles décrites pour les prêts et créances.

- **La société du Groupe est le preneur du contrat de location**

Un contrat de location-financement est considéré comme un bien acquis par le preneur et financé par emprunt. L'actif loué est comptabilisé pour sa valeur de marché à l'actif du bilan du preneur ou si celle-ci est inférieure, pour la valeur actualisée des paiements minimaux au titre du contrat de location déterminée au taux d'intérêt implicite du contrat. En contrepartie, une dette financière d'un montant égal à la valeur de marché de l'immobilisation ou à la valeur actualisée des paiements minimaux est constatée au passif du preneur. Le bien est amorti selon la même méthode que celle applicable aux immobilisations détenues pour compte propre, après avoir déduit de son prix d'acquisition l'estimation de sa valeur résiduelle. La durée d'utilisation retenue est la durée de vie utile de l'actif. La dette financière est comptabilisée au coût amorti.

I.2.4. Stocks

Les stocks doivent être évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation. Le coût des stocks doit comprendre tous les coûts d'acquisition, coûts de transformation et autres coûts encourus pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent.

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes (autres que les taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales), ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables à l'acquisition des produits finis, des matières premières et des services.

Les coûts d'emprunt qui sont directement attribuables à l'acquisition, la construction ou la production d'un stock exigeant une longue période de préparation avant de pouvoir être utilisé ou vendu peuvent être incorporés dans le coût de ce stock. Les rabais commerciaux, remises et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente.

I.2.5. Dépréciation d'actifs

Les immobilisations amortissables font l'objet d'un test de dépréciation lorsqu'à la date de clôture, d'éventuels indices de perte de valeur sont identifiés. Les immobilisations non amortissables font l'objet d'un test de dépréciation au moins une fois par an.

S'il existe un tel indice de dépréciation, la nouvelle valeur recouvrable de l'actif est comparée à la valeur nette comptable de l'immobilisation. En cas de perte de valeur, une dépréciation est constatée en compte de résultat. La dépréciation est reprise en cas de modification de l'estimation de la valeur recouvrable ou de disparition des indices de dépréciation. Les dépréciations sont comptabilisées sous la rubrique « Dotations aux amortissements et provisions pour dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles » du compte de résultat.

Ces tests concernent essentiellement les écarts d'acquisition ; ces derniers ont été rattachés aux UGT (unités génératrices de trésorerie) qui correspondent aux filiales du Groupe.

Le test de dépréciation consiste alors à comparer la valeur comptable de chaque UGT (comprenant les écarts d'acquisition qui lui sont affectés) à sa valeur recouvrable, cette valeur étant définie comme la valeur la plus élevée entre la valeur de marché et la valeur d'utilité de l'UGT.

La valeur de marché est déterminée comme la meilleure estimation de la vente nette des coûts de sortie lors d'une transaction réalisée dans des conditions de concurrence normale entre des parties bien informées et consentantes.

Cette estimation est déterminée sur la base des informations de marché disponibles en considérant les situations particulières. La détermination de la valeur d'utilité des UGT résulte d'une approche multicritère, privilégiant cependant la méthode de l'actualisation de l'estimation des flux futurs de l'UGT tels qu'ils résultent des plans à moyen terme établis pour les besoins de pilotage du Groupe.

Les flux futurs sont estimés sur la base de données prévisionnelles entre trois et cinq ans, issues du plan à moyen terme du Groupe (par exception, notamment pour le métier Assurance vie et pour les sociétés n'ayant pas atteint un degré de maturité suffisant, la durée des prévisions retenue est prolongée au-delà de cinq ans).

Compte tenu de la diversité des métiers du Groupe, des taux différenciés de croissance à l'infini, tenant compte de la nature des activités et des risques associés, sont utilisés.

Le taux d'actualisation, issu des données boursières récentes, représente le taux de rentabilité annuel moyen attendu à l'infini sur les valeurs cotées du secteur concerné, compte tenu de leur valeur boursière présente, de leurs résultats prévus sur les prochaines années et d'une extrapolation à l'infini de ces derniers sur la base d'un taux de croissance constant. Il résulte de l'addition des éléments suivants : taux sans risque, prime de risque, bêta sectoriel, et éventuellement une prime de risque spécifique, la prime de risque et le bêta étant calculés à partir d'un échantillon représentatif de valeurs cotées du secteur. Pour tenir compte des hypothèses de marché et des risques spécifiques inhérents aux différents secteurs d'activité, des taux d'actualisation différenciés sont en conséquence utilisés.

Lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable, une dépréciation irréversible de l'écart d'acquisition est enregistrée en résultat.

I.2.6. Avantages au personnel

Les avantages consentis au personnel du groupe sont classés en trois catégories telles que décrites ci-après.

I.2.6.1 Avantages à court terme

L'entreprise comptabilise une charge lorsqu'elle a utilisé les services rendus par les membres du personnel en contrepartie des avantages qui leur ont été consentis. Ils portent sur les salaires, les congés annuels, l'intéressement, la participation, l'abonnement

I.2.6.2 Avantages à long terme

Ils comprennent les congés rémunérés, les primes liées à l'ancienneté, certaines rémunérations différées versées en numéraire, les indemnités de fin de contrat de travail, les avantages postérieurs à l'emploi constitués notamment par les compléments de retraite bancaire et les primes de fin de carrière.

Ils désignent ainsi ceux qui ne sont pas dus intégralement dans les douze mois suivant la fin de l'exercice pendant lequel les membres du personnel ont rendu les services correspondants. Sont notamment concernées les rémunérations différées de plus de douze mois versées en numéraire, qui sont provisionnées dans les comptes de l'exercice auquel elles se rapportent.

La méthode d'évaluation actuarielle est similaire à celle qui s'applique aux avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies, mais les écarts actuariels sont comptabilisés immédiatement et aucun corridor n'est appliqué.

En outre, l'effet lié à d'éventuelles modifications de régime considérées comme afférent à des services passés est comptabilisé immédiatement.

- Indemnités de fin de contrat de travail

Les indemnités de fin de contrat de travail résultent de l'avantage accordé aux membres du personnel lors de la résiliation par le Groupe du contrat de travail avant l'âge légal du départ en retraite ou de la décision de membres du personnel de partir volontairement en échange d'une indemnité. Les indemnités de fin de contrat de travail exigibles plus de douze mois après la date de clôture font l'objet d'une actualisation.

- Avantages postérieurs à l'emploi

Conformément aux principes généralement admis, le Groupe distingue les régimes à cotisations définies et les régimes à prestations définies. Les régimes qualifiés de « régimes à cotisations définies » ne sont pas représentatifs d'un engagement pour l'entreprise et ne font l'objet d'aucune provision. Le montant des cotisations appelées pendant l'exercice est constaté en charges. Seuls les régimes qualifiés de « régimes à prestations définies » sont représentatifs d'un engagement à la charge de l'entreprise qui donne lieu à évaluation et provisionnement.

Le classement dans l'une ou l'autre de ces catégories s'appuie sur la substance économique du régime pour déterminer si le groupe est tenu ou pas, par les clauses d'une convention ou par une obligation implicite, d'assurer les prestations promises aux membres du personnel.

Les avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies font l'objet d'évaluations actuarielles tenant compte d'hypothèses démographiques et financières.

Le montant provisionné de l'engagement est déterminé en utilisant les hypothèses actuarielles retenues par l'entreprise et en appliquant la méthode des unités de crédit projetées. Cette méthode d'évaluation tient compte d'un certain nombre de paramètres tels que des hypothèses démographiques, de départs anticipés, d'augmentations des salaires et de taux d'actualisation et d'inflation. La valeur des actifs éventuels de couverture est ensuite déduite du montant de l'engagement.

Lorsque le montant des actifs de couverture excède la valeur de l'engagement, un actif est comptabilisé s'il est représentatif d'un avantage économique futur pour le Groupe prenant la forme d'une économie de cotisations futures ou d'un remboursement attendu d'une partie des montants versés au régime.

I.2.6.3 Paiement à base d'actions

Les paiements à base d'actions sont constitués par les paiements fondés sur des actions émises par le Groupe qu'ils soient dénoués par la remise d'actions ou par un versement de numéraire dont le montant dépend de l'évolution de la valeur des actions.

La norme IFRS 2 prescrit de comptabiliser une charge représentative des paiements à base d'actions octroyées; le montant de cette charge correspond à la valeur de la rémunération à base d'actions accordée au salarié.

I.2.7. Provisions au passif

Les provisions enregistrées au passif du bilan du Groupe, autres que celles relatives aux instruments financiers, aux engagements sociaux et aux contrats d'assurance, concernent principalement les provisions pour litiges, pour amendes, et pour pénalités et risques fiscaux.

Une provision est constituée lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre une obligation née d'un événement passé et lorsque le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Le montant de cette obligation est actualisé pour déterminer le montant de la provision, dès lors que cette actualisation présente un caractère significatif.

I.2.8. Activités d'assurance

Les principes comptables et les règles d'évaluation propres aux actifs et passifs générés par les contrats d'assurance et les contrats financiers avec une clause de participation à caractère discrétionnaire émis par les sociétés d'assurance consolidées sont établis conformément à la norme IFRS 4 et maintenus dans les comptes consolidés du Groupe.

Les autres actifs détenus et passifs émis par les sociétés d'assurance suivent les règles communes à tous les actifs et passifs du Groupe et sont présentés dans les postes de même nature du bilan et du compte de résultat consolidés.

I.2.8.1 Actifs

Les actifs financiers et les immobilisations suivent les modes de comptabilisation décrits ci-dessus. Les actifs financiers représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unités de compte sont ainsi présentés en « Actifs financiers à la juste valeur par résultat » et évalués en date d'arrêté à la valeur de réalisation des supports de référence.

I.2.8.2 Passifs

Les engagements vis-à-vis des souscripteurs et des bénéficiaires des contrats figurent dans le poste « Provisions techniques des sociétés d'assurance », et regroupent les passifs des contrats d'assurance soumis à un aléa d'assurance significatif (mortalité, invalidité…) et des contrats financiers comportant une clause discrétionnaire de participation aux bénéfices, auxquels s'applique la norme IFRS 4. La clause de participation discrétionnaire octroie aux souscripteurs des contrats d'assurance-vie le droit de recevoir, en plus de la rémunération garantie, une quote-part des résultats financiers réalisés. Les passifs des contrats en unités de compte sont évalués par référence à la valeur de marché ou son équivalent des actifs servant de support à ces contrats à la date d'arrêté. Les provisions techniques des filiales d'assurance vie sont principalement constituées des provisions mathématiques, qui correspondent, généralement aux valeurs de rachat des contrats.

Les garanties proposées couvrent principalement le risque décès (assurance temporaire, rentes viagères, remboursement d'emprunts ou garanties plancher des contrats en unités de compte) ainsi qu'en assurance des emprunteurs, l'invalidité, l'incapacité de travail et la vacance d'emploi. La maîtrise de ces risques est obtenue grâce à l'utilisation de tables de mortalité adaptées (tables certifiées pour les rentiers), à la sélection médicale plus ou moins poussée selon les garanties octroyées, à la bonne connaissance statistique des populations assurées ainsi qu'aux programmes de réassurance.

En assurance non vie, des provisions pour primes non acquises (fractions de primes émises correspondant aux exercices futurs) et pour sinistres à payer sont constituées incluant les frais de gestion.

Périodiquement, un test de suffisance du passif est réalisé : le niveau des provisions techniques est comparé à la valeur moyenne, issue de calculs stochastiques, des flux futurs de trésorerie. L'ajustement éventuel des provisions techniques est constaté en résultat de la période. La réserve de capitalisation dotée dans les comptes sociaux du fait de la vente de valeurs mobilières amortissables, avec pour objet de différer une partie des plus-values nettes dégagées afin de maintenir le rendement actuariel du portefeuille constitué en représentation des engagements à l'égard des assurés, est pour l'essentiel reclassée en provision pour

participation aux bénéfices différée passive dans les comptes consolidés du Groupe, la partie portée dans les capitaux propres donnant lieu à la constatation d'un impôt différé passif.

Cette provision comprend également la provision pour participation différée, résultant de l'application de la « comptabilité reflet » : elle représente la quote-part des assurés, principalement des filiales d'assurance-vie au Maroc, dans les plus et moins values latentes sur les actifs, lorsque la rémunération des contrats est liée à leur rendement. Cette quote-part est une moyenne issue de calculs stochastiques sur les plus et moins values latentes attribuées aux assurés dans le cadre des scénarii étudiés.

I.2.8.3 Compte de résultat

Les produits et les charges comptabilisés au titre des contrats d'assurance émis par le Groupe sont présentés au compte de résultat sous les rubriques « Produits des autres activités » et « Charges des autres activités».

Les autres produits et charges sont présentés sous les rubriques qui leur sont réservées. Ainsi, les variations de la provision pour participation aux bénéfices sont présentées dans les mêmes agrégats que les résultats sur les actifs qui les génèrent.

I.2.9. Activités aménagement, développement et services

I.2.9.1 Activité de promotion immobilière et services à l'immobilier

Le chiffre d'affaires des activités de promotion immobilière représente le montant de l'activité de promotion logement et tertiaire et des activités de prestations de services. Les opérations de promotion immobilière partiellement achevées à la clôture de l'exercice sont comptabilisées suivant la méthode de l'achèvement. Tandis que les activités de prestations de services à l'immobilier sont comptabilisées à l'avancement.

Le dégagement des marges opérationnelles tient compte de l'ensemble des coûts affectables aux contrats :

- L'acquisition des terrains ;
- Les travaux d'aménagement et de construction ;
- Les taxes ;
- Les études préalables, qui sont stockées seulement si la probabilité d'obtention de l'opération est élevée ;
- Les honoraires internes de maîtrise d'ouvrage de l'opération ;
- Les frais commerciaux affectables (commissions des vendeurs internes et externes, publicité des programmes, bulles de vente, etc.).

Les stocks et travaux en cours sont constitués des terrains évalués à leur coût d'acquisition, de travaux en cours (coût d'aménagement et de construction) et de produits finis évalués au prix de revient.

Les études préalables au lancement des opérations de promotion sont incluses dans les stocks si les probabilités de réalisation de l'opération sont élevées. Dans le cas contraire, ces frais sont constatés en charges de l'exercice.

Lorsque la valeur nette de réalisation des stocks et des travaux en cours est inférieure à leur prix de revient, des dépréciations sont comptabilisées.

I.2.9.2 Activité agricole

Une entreprise doit comptabiliser un actif biologique ou une production agricole si et seulement si :

- l'entreprise contrôle l'actif du fait d'événements passés ;
- Il est probable que les avantages économiques futurs associés à cet actif iront à l'entreprise ;
- La juste valeur ou le coût de cet actif peut être évalué de façon fiable.

Un actif biologique doit être évalué lors de la comptabilisation initiale et à chaque date de clôture à sa juste valeur diminuée des coûts estimés au point de vente, sauf lorsque la juste valeur ne peut être déterminée de façon fiable.

Un profit ou une perte résultant de la comptabilisation initiale d'un actif biologique à sa juste valeur diminuée des coûts au point de vente estimés et d'une variation de la juste valeur diminuée des coûts au point de vente estimés d'un actif biologique doit être inclus dans le résultat net de la période pendant laquelle il se produit.

Cette activité concerne exclusivement la société Eucaforest. Les actifs biologiques concernés sont les arbres d'eucalyptus. A partir de la quatrième année, il est possible de procéder, pour chaque parcelle, à une estimation du volume des arbres sur pieds, qui est ensuite transformé en poids. Le poids ainsi déterminé peut être pondéré par le prix de vente (convenu ou par adjudication) et permet de déterminer la juste valeur du bois sur pieds.

I.2.10. Impôts

I.2.10.1 Impôts exigibles

La charge d'impôt sur le bénéfice exigible est déterminée sur la base des règles et taux en vigueur pour chaque activité et chaque localisation d'implantation des sociétés du Groupe sur la période à laquelle se rapportent les résultats.

I.2.10.2 Impôts différés

Des impôts différés sont comptabilisés en cas de différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et passifs du bilan et leurs valeurs fiscales.

Des passifs d'impôts différés sont reconnus pour toutes les différences temporelles taxables à l'exception:

- des différences temporelles taxables générées par la comptabilisation initiale d'un écart d'acquisition ;

- des différences temporelles taxables relatives aux investissements dans des entreprises sous contrôle exclusif et contrôle conjoint, dans la mesure où le groupe est capable de contrôler la date à laquelle la différence temporelle s'inversera et qu'il est probable que cette différence temporelle ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

Des actifs d'impôts différés sont constatés pour toutes les différences temporelles déductibles et les pertes fiscales reportables dans la mesure où il est probable que l'entité concernée disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces différences temporelles et ces pertes fiscales pourront être imputées.

Les impôts différés actifs et passifs sont évalués selon la méthode du report variable au taux d'impôt dont l'application est présumée sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt et réglementations fiscales qui ont été adoptés ou le seront avant la date de clôture de la période. Ils ne font pas l'objet d'une actualisation.

Les impôts exigibles et différés sont comptabilisés comme un produit ou une charge d'impôt dans le compte de résultat, à l'exception de ceux afférents aux gains et pertes latents sur les actifs disponibles à la vente et aux variations de valeur des instruments dérivés désignés en

couverture de résultats futurs, pour lesquels les impôts différés correspondants sont imputés sur les capitaux propres.

Les crédits d'impôt sur revenus de créances et de portefeuilles titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique « Impôt sur les bénéfices » du compte de résultat.

II. Etats de synthèse des comptes consolidés en normes IFRS de la CDG

II.1. Bilan – IFRS

ACTIF	2008	2007	PASSIF	2008	2007
Valeurs en caisse, Banques Centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	3 738 406	3 967 447	Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	0	0
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	84 600	75 453	Passifs financiers à la juste valeur par résultat	185 316	0
Instruments dérivés de couverture		451 465	Instruments dérivés de couverture	130	
Actifs financiers disponibles à la vente	32 792 266	37 264 485	Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	26 468 577	20 551 308
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés	6 904 766	5 573 441	Dettes envers la clientèle	52 707 772	45 964 477
Prêts et créances sur la clientèle	30 455 330	23 885 129	Titres de créance émis	4 941 709	4 465 512
Placements détenus jusqu'à leur échéance	23 208 160	23 728 714	Passifs d'impôt exigible	484 614	1 739 211
Actifs d'impôt exigible	486 344	253 892	Passifs d'impôt différé	2 651 831	3 406 203
Actifs d'impôt différé	1 410 730	1 112 073	Comptes de régularisation et autres passifs	13 930 953	11 929 155
Comptes de régularisation et autres actifs	19 024 626	13 963 918	Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés	0	0
Actifs non courants destinés à être cédés	0	0	Provisions techniques des contrats d'assurance	10 472 559	9 910 729
Participations dans des entreprises mises en équivalence	2 346 377	2 022 799	Provisions	700 466	523 610
Immeubles de placement	2 399 488	2 026 228	Subventions et fonds assimilés	221	229
Immobilisations corporelles	4 880 858	3 990 244	Dettes subordonnées et fonds spéciaux de garantie	0	
Immobilisations incorporelles	317 860	272 518			
Ecarts d'acquisition	3 528 035	1 032 406	Capitaux propres	19 033 699	21 129 778
			o Capitaux propres part du groupe	15 779 579	17 901 193
			- Capital et réserves liées	9 579 511	6 374 557
			- Réserves consolidées	2 188 550	2 374 311
			- Gains ou pertes latents ou différés	2 359 106	4 355 985
			- Résultat de l'exercice	1 652 412	4 796 340
			o Intérêts minoritaires	3 254 120	3 228 585
Total de l'actif	**131 577 846**	**119 620 212**	**Total du passif**	**131 577 846**	**119 620 212**

II.2. CPC – IFRS

	2008	2007
+ Intérêts et produits assimilés	5 475 700	7 716 795
- Intérêts et charges assimilées	3 758 160	4 517 086
MARGE D'INTERET	**1 717 540**	**3 199 709**
+ Commissions (Produits)	305 699	387 070
- Commissions (Charges)	139 421	84 236
MARGE SUR COMMISSIONS	**166 278**	**302 834**
+/- Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	347 556	408 730
+/- Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	788 498	209 993
+ Produits des autres activités	9 611 803	8 546 006
- Charges des autres activités	5 162 005	5 959 262
PRODUIT NET BANCAIRE	7 469 670	6 708 010
- Charges générales d'exploitation	1 935 689	1 329 535
- Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations	894 645	1 078 348
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	**4 639 336**	**4 300 127**
- Coût du risque	**2 908 953**	**60 751**
RESULTAT D'EXPLOITATION	**1 730 383**	**4 239 375**
+/- Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	278 823	387 816
+/- Gains ou pertes nets sur autres actifs	1 430 363	2 935 540
+/- Variations de valeur des écarts d'acquisition		0
RESULTAT AVANT IMPOT	**3 439 569**	**7 562 732**
- Impôts sur les résultats	1 384 216	2 375 559
+/- Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession	0	0
RESULTAT NET	**2 055 353**	**5 187 174**
Intérêts minoritaires	402 941	390 833
RESULTAT NET – PART DU GROUPE	**1 652 412**	**4 796 340**

II.3. Tableau de variation des capitaux propres

	Capital	Réserves liées au capital	Actions propres	Réserves et résultats consolidés	Gains ou pertes latents ou différés	Capitaux propres part Groupe	Intérêts minoritaires	Total
Capitaux propres clôture 2007	**6 374 557**			**7 170 651**	**4 355 985**	**17 901 193**	**3 228 585**	**21 129 778**
Changement de méthodes comptables				-23 210		-23 210		-23 210
Capitaux propres clôture 2007 corrigés	**6 374 557**	**0**	**0**	**7 147 441**	**4 355 985**	**17 877 982**	**3 228 585**	**21 106 568**
Opérations sur capital	3 204 954			-3 204 954		0	52 675	52 675
Paiements fondés sur des actions						0		0
Opérations sur actions propres						0		0
Dividendes				-982 638		-982 638	-189 208	-1 171 846
Résultat de l'exercice				**1 652 412**		**1 652 412**	**402 941**	**2 055 353**
Immobilisations corporelles et incorporelles : Réévaluations et cessions **(D)**						0		0
Instruments financiers : variations de juste valeur et transferts en résultat **(E)**						0		0
Ecarts de conversion : variations et transferts en résultat **(F)**				-156		-156		-156
Gains ou pertes latents ou différés					**-2 774 980**	**-2 774 980**	**-25 130**	**-2 800 110**
Variation de périmètre				6 958		6 958	-215 743	-208 785
Capitaux propres clôture 2008	**9 579 511**	**0**	**0**	**4 619 063**	**1 581 005**	**15 779 579**	**3 254 120**	**19 033 699**

II.4. Tableau de flux de trésorerie – IFRS

	2008	2007
Résultat avant impôts (A)	**3 439 569**	**7 562 732**
+/- Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	819 105	421 060
+/- Dotations nettes pour dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	59 217	801
+/- Dotations nettes pour dépréciation des actifs financiers	2 679 645	413 401
+/- Dotations nettes aux provisions	-53 727	613 527
+/- Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	-278 823	-387 816
+/- Perte nette/gain net des activités d'investissement	-1 771 918	-1 597 054
+/- Produits/charges des activités de financement	1 147 201	-1 060 365
+/- Autres mouvements	45 063	1 694 371
= Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements (B)	**2 645 764**	**50 876**
+/- Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit et assimilés	2 562 438	485 774
+/- Flux liés aux opérations avec la clientèle	-1 200 268	-70 774
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	-1 469 696	-1 718 223
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	-3 844 572	1 058 566
- Impôts versés	-2 556 089	-2 801 821
= Diminution/(augmentation) nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles (C)	**-6 508 187**	**-3 046 478**
FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR L'ACTIVITE OPERATIONNELLE (Total des éléments A, B et C) (D)	**-422 855**	**4 567 131**
+/- Flux liés aux actifs financiers et aux participations	-756 724	-4 785 686
+/- Flux liés aux immeubles de placement	6 626	94 506
+/- Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	-1 830 334	-3 116 368
FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT (E)	**-2 580 433**	**-7 807 548**
+/- Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	-1 025 402	6 227 673
+/- Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement	-529 555	-55 227
FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT (F)	**-1 554 957**	**6 172 446**
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalents de trésorerie	**65 124**	**-8 735**
AUGMENTATION/(DIMINUTION) NETTE DE LA TRESORERIE ET DES EQUIVALENTS DE TRESORERIE (Total des éléments D, E et F)	**-4 493 121**	**2 932 030**
Caisse, banques centrales, CCP (actif & passif)	3 967 447	2 180 310
Comptes (actif et passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	215 953	0
TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE A L'OUVERTURE	**4 183 401**	**2 180 310**
Caisse, banques centrales, CCP (actif & passif)	3 738 406	5 125 649
Comptes (actif et passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	-4 048 126	-13 308
TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE A LA CLOTURE	**-309 720**	**5 112 341**
VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE	**-4 493 121**	**2 932 031**

II.5. Passif éventuels (note 12)

1. Contrôles fiscaux

♦ **Papellera de Tétouan**

Les déclarations fiscales des exercices 2000 à 2003 ont fait l'objet d'un contrôle de la part de l'administration fiscale en matière d'impôt sur les sociétés (IS), de TVA, de taxe sur les produits des actions ou parts sociales et revenus assimilés. La société a contesté les chefs de redressement notifiés par l'administration fiscale dont le montant d'impôts hors pénalités et majorations de retard s'élève à environ 14 MDH et a demandé le pourvoi devant la Commission Nationale de Recours fiscal.

♦ **CIH**

Les comptes du CIH font l'objet d'un contrôle fiscal portant sur les exercices allant de 2004 à 2007. Une première notification relative à l'exercice 2004 a été reçue par le CIH. Une réponse portant sur l'ensemble des chefs de redressement a été faite le 19 janvier 2009. Une deuxième notification a été reçue en date du 6 mars 2009. La réponse à cette deuxième notification est en cours. Les vérifications sur les exercices 2005, 2006 et 2007 se poursuivent.

♦ **LIDO**

La société a fait l'objet d'un contrôle fiscal au titre des exercices 2000, 2001 et 2002. Les rappels notifiés par l'administration fiscale concernant le contrôle précité s'élevent à un montant total de 138.582 DH. La société a rejeté dans ses réponses à l'administration fiscale la quasi-totalité des redressements.

♦ **RGF**

La société a reçu un rappel de droits d'enregistrement d'un montant d'environ 6 MDH (pénalités incluses) relatifs à des lotissements de terrains cédés fin 2004. Selon le management, des discussions sont en cours avec l'administration fiscale pour obtenir l'annulation de ce redressement.

♦ **Paradise:**

La société « Paradise » a fait l'objet d'un contrôle fiscal. Les rappels notifiés par l'administration fiscale concernant l'exercice 2004 s'élevent à un montant total de 10.628 DH.

La société a rejeté dans ses réponses à l'administration fiscale la quasi-totalité des redressements.

2. Exercices non prescrits fiscalement

Conformément à la législation fiscale en vigueur, les exercices 2005 à 2008 ne sont pas prescrits. Les déclarations fiscales du Groupe CDG au titre de l'IS, TVA et impôt sur les revenus salariaux (IR) ainsi que les déclarations au titre de la CNSS relatives auxdits exercices peuvent faire l'objet de contrôle par l'administration et de rappel éventuels d'impôts taxes et CNSS.

Au titre de la période non prescrite, les impôts émis par voie de rôles peuvent également faire l'objet de révision.

3. Liquidation de la BNDE

Une convention Etat-CDG pour la mise en œuvre d'un plan de redéploiement des activités de la BNDE a été signée en 2003. Cette convention prévoit la cession de

l'activité commerciale au Crédit Agricole et la prise en charge de l'activité Banque d'Affaires par la CDG. Le solde de cette opération de redéploiement est pris en charge par l'Etat et la CDG.

A la demande des actionnaires, Bank Al-Maghrib a retiré en mars 2006 l'agrément en qualité de banque à la BNDE et prononcé la liquidation de la banque.

Les actionnaires déclarent maintenir leur quote-part respective dans le plan de liquidation. Les commissaires aux comptes de la BNDE n'ont pas été en mesure d'exprimer une opinion sur les comptes au 31 décembre 2008, en raison principalement du fait que lesdits comptes n'ont pas été établis en valeur liquidative.

4. Restructuration de Papelera de Tetouan

A l'issue de l'opération de fusion-absorption par Papellera de Tetouan de la société Safripac effectuée en date du 18 décembre 2008, la société a enclenché un processus de restructuration qui s'est matérialisé par la cession au 31 décembre 2008 du terrain sur lequel se trouve l'ensemble de l'outil industriel du site de Tétouan avec pour engagement la libération de celui-ci et le démontage de l'ensemble des machines et équipements qui s'y trouvent avant le 31 décembre 2009. Cet engagement qui suppose la fermeture de ce site et le redéploiement des effectifs et de l'outil industriel ou sa cession aurait des conséquences financières positives ou négatives sur les comptes dont l'effet ne peut à ce stade d'avancement être estimé avec précision.

5. Risque de continuité d'exploitation :

Les filiales ci-après présentent un risque de continuité d'exploitation du fait des pertes cumulées au 31 décembre 2008 :

- Royal Golf de Fès : son dernier conseil a recommandé la constitution d'un comité ad' hoc devant analyser la problématique de cette filiale et proposer un plan de redressement ;
- Cellulose du Maroc : une étude est en cours ayant pour objet de redéfinir les orientations stratégiques ;
- Aiglemer : assainissement en cours dont la finalisation est prévue avant fin 2009.

III. Etats de synthèse des comptes consolidés en normes PCEC de la CDG pour les exercices 2006-2007

(Chiffres en KDH)

III.1. Bilan consolidé

ACTIF	31/12/2007	31/12/2006
1. Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	**3 963 981,5**	**1 536 532,1**
. Valeurs en caisse	208 339,0	188 476,4
. Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	3 755 642,5	1 348 055,7
2. Créances sur les établissements de crédit et assimilés	**4 289 438,1**	**5 404 898,2**
. A vue	1 010 567,2	1 787 479,7
. A terme	3 278 870,9	3 617 418,5
3. Créances sur la clientèle	**24 076 912,8**	**21 964 001,7**
. Crédits de trésorerie et à la consommation	2 361 823,5	2 957 666,9
. Crédits à l'équipement	3 918 031,8	655 063,3
. Crédits immobiliers	15 134 339,9	13 537 698,9
. Autres crédits	2 662 717,5	4 813 572,6
4. Opérations de crédit-bail et de location	**3 216 492,7**	**3 368 334,4**
5. Créances acquises par affacturage		
6. Titres de transaction et de placement	**5 996 855,0**	**6 857 486,0**
. Bons du Trésor et valeurs assimilées	4 727 594,1	4 910 724,7
. Autres titres de créance	415 056,9	485 369,4
. Titres de propriété	854 204,1	1 461 391,9
7. Autres actifs	**4 678 304,3**	**2 940 915,6**
8. Titres d'investissement	**23715 192,5**	**26 574 585,8**
. Bons du Trésor et valeurs assimilées	22 363 884,8	24 813 186,1
. Autres titres de créance	1 351 307,6	1 761 399,7
9. Titres de participation et emplois assimilés	**4 192 370,5**	**2 603 768,5**
10. Titres mis en équivalence	**13 519 534,4**	**7 270 983,1**
. Entreprises à caractère financier	3 807 889,3	1 435 320,2
. Autres entreprises	9 711 645,1	5 835 662,9
11. Créances subordonnées		
12. Immobilisations incorporelles	**73 521,3**	**93 606,7**
13. Immobilisations corporelles	**1 287 790,4**	**1 412 123,5**
14. Ecarts d'acquisition	**2 060 519,6**	**1 181 247,9**
Total de l'Actif	**91 070 913,0**	**81 208 483,7**

P A S S I F	31/12/2007	31/12/2006
1. Banques centrales, Trésor public, service des chèques postaux		
2. Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	**16 078 956**	**16 654 559**
. A vue	604 892	1 752 549
. A terme	15 474 064	14 902 010
3. Dépôts de la clientèle	**48 551 756**	**46 043 556**
. Comptes à vue créditeurs	10 466 418	10 203 472
. Comptes d'épargne	1 764 066	1 633 575
. Dépôts à terme	4 736 589	4 723 268
. Autres comptes créditeurs	31 584 683	29 483 242
4. Titres de créance émis	**4 710 712**	**6 018 476**
. Titres de créance négociable émis	479 809	850 700
. Emprunts obligataires émis	1 490 713	2 374 843
. Autres titres de créance émis	2 740 190	2 792 933
5. Autres passifs	**6 471 807**	**3 290 990**
6. Ecarts d'acquisition		
7. Provisions pour risques et charges	**302 640**	**900 633**
8. Provisions réglementées		
9. Fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie		
10. Dettes subordonnées		
11. Primes liées au capital	**6 374 557**	**4 491 638**
12. Capital		
13. Actionnaires. Capital non versé (-)		
14. Réserves consolidées, écarts de réévaluation, écarts de conversion et différences sur mises en équivalence	**2 137 259**	**1 730 683**
. Part du groupe	1 294 989	1 268 057
. Part des intérêts minoritaires	842 270	462 626
15. Résultat net de l'exercice (+/-)	**6 443 226**	**2 077 949**
. Part du groupe	5 814 500	1 604 647
. Part des intérêts minoritaires	628 725	473 302
Total du Passif	**91 070 913**	**81 208 484**

III.2. Hors bilan consolidé

NATURE	31/12/2007	31/12/2006
ENGAGEMENTS DONNES	**11 898 500**	**6 965 179**
1. Engagements de financement donnés en faveur d'étab. de crédit et assimilés		54 774
2. Engagements de financement donnés en faveur de la clientèle	3 903 323	2 244 938
3. Engagement de garantie d'ordre d'établissements de crédit et assimilés	718 053	990 524
4. Engagements de garantie d'ordre de la clientèle	1 037 069	887 423
5. Titres achetés à réméré		
6. Autres titres à livrer	3 993 452	540 918
7. Valeurs et sûretés données en garantie	2 246 603	2 246 603
ENGAGEMENTS REÇUS	**8 328 600**	**5 605 400**
8. Engagements de financement reçus d'établissements de crédit et assimilés	405 139	2 150 000
9. Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit et assimilés	2 007 068	556 410
10. Engagements de garantie reçus de l'Etat et d'organismes divers	1 380 504	837 830
11. Titres vendus à réméré		
12. Autres titres à recevoir	3 875 609	502 641
13. Valeurs et sûretés reçues en garantie	167 776	1 313 602
14. Engagements sur produits dérives		
15. Divers hors bilan (valeurs à l'encaissement)	492 505	244 917

III.3. Compte de produits et de charges consolidé

RUBRIQUES	31/12/2007	31/12/2006
I. PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	**6 109 281**	**6 455 860**
1. Intérêts et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	193 699	203 832
2. Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	1 880 685	1 749 106
3. Intérêts et produits assimilés sur titres de créance	1 842 034	2 390 374
4. Produits sur titres de propriété	671 467	551 680
5. Produits sur opérations de crédit-bail et de location	1 063 574	1 111 998
6. Commissions sur prestations de service	365 688	286 364
7. Autres produits bancaires	92 134	162 506
II. CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	**3 178 139**	**3 434 455**
8. Intérêts et charges assimilées sur opérations avec les établissements de crédit	375 475	498 312
9. Intérêts et charges assimilées sur opérations avec la clientèle	1 343 794	1 358 555
10. Intérêts et charges assimilées sur titres de créance émis	436 524	573 896
11. Charges sur opérations de crédit-bail et de location	839 405	887 005
12. Autres charges bancaires	182 941	116 687
III. PRODUIT NET BANCAIRE	**2 931 142**	**3 021 405**
13. Produits d'exploitation non bancaire	5 225 760	1 262 486
14. Charges d'exploitation non bancaire	1 825 886	1 075 778
IV. CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION	**1 039 452**	**978 365**
15. Charges de personnel	474 332	469 453
16. Impôts et taxes	17 007	19 711
17. Charges externes	349 235	265 534
18. Autres charges générales d'exploitation	77 447	77 564
19. Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles	121 430	146 103
20. Dotations aux amortissements sur écarts d'acquisition	**143 183**	**257 856**
21. Reprises sur écarts d'acquisition	**-2 630**	
V.DOTATIONS AUX PROVISIONS ET PERTES SUR CREANCES IRRECOUVRABLES	**1 640 356**	**1 080 009**
22. Dotations aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	325 912	585 436
23. Pertes sur créances irrécouvrables	1 043 318	271 599
24. Autres dotations aux provisions	271 126	222 974
VI. REPRISES DE PROVISIONS ET RECUPERATIONS SUR CREANCES AMORTIES	**2 503 043**	**965 429**
25. Reprises de provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	2 065 331	688 799
26. Récupérations sur créances amorties		434
27. Autres reprises de provisions	437 712	276 196
VII. RESULTAT COURANT	**6 013 699**	**1 857 312**
28. Produits non courants	364 752	5 485
29. Charges non courantes	31 081	21 766

VIII. RESULTAT AVANT IMPOTS	**6 347 370**	**1 841 031**
30. Impôts sur les résultats	1 886 318	241 325
IX. RESULTAT NET DES ENTREPRISES INTEGREES	**4 461 052**	**1 599 706**
X.QUOTE-PART DANS LES RESULTATS DES ENTREPRISES MISES EN EQUIVALENCE	**1 982 174**	**478 243**
31. Entreprises à caractère financier	**175 406**	**3 483**
32. Autres entreprises	**1 806 767**	**474 760**
XI.RESULTAT NET CONSOLIDE	**6 443 226**	**2 077 949**
33. Part du groupe	**5 814 500**	**1 604 647**
34. Part des intérêts minoritaires	**628 725**	**473 302**

III.4. Etat des soldes de gestion consolidés

RUBRIQUES	31/12/2007	31/12/2006
1. (+) Intérêts et produits assimilés	3 916 418	4 343 312
2. (-) Intérêts et charges assimilées	2 155 793	2 430 763
MARGE D'INTERET	**1 760 625**	**1 912 549**
3. (+) Produits sur opérations de crédit-bail et de location	1 063 574	1 111 998
4. (-) Charges sur opérations de crédit-bail et de location	839 405	887 005
Résultat des opérations de crédit-bail et de location	**224 169**	**224 993**
5. (+) Commissions perçues	376 383	288 307
6. (-) Commissions servies	62 311	65 348
Marge sur commissions	**314 072**	**222 959**
7. (±) Résultat des opérations sur titres de transaction	-206	
8. (±) Résultat des opérations sur titres de placement	-9 553	
9. (±) Résultat des opérations de change	22 915	25 391
10. (±) Résultat des opérations sur produits dérivés	1 055	1 093
Résultat des opérations de marché	**14 211**	**26 483**
11. (+) Divers autres produits bancaires	721 409	685 760
12. (-) Diverses autres charges bancaires	103 344	51 339
PRODUIT NET BANCAIRE	**2 931 142**	**3 021 405**
13. (±) Résultat des opérations sur immobilisations financières	2 800 324	326 690
14. (+) Autres produits d'exploitation non bancaire	2 118 770	256 323
15. (-) Autres charges d'exploitation non bancaire	1 654 454	436 161
16. (-) Charges générales d'exploitation	1 039 452	978 365
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	**5 156 330**	**2 189 891**
17. (±) Dotations nettes des reprises aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	-696 101	167 802
18. (±) Autres dotations nettes de reprises aux provisions	-301 821	-93 078
19. (±) Dotations nettes des reprises aux amort. des écarts d'acquisition	140 553	257 856
RESULTAT COURANT	**6 013 699**	**1 857 312**
RESULTAT NON COURANT	**333 671**	**-16 280**
19. (-) Impôts sur les résultats	2 216 911	406 120
20. (-) Impôts différés	-330 594	-164 795
21. Résultat net des entreprises intégrées	4 461 052	1 599 706
22. Quote-part dans les résultats des entreprises mises en équivalence	1 982 174	478 243
RESULTAT NET	**6 443 226**	**2 077 949**
(-) Quote-part des résultats des sociétés mises en équivalence	1 982 174	478 243
(±) RESULTAT NET DE L'EXERCICE DES SOCIETES INTEGREES	**4 461 052**	**1 599 706**

23. (+) Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles	121 430	146 103
24. (+) Dotations aux provisions pour dépréciation des immobilisations financières	187 130	50 591
25. (+) Dotations aux provisions pour risques généraux		
26. (+) Dotations aux provisions réglementées	1 829	
27. (+) Dotations non courantes		
28. (-) Reprises de provisions	60 018	11 530
29. (-) Plus-values de cession des immobilisations incorporelles et corporelles	-11 550	3 655
30. (+) Moins-values de cession des immobilisations incorporelles et corporelles	1 615	311
31. (-) Plus-values de cession des immobilisations financières	3 106 990	588 029
32. (+) Moins-values de cession des immobilisations financières	171 431	639 617
33. (-) Reprises de subventions d'investissement reçues		
34. (+) Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition	143 183	257 856
35. (-) Reprises sur écarts d'acquisition	-2 630	
36. (-) Charges (produits) nettes d'impôts différés de l'exercice	-330 594	-164 795
(±) CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	**2 265 438**	**2 255 766**
37. (-) Bénéfices distribués	-605 525	-504 929
(±) AUTOFINANCEMENT	**1 659 913**	**1 750 837**

III.5. Tableau des flux de trésorerie

NATURE	31/12/2007	31/12/2006
1 (+) Produits d'exploitation bancaire perçus	4 632 155	3 812 972
2 (+) Récupération sur créances amorties		434
3 (+) Produits d'exploitation non bancaire perçus	2 425 321	728 817
4 (-) Charges d'exploitation bancaire versées	-2 308 418	-2 821 811
5 (-) Charges d'exploitation non bancaire versées	-1 022 414	-1 078 508
6 (-) Charges générales d'exploitation versées	-874 368	-801 941
7 (-) Impôts sur les résultats versés	-1 961 501	-959 302
I- Flux de trésorerie nets provenant du compte de produits et charges	**890 775**	**-1 119 340**
Variation des :		
8 (+/-) Créances sur les établissements de crédit et assimilés	1 285 669	-908 342
9 (+/-) Créances sur la clientèle	-2 918 029	-3 188 777
10 (+/-) Titres de transaction et de placement	79 754	-251 818
11 (+/-) Autres actifs	-1 281 086	-14 347
12 (+/-) Immobilisations données en crédit-bail et en location	-1 519 241	-1 525 613
13 (+/-) Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	-573 877	3 706 683
14 (+/-) Dépôts de la clientèle	2 855 858	2 308 827
15 (+/-) Titres de créance émis	-737 759	-1 008 958
16 (+/-) Autres passifs	1 353 721	-163 125
II- Solde des variations des actifs et passifs d'exploitation	**-1 454 991**	**-1 045 469**
III- Flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation (I+II)	**-564 215**	**-2 164 809**
17 (+) Produit des cessions d'immobilisations financières	8 581 340	5 183 584
18 (+) Produit des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	123 620	724 994
19 (-) Acquisition d'immobilisations financières	-7 043 351	-6 732 842
20 (-) Acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	-213 579	-461 955
21 (+) Intérêts perçus	1 593 249	2 460 648
22 (+) Dividendes perçus	530 411	389 125
IV- Flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement	**3 571 690**	**1 563 554**
23 (+) subventions,fonds publics et fonds spéciaux de garantie reçus		
24 (+) Émission de dettes subordonnées		
25 (+) Émission d'actions		2 350 000
26 (-) Remboursement des capitaux propres et assimilés		
27 (-) Intérêts versés		
28 (-) Dividendes versés	-605 525	-508 335
V- Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	**-605 525**	**1 841 665**
VI- Variation nette de la trésorerie (III+IV+V)	**2 401 950**	**1 240 411**
VII- TRESORERIE A L'OUVERTURE DE l'EXERCICE (*)	**1 387 270**	**149 497**
VIII- TRESORERIE A LA FERMETURE DE l'EXERCICE	**3 789 220**	**1 389 908**

III.6. Dérogations aux méthodes de consolidation

PRINCIPES et MODALITES de CONSOLIDATION **Etat B1**

Les comptes consolidés du groupe CDG sont établis conformément aux règles et méthodes décrites ci-après :

A- Périmètre et méthode de consolidation

1) Le périmètre de consolidation est présenté dans l'état A1.

2) Les principes et méthodes de consolidation sont déterminés comme suit :

Les sociétés dans lesquelles le groupe CDG exerce directement ou indirectement un contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale. Celui-ci est présumé pour les sociétés contrôlées à plus de 50%.

Les sociétés dans lesquelles la CDG exerce directement ou indirectement une influence notable sont consolidées par mise en équivalence. L'influence notable est présumée lorsque la CDG détient 20% et plus des droits de vote.

3) Cas particuliers :

Les sociétés dont le plan de compte diffère structurellement de celui de la CDG (PCEC) sont consolidées par mise en équivalence même quand elles remplissent les conditions de l'intégration globale.

Les sociétés entrées dans le périmètre ou sorties ainsi que celles exclues du périmètre sont détaillées dans les états A2 et A3.

B- Titres de placement

Les titres de placement sont des titres acquis dans un objectif de détention supérieur à six mois et que l'établissement n'a pas l'intention de détenir jusqu'à l'échéance. Les titres de placement comprennent également les titres qui ne satisfont pas aux conditions nécessaires permettant de les classer dans les autres catégories de titres ainsi que les titres de créance que l'établissement est tenu de détenir dans le cadre de la réglementation en vigueur.

Les titres de placement sont comptabilisés à leur prix d'acquisition, coupons courus et frais d'acquisition exclus; cependant le coupon couru est inclus dans le prix d'acquisition lorsque l'établissement opte pour l'étalement des primes et décotes suivant la méthode actuarielle.

Ces titres sont évalués à chaque arrêté comptable par référence au prix de marché. Les moins-values font l'objet d'un provisionnement et les plus-values ne peuvent être constatées en produits, ni servir à compenser les moins-values constatées sur les autres titres.

C- Titres d'investissement

Les titres d'investissement portent sur les titres de créance qui sont acquis ou qui proviennent d'une autre catégorie de titres, avec une intention de conservation jusqu'à leur échéance. Ils sont enregistrés au prix d'acquistion, frais exclus et coupon couru inclus.

A l'arrêté comptable, les plus-values latentes ne sont pas constatées et les moins-values latentes ne font pas l'objet de provisions sauf dans le cas où le titre sera probablement revendu l'exercice suivant ou s'il existe un risque probable de défaillance de l'émetteur.

Lorsqu'il y a un transfert des titres du portefeuille de placement vers le portefeuille d'investissement, les provisions antérieurement constituées sont reprises de manière échelonnée sur la durée de vie résiduelle des titres concernés.

D- Titres de participation

Cette rubrique comprend les titres dont la possession durable est estimée utile à l'activité de l'établissement et qui sont représentatifs d'une fraction de capital, détenue directement ou indirectement, au moins égale à 10 % d'une autre entreprise.

Ils sont comptabilisés à leur coût d'achat. A l'arrêté des comptes, la valeur d'entrée est comparée à la valeur actuelle et les moins-values dégagées de cette comparaison sont inscrites sous forme de provision pour dépréciation.

La valeur actuelle est déterminée en fonction de la part du Groupe dans l'actif net, la rentabilité future attendue. Dans le cas de titres de participation cotés, la valeur de marché du titre est également prise en compte.

E- Impôts différés

Les impôts différés correspondant aux différences temporaires existant entre les bases taxables et comptables des actifs et passifs consolidés sont enregistrés en appliquant la méthode du report variable. Les actifs d'impôts différés sont reconnus quand leur date de réalisation future apparaît probable.

Les allègements d'impôts futurs découlant de l'utilisation des reports fiscaux déficitaires (y compris les montants reportables de manière limitée) ne sont reconnus que lorsque leur réalisation peut être raisonnablement anticipée.

F- Immobilisations données en crédit bail

Le retraitement des immobilisations en crédit bail de Maroc Leasing a permis la prise en considération des réserves latentes. Ce retraitement n'a pas été réalisé chez la CMM en raison d'une part, de la non disponibilité d'une comptabilité financière et d'autre part, de l'arrêt de l'activité crédit bail.

G- Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites au bilan à leur valeur d'acquisition ou à leur coût de revient, y compris les frais financiers intercalaires. Les amortissements sont constatés en diminution de la valeur brute des immobilisations selon la méthode linéaire.

H- Ecarts d'acquisition

Les écarts d'acquisition représentent la différence entre le prix d'acquisition des titres des sociétés consolidées et la part du groupe dans leur actif net à la date des prises de participation.

Lorsqu'ils sont positifs, ces écarts sont inscrits à l'actif du bilan consolidé sous la rubrique Ecarts d'acquisition et amortis sur la période estimée des bénéfices futurs, dans la limite de 10 ans.Toutefois, la survenance d'indice de perte de valeur peut conduire la CDG à constater des amortissements exceptionnels sur ces écarts d'acquisition.

Les écarts d'acquisition négatifs sont repris en intégralité par les réserves consolidées.

III.7. Principales méthodes d'évaluation appliquées (B2)

PRINCIPALES METHODES D'EVALUATION APPLIQUEES

Les états de synthèse sont établis dans le respect des principes comptables généraux applicables aux établissements de crédit et assimilés.

La présentation des états de synthèse de la Caisse de Dépôt et de Gestion (CDG) a été effectuée conformément aux dispositions du Plan Comptable des Etablissements de Crédit (PCEC).

A- Présentation des créances :

1) Les créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle sont ventilées selon leur durée initiale ou l'objet économique des concours :
- créances à vues et à terme, pour les établissements de crédit,
- crédits de trésorerie, crédits à l'équipement, crédits à la consommation, crédits immobiliers et autres crédits à la clientèle.

2) les engagements par signature comptabilisés en hors bilan correspondent à des engagements irrévocables de financement et à des engagements de garantie.

3) Les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs sont enregistrées sous les différentes rubriques de créances concernées (établissements de crédit, clientèle).

4) Les valeurs reçues à l'encaissement qui ne sont portées au crédit du remettant qu'après leur encaissement effectif sont comptabilisées dans le bilan en valeurs reçues en instance d'affectation.

5) Les intérêts courus sur les créances sont portés en compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

6) les créances en souffrance sur la clientèle sont comptabilisées et évaluées conformément à la réglementation en vigueur.

Les principales dispositions appliquées se résument comme suit :

- Les créances en souffrances sont, selon le degré de risque, classées en créances pré-douteuses, douteuses ou compromises,

et sont, après déduction des quotités de garantie prévues par la réglementation en vigueur, provisionnées à hauteur de 20% pour les créances

pré-douteuses, 50% pour les créances douteuses et 100% pour les créances compromises.

- Les provisions relatives aux risques crédits sont déduites des postes d'actif concernés.
- Dès le déclassement des créances saines en créances compromises, les intérêts ne sont plus décomptés et comptabilisés. Ils ne sont constatés en produits qu'à leur encaissement.
- Les pertes sur créances irrécouvrables sont constatées lorsque les chances de récupération des créances en souffrance sont jugées nulles.
- Les reprises de provisions pour créances en souffrance sont constatées lorsque celles-ci deviennent sans objet (évolution favorable, remboursements effectifs ou restructuration de la créance avec un remboursement partiel ou total).

B- Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle

Les dettes envers les établissements de crédit et la clientèle sont présentes dans les états de synthèse selon leur durée initiale ou la nature de ces dettes :
- dettes à vue et à terme pour les établissements de crédit,
- comptes à vue créditeurs, dépôts à terme et autres comptes créditeurs pour la clientèle.

Sont incluses dans ces différentes rubriques, en fonction de la nature de la contrepartie, les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs mobilières.

Les intérêts courus sur ces dettes sont enregistrés en compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

▫

C- Présentation du portefeuille de titres

Les opérations sur titres sont comptabilisées et évaluées conformément aux dispositions du PCEC.

Les titres sont classés d'une part, en fonction de la nature juridique du titre (titre de créance ou titre de propriété), d'autre part, en fonction de l'intention (titre de transaction, titre de placement, titre d'investissement, titre de participation).

1) Titres de placement

Sont inscrits dans ce portefeuille, les titres acquis dans un objectif de détention supérieure à 6 mois. Cette catégorie de titres comprend notamment ceux qui ne satisfont pas aux conditions nécessaires leur permettant d'être classés dans une autre catégorie de titres.

Les titres de créances sont comptabilisés, coupon couru exclu.

Les titres de propriété sont enregistrés à leur valeur d'achat hors frais d'acquisition.

2) Titres d'investissement

Ces titres sont acquis dans un objectif de détention jusqu'à leur échéance. Cette catégorie de titres comprend essentiellement les bons titresceux qui ne satisfont pas aux conditions nécessaires leur permettant d'être classés dans une autre catégorie de titres.

3) Titres de participation

Sont inscrits dans cette catégorie à leur valeur d'acquisition, les titres dont la possession durable est estimée utile à l'institution. Ces titres sont ventilés selon les dispositions préconisées par le PCEC en titres de participation et participations dans les entreprises liées.

A chaque arrêté comptable, leur valeur est estimée sur la base des éléments généralement admis ; valeur d'usage, quote-part dans la situation nette et cours de bourse. Seules les moins-values latentes donnent lieu, au cas par cas, à la constitution de provisions pour dépréciation.

La méthode d'évaluation des provisions pour dépréciation des titres est définie comme suit :

- titres côtés : valeur boursière, cours du 31 décembre
- titres non côtés : valeur mathématique au vu de la situation nette de la société au 31 décembre.

D- Pensions livrées

Les titres donnés en pension sont maintenus au bilan et le montant encaissé représentatif de la dette à l'égard du cessionnaire, est enregistré au passif du bilan. Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits au bilan, mais le montant décaissé représentatif de la créance sur le cédant est enregistré à l'actif du bilan.

E- Les stocks

L'évaluation à l'entrée s'effectue pour les stocks détenus dans le cadre de la promotion immobilière à leur valeur d'acquisition majorée des diverses dépenses générées telles les droits d'enregistrement, la conservation foncière, etc.

La méthodes d'évaluation des provisions pour dépréciation des terrains s'effectue en fonction du litige ou de l'amputation par les pouvoirs publics d'une partie du terrain.

Le déstockage des terrains est constaté dès la signature des contrats de vente et la plus-value éventuelle dégagée est rattachée à l'exercice de cession, la procédure d'inscription à la conservation foncière desdits terrains s'effectuant par les acquéreurs.

Au 31 décembre 2007, et concernant deux terrains vendus au prix de 454 MDH, ladite procédure d'inscription à la conservation foncière était toujours en cours.
Eucaforest: le management de la société estime que le produit des ventes futures lui permettra de couvrir l'intégralité des coûts relatifs au stocks figurant au bilan pour un montant de 231,5 MDH au 31/12/2007

F- Provisions pour risques et charges

Ces provisions sont constituées, à l'appréciation des membres de la Commission de Surveillance de la CDG, en vue de faire face à des risques futurs relevant de l'activité bancaire, non identifiés et non mesurables avec précision.

G- Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles figurent au bilan à la valeur d'acquisition diminuée des amortissements cumulés, calculés selon la méthode linéaire sur les durées de vie estimées.

H- Charges à répartir

Les charges à répartir enregistrent des dépenses qui, eu égard à leur importance et leur nature, sont susceptibles d'être rattachées à plus d'un exercice et sont donc amorties, en général, sur 5 ans maximum.

I- Intérêts et commissions dans le compte de produits et charges

Sont considérés comme intérêts, les produits et charges calculés sur des capitaux effectivement prêtés ou empruntés.
Les intérêts courus sur les capitaux effectivement prêtés ou empruntés sont constatés dans les comptes de créances et dettes rattachés les ayant générés par la contrepartie du compte de résultat.

J- Divers

1) Méthode d'estimation de la provision pour risques et charges BNDE

Une convention Etat-CDG pour la mise en œuvre d'un plan de redéploiement des activités de la BNDE a été signée en 2003. Cette convention prévoit la cession de l'activité commerciale au Crédit Agricole et la prise en charge de l'activité Banque d'Affaires par la CDG. Le solde de cette opération de redéploiement est pris en charge par l'Etat et la CDG.

Au 31 décembre 2007, la CDG a provisionné sa quote-part évaluée sur la base des comptes de la BNDE à cette même date. L'estimation de cette quote-part qui s'élève à 8 millions de Dirhams a été provisionnée au 31 décembre 2007, conduisant ainsi à une reprise de la provision constituée en 2006 à hauteur de 169 millions de dirhams.
A la demande des actionnaires, Bank Al-Maghrib a retiré en mars 2006 l'agrément en qualité de banque à la BNDE et a prononcé, lors du dernier conseil d'administration, la liquidation de la banque.

Les actionnaires déclarent maintenir leur quote-part respective dans le plan de liquidation.

2) Méthode de calcul des intérêts CNSS

La CDG a procédé, en 2003, à la signature avec la CNSS d'une nouvelle convention de rémunération de ses dépôts . Cette convention prévoit l'attribution de manière progressive d'une rémunération indexée sur les bons du Trésor (BDT) de 15, 10 et 5 ans au lieu d'une indexation sur les taux de BDT à 5 ans. Cette convention, approuvée par arrêté conjoint des ministres des finances et de l'emploi daté du 2 mars 2006 et précisant la méthode de calcul des intérêts, est entrée en vigueur le 01/01/2003.

3) Elaboration du TFT

La méthode de traitement des flux de trésorerie chez Maroc Leasing n'est pas homogène avec les autres filiales . En effet, sont considrés comme flux de trésorerie en plus des valeurs en caisse, banque centrale, Trésor public et CCP, les créances et les dettes à vue envers les établissements de crédit et assimilés.

Ce qui explique l'existence d'un écart entre le montant de la tresorerie à la fermeture figurant sur le TFT et le solde des Valeurs en caisse, Banque centrale, Trésor public et CCP du bilan.
La variation de la trésorerie de 2.6 MDH entre la trésorerie à la fermeture de 2006 et la trésorerie à l'ouverture de 2007 correspond au changement de méthode de consolidation de SOFAC CREDIT qui est passée de l'intégration globale à la mise en équivalence

III.8. Liste des entreprises consolidées au 31 décembre 2007 (A1)

SOCIETES	Secteur	Nationalité	Capital social en KDH	Valeur nominale	Nombre d'actions total	Nombre d'actions détenues	% de contrôle	% d'intérêt	Méthode de consolidation
CDG	Finance	Marocaine							**TOP**
ACCES CAPITAL ATLANTIQUE MAROC SA (ACAMSA)	Finance	Marocaine	80 000	10 000,00	8 000	4 442	55,5%	55,5%	MEF
AIXOR	Industrie	Marocaine	72 730	100,00	727 300	227 300	31,3%	17,4%	ME
ATLANTA	Assurance	Marocaine	591 600	100,00	5 916 000	2 332 320	39,4%	39,4%	ME
BNDE	Finance	Marocaine	571 429	100,00	5 714 285	1 714 286	30%	30%	MEF
MASSIRA CAPITAL MANAGEMENT	Finance	Marocaine	3 193 000	100,00	31 930 000	20 754 500	65%	65%	MEF
CAP MEZZANINE	Finance	Marocaine	300	100,00	3 000	3 000	100%	100%	MEF
CAISSE MAROCAINE DES MARCHES	Finance	Marocaine	70 000	100,00	700 000	693 520	99,1%	99,1%	IG
CARNAUD	Industrie	Marocaine	144 585	100,00	1 445 850	446 339	30,9%	30,9%	ME
CDG ACTION	Finance	Marocaine	2 674 820	4 170,83	641 316	311 810	48,6%	48,6%	ME
EDS	NTIC	Marocaine	300	100,00	3 000	1 470	49%	49%	ME
FIPAR HOLDING	Finance	Marocaine	1 440 000	100,00	14 400 000	14 399 760	100%	100%	MEF
FIPAR INTERNATIONALE	Finance	Marocaine	2 023 311	112,47	17 989 784	17 989 784	100%	100%	MEF
FONDS CARBONE	Finance	Marocaine	5 000	100,00	50 000	50 000	100%	100%	MEF
FONDS SINDIBAD	Finance	Marocaine	27 230	100,00	272 302	56 629	20,8%	20,8%	MEF
FONDS JAIDA	Finance	Marocaine	100 000	100,00	1 000 000	450 000	45,0%	45,0%	MEF
HOLDCO	Finance	Marocaine	1 492 426	100,00	14 924 261	11 292 341	75,7%	75,7%	ME
MADAEF	Tourisme	Marocaine	746 003	100,00	7 460 030	7 460 030	100%	100%	ME
JUICE NECTAR & PARTNERS	Industrie	Marocaine	10 200	100,00	102 000	50 000	49%	27,2%	ME
LOTERIE NATIONALE	JEUX	Marocaine	5 000	100,00	50 000	50 000	100%	100%	ME
LYDEC	Service	Marocaine	800 000	100,00	8 000 000	1 637 137	20,5%	20,5%	ME
MAGHREB TITRISATION	Finance	Marocaine	5 000	100,00	50 000	16 480	33%	33%	MEF
MAROC LEASING	Finance	Marocaine	159 495	100,00	1 594 950	1 133 690	71,1%	71,0%	IG
MEDI 1 SAT	MEDIA	Marocaine	166 568	111,05	1 499 936	419 982	28,0%	28,0%	ME
SANAD	Assurance	Marocaine	250 000	100,00	2 500 000	982 114	39,3%	39,3%	ME
SABR AMENAGEMENT	Immobilier	Marocaine	673	100,00	6 728	6 728	100%	100%	ME
SANASH	Service	Marocaine	2 580	120,00	21 500	14 330	66,7%	37%	ME
SEFCAM	Industrie	Marocaine	7 000	100,00	70 000	23 338	33,3%	18,5%	ME

SOCIETE CENTRALE DE REASSURANCE	Assurance	Marocaine	1 000 000	100,00	10 000 000	9 440 950	94,4%	94,4%	ME
SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE WIFAQ	Immobilier	Marocaine	8 150	100,00	81 504	23 107	28,4%	36,2%	ME
SOCIETE IMMOBILIERE DE LA MER	Tourisme	Marocaine	57 470	100,00	574 695	388 896	67,7%	67,7%	ME
SOFAC CREDIT	Finance	Marocaine	141 666	100,00	1 416 664	649 056	45,8%	45,5%	MEF
TECK CAPITAL MANAGMENT	Finance	Marocaine	1 009 560	112,43	8 979 458	8 979 458	100%	100%	ME
FONCIERE CHELLAH	Immobilier	Marocaine	280 000	1 000,00	280 000	280 000	100%	100%	ME
UPLINE TECHNOLOGIES	Finance	Marocaine	300	100,00	3 000	600	20%	20%	MEF
PALIER CDG DEVELOPPEMENT	**Développement**	**Marocaine**	**1 728 956**	**100,00**	**17 289 561**	**17 289 561**	**100%**	**100%**	**ME**
ACACIA	Service	Marocaine	14 000	100,00	140 000	71 400	51%	51%	IG
AL MANAR	Immobilier	Marocaine	100 000	100,00	1 000 000	1 000 000	100%	86%	IG
ARRIBAT CENTRE	Immobilier	Marocaine	220 300	100,00	2 203 000	1 762 400	80%	80%	IG
AUDA	Immobilier	Marocaine	5 000	100,00	50 000	50 000	100%	100%	IG
CASASHORE	Incubation	Marocaine	350 300	100,00	3 503 000	3 503 000	100%	100%	IG
CELLULOSE DU MAROC	Industrie	Marocaine	700 484	100,00	7 004 840	4 392 735	62,7%	62,7%	IG
CGI	Immobilier	Marocaine	1 840 800	100,00	18 408 000	14 726 400	80%	80%	IG
CG PARKING	Immobilier	Marocaine	68 352	100,00	683 520	683 520	100%	100%	IG
CIVAC	Tourisme	Marocaine	3 400	100,00	34 000	34 000	100%	100%	IG
CREATIVE TECHNOLOGIE	NTIC	Marocaine	2 000	100,00	20 000	17 190	86%	72,8%	IG
DREAM RESORT	Immobilier	Marocaine	200 300	100,00	2 003 000	1 602 400	80%	80%	IG
DYAR AL MADINA	Immobilier	Marocaine	20 000	100,00	200 000	167 360	83,7%	83,7%	IG
DYAR AL MANSOUR	Immobilier	Marocaine	106 159	100,00	1 061 594	1 061 594	100%	100%	IG
EUCAFOREST	Forestier	Marocaine	22 000	100,00	220 000	220 000	100%	62,7%	IG
EXPROM	Immobilier	Marocaine	1 000	100,00	10 000	10 000	100%	100%	IG
IMMOLOG	Immobilier	Marocaine	50 000	100,00	500 000	250 000	50%	40%	ME
INGEMA	ingénierie	Marocaine	10 000	100,00	100 000	84 663	84,7%	84,7%	IG
INGEMA IMMOBILIERE	Immobilier	Marocaine	600	100,00	6 000	6 000	100%	84,7%	IG
MAROC TOURIST	Tourisme	Marocaine	16 000	100,00	160 000	160 000	100%	100%	IG
MEDZ	Immobilier	Marocaine	71 300	100,00	713 000	713 000	100%	100%	IG
PAPELERA DE TETOUAN	Industrie	Marocaine	101 938	100,00	1 019 375	907 244	89,0%	64,9%	IG
RESORT CO	Tourisme	Marocaine	800 000	100,00	8 000 000	1 704 000	21,3%	21,3%	ME
ROYAL GOLF DE FES	Tourisme	Marocaine	4 000	100,00	40 000	40 000	100%	100%	IG
SAI M'DIQ	Tourisme	Marocaine	4 600	100,00	46 000	46 000	100%	100%	IG
SAMAZ	Tourisme	Marocaine	300	100,00	3 000	660	22%	22%	ME

SCET SCOM	Ingénierie	Marocaine	17 700	100,00	177 000	168 819	95,4%	95,4%	IG
SHN	Tourisme	Marocaine	4 900	100,00	49 000	49 000	100%	100%	IG
Nenotek	Tourisme	Marocaine	178 101	100,00	1 781 008	1 621 252	91%	91%	IG
SNABT TANGER	Immobilier	Marocaine	15 000	100,00	150 000	45 000	30%	30%	ME
SOGATOUR	Tourisme	Marocaine	36 620	100,00	366 200	366 200	100%	100%	IG
SOMADET	Tourisme	Marocaine	15 600	100,00	156 000	156 000	100%	100%	IG
SOMAVIVAC	Tourisme	Marocaine	1 430	100,00	14 300	14 300	100%	100%	IG
SONADAC	Immobilier	Marocaine	291 556	500,00	583 112	211 845	36,3%	36,3%	ME
SOTHERMY	Tourisme	Marocaine	31 088	100,00	310 878	296 156	95,3%	95,3%	IG
STE ZENATA	Immobilier	Marocaine	5 000	100,00	50 000	50 000	100%	100%	IG
PALIER CIH	**Finance**	**Marocaine**	**2 182 336**	**100,00**	**21 823 363**	**14 636 860**	**67,1%**	**46,3%**	**IG**
MAGHREB TITRISATION	Finance	Marocaine	5 000	100,00	50 000	16 500	33,0%	33,0%	ME
LE LIDO	Tourisme	Marocaine	1 000	1 000,00	1 000	1 000	100%	100%	ME
PALIER CDG CAPITAL	**Finance**	**Marocaine**	**500 000**	**100,00**	**5 000 000**	**5 000 000**	**100%**	**100%**	**IG**
SAFABOURSE	Finance	Marocaine	15 000	100,00	150 000	11 000 000	73,3%	73,3%	ME
CD2G	Finance	Marocaine	1 000	100,00	10 000	10 000	100%	100%	ME
CDG FCP	Finance	Marocaine	1 000	100,00	10 000	10 000	100%	100%	ME
ACASA	Finance	Marocaine	3 000	100,00	30 000	30 000	100%	100%	ME

* La CDG et le palier CDG Développement n'ont pas reçu les rapports CAC de certaines de leurs filiales à cette date.

III.9. Liste des entreprises entrées et des entreprises sorties du périmètre de consolidation au 31 décembre 2007 (A2)

Entreprises entrées	Secteur d'activité	Raison
EDS	NTIC	Création
Fonds Carbone	Fonds de gestion	Création
Fonds Cap Mezzanine	Fonds de gestion	Création
Fipar International	Finance	Création
Fonds Jaida	Micro crédit	Création
Teck Capital Management	Finance	Création

Entreprises sorties	Secteur d'activité	Raison
SPORT DEV	Jeux	Cession

III.10. Liste des entreprises laissées en dehors de la consolidation au 31/12/2007 (A3)

Entreprises exclues	Motifs justifiant l'exclusion
AMWAJ	Création en mai 2007, date de première clôture le 30-04-2008 et absence d'états financiers intermédiaires certifiés.
AERO INVEST	Date de clôture le 30-06-2007 et absence d'états financiers intermédiaires certifiés.

III.11. Titres mis en équivalence au 31 décembre 2007 (C3)

F I L I A L E S	Montant 2007	Montant 2006
Entreprises à caractère financier	**3 807 889**	**2 309 238**
ACCES CAPITAL MAROC	42 032	48 857
CIH	2 806	2 492
FIPAR HOLDING	1 415 715	1 222 055
MAGHREB TITRISATION	2 735	2 154
FONDS SINDIBAD	3 436	3 729
UPLINE	11 246	10 854
MASSIRA CAPITAL MANAGMENT	55 343	
CAP MEZZANINE	286	
FONDS CARBONE	1 987	
CDG ACTION	1 295 459	979 296
FIPAR INTERNATIONALE	817 006	
FONDS JAIDA	44 776	
SOFAC CREDIT	115 064	

ACCES		1 305
BNDECM		36 985
CDGFCP		1 511
Entreprises à caractère non financier	**9 711 645**	**4 961 745**
AIXOR	14 594	14 074
ATLANTA	170 862	172 191
SABR AMENAGEMENT	11 475	11 226
CARNAUD	134 989	78 359
CDGCAP	138 069	105 379
CDG DEVELOPPEMENT	4 813 938	1 939 188
HOLDCO	818 850	871 045
LOTERIENAT	21 082	26 927
LYDEC	222 476	72 473
MEDI1	-3 275	6 864
SANAD	93 978	109 984
SANASH	3 350	4 818
SCIWIFAQ	1 608	2 298
SCR	1 242 072	1 100 000
SEFCAM	1 689	2 214
SIM	110 014	119 129
FONCIERE CHELLAH	277 550	320 603
TECK	896 692	
MADAEF	740 074	
JNP	1 559	
SDPS		4 974

III.12. Tableau des créances sur les établissements de crédit et assimilés (B1)

RUBRIQUES	Bank Al Maghrib, Trésor Public et Service des Chèques Postaux	Banques au Maroc	Autres établissements de crédit et assimilés au Maroc	Etablissements de crédit à l'étranger	Total 2007	Total 2006
COMPTES ORDINAIRES DEBITEURS	**3 749 330**	**207 187**	**827**	**52 481**	**4 009 826**	**523 728**
VALEURS RECUES EN PENSION	**356**	**1 361 623**			**1 361 979**	**1 196 041**
- au jour le jour						
- à terme	356	1 361 623			1 361 979	1 196 041
PRETS DE TRESORERIE		**727 000**	**1 906 892**	**14**	**2 633 907**	**5 008 924**
- au jour le jour		717 000		14	717 014	459 254
- à terme		10 000	1 906 892		1 916 892	4 549 670
PRETS FINANCIERS						
AUTRES CREANCES		**32 978**			**32 978**	**19 193**
INTERETS COURUS A RECEVOIR	**6 312**	**67**		**13**	**6 391**	**5 068**
CREANCES EN SOUFFRANCE						
TOTAL	3 755 998	2 328 855	1 907 720	52 508	8 045 081	6 752 954

III.13. Tableau des créances clientèle (B2)

RUBRIQUES	Secteur public	Secteur privé			Total 2007	Total 2006
		Entreprises financières	Entreprises non financières	Autre clientèle		
CREDITS DE TRESORERIE		**327**	**1 127 294**	**830 752**	**1 958 373**	**1 750 342**
- Comptes à vue débiteurs		327	757 148	830 752	1 588 227	1 447 969
- Créances commerciales sur le Maroc			359 096		359 096	1 286
- Crédits à l'exportation			9 939		9 939	3 919
- Autres crédits de trésorerie			1 111		1 111	297 169
CREDITS A LA CONSOMMATION			**4 144**	**18 752**	**22 896**	**966 805**
CREDITS A L'EQUIPEMENT	**2 634 608**		**1 266 884**		**3 901 492**	**629 096**
CREDITS IMMOBILIERS	**476**		**1 725 904**	**13 407 960**	**15 134 340**	**13 536 133**
AUTRES CREDITS		**433 424**	**346 932**	**22 962**	**803 318**	**2 642 302**
OPERATIONS DE CREDIT-BAIL ET DE LOCATION						
CREANCES ACQUISES PAR AFFACTURAGE						
INTERETS COURUS A RECEVOIR	**20 620**		**54**	**3 592 945**	**3 613 618**	**3 636 387**
CREANCES EN SOUFFRANCE (nettes)		**35**	**1 452 888**	**406 444**	**1 859 367**	**2 171 270**
- Créances pré-douteuses			-213 296	168 315	-44 981	60 113
- Créances douteuses		1	230 178	76 441	306 620	252 998
- Créances compromises		34	1 436 006	161 688	1 597 728	1 858 159
TOTAL	**2 655 704**	**433 786**	**5 924 101**	**18 279 815**	**27 293 405**	**25 332 336**

III.14. Tableau des immobilisations données en crédit-bail en location avec option d'achat et en location simple (B8) 2007

Nature	Montant brut au début de l'exercice	Montant des acquisitions au cours de l'exercice	Montant des cessions ou retraits au cours de l'exercice	Montant brut à la fin de l'exercice	Dotation au titre de l'exercice	Cumul des amortissements	Montant Net à la fin de l'exercice
IMMOBILISATIONS DONNEES EN CREDIT-BAIL ET EN LOCATION AVEC OPTION D'ACHAT	**3 848 556**	**3 164 623**	**1 925 455**	**5 087 723**	**835 277**	**1 895 618**	**3 216 493**
CREDIT-BAIL MOBILIER	**2 867 883**	**2 324 056**	**1 521 148**	**3 670 791**	**734 040**	**1 553 295**	**2 117 496**
- Crédit-bail mobilier en cours	173 155	1 108 176	1 215 881	65 450			65 450
- Crédit-bail mobilier loué	2 694 727	1 215 881	305 268	3 605 340	734 040	1 553 295	2 052 045
CREDIT-BAIL IMMOBILIER	**980 673**	**840 566**	**404 307**	**1 416 933**	**101 237**	**342 323**	**1 074 609**
- Crédit-bail immobilier en cours	25 625	462 803	377 763	110 664			110 664
- Crédit-bail immobilier loué	955 048	377 763	26 543	1 306 268	101 237	342 323	963 945
Réserve Latente							**24 388**
TOTAL	3 848 556	3 164 623	1 925 455	5 087 723	835 277	1 895 618	3 216 493

III.15. Tableau des immobilisations corporelles et incorporelles (C6-1) 2007

NATURE	Montant brut au début de l'exercice	Montant des acquisitions au cours de l'exercice	Montant des cession ou retraits au cours de l'exercice	Autres mouvements au cours de l'exercice	Montant brut à la fin de l'exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	**177 893**	**9 933**	**27 346**	**-19 394**	**141 086**
- Droit au bail	20 685		1 050		19 635
- Brevets et marques					
- Immobilisations en recherche et développement					
- Autres immobilisations incorporelles d'exploitation	157 208	9 933	26 296	-19 394	121 451
- Immobilisations incorporelles hors exploitation					
- Immobilisations incorporelles prises en crédit-bail et en location					
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	**2 883 616**	**1 708 270**	**471 738**	**-1 316 786**	**2 803 361**
- Terrain d'exploitation	47 260	848			48 107
- Immeubles d'exploitation, Bureaux	712 331	35 001	59 819	-20 411	667 103
- Immeubles d'exploitation, logements de fonction	8 525				8 525
- Immeubles d'exploitation pris en crédit-bail et en location	350 180	96 566			446 746
- Agencement, aménagement et installation		213 556			213 556
- Mobilier et matériel d'exploitation	380 916	24 992		-11 540	394 368
- Matériel roulant rattaché à l'exploitation	12 265	2 100	8	-1 149	13 208
- Autres matériels d'exploitation	678 274	1 128 963	212 531	-1 283 686	311 020
- Terrain hors exploitation	36 643	108 408			145 051
- Mobiliers et matériel hors exploitation	12 344	1 336			13 680
- Immeubles hors exploitation	644 876	96 500	199 381		541 995
TOTAL	**3 061 508**	**1 718 202**	**499 085**	**-1 336 180**	**2 944 446**

III.16. Tableau des plus ou moins-values sur cessions ou retraits d'immobilisations (B 9 bis) 2007

Néant

III.17. Tableau des dettes envers les établissements de crédit et assimilés (B10) 2007

RUBRIQUES	Etablissements de crédit au Maroc			Etablissements de crédit à l'étranger	31/12/2007	31/12/2006
	Bank Al-Maghrib Trésor public et Service des Chèques Postaux	Banques au Maroc	Autres établissements de crédit et assimilés au Maroc			
COMPTES ORDINAIRES CREDITEURS		**179 238**	**110**	**807**	**180 154**	**176 503**
VALEURS DONNEES EN PENSION	**1 507**	**1 787 706**			**1 789 213**	**384 118**
- au jour le jour						
- à terme	1 507	1 787 706			1 789 213	384 118
EMPRUNTS DE TRESORERIE		**-94 288**	**423 038**		**328 750**	**3 045 132**
- au jour le jour			423 038		423 038	1 531 167
- à terme		-94 288			-94 288	1 513 965
EMPRUNTS FINANCIERS		**2 881 732**	**311 838**	**3 967**	**3 197 537**	**2 778 959**
AUTRES DETTES		**32 226**	**10 528 957**		**10 561 183**	**10 225 836**
- au jour le jour						44 045
- à terme		32 226	10 528 957		10 561 183	10 181 791
DETTES OPERATIONS DE CREDIT BAIL						
INTERETS COURUS A PAYER	**86**	**21 727**	**307**		**22 119**	**44 011**
- au jour le jour		1 700			1 700	1 354
- à terme	86	20 027	307		20 419	43 177
TOTAL	**1 593**	**4 808 340**	**11 264 249**	**4 774**	**16 078 956**	**16 654 559**

III.18. Tableau des dépôts de la clientèle (B11) 2007

RUBRIQUES	AU MAROC	A L'ETRANGER	31/12/2007	31/12/2006
COMPTES A VUE CREDITEURS	10 466 418		10 466 418	9 981 938
INTERETS COURUS A PAYER				221 533
COMPTES D'EPARGNE	1 764 066		1 764 066	1 633 575
INTERETS COURUS A PAYER				
DEPOTS A TERME	4 694 514		4 694 514	4 664 794
INTERETS COURUS A PAYER	42 074		42 074	58 474
AUTRES COMPTES CREDITEURS	31 584 644		31 584 644	29 483 130
INTERETS COURUS A PAYER	40		40	112
TOTAL	48 551 756		48 551 756	46 043 556

III.19. Tableaux des provisions (C5) 2006-2007

RUBRIQUES	Encours 2006	Dotations	Reprises	Encours 2007
PROVISIONS, DEDUITES DE L'ACTIF	**6 993 471**	**31 136**	**6 456 344**	**568 262**
Créances sur les établissements de crédit et assimilés				
Créances sur la clientèle	6 325 013	19 696	6 124 360	220 349
Titres de transaction				
Titres de placement	6 245	22 919		29 164
Titres de participation et emplois assimilés	316 086	-13 969	300 557	1 560
Titres d'investissement				
Créances sur crédit-bail et en location				
Immobilisations incorporelles et corporelles	27 659	2 490	26 974	3 174
Autres actifs	314 152		137	314 015
Créances subordonnées				
Immobilisations données en crédit-bail	4 317		4 317	
PROVISIONS INSCRITES AU PASSIF	**900 633**	**19 505**	**617 498**	**302 640**
Provisions pour risques d'exécution d'engagements par signature				
Provisions pour risques de change	70		70	
Provisions pour riques généraux				
Provisions pour pensions de retraite et obligations similaires	102 965		102 965	
Provisions pour autres risques et charges	797 598	19 505	514 462	302 640
Provisions réglementées				

III.20. Tableau des engagements de financement

Nature	31/12/2007	31/12/2006
Engagements de financement en faveur d'établissement de crédit et assimilés		**54 773**
Crédits documentaires import		
Acceptations ou engagements de payer		
Ouvertures de crédit confirmés		
Engagements de substitution sur émission de titres		
Engagements irrévocables de crédit-bail		
Autres engagements de financement donnés		
Engagements de financement en faveur de la clientèle	**3 903 323**	**2 244 938**
Crédits documentaires import	853	
Acceptations ou engagements de payer	328	
Ouvertures de crédit confirmés	3 495 732	
Engagements de substitution sur émission de titres	151 366	
Engagements irrévocables de crédit-bail	255 044	
Autres engagements de financement donnés		
Engagements de garantie d'ordre d'établissments de crédit et assimilés	**718 053**	**990 524**
Crédits documentaires export confirmés		
Acceptations ou engagements de payer		
Garanties de crédits données	718 053	
Autres cautions, avals et garanties donnés		
Engagements en souffrance		
Engagements de garantie d'ordre de la clientèle	**1 037 069**	**887 423**
Garanties de crédits données		
Cautions et garanties en faveur de l'administration publique	322 424	
Autres cautions et garanties donnés	714 645	
Engagements en souffrance		
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE RECUS		
Engagements de financement reçus d'établissements de crédit et assimilés	**405 139**	**2 150 000**
Ouvertures de crédit confirmés	405 139	
Engagements de substitution sur émission de titres		
Autres engagements de financement reçus		
Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit et assimilés	**2 007 068**	**556 410**
Garanties de crédits	372 434	
Autres garanties reçues	1 634 634	
Engagements de garantie reçus de l'Etat et d'organismes de garantie divers	**1 380 504**	**837 830**
Garanties de crédits	1 380 504	
Autres garanties reçues		

III.21. Tableau des engagements sur titres 2007

RUBRIQUE	31/12/2007
ENGAGEMENTS DONNES Titres achetés à réméré	
Titres à livrer	**3 993 452**
- Marché primaire - Marché gris - Marchés réglementés - Marché gré à gré - Autres	 3 993 452
ENGAGEMENTS RECUS	
Titres vendus à réméré	
Titres à recevoir	**3 875 609**

- Marché primaire - Marché gris - Marchés réglementés - Marché gré à gré - Autres	3 875 609

Bulletin de souscription

ORDRE DE VENTE
OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT OBLIGATOIRE
INITIEE DE CONCERT PAR LA BCP ET LA CDG VISANT LE FLOTTANT EN BOURSE DE MAROC LEASING

1. Identification du vendeur
Nom / Dénomination : ……..…..…..…… Code Identité : ……..…… (a)
Prénom / Forme : ……..…..…..…… N° d'identité : ……
Date et lieu de naissance : ……(b) Code qualité du vendeur :……
Adresse / Siège Social :…….……
Téléphone : ……..Fax ……..……Nationalité : ……

2. Destinataire
Je vous prie de bien vouloir procéder, dans le cadre de l'OPA initiée de concert par la BCP et la CDG, visant le flottant en Bourse de Maroc Leasing, à la vente de mes titres Maroc Leasing au cours de 325 DH, et tel que décrit ci-après :

Quantité Bloquée	Quantité offerte à la vente	Dépositaire	N° compte titres	N° compte espèce (RIB)

3. Important
- Le client s'assure de la disponibilité des titres sur son compte ouvert dans les livres de son établissement conservateur, et ce préalablement à la transmission de tout ordre de vente en bourse.
- Tout ordre de vente de titres Maroc Leasing dans le cadre de l'OPA doit être accompagné d'une attestation de détention de titres bloqués fournie par le dépositaire desdits titres.
- Tout ordre de vente est susceptible d'être modifié ou annulé pendant la durée de l'offre prévue du 07/12/2009 au 11/12/2009.
- La vente pour compte d'enfants mineurs peut être effectuée par le tuteur ou le représentant légal. Une copie de la page du livret de famille faisant ressortir la date de naissance de l'enfant mineur est à joindre à l'ordre de vente.
- L'attestation de blocage des titres délivrée par le dépositaire constituera une instruction de Règlement / Livraison pour son dépositaire.

Le détail des commissions applicables au moment de la transaction, à payer par les apporteurs d'actions de Maroc Leasing se présente comme suit :

Etablissements	Commissions HT[58]
Société de bourse	0.6%
Bourse de Casablanca	0.1%
Dépositaire des actions	0.2%

Le taux de TVA en vigueur pour ce type de transaction est de 10%

Signature et Cachet

(a) Code identité	(b) Code qualité
Carte d'identité nationale : CI Carte de résidence : CS Passeport : PA Registre du commerce : RC N° d'agrément (OPCVM) : AG Dénomination (Association) : AS	Personnes physiques résidentes non-marocaine : R Personnes physiques étrangère : E Personnes physiques marocaines : P Personnes morales marocaines : M Personnes morales étrangère : I OPCVM : O Associations : S Institutionnel marocain : A Institutionnel étranger : G

Avertissement CDVM
Une note d'information, visée par le Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières – CDVM, est mise à la disposition des investisseurs, sans frais, au siège de Maroc Leasing et auprès des membres en charge de la collecte des ordres, ainsi que sur le site du CDVM www.cdvm.gov.ma.

[58] Taux applicable au montant de la transaction